

Publications

mai 2017-mai 2022

France Stratégie

Publications

mai 2017 – mai 2022

Avant-propos

Le 12 septembre 2022

Ce catalogue présente la liste exhaustive des travaux publiés par France Stratégie entre mai 2017 et mai 2022. Pour chaque rapport, pour chaque note, on peut lire une présentation rapide du contenu ou prendre connaissance d'un sommaire. Des index en facilitent l'utilisation. Mieux, d'un simple clic, on peut accéder au texte intégral de tous les documents mis en ligne sur le site France Stratégie. Voilà pour la fonction pratique, qui justifie à elle seule ce travail exigeant : je remercie Olivier de Broca du soin qu'il y a accordé.

Mais ce catalogue est aussi l'occasion de mettre en perspective nos travaux des dernières années. Leurs lignes de force sont claires.

- Les thèmes liés à la transition écologique ont, année après année, occupé une place croissante dans nos publications, avec une orientation forte vers des analyses aussi factuelles que possible, et des projections vers l'avenir, notamment au travers des coûts futurs du carbone ou de certains grands choix de politiques publiques.
- Nous avons continué de mener des travaux qui visent à construire un édifice cohérent dans nos principaux domaines de compétence : l'examen méthodique de l'évolution de la productivité, notamment avec les travaux réalisés pour le Conseil national de la productivité ; des analyses multiples et articulées des inégalités de destin, de leur formation et des pistes d'action pour les réduire ; la publication, avec la Dares, de *Métiers 2030*, notre quatrième exercice de prospective quantifiée à long terme des métiers et qualifications, qui fait référence dans les métiers de la formation ; la valeur de l'action pour le climat, qui fixe la trajectoire de référence pour la prise en compte de la valeur socioéconomique du carbone dans les décisions d'investissements publics, suivie d'études en cours de publication secteur par secteur des coûts d'abattement à anticiper.
- Une part croissante de nos travaux s'intéresse à la dimension territoriale des sujets étudiés, qu'il s'agisse de l'emploi, de la ségrégation urbaine, ou des villes moyennes.
- Enfin, en cohérence avec une approche qui veut ancrer les politiques publiques futures dans des analyses aussi rigoureuses que possible des effets des politiques menées jusqu'ici, la part des évaluations de politiques publiques s'est considérablement accrue pour se stabiliser à environ un tiers de notre plan de charge.

Nous espérons que nos lecteurs, toujours plus nombreux, trouveront dans ce catalogue un instrument de travail utile. Un second volume, couvrant la période antérieure 2013-2017, donc depuis la création de France Stratégie, est en préparation.

Gilles de Margerie
Commissaire général de France Stratégie

Mode d'emploi

« Il n'est point de progrès, point de révolution dans les vicissitudes du savoir, mais au mieux de patientes et sublimes récapitulations. »

Umberto Eco










Ce catalogue présente l'ensemble des publications de France Stratégie entre mai 2017 et mai 2022.

Les publications sont classées par format – rapports, notes d'analyse, documents de travail, autres – et par ordre chronologique de parution.

En début de volume (p. 7), on trouvera une table des matières complète, par collection et par année.

En fin de volume, on trouvera un **index thématique** (p. 295) et un **index des auteurs** (p. 309).

On peut accéder à tous les documents en cliquant sur le titre, sur la couverture des rapports ou sur les pastilles de couleur.

-  Ouvre la page dédiée au document sur le site de France Stratégie
-    Ouvre la note, le rapport, le document de travail, etc., au format PDF
-  Ouvre une vidéo consacrée au document
-  Ouvre un podcast consacré au document
-  Ouvre le communiqué de presse ou le dossier de présentation
-  Ouvre une traduction ou une synthèse en anglais
-  Ouvre la page dédiée sur le site de la Documentation française

Programmes de travail



2022



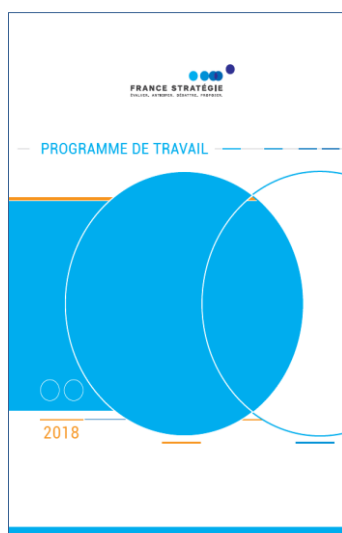
2021



2020



2019

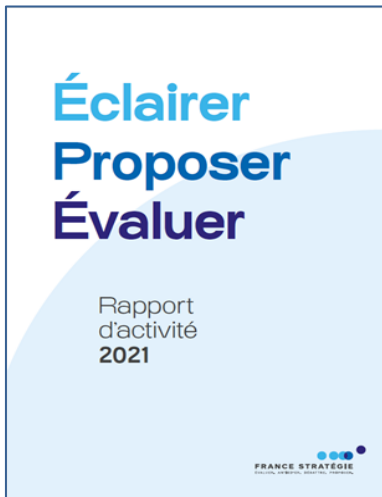


2018



2017

Rapports d'activité



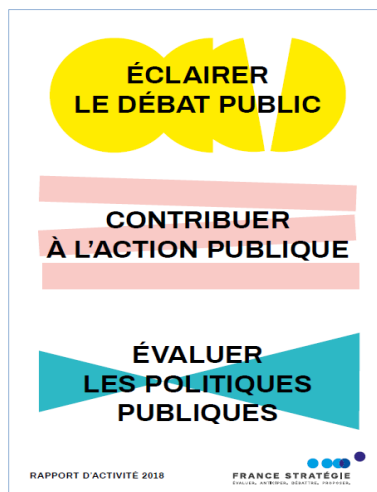
2021



2020



2019



2018



2017

Table des matières

Rapports 15

2017

Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail	17
Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique	19
Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?	21
Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique	23
Les exonérations générales de cotisations	25
Renforcer la capacité des entreprises à recruter	27
Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	29
Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics	31
Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaisons internationales	33

2018

Intelligence artificielle et travail	35
Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions	37
Les enjeux des blockchains	39
Évaluation socioéconomique de Météo-France	41
Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique	43
Construire une vision prospective partagée des emplois et des compétences	45
Les seniors, l'emploi et la retraite	47
Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	49
Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous	51
Expertise et démocratie. Faire avec la défiance	53
Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets	55

2019

La valeur de l'action pour le climat. Une valeur tutélaire du carbone pour évaluer les investissements et les politiques publiques	57
L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche	59
Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport	61
Le travail non déclaré – Rapport du COE	63
L'impact du crédit d'impôt recherche	65
Médiation accomplie ? Discours et pratiques de la médiation entre citoyens et administrations	67
L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance	69
Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ? – Rapport du CNP	71
Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?	73

Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Premier rapport.....	75
Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique.....	77
Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Rapport méthodologique.....	79

2020

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaisons internationales.....	81
Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail.....	83
Déploiement du très haut débit et Plan France très haut débit – Évaluation socioéconomique.....	85
Évaluation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Synthèse des travaux d'approfondissement....	87
Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Premier rapport.....	89
Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Deuxième rapport.....	91
Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales.....	93

2021

Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité – Deuxième rapport du CNP.....	95
Pour un développement durable du commerce en ligne.....	97
Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Rapport 2021.....	99
Quelle place pour les compétences dans l'entreprise ?	101
Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape.....	103
Un an de crise sanitaire. État des lieux du marché du travail et enjeux pour la relance – Rapport du COE.....	105
Évaluation du crédit d'impôt recherche – Avis de la CNEPI 2021.....	107
Les grands défis économiques – Rapport de la commission internationale Blanchard-Tirole.....	109
Les coûts d'abattement. Partie 1 – Méthodologie.....	113
Les coûts d'abattement. Partie 2 – Transports.....	115
Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final.....	117
Pour une alimentation saine et durable. Analyse des politiques de l'alimentation en France.....	119
Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Deuxième rapport.....	121
Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Troisième rapport.....	123
Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport.....	125
L'emploi dans les start-up françaises.....	127
Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Rapport 2021.....	129

2022

Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité.....	131
Le monde de l'Internet des objets : des dynamiques à maîtriser.....	133
L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public.....	135
Référentiel méthodologique de l'évaluation socioéconomique des opérations d'aménagement urbain.....	137
Métiers 2030. Quels métiers en 2030 ? – Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications.....	139
Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique.....	141
Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid – Troisième rapport du CNP....	145
Les coûts d'abattement. Partie 4 – Hydrogène.....	147

Notes d'analyse 149

2017

N° 54 – Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable.....	151
N° 55 – D'où viennent les écarts de salaire entre les territoires ?.....	152
N° 56 – Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ?.....	153
N° 57 – Croissance de la productivité en France : le rôle de la réallocation des parts de marché entre entreprises.....	154
N° 58 – Perspectives de développement des autocars.....	155
N° 59 – Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ?.....	156
N° 60 – Salarié ou indépendant : une question de métiers ?.....	157
N° 61 – Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ?.....	158
N° 62 – Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ?.....	159
N° 63 – Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences.....	160
N° 64 – Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants.....	161

2018

N° 65 – Les tiers dans la relation de travail : entre fragmentation et sécurisation de l'emploi.....	162
N° 66 – Un nouvel âge pour l'école maternelle ?.....	163
N° 67 – Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens.....	164
N° 68 – Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie.....	165
N° 69 – Quelle place pour le gaz dans la transition énergétique ?.....	166
N° 70 – L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ?.....	167
N° 71 – Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ?.....	168
N° 72 – Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ?.....	169
N° 73 – Comment mesurer les économies sur les dépenses publiques ?.....	170

2019

N° 74 – Où réduire le poids de la dépense publique ?.....	171
N° 75 – Refonder l'Europe de la solidarité.....	172
N° 76 – Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires.....	173
N° 77 – Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences ?.....	174
N° 78 – Comment faire enfin baisser les émissions de CO ₂ des voitures.....	175
N° 79 – La répartition territoriale des emplois publics.....	176
N° 80 – Autonomie des collectivités territoriales : une comparaison européenne.....	177
N° 81 – Quelle taxation du capital, avant et après la réforme de 2018 ?.....	178
N° 82 – Les procédures de défaillance à l'épreuve des entreprises zombies.....	179
N° 83 – Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans.....	180

2020

N° 84 – Entreprises en difficulté : quelle efficacité des procédures préventives ?.....	181
N° 85 – Quelle influence du diplôme sur la participation au marché du travail ?.....	182
N° 86 – Taux bas : quelles implications pour la politique budgétaire ?.....	183

N° 87 – Création d’entreprise, de la volonté au passage à l’acte	184
N° 88 – Les métiers au temps du corona.....	185
N° 89 – La retraite, le patrimoine de ceux qui n’en ont pas ?	186
N° 90 – Emploi des personnes handicapées et performance des entreprises	187
N° 91 – Quelle influence du lieu d’origine sur le niveau de vie ?	188
N° 92 – Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ?	189
N° 93 – Chômage et territoires : quels modèles de performance ?	190
N° 94 – Les performances économiques et environnementales de l’agroécologie	191
N° 95 – Comment accélérer la rénovation énergétique des logements	192
N° 96 – Comment évaluer l’externalité carbone des métaux	193
N° 97 – Inégalités primaires et redistribution : la France parmi les bons élèves européens ?	194
N° 98 – Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d’emplois peu qualifiés ?	195

2021

N° 99 – Quelle sécurité d’approvisionnement électrique en Europe à horizon 2030 ?	196
N° 100 – L’emploi en 2020 : géographie d’une crise.....	197
N° 101 – Cartographie des compétences par métiers.....	198
N° 102 – Les dépenses pré-engagées : près d’un tiers des dépenses des ménages en 2017	199
N° 103 – Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement ?	200
N° 104 – Quelle rentabilité économique pour les rénovations énergétiques des logements ?	201

2022

N° 105 – Dynamiques sectorielles et gains de productivité.....	202
N° 106 – La revanche des villes moyennes, vraiment ?	203
N° 107 – Les villes moyennes, un pilier durable de l’aménagement du territoire ?	204
N° 108 – Risques climatiques, réseaux et interdépendances : le temps d’agir	205

Documents de travail.....207

2017

N° 06 – Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain.....	209
N° 07 – Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France.....	209
N° 08 – Croissance de la productivité et réallocation des ressources : le tissu productif français depuis 2000.....	210
N° 09 – L’effet du préfinancement du CICE sur la défaillance des entreprises	210
N° 10 – Préfinancement du CICE : quels effets sur l’emploi <i>via</i> la défaillance d’entreprise ?	211
N° 11 – Étude d’impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE	211

2018

N° 01 – Quand la scolarisation à 2 ans n’a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises... 212	212
N° 02 – La fiscalité des héritages : connaissances et opinion des Français	212
N° 03 – Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers.....	213
N° 04 – Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France	214

N° 05 – Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi.....	214
N° 06 – Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique	215

2019

N° 01 – Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information.....	216
N° 02 – La mobilité dans le Grand Genève : quelles pistes pour un développement territorial équilibré et durable ?	216
N° 03 – La répartition territoriale des emplois publics.....	217
N° 04 – Zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols ?.....	218
N° 05 – Améliorer la réglementation peut-il réduire le chômage structurel ?.....	218
N° 06 – L'évaluation socioéconomique de l'investissement social. Comment mettre en œuvre des analyses coûts-bénéfices pour les politiques d'emploi, de santé et d'éducation ?.....	219
N° 07 – Les réseaux de distribution d'électricité dans la transition énergétique	220
N° 08 – Le système électrique européen confronté à l'accord de Paris.....	220
N° 09 – Dispositifs universels de soutien au revenu des ménages modestes : protection contre la pauvreté et incitation à l'activité depuis 2000. Une analyse sur cas-types	221
N° 10 – L'évaluation des politiques publiques en Allemagne.....	221
N° 11 – L'évaluation des politiques publiques au Canada.....	221
N° 12 – L'évaluation des politiques publiques aux États-Unis	222
N° 13 – L'évaluation des politiques publiques en France.....	222
N° 14 – L'évaluation des politiques publiques au Royaume-Uni	223
N° 15 – L'évaluation des politiques publiques en Suède	223
N° 16 – Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays.....	223

2020

N° 01 – Sauvegarde et redressement judiciaire : quelles leçons pour l'amélioration des procédures préventives ?.....	224
N° 02 – Séries longues et projections de population active par niveau de diplôme	225
N° 03 – Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France.....	225
N° 04 – L'emploi des personnes handicapées : quel impact sur la performance des entreprises ?.....	226
N° 05 – La consommation de métaux du numérique : un secteur loin d'être dématérialisé.....	227
N° 06 – Quelle évolution des cadres depuis vingt ans ?.....	227
N° 07 – Les cadres et l'emploi. Aspects légaux, conventionnels et statistiques	228
N° 08 – Les politiques de mobilité dans les Hauts-de-France. Des enjeux sociaux à l'épreuve du climat ...	229
N° 09 – L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015.....	230
N° 10 – La transition énergétique, un levier de coopération interterritoriale. Le cas de Brest et de la pointe bretonne.....	231
N° 11 – Les projets alimentaires territoriaux, un levier pour une transition écologique partagée. Le cas de l'Albigeois.....	231
N° 12 – Taux de chômage et zones d'emploi : vers une nouvelle approche de la performance territoriale ?.....	232
N° 13 – Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfiques de l'agroécologie	232

N° 14 – Accroître l’investissement dans la rénovation énergétique des logements du parc privé.....	233
N° 15 – Maîtriser la consommation énergétique du numérique : le progrès technologique n’y suffira pas.....	234
N° 16 – Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe.....	234
N° 17 – Le cas des sites de production, d’innovation et des sièges sociaux.....	234
N° 18 – Inégalités primaires, redistribution : une comparaison européenne.....	235
N° 19 – Évolution tendancielle de la productivité du travail en France, 1976-2018.....	236

2021

N° 01 – Une nouvelle approche de l’inadéquation des compétences.....	237
N° 02 – Mobilités dans les espaces périphériques et peu denses : pour un territoire plus accessible ?.....	238
N° 03 – La biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel énergétique ?.....	239
N° 04 – Localisation de la production automobile : quels enseignements sur l’attractivité des pays et la compétitivité des entreprises ?.....	239

2022

N° 01 – Analyse sectorielle et régionale de la croissance de la productivité du travail dans les pays européens et aux États-Unis.....	240
N° 02 – Les soft skills pour innover et transformer les organisations.....	241
N° 03 – Évolution tendancielle de la productivité en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni depuis 1976.....	241

Notes de synthèse..... 243

Mutations digitales et dialogue social.....	245
Dialogue social et protection sociale dans l’économie des plateformes : enjeux et pistes d’action.....	245
Mutations sociales, mutations technologiques.....	246
Comment la France se compare-t-elle en matière d’emploi public ?.....	246
Quand la scolarisation à 2 ans n’a pas les effets attendus : leçons des méthodes d’évaluation.....	247
L’expertise face à une crise de confiance ?.....	248
Fiscalité des héritages : impopulaire mais surestimée.....	249
Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers.....	249
Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ?.....	250
Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions.....	251
La France évalue encore peu l’impact de ses politiques publiques.....	252
Information sur l’orientation en fin d’études : un enjeu d’équité et de qualité.....	252
L’investissement social à l’épreuve de l’évaluation socioéconomique.....	253
De meilleures réglementations pour plus d’emplois ?.....	254
Évaluation d’impact des politiques publiques : que peut apprendre la France des pays les plus avancés ? ...	255
Promouvoir les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France.....	256
Comment la France se compare-t-elle en matière d’emploi public ?.....	257
Les cadres aujourd’hui : quelles spécificités ?.....	257
Les pôles de compétitivité : quels résultats depuis 2005 ?.....	258
Les solidarités entre territoires : un levier pour la transition écologique.....	259

Les facteurs d'attractivité des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux en Europe.....	260
Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales.....	261
Le rôle du capital humain dans le ralentissement de la productivité en France.....	262
Explorer les liens entre mixité et productivité dans les entreprises.....	263
Biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel ?.....	263
Localisation de la production automobile : enseignements sur l'attractivité et la compétitivité.....	265

Travaux de la Plateforme RSE.....267

Avis sur les relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs.....	267
Contribution au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises – Avis.....	267
Engagement des entreprises pour l'emploi des travailleurs handicapés – Avis.....	268
Vers une responsabilité territoriale des entreprises – Avis.....	268
Le rôle du droit dans la protection de l'environnement – Actes de séminaire.....	268
RSE et environnement : économie circulaire, gouvernance et responsabilité environnementale – Avis.....	268
RSE et objectifs de développement durable – Avis.....	269
Engagement des entreprises pour la prévention des conduites addictives – Avis.....	269
La RSE, démarche de dialogue et levier de transformation – Avis.....	269
La RSE et au-delà : questionner la stratégie, la gouvernance et le management – Actes de séminaire.....	269
L'entreprise à mission. Réflexions sur le projet de loi PACTE – Actes de conférence.....	270
Engagement pour l'égalité femmes-hommes des entreprises actives à l'international – Avis.....	270
RSE et performance globale : mesures et évaluations, état des lieux des pratiques – Avis.....	271
Empreinte biodiversité des entreprises – Avis.....	271
Responsabilité numérique des entreprises – 1. L'enjeu des données – Avis.....	271
Labels RSE. Propositions pour des labels RSE sectoriels destinés aux TPE, PME et ETI – Avis.....	272
Responsabilité numérique des entreprises – 2. Enjeux environnementaux et sociaux – Avis.....	272
Responsabilité numérique des entreprises – Synthèse.....	273
La RSE, un enjeu européen – Avis.....	273
Responsabilité sociétale des entreprises : une ambition partagée – Avis.....	274
Affichage social sur les biens et services – Avis.....	274
Engagement des entreprises pour leurs salariés aidants – Avis.....	275
Rapports d'activité.....	275

Autres publications

Points de vue.....277

Actes, guides, mises de jeu, notes d'étape, etc.....279

Salaire minimum : questions anciennes et nouvelles – Synthèse du séminaire du 2 septembre 2016.....	279
Mutations sociales, mutations technologiques – Compte rendu de séminaire.....	279
La pratique de l'évaluation socioéconomique des investissements publics – Actes du colloque FS/CGI/CGEDD.....	280
Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail –	

Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation	281
Prospective des métiers et qualifications (PMQ) : bilan et perspectives	281
Élaboration des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences	282
L'investissement des entreprises françaises est-il efficace ? – Coédition	282
Qui travaille après 65 ans ? – Article	283
Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Note d'étape sur les travaux du comité d'évaluation	284
Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Note d'étape	285
Évaluation de l'impact des aides à l'innovation – Étude	286
La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus. Recommandations – Note d'étape	287
Identifier et accompagner les compétences de la transition écologique – Synthèse de conférence	287
Séminaire « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique »	287
La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus. Constats sur les effets de la crise sur la pauvreté et points de vigilance – Note d'étape	288
Évaluation socioéconomique du plan France très haut débit – Note d'étape	289
Publications des Hauts Conseils	290
Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie	290
Haut Conseil du financement de la protection sociale	291
Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge	292
Index thématique	295
Index des auteurs	309

Rapports



Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail

Rapport au Premier ministre

Michel Yahiel, Emmanuelle Prouet, Antoine Naboulet et Hélène Garner

Avril 2017, 38 pages

Conformément à la lettre de mission du Premier ministre en date du 1^{er} mars 2017, la réflexion conduite par France Stratégie sur les voies et moyens nécessaires à la mise en place de la commission de « refondation de la partie législative du code du travail », telle que prévue par l'article 1^{er} de la loi du 8 août 2016, s'est attachée à l'ensemble des aspects pratiques et organisationnels soulevés par ce projet d'ampleur.

De nombreuses auditions ont été menées, auprès des partenaires sociaux et de plusieurs experts, pour établir une cartographie des positions et pour distinguer celles qui relèvent d'une appréciation positive ou critique des orientations de la loi elle-même de celles qui se rapportent à la méthode de travail à adopter pour la suite des opérations. En effet, chacun s'accorde sur la nécessité d'œuvrer à la simplification du code du travail et à sa meilleure lisibilité, fût-ce à droit constant, et personne ne sous-estime l'ampleur

de la tâche, qui appelle précisément de prévoir un dispositif *ad hoc* pour pouvoir y faire face.

De nombreux interlocuteurs ont soulevé les questions de la continuité des objectifs gouvernementaux à l'issue des prochaines échéances électorales et de l'articulation entre ce chantier et les réformes du marché du travail annoncées par les candidats à l'élection présidentielle.

La mission s'est naturellement placée dans l'hypothèse où, quelles que soient la nature et l'ampleur des réformes projetées, le chantier de la simplification ne serait pas abandonné. Elle a par ailleurs envisagé plusieurs options de calendrier, afin de concilier un indispensable cadrage préalable, intégrant une phase de concertation suffisante pour pouvoir lancer la procédure dans de bonnes conditions, avec une rapidité d'exécution devant permettre de respecter le délai ultime prévu par la loi (août 2018), voire de l'anticiper dans la mesure du possible. Cette approche permettrait en outre de viser un seul texte de loi pour l'ensemble des chapitres du code ainsi refondus, dès lors qu'un processus itératif efficace serait respecté au long de cette réécriture, incluant sans doute les commissions parlementaires compétentes.

S'agissant de la commission de refondation elle-même, la mission n'a pas cru de sa responsabilité de fournir à ce stade des noms de personnalités, indiquant plutôt des profils à privilégier (magistrats, juristes, praticiens, etc.), dans le cadre plus vaste d'un schéma d'organisation précisant notamment les rôles clés du Haut Conseil du dialogue social et de la Direction générale du travail. La mission estime également nécessaire de prévoir un groupe « miroir » d'utilisateurs du code du travail, intégrant en particulier la dimension essentielle des TPE et PME.



SOMMAIRE

Introduction

1. Objectifs et principes de la commission
2. Périmètre et séquençage des travaux
3. Composition
4. Gouvernance et articulation avec d'autres instances
5. Organisation des travaux
6. Issue des travaux

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail*, rapport au Premier ministre, avril, 38 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE **SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**



Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique

Rapport du Réseau Emplois Compétences (REC)

Sandrine Aboubadra-Pauly, Nicolas Le Ru et Marième Diagne (France Stratégie), Damien Brochier et Joachim Haas (Céreq), **rapporteurs**

Juin 2017, 82 pages

Lors de sa séance plénière d'octobre 2015, le Conseil national de l'industrie (CNI) remettait un avis au gouvernement sur les enjeux de l'emploi et de la formation pour l'industrie. Les questions centrales étaient : comment construire une démarche d'anticipation des besoins en compétences et en qualifications dans un contexte d'incertitude forte ? Comment identifier les mutations économiques et technologiques, et les transitions professionnelles à opérer ? Pour tenter d'y répondre, le CNI a proposé l'élaboration au sein de chaque Comité stratégique de filière d'une « Vision prospective partagée des emplois et des compétences », bâtie non par simulation de scénarios macroéconomiques mais à partir des réalités des stratégies industrielles et territoriales. Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supé-

rieur et de la Recherche, et la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ont demandé que cette démarche fasse l'objet d'une expérimentation.

Ce rapport sur la filière numérique est le premier résultat de ce travail, conduit dans le cadre d'un partenariat entre le CNI, France Stratégie et le Céreq. Il aboutit à deux principaux résultats opérationnels : la production d'un répertoire des métiers « cœur du numérique », qui crée un langage partagé entre les acteurs et donne une vision des métiers en développement à deux ou trois ans ; et la mise en lumière d'une nouvelle approche « itérative et en réseau » qui doit fonder la relation formation-emploi.

Le rapport confirme tout l'intérêt du processus innovant mis en place pour cette expérimentation : mode de travail participatif, recherche de solutions pragmatiques face à des difficultés d'analyse, travail finalisé sur la production d'une synthèse partagée et appropriable par tous. L'approche par filière a favorisé une vision transversale à plusieurs secteurs, permettant de converger vers des repères collectifs indispensables en situation d'incertitude forte sur les évolutions des métiers et des compétences.

Cette « prospective du temps présent » appelle une exigence de suivi, formulée par les acteurs de la filière numérique, car l'enjeu est d'identifier en continu les évolutions de l'emploi, des métiers et des compétences. Pour consolider la méthodologie, une deuxième expérimentation sera réalisée sur la filière Valorisation industrielle des déchets, et une démarche similaire sera engagée par la filière Automobile dans le cadre d'un projet soutenu par le Programme des investissements d'avenir.



SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – La filière numérique, filière d’avenir : de quoi parle-t-on ?

1. Branche, secteur, filière : quel périmètre d’observation et d’action ?
 - 1.1. La filière numérique en France : 860 000 salariés et 80 000 indépendants
 - 1.2. Seule l’activité de programmation et de conseil informatique connaît une nette croissance de ses effectifs en France
2. La diffusion des technologies sur de nombreux marchés porte la croissance de l’emploi dans la filière
3. Des métiers « cœur du numérique » qui se diffusent dans tous les secteurs

Chapitre 2 – Dresser un répertoire des emplois et métiers du numérique

1. Une dynamique positive en termes de création d’emploi... mais avec des inconnues
2. Un diagnostic original sur l’évolution des métiers du numérique
 - 2.1. Partage des connaissances, des perceptions et des questionnements
 - 2.2. L’identification de neuf familles de métiers « cœur du numérique »
 - 2.3. Descriptif détaillé des familles de métiers

Chapitre 3 – Un lien formation-emploi rénové par une approche itérative et en réseau

1. Le numérique comme facteur d’insertion et levier d’accès à l’emploi
2. Des structures de formation initiale engagées dans des dynamiques de coopération avec les entreprises
3. Un engagement multiforme et partenarial des entreprises

Chapitre 4 – Comment passer à l’opérationnel ?

1. Éclairer les instances décisionnelles de l’emploi, de la formation et de l’orientation professionnelle
2. Un réseau de lieux ressources en interaction

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique*, rapport du Réseau Emploi Compétences, juin, 82 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE



Prospective régionale et sectorielle de l'emploi

Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?

Rapport du Réseau Emplois Compétences (REC)

Sandrine Aboubadra-Pauly, Marième Diagne et Nicolas Le Ru, **rapporteurs**

Juillet 2017, 77 pages

« Pour mieux anticiper l'évolution des emplois et des besoins en compétences des entreprises, il est indispensable de renforcer notre capacité collective d'observation et de prospective ». Ces propos, extraits de la feuille de route de la grande conférence sociale de juin 2013, expriment une volonté d'amplifier les efforts en matière de travaux prospectifs, dans une période où les incertitudes sont nombreuses, liées aux évolutions technologiques, sociologiques, géopolitiques, macroéconomiques, etc.

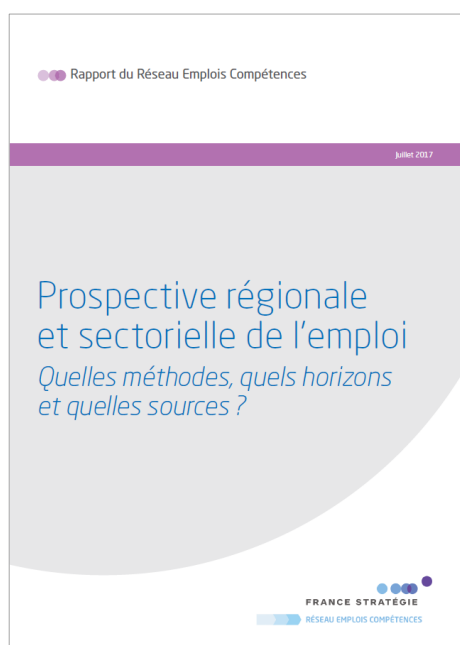
Le Réseau Emplois Compétences, créé à la suite de cette grande conférence sociale, a mis en place un groupe de travail dans l'objectif de progresser collectivement dans la réalisation de travaux de prospective chiffrés consistant pour l'essentiel à estimer l'évolution de postes à pourvoir sur un territoire pour différents métiers ou activités économiques. Ce type d'exercice

existe en France à l'échelle nationale depuis le début des années 1990 et au niveau régional depuis le milieu des années 2000.

Le groupe de travail a volontairement écarté l'idée de rédiger un guide méthodologique : mener une prospective quantitative sur de « petits » périmètres d'étude (un territoire ou une activité) nécessite de tirer parti du maximum d'informations possibles. Étant donné que la disponibilité de ces informations varie significativement selon le niveau géographique étudié (commune, département ou région) et le mode d'organisation – donc la capacité de collecte d'informations – des observatoires de branche, il est actuellement illusoire de chercher à uniformiser les pratiques. Il apparaît néanmoins possible de développer une vision commune de ce que permet, ou non, une démarche prospective dans le domaine de l'emploi et des compétences.

Le groupe de travail a donc souhaité identifier, au-delà des enjeux méthodologiques, les difficultés communément rencontrées par les acteurs en charge de réaliser des travaux de prospective afin de dégager des principes pouvant être partagés par le plus grand nombre. Le document s'intéresse de ce fait aux objectifs que l'on peut assigner à un tel exercice de prospective chiffré, aux sources de données permettant le suivi de l'emploi, au niveau local et au niveau des branches, ainsi qu'aux méthodologies les plus couramment utilisées.

Ce document, à destination des commanditaires de travaux prospectifs et des équipes en charge de les réaliser, synthétise les conclusions du groupe de travail.



SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – La prospective ne prédit pas l’avenir, elle aide à le construire

1. La prospective des emplois et des compétences ne doit pas être confondue avec les outils de prévision
2. Un instrument d’aide à la décision, qui ne peut à lui seul déterminer l’offre de formation

Chapitre 2 – Des difficultés méthodologiques générales et persistantes

1. Difficultés méthodologiques concernant la demande de travail
2. Difficultés méthodologiques concernant l’offre de travail

Conclusion – Comment améliorer l’utilité des exercices de prospective pour les décideurs ?

1. Être clair sur les objectifs initiaux assignés à une démarche prospective
2. Travailler avec d’autres et assumer collectivement la responsabilité
3. Privilégier d’autres démarches que la prospective pour déterminer l’action à court terme

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Prospective régionale et sectorielle de l’emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?*, rapport du REC, juillet, 77 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE



Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique

Un guide à l'usage des décideurs et praticiens

Lionel Janin et Jincheng Ni

Juillet 2017, 49 pages

Ce guide présente une méthode pour réaliser l'évaluation socioéconomique des projets de déploiement du très haut débit (THD) en France. Il cherche à valoriser les avantages que les acteurs économiques et la population peuvent retirer d'un tel déploiement, au regard des coûts correspondants. Il s'inspire de la méthode développée par JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in European Regions) pour le compte de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement (BEI). Une première version de cette méthodologie a été appliquée pour la contre-expertise de l'évaluation socioéconomique du projet Très Haut Débit des régions Alsace et Nord-Pas de Calais. La méthodologie décrite ici en est un approfondissement

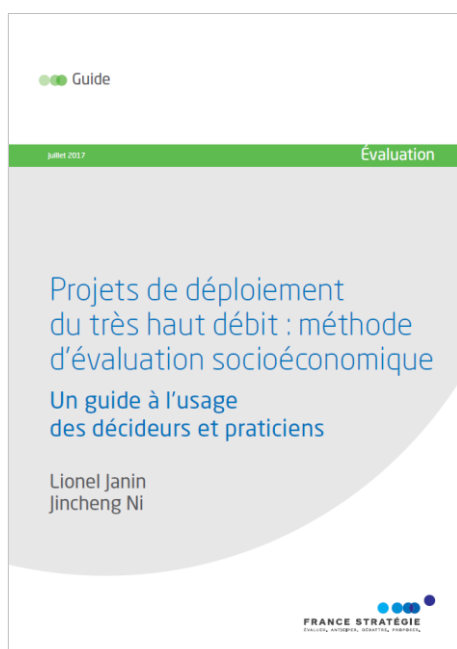
Les bénéfices socioéconomiques du haut débit/très haut débit concernent tous les utilisateurs du numérique que sont les consommateurs, les entreprises et les administrations publiques. Leur surplus est quantifié à l'aide des valeurs disponibles issues de travaux de recherche ou d'études.

Les principaux facteurs d'incertitude de cette méthode sont liés à la valeur des paramètres, en particulier :

- les effets du déploiement du haut débit/très haut débit sur la croissance du PIB ;
- le partage de ces effets entre le déploiement de l'infrastructure et les services numériques ;
- les effets d'une augmentation incrémentale du débit.

Des études complémentaires sont donc nécessaires pour améliorer cette méthodologie qui constitue néanmoins une première approche de l'évaluation socioéconomique des projets de déploiement du très haut débit.

Cette méthode a été présentée le 24 mars 2017 au Comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique d'investissements publics, mis en place par le Commissariat général à l'investissement et France Stratégie, qui en a pris acte et qui a formulé un certain nombre de remarques. Ce guide intègre les modifications proposées par le Comité et présente en annexe ses différentes remarques. Un exemple d'application est également présenté.



SOMMAIRE

Résumé

Introduction

Synthèse de la méthode

CHAPITRE 1 – LES BÉNÉFICES DU DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

1. Les effets du haut débit sur le surplus des consommateurs
 - 1.1. Le surplus des consommateurs dû à l'utilisation du haut débit
 - 1.2. La modulation du surplus des consommateurs selon l'augmentation de débit
 - 1.3. Évolution dans le temps du surplus des consommateurs
2. Les effets du haut débit sur l'activité des entreprises et des services publics
 - 2.1. Revue des travaux académiques

CHAPITRE 2 – UN CAS D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

1. Paramètres généraux pour le calcul socioéconomique
2. Scénario de référence et contexte
3. Option de référence
4. Option de projet
5. Analyse financière et calcul de la subvention publique
6. Évaluation socioéconomique
7. Bilan par acteur
8. Tests de sensibilité

ANNEXE

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique. Un guide à l'usage des décideurs et praticiens*, juillet, 49 pages.



Les exonérations générales de cotisations

Rapport du Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPE) présidé par Michel Yahiel

Fabrice Lenglard, **coordinateur**

Amandine Brun-Schammé, Rozenn Desplatz et Antoine Naboulet, **rapporteurs**

Juillet 2017, 110 pages

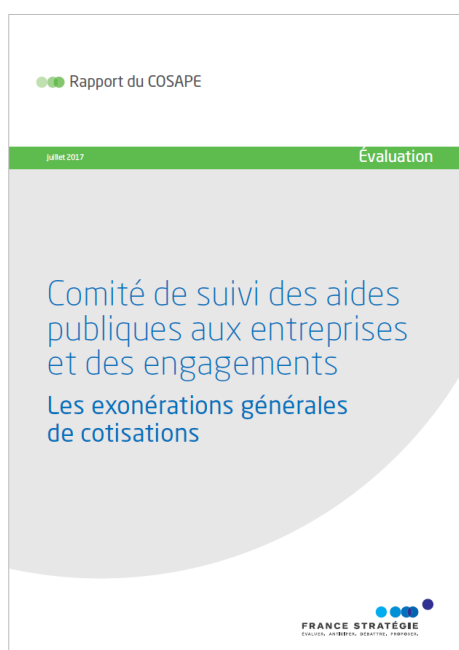
Le Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPE) a choisi de consacrer son premier rapport aux exonérations générales de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Mise en œuvre depuis vingt-cinq ans, cette politique s'est amplifiée par vagues successives jusqu'à atteindre un coût direct de l'ordre de 25 milliards d'euros pour les finances publiques.

La politique générale et massive de réduction de cotisations sociales sur les bas salaires mise en place en France n'a que peu ou pas d'équivalent à l'étranger. En raison du modèle social qu'elle a construit, la France se caractérise par un niveau de dépenses publiques de protection sociale particulièrement élevé, le plus élevé en part de PIB au sein de l'Union européenne. Seule la Belgique dispose depuis les années 1990 d'une politique d'exonérations de cotisations sociales quelque peu comparable, tandis que les Pays-Bas

ont expérimenté un dispositif similaire jusqu'au début des années 2000. Au modèle adopté par la France, caractérisé par un salaire minimum légal uniforme et élevé, combiné à des allègements de cotisations sociales ciblés sur les bas salaires visant à en réduire le coût pour l'employeur, d'autres pays comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni ont jusqu'à une époque récente privilégié un niveau de salaire minimum plus faible pour favoriser l'emploi non qualifié, couplé à des dispositifs de soutien au revenu.

En France, les travaux d'évaluation de la politique d'exonérations de cotisations sociales patronales sur les bas salaires ont surtout cherché à mesurer l'effet sur le volume de l'emploi. Ils aboutissent globalement à conclure que la première vague d'allègements (1993-1997) a permis de créer ou sauvegarder environ 300 000 emplois et la deuxième vague (1998-2002) environ 350 000. Les effets de la troisième vague (2003-2005) seraient quasi nuls. Cependant, pour la deuxième et la troisième vagues, les effets des exonérations ne peuvent pas être évalués indépendamment de la baisse du temps de travail et de la convergence vers le haut des différentes garanties mensuelles de rémunération qui les ont accompagnées. Par ailleurs, on ne dispose d'aucune évaluation des effets sur l'emploi de cette politique sur les vingt-cinq dernières années. Enfin, on sait peu de choses sur la nature des emplois créés ou sauvegardés (par sexe, âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle, etc.) et sur leur ventilation par secteur d'activité ou taille d'entreprise.

Les évaluations des effets de cette politique sur les salaires sont moins nombreuses. Or la façon dont l'évolution des cotisations, donc des exonérations de cotisations, se répercute sur l'évolution des salaires est un enjeu central si l'on veut capter leurs effets sur l'emploi, en particulier à moyen et long termes.



Cette politique, en particulier son amplification dans la durée, a pu jouer sur la dynamique du Smic et plus généralement des bas salaires, en facilitant des évolutions plus favorables, du fait qu'elle freinait dans le même temps leurs effets sur le coût du travail. Elle a pu ainsi contribuer au resserrement de la distribution des salaires nets et bruts. De fait, la proportion de salariés rémunérés au Smic a beaucoup progressé tout au long des trois vagues d'allègements, et, même si elle a reflué depuis, elle se situe aujourd'hui deux points plus haut qu'il y a vingt-cinq ans. Ce resserrement de la distribution salariale, que l'on observe en France sur longue période, apparaît atypique au regard des autres pays développés. Dans le même temps, la distribution des coûts du travail, elle, s'est bien élargie en France à l'instar de ce que l'on observe ailleurs.

Pour autant, il n'existe pas d'études visant à établir et à chiffrer l'effet de la montée en charge

des exonérations de cotisations sociales patronales sur l'ensemble de la distribution salariale et sa dynamique. Les études disponibles se consacrent à une question plus spécifique, celle de savoir si la dégressivité des allègements incite les employeurs à contenir certaines augmentations en bas de l'échelle salariale pour continuer à bénéficier à plein des allègements, et conduit ainsi à ce que certains salariés se trouvent durablement rémunérés au voisinage du Smic. Ces études concluent plutôt par la négative, c'est-à-dire à l'absence de « trappe à bas salaire », sans épuiser totalement le sujet.

Les conséquences à moyen et long termes des allègements de cotisations sociales patronales sur l'appareil productif sont largement inconnues. On ne dispose d'aucune étude sur leurs effets sur la formation, les investissements, l'innovation, la montée en gamme de l'économie française et la croissance potentielle.

Sommaire

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – Un contexte en transformation

1. La mise en place des allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires
2. Un cadre économique transformé

Chapitre 2 – Un effort massif de réduction du coût du travail, sans équivalent international

1. Caractéristiques des exonérations françaises
2. Les exonérations générales en comparaisons internationales

Chapitre 3 – Vingt ans d'évaluations : enseignements et incertitudes

1. Une évaluation portant principalement sur l'emploi
2. L'impact des exonérations sur les salaires
3. L'impact des exonérations sur la structure productive : peu de travaux disponibles

Conclusion

Annexes / Bibliographie

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Les exonérations générales de cotisation*, rapport du comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements présidé par Michel Yahiel, juillet, 110 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE



Renforcer la capacité des entreprises à recruter

Rapport du Réseau Emploi Compétences, groupe de travail n° 4

Morad Ben Mezian, **rapporteur**

Août 2017, 68 pages

Le groupe de travail n° 4 du Réseau Emploi Compétences avait pour objectif initial d'identifier les méthodes et les sources statistiques permettant d'appréhender les « modes d'alimentation » des métiers. Progressivement, ce groupe a été amené à s'intéresser à l'autre bout de la chaîne, autrement dit aux modalités de recrutement des entreprises. Les pratiques de gestion de la main-d'œuvre lui sont en effet apparues comme un déterminant important des modes d'accès aux métiers. Or peu de travaux ont encore exploré cette voie.

Ce changement de point de vue modifie le regard porté sur la relation entre emploi et formation professionnelle. De fait, depuis une vingtaine d'années, les politiques en faveur de la formation se sont multipliées. Elles sont en effet perçues comme un des principaux leviers de la lutte contre le chômage puisqu'elles sont censées réduire les difficultés de recrutement liées à l'inadéquation entre l'offre et la demande de

compétences sur le marché du travail. Mais force est de constater que les plans massifs de formation et l'élévation du niveau de diplôme ont eu peu de prise sur le taux de chômage. Certains travaux considèrent même que les effets de ces plans sont nuls, quand ils ne conduisent pas à dégrader relativement la situation des profils les moins diplômés. La première partie du rapport passe en revue la littérature sur ce sujet.

Ce constat entrouvre la porte à une autre interprétation des difficultés de recrutement, fondée non plus sur les défauts de compétences des actifs mais sur la qualité de la gestion de la main-d'œuvre par les entreprises. Cette approche appelle la mise en œuvre de politiques de formation différenciées, selon les secteurs ou les profils, comme l'expose la deuxième partie.

Reste que cette gestion de la main-d'œuvre est complexe à appréhender car de nombreux facteurs entrent en ligne de compte. Quelle est la « structuration RH » d'une entreprise ? Quelles sont ses pratiques en matière de recrutement et de formation ? Plusieurs sources statistiques et diagnostics permettent heureusement de mieux connaître cette dimension : leur exposé fait l'objet de la troisième partie de ce rapport.

Que nous révèlent ces sources ? Précisément que le niveau et la spécialité de formation ne sont pas toujours le premier critère de recrutement des entreprises. Avec d'importantes variations selon les métiers, les secteurs ou les territoires, ces entreprises tendent à privilégier l'expérience et la motivation comme indicateur de la capacité des candidats à satisfaire aux exigences d'un poste. Dès lors, les difficultés de recrutement ou les pénuries invoquées changent de visage : elles pourraient refléter non pas une inadéquation entre compétences détenues et compétences attendues mais plutôt les propres difficultés des employeurs à identifier la capacité des candidats. En améliorant en amont la gestion des ressources



humaines, il deviendrait dès lors possible d'améliorer *in fine* l'impact de la formation sur le retour à l'emploi. Pour les pouvoirs publics, il deviendrait possible de mieux cibler les réponses aux besoins en ressources humaines des entreprises – qu'ils relèvent de la formation initiale ou continue, de dispositifs d'emploi ou d'appui et d'accompagnement.

Promouvoir une telle démarche suppose que les acteurs institutionnels – les Régions, l'État, Pôle emploi, les partenaires sociaux – sortent d'une logique « adéquationniste » axée sur le « tout formation ». Cela suppose aussi que le monde de l'entreprise prenne ses responsabilités dans l'identification de ses besoins en compétences. Certaines branches ont déjà commencé ce travail en mettant en place des outils d'accompagnement de leurs adhérents.

Toutefois, la responsabilisation et l'accompagnement des entreprises restent souvent traités

de manière secondaire, avec des efforts qui portent essentiellement sur la seule phase de recrutement : aide à la définition des profils de poste, au processus du recrutement proprement dit ou encore à l'accueil du nouvel embauché. Nécessaire, cet outillage demande à être complété. Ces dernières années, cet appui RH s'est en outre concentré sur la construction d'outils généralisables à l'ensemble des entreprises alors que les sources statistiques identifiées dans ce rapport montrent à quel point les systèmes de gestion de compétences sont à la fois multiformes, complexes et évolutifs.

Ce rapport vise à permettre aux acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (EFOP) de s'emparer de ce sujet pour l'intégrer à leur réflexion sur l'évolution des politiques d'emploi et de formation pour leur territoire ou leur branche professionnelle.

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – Le marché du travail français vu sous le prisme d'une inadéquation des compétences

1. Un marché du travail peu performant ?
2. La formation comme principal instrument des politiques de l'emploi

Chapitre 2 – Qualifications versus compétences

1. Un lien faible entre formation et emploi
2. Ce que cherchent les entreprises

Chapitre 3 – Comment connaître les pratiques de gestion de la main-d'œuvre des entreprises ?

1. Les enquêtes statistiques sur les pratiques de recrutement et de formation
2. Les études qualitatives

Conclusion

Annexes / Bibliographie

Voir aussi le rapport d'activité 2015-2017 du Réseau Emploi Compétences : **Bilan et perspectives, octobre 2017, 30 pages**

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Renforcer la capacité des entreprises à recruter*, rapport du Réseau Emploi Compétences, août, 68 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Comité présidé par Michel Yahiel

Fabrice Lenglard, coordinateur

Amandine Brun-Schammé, Rozenn Desplatz et Antoine Naboulet, rapporteurs

Octobre 2017, 100 pages

Institué par la loi de finances rectificative pour 2012, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Un comité chargé de son suivi et de son évaluation a été mis en place, regroupant des parlementaires, les partenaires sociaux, les administrations et des experts. Dans son rapport 2017, le comité identifie une première série de résultats significatifs.

- Le comité considère comme avéré le fait que le CICE s'est en partie diffusé dans l'ensemble du système productif, le long de chaînes de valeur dès sa mise en place en 2013 et 2014. Les entreprises les plus bénéficiaires ont transmis une partie de leur CICE à leurs entreprises clientes ou donneuses d'ordre, en réduisant ou en limitant la hausse des prix des biens et services qu'elles leur vendent.



- Le comité note que le CICE a conduit à une amélioration des marges des entreprises, mais cet effet n'est que partiellement identifiable avec les méthodes microéconométriques employées.
- Le comité tient pour robustes les résultats des équipes de recherche qui concluent à l'absence d'impact de court terme du CICE, c'est-à-dire en 2013 et 2014, sur l'investissement, la recherche et développement et les exportations.
- Il constate que cette absence d'impact semble perdurer en 2015, mais s'interroge sur la capacité des méthodes employées pour capter de tels impacts.
- Le comité constate que la prise en compte de l'année 2015 dans les travaux d'évaluation ne lève pas toutes les incertitudes entourant l'effet du CICE sur l'emploi. Un effet positif mais modéré, concentré sur les entreprises les plus exposées au CICE, lui paraît le plus vraisemblable, de l'ordre de 100 000 emplois sauvegardés ou créés sur la période 2013-2015 (mais dans une fourchette large, allant de 10 000 à 200 000 emplois). En revanche, le volume d'emplois sauvegardés sur la période grâce à l'effet du préfinancement sur les défaillances d'entreprise est modeste (moins de 3 000 emplois sauvegardés sur 2013), et moindre qu'envisagé par le comité dans son rapport de l'an passé.

Sur d'autres points, le comité estime que les résultats disponibles ne permettent pas de trancher ou demeurent relativement fragiles :

- Le comité constate qu'une forte incertitude demeure quant à la décomposition de l'effet du CICE sur l'emploi par niveaux de qualification.

- Il relève que les effets du CICE sur les salaires demeurent difficiles à déceler. À la lumière des données de 2015, deux résultats semblent émerger. D'une part, le CICE aurait plutôt joué positivement sur les salaires des cadres et professions intellectuelles supérieures. D'autre part, la dynamique des salaires sur les trois premières années d'implémentation du CICE ne semble pas avoir été spécifiquement affectée par le seuil de 2,5 Smic à partir duquel un salarié ne bénéficie plus de la mesure. Plus précisément, on n'observe pas de ralentissement des salaires spécifiquement au voisinage de ce point.
 - Enfin, le comité note que les estimations relatives à l'effet du CICE sur les dividendes sont très fragiles en raison des données utilisées et ne permettent pas de conclure.
- De façon générale, les travaux quantitatifs et qualitatifs menés depuis 2014 font apparaître une très grande diversité de comportements économiques des entreprises face au CICE. L'identification d'un effet global, résultant de cette diversité, n'en est rendue que plus difficile.

SOMMAIRE

Chapitre 1 – Les effets du CICE

1. Les effets du CICE sur 2013, 2014 et 2015

- 1.1. Rappel du cadre d'analyse : des effets attendus *via* trois canaux
- 1.2. Effets du CICE en 2013 et 2014 : rappel des conclusions des rapports de septembre 2016 et mars 2017
- 1.3. Des effets de court terme aujourd'hui mieux appréhendés : effet de trésorerie et effet prix
- 1.4. L'année 2015 : de nouvelles mesures affectant le coût du travail et susceptibles d'interférer avec le CICE
- 1.5. Nouveaux résultats sur données 2013-2015

2. Conclusions du comité de suivi du CICE

- 2.1. Avis du comité
- 2.2. Approfondissements demandés

Chapitre 2 – Le suivi du CICE en 2017

1. L'évolution des créances et consommation

- 1.1. Évolution de la créance entre 2013 et 2017
- 1.2. Quelles consommations du CICE ? Imputations et restitutions
- 1.3. Les prévisions retenues dans le projet de loi de finances 2018

2. Exposition des entreprises au CICE selon leur taille et leur secteur

- 2.1. Le CICE concerne davantage les petites entreprises et PME
- 2.2. Le CICE plus favorable aux secteurs intensifs en main-d'œuvre

3. L'évolution du préfinancement du CICE et caractéristiques des bénéficiaires

- 3.1. Évolution de l'activité globale de préfinancement
- 3.2. Le préfinancement au prisme de l'activité de Bpifrance

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, comité présidé par Michel Yahiel, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE



Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics

Sous l'autorité du comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique des investissements publics, présidé par Roger Guesnerie

Carole Gostner (DG Trésor) et Jincheng Ni (France Stratégie)

Décembre 2017, 62 pages

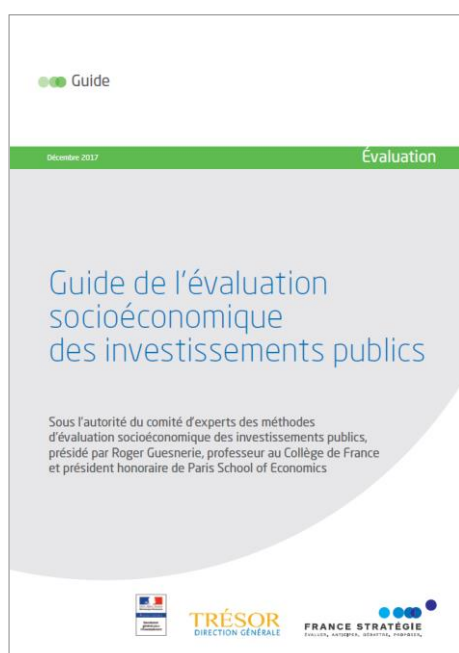
L'évaluation socioéconomique des investissements publics constitue un éclairage indispensable pour le décideur public. Elle a pour objectif d'apprécier et de comparer les gains de bien-être pour la collectivité d'un investissement et ses coûts. Les investissements publics représentent, en France comme dans les autres pays développés, une part significative des investissements nationaux et concernent des secteurs aussi divers que le transport, l'énergie, la santé, la culture, l'éducation ou la justice. Ils façonnent à long terme – parfois pour plusieurs siècles – le pays, sa croissance, la qualité de son environnement et sa capacité à affronter les défis futurs. La loi du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques rend obligatoire la conduite, par les porteurs de projet, d'une évaluation socioéconomique préalable pour l'ensemble des investissements publics civils de l'État et de ses établissements publics et, pour les plus importants, une

contre-expertise indépendante. Il est indispensable de disposer d'un guide transversal présentant les méthodes et indicateurs à utiliser. Si chaque secteur a ses caractéristiques propres, la méthodologie doit reposer sur des principes communs, que ce guide a vocation à présenter.

Un tel guide doit aussi pouvoir être utilisé pour mener une évaluation *ex post* des investissements, plusieurs années après leur achèvement. Au-delà du secteur des transports où les évaluations *ex post* sont obligatoires, la généralisation à tous les secteurs d'une telle pratique vertueuse de retours d'expérience confrontant les résultats effectifs d'un investissement aux objectifs devrait être facilitée par l'existence d'un guide harmonisé.

Ce guide opérationnel s'adresse notamment aux directions en charge des projets au sein des ministères (transport, santé, culture, justice, etc.) et organismes publics, des établissements publics de l'État et des établissements de santé. Plus généralement, il est destiné à tout porteur de projet soucieux d'établir une évaluation objective des effets d'un investissement afin de l'optimiser et d'apprécier son intérêt. L'objectif est de présenter les principes directeurs, les concepts et les méthodes opérationnelles qui doivent être utilisés pour évaluer d'un point de vue socioéconomique un projet. Ce guide permet aux porteurs de projet d'appliquer un cadre d'analyse commun à tous les investissements publics.

Ce guide est accompagné de compléments opérationnels destinés à préciser des aspects techniques communs à l'ensemble des secteurs considérés. Ils seront régulièrement mis à jour par France Stratégie après validation par le comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique des investissements publics.



SOMMAIRE

Préambule

Chapitre 1 – La démarche générale de l'évaluation socioéconomique des investissements publics

1. Qu'est-ce qu'une évaluation socioéconomique et quel est son rôle ?
2. Qu'est-ce qui distingue l'évaluation socioéconomique des autres analyses existantes ?
3. À quelles étapes de l'instruction l'évaluation socioéconomique doit-elle intervenir ?
4. Les étapes systématiques d'une évaluation socioéconomique

Chapitre 2 – Le cadrage général de l'évaluation socioéconomique des investissements publics

1. La présentation de l'investissement et l'explicitation des objectifs
2. La détermination du cadrage macroéconomique de l'investissement (scénario de référence)
3. La présentation de l'option de référence (la situation contrefactuelle)
4. La présentation des options d'investissement

Chapitre 3 – Le déroulé de l'évaluation socioéconomique

1. Le recensement des différents effets des options d'investissement
2. L'objectivation des effets non marchands : analyse qualitative et quantitative
3. La valorisation monétaire des effets de l'investissement
4. L'analyse coût-bénéfice portant sur les effets monétarisés de l'investissement
5. L'analyse des risques et incertitudes entourant les résultats de l'évaluation socioéconomique
6. La prise en compte des effets non monétarisables des investissements

Chapitre 4 – L'analyse financière de l'investissement

1. Les principes de l'analyse financière
2. La finalité de l'analyse financière

Chapitre 5 – L'évaluation socioéconomique ex post

Chapitre 6 – La présentation des résultats

Conclusion

Les compléments

- A1 – **Paramétrage macroéconomique du scénario de référence**, 5 décembre 2017
- A2 – Données graphiques du complément A1, 18 décembre 2018
- B – Valeurs tutélaires de référence pour valoriser les effets non marchands, 18 décembre 2018
- C – **Effets marchands et non marchands directs, externalités et leur valorisation**, 21 juin 2018
- D – **Modalités d'usage de la valeur de l'action pour le climat**, 14 avril 2020
- E – **Règles de décision à partir de la valeur actualisée nette socioéconomique**, 14 avril 2020
- F – **Valeur résiduelle et horizon de projection**, 14 avril 2020
- G – **Analyse de sensibilité**, 14 avril 2020
- H – **Analyse financière**, 14 avril 2020
- I – **Révision du taux d'actualisation**, 23 novembre 2021
- J – **Cartographie des risques**, 23 décembre 2021

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics*, rapport, comité d'experts présidé par Roger Guesnerie, décembre.



Tableau de bord de l'emploi public

Situation de la France et comparaisons internationales

Première édition

Flore Deschard et Marie-Françoise Le Guilly

Décembre 2017 – 60 pages

Les comparaisons entre pays développés en termes d'emplois publics sont délicates à mener. L'hétérogénéité des modes de gestion, des statuts, des principes budgétaires incite à bâtir un diagnostic en croisant une multitude de critères. Le tableau de bord qui suit a pris le parti de centrer l'analyse sur le concept d'emploi « financé » sur ressources publiques, quel que soit son statut juridique. L'emploi du secteur des administrations publiques, tel que le mesure la comptabilité nationale, constitue le concept statistique qui s'approche le plus de l'optique adoptée. Il ne prend néanmoins en compte que l'emploi directement rémunéré par le secteur institutionnel des administrations publiques. D'autres emplois, notamment dans la médecine ambulatoire, dans l'éducation ou dans des entités externalisées, ne relèvent pas toujours d'une rémunération publique directe mais sont *in fine* financés ou « solvabilisés » par la puissance publique. Certes, un gain en efficacité est généralement attendu d'une opération

d'externalisation, et l'on ne saurait assimiler l'emploi direct au recours à des prestations en sous-traitance. Cependant, dans une optique de comparaison internationale, l'absence de prise en compte de ces emplois indirects, c'est-à-dire les emplois privés financés sur fonds publics, pourrait fausser l'analyse. Par exemple, alors même que l'Allemagne et la France disposent d'un système de santé comportant de nombreuses similitudes d'un point de vue institutionnel, l'Allemagne apparaît de prime abord comme un pays à très faible niveau d'emplois dans le secteur de la santé publique. De fait, cet écart est résorbé lorsque l'on prend en compte l'originalité des circuits de financement public de la médecine en Allemagne.

Ce *Tableau de bord* se propose d'informer sur le niveau « relatif » d'administration de la France par rapport à certains pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Pour ce faire, il compare les niveaux d'administration en termes d'effectifs et de dépenses publiques relativement à la population totale et par rapport à l'activité économique, mesurée par le Produit intérieur brut (PIB). Enfin, il examine le niveau d'administration au regard des différentes fonctions (éducation, santé, protection sociale, etc.). Ce travail mobilise essentiellement les données de l'OCDE et d'Eurostat sur quinze ans (2000-2015 généralement). Le périmètre de l'État dans les différents pays est dans un premier temps appréhendé par le biais de plusieurs indicateurs : le taux d'administration, c'est-à-dire les effectifs du secteur public rapportés à la population totale ou à la population cible de l'action publique, et le taux de socialisation, c'est-à-dire le poids des dépenses administrées dans le PIB. Le taux d'administration renseigne sur l'ampleur du maillage administratif dans les pays et donne une indication sur la taille du secteur



public dans la société. Cet indicateur est décliné selon les différentes fonctions (éducation ; santé ; protection sociale) puis, ponctuellement, par niveau d'administration (centrale, locale, sécurité sociale, etc.). La sphère d'intervention de l'État peut également être approchée par l'analyse de l'affectation des dépenses des fonctions collectives entre secteur public et secteur privé.

Nous proposons de la mesurer plus particulièrement dans l'éducation et la santé en mettant en relation le poids des dépenses publiques et le poids des dépenses privées, d'une part, et la ventilation des dépenses publiques entre transferts, dépenses de personnel et consommations intermédiaires, d'autre part.

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – structure et répartition des emplois publics

1. Quels moyens humains consacrés aux services publics ?
2. Quelle évolution des composantes de la dépense publique ?
3. Pour quelles fonctions ?
4. Quels niveaux d'action ?

Chapitre 2 – Éducation

1. Les moyens humains dans l'éducation
2. L'emploi enseignant

Chapitre 3 – Santé et action sociale

1. Les moyens humains dans la santé et l'action sociale
2. Le coût de la santé

Chapitre 4 – Protection sociale

1. L'emploi public dans la protection sociale
2. Le coût de la protection sociale

Annexe méthodologique

Documents associés

Deschard F. et Le Guilly M.-F. (2017), « Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? », *Note de synthèse*, décembre, 8 pages.

Ce tableau de bord a fait l'objet d'une actualisation en juin 2020 (voir page 81) :

France Stratégie (2020), *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale*, deuxième édition, juin, 64 pages.

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale*, première édition, décembre, 60 pages.



Intelligence artificielle et travail

Rapport à la ministre du Travail et au secrétaire d'État chargé du Numérique

Salima Benhamou et Lionel Janin, **rapporteurs**

Mars 2018, 86 pages

Dans la suite des travaux de #FranceIA au printemps 2017, le député Cédric Villani s'est vu confier la mission d'analyser les enjeux de l'intelligence artificielle au niveau économique, social, environnemental et éthique. Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du Numérique, ont demandé à France Stratégie d'étudier les impacts de l'intelligence artificielle sur le travail. La question clé est de savoir si l'intelligence artificielle représente une rupture technologique telle que le travail s'en trouvera transformé de manière brutale, avec des répercussions importantes sur l'emploi, ou si elle s'inscrit dans la continuité des transformations numériques à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Pour illustrer de façon concrète les enjeux posés par ces mutations annoncées, notre rapport a choisi d'examiner trois secteurs, ceux des transports, de la banque et de la santé.

De cet examen ressortent des spécificités sectorielles et des phénomènes parfois contre-

intuitifs. Un *chatbot* qui répond automatiquement à minuit peut malgré tout nécessiter un humain capable de prendre le relais en cas de besoin. Et si la machine vient à soulager les hommes des activités les plus routinières, ces derniers risquent de ne traiter que des tâches complexes, d'où une intensification du travail et un risque de surcharge cognitive.

La multiplicité des facteurs qui conduisent une organisation à recourir, ou non, à des systèmes utilisant l'intelligence artificielle (coût, rentabilité, impacts sur les équipes, conséquences pour les clients) et le poids du contexte (démographique, réglementaire, social) expliquent pourquoi les tentatives de projection des impacts sur les métiers et les emplois resteront durablement incertaines.

Pour le transport, l'impact sur l'emploi du véhicule autonome est difficile à anticiper : la technologie n'a pas encore atteint un niveau de sûreté tel qu'il soit possible de prévoir avec précision un calendrier pour sa généralisation, qui supposera que les réglementations aient évolué et que les assurances se soient adaptées. Les conséquences sur l'emploi de son adoption dans certains secteurs particuliers, comme les transports routiers de longue distance, pourraient cependant être significatives.

Pour les banques, l'intégration de l'intelligence artificielle devrait avoir un impact significatif sur la pratique professionnelle des conseillers commerciaux et accentuer la tendance à la réduction de leur nombre en agence, mais sans rupture majeure.

Pour la santé, les applications les plus spectaculaires – robots chirurgicaux, interprétation des radios et électrocardiogrammes – ne sont pas les seules qui auront un impact sur la définition des métiers et l'emploi. Celles du diagnostic et de la prescription assistés par ordinateur ou de suivi des patients à distance



pourraient aussi changer profondément la donne, en particulier dans la répartition des tâches entre professions de santé (médecins, et pratiques avancées des infirmiers).

Le rapport propose des pistes d'action qui mobilisent les moyens d'anticipation des

acteurs, de formation et de sécurisation des parcours professionnels. Les adopter devrait renforcer la probabilité que les transformations du travail liées à l'usage de l'intelligence artificielle se fassent de façon maîtrisée.

SOMMAIRE

Synthèse

Définition et champ d'investigation

1. Problématique
2. Quelle définition ?
3. Trois secteurs d'activité passés au crible

Impacts dans le secteur des transports

1. Les applications de l'intelligence artificielle dans le transport
2. Un contexte plutôt favorable à la diffusion
3. Les impacts sur les métiers du transport
4. Les scénarios selon les activités

Impacts dans le secteur bancaire

1. Les usages de l'intelligence artificielle
2. Les déterminants de la diffusion
3. Les impacts sur les métiers de la banque de détail
4. Scénarios de diffusion

Impacts dans le secteur de la santé

1. Applications de l'intelligence artificielle et impacts sur le travail
2. Les déterminants
3. Les scénarios de diffusion

Quels enseignements des trois secteurs ?

1. L'IA s'inscrit dans le phénomène plus large de la transition numérique
2. La transformation des tâches : substitution ou complémentarité ?
3. La transformation des qualifications : expert ou généraliste ?
4. La transformation des organisations

Enjeux et recommandations

1. Lancer un chantier prospectif pour anticiper les effets de l'IA et accompagner les acteurs
2. Assurer la formation des travailleurs aux enjeux de l'intelligence artificielle

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Intelligence artificielle et travail*, rapport, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions

Dominique Auverlot, Nicolas Meilhan, Bérengère Mesqui et Aude Pommeret, rapporteurs

Mai 2018, 137 pages

Le ministre d'État à la Transition écologique et solidaire et la ministre des Transports ont demandé à France Stratégie une étude de parangonnage de plusieurs pays engagés dans une politique de transition vers un véhicule « propre » à moyen terme. France Stratégie, avec l'aide de la Direction générale du Trésor, a adressé une série de questions aux missions économiques de huit pays : l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Espagne, la Norvège, les États-Unis, l'Inde et la Chine.

Enjeu majeur pour la politique de développement durable, le véhicule électrique est aussi une opportunité industrielle dont la France doit se saisir. Les ventes annuelles, en progression de quelque 60 % en 2017, ont largement franchi le million d'unités dans le monde, dont la moitié en Chine. Elles dépassent même 10 % des ventes de véhicules neufs en Norvège, dans des métropoles chinoises (Pékin, Shanghai et Shenzhen) et dans

une trentaine de villes californiennes. Le parc de véhicules électriques devrait compter des dizaines de millions de véhicules en 2030.

Jusqu'à un passé récent, le véhicule électrique restait cantonné aux trajets du quotidien. Grâce aux progrès technologiques et à la baisse du coût des batteries, nous entrons dans une nouvelle phase de la mobilité électrique sur plus longue distance. Les nouveaux modèles seront bientôt capables d'effectuer des trajets de 300 km, avec une recharge quasi complète en moins d'une demi-heure. D'ores et déjà, les véhicules hybrides rechargeables permettent de combiner l'électrique pour les trajets du quotidien et le thermique pour les grandes distances. Une telle révolution implique de repenser l'articulation entre le véhicule automobile et son système d'approvisionnement en énergie. Production, transport et distribution d'électricité, l'ensemble doit former système avec le véhicule électrique. Cette transformation en profondeur sera rendue possible par le développement concomitant du numérique, de l'intelligence artificielle et du véhicule autonome. Mais cette grappe d'innovations simultanées ne pourra être mise à profit par la France que si elle investit dans les savoir-faire clés et dans la recherche amont.

Dans les trois zones géographiques où la croissance du véhicule électrique est la plus rapide, cet essor résulte de politiques publiques volontaristes reposant d'abord sur des incitations financières élevées – et maintenues dans la durée – qui viennent compenser le surcoût du véhicule électrique. Ces politiques volontaristes reposent également sur des avantages indirects – péages gratuits, possibilité de circuler dans des voies réservées, etc. – et, dans deux cas sur trois, sur la mise en place de quotas de vente de véhicules électriques imposés aux constructeurs.



Au-delà de ses actions dans la R & D et la formation, la France doit donc poursuivre durant les prochaines années sa politique d'incitations directes ou indirectes au véhicule électrique, notamment sous forme de bonus à l'achat d'un tel véhicule. Cette aide a vocation à diminuer au fur et à mesure de la diffusion du véhicule électrique et de la baisse de ses coûts.

En parallèle, la France doit poursuivre le déploiement, en bonne intelligence entre le public et les acteurs privés, des bornes de recharge. Vaste chantier, dans la perspective – ambitieuse – d'un parc de véhicules électriques de 3 à 4 millions d'unités d'ici une quinzaine d'années. D'autant que ces bornes devront être de plus en plus puissantes et accessibles à tous et à coût modéré.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – Des engagements politiques forts, un développement encore faible

1. Plusieurs pays ont programmé la fin du véhicule thermique
2. En forte hausse, les ventes restent faibles, sauf exceptions
3. Les ventes de véhicules électriques à hydrogène restent confidentielles
4. L'essor des véhicules utilitaires légers électriques a commencé... en Chine
5. La diffusion accélérée des voiturettes et deux-roues électriques en Chine
6. Les bus électriques
7. Les camions « propres » en démonstration

Chapitre 2 – Les instruments de politique publique mobilisés

1. Des incitations à plusieurs leviers
2. Des incitations massives là où le véhicule électrique connaît un essor rapide
3. Les mesures d'incitation peuvent orienter le choix des consommateurs
4. Revers de la médaille : la fin des incitations publiques peut conduire à une baisse rapide des ventes
5. Restrictions à la circulation des véhicules les plus polluants et zones zéro émission au cœur des grandes villes européennes
6. L'articulation des politiques favorisant le développement du VE entre les différents niveaux de collectivité

Chapitre 3 – Le déploiement des bornes de recharge

1. Une condition nécessaire mais non suffisante
2. Le financement : le secteur privé en relais de la puissance publique
3. Le déploiement actuel des bornes se heurte à un certain nombre de difficultés

Chapitre 4 – Anticiper un développement à grande échelle de la production

1. L'organisation de la filière automobile : des caractéristiques propres
2. S'appuyer sur une véritable politique industrielle
3. Incertitudes sur l'évolution à terme de l'emploi

- Ce rapport a fait l'objet d'une synthèse : Auverlot D., Meilhan N., Mesqui M. et Pommeret A. (2018), « [Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions](#) », *Note de synthèse*, France Stratégie, mai, 8 pages.

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions*, rapport, mars, 137 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Les enjeux des blockchains

Rapport du groupe de travail présidé par Joëlle Toledano

Lionel Janin, rapporteur

Juin 2018, 147 pages

Hier encore inconnue, mais déjà portée par le phénomène bitcoin, la blockchain est aujourd'hui à l'agenda de tous les décideurs. De fait, cette technologie numérique qui permet de transmettre des données de manière décentralisée, sécurisée, transparente et sans intermédiaire apparaît riche en potentialités. Certains y voient l'innovation disruptive qui va bouleverser la plupart des secteurs économiques, les plus optimistes allant jusqu'à annoncer l'entrée dans une ère de l'efficacité et de la confiance partagée. D'autres au contraire s'inquiètent d'une technologie à la réputation sulfureuse, présentant autant de lacunes que de risques : à leurs yeux, ces « chaînes de blocs » seraient à la fois l'objet d'une fascination spéculative et le cheval de Troie de la criminalité.

Par peur de rater le coche, les secteurs de la banque et de l'assurance, mais aussi la logistique et la culture, explorent déjà les possibilités offertes par cette technologie. Les

expérimentations se multiplient, les projets et les start-ups lèvent des millions d'euros sur le seul mot de blockchain. Les promesses sont à la fois techniques, économiques et institutionnelles. Dix ans après l'apparition du bitcoin, force est de reconnaître cependant que la technologie sous-jacente n'a pas encore trouvé d'usage majeur, diffusé dans le grand public. De fait, la blockchain n'a pas atteint sa maturité et les écueils sur sa route ne manquent pas.

Le rapport a le mérite de nous présenter les enjeux de cette innovation numérique en pleine mutation, sans se perdre dans la complexité technique. Plusieurs enseignements se dégagent de l'analyse.

Tout d'abord, dans la grande variété des usages envisagés, les plus porteurs de modifications profondes concernent des applications couplant sans intermédiaire la dimension transactionnelle au monde physique – ce qu'on appelle « l'internet de la valeur ». Pour l'instant, l'instabilité des monnaies numériques et la spéculation qui les entourent empêchent la mise en place pérenne de ces applications.

Ensuite, il apparaît de plus en plus impossible de favoriser le développement des blockchains sans se préoccuper de l'utilisation des cryptomonnaies. Les liens techniques et économiques sont nombreux. Pour qu'innovation et sécurité coexistent, il convient de mettre en place des régulations qui soient raisonnablement attractives pour les investisseurs et les entrepreneurs mais aussi suffisamment strictes pour contrôler et éliminer les usages frauduleux, protéger l'ordre public et le consommateur-épargnant.

Encourager l'essor des blockchains et organiser l'utilisation des actifs numériques sont en fait les deux facettes d'une politique que l'on retrouve avec des pondérations variées partout dans le monde. Le jeune écosystème français semble globalement demandeur de cette double



démarche. En tout état de cause, la coordination des réglementations sur les cryptomonnaies au niveau mondial est nécessaire.

Dans le numérique, les « vainqueurs » sont peu nombreux et ils ont tendance à rafler l'intégralité de la mise. Attendre qu'une technologie soit éprouvée pour se lancer, c'est prendre le risque de partir trop tard. Il en sera peut-être ainsi pour la blockchain. C'est donc maintenant qu'il faut « sortir du bac à sable » de l'expérimentation, et mettre en place une stratégie avec pour axes principaux la régulation, le soutien à l'innovation et la formation.

Les pouvoirs publics ont d'autant plus leur rôle à jouer que l'ensemble des acteurs semblent aujourd'hui en attente d'une intervention responsable, qui serait capable d'encourager le mouvement en tenant les deux bouts de la chaîne, entre régulation et soutien à l'innovation.

SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – Une technologie disruptive ?

1. Bien plus qu'une chaîne de blocs
2. Des caractéristiques séduisantes
3. Chaînes publiques et chaînes privées

Chapitre 2 – Que faire du bitcoin ?

1. Naissance et fonctionnement
2. La grande vague des cryptomonnaies
3. Bulle spéculative et valorisation

Chapitre 3 – Des promesses à la chaîne

1. Deux champs principaux
2. Dans tous les secteurs d'activité
3. Des limites surmontables ?

Chapitre 4 – Les pouvoirs publics entre soutien à l'innovation et régulation

1. Un intérêt mondial
2. L'expérimentation par les banques centrales et les réflexions en cours
3. Vers la régulation ?

Chapitre 5 – Recommandations

Contributions du groupe de travail

1. Des racines libertariennes à la bienveillance du monde économique, par Clément Gasull
2. Les enjeux juridiques de la blockchain. Rapport du sous-groupe juridique

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Les enjeux des blockchains*, rapport du groupe de travail présidé par Joëlle Toledano, juin, 147 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Évaluation socioéconomique de Météo-France

Rapport au ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Julie de Brux et Alice Mével (Citizing), Jincheng Ni (France Stratégie),
Émile Quinet (Paris School of Economics, École des Ponts ParisTech), **rapporteurs**

Juin 2018, 71 pages

Commandé par le ministre de la Transition écologique et solidaire, et piloté par France Stratégie, ce rapport examine la création de valeur collective générée par les données et services produits par Météo-France. La méthode de l'évaluation socioéconomique est mobilisée pour calculer ces bénéfices dans neuf domaines particulièrement « météo-sensibles » : l'énergie, l'aviation, l'agriculture, les transports routiers, la vigilance en faveur de la sécurité des personnes et des biens, la défense, l'adaptation au changement climatique, les besoins quotidiens du grand public et enfin la R & D.

Malgré de nombreux points de vigilance méthodologiques résultant d'une littérature économique incomplète sur ce sujet, les auteurs évaluent des bénéfices socioéconomiques annuels d'une valeur au minimum comprise entre 1 et 2,5 milliards d'euros, soit un montant très largement supérieur au budget annuel de l'établissement. Bien que les ordres de grandeur

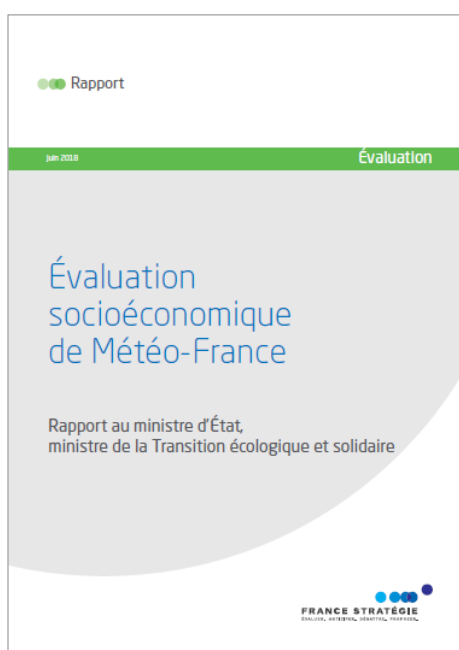
soient cohérents avec les études similaires produites dans d'autres pays, ces résultats sont difficilement comparables en raison de l'hétérogénéité des méthodes employées et du nombre de secteurs examinés.

L'étude confirme la grande utilité collective tirée des dépenses en faveur de prévisions météorologiques fiables et d'un approfondissement des connaissances relatives au changement climatique. Le financement d'une puissance de calcul supplémentaire apparaît opportun.

Si la création de valeur collective issue des activités de Météo-France semble indiscutable, il n'en demeure pas moins souhaitable de s'interroger sur le mode organisationnel de l'établissement, potentiel levier de création de valeur supplémentaire, affectant les ratios coût-efficacité. C'est dans cette perspective que les auteurs se sont intéressés à l'organisation d'autres services météorologiques nationaux. Ils relèvent notamment des différences en matière de fléchage des ressources allouées aux établissements. Ils suggèrent en outre de conduire des recherches plus poussées sur les bénéfices socioéconomiques liés :

- au maintien de toutes les implantations territoriales ;
- au maintien de services commerciaux au sein de Météo-France ;
- au maintien d'une recherche climatique conduite par deux organismes en France ;
- au maintien d'un modèle à aire globale en plus de celui conduit par le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET).

Enfin, les auteurs estiment que Météo-France a le potentiel d'agir plus fortement sur l'aide à la prise de décision en aval de la chaîne de valeur, en y concentrant des moyens humains adaptés.



SOMMAIRE

Résumé

Introduction – Description de Météo-France et problématique

1. Météo-France et ses activités
2. Le budget et les ressources
3. Problématique

Chapitre 1 – Méthode générale d'évaluation et application à la météorologie

1. L'évaluation socioéconomique, pour quoi faire et comment ?
2. Les difficultés méthodologiques inhérentes au secteur de la météorologie

Chapitre 2 – Calcul des bénéfices socioéconomiques de Météo-France

1. Aviation
2. Agriculture
3. Grand public
4. Sécurité des personnes et des biens
5. Transports routiers
6. Défense
7. Énergie
8. Adaptation au changement climatique
9. Recherche et Développement

Chapitre 3 – Résumé des résultats et comparaison avec d'autres services météorologiques nationaux

1. Résultats socioéconomiques
2. Comparabilité des résultats de l'étude
3. Comparaisons organisationnelles avec d'autres services météorologiques nationaux

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Évaluation socioéconomique de Météo-France*, rapport, juin.



Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique

Rapport au secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Numérique

Antoine Baena et Chakir Rachiq, rapporteurs

Juillet 2018, 76 pages

En France, 14 millions de personnes n'ont que peu, voire pas du tout, la maîtrise des outils numériques. La grande majorité d'entre elles ne sont pas internautes. Dans un contexte de numérisation croissante des activités du quotidien, cela constitue un handicap, à tout le moins une vulnérabilité. Cela empêche ces personnes, *a fortiori*, de profiter des bénéfices générés par une utilisation maîtrisée d'internet.

Quels peuvent être ces bénéfices ? Comment les évaluer ? Telles sont les questions auxquelles s'efforce de répondre ce rapport, réalisé à la demande du secrétaire d'État chargé du Numérique, Mounir Mahjoubi, dans le contexte de la prochaine mise en place d'une « stratégie nationale pour un numérique inclusif ».

Nous tentons d'identifier, puis de mesurer, y compris financièrement, les gains théoriques de

la mise en place d'un programme d'« inclusion numérique ». La Commission européenne définit celle-ci comme liée aux connaissances, aux compétences et à l'attitude vis-à-vis du numérique, plutôt qu'aux simples accès et usage de celui-ci. Il s'agit de mener les individus en difficulté à un certain degré d'« autonomie » (*empowerment*).

Sur le fondement des études traitant de ce sujet, nous cherchons à quantifier l'impact potentiel d'une stratégie d'inclusion numérique à partir des résultats attendus. Les effets directs positifs et négatifs tels que documentés dans les études économiques ont été recueillis, confrontés, puis chiffrés. Seuls les effets directs ont été considérés et non les effets secondaires, désirables ou non, tels que les effets leviers, les effets de substitution, les externalités ainsi que les retombées collatérales.

Après avoir dressé un tableau rapide des personnes en difficulté vis-à-vis du numérique, nous identifions et quantifions quatre catégories de bénéfices de l'inclusion numérique : ceux liés à l'économie numérique, à l'emploi et à la formation, à la relation avec les services publics, enfin à l'inclusion sociale et au bien-être. De cette manière est proposée, *in fine*, une évaluation globale des gains à attendre d'une stratégie d'accompagnement à l'usage des outils numériques d'une partie de la population française aujourd'hui éloignée du numérique. Le plan d'inclusion numérique s'articulerait autour de deux types d'accompagnement : une formation pour maîtriser l'usage de base des outils numériques et une médiation numérique ainsi qu'une assistance pour les plus en difficulté.



SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – Les personnes éloignées du numérique : définition

1. Quantifier la population éloignée du numérique
2. Caractéristiques de la population éloignée du numérique
3. Pratique de l’outil numérique par les internautes distants

Chapitre 2 – Les bénéfices de l’autonomie numérique

1. Bénéfices liés à l’économie numérique
2. Bénéfices liés à l’emploi et à la formation
3. Relation avec les services publics
4. Inclusion sociale et bien-être

Chapitre 3 – Synthèse des gains

Annexes

Annexe 1 – Retours d’expérience de plans pour l’autonomie numérique dans d’autres pays

Annexe 2 – Liste des opérations administratives répertoriées en France

Annexe 3 – Comparaison des gains estimés avec ceux d’autres études à l’international

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Les bénéfices d’une meilleure autonomie numérique*, rapport, juin, 76 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Construire une vision prospective partagée des emplois et des compétences

Les apports méthodologiques d'une expérimentation

Rapport du Réseau Emplois Compétences (REC)

Sandrine Aboudabra-Pauly (France Stratégie) et Damien Brochier (Céreq), **rapporteurs**

Septembre 2018, 70 pages

Entre 2016 et 2018, France Stratégie et le Céreq ont conduit, à la demande du Conseil national de l'industrie (CNI), une expérimentation visant à élaborer une « Vision prospective partagée des emplois et des compétences » (VPPEC) dans deux filières. En 2016-2017, un premier volet a concerné la filière du numérique. Il a débouché sur la production d'un document de synthèse paru en juin 2017. Un deuxième volet relatif à la filière de la valorisation industrielle des déchets (VID) s'est déroulé en 2017-2018, et doit déboucher en octobre 2018 sur la réalisation d'un document de synthèse. Enfin, au printemps 2018 a été engagée une nouvelle expérimentation dans le champ des métiers du sport, cette fois à la demande du ministère des Sports.

En complément de ces productions, le CNI a demandé que soit réalisé un « guide ou référentiel méthodologique, tirant les enseignements de

l'expérimentation ». En s'appuyant sur le déroulement de l'expérimentation elle-même, et afin d'améliorer l'organisation de démarches similaires dans d'autres filières, il souhaitait que soient précisés plusieurs éléments : « les étapes et les acteurs incontournables pour élaborer une vision prospective des emplois et des compétences au sein d'une filière ; les thèmes, et indicateurs clés à analyser ; les modalités de coopération et coordination avec les acteurs emploi/ formation ; les questions/freins/difficultés à lever ».

Le présent rapport vise à répondre à cette commande en proposant, sur la base de ces trois volets de l'expérimentation, un guide méthodologique de réalisation d'une Vision prospective partagée des emplois et des compétences. Celui-ci est destiné à tous les partenaires amenés, à court ou moyen terme, à s'engager dans un processus similaire. Il vise à fournir un certain nombre de points de repères précis pour les aider à conduire une VPPEC, tout en laissant d'importantes marges de manœuvre pour tenir compte des spécificités de la filière considérée.

La réalisation d'une VPPEC peut être découpée en trois temps. Le premier est celui de l'amorçage du processus et des enjeux de construction d'un collectif qui soit le plus adapté à la démarche envisagée (chapitre 1). Le deuxième constitue le cœur de la démarche : la tenue de plusieurs séances du groupe de travail, qui s'étalent sur plusieurs mois, avec une périodicité régulière et un programme à « géométrie variable » (chapitre 2). Le troisième temps est consacré à l'élaboration d'une synthèse des réflexions du groupe (chapitre 3). Enfin, un dernier chapitre aborde la question du cadre financier et humain susceptible de permettre la reconduction de telles opérations (chapitre 4).



SOMMAIRE

Introduction – En quête d’une méthodologie renouvelée

Chapitre 1 – L’amorçage du processus : les défis de construction d’un collectif adapté

1. Construire un groupe
 - 1.1. Des acteurs économiques et sociaux de la filière
 - 1.2. Des partenaires de l’éducation et de la formation
 - 1.3. Des experts nationaux et régionaux de l’analyse des emplois et des compétences
2. Une réunion de lancement pour poser les règles du jeu
 - 2.1. Une « mise en visibilité » institutionnelle de la démarche
 - 2.2. Une première formulation des attentes et des ressources des parties prenantes
 - 2.3. Une information sur l’énoncé des règles du jeu

Chapitre 2 – Le cœur du processus : l’élaboration par étapes d’une vision prospective partagée

1. Les trois étapes du processus
 - 1.1. La définition du périmètre d’analyse : une question centrale et récurrente
 - 1.2. Première étape : le repérage des tendances structurelles inscrites dans le long terme
 - 1.3. Deuxième étape : la production d’une représentation partagée du paysage des métiers porteurs
 - 1.4. Troisième étape : la construction de voies de professionnalisation adaptées aux enjeux
2. Maintenir une dynamique de groupe
 - 2.1. Définir un programme de travail structuré... mais à géométrie variable
 - 2.2. Mobiliser des vecteurs d’animation diversifiés
 - 2.3. Fonder les échanges sur des témoignages d’acteurs ciblés

Chapitre 3 – La valorisation du processus : la production et la diffusion

1. Construire une référence commune aux acteurs et partenaires de la filière
 - 1.1. Une démarche de mise en débat collectif du contenu du rapport final
 - 1.2. Un texte condensé et volontairement simplifié et exemplifié
2. Produire les conditions d’un partage de la vision au-delà du groupe de travail

Chapitre 4 – Un cadre humain et financier à consolider

1. La structuration de l’équipe d’animation : un cocktail singulier
2. Un engagement conséquent sur une temporalité courte : un cadre à expliciter

Conclusion

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie/Céreq (2018), *Construire une vision prospective partagée des emplois et des compétences. Les apports méthodologiques d’une expérimentation*, rapport du réseau Emploi Compétences (REC), septembre, 70 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Les seniors, l'emploi et la retraite

Emmanuelle Prouet et Julien Rousselon, rapporteurs

Octobre 2018, 160 pages

Malgré une nette hausse du taux d'emploi des seniors depuis une vingtaine d'années, la France se caractérise encore par un faible taux d'emploi des 60-64 ans, qui reste inférieur à 30 % en 2017, contre plus de 42 % en moyenne dans l'Union européenne. S'agissant des seniors présents sur le marché du travail, la France n'apparaît pas dans une position très singulière : leur moindre accès à la formation, leur surrémunération comparée aux moins âgés ou leurs conditions d'assurance chômage sont des caractéristiques que l'on retrouve dans certains pays européens à haut taux d'emploi des seniors. Il en va de même des difficultés de retour à l'emploi pour les seniors qui perdent leur poste. Les possibilités de départ anticipé du marché du travail ont par ailleurs été fortement restreintes, en phase avec les choix opérés à l'étranger. Le fonctionnement du marché du travail ne semble donc pas comporter d'éléments distinctifs flagrants susceptibles d'expliquer le moindre niveau d'emploi des seniors constaté en France.

En revanche, la proportion de retraités chez les 55-64 ans en France est parmi les plus élevées de

l'Union européenne. Plusieurs études ont mis en avant le rôle joué par les règles du système de retraite dans les choix de départ à la retraite et leur impact sur le comportement des actifs âgés ou de leurs employeurs. Les réformes des retraites qui se sont succédé à compter de 1993, notamment celle de 2010, ont largement contribué à la forte hausse du taux d'activité que l'on enregistre depuis une dizaine d'années.

Pour autant, l'effet des règles du système de retraite est loin d'être mécanique. Ces règles peuvent ne pas être pleinement comprises ou même connues. La poursuite d'activité est aussi tributaire de la satisfaction professionnelle. Enfin, même des règles coercitives telles que le relèvement de l'âge d'ouverture des droits se heurtent à l'hétérogénéité des situations de fin de carrière. Au-delà des problèmes individuels de santé, certains pans de la population active cumulent les difficultés de maintien dans l'emploi, liées à un moindre accès à la formation ou à la pénibilité du travail. Plus généralement, les difficultés du retour à l'emploi accroissent le non-emploi avant la retraite, d'où l'enjeu que représente l'accompagnement des chômeurs les plus éloignés du marché du travail.

En outre, les enquêtes mettent en évidence la persistance de préjugés en défaveur des seniors. Ce phénomène n'est pas propre à la France, même s'il y semble un peu plus prononcé. Les représentations négatives sont souvent internalisées par les seniors eux-mêmes. Un risque est que l'on devienne « senior » de plus en plus jeune alors que l'espérance de vie s'accroît.

Les représentations négatives à l'égard des seniors ont pu être renforcées par certains dispositifs publics qui leur étaient réservés et qui ont contribué à les faire sortir du marché du travail. On constate ces dernières années un abandon progressif de telles mesures ciblées, au profit de mesures non spécifiques, visant une politique de gestion des âges plus globale. Ce renforcement des logiques préventives se décline aussi bien à la



formation qu'à la limitation de l'usure professionnelle. Il s'étend ainsi à la qualité de vie au travail, avec la réinterrogation des procédures, horaires et modes de travail.

Au moment où le gouvernement s'apprête à engager une transformation profonde de notre système de retraite, la question de l'emploi des seniors doit être considérée comme un enjeu à

part entière. Si les évolutions en matière de retraite seront un déterminant majeur de la situation de l'emploi des salariés les plus âgés, elles devront s'accompagner d'une mobilisation de tous les leviers disponibles et des acteurs concernés pour assurer à chacun une liberté effective dans le choix de sa fin de carrière.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – La situation des seniors sur le marché du travail : spécificités et hétérogénéité

1. Des taux d'activité et d'emploi qui progressent, mais restent en dessous de la moyenne européenne
2. Un taux d'emploi des seniors plus élevé pour les plus diplômés
3. Une meilleure qualité de l'emploi pour les seniors sauf en cas de retour à l'emploi
4. Une difficulté spécifique à sortir du chômage
5. La diversité des situations avant le départ en retraite
6. Une surreprésentation du travail indépendant vis-à-vis des plus jeunes : opportunités et risques
7. L'impact des évolutions technologiques sur l'emploi des seniors

Chapitre 2 – Quels freins et leviers à l'activité associés au marché du travail ?

8. L'impact des salaires et la question de la productivité des seniors
9. Les enjeux en matière de formation, notamment professionnelle : accessibilité, recours et pertinence
10. Les enjeux en matière d'indemnisation du chômage et d'accompagnement à la recherche d'emploi
11. Un impact spécifique pour les seniors des différents types de rupture du contrat de travail ?
12. Le poids des représentations et la question des discriminations
13. L'impact des conditions de travail et de l'exposition à la pénibilité sur le maintien en emploi des seniors

Chapitre 3 – Quels sont les freins périphériques au marché du travail ?

14. L'impact de l'état de santé sur le maintien dans l'emploi
15. Quel impact sur l'emploi, pour la génération pivot, de la prise en charge de proches ?
16. Les freins liés au cycle de vie : implications des situations conjugales et patrimoniales

Chapitre 4 – Quels freins et leviers à la poursuite d'activité associés au système de retraite ?

17. Les règles du système de retraite, un déterminant majeur des comportements d'activité des seniors
18. Les enjeux de connaissance et d'appropriation du système de retraite par les assurés
19. Les effets d'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits
20. Les dispositifs dérogatoires à l'âge d'ouverture des droits
21. L'impact et la notoriété encore limités du dispositif de décote /surcote
22. L'ambiguïté des objectifs associés au cumul emploi/retraite et à la retraite progressive
23. Le rôle particulier de la durée d'assurance dans le système français
24. Le rôle des limites d'âge d'activité

Chapitre 5 – Bilan et orientations des dispositifs visant le maintien ou le retour en emploi des seniors

25. Une incitation à la poursuite de l'activité mais avec moins de dispositifs spécifiques aux seniors
26. Une approche intergénérationnelle pour agir sur les conditions de travail et les représentations
27. Exemples de promotion de l'emploi des seniors à l'étranger



Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Comité présidé par Gilles de Margerie

Fabrice Lenglard, **coordinateur**

Amandine Brun-Schammé, Rozenn Desplatz et Antoine Naboulet, **rapporteurs**

Octobre 2018, 96 pages

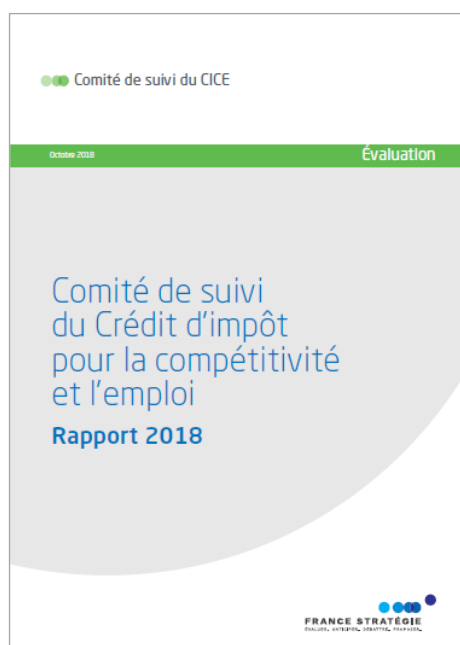
Ce rapport est le sixième que livre le comité en charge du suivi et de l'évaluation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), conformément à la mission qui lui a été assignée par l'article 66 de la Loi de finances rectificatives pour 2012. Dans la continuité des rapports précédents, nous distinguons explicitement ce qui relève des travaux d'évaluation *ex post* – et qui fait l'objet de l'avis du comité – de ce qui relève du suivi du dispositif au fil des ans par l'administration.

La première partie est ainsi consacrée à l'état des connaissances sur les effets du CICE, en termes d'emploi, de salaires ou d'investissement. Ces connaissances sont issues de travaux confiés à des chercheurs par le comité. Il convient de souligner que ces travaux portent

toujours sur la période 2013-2015, car contrairement aux années précédentes, il n'a pas été possible de bénéficier d'un accès avancé aux données individuelles des déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour l'année 2016.

La plus-value de ce rapport réside donc d'abord dans la compréhension toujours plus fine des résultats obtenus sur 2013-2015 et des facteurs pouvant affecter l'identification de ces effets. Elle tient également à l'introduction de premiers travaux d'évaluation macroéconomiques, qui permettent avant tout de faire la pédagogie des effets liés au financement et à la diffusion à l'ensemble de l'économie du CICE, au-delà des effets microéconomiques.

La seconde partie relève du suivi de la mesure en elle-même. Elle comporte les éléments descriptifs habituels sur l'évolution de la créance de CICE. En raison de la suppression du dispositif en 2019, il est apparu également pertinent de remettre en perspective l'évolution du dispositif depuis sa création. Il est ainsi rappelé comment, à partir de 2015, d'autres mesures de réduction du coût du travail se sont combinées au CICE dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, puis comment se présente le basculement du CICE en allègements de cotisations en 2019. Pour l'essentiel, cette partie collationne des éléments fournis par les administrations, qu'il s'agisse de données fiscales, sociales ou d'évaluations *ex ante* des effets attendus des réformes.



SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – Les effets du CICE

1. Effets microéconomiques sur l'emploi et les salaires entre 2013 et 2015 : confirmation et réconciliation des études
 - 1.1. Rappel sur la méthode et les résultats : le rapport d'octobre 2017
 - 1.2. Réconciliation des travaux de TEPP et du LIEPP par l'Insee : l'identification des sources de divergence
 - 1.3. Des résultats affinés et consolidés depuis
2. Les effets du CICE sur l'investissement : toujours difficiles à identifier
 - 2.1. Des effets attendus
 - 2.2. Mais des effets difficiles à observer jusqu'en 2015
 - 2.3. Travaux d'approfondissement sur l'investissement
3. Les effets du CICE : passage du niveau des entreprises à celui de l'économie considérée dans son ensemble
 - 3.1. Rappel : les limites des travaux existants
 - 3.2. Une nouvelle recherche engagée : les travaux OFCE
4. Conclusions du comité de suivi du CICE
 - 4.1. L'avis du comité
 - 4.2. Perspectives d'approfondissements

Chapitre 2 – Le suivi du CICE

1. Évolution du CICE entre 2013 et 2018
 - 1.1. Évolution de la créance CICE entre 2013 et 2017
 - 1.2. Évolution de la consommation du CICE
 - 1.3. Les prévisions retenues dans le projet de loi de finances 2019
 - 1.4. Le préfinancement du CICE : un ralentissement des demandes
2. Du CICE au Pacte de responsabilité et de solidarité
 - 2.1. Rappel : les principales mesures du Pacte
 - 2.2. Ampleur des allègements et baisses de cotisation entre 2015 et 2017
 - 2.3. Travaux programmés ou envisageables ex post
3. Du Pacte à la transformation du CICE en baisses de cotisations à partir de 2019
 - 3.1. La gestion du basculement
 - 3.2. Les effets à attendre de la bascule d'un point de vue comptable
 - 3.3. Les effets à attendre d'un point de vue macroéconomique

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous

Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ?

Virginie Gimbert et Khelifa Nehmar, rapporteurs

Novembre 2018, 137 pages

Ce rapport propose, à partir d'une identification des freins et des leviers à la pratique individuelle d'activité physique et sportive, des orientations susceptibles de favoriser le développement de la pratique pour le plus grand nombre. Cela nécessite, d'une part, de combiner des approches transversales, pour agir sur l'environnement au sens large, avec des approches plus ciblées auprès de publics spécifiques. Cela suppose, d'autre part, de penser ces orientations tout au long du cycle de vie, articulées aux différents temps sociaux, et de mobiliser une multiplicité d'acteurs. Une telle stratégie pourrait se déployer autour de quatre orientations principales.

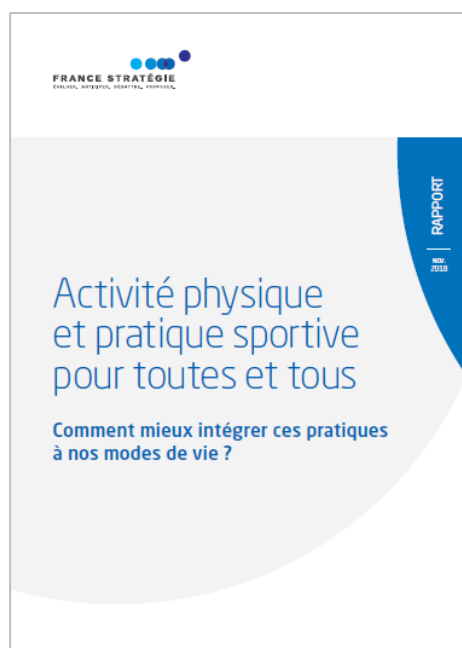
Faire évoluer nos représentations collectives. Les images associées à l'activité physique et sportive doivent aider à envisager un commencement (ou une reprise) d'activité à tout âge. Cela passe par une communication au grand public bienveillante, qui s'appuie sur des relais plus diversifiés et de proximité.

Inscrire l'activité physique et sportive au plus près de nos routines, dans nos temps sociaux quotidiens et tout au long de la vie. Le mouvement et l'activité physique pourraient être insérés au cœur de l'école afin d'y favoriser l'apprentissage et le bien-être. Le lieu de travail et les employeurs peuvent proposer des incitations spécifiques à la pratique. Les temps de déplacement domicile-établissement scolaire (ou domicile-lieu de travail) peuvent être investis pour des mobilités actives à pied ou à vélo.

Repenser et réaménager nos villes afin qu'elles offrent plus d'opportunités pour pratiquer une activité physique et sportive. Cela suppose d'une part de rendre nos espaces de vie « marchables » et cyclables, en priorisant les zones autour des établissements scolaires et en développant un écosystème favorable (pistes cyclables, équipements urbains, ateliers de réparation, etc.). Mettre l'activité physique et sportive au cœur des villes suppose d'autre part de repenser la ville comme un terrain de pratiques et de jeux.

Renforcer l'accompagnement de publics spécifiques qui sont les plus éloignés de l'activité physique et sportive. Les efforts pour favoriser la mixité des pratiques, dès le plus jeune âge, sont à poursuivre. Le développement d'offres spécifiques est nécessaire pour mieux répondre aux besoins, par exemple des jeunes filles et des femmes, ou encore des personnes ayant un problème de santé ou de handicap. Pour les personnes les plus en difficulté, des aides financières ciblées pourraient être pertinentes.

Ce rapport plaide pour le déploiement d'une stratégie nationale, portée à un niveau interministériel, pour favoriser l'activité physique et sportive de toutes et tous. Cette stratégie s'articulerait ainsi autour de ces quatre orientations clés. Elle procéderait de redéploiements budgétaires, de coordination renforcée entre un



éventail élargi d'acteurs et d'investissements ciblés, essentiellement visant à favoriser les mobilités à pied et à vélo dans les villes les moins avancées. Inspirés de la stratégie britannique, des projets pilotes pourraient être mis en place dans quelques communes prioritaires, qui incluraient

l'ensemble des acteurs locaux pertinents et les habitants (ou publics ciblés), afin de proposer des aménagements concrets de la ville et du territoire comme de l'offre locale existante en termes d'activités physiques et sportives.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

PARTIE 1 – CONSTATS

Chapitre 1 – Cartographie des pratiques d'activité physique et sportive

1. De quoi parle-t-on ?
2. Qui pratique (ou non) une activité physique et sportive ?
3. Quelles trajectoires de pratiques d'activité physique et sportive ?
4. Quelles figures de pratiquants ?

Chapitre 2 – Quels freins à la pratique et quels enseignements pour l'action publique ?

1. L'enjeu crucial du « contexte » et de l'environnement quotidien
2. Les facteurs liés à la situation individuelle
3. La nécessité de cibler des publics confrontés à des freins spécifiques
4. L'importance d'agir sur l'ensemble du cycle de vie

PARTIE 2 – ORIENTATIONS

Chapitre 3 – Faire évoluer nos représentations collectives

1. Faire évoluer les stratégies de communication auprès du grand public
2. Faire un effort massif de communication auprès de relais plus diversifiés

Chapitre 4 – Inscrire l'activité physique et sportive dans nos temps quotidiens

1. L'enfance et l'adolescence, périodes clés pour la construction du goût pour l'activité physique
2. Le temps de la vie professionnelle, avec l'enjeu clé de la conciliation
3. Le temps de la retraite et du grand âge, de nouvelles opportunités de pratique ?

Chapitre 5 – Repenser nos espaces de vie pour favoriser l'activité physique et sportive

1. Mieux mobiliser l'existant
2. Insérer les lieux de pratiques au cœur de nos lieux de vie
3. Rendre nos espaces de vie favorables à la marche et au vélo

Chapitre 6 – Renforcer les actions ciblées vers les publics les plus éloignés de la pratique

1. Poursuivre le développement d'offres spécifiques pour les publics cibles
2. Favoriser une structuration de l'offre au niveau territorial pertinent
3. Mieux orienter l'utilisateur vers l'offre existante
4. Poser la question des coûts d'accès à la pratique pour les publics défavorisés

Conclusion / Liste des préconisations

Expertise et démocratie. Faire avec la défiance

Daniel Agacinski

Décembre 2018, 190 pages

Qu'est-ce qui rend un expert digne de confiance ? Et quelle place faut-il lui accorder dans les délibérations portant sur l'intérêt général, en démocratie ? Dans une période que l'on qualifie parfois d'ère de la défiance, les experts semblent à la fois omniprésents, dans une action publique profondément technicisée, et en même temps victimes d'un important discrédit. C'est en tant qu'acteur de ce champ que France Stratégie a souhaité se saisir de la question de l'expertise et réfléchir au contexte dans lequel elle exerce aujourd'hui ses missions, en y associant l'ensemble des personnes et des institutions qui souhaitaient s'y impliquer, notamment par le biais d'un séminaire ouvert. Le présent rapport est le fruit de ces réflexions. Il prend appui sur les analyses produites sur ces questions par différents chercheurs, en particulier sociologues, politistes, philosophes ou historiens des sciences, sur des témoignages d'acteurs engagés, sur ce que les enquêtes d'opinion disent de la confiance et de ses ressorts, en France comme à l'étranger.



À partir de ce matériau, c'est un travail d'interprétation qui a été entrepris, avec trois objectifs : mettre en lumière les éléments les plus significatifs du contexte actuel en matière de confiance envers l'expertise ; identifier ce qui, dans les situations d'expertise, peut faire naître de la défiance ; proposer des orientations susceptibles d'améliorer le fonctionnement des institutions qui participent à l'expertise.

La diversité des champs couverts par les experts mobilisés dans l'action publique est considérable. On peut même douter de la possibilité de rassembler l'ensemble de ces types d'expertise sous une seule et même notion. C'est cependant le pari qui est fait ici, celui de penser de façon transversale les enjeux de mobilisation du savoir pour l'intérêt général. Cela supposait, matériellement, de se fixer des limites : sans s'interdire le recours à l'histoire ou à la comparaison internationale, le rapport se concentre sur les problèmes publics qui se posent au niveau national et centre ses réflexions sur la situation française contemporaine. Des questions importantes auraient également pu être posées sur le fonctionnement de l'expertise publique à l'échelon européen, ou dans les collectivités locales ; elles ne seront pas abordées, mais les grands principes des raisonnements conduits dans ce rapport doivent pouvoir s'appliquer de façon analogue à ces différents niveaux.

Notre ambition est que ce rapport aide ses lecteurs à réfléchir aux questions que pose le recours aux experts, et à certains des concepts qui l'accompagnent (le savoir, l'indépendance, l'objectivité, la pédagogie, etc.), et que cela puisse être utile à chacun, qu'il soit citoyen, acteur public, expert, journaliste, enseignant... Les propositions formulées ouvrent des pistes de réflexion pour que la défiance soit mieux prise en compte, et pour contribuer à construire de nouvelles dynamiques de confiance.

SOMMAIRE

Résumé / Introduction

PARTIE I – CRISE DE CONFIANCE EN L'EXPERTISE : QUOI DE NEUF AUJOURD'HUI ?

Chapitre 1 – Une ère de la défiance ?

1. Confiance, défiance, de quoi parle-t-on ?
2. Une confiance dans l'expertise à géométrie variable...
3. ... expliquée par le contexte ?
4. Des autorités prises dans le tourbillon numérique

Chapitre 2 – Les métamorphoses de l'expertise en France

1. Historiquement, une expertise étatique centralisée
2. Une externalisation partielle et récente
3. Une brève histoire de la défiance dans l'expertise en France

Chapitre 3 – La crise de confiance, vécue par les acteurs

1. Pour les experts : être entendus sans être instrumentalisés
2. Pour les politiques : retrouver la confiance, avec ou contre l'expertise
3. Pour les journalistes : s'imposer comme passeurs d'expertise

PARTIE II – L'EXPERTISE FACE AUX APORIES DE LA CONFIANCE

Chapitre 4 – Une institutionnalisation progressive

1. Des savoirs plus ou moins cumulatifs
2. Des sollicitations plus ou moins formalisées
3. Des institutions plus ou moins autonomes
4. Institutionnaliser pour mettre à l'agenda ?
5. Une défiance à multiples faces

Chapitre 5 – Le défi de l'indépendance

1. Une puissante demande sociale
2. Le conflit d'intérêts dans tous ses états
3. « La longueur de la laisse » entre experts et pouvoir politique
4. Une expertise située
5. Le rôle des valeurs, malgré tout

Chapitre 6 – La participation citoyenne : comment intégrer les savoirs d'usage ?

1. La participation contre l'expertise ?
2. Que peut-on apprendre de la participation ?
3. Les institutions de la participation (et leurs ambivalences)
4. Individualisme et crise de la participation ?

Chapitre 7 – La concurrence des expertises

1. Impossible synthèse ?
2. L'irréductible pluralité d'approches
3. L'expertise comme instrument de cadrage politique

Chapitre 8 – Les dérives de la quantification

1. Chiffrer pour comparer
2. Le triple risque du chiffre
3. L'inégale confiance dans les chiffres

Chapitre 9 – Expertise et démocratie à l'heure de l'intelligence artificielle

1. Les promesses de l'intelligence artificielle
2. Peut-on faire confiance aux « machines à gouverner » ?
3. « Comment voulons-nous être calculés ? »

PARTIE III – QUELLES PISTES POUR FAIRE AVEC LA DÉFIANCE ?

Chapitre 10 – Répondre aux questions des citoyens

Chapitre 11 – Rendre les expertises plus lisibles

Chapitre 12 – Rapprocher les cultures des acteurs de l'expertise

Conclusion



Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets

Rapport du Réseau Emplois Compétences (REC)

Sandrine Aboubadra-Pauly et Marième Diagne (France Stratégie), Damien Brochier et Michaël Segon (Céreq), **rapporteurs**

Décembre 2018, 73 pages

Le travail présenté ici est le fruit d'une démarche collective qui s'inscrit dans une expérimentation menée, à l'initiative du Conseil national de l'industrie, par France Stratégie avec l'appui du Céreq. Le premier volet était consacré à la filière numérique, ce deuxième volet porte sur la filière « Transformation et valorisation des déchets ». L'originalité de la démarche repose sur une volonté d'expérimenter une vision renouvelée de l'approche prospective qui vise à concilier la construction collective d'une représentation du futur avec ses enjeux d'opérationnalisation. Cette orientation s'est traduite par la construction d'une démarche prospective intégrant trois variables clés : la variable du temps, avec la volonté de balayer à la fois les transformations de long terme et les dynamiques de court terme ; la variable de l'action, mobilisée pour distinguer ce qui relève

de grandes tendances structurelles, sur lesquelles les acteurs ont peu de marges de manœuvre et ce qui relève au contraire de leviers directement « actionnables » comme les actions de formation ou les dispositifs de gestion des recrutements ou des mobilités dans les entreprises ; enfin la variable de la professionnalisation, qui vise à recentrer l'exercice prospectif sur l'enjeu de l'évolution des métiers et des compétences. Il s'agit ici de se concentrer sur la manière dont les acteurs contribuent à la transformation des métiers dans la filière étudiée : quelle part peuvent-ils prendre face aux processus de disparition, de transformation ou de création des métiers qui caractérisent leur environnement professionnel ?

La filière Transformation et valorisation des déchets possède des caractéristiques singulières : les emplois et les métiers y sont majoritairement peu qualifiés, à l'opposé des emplois et métiers du numérique. Les caractéristiques industrielles sont également très différentes : là où la filière numérique compte une majorité d'entreprises de service, la transformation et valorisation des déchets repose sur des infrastructures lourdes et très réglementées : centres de tri, usines d'incinération ou de valorisation énergétique, entrepôts logistiques ou centres de regroupement. Elle comprend des processus pour partie automatisés mais laissant une large part à des activités manuelles (conduite d'engins, tri ou démantèlement des déchets). Comment estimer la transformation des emplois et des métiers pour une filière présentant de telles caractéristiques ? Le défi est d'autant plus complexe que cette filière reste accueillante pour des publics peu qualifiés, tout en étant confrontée à la nécessité d'accélérer sa mécanisation pour répondre aux enjeux de la



transition écologique. En outre, cette filière et ses acteurs sont au cœur des préoccupations croissantes des pouvoirs publics comme des citoyens pour un développement plus durable, qui s'appuie sur une économie circulaire. Or les emplois qu'elle propose sont à la fois peu connus et souffrent d'une image dévalorisée. L'élaboration d'une VPPEC peut-elle contribuer à réconcilier ces deux postures contradictoires

et mettre en visibilité les emplois et métiers de cette filière ? Cette vision prospective partagée entend contribuer à une meilleure connaissance de ces enjeux et des perspectives de court et moyen terme pour les entreprises qui la composent, mais aussi pour les jeunes en orientation, les actifs, ainsi que pour les acteurs de la formation et de l'emploi.

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – Carte d'identité de la filière

1. Le périmètre et les activités
2. Un léger repli de l'emploi depuis 2015, après dix ans de progression

Chapitre 2 – Les besoins des entreprises : quels enjeux pour demain ?

1. Facteurs d'évolution de la filière et impacts sur l'emploi et les compétences
2. Les métiers de la filière et leur évolution

Chapitre 3 – La professionnalisation de la filière : organiser la montée en compétences

1. Une filière peu outillée en formation initiale
2. Le relais indispensable de la professionnalisation par la formation continue
3. Trois grands enjeux de professionnalisation

Conclusion

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets*, rapport du Réseau Emploi Compétences, décembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



La valeur de l'action pour le climat

Une valeur tutélaire du carbone pour évaluer les investissements et les politiques publiques

Rapport de la commission présidée par Alain Quinet

Julien Bueb, Boris Le Hir, Bérengère Mesqui, Aude Pommeret (France Stratégie) et Matthieu Combaud (Direction générale du Trésor), **rapporteurs**

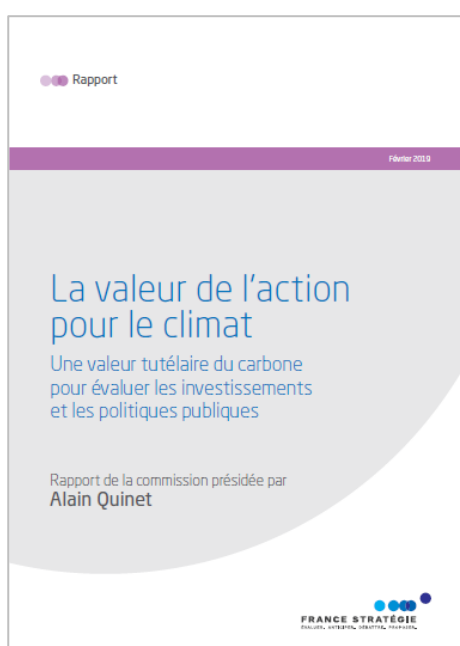
Février 2019, 187 pages

La lutte contre le réchauffement climatique impose de limiter les quantités de gaz à effet de serre, notamment de gaz carbonique, présentes dans l'atmosphère. Pour honorer ses engagements, la France doit accentuer ses efforts. Or elle a pris un retard important sur la trajectoire qu'elle devrait suivre pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, ou zéro émission nette (ZEN), inscrit dans l'Accord de Paris de 2015 et le Plan Climat de 2017. Pour décarboner, il faut investir pour réduire les émissions. Le choix des investissements doit se faire en fonction d'un coût par tonne d'émissions évitées. C'est ce que fait l'État pour ses propres investissements, en se fixant une règle : prendre en compte une valeur de la tonne de CO₂ évitée (ou équivalent) dans l'analyse socioéconomique qu'il effectue. C'est la « valeur tutélaire » du carbone. Ce cas particulier

devrait être étendu à toutes les activités engendrant des émissions de gaz à effet de serre, pour pouvoir donner une « valeur de l'action pour le climat » qui leur soit applicable. Le Premier ministre a demandé à Alain Quinet, qui avait déjà la responsabilité d'un premier rapport en 2008, de réunir une commission pour réviser, avec l'appui des équipes de France Stratégie, la valeur tutélaire, en tenant compte des nombreuses évolutions qui ont eu lieu au cours des dix dernières années.

Le rapport dresse un panorama complet des analyses permettant, dans l'état actuel et prévisible des techniques disponibles pour réduire les émissions ou capter le carbone, de définir une trajectoire de valeurs dont la prise en compte permettrait d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Compte tenu de l'évolution des objectifs et des techniques, et du retard pris par rapport à la trajectoire souhaitable de nos émissions, elle conduit à réviser nettement à la hausse la valeur tutélaire cible, qui devrait s'établir à 250 euros la tonne CO₂ évitée en 2030, alors que la cible fixée en 2008 pour cette même date était de 100 euros.

Le rapport invite la puissance publique à adopter des politiques permettant que cette valeur soit prise en compte dans le périmètre le plus large possible. La commission préconise que soient utilisés des outils allant au-delà des seuls signaux-prix, en combinant tous les instruments – réglementations, mesures facilitant l'accès au crédit et favorisant les investissements verts – pouvant avoir des effets équivalents. Cette démarche pragmatique est nécessaire pour permettre une mise en œuvre effective, qui tienne compte de l'ensemble des conséquences économiques et sociales de ces évolutions nécessaires.



SOMMAIRE

Introduction

Démarche, résultats, usages : messages clés et recommandations

Les chiffres clés / Glossaire

Chapitre 1 – Le contexte mondial : ce qui a changé depuis dix ans

1. Le monde n'est pas sur la bonne trajectoire
2. Le champ des opportunités technologiques s'est élargi
3. L'économie du climat fournit le cadre d'une atténuation efficace du changement climatique
4. Le contexte institutionnel est plus porteur, même si la coopération internationale reste insuffisante

Chapitre 2 – La démarche coûts-efficacité

1. L'approche est fondée sur les engagements climatiques de la France
2. La démarche de la commission s'appuie sur plusieurs instruments de prospective
3. Le cahier des charges se fonde sur un jeu d'hypothèses raisonnables
4. Le calcul d'une trajectoire pour la valeur du carbone repose sur des travaux originaux de modélisation
5. Le scénario de référence

Chapitre 3 – Les résultats des différents exercices de prospective

1. Les approches convergent vers une revalorisation substantielle de la valeur de l'action pour le climat
2. L'investissement constitue l'enjeu principal d'une transition réussie vers la neutralité carbone

Chapitre 4 – La valeur de l'action pour le climat

1. La trajectoire proposée s'ancre sur une valeur de 250 € en 2030
2. La trajectoire est revue à la hausse, en ligne avec les travaux de modélisation les plus récents
3. Une coopération internationale plus intense permettrait de réduire les coûts d'abattement
4. La valorisation des actions de décarbonation

Chapitre 5 – Un référentiel pour valoriser les impacts climatiques des projets d'investissement publics

1. L'évaluation socioéconomique des projets doit être étendue et renforcée
2. L'ensemble du cadre d'évaluation doit être rénové à l'aune de l'objectif de neutralité carbone

Chapitre 6 – Une boussole pour l'investissement et l'action

1. La valeur de l'action pour le climat permet de préciser des actions sectorielles de décarbonation utiles à la collectivité
2. La valeur privée des actions doit être rapprochée de leur valeur socioéconomique
3. Synthèse : le mode d'emploi de la valeur de l'action pour le climat

Conclusion

- Voir aussi le volume rassemblant les *Compléments au rapport*, 218 pages :

PREMIÈRE PARTIE – MODÉLISATION THÉORIQUE

DEUXIÈME PARTIE – MODÉLISATION EMPIRIQUE

TROISIÈME PARTIE – RÉFLEXIONS SECTORIELLES ET PROSPECTIVE TECHNOLOGIQUE

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *La valeur de l'action pour le climat. Une valeur tutélaire du carbone pour évaluer les investissements*, rapport, février.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche

Rapport du groupe de travail présidé par Émile Quinet

Jincheng Ni, **coordinateur**

Jean-Serge Boiteau, Sylviane Bourguet, Pierre Courtioux, Stéphane Elshoud, Sylviane Gastaldo, Mohamed Harfi, Simon Larger, David Meunier, Jincheng Ni, Jean-Paul Ourliac, Eric Piozin et Arnaud Voisin, **rapporteurs/animateurs**

Février 2019, 172 pages

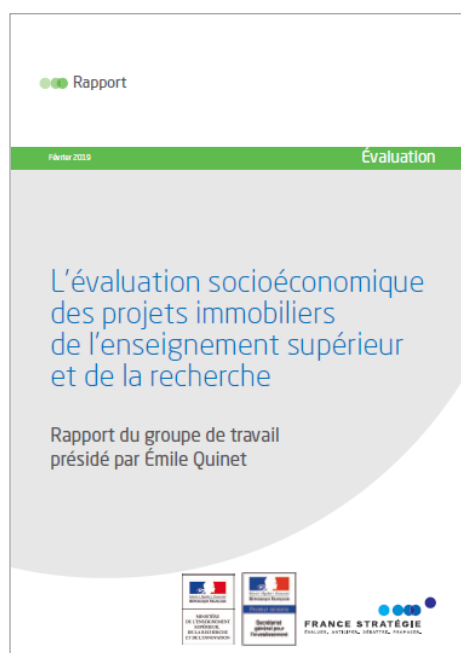
Les dépenses publiques d'investissement façonnent sur le long terme, parfois pour plusieurs siècles, l'aspect de notre pays, la qualité de son environnement et sa capacité à affronter les défis futurs. C'est dire combien les décisions en la matière doivent être prises de la façon la plus éclairée possible, en évaluant au mieux les avantages qu'ils vont procurer et les coûts qu'ils vont engendrer, d'autant que leur financement repose en large partie sur l'épargne publique nationale, ressource rare en général et encore plus dans la période actuelle.

Il est donc normal que se soit développé, au fil du temps, un ensemble d'actions pour établir et diffuser les méthodes d'évaluation correspondantes. Ce mouvement s'est trouvé amplifié par

la loi du 31 décembre 2012 et son article 17, qui rend l'évaluation socioéconomique (ESE) obligatoire pour tous les investissements impliquant des financements de l'État et de ses établissements publics. Pour accompagner cette démarche, France Stratégie a élaboré à travers plusieurs guides des recommandations générales visant à améliorer la qualité des études socioéconomiques préalables aux investissements et a entrepris, avec les responsables des secteurs concernés, de décliner ces recommandations générales dans des guides de référence relatifs à chacun des secteurs en cause.

C'est dans cette perspective que France Stratégie, à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et en accord avec le Secrétariat général pour l'investissement, a constitué un groupe de travail afin de développer une méthode d'évaluation socioéconomique des projets immobiliers au service des activités de formation supérieure et de recherche, et de répondre à ce double souci de mieux apprécier l'intérêt collectif des investissements dont ce ministère a la responsabilité d'une part, et de satisfaire l'obligation réglementaire qui leur est imposée d'autre part.

L'étude dont le présent texte fournit la synthèse est le résultat des travaux de ce groupe. Elle marque la spécificité de l'ESE par rapport aux outils d'analyse des projets traditionnels, qui est de mettre l'accent sur les bénéfices du projet et d'évaluer ces bénéfices pour l'ensemble de la collectivité nationale.



SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – Qu'est-ce que l'évaluation socioéconomique

1. Le principe général
2. Les éléments de l'évaluation socioéconomique
3. Les différences avec les autres analyses auxquelles sont soumis les investissements
4. Quand l'évaluation socioéconomique doit-elle intervenir ?

Chapitre 2 – Modalités d'exécution de l'évaluation socioéconomique d'un projet immobilier

1. La définition du projet et de son environnement stratégique
2. La connaissance de la demande
3. Les coûts, les recettes et l'analyse financière
4. La valorisation des bénéfices
5. Le projet dans son environnement local
6. Synthèse de l'ESE et indicateurs d'ensemble

Conclusion : où en est-on et comment poursuivre ?

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche*, rapport, février.



Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport

Rapport du Réseau Emploi Compétences, France Stratégie / Céreq

Sandrine Aboubadra-Paully et Marième Diagne avec la contribution d'Elsa Garros (France Stratégie), Damien Brochier et Mickaële Molinari (Céreq), **rapporteurs**

Février 2019, 113 pages

Ce rapport est le résultat d'une saisine du Premier ministre confiant à France Stratégie la réalisation d'une Vision prospective partagée des emplois et des compétences (VPPEC) des métiers du sport. L'objectif était d'engager les divers acteurs de cette filière dans une « démarche d'anticipation des besoins en compétences et en qualification » visant à « éclairer de façon concrète l'évolution des emplois et métiers à l'horizon 2024 ».

Le secteur du sport est marqué par une grande diversité d'acteurs de taille différente mais aussi par une distinction nette entre des structures associatives tirées par le bénévolat et des organisations assumant leur activité marchande ou leur orientation commerciale. Il se caractérise enfin par une croissance du nombre

d'emplois, en partie ternie par des indicateurs de faible qualité (forte proportion de CDD et de temps partiels). La tâche s'annonçait délicate pour engager une démarche ayant du sens pour les acteurs concernés. Le défi a pu être relevé grâce aux bases méthodologiques testées à l'occasion des expérimentations conduites au préalable pour les métiers du numérique et pour la filière « transformation et valorisation des déchets ».

La réflexion a été menée par un groupe de travail qui a rassemblé une cinquantaine de membres. Comme pour les deux précédentes VPPEC, l'originalité de la démarche repose sur une volonté de mobiliser une approche prospective renouvelée qui s'efforce de concilier la construction collective d'une vision à moyen terme du champ du sport avec des enjeux opérationnels à court terme. Ce rapport cherche à traduire les points de convergence, voire les consensus apparus entre les membres du groupe, sans occulter les divergences d'appréciation sur certains points.

Le premier chapitre s'intéresse au périmètre des activités, des emplois et des métiers relevant du sport : il revient sur la difficulté de la statistique publique à stabiliser des contours mouvants pour tenir compte des nouvelles activités périphériques (commerciales ou non) liées au sport et des nouvelles formes d'emplois. La position retenue consiste à placer au centre de la réflexion l'activité sportive et à identifier différents métiers qui peuvent s'y rattacher. Cette représentation permet de relier des métiers souvent identifiés comme relevant de champs différents.



Le deuxième chapitre est le plus prospectif : il vise à présenter les mutations dans le paysage des activités sportives et leurs tendances dans les années à venir. Celles-ci soulignent surtout la nécessité pour les acteurs en charge du sport de concevoir des modes d'organisation qui devront intégrer en continu ces nouveaux enjeux.

Le troisième chapitre s'intéresse à la professionnalisation des individus, donc aux enjeux de formation et surtout de certification dans le champ sportif. Sur le constat d'une grande diversité des certifications existantes, il formule le besoin d'un système de professionnalisation reposant sur la conception de parcours

individuels transversaux aux différents métiers et structures de formation et d'emploi. Les enjeux de compétences sont ici centraux pour soutenir ces mobilités.

Le dernier chapitre met l'accent sur la professionnalisation des structures d'emploi. Les échanges au sein du groupe confirment la diversité croissante des statuts d'emploi (associatifs, publics, marchands ou non-salariés). Ils permettent d'aller au-delà en pointant des pistes d'évolution des organisations visant une plus grande sécurisation des parcours pour les individus tout en assurant le développement des emplois du sport.

SOMMAIRE

Synthèse et propositions

Introduction

Chapitre 1 – Élargir le champ d'observation : des activités sportives aux métiers associés

1. De qui et de quoi parle-t-on ?
2. Les métiers du sport : entre représentation et diversité

Chapitre 2 – L'évolution de la pratique sportive : quels enjeux pour demain ?

1. Les mutations qui traversent le champ sportif
2. Quels impacts sur les compétences ?

Chapitre 3 – Repenser les métiers et les formations au regard des parcours et des compétences

3. Les représentations cloisonnées de la relation emploi-formation
4. Complémentarités et passerelles se développent... mais restent centrées sur les métiers de l'encadrement sportif
5. Développer les parcours de professionnalisation fondés sur la pluri-qualification et la transférabilité des compétences

Chapitre 4 – Accompagner l'évolution des structures employeuses

1. Consolider la fonction d'employeur dans les associations
2. Un enjeu de mutualisation et de sécurisation des emplois
3. Des employeurs « hybrides » entre économique et social

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie/Céreq (2019), *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport*, rapport, février.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Le travail non déclaré

Rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi

Février 2019, 170 pages

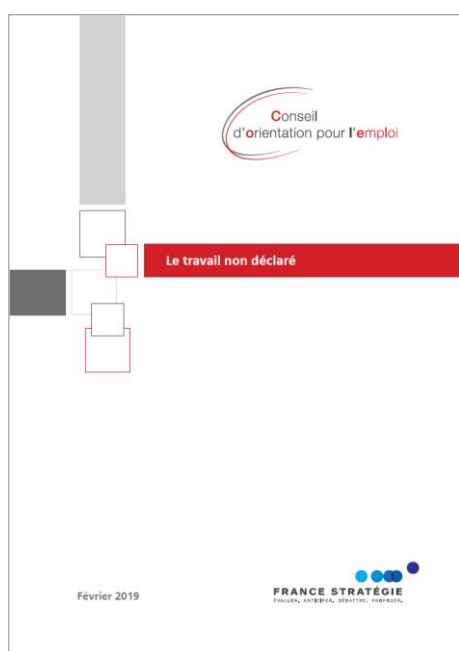
Le travail non déclaré représenterait en France entre 2 % et 3 % de la masse salariale et pourrait concerner, selon les formes et les temporalités prises en compte, autour de 5 % de l'ensemble de la population de 18 ans ou plus.

Les premiers enjeux sont pour les personnes. En l'absence de déclaration, les travailleurs sont privés des droits attachés au statut de salarié (ou d'indépendant). Les enjeux concernent aussi les entreprises. Le travail non déclaré est de nature à fausser les conditions d'une concurrence loyale et à perturber le fonctionnement normal du marché du travail. Les enjeux se mesurent également en termes de manque à gagner pour les comptes publics et de sécurisation du financement de notre système de protection sociale. L'ACOSS estimait ainsi que le manque à gagner, pour le seul travail dissimulé, en matière de cotisations sociales, atteignait entre 4,4 et 5,7 milliards d'euros en 2016 pour les régimes de protection sociale. Plus globalement, les enjeux concernent la nature du lien social et sa solidité. Nos sociétés demeurent fragiles. Elles impliquent

tout à la fois un engagement citoyen et une confiance dans l'État de droit. Avec le travail dissimulé, c'est cet équilibre qui est fragilisé.

Le Conseil a cherché, non pas à revenir sur la question du chiffrage de l'impact pour les finances publiques du travail non déclaré, mais à analyser son impact sur le fonctionnement du marché du travail. Pour cela, il s'est attaché à clarifier et préciser le diagnostic avec un triple objectif. Le premier objectif est de mieux connaître la réalité du travail non déclaré tel qu'il s'exerce aujourd'hui en France. Le travail non déclaré est avant tout connu au travers des contrôles réalisés. En revanche, il n'existe que très peu d'enquêtes quantitatives ou d'études qualitatives. Le Conseil a donc cherché à tirer tous les enseignements des études disponibles. Le deuxième objectif porte sur les ressorts du travail non déclaré. Le Conseil s'est attaché ici à examiner les déterminants du travail non déclaré en mobilisant les analyses théoriques, aussi bien économiques que sociologiques, et les études empiriques. Par ailleurs, il a souhaité s'appuyer sur une enquête qualitative inédite, réalisée par Kantar Public, auprès de personnes qui pratiquent une activité non déclarée afin de mieux comprendre quelles sont leurs motivations et comment le travail non déclaré s'inscrit dans des parcours de vie et des parcours professionnels. Le troisième objectif est d'identifier les leviers de politiques pertinents pour prévenir et réduire le travail non déclaré. Pour cela, le Conseil a cherché à recenser en quoi les politiques publiques peuvent exercer une influence (positive ou négative) sur la déclaration.

Il ne s'agira pas pour le Conseil de dresser un panorama exhaustif de l'ensemble des politiques publiques pouvant influencer sur la déclaration, mais plutôt d'identifier certaines « bonnes pratiques » qui ont produit des résultats : en l'espèce, le Conseil s'est principalement attaché à analyser les expériences étrangères. C'est sur la base de ce diagnostic que le Conseil a formulé, en conclusion, une série de recommandations.



SOMMAIRE

Introduction

Première partie – Le travail non déclaré en France : éléments de cadrage généraux

1. Le travail non déclaré : de quoi s'agit-il ?

1.1 Des définitions très diverses

1.2 Les sources disponibles sur le travail non déclaré en France

2. Ampleur du travail non déclaré en France et éléments de comparaison

2.1 Que sait-on de l'ampleur du travail non déclaré sur le marché du travail français ?

2.2 Que peut-on dire de la situation française par rapport à celle de nos partenaires ?

Deuxième partie : Les caractéristiques du travail non déclaré en France

1. Profils des travailleurs et des employeurs qui pratiquent le travail non déclaré

1.1 Les profils des personnes les plus exposées au travail non déclaré

1.2 Caractéristiques de la demande de travail non déclaré

2. Les pratiques de travail non déclaré

2.1 Les pratiques « classiques »

2.2 Les pratiques de fraude émergentes

Troisième partie : Comment expliquer le recours au travail non déclaré ?

1. Les enseignements de la littérature économique et sociologique

1.1 L'apport de la théorie économique : les modèles de « fraude fiscale » et la demande de travail non déclaré

1.2 La nécessité d'une approche plus large : plusieurs interprétations se juxtaposent dans la littérature sociologique

2. Les résultats des études empiriques

2.1 Les facteurs macroéconomiques

2.2 Les facteurs microéconomiques et psycho-sociaux

Quatrième partie : Quelles politiques publiques pour lutter contre le travail non déclaré ?

1. Les politiques préventives : les campagnes d'information et de sensibilisation

1.1 Cadre général d'analyse

1.2 Quelques exemples de campagnes de sensibilisation

2. Des politiques incitatives pour réduire l'opportunité de recourir au travail non déclaré

2.1 Mesures fiscales et financières visant à rendre le travail déclaré plus « rentable »

2.2 Politiques publiques visant à rendre le travail déclaré plus « simple »

3. Des politiques de contrôle visant à mieux dissuader et à mieux sanctionner

3.1 Le renforcement des contrôles et le ciblage accru sur les secteurs et entreprises à risque

3.2 Une meilleure coordination des acteurs et un partage plus efficace des informations

3.3 L'alourdissement des sanctions

Conclusions et recommandations du Conseil

- Ce rapport a fait l'objet d'une **Synthèse** (février 2019, 16 pages).

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie/COE (2019), *Le travail non déclaré*, rapport, février.



L'impact du crédit d'impôt recherche

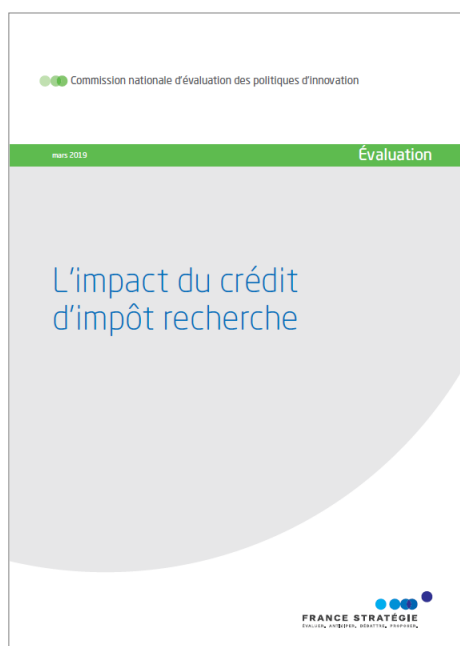
Avis de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI)
présidée par Gilles de Margerie

Mohamed Harfi et Rémi Lallement, **rapporteurs**

Mars 2019, 103 pages

Avec une dépense fiscale d'environ 6 milliards d'euros, le crédit d'impôt recherche (CIR) représente environ les trois cinquièmes de l'ensemble des aides publiques à l'innovation : il en est donc de loin la première composante.

La Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) a achevé une première étape d'évaluation du dispositif modifié par la réforme de 2008. Cet avis en présente les résultats. Trois études sur le CIR ont été commandées à des laboratoires de recherche dans le cadre des travaux de la CNEPI, qui a également bénéficié de l'apport d'une étude commandée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Toutes sont accessibles sur le site de France Stratégie.



Leurs résultats convergent : les entreprises qui bénéficiaient déjà du CIR avant la réforme de 2008 ont augmenté leurs dépenses de recherche et développement d'un montant égal ou légèrement supérieur à celui de l'aide fiscale reçue, une seule étude identifiant une augmentation légèrement inférieure à long terme aux montants reçus. La réforme du CIR a donc atteint sa première cible : la croissance des dépenses de recherche et développement de ses bénéficiaires, dans une période pourtant marquée par la crise économique, et la poursuite du mouvement de désindustrialisation de l'économie française.

La CNEPI peut ainsi entamer la seconde étape d'évaluation du CIR qui visera notamment à répondre aux questions suivantes :

- quel a été l'impact du CIR sur les entreprises entrées dans le dispositif postérieurement à la réforme de 2008, qui représentent aux alentours de 40 % de la dépense fiscale liée au CIR ?
- quels sont les impacts micro et macro-économiques du CIR, notamment sur la croissance économique, la création d'emploi, les exportations ? Comment se comparent-ils avec ceux d'autres dispositifs de promotion de l'innovation ou de soutien aux entreprises ?
- quel a été l'impact du CIR sur l'attractivité de la France comme pays d'implantation d'activités de recherche et développement ?

Les travaux permettant de répondre à ces questions sont en cours de lancement et feront l'objet des prochains avis de la CNEPI.

SOMMAIRE

Synthèse

Chapitre 1 – Présentation du dispositif et de son évolution

1. Depuis sa mise en place, le CIR a connu de nombreuses transformations
2. La répartition du CIR selon la taille des entreprises reflète leur poids en termes de dépenses de R & D déclarées
3. Le dispositif « Jeunes docteurs » dans le CIR
4. La distribution du CIR selon le secteur d'activité

Chapitre 2 – L'impact du crédit d'impôt recherche en France

1. Quelle évolution de l'effort de R & D des entreprises ?
2. Les enseignements des études et recherches antérieures à 2015
3. Enseignements, portée et limites des études récentes

Conclusion et pistes pour des travaux d'évaluation ultérieurs

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *L'impact du crédit d'impôt recherche*, rapport, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE](#)



Médiation accomplie ? Discours et pratiques de la médiation entre citoyens et administrations

Rapport pour l'Assemblée nationale

Daniel Agacinski et Louise Cadin, rapporteurs

Juillet 2019, 237 pages

Ce rapport est le premier que France Stratégie réalise à la demande de l'Assemblée nationale. Prévue dès notre création en 2013, cette possibilité n'avait pas encore été utilisée. Elle se concrétise aujourd'hui autour de l'enjeu – essentiel – des relations entre les citoyens et les administrations, et plus particulièrement du rôle des médiateurs dans ces relations. Cette question est logiquement au cœur des préoccupations des parlementaires, soucieux du lien de proximité entre les pouvoirs publics, les services publics et la population. La proximité, l'écoute et un traitement juste de la situation de chacun font en effet partie des promesses fondamentales de la médiation et correspondent aux attentes des Français à l'égard de leurs administrations.

Dans les délais rapides souhaités par l'Assemblée nationale, France Stratégie s'est employée à aborder la question de la médiation

administrative dans toutes ses dimensions, sans préjugés quant à son efficacité ou sa pertinence. Nous avons pris en compte les évolutions institutionnelles récentes, qui ont découlé de réformes visant à transformer le rapport à l'administration : dématérialisation des services publics, simplification, « droit à l'erreur » pour une plus grande confiance entre les différents acteurs sociaux.

Nous nous sommes efforcés de prendre la mesure du changement introduit dans le paysage de la médiation par la transformation, en 2011, du Médiateur de la République en Défenseur des droits. Nous sommes allés voir, sur le terrain, comment se déployaient les dispositifs mis en place dans les ministères, dans les services publics, dans les collectivités locales et dans les organismes de sécurité sociale, pour observer les conditions concrètes de la médiation en actes. Étonnamment, peu d'études avaient auparavant défriché ce sujet. C'est pourquoi, à la demande de l'Assemblée nationale, le travail a d'abord consisté, après avoir analysé les textes applicables, à dresser une cartographie des médiateurs qui ont été installés au fil de l'histoire et qui sont aujourd'hui disponibles. Il s'agissait ensuite de comprendre les ressorts de la grande hétérogénéité qui les caractérise, et d'en percevoir les effets sur la lisibilité, l'accessibilité et l'efficacité de la médiation.

Marqué par des évolutions très récentes, avec d'importantes expérimentations en cours, le paysage de la médiation n'est pas stabilisé. Nous espérons donc que notre rapport pourra utilement éclairer les prochains débats sur l'avenir de ces institutions au service des Français.

L'approche retenue par les rapporteurs est résolument pragmatique : au moyen de plus de cinquante auditions conduites à Paris et en



Région, et avec l'information apportée par l'étude de terrain menée par l'EHESS, nous nous sommes efforcés de mesurer l'effet de la médiation sur l'accès aux droits, à l'écoute, à la prise en compte de la difficulté spécifique d'une situation.

En dépit de l'hétérogénéité des dispositifs, les constats dressés dans le rapport identifient une série de défis communs à l'ensemble des médiateurs. Ils concernent les conditions dans lesquelles les médiateurs peuvent assurer leur crédibilité, leur efficacité, le respect de l'esprit de

la médiation dans un contexte où le volume de leur activité est en croissance marquée.

C'est ce souci de la qualité du service rendu aux citoyens qui inspire les préconisations présentées à la fin du document, qui visent à harmoniser le cadre d'intervention des médiateurs institutionnels, et à en renforcer la coordination, pour faire en sorte que l'ensemble des politiques publiques puissent s'améliorer à partir des leçons du terrain.

Gilles de Margerie, commissaire général

SOMMAIRE

Résumé

Introduction

Partie 1 – Les archipels de la médiation

1. Une histoire de la médiation citoyens-administration marquée par différentes séquences, et qui s'accélère récemment
2. Cartographie de l'archipel des médiateurs de la sphère publique
3. Les discours de la médiation, une rhétorique à plusieurs facettes

Partie 2 – La médiation en actes

1. La condition du médiateur
2. Le travail de la médiation : saisines, recevabilité, procédures
3. Les résultats de la médiation

Partie 3 – La « médiation préalable obligatoire » : exception ou nouveau standard ?

1. Le cadre de l'expérimentation
2. Une question de principe : une médiation peut-elle être obligatoire ?
3. La médiation a-t-elle vocation à réduire les contentieux de masse ?
4. Une course d'obstacles pour les requérants ?
5. Une spécificité à préserver
6. Le risque d'une médiation industrielle ?

Partie 4 – Quelles pistes pour une médiation plus accessible, plus lisible et plus effective ?

1. Les équilibres à respecter pour une croissance soutenable de la médiation
2. Les pistes à explorer pour y parvenir

Conclusion

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *Médiation accomplie ? Discours et pratiques de la médiation entre citoyens et administrations*, rapport pour l'Assemblée nationale, juillet.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance

Rapport pour l'Assemblée nationale

Julien Rousselon, Christel Gilles et Mohamed Harfi, **rapporteurs**

Juillet 2019, 221 pages

Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a engagé un travail sur les coûts et bénéfices de l'immigration en matière économique et sociale. Dans ce cadre, son président a demandé au Premier ministre, qui l'a accepté, que France Stratégie réalise une étude afin d'établir un diagnostic de l'état des connaissances en la matière. Le périmètre d'analyse retenu se limite à trois domaines déjà vastes : le marché du travail, les finances publiques et la croissance économique. Cette définition du périmètre correspond notamment à deux exercices analogues menés à l'étranger. Le premier a été réalisé en 1997 par l'Académie des sciences aux États-Unis à la demande d'une commission du Congrès en 1995 (actualisé en 2017). Le second exercice a été produit en 2008 au Royaume-Uni pour la Chambre des lords. Mais à notre connaissance il n'existait pas jusqu'ici, en

France, de travail mettant en regard l'ensemble de ces aspects.

Le présent rapport contribuera à décloisonner les analyses en mettant en regard des constats, souvent disjoints, dans la littérature académique ou administrative, relatifs au marché du travail, aux finances publiques et à la croissance économique.

Par ailleurs, le périmètre de cette revue de littérature n'est pas limité aux travaux français. Il n'y a en effet pas une mais des immigrations, qui fluctuent dans le temps et dans l'espace, sous l'effet conjoint des politiques publiques des pays d'accueil potentiels, et des mécanismes d'auto-sélection des migrants. La volonté de remise en perspective internationale permet de mettre en lumière à la fois les grands facteurs d'impact invariants, robustes aux différences de contexte, et les spécificités françaises en matière de profils d'immigration et d'institutions, ainsi que leurs implications en matière de coûts et bénéfices économiques de l'immigration.

La première partie de ce rapport rappelle donc les principales tendances de l'immigration en France assorties de comparaisons internationales, avant de présenter la revue de littérature concernant l'impact de l'immigration respectivement sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance. Cette revue de littérature s'attache le cas échéant à documenter le degré de variabilité des chiffrages et des conclusions, en particulier en fonction des choix méthodologiques. Effectuée dans des délais contraints, elle ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle est néanmoins relativement longue, dans le souci de restituer la complexité de l'analyse de l'immigration, enjeu protéiforme.



SOMMAIRE

Synthèse

Chapitre 1 – L’immigration en France : caractéristiques et spécificités

1. Bref rappel des concepts et du cadre général des politiques d’immigration
2. La population immigrée en France : état des lieux et tendances récentes

Chapitre 2 – Immigration et marché du travail

1. La situation des immigrés sur le marché du travail
2. De multiples enjeux d’intégration face aux risques de chômage ou de déclassement
3. L’impact de l’immigration sur les résidents

Chapitre 3 – L’impact de l’immigration sur les finances publiques

1. Le choix de la fenêtre temporelle et de l’horizon d’analyse est crucial
2. Les effets démographiques de l’immigration ne doivent pas être surestimés
3. Enjeux de prise en compte des finances publiques au-delà des transferts directs en espèces du système socio-fiscal
4. Grands constats

Chapitre 4 – L’impact de l’immigration sur la croissance

1. Un sujet encore récent, avec des analyses plutôt centrées sur le PIB par tête
2. La modélisation théorique conduit à distinguer de multiples déterminants de la croissance par habitant
3. Des études empiriques tendent à indiquer l’existence d’effets positifs de l’immigration sur la croissance par habitant
4. Ces effets positifs de l’immigration transiteraient par la productivité globale des facteurs, notamment via la diversité et l’innovation

Annexe – Quelques données complémentaires

Document associé

« L’impact de l’immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance. Revue de littérature », dossier de présentation, 10 juillet 2019, 8 pages.

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *L’impact de l’immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance. Revue de littérature*, rapport pour l’Assemblée nationale, juillet.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?

Premier rapport du Conseil national de productivité (CNP) présidé par Philippe Martin

Vincent Aussilloux, Amandine Brun-Schammé, Flore Deschard, Margarita Lopez-Forero et Sébastien Turban (France Stratégie), Matthieu Jeanneney (DG Trésor), Matthieu Lequien (Banque de France), Fanny Mikol (Dares) et Rémi Monin (Insee), **rapporteurs**

Avril 2019, 140 pages

Ce premier rapport du Conseil national de productivité (CNP) se veut un tour d’horizon, pour la France, des enjeux et des questions concernant la productivité et la compétitivité. C’est un exercice original qui est amené à évoluer en fonction des discussions avec les partenaires sociaux et les autres parties prenantes, ainsi qu’avec les autres conseils nationaux de productivité organisés en réseau européen. Avec cette version préliminaire du rapport s’ouvre une phase de consultation d’un mois durant laquelle les partenaires sociaux mais aussi l’ensemble des parties prenantes sont invités à transmettre leurs réactions. C’est à l’issue de ces échanges que la version définitive du texte sera publiée.

Ce rapport a bénéficié d’un important travail de fond des rapporteurs – que je tiens à remercier pleinement au nom de l’ensemble du CNP pour

leur engagement et leur professionnalisme. Il est cependant d’abord le résultat de la réflexion partagée entre les membres du Conseil, qui ont activement participé à son élaboration. Provenant d’horizons divers, ces membres sont des économistes et des chercheurs qui travaillent ou ont travaillé dans des centres académiques ou des organisations internationales et qui s’expriment ici en totale indépendance du pouvoir économique et politique. Ces spécialistes en macroéconomie, en productivité, en innovation, en commerce extérieur, en marché du travail ou en analyse des entreprises ont nourri les travaux du CNP de la diversité de leurs expertises.

L’objectif de ce premier rapport est de définir l’état de la connaissance sur la productivité en France et sur la compétitivité du pays dans le contexte de la zone euro. Ce travail permet de clarifier un certain nombre de points mais il révèle aussi certaines zones d’ombre ignorées qui viennent parfois voiler des questions ou des concepts pourtant considérés comme largement balisés. Sans répondre à toutes les questions, il établit toutefois clairement que productivité et compétitivité sont deux concepts distincts, avec des implications très différentes, en particulier pour un pays qui fait partie d’une union monétaire. Plusieurs des points identifiés et qui restent non résolus feront justement l’objet des réflexions futurs du Conseil.

Durant cette phase de consultation et pour la suite des travaux, j’invite donc les partenaires sociaux et les autres parties prenantes à faire part au Conseil des questions qu’ils aimeraient voir étudier en priorité dans les prochains rapports.

Philippe Martin, président du CNP



SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Première Partie – Ralentissement de la productivité en France et dans les pays de l’OCDE

Chapitre 1 – Définition et constats

1. Définitions
2. La productivité ralentit en France comme dans les pays de l’OCDE

Chapitre 2 – Les facteurs explicatifs communs à l’ensemble des pays développés

1. Un renforcement du poids dans l’économie des secteurs à faibles gains de productivité
2. Une baisse de la contribution des TIC à la croissance
3. Quelle influence de la baisse des taux d’intérêt ?
4. Les liens avec les politiques de la concurrence, commerciale et industrielle
5. Une divergence croissante de la productivité au niveau des entreprises

Chapitre 3 – Les facteurs explicatifs spécifiques à la France

1. Un niveau et une adéquation des compétences insuffisants
2. Des performances insuffisantes du tissu productif français

Deuxième Partie – Compétitivité

Chapitre 4 – La balance courante : une mesure de la compétitivité française

1. Un compte courant légèrement déficitaire mais qui a cessé de se dégrader depuis 2008
2. Balance commerciale et parts de marché
3. Les mesures de la compétitivité des exportations françaises

Chapitre 5 – Déterminants des coûts de production

1. Croissance des salaires et productivité en France
2. Un coût du capital semblable aux autres pays de la zone euro
3. Le coût des consommations intermédiaires
4. En France, des impôts sur la production particulièrement élevés par rapport aux autres pays européens

Chapitre 6 – Compétitivité et épargne : la zone euro en perspective

1. Soldes courants des principaux pays de la zone euro
2. Les conséquences des déséquilibres de comptes courants dans la zone euro

Conclusion – Une surveillance européenne accrue des balances courantes, condition nécessaire à la pérennité de la zone euro

Annexes

Voir aussi

- *Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité*, deuxième rapport du CNP, janvier 2021, p. 95
- *Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid*, troisième rapport du CNP, mai 2022, p. 145

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?*, premier rapport du Conseil national de productivité présidé par Philippe Martin, avril.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?

Julien Fosse, rapporteur

avec la collaboration de Julia Belaunde, Marie Dégremont et Alice Grémillet

Juillet 2019, 51 pages

L'artificialisation des sols est une notion neuve dans le débat public. D'où un suivi statistique insuffisant et un manque de prise en compte dans les politiques d'urbanisme ou de soutien au logement neuf. La définition conventionnelle retenue ici consiste à désigner comme artificialisés les sols qui ne sont pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF). Trois sources sont disponibles pour mesurer l'artificialisation, chacune présentant des défauts substantiels. L'enquête européenne CORINE Land Cover n'est disponible que tous les six ans et sa mesure est imprécise. L'enquête Teruti-Lucas, gérée par le ministère de l'Agriculture, est disponible depuis 1981, mais elle porte sur un échantillon et sa mesure est également imprécise. Enfin, les fichiers fonciers présentent l'inconvénient d'intégrer des terrains « à bâtir » et a contrario d'exclure les infrastructures non bâties. Ces trois sources offrent logiquement des

images assez différentes, qu'il s'agisse du taux d'artificialisation – de 5 % à 9 % – ou du rythme annuel d'artificialisation – de 16 000 à 60 000 hectares. Malgré ces divergences, quelques conclusions robustes émergent.

- Quand on rapporte la surface artificialisée à la densité de population, la France apparaît plus artificialisée que les principaux États membres de l'Union européenne.
- L'artificialisation des sols est, sur une longue période, nettement plus rapide que la croissance de la population, et le ralentissement observé ces dernières années semble largement expliqué par le cycle de la construction.
- Ce rythme élevé d'artificialisation s'explique par la faible densification des nouvelles constructions, en particulier du logement individuel : en 2015, 46 millions de mètres carrés de surface de plancher – soit 4 600 hectares – ont entraîné l'artificialisation de 20 000 hectares de parcelles cadastrales.

Les recommandations pour ralentir l'artificialisation et se rapprocher de l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) fixé par le plan biodiversité de 2018 se déduisent logiquement de ces constats.

- Améliorer le suivi statistique, en partant des fichiers fonciers, et définir l'artificialisation de sorte à pouvoir fonder une politique créatrice de droits et de devoirs.
- Freiner l'artificialisation brute, en densifiant davantage les nouvelles constructions. Parmi les mesures possibles, fixer des densités de construction minimales dans les PLU (plans locaux d'urbanisme) semble la plus prometteuse. Les politiques de soutien au logement neuf



devraient par ailleurs être réservées aux constructions sur des zones déjà artificialisées.

- L'artificialisation résiduelle devra s'accompagner d'opérations de renaturation pour atteindre le ZAN. En théorie, il faudrait fixer une cible d'artificialisation brute, pour laquelle le coût

d'une réduction supplémentaire de l'artificialisation serait équivalent au coût de renaturations supplémentaires. Cela suppose d'améliorer la connaissance, aujourd'hui quasi nulle, sur les coûts et les gisements de renaturation, via des appels à projet et le cas échéant par la mise en place d'un marché de droits à artificialiser.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Un objet mal caractérisé

Une dynamique très hétérogène sur le territoire

1. Une artificialisation supérieure à la moyenne européenne
2. Une artificialisation plus rapide que la croissance de la population
3. Une artificialisation inégalement répartie sur le territoire
4. Les infrastructures de transport et l'habitat individuel, premiers responsables

Une multitude d'acteurs concernés... en théorie

1. L'État et les collectivités multiplient les instruments fiscaux et de planification
2. Les entreprises, incitées à s'installer en périphérie des pôles urbains
3. Des ménages qui évoluent et dont les demandes orientent les projets des promoteurs

Deux déterminants à réguler

1. Les différentiels de prix du foncier
2. La sous-exploitation du bâti existant

La renaturation, un élément de « compensation » relative

Un net ralentissement de l'artificialisation est possible à brève échéance

1. Modélisation de la surface construite totale et évaluation de la consommation d'ENAF
2. La nécessité de ralentir l'artificialisation
3. L'importance de la densification

Principales conclusions et agenda d'actions publiques

1. Améliorer la connaissance des dynamiques d'artificialisation
2. Améliorer la connaissance sur le potentiel et le coût de la renaturation, notamment pour calibrer la baisse brute nécessaire pour atteindre le ZAN
3. Pour favoriser la densification, la rénovation et le recyclage urbains, des outils réglementaires ou fiscaux sont possibles
4. Combiner renaturation et artificialisation

Document associé

Fosse J., Belaunde J., Dégreumont M., Grémillet A. et Mesqui B. (2019), « Zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols ? », Document de travail, n° 2019-04, octobre, 109 pages

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, rapport, juillet.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE



Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Premier rapport

Comité d'évaluation présidé par Fabrice Lenglard

Boris Le Hir, rapporteur

Octobre 2019, 345 pages

Le comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital a été installé en décembre 2018, un an après le lancement de la profonde rénovation de la fiscalité du capital portée par le gouvernement et votée par le législateur. La réforme a instauré un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus de l'épargne et remplacé l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un impôt recentré sur la fortune immobilière (IFI). En outre, la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS), complémentaire de ces transformations, a été programmée sur l'ensemble du quinquennat. Les travaux du comité se sont donc engagés à un moment où il n'était pas envisageable de produire une évaluation complète *ex post* des réformes, parce que celles-ci mettront des années à porter l'ensemble des fruits que l'on en attend. Le comité ne disposait d'aucune remontée d'informations statistiques sur les premiers effets de la réforme. C'est pourquoi il a cherché dans ce premier rapport à « poser » le

paysage, afin d'engager dans de bonnes conditions une démarche d'évaluation *ex post* conçue comme un exercice progressif et cumulatif. Compte tenu de ces contraintes, les travaux du comité ont visé ici à présenter :

- le champ couvert par la fiscalité du capital en France, son poids dans l'ensemble de la fiscalité et des éléments de comparaison internationale (chapitre 1) ;
- l'historique des règles de fiscalité concernant l'imposition du stock de patrimoine et l'imposition des revenus mobiliers (chapitre 2) ;
- l'état des règles de fiscalité juste avant la réforme et le contenu précis de la réforme (chapitre 3) ;
- l'apport dans le cadre d'une évaluation *ex ante* d'une revue de la littérature théorique et empirique (chapitre 4) ;
- les autres éléments d'évaluation *ex ante* disponibles : évaluations macroéconomiques, audits de représentants d'associations professionnelles et d'économistes par le comité¹ (chapitre 5) ;
- des éléments chiffrés sur les contribuables ayant bénéficié de l'instauration du PFU et de la transformation de l'ISF en IFI, sur l'impact redistributif de la réforme, sur l'évolution des entrées et sorties de résidents fiscaux payant l'ISF, ainsi que sur l'évolution des ressources du secteur associatif suite à la suppression du crédit d'impôt ISF-dons (chapitre 6) ;
- de premiers éléments d'évaluation *ex post*, qui sont seulement d'ordre qualitatif à ce stade : audits de représentants d'associations professionnelles, résultats d'une enquête menée auprès des gérants de portefeuille ; enfin, la nature des travaux que le comité a engagés et va engager pour nourrir les prochains rapports (chapitre 7).



SOMMAIRE

LIRE L’Avis du comité

Introduction

Chapitre 1 – Éléments de contexte

1. De quoi parle-t-on ?
2. Éléments de comparaison internationale avant la réforme

Chapitre 2 – Principales évolutions de la fiscalité depuis la mise en place de l’impôt sur la fortune

1. L’imposition de la détention du capital (ISF)
2. L’imposition des revenus du capital mobilier

Chapitre 3 – Les réformes de 2018

1. État de la fiscalité juste avant les réformes
2. Présentation des réformes

Chapitre 4 – Éléments d’évaluation *ex ante* tirés de la littérature économique

1. Les implications théoriques de la fiscalité du capital
2. Les effets empiriques de la fiscalité du capital sur les assiettes fiscales
3. La mesure empirique des effets de la fiscalité du capital sur l’économie réelle
4. Quelles leçons tirer de la littérature théorique et empirique pour une évaluation *ex ante* de la réforme ?

Chapitre 5 – Autres éléments d’évaluation *ex ante*

1. Rendement attendu de l’IFI et du PFU
2. Une plus grande lisibilité du système fiscal sur le capital des ménages
3. Une incitation à investir dans les entreprises
4. Effets macroéconomiques de la réforme : un impact positif sur la croissance et l’emploi
5. Comptes rendus des auditions du comité

Chapitre 6 – Premiers éléments chiffrés

1. L’observation des données statistiques ne permet pas de conclure sur l’impact de la réforme
2. La taxation des patrimoines et des revenus, avant et après la réforme
3. Entrées et sorties de résidents fiscaux
4. Au niveau microéconomique : effets de la mise en place du PFU et de la transformation de l’ISF en IFI
5. Impact de la disparition de la réduction d’ISF liée aux dons sur les ressources du secteur associatif

Chapitre 7 – Premiers éléments d’évaluation *ex post*

1. Quelques indicateurs encourageants
2. Enquête qualitative auprès des grandes banques et de gérants de portefeuille
3. Éléments prospectifs sur le rapport 2020

Annexes

- LIRE L’Avis du comité, 8 pages.

Voir aussi

- *Comité d’évaluation des réformes de la fiscalité du capital, deuxième rapport*, octobre 2020, p. 91
- *Comité d’évaluation des réformes de la fiscalité du capital, troisième rapport*, octobre 2021, p. 123

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *Comité d’évaluation des réformes de la fiscalité du capital*, premier rapport du comité présidé par Fabrice Lengart, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE.PUBLIQUE.FR DE LA DILA](https://www.viepublique.fr)



Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique

Julien Fosse, rapporteur

avec la collaboration de Vincent Aussilloux, Alice Grémillet et Bérengère Mesqui
et l'appui du groupe de travail présidé par Jean-Christophe Bureau et Pierre Dupraz

Octobre 2019, 106 pages

La politique agricole commune (PAC) a joué un rôle clé dans la construction européenne. Elle a été l'une des toutes premières politiques mises en œuvre dans l'ensemble des États membres, dès la création de la Communauté économique européenne, et a très longtemps représenté la majorité du budget de l'Europe. Orientant les modes de production et structurant les filières agroalimentaires, elle contribue à maintenir la place de l'Europe parmi les grands producteurs agricoles mondiaux – première puissance agricole mondiale en valeur. Cependant, cette politique n'a pas permis d'assurer un niveau de vie décent à un très grand nombre d'agriculteurs, le secteur connaissant par ailleurs une érosion constante du nombre de ses actifs. En outre, elle n'a pas limité la fréquence des crises frappant le secteur, ni réduit les atteintes de l'agriculture sur l'environnement. Complexe dans sa structuration, elle

l'est tout autant dans sa mise en œuvre et son contrôle, ce qui suscite l'incompréhension, voire le rejet, d'une part croissante de la profession agricole. Par ailleurs, en n'orientant pas suffisamment l'agriculture vers un modèle plus résilient, adapté aux défis environnementaux et aux attentes sociétales en termes d'offre alimentaire, elle est à l'origine d'une demande régulière de remise à plat par une partie de la société civile, comme en témoignent les conclusions de la récente consultation publique sur la modernisation et la simplification de la future PAC¹. Alors que se déroulent les discussions relatives à la PAC « post-2020 », il apparaît indispensable de repenser le cadre de cette politique européenne emblématique, afin de répondre tout à la fois aux attentes de nos concitoyens et des acteurs des filières agroalimentaires. Comment simplifier la PAC tout en accroissant l'efficacité de ses différents instruments ? Comment faire de la PAC un levier de réorientation de l'agriculture vers des pratiques plus durables, répondant aux défis du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de préservation des ressources ?

Comment limiter le nombre et les effets des crises sur les acteurs agricoles et agroalimentaires ? Et comment assurer aux agriculteurs un niveau de vie décent et stable ? Les principes de l'économie publique peuvent apporter des éléments de réponse à ces questions. Leur mise en œuvre permettrait de proposer un ensemble cohérent d'outils, applicables à toutes les exploitations agricoles européennes. Ces éléments pourraient nourrir les débats à venir, tant au niveau européen que national.



SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – La PAC, première politique commune en Europe

1. Une politique en mutation continue
2. Un bilan contrasté
3. La PAC post-2020 : vers une renationalisation de la politique agricole ?

Chapitre 2 – Les contours d'une PAC plus légitime et plus efficace

1. De grands objectifs à atteindre
2. Des instruments pour une offre cohérente de biens publics
3. Une approche de la gestion des aléas et des crises en termes de biens publics
4. Une PAC qui contribue à l'amélioration de la santé publique et de l'offre alimentaire

Chapitre 3 – Une proposition d'instruments mis en œuvre à l'échelle nationale et européenne

1. Les principes généraux
2. Des outils en faveur de la transition agroécologique
3. Un paiement de base en fonction du nombre d'unités de travail annuel
4. Des instruments intégrant les enjeux alimentaires et de santé

Chapitre 4 – Les implications budgétaires de cette réforme

1. Une estimation du budget national disponible à comportements inchangés
2. Les estimations des budgets nécessaires pour financer les primes
3. Une proposition de répartition du budget entre les différentes aides

Chapitre 5 – L'impact différencié sur les exploitations agricoles françaises

1. Une analyse qualitative des impacts potentiels d'une telle réforme
2. Un chiffrage de coûts et bénéfices pour quelques cas types

Conclusion

Annexes

Document associé

« Faire de la PAC un levier de la transition agroécologique », dossier de présentation, 23 octobre 2019, 12 pages

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique*, rapport, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE

Rapport méthodologique

Rapport du comité présidé par Gilles de Margerie

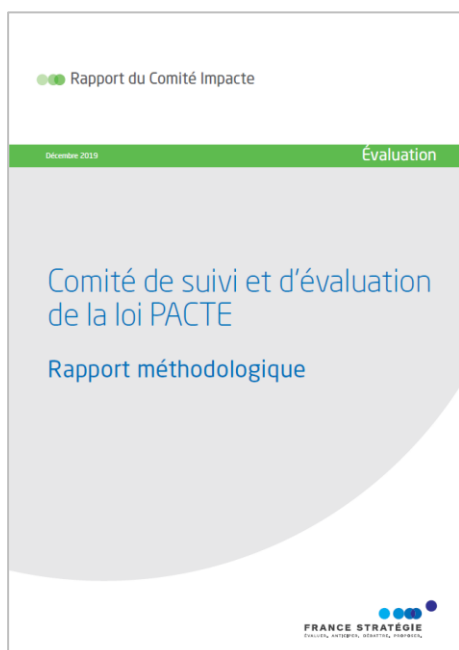
Adam Baïz, rapporteur

Décembre 2019, 126 pages

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte) comporte de nombreuses mesures réglementaires et fiscales dans le but de favoriser le financement de l'économie, la croissance des entreprises ou la participation des salariés. Ces mesures portent notamment sur la simplification des seuils sociaux pour les entreprises, la présence accrue d'administrateurs représentant les salariés, la mobilité renforcée de l'épargne retraite et des contrats d'assurance-vie, la suppression du forfait social sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés, le lancement d'une plateforme unique de création d'entreprise en ligne, l'encadrement de l'émission de jetons virtuels, la protection des secteurs stratégiques ou encore la cession des participations de l'État dans les sociétés Aéroports de Paris, la Française des jeux et ENGIE.

La loi Pacte prévoit la mise en place d'un « dispositif de suivi et d'évaluation » (chapitre V, article 221-II). La lettre de mission du Premier ministre du 31 juillet 2019 adressée au commissaire général de France Stratégie établit ce comité et en définit la composition. Le comité comporte « un représentant de chacun des huit partenaires sociaux représentatifs, de neuf administrations et organismes publics (Dares, DGFIP, DGE, Insee, DSS, DGT, DG Trésor, Acof et Banque de France), ainsi que trois experts issus du monde académique ». La présidence du comité est confiée à Gilles de Margerie, commissaire général de France Stratégie. L'article 221 de la loi Pacte prévoit que « les trois premiers rapports annuels présentent des volets relatifs à au moins chacune » des 23 thématiques qu'il énumère. Le même article invite le comité à évaluer plus largement « les réformes visant au développement des entreprises adoptées par le Parlement » et à apprécier « l'appropriation par les acteurs concernés et les éventuels effets indésirables des réformes ». C'est pourquoi le comité prendra le relais du comité de suivi du CICE à partir du rapport qui sera remis en 2020, et pourra notamment étudier la bascule du CICE en allègement de cotisations sociales.

Le présent document est un rapport méthodologique : il présente brièvement le contexte, la visée et les contours des différentes mesures des 23 thématiques, et identifie un certain nombre d'indicateurs que le comité juge opportun de mesurer, compte tenu des sources de données disponibles, et des méthodes de suivi et d'évaluation pressenties, notamment au regard de la littérature académique.



SOMMAIRE

Introduction

Thématique 1 – Guichet et registre uniques

Thématique 2 – Entreprises individuelles à responsabilité limitée

Thématique 3 – Simplification des seuils

Thématique 4 – Droit des sûretés

Thématique 5 – Épargne retraite

Thématique 6 – Finance verte et solidaire

Thématique 7 – Assurance-vie

Thématique 8 – Levées de fonds par émission de jetons

Thématique 9 – PEA-PME

Thématique 10 – Opposition aux brevets

Thématique 11 – Aéroports de Paris

Thématique 12 – La Française des Jeux

Thématique 13 – ENGIE

Thématique 14 – La Poste

Thématique 15 – Fonds pour l'innovation et l'industrie

Thématique 16 – Protection des secteurs stratégiques

Thématique 17 – Intéressement et participation

Thématique 18 – Actionnariat salarié

Thématique 19 – Société à mission

Thématique 20 – Fonds de pérennité

Thématique 21 – Administrateurs salariés

Thématique 22 – Base de données des paiements

Thématique 23 – Certification des comptes

Annexe 1 – Lettre de mission

Annexe 2 – Composition du comité

Voir aussi

- *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Premier rapport*, septembre 2020, p. 89
- *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Deuxième rapport*, septembre 2021, p. 121

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE. Rapport méthodologique*, rapport du comité présidé par Gilles de Margerie, décembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA](https://www.vie-publique.fr)



Tableau de bord de l'emploi public

Situation de la France et comparaisons internationales

Deuxième édition

Marie-Françoise Le Guilly, Pierre-Louis Girard et Vincent Aussilloux

Juin 2020 – 60 pages

Les comparaisons entre pays développés en termes d'emplois publics sont délicates à mener. L'hétérogénéité des modes de gestion, des statuts, des principes budgétaires incite à bâtir un diagnostic en croisant une multitude de critères. Le tableau de bord qui suit a pris le parti de centrer l'analyse sur le concept d'emploi « financé » sur ressources publiques, quel que soit son statut juridique. L'emploi du secteur des administrations publiques, tel que le mesure la comptabilité nationale, constitue le concept statistique qui s'approche le plus de l'optique adoptée. Il ne prend néanmoins en compte que l'emploi directement rémunéré par le secteur institutionnel des administrations publiques. D'autres emplois, notamment dans la médecine ambulatoire, dans l'éducation ou dans des entités externalisées, ne relèvent pas toujours d'une rémunération publique directe mais sont *in fine* financés ou « solvabilisés » par la puissance publique. Certes, un gain en efficacité est généralement attendu d'une opération

d'externalisation, et l'on ne saurait assimiler l'emploi direct au recours à des prestations en sous-traitance. Cependant, dans une optique de comparaison internationale, l'absence de prise en compte de ces emplois indirects, c'est-à-dire les emplois privés financés sur fonds publics, pourrait fausser l'analyse. Par exemple, alors même que l'Allemagne et la France disposent d'un système de santé comportant de nombreuses similitudes d'un point de vue institutionnel, l'Allemagne apparaît de prime abord comme un pays à très faible niveau d'emplois dans le secteur de la santé publique. De fait, cet écart est résorbé lorsque l'on prend en compte l'originalité des circuits de financement public de la médecine en Allemagne.

Ce *Tableau de bord* se propose d'informer sur le niveau « relatif » d'administration de la France par rapport à certains pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Pour ce faire, il compare les niveaux d'administration en termes d'effectifs et de dépenses publiques relativement à la population totale et par rapport à l'activité économique, mesurée par le Produit intérieur brut (PIB). Enfin, il examine le niveau d'administration au regard des différentes fonctions (éducation, santé, protection sociale, etc.). Ce travail mobilise essentiellement les données de l'OCDE et d'Eurostat sur quinze ans (2000-2015 généralement). Le périmètre de l'État dans les différents pays est dans un premier temps appréhendé par le biais de plusieurs indicateurs : le taux d'administration, c'est-à-dire les effectifs du secteur public rapportés à la population totale ou à la population cible de l'action publique, et le taux de socialisation, c'est-à-dire le poids des dépenses administrées dans le PIB. Le taux d'administration renseigne sur l'ampleur du maillage administratif dans les pays et donne une indication sur la taille du secteur



public dans la société. Cet indicateur est décliné selon les différentes fonctions (éducation ; santé ; protection sociale) puis, ponctuellement, par niveau d'administration (centrale, locale, sécurité sociale, etc.). La sphère d'intervention de l'État peut également être approchée par l'analyse de l'affectation des dépenses des fonctions collectives entre secteur public et secteur privé.

Nous proposons de la mesurer plus particulièrement dans l'éducation et la santé en mettant en relation le poids des dépenses publiques et le poids des dépenses privées, d'une part, et la ventilation des dépenses publiques entre transferts, dépenses de personnel et consommations intermédiaires, d'autre part.

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – structure et répartition des emplois publics

1. Quels moyens humains consacrés aux services publics ?
2. Quelle évolution des composantes de la dépense publique ?
3. Pour quelles fonctions ?
4. Quels niveaux d'action ?

Chapitre 2 – Éducation

1. Les moyens humains dans l'éducation
2. L'emploi enseignant

Chapitre 3 – Santé et action sociale

1. Les moyens humains dans la santé et l'action sociale
2. Le coût de la santé

Chapitre 4 – Protection sociale

1. L'emploi public dans la protection sociale
2. Le coût de la protection sociale

Annexe méthodologique

Documents associés

- Aussilloux V., Girard P.-L. et Le Guilly M.-F. (2020), « Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? » *Note de synthèse*, juin 2020.
- Ce tableau de bord est l'actualisation d'une première édition (voir p. 33) : France Stratégie (2017), *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale*, première édition, décembre.

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2020), *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale*, deuxième édition, juin.



Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail

Rapport intermédiaire du comité d'évaluation présidé par Sandrine Cazes, Marcel Grignard et Jean-François Pilliard

Emmanuelle Prouet et Antoine Naboulet, **rapporteurs**

Juillet 2020, 209 pages

Les ordonnances du 22 septembre 2017 réforment de nombreux aspects du dialogue social et des relations de travail. Elles élargissent le champ de la négociation collective, en particulier de la négociation d'entreprise, transforment l'organisation des institutions représentatives du personnel, modifient les règles de validation des accords, et changent certaines règles qui régissent les relations de travail individuelles, notamment leurs modalités de rupture. Lors de leur entrée en application, la ministre du Travail a confié à trois personnalités qualifiées la mission d'organiser et de coordonner l'exercice d'évaluation de leurs effets économiques et sociaux, avec l'appui de France Stratégie, de la Dares, de la DGT (Direction générale du travail) et de la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle). Un comité d'évaluation présidé

par ces trois personnalités qualifiées et composé des partenaires sociaux, des administrations concernées, d'experts académiques et de praticiens a été installé le 16 novembre 2017.

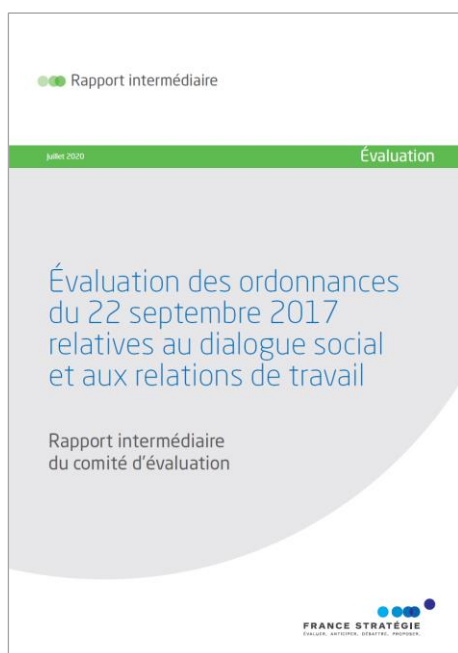
Le comité d'évaluation a publié en 2017 et 2018 deux notes d'étape précisant le cadre des travaux de ce comité, ses objectifs, les questions évaluatives ciblées, les méthodes d'évaluation et les sources mobilisables. Ces notes présentaient aussi les premiers travaux portant sur la connaissance et l'appropriation de cette réforme par les acteurs sociaux.

Ce rapport intermédiaire rend compte de premiers éléments d'analyse et d'appréciation sur le suivi de la mise en œuvre de ces dispositions, qui se déploient depuis deux ans à des rythmes variables selon les mesures. À ce stade et s'agissant de mesures dont les effets sont attendus sur le moyen ou long terme, il ne s'agit pas encore de travaux d'évaluation prétendant apprécier les effets globaux de cette politique publique sur le dialogue social et le fonctionnement du marché du travail.

Sur chacune des dispositions des ordonnances étudiées, le rapport fait le point sur les questions évaluatives posées et les éventuelles spécificités méthodologiques soulevées, sur les résultats disponibles, quantitatifs ou qualitatifs, ainsi que sur les travaux d'évaluation en cours et à venir, dont les résultats seront présentés dans des travaux ultérieurs du comité.

Le rapport distingue successivement les deux principaux objectifs fixés par cette réforme :

- d'abord les dispositions qui relèvent de la transformation des modalités du dialogue social en France (partie 1) ;



- puis celles plus directement relatives au fonctionnement du marché du travail et permettant d'ajuster l'emploi aux besoins économiques des entreprises (partie 2).

La partie 3 est de nature différente. Au-delà des éléments de suivi et des travaux d'évaluation engagés jusque-là sur différentes mesures prises séparément, la démarche confiée au comité induit une réflexion plus globale sur les objectifs

des ordonnances qui visent à modifier le fonctionnement du dialogue social comme élément régulateur du marché du travail et du fonctionnement des entreprises. Pour aborder cette question, un travail de réflexion a été mené pour interroger ces concepts généraux que sont la qualité du dialogue social ou la performance des entreprises.

SOMMAIRE

Comité d'évaluation : composition

Avant-propos

Résumé

Introduction

Partie 1 - les ordonnances travail : le nouveau cadre du dialogue social

1. Le volet obligatoire des ordonnances : la mise en place du comité social et économique (CSE)
2. Les évolutions des pratiques de négociation dans les entreprises
3. Les effets (à venir ?) des ordonnances sur la négociation de branches

Partie 2 - les ordonnances travail : les mesures relatives à l'ajustement de l'emploi en 2018 et 2019

1. Les accords de performance collective (APC)
2. Les accords de rupture conventionnelle collective (RCC)
3. Le barème des indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse

Partie 3 - les ordonnances travail : évaluer le lien entre qualité du dialogue social et performance dans l'entreprise

1. De la qualité du dialogue social à un dialogue social de qualité
2. Du dialogue social à la performance
3. Ordonnances, qualité du dialogue social et gestion de la crise de la Covid-19

Conclusion

Annexes

Documents associés

Cazes S., Grignard M. et Pilliard J.-F. (2017), « [Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation](#) », Note d'étape, décembre, 59 pages

Cazes S., Grignard M. et Pilliard J.-F. (2018), « [Note d'étape sur les travaux comité d'évaluation](#) », décembre, 132 pages

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2020), *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail*, rapport intermédiaire du comité d'évaluation présidé par Sandrine Cazes, Marcel Grignard et Jean-François Pilliard, juillet.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE.PUBLIQUE.FR DE LA DILA](https://www.viepublique.fr)



Déploiement du très haut débit et Plan France très haut débit – Évaluation socioéconomique

Rapport d'étape du Conseil scientifique présidé par Jean Benghozi

Anne Faure, rapporteur

Août 2020, 75 pages

La loi de 2004 pour la confiance dans l'économie numérique a introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) l'article L. 1425-1, qui donne compétence aux collectivités territoriales en matière d'aménagement numérique du territoire et leur permet ainsi de mettre en place des réseaux d'initiative publique (RIP). Le déploiement des réseaux publics Internet à très haut débit en fibre optique s'appuie largement sur cette compétence et c'est ainsi que se déploieront les premiers réseaux dits RIP première génération qui avaient pour vocation d'équiper en priorité les entreprises et les bâtiments publics sur des zones limitées.

C'est en 2013 que le gouvernement prend la décision de lancer un chantier historique, visant à couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit d'ici 2022, dont 80 % avec la technologie de la fibre optique, avec pour objectif de réduire les inégalités territoriales qu'une action non

concertée au niveau national n'aurait pas manqué de produire. En outre, cette politique s'inscrit dans le cadre des objectifs européens du Digital Agenda for Europe (DAE), qui en matière de connectivité donne pour horizon aux pays membres de fournir à tous les Européens un débit supérieur à 30 Mbit/s d'ici 2020 et supérieurs à 100 Mbit/s d'ici 2025.

Les enjeux pour la société française sont nombreux. Le Plan a pour ambition de renforcer le tissu économique national mais il constitue aussi un levier essentiel pour les politiques d'aménagement du territoire et vise à réduire la fracture numérique et les inégalités territoriales sur l'ensemble des espaces métropolitains et ultramarins.

Le coût total du Plan a été estimé à 21 milliards d'euros. La part des investissements publics, est évaluée entre 13 et 14 milliards, dont une part est financée par les collectivités et 3,3 milliards par l'État (programme 343 concernant le fonds pour la société numérique, géré dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir).

Le programme d'évaluation que le gouvernement a confié à France Stratégie porte sur le Plan France très haut débit. Ces travaux ont également vocation à répondre aux besoins d'évaluation de la Commission européenne précisés dans la notification du régime d'aide d'État dont a fait l'objet le Plan en 2016. Le programme d'évaluation mobilise d'une part des travaux d'équipes de recherche académiques recrutées dans le cadre d'appel à projet de recherche et d'autre part des travaux *ad hoc* conduits par France Stratégie (études, séminaires spécialisés).

Les orientations du programme ont été définies à l'été 2019 et visent à :



- mesurer et analyser les impacts socio-économiques du déploiement du très haut débit sur la croissance, l'emploi, l'accès aux services, le développement des entreprises, des territoires, l'innovation ainsi que les impacts sociaux et environnementaux, mais aussi l'évolution des usages ;
- évaluer l'effet de l'action et du financement publics : pertinence, proportionnalité, efficacité ;
- analyser la qualité de la gouvernance du Plan et l'efficacité des modalités de l'intervention publique.

Au-delà des impacts du déploiement sur les indicateurs macro-économiques (croissance et emploi), il s'agit en définitive de mesurer quelles sont les conséquences concrètes pour les Français d'un meilleur accès à Internet avec des débits quasi illimités et ce quel que soit leur lieu de résidence : quelles améliorations en matière d'accessibilité aux services marchands et non marchands, aux services publics ? Quelle(s) transformation(s) des usages ? Quel(s) impact(s) sur l'attractivité des territoires, sur la démographie résidentielle, sur la productivité des entreprises ou sur l'organisation du travail ?

SOMMAIRE

Préambule

Synthèse

Chapitre 1 – Évaluer le plan France très haut débit

1. Le Plan France très haut débit
2. Pourquoi un programme d'évaluation ?

Chapitre 2 – État de l'art de la recherche académique

1. Peu de travaux d'évaluation ex post des réseaux fibre en Europe
2. Mesurer les effets ex post du très haut débit
3. L'impact des modes de régulation, de gouvernance et des modèles de contractualisation publics/privés sur l'efficacité du déploiement

Chapitre 3 – Le programme de travail

1. Travaux préparatoires
2. Mesurer l'efficacité économique du Plan et du régime d'aide : une étude dédiée à la consolidation des éléments de coûts de la construction des réseaux
3. Identifier les effets directs et indirects du Plan : un appel à projets de recherche pour évaluer les impacts socioéconomiques du PTHD et des réseaux THD en France
4. Un programme d'évaluation construit dans la durée

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2020), *Déploiement du très haut débit et Plan France très haut débit – Évaluation socioéconomique*, rapport d'étape du conseil scientifique présidé par Jean Benghozi, août.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA](https://www.vie-publique.fr)



Évaluation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Synthèse des travaux d'approfondissement

Antoine Naboulet, Adam Baïz et Guilhem Tabarly

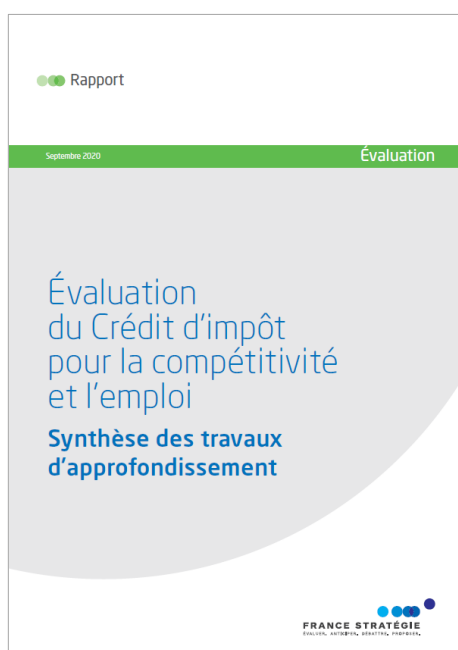
Septembre 2020, 66 pages

France Stratégie a souhaité poursuivre la démarche d'évaluation entamée en 2013, qui s'est traduite par la publication de six rapports jusqu'en 2018. France Stratégie a ainsi financé et piloté – avec un comité technique réunissant des administrations et des universitaires – la poursuite des travaux d'évaluation dans deux directions : un approfondissement de l'évaluation au niveau micro-économétrique (à partir des données individuelles d'entreprises) avec l'équipe TEPP et une évaluation macrosectorielle (à partir des données de la comptabilité nationale) avec l'OFCE.

L'évaluation micro-économétrique menée par TEPP porte ici sur les années 2013-2016 (contre 2013-2015 précédemment). Les sources de données utilisées ont été multipliées et les méthodes statistiques ont été croisées, ce qui renforce la solidité des résultats. L'apport principal réside dans la méthode retenue pour prendre en compte les groupes. Désormais, les

entreprises appartenant à un même groupe sont consolidées dans les estimations, ce qui permet d'éviter des hypothèses arbitraires sur la répartition du CICE entre les entreprises d'un même groupe. Les résultats restent conformes aux conclusions des années précédentes : un fort effet emploi est trouvé chez le quart des entreprises les plus bénéficiaires du CICE, qui ne représentent qu'un huitième des effectifs, mais rien de significatif chez les autres. L'effet total reste estimé à 100 000 emplois environ, ce qui est faible, rapporté au coût du CICE – de l'ordre de 18 milliards d'euros en 2016. Cet effet ne semble significatif que pour les entreprises indépendantes, suggérant que l'impact du CICE dans les groupes aurait pris d'autres formes (salaires notamment, avec un impact décelé sur la valeur ajoutée), mais ce résultat reste à confirmer. De même, un effet sur l'investissement demeure difficile à établir, celui-ci ne ressortant notamment pas lorsqu'on distingue groupes fiscaux et entreprises indépendantes.

L'évaluation macrosectorielle se déroule en deux parties. D'abord, l'OFCE estime l'effet direct du CICE secteur par secteur, sans intégrer les effets de bouclage entre secteurs. Cette estimation consiste, pour chaque variable d'intérêt (emploi, salaires, etc.) à estimer la corrélation entre le résidu inexplicé dans l'évolution de cette variable depuis 2013 et le poids du CICE dans la masse salariale, en utilisant les différents secteurs d'activité comme source d'hétérogénéité. Cette corrélation (qu'on appelle « élasticité ») ressort significative lorsqu'on se restreint aux secteurs des services (et pas dans l'industrie), plus forte sur la période 2013-2017 que sur la période 2013-2016. L'OFCE a choisi de privilégier cette dernière estimation, l'année 2017 étant potentiellement perturbée par d'autres mesures, dont l'annonce de la transformation du CICE en



allègements de cotisations. Un effet positif substantiel sur les salaires est également trouvé dans les services, si bien que l'essentiel du CICE se serait répercuté dans les emplois et les salaires. L'effet sur l'emploi est estimé à près de 200 000. C'est cette estimation qui est la plus proche de l'estimation micro-économétrique, à ceci près qu'elle intègre en plus les effets de bouclage ou propagation intra-sectoriels et l'effet sur la démographie des entreprises. Des effets sur les prix sont trouvés dans l'industrie (y compris sur les prix d'exportation), mais avec des coefficients trop élevés pour être réalistes. Sur l'investissement, les résultats ne mettent pas en évidence un effet du CICE.

Dans un deuxième temps, l'OFCE injecte les résultats obtenus dans les services sur l'emploi et les salaires dans un modèle macroéconomique, pour tenir compte des effets de bouclage intersectoriel, lesquels conduisent à doubler

l'estimation des effets emploi, qui passent à 400 000. Cette estimation paraît élevée, supérieure aux estimations *ex ante* de la Direction générale du Trésor, alors même que les effets prix ont été mis conventionnellement à zéro dans l'industrie, et que dans les services, l'année 2017 a été exclue de l'estimation de l'élasticité de l'emploi. La prise en compte du financement de la mesure (par un mix d'impôts supplémentaires et de réduction de dépenses) conduit à un effet emploi qui resterait positif, de l'ordre de 160 000. Des investigations complémentaires sont souhaitables pour mieux comprendre les résultats présentés dans ce rapport et préparer l'évaluation de la transformation du CICE en allègement de cotisations votée dans la loi de finances 2018. Ces études seront poursuivies dans le cadre du comité d'évaluation prévu par la loi Pacte.

SOMMAIRE

Résumé / Introduction

Chapitre 1 – les effets du CICE au niveau microéconomique : approfondissements et extension à l'année 2016

1. Une approche renouvelée de la mesure du CICE et de ses bénéficiaires
2. Des effets sur l'emploi et les salaires globalement conformes aux précédentes études
3. Des effets différenciés selon les sous-populations

Chapitre 2 – l'analyse du CICE au niveau macroéconomique

1. Une approche *ex post* originale s'appuyant sur données macrosectorielles
2. Des effets sectoriels globalement convergents avec les analyses micro-économétriques
3. De la quantification des effets au bouclage macroéconomique

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2020), *Évaluation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Synthèse des travaux d'approfondissement*, septembre, 66 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR](https://www.vie-publique.fr) DE LA DILA



Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE

Premier rapport

Gilles de Margerie, président du comité

Adam Baïz, rapporteur

Septembre 2020, 204 pages

Ce premier rapport du comité d'évaluation de la loi Pacte¹ permet de faire un point d'étape sur sa mise en œuvre et ses conséquences. La quasi-totalité des mesures réglementaires qui devaient être adoptées pour mettre en œuvre la loi l'ont été. Un certain nombre de chantiers administratifs sont en cours. La plupart des mesures sont devenues applicables entre la date de promulgation de la loi (23 mai 2019) et la fin du premier semestre 2020. Il est donc, le plus souvent, trop tôt pour disposer de faits et de chiffres permettant d'en décrire, et, a fortiori, d'en évaluer les conséquences.

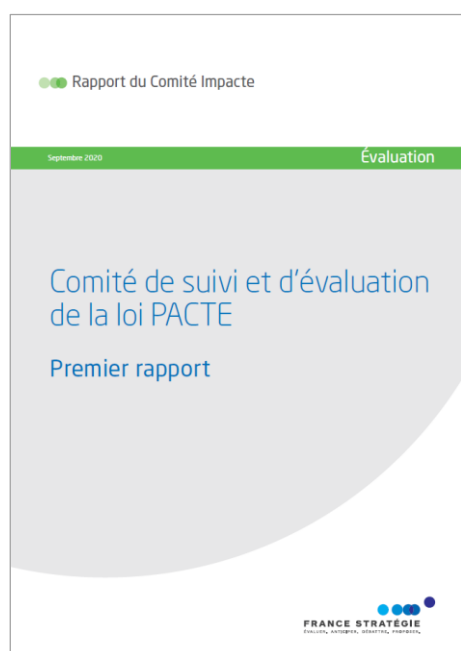
Deux des quatre opérations en capital envisagées dans la loi ont eu lieu, avec la restructuration du capital de La Poste, et, plus généralement, la réorganisation du pôle financier public, ainsi que la privatisation de la Française des jeux. Les circonstances exceptionnelles qu'ont rencontrées

les activités de La Poste pendant et après la période du confinement imposée par le Covid-19 ne permettent pas, à ce jour, d'identifier les conséquences de ces opérations en capital sur ses missions de service public. Tout au plus peut-on noter le renforcement de ses fonds propres.

Les dispositions visant à améliorer le financement de l'économie française ont été, elles aussi, mises en œuvre dans un contexte imprévu, avec au premier semestre 2020 une épargne additionnelle qui a pu être évaluée à plus de 80 milliards d'euros, et une volatilité importante des marchés actions. Dans ces conditions, apprécier l'impact des différents articles de la loi concernant l'épargne serait un exercice largement théorique, compte tenu de l'ampleur des mouvements constatés. La mise en œuvre des dispositions concernant la gouvernance des entreprises et la participation des salariés ne paraît pas avoir été substantiellement perturbée par la crise, non plus que celle des dispositions concernant la simplification et la modernisation du cadre réglementaire. L'émergence de plusieurs dizaines de sociétés à mission est à noter, ainsi que le développement de « raisons d'être » autour d'enjeux sociaux et environnementaux.

Comme indiqué dans le rapport méthodologique publié fin 2019, le comité prévoit de prendre en charge à partir de l'année prochaine les nouvelles étapes de l'évaluation du CICE ainsi que de la bascule vers des allègements de cotisations et de contributions sociales, comme l'y invite l'article 221 de la loi.

Ce rapport propose de mettre en lumière les éléments d'appréciation les plus significatifs disponibles à ce stade pour chacune des 23 thématiques.



SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Thématique 1 – Guichet et registre uniques

Thématique 2 – Entreprises individuelles à responsabilité limitée

Thématique 3 – Simplification des seuils

Thématique 4 – Droit des sûretés

Thématique 5 – Épargne retraite

Thématique 6 – Finance verte et solidaire

Thématique 7 – Assurance-vie

Thématique 8 – Levées de fonds par émission de jetons

Thématique 9 – PEA-PME

Thématique 10 – Opposition aux brevets

Thématique 11 – Aéroports de Paris

Thématique 12 – La Française des jeux

Thématique 13 – Engie

Thématique 14 – La Poste

Thématique 15 – Fonds pour l'innovation et l'industrie

Thématique 16 – Protection des secteurs stratégiques

Thématique 17 – Intéressement et participation

Thématique 18 – Actionnariat salarié

Thématique 19 – Société à mission

Thématique 20 – Fonds de pérennité

Thématique 21 – Administrateurs salariés

Thématique 22 – Base de données sur les délais de paiement

Thématique 23 – Certification des comptes

Annexe 1 – Lettre de mission

Annexe 2 – Composition du comité

LIRE LA **Synthèse du rapport**, 23 pages.

Voir aussi

- *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – rapport méthodologique*, décembre 2019, p. 79
- *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Deuxième rapport*, septembre 2021, p. 121

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2020), *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Premier rapport*, septembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE [VIE-PUBLIQUE.FR](https://vie-publique.fr) DE LA DILA



Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Deuxième rapport

Fabrice Lenglard, président du comité

Boris Le Hir et Philippe Frocrain, rapporteurs

Octobre 2020

Le comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital a été installé en décembre 2018, c'est-à-dire un an après le lancement de la profonde rénovation de la fiscalité du capital portée par le gouvernement et votée par le législateur : instauration d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus de l'épargne et remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un impôt centré sur la fortune immobilière (IFI). En outre, la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS), complémentaire de ces transformations, a été programmée sur l'ensemble du quinquennat.

Cette année, les travaux du comité ont progressé dans plusieurs directions. Le paysage posé se trouve d'abord complété : éclairage plus poussé de la position de la France avant et

après réforme par rapport aux autres pays développés en matière d'imposition des ménages sur leur patrimoine et sur les revenus qu'il génère ; évaluation ex post de la réforme de 2013 (mise au barème de l'IR des revenus mobiliers), sur laquelle on dispose désormais d'un recul suffisant et qui peut être vue en partie comme symétrique de l'instauration du PFU.

Des éléments chiffrés supplémentaires sont ensuite apportés : ils concernent notamment la distribution des revenus mobiliers perçus en 2018 comparée à celle de 2017 et les entrées et sorties du territoire de résidents fiscaux fortunés en 2018. Enfin, de tout premiers éléments d'évaluation de l'instauration du PFU et de la transformation de l'ISF en IFI sont présentés, même s'ils restent parcellaires, en particulier s'agissant de la réforme de l'impôt sur la fortune. De ces nouveaux travaux, fondés sur les études produites à la fois par des équipes universitaires et les administrations, le comité retient plusieurs enseignements :

- Concernant le positionnement de la France en comparaison internationale
- Concernant les évaluations des effets de la fiscalité du capital pesant sur les ménages avant les réformes de 2018
- Concernant les éléments chiffrés disponibles suite aux réformes
- Concernant les éléments d'évaluation des réformes de 2018
- Concernant la suite des travaux du comité.



SOMMAIRE

Avis du comité

Introduction

Chapitre 1 – Les réformes de 2018 et la taxation du capital en comparaison internationale

1. Rappel des réformes de 2018
2. Quelques éléments macroéconomiques de comparaison internationale sur les prélèvements sur le capital
3. Une comparaison internationale de la fiscalité sur l'épargne des ménages sur cas-types à partir d'une étude de l'OCDE

Chapitre 2 – Nouvelles évaluations sur les réformes de la fiscalité antérieures à 2018

1. Évaluation de la mise au barème des revenus du capital
2. Les effets sur l'assiette fiscale de la fiscalité sur le patrimoine dans la littérature internationale

Chapitre 3 – Premiers résultats chiffrés sur les réformes de 2018

1. Éléments de cadrage macroéconomique sur le financement de l'économie
2. Évolution en 2018 des revenus et des patrimoines imposables à partir des données individuelles
3. En 2018, moins de départs à l'étranger et plus de retours des contribuables IFI
4. Évolution des recettes fiscales en 2018 et 2019

Chapitre 4 – Éléments qualitatifs les plus récents sur les réformes de 2018

1. L'attractivité de la France se renforce mais la crise peut rebattre les cartes
2. Des retours encourageants des professionnels du monde économique mais un contexte incertain
3. Enquête qualitative auprès des grandes banques et de gérants de portefeuille

Chapitre 5 – Premières évaluations empiriques des réformes de 2018

1. Évaluation des effets du prélèvement forfaitaire unique
2. Deux évaluations préliminaires et partielles des effets de la transformation de l'ISF par l'IFI

Annexes

- LIRE L'**Avis du comité**, 10 pages.

Voir aussi

- *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, premier rapport*, octobre 2019, p. 71
- *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, troisième rapport*, octobre 2021, p. 123

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2020), *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Deuxième rapport*, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE [VIE-PUBLIQUE.FR](https://vie-publique.fr) DE LA DILA



Les politiques industrielles en France

Évolutions et comparaisons internationales

Vincent Aussilloux, **rapporteur général**

Philippe Frocrain, Mohamed Harfi, Rémi Lallement et Guilhem Tabarly, **rapporteurs**

Étienne Beeker, Dominique Giorgi et Nicolas Meilhan, **contributeurs**

Novembre 2020, 591 pages

La France est parmi les grands pays industrialisés celui qui a subi la plus forte désindustrialisation durant les dernières décennies, avec le Royaume-Uni. Ce déclin industriel a un impact sur l'ensemble de l'économie. Pendant de longues années, la politique industrielle n'a plus été considérée comme prioritaire. L'État n'a pas pour autant cessé d'exercer une influence majeure sur l'industrie. Celle-ci s'est retrouvée à la fin des années 2000 dans une situation où elle était soumise à un niveau de prélèvements obligatoires – charges sociales, impôt sur les sociétés, impôts de production – très supérieur à ce qu'on observait chez nos principaux concurrents. Les entreprises françaises sont alors devenues les championnes de la délocalisation. Parallèlement, la France avait fait le choix d'un soutien à la demande alors que l'Allemagne et d'autres pays

partageant la monnaie unique optaient pour un renforcement de leur compétitivité par une politique de l'offre. Depuis une dizaine d'années, une inflexion sensible s'est produite. La prise de conscience des handicaps pesant sur l'industrie française s'est traduite par une série de mesures correctives : CICE, pacte de responsabilité, transformation du CICE en allègement de cotisations sociales, choix de rapprocher le niveau de l'impôt sur les sociétés de ce qu'il est dans les pays comparables et allègement des impôts de production. La France a aussi revu ses soutiens à l'innovation et à la R & D, notamment avec la réforme du crédit d'impôt recherche en 2008. Le rapport publié par France Stratégie présente ainsi un panorama inédit des aides à l'innovation et un chiffrage original des moyens financiers de la politique industrielle en 2019.

Le rapport propose un focus sur sept secteurs industriels – produits de santé, aéronautique, automobile, spatial, ferroviaire, électricité et télécoms – où l'État joue un rôle particulièrement important. Dans les télécoms, les politiques publiques n'ont pas permis de maintenir une industrie d'équipements de taille suffisante. La politique du médicament a été davantage marquée par le souci d'en limiter les coûts pour la dépense publique que de renforcer la localisation des productions en France. La volonté de réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité s'est faite au détriment du maintien d'une filière d'excellence industrielle. L'automobile, malgré un recours fréquent à des aides à l'achat, a subi une baisse rapide de son empreinte industrielle en France. L'industrie ferroviaire conserve une position forte et une grande maîtrise technologique, mais fait face au défi de l'apparition d'un géant chinois.



L'aéronautique est typiquement un secteur où la politique industrielle a été couronnée de succès ces dernières décennies, même si Airbus est soumise à rude épreuve par la crise actuelle. Enfin, le secteur spatial en Europe se trouve

confronté à des bouleversements majeurs qui le menacent, avec notamment l'apparition de nouveaux acteurs étatiques en Asie ou l'émergence d'industriels privés majeurs aux États-Unis, bénéficiant de soutiens publics importants.

SOMMAIRE

LIRE LA [Synthèse \(cliquer\)](#)

Chapitre 1 – Une France désindustrialisée ?

1. Que représente l'industrie aujourd'hui en France ?
2. Diagnostic de la performance de l'industrie française
3. Les déterminants de la dégradation de la balance commerciale française

Chapitre 2 – Que peut une politique industrielle ?

1. Définitions et finalités
2. Le bien-fondé théorique
3. Que montrent les évaluations empiriques ?

Chapitre 3 – L'impact de la fiscalité

1. Prélèvements obligatoires et production industrielle
2. Les impôts de production pénalisent davantage l'industrie
3. Les mesures d'allègement du coût du travail ont moins bénéficié à l'industrie

Chapitre 4 – Les soutiens financiers

1. Estimation des moyens mobilisés en faveur de l'industrie
2. Principales caractéristiques des interventions économiques en faveur de l'industrie

Chapitre 5 – Les soutiens à l'innovation

1. L'industrie est plus intensive en R & D, mais son poids dans l'effort national de R & D s'est réduit
2. Soutien à l'innovation dans l'industrie entre 2000 et 2017
3. Quels moyens pour quels objectifs ? Le manque de « traçabilité » des moyens ciblant l'industrie
4. Évaluation des dispositifs d'aides en faveur de l'innovation bénéficiant à l'industrie

Chapitre 6 – La dimension non financière

1. L'État comme régulateur et incitateur
2. L'État comme stratège

Chapitre 7 – Contrôle des investissements étrangers

1. Les tendances dans le monde 1990-2020
2. Les tendances en France et les initiatives européennes

Chapitre 8 – Analyses sectorielles

1. Santé
2. Automobile
3. Industrie ferroviaire
4. Aéronautique
5. Spatial
6. Électricité
7. Télécoms

Chapitre 9 – Politiques territoriales

Chapitre 10 – Comparaisons internationales

1. Discreditée, réhabilitée, diverse, active : la politique industrielle à l'étranger
2. La politique industrielle aux États-Unis
3. La politique industrielle au Royaume-Uni
4. La politique industrielle en Italie
5. Conclusion et perspectives
6. Traits communs et singularités

Document associé

Aussilloux V, Frocrain P., Lallement R., Tabarly G. et Harfi M. (2020), « [Les politiques industrielles en France](#) », *Note de synthèse*, décembre 2020.



Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité

Deuxième rapport du Conseil national de productivité

Philippe Martin, président

Vincent Aussilloux, Dimitris Mavridis, Adam Baiz, Matthieu Garrigue, auteurs

Janvier 2021, 168 pages

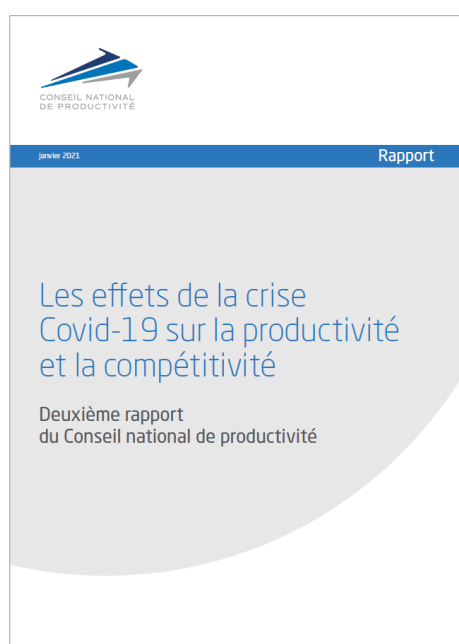
Ce deuxième rapport du Conseil national de productivité (CNP) se concentre sur les conséquences de la crise économique et sociale sans précédent générée par la Covid-19 sur la productivité et la compétitivité de la France. Pour rappel, tous les États membres de l'Union européenne qui partagent l'euro ont mis en place un CNP : ces conseils organisés en réseau sont chargés d'analyser les évolutions et les déterminants de la productivité et de la compétitivité dans leur pays, en tenant compte des interactions avec les autres États membres. L'objectif est une meilleure coordination des politiques économiques au sein de la zone euro. La crise de la Covid-19 a montré l'importance d'une telle coordination.

Le rapport présente notamment une comparaison des plans d'urgence et de relance annoncés par les pays européens – avec un recensement détaillé et quantifié – et évalue leurs impacts potentiels sur les déséquilibres courants en zone euro. Face à la vague prévisible de faillites, il avance aussi plusieurs options afin d'éviter la sortie d'entreprises viables et productives. Enfin, le rapport consacre un chapitre à la question de la performance médiocre de la France en matière de formation initiale et continue, lourde de conséquences sur la productivité.

Ce rapport a été écrit dans une situation de crise inédite où les économistes se sont trouvés fortement sollicités. Je voudrais donc particulièrement remercier les membres du CNP qui s'expriment ici en totale indépendance du pouvoir économique et politique et qui ont partagé leurs réflexions sur les conséquences de la crise de la Covid-19.

Ces spécialistes de macroéconomie, productivité, innovation, commerce international et marché du travail ont nourri comme l'année dernière les travaux du CNP de la diversité de leurs expertises.

Nous avons produit ce rapport alors que nous sommes en plein cœur de la crise de la Covid-19. L'analyse de ses conséquences économiques ne peut donc être que préliminaire et modeste. De nombreuses questions restent sans réponse et devront faire l'objet de nouvelles analyses dans les prochains rapports du CNP.



SOMMAIRE

Synthèse

Chapitre 1 – Covid et productivité

1. Les réallocations à l'œuvre lors des récessions « normales » : revue de la littérature existante
2. La spécificité de la crise de la Covid-19
3. Gérer la vague de restructurations qui s'annonce
4. Les autres spécificités de la crise actuelle
5. Un risque de perte de capital humain ?

Conclusion

Bibliographie

Chapitre 2 – Plans d'urgence, plans de relance et déséquilibres en zone euro

1. Une hausse à court terme des déséquilibres de balances courantes
2. Une comparaison des mesures d'urgence et de relance en réponse à la crise

Conclusion

Chapitre 3 – Compétences et productivité

1. Les compétences en France
2. Le lien entre les compétences et la productivité

Conclusion

Bibliographie

Annexes

Voir aussi

- *Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?*, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 67
- *Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid*, troisième rapport du CNP, mai 2022, p. 145

POUR CITER CE RAPPORT

Conseil national de productivité (2021), *Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité – Deuxième rapport du CNP*, janvier.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Pour un développement durable du commerce en ligne

Rapport France Stratégie, CGEDD et IGF

Gilles Bon-Maury et Julien Fosse (France Stratégie), Marie Deketelaere-Hanna et Patrick Lambert (CGEDD), Philippe Vinçon, Vincent Constanso et Valentine Verzat, avec l'appui de Vivien Guérin (IGF), **rapporteurs**

Février 2021, 318 pages

Le bilan environnemental du commerce en ligne est discuté. Son bilan en émissions de gaz à effet de serre (GES), analysé en cycle de vie, dépend des étapes de production des biens vendus. Or la mission n'a pas mis en évidence de différence fondamentale dans les modes de production des produits vendus en magasin ou en ligne. La principale différence de bilan GES relevée repose donc sur les étapes finales d'entreposage et de distribution au consommateur. La mission appelle à la prudence quant aux bilans très positifs présentés par les acteurs du commerce en ligne, tant le volume des livraisons – un milliard de colis par an – peut générer des émissions de gaz à effet de serre et des particules fines. Dès lors, pour être efficace du point de vue environnemental, la livraison du dernier kilomètre doit privilégier les flottes décarbonées

et optimiser les flux. S'agissant de l'artificialisation des sols, l'augmentation du nombre d'entrepôts liée au commerce en ligne contribuerait à hauteur de moins de 1 % à la consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers mais elle peut avoir un impact local significatif, notamment avec des entrepôts de très grande taille.

Le développement du commerce en ligne a bouleversé les secteurs du commerce et de la logistique qui représentent 20 % des emplois marchands. La croissance annuelle du nombre de salariés du commerce de détail était de 3 % entre 1994 et 2002, contre 1 % entre 2002 et 2019. La moindre intensité en emploi du commerce en ligne par rapport au commerce physique a sans doute contribué à ce recul : plus le commerce en ligne est fort dans un secteur, plus la baisse de l'emploi est marquée. Ainsi des destructions d'emploi ont été constatées dans les secteurs du jouet, de la chaussure ou de l'habillement, tandis que les créations d'emploi ont été dynamiques dans le commerce de bouche peu concurrencé par ce canal de distribution. Par ailleurs, le commerce en ligne crée des emplois dans le secteur des transports et de la logistique.

Des signaux de rupture sont préoccupants. Le développement des livraisons offertes a contribué à dégrader les marges des entreprises omnicanal et en particulier de la grande distribution. Si certains *pure players* sont adossés à des groupes multi-activités bénéficiaires, comme Amazon avec ses activités de cloud, et peuvent perdre de l'argent sur la vente de détail, ils mettent leurs concurrents en difficulté. Ces derniers sont encouragés à reconstituer leurs marges, ce qui pourrait se traduire par une



accélération de l'automatisation de leurs entrepôts et de leurs magasins, avec des effets potentiellement importants sur l'emploi.

Des décisions rapides sont indispensables pour préserver la diversité des modes de commerce en

améliorant l'équité concurrentielle et fiscale, ainsi qu'en permettant au commerce traditionnel de se moderniser et de réussir son évolution vers l'omnicanal.

SOMMAIRE

Introduction

1. Le commerce en ligne, un canal qui bouleverse le commerce en France et en Europe

1.1. Le consommateur recherche une offre de plus en plus individualisée au meilleur prix que lui permet de trouver le commerce en ligne

1.2. Le commerce en ligne se développe à un rythme nettement plus élevé que le commerce en magasin et représente avec la crise de la Covid-19 plus de 13 % du commerce de détail en France

1.3. Le développement du commerce en ligne entraîne des besoins croissants en logistique se caractérisant par une hausse des surfaces d'entreposage et un fort développement des livraisons

2. Le développement rapide du commerce en ligne suscite de vives controverses, encore amplifiées par la crise de la Covid-19

2.1. Le bilan environnemental du commerce en ligne est discuté et ne peut être positif que si la logistique est pleinement optimisée

2.2. L'essor du commerce en ligne, en transformant le modèle économique du commerce de détail, peut accélérer son automatisation avec des conséquences fortes sur l'emploi

2.3. Le commerce en ligne met en concurrence des entreprises qui ne jouent pas selon les mêmes règles

3. Le développement durable du commerce en ligne nécessite la définition d'une stratégie globale des pouvoirs publics

3.1. Renforcer l'équité concurrentielle au niveau européen et français et mieux internaliser les coûts environnementaux

3.2. Mieux prendre en compte la logistique, ses entrepôts et ses flux, dans l'aménagement territorial pour réduire les externalités négatives du commerce en ligne

3.3. Accompagner la mutation du commerce de détail et faciliter l'utilisation du commerce en ligne par les entreprises françaises

3.4. Mieux informer les citoyens-consommateurs pour permettre une consommation plus responsable par la création d'un label « commerce en ligne durable »

3.5. Éclairer la décision en construisant une politique de données publiques en matière de commerce en ligne et en lançant une concertation associant toutes les parties prenantes

Conclusion

Synthèse des propositions

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie, CGEDD et IGF (2021), *Pour un développement durable du commerce en ligne*, février.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Rapport 2021

Louis Schweitzer, président

Marine de Montaignac, rapporteure

Johanna Barasz, Vincent Donne, Peggy Furic, Arthur Heim, Gautier Maigne et Sylvie Roger, contributeurs

Mars 2021, 70 pages

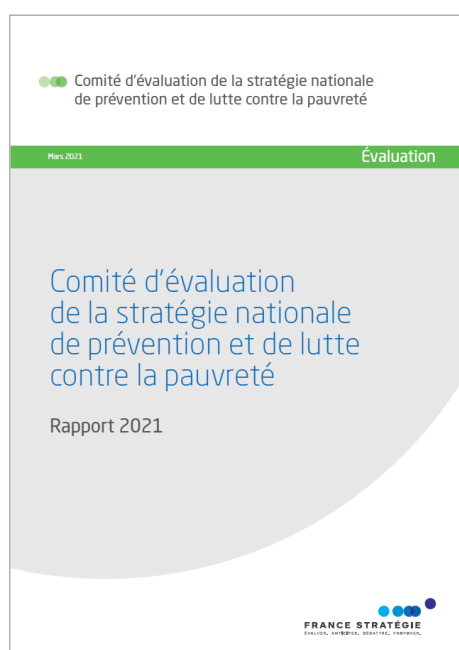
Le président de la République Emmanuel Macron a présenté le 13 septembre 2018 la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La Stratégie s'inscrit dans la continuité du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2018, dont plusieurs mesures sont reconduites à l'identique ou poursuivent des orientations très similaires.

Agnès Buzyn, alors ministre des Solidarités et de la Santé, a confié à France Stratégie l'évaluation ex post de la Stratégie. France Stratégie a mis en place en septembre 2019 un comité d'évaluation présidé par Louis Schweitzer. Le

comité a engagé deux démarches participatives : il consulte, d'une part, le 5^e collège du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et, d'autre part, un panel de trente citoyens représentatifs de l'ensemble de la population française (dit « panel citoyen »), tout en s'appuyant sur les administrations et les organismes publics concernés.

Après une note d'étape méthodologique publiée en mars 2020, le comité présente dans le présent rapport l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de la Stratégie, les éléments disponibles sur l'effet de chaque mesure et de la Stratégie dans son ensemble sur les objectifs poursuivis, les premiers éléments d'évaluation de la gouvernance et du volet territorial de la Stratégie, ainsi que les travaux de recherche lancés et prévus. Il précise également un certain nombre de points d'attention qui lui semblent mériter l'attention des pouvoirs publics dans leur politique globale de lutte contre la pauvreté.

Le rapport 2021 du comité d'évaluation de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté comprend deux autres volumes, également disponibles sur le site de France Stratégie. Le premier est consacré au suivi et à l'évaluation de chacune des 35 mesures de la Stratégie et le second rassemble une vingtaine de compléments au rapport, notamment des contributions extérieures.



SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Partie 1 – État d’avancement de la mise en œuvre

1. Des mesures lancées pour la plupart mais des informations trop parcellaires pour donner une vue précise sur le déploiement de la Stratégie
2. Synthèse sur l’état d’avancement des mesures par thématique
3. Avis du comité sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de la Stratégie

Partie 2 – Évaluation de l’effet des mesures

1. Un manque de données qui compromet la capacité du comité à évaluer les mesures
2. Synthèse sur l’évaluation des effets des mesures par thématique
3. Les effets attendus à long terme des mesures en matière de santé et d’accompagnement de la Stratégie
4. Avis du comité sur l’évaluation des mesures de la Stratégie

Partie 3 – Évaluation de l’atteinte des objectifs globaux

1. Une évolution de la pauvreté en France métropolitaine entre 2018 et 2019 qu’on associe assez peu aux mesures de la Stratégie
2. Des indicateurs par groupes de mesures qui permettent de faire un état des lieux sur la situation avant Stratégie ou avant crise sanitaire
3. Avis du comité sur l’évaluation de la Stratégie dans son ensemble

Partie 4 – Évaluation de la gouvernance et du volet territorial de la stratégie

1. Le pilotage de la Stratégie : un déploiement satisfaisant mais un portage et des moyens limités au regard des ambitions nationales
2. La contractualisation : un engagement crédible de l’État vis-à-vis des collectivités, des effets encore à évaluer
3. Une appropriation de la Stratégie par les acteurs qui reste inférieure aux ambitions
4. Les résultats d’un projet de recherche et d’une mission de l’IGAS pour le prochain rapport du comité
5. Avis du comité sur l’évaluation de la gouvernance et du volet territorial de la Stratégie

Partie 5 – Points d’attention soulevés par le comité

1. Mieux comprendre et mieux suivre l’évolution de la grande pauvreté
2. Lutter contre les effets sur la pauvreté de la crise du coronavirus
3. Tendre vers le zéro non-recours
4. Mettre en place un système d’aide pour les jeunes de 18 à 24 ans les plus démunis
5. Évaluer l’efficacité de l’accompagnement dans sa globalité
6. Mettre en œuvre pleinement le plan quinquennal « Logement d’abord »

Partie 6 – Calendrier et poursuite des travaux

1. Projets de recherche lancés par le comité d’évaluation : présentation générale et calendrier
2. Projet de programme d’étude pour l’année 2021

Partie 7 – Recommandations

DOCUMENTS ASSOCIÉS

- Comité d’évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté **Compléments au rapport 2021**, mars 2021, 242 pages
- Comité d’évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté **Les 35 mesures. Suivi et évaluation 2021**, mars 2021, 198 pages

POUR CITER CE RAPPORT

Conseil national de productivité (2021), *Comité d’évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Rapport 2021*, mars.



Quelle place pour les compétences dans l'entreprise ?

Renouveler les approches pour refonder les pratiques

Rapport du Réseau Emplois Compétences (REC)

Marième Diagne et Vincent Donne, **rapporteurs**

Avril 2021, 156 pages

Présente dans les discours et les pratiques depuis près de trente ans, la compétence est aujourd'hui considérée comme un des éléments structurants du marché du travail et de la relation formation-emploi par les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs institutionnels. Pourtant nous ne disposons que de très peu d'éléments pour mesurer le rôle que joue réellement cette notion dans les pratiques effectives des entreprises. Ce constat a amené le Réseau Emplois Compétences à lancer fin 2019 un groupe de travail pour réfléchir à la façon dont « les entreprises mobilisent les compétences dans le cadre de leurs pratiques, notamment en matière de ressources humaines ». Interroger la réalité des pratiques impliquait de partir des enjeux concrets auxquels sont confrontées les entreprises, en prenant en compte la diversité des approches, des besoins mais aussi des moyens investis pour y

répondre, dans une période où les évolutions législatives renforcent leur responsabilité et celle des branches dans le pilotage des emplois et des compétences. Réunissant des experts, des représentants du monde de l'entreprise, des acteurs institutionnels et de l'accompagnement, ce groupe de travail piloté par France Stratégie s'est réuni sept fois entre mai 2019 et décembre 2020. Il s'est appuyé sur les travaux existants, sur les remontées et les expériences de ses membres, sur des auditions et enfin sur les résultats d'une étude monographique ad hoc auprès d'un échantillon d'entreprises de taille diverse – étude initiée pour faire émerger du matériau original.

Afin de répondre au plus près aux attentes des entreprises, le groupe de travail considère comme prioritaires les actions suivantes :

- Sensibiliser les dirigeants – en priorité ceux des TPE-PME – aux bénéfices que peuvent générer les compétences en termes de performance économique.
- Œuvrer à l'émergence d'un langage commun autour de la compétence, qui s'appuierait largement sur les logiques « métier » et qui soit audible par les dirigeants de TPE-PME.
- Rendre plus lisibles et plus accessibles les ressources mises à disposition des entreprises, en s'appuyant sur les acteurs de proximité.
- Associer l'ensemble des parties prenantes dans la démarche de diagnostic et de définition des actions à mettre en œuvre.
- Partir des pratiques déjà effectives dans les entreprises en matière de compétence.
- Repositionner l'appui-conseil pour l'articuler à la spécificité de l'intervention auprès des TPE-PME en passant d'une logique de prestations standardisées à une logique de service à la carte.



Pour une meilleure cohérence de l'offre d'accompagnement, le groupe de travail considère comme prioritaires les actions suivantes :

- Rendre plus lisible l'offre d'accompagnement sur un territoire par une meilleure intelligibilité des processus d'élaboration et d'application des dispositifs et par une coordination, voire une harmonisation des offres.
- Créer des guichets uniques sur les territoires ou améliorer l'interconnaissance des acteurs pour permettre une meilleure orientation des entreprises en quête d'information et d'appui.
- Systématiser la culture de l'évaluation des actions d'accompagnement, autant sur le montant et les modalités de prise en charge financière que sur l'impact dans l'entreprise.
- Assurer un suivi des entreprises après l'action d'accompagnement pour s'assurer notamment de l'adaptation et de la pérennité des solutions mises en place.
- Renforcer la capacité des « financeurs » à piloter les prestataires privés a) par une meilleure connaissance des prestations de conseil sur le territoire ; b) par une supervision précise des actions d'accompagnement aux entreprises.

SOMMAIRE

Synthèse

Chapitre 1 – Genèse des politiques de gestion des compétences

1. De la « compétence » à la « gestion des compétences »
2. Institutionnalisation et intégration dans la loi
3. L'action convergente d'acteurs aux logiques variées

Chapitre 2 – Représentations et pratiques effectives en entreprise

1. Des enjeux en lien avec les besoins opérationnels et les objectifs stratégiques
2. Une gestion des compétences circonscrite à des approches de type GPEC
3. Des pratiques de compétences en dehors des processus RH

Chapitre 3 – Renouveler les discours et les pratiques d'accompagnement

1. Un écosystème institutionnel mal identifié et ne répondant pas toujours aux attentes des entreprises
2. Surmonter les décalages : renouveler les pratiques pour mieux répondre aux attentes des entreprises

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2021), *Quelle place pour les compétences dans l'entreprise ? Renouveler les approches pour refonder la pratique*, rapport du Réseau Emploi Compétences, avril.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape

Benoît Cœuré, président

Cédric Audenis, Vincent Aussilloux, Haithem Ben Hassine (France Stratégie), Julien Senèze et Alice Schoenauer-Sebag (Inspection générale des finances), rapporteurs

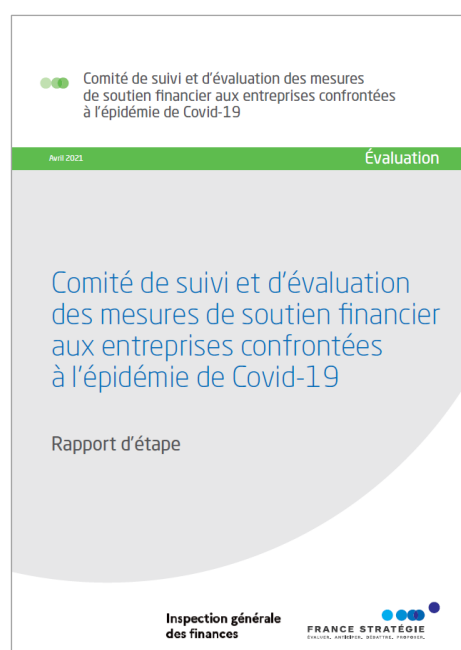
Avril 2021, 330 pages

En mars 2020, face à l'aggravation de la pandémie de Covid-19 et à la nécessité de mesures de confinement, des mesures de soutien aux entreprises d'une ampleur inédite ont été élaborées, votées et mises en œuvre en quelques jours. Les quatre principales – activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État et reports de cotisations sociales – mobilisaient 206 milliards d'euros à la fin mars 2021, soit 9 % du PIB français. Un dispositif d'une telle ampleur et dont l'enjeu était aussi crucial – il s'agissait, tout simplement, d'éviter un effondrement de notre tissu économique et un chômage de masse – appelait un suivi et une évaluation d'un format sans précédent. En votant l'article 6 de la première loi de finances rectificative du 23 mars 2020, le Parlement a eu à cœur de créer un dispositif

rigoureux, transparent, inclusif et flexible. Il a créé un comité de suivi et d'évaluation associant responsables politiques, partenaires sociaux, représentants des territoires, représentants de la Cour des comptes et des administrations. Le Parlement a ainsi fait en sorte que la réaction collective à la crise puisse se nourrir en temps réel d'analyses techniques, d'échanges pluralistes et du retour des acteurs de terrain.

Prendre la présidence de ce comité était un honneur mais aussi un défi. Les obstacles étaient nombreux et je n'en mentionnerai ici que quatre. Premièrement, ces mesures d'urgence ne se prêtent pas à une évaluation d'impact classique, fondée sur l'identification d'une situation contrefactuelle : qui peut réellement penser que ne pas soutenir les entreprises était une option ? Deuxièmement, les dispositifs étant universels (excepté le fonds de solidarité, dont les critères d'éligibilité étaient initialement restrictifs, même s'ils ont depuis été assouplis), il n'était pas possible de comparer les entreprises selon leur éligibilité et d'identifier un « groupe de contrôle » permettant une évaluation scientifiquement rigoureuse. Troisièmement, la crise s'étant prolongée, les dispositifs étudiés par le comité ont constamment évolué sur la base de l'expérience accumulée, particulièrement le fonds de solidarité. Enfin, le manque de recul est évident. À l'heure où ce rapport est publié, des mesures de restriction sont encore en place.

Avec le soutien de France Stratégie, de l'Inspection générale des finances et des administrations concernées, j'ai organisé nos travaux autour de trois axes : d'abord échanger avec les parties prenantes sur la conception, la



mise en œuvre et l'efficacité de ces dispositifs ; ensuite apprécier la situation relative de la France en Europe, qu'il s'agisse de la résistance de son économie ou de la conception et l'utilisation des dispositifs de soutien ; et enfin analyser le recours des entreprises aux différents dispositifs, en fonction de leurs caractéristiques. La base « Union » constituée dans le cadre de ce rapport, dans le respect du secret statistique, contient en effet les données relatives aux 3,8 millions d'entreprises bénéficiaires des aides.

En amont du rapport final (voir p. 117), le comité a jugé utile de publier un rapport d'étape qui valorise et partage les connaissances accumulées après un an de crise. Ce rapport est technique. Il relève du suivi plus que de l'évaluation et n'engage pas formellement les membres du

comité. En outre, alors que le champ de compétence de ce dernier a été enrichi par les lois de finances successives pour porter aujourd'hui sur dix-sept mesures, les analyses se concentrent ici essentiellement sur quatre d'entre elles – activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État et reports de cotisations sociales. Nos travaux seront mis à jour et prolongés en vue du rapport final. L'objectif sera notamment d'actualiser l'analyse détaillée du recours aux dispositifs en intégrant le quatrième trimestre 2020 et le premier trimestre 2021 et d'étudier les trajectoires des entreprises (emploi, masse salariale, défaillances, etc.), en fonction de leur recours aux dispositifs et de leur exposition à la pandémie.

SOMMAIRE

LIRE LA Synthèse

Chapitre 1 – Quatre principaux dispositifs de soutien, deux types d'objectifs

1. Prêt garanti et reports de charges : des mesures de soutien à la trésorerie destinées à être remboursées
2. Activité partielle et fonds de solidarité : des mesures de soutien direct pour sauvegarder l'emploi
3. Les autres mesures : un impact macro-économique plus limité

Chapitre 2 – Situation macroéconomique de la France, stratégie française de soutien et expériences étrangères

1. Les effets anticipés par les économistes
2. Situation macroéconomique française à la fin 2020
3. Une situation macroéconomique contrastée entre pays occidentaux
4. Une comparaison des mesures d'urgence et de relance en réponse à la crise

Chapitre 3 – Le recours aux dispositifs de soutien durant la première vague

1. Contours socioéconomiques, temporels et géographiques du recours
2. Non-recours : quels profils d'entreprises ?
3. Les aides ont bénéficié proportionnellement plus aux entreprises déclarant une forte baisse de leur chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2020

Chapitre 4 – Simulations de la situation financière des entreprises

1. Micro-simulations sur données internationales
2. Micro-simulations sur données françaises
3. Travaux à venir

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2021), *Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape*, comité présidé par Benoît Cœuré, avril, 330 pages.



Un an de crise sanitaire

État des lieux du marché du travail et enjeux pour la relance

Rapport de synthèse du Conseil d'orientation pour l'emploi

Bruno Coquet, rapporteur

Avril 2021, 41 pages

Le Conseil d'orientation pour l'emploi souligne les singularités des conséquences de la crise sanitaire et des incertitudes qu'elle engendre : l'activité est entravée, le taux d'emploi diminue peu, les actifs travaillent moins, le chômage reste contenu, même s'il est difficile à mesurer. Les dispositifs d'urgence font l'objet d'un large consensus quant à leur pertinence et leur ampleur (activité partielle, plan « un jeune, une solution », fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, reports de cotisations, etc.). Mais les conséquences de plus en plus diversifiées de cette crise dans les secteurs, les entreprises, les populations, les territoires, appellent un pilotage fin, incluant toutes les parties prenantes, à leur niveau et dans leur domaine de compétences, assortis de moyens adéquats pour assumer ces responsabilités. Les priorités et les préconisations qui émergent des travaux du Conseil peuvent se décliner en trois axes principaux.

- *Maîtriser la temporalité de sortie de crise.* À court terme, un besoin de visibilité sur la prolongation des mesures d'urgence pour réduire l'incertitude, soutenir l'activité et l'emploi dans les secteurs qui ont déjà repris, et éviter le renoncement dans ceux qui se maintiennent difficilement à flot. À moyen terme, gérer finement la transition des dispositifs d'urgence vers les mesures de relance, considérant que le contexte sanitaire risque d'imposer un rythme différencié selon les secteurs et les territoires.
- *Mieux articuler les stratégies bâties à tous les niveaux* (européen, national, sectoriel, territorial, etc.) depuis des années. La crise a révélé l'acuité de risques souvent mésestimés : fragilité des chaînes d'approvisionnement mondiales, pénuries des compétences dans des secteurs prioritaires, défauts d'investissement, etc. La sortie de crise sera facilitée si chaque acteur, à son niveau, dispose d'une feuille de route commune, hiérarchisée. Les attentes les plus fortes concernent la transition écologique et énergétique, la relocalisation/réindustrialisation ou le développement des compétences professionnelles et, en filigrane, un besoin de cohérence qui peut se décliner en termes d'aménagement du territoire ;
- *Résoudre des problèmes structurels identifiés depuis longtemps sur le marché du travail*, notamment les difficultés de recrutement, la formation professionnelle, l'inadéquation des compétences, les obstacles à la mobilité géographique et professionnelle, les freins à l'emploi qui contraignent l'offre de travail, les difficultés d'insertion des jeunes, etc., qui risquent d'affaiblir la relance.



SOMMAIRE

Messages clés

Partie 1 – Principales évolutions de la situation conjoncturelle en 2020, perspectives pour 2021

1. L'Europe à plusieurs vitesses
2. La France, très affectée, mais une capacité de rebond qui a rassuré
3. Le marché du travail se contracte
 - 3.1. L'activité est entravée
 - 3.2. Le chômage est contenu, mais sa mesure est perturbée
 - 3.3. Le taux d'emploi diminue peu, mais les actifs travaillent moins
 - 3.4. Une hétérogénéité sectorielle très marquée
 - 3.5. Des disparités territoriales singulières en 2020

Partie 2 – Contribution des membres du Conseil : réduire l'incertitude, planifier la relance

1. L'urgence : maintenir puis affiner les dispositifs
2. Anticiper la relance : plans de bataille, organisations efficaces
3. Résoudre les problèmes d'avant-crise qui resurgissent ou s'amplifient
4. La formation : une priorité renforcée, mais des freins persistants
5. Des stratégies et des priorités clarifiées pour être mieux déclinées
6. Résorber les faiblesses organisationnelles avivées par la crise

Bibliographie

POUR CITER CE RAPPORT

Conseil d'orientation pour l'emploi/France Stratégie (2021), *Un an de crise sanitaire. État des lieux du marché du travail et enjeux pour la relance*, avril, 41 pages.



Évaluation du crédit d'impôt recherche

Avis de la CNEPI 2021

Gilles de Margerie, **président**

Mohamed Harfi et Rémi Lallement, **rapporteurs**

Juin 2021, 138 pages

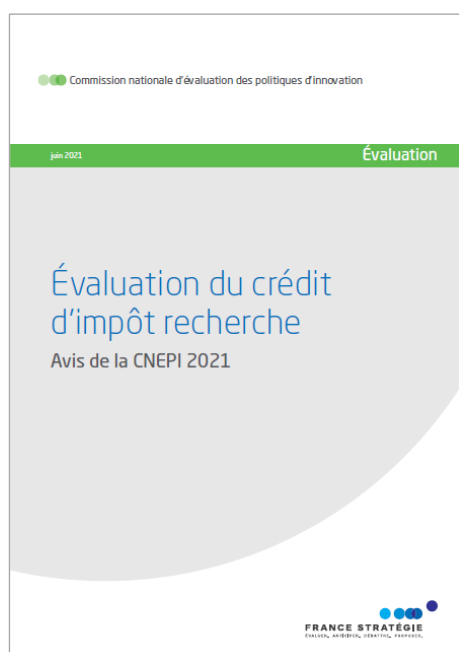
La commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) achève, avec le présent avis, un long cycle d'études consacrées à l'évaluation du crédit d'impôt recherche (CIR). Cette évaluation pose des problèmes de méthode. Toute entreprise engageant des dépenses de recherche et développement (R & D) éligibles peut demander à bénéficier du CIR. Il est de ce fait difficile de construire un « contrefactuel » permettant de démontrer un lien causal entre l'évolution des dépenses de R & D des entreprises et le recours au CIR. Les équipes de recherche mobilisées pour le précédent avis de la CNEPI paru en 2019 se sont efforcées de contourner cette difficulté. Avec certaines limites, elles ont établi que la réforme de ce dispositif en 2008 avait conduit les entreprises à un niveau de dépenses de R & D supérieur à ce qu'il aurait été sans cette réforme et d'un montant à peu près équivalent à la dépense

fiscale additionnelle résultant de la réforme. Sous cet angle, il était possible de dire que la réforme du CIR avait atteint l'objectif d'accroissement des dépenses de R & D qu'elle portait.

Mais ces premières études ne permettaient guère de conclure si ce surcroît de dépenses conduisait à améliorer la performance économique en France pour les entreprises concernées, ni s'il en allait de même pour les entreprises n'ayant bénéficié du CIR qu'après la réforme de 2008, ni enfin si ce crédit d'impôt avait conduit à faire de la France un pays attractif pour les implantations de centres de R & D. Ce second avis présente de nouvelles études, qui apportent des éléments de réponse à ces questions.

Les principales conclusions de ces études sont les suivantes :

- La réforme du CIR a eu des effets positifs et statistiquement significatifs sur les activités de R & D et le chiffre d'affaires mais pas sur la valeur ajoutée et l'investissement, à l'exception de l'investissement incorporel (acquisition de logiciels, de brevets, etc.). Plus précisément, pour les entreprises déjà bénéficiaires du CIR avant 2008, les effets identifiés sont positifs sur les PME, mais non significatifs sur les grandes entreprises. Ces résultats ont été établis avec des méthodes économétriques axées sur la recherche d'un éventuel lien causal, comme les résultats rappelés ci-dessus pour le montant additionnel de dépenses de R & D ;
- Les entreprises entrées dans le dispositif après 2008 ont de bons chiffres sur leur activité, mais sans qu'on puisse établir de lien de cause à effet avec le CIR, s'agissant généralement d'entreprises jeunes ayant une bonne dynamique de croissance ;



- Enfin, une étude fondée sur des données diverses et ne relevant pas toutes de sources statistiques publiques montre que le CIR n'a guère contrecarré la détérioration de l'attractivité du site France pour la localisation de la R & D des entreprises multinationales, ce dont témoignent aussi indirectement des entretiens menés avec des responsables d'entreprises ;
- Les entreprises multinationales françaises ont, quant à elles, accru la part de la France dans leurs dépenses de R & D, mais dans une période où leur part dans les dépenses mondiales engagées par les groupes les plus actifs en R & D s'est effritée, et ce plus que ce n'a été le cas pour les multinationales des États-Unis ou d'Allemagne.

SOMMAIRE

Synthèse

CHAPITRE 1 – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET DE SON ÉVOLUTION

1. Depuis sa mise en place en 1983, le CIR a connu une évolution continue de ses modalités
2. Plus de 6 milliards de coût budgétaire et les trois cinquièmes des soutiens publics à l'innovation
3. Le CIR en France est le plus généreux des dispositifs fiscaux d'aides à la R & D des pays de l'OCDE
4. La distribution du CIR selon le secteur d'activité
5. La répartition du CIR selon la taille des entreprises reflète-t-elle leurs poids dans les dépenses de R & D déclarées ?
6. Les grandes entreprises concentrent toujours l'essentiel de la créance totale

CHAPITRE 2 – LE CIR ET LES PERFORMANCES DES ENTREPRISES EN FRANCE

1. Forte baisse induite du taux implicite d'imposition sur les sociétés
2. Effets du CIR sur les entreprises entrées dans le dispositif depuis 2008
3. Analyse d'impact du CIR sur les performances des entreprises entrées dans le dispositif avant 2008
4. Quels sont les effets du CIR au niveau macroéconomique ?

CHAPITRE 3 – LE CIR ET LA LOCALISATION DE LA R & D DES MULTINATIONALES

1. Évolution comparée au niveau mondial de la R & D des groupes français
2. La R & D des entreprises étrangères en France s'est accrue mais faiblement au regard de l'importance des investissements des groupes étrangers au niveau mondial
3. La globalisation de la R & D des groupes français se traduit par un déficit croissant de la balance des services de R & D, malgré la présence du CIR
4. La localisation des activités de R & D de 81 groupes français à l'étranger
5. L'approche qualitative suggère que l'aide à la R & D n'est pas le facteur décisif pour la localisation des activités de R & D des firmes multinationales

Conclusion / Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2021), *Évaluation du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI 2021*, juin, 138 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Les grands défis économiques

Rapport de la commission internationale présidée par **Olivier Blanchard et Jean Tirole**

Christian Gollier, Mar Reguant, Dani Rodrik, Stefanie Stantcheva, Axel Börsch-Supan, Claudia Diehl et Carol Propper, auteurs principaux

Juin 2021, 510 pages

La lutte contre la pandémie mondiale ne doit pas occulter l'action face à trois grands défis auxquels notre société est confrontée : la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des inégalités, et l'adaptation au vieillissement de la population. C'est pourquoi le Président de la République avait demandé, en mai 2020, à 26 économistes de réfléchir en profondeur à la dimension économique de ces trois défis, afin de proposer un cadre d'analyse et des idées nouvelles. La commission sur *Les grands défis économiques* a ainsi travaillé en toute indépendance pendant plus d'un an, sous l'égide d'Olivier Blanchard et de Jean Tirole, avec l'appui de France Stratégie. La Commission tire de ses analyses un éclairage nouveau, et des recommandations pertinentes pour la France et d'autres pays comparables. Elle estime que beaucoup a été fait, mais qu'il faut aller encore plus loin, afin de surmonter efficacement les trois défis majeurs que constituent le climat, les

inégalités et la démographie. Ses travaux ont abouti à ce rapport remis au Président de la République, simultanément publié sur le site de France Stratégie. Il s'agit d'un bien public, qui a vocation à éclairer le débat relatif à ces trois enjeux sur des bases objectives et scientifiques.

Changement climatique : l'heure est venue d'agir

Les travaux du GIEC ont mis en évidence le rôle des activités humaines dans le dérèglement climatique et l'importance d'agir dès maintenant pour limiter la hausse des températures en deçà de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Dans cette perspective, et suite à la signature de l'accord de Paris en 2015, la France s'est fixé l'objectif d'être neutre en carbone à horizon 2050. En s'engageant aujourd'hui sur des politiques ambitieuses et en posant des jalons clairs et crédibles, la France et l'Europe peuvent jouer un rôle de leader de l'action climatique internationale. Les travaux de la commission, rapporté par Mar Reguant, professeure agrégée en économie à l'université de Northwestern, Illinois, et Christian Gollier, professeur et directeur général de Toulouse School of Economics (TSE), ont abouti à la formulation d'un cadre d'analyse et de propositions pour accélérer l'atteinte de ces objectifs.

Inégalités et insécurité économiques : des mesures pour une économie inclusive

Égalité des chances, protection sociale, redistribution fiscale et sociale juste et efficace... Même si la France est en meilleure position que la plupart des autres pays, pour que les opportunités économiques bénéficient au plus grand nombre et soient équitablement réparties, la France se doit d'agir sur plusieurs fronts et à différentes étapes de la vie économique des individus. Les travaux de la commission, menés



par Stefanie Stantcheva, professeur d'économie à l'université de Harvard et Dani Rodrik, professeur d'économie politique à la John F. Kennedy School of Government, université de Harvard, établissent le constat et tracent un cadre pour de bonnes politiques.

Face au changement démographique : vieillissement, santé et immigration

Le vieillissement implique de trouver un équilibre juste et efficace entre périodes d'emploi et de retraite. Pour cela, il est nécessaire de moderniser le système des retraites, mais aussi

d'accompagner les seniors dans leurs activités. Cela passe notamment par un renforcement de la formation professionnelle ou encore de la prévention et du traitement des maladies chroniques. Par la voix d'Axel Börsch-Supan, directeur de l'Institut Max-Planck de droit social et de politique sociale, Munich, Claudia Diehl, professeure à la Munk School de l'université de Constance, et Carol Propper, professeur d'économie à l'Imperial College Business School à Londres, la commission a étudié les faits et leur perception, avant d'établir une série de recommandations.

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE

Rapporteurs

Olivier Blanchard, professeur émérite au Massachusetts Institute of Technology, Fred Bergsten Senior Fellow, Peterson Institute for International Economics

Jean Tirole, président honoraire de la Fondation Jean-Jacques Laffont/École d'économie de Toulouse et de l'Institute for Advanced Study in Toulouse

Auteurs principaux

Christian Gollier, professeur et directeur général de l'École d'économie de Toulouse

Mar Reguant, professeure d'économie à l'université de Northwestern, Illinois

Dani Rodrik, professeur d'économie politique à la John F. Kennedy School of Government, Harvard

Stefanie Stantcheva, professeur d'économie à l'université de Harvard

Axel Börsch-Supan, directeur de l'Institut Max-Planck de droit social et de politique sociale, Munich

Claudia Diehl, professeure à la Munk School de l'université de Constance

Carol Propper, professeur d'économie à l'Imperial College Business School, Londres

Autres membres de la commission

Philippe Aghion, professeur au Collège de France, INSEAD et London School of Economics ; **Richard**

Blundell, professeur d'économie politique à University College London ; **Laurence Boone**, cheffe

économiste à l'OCDE, cheffe du Département des affaires économiques ; **Valentina Bosetti**, professeure

d'économie à l'université Bocconi, Milan ; **Daniel Cohen**, professeur d'économie à l'École normale

supérieure, vice-président de l'École d'économie de Paris ; **Peter Diamond**, professeur au Massachusetts

Institute of Technology ; **Emmanuel Farhi**, professeur d'économie à l'université de Harvard ; **Nicola**

Fuchs-Schündeln, professeure de macroéconomie et de développement à l'université Goethe de

Francfort ; **Michael Greenstone**, professeur d'économie, directeur du Becker Friedman Institute et de

l'Energy Policy Institute à Chicago ; **Hilary Hoynes**, professeure de politique publique et d'économie à

l'université de Californie, Berkeley ; **Paul Krugman**, professeur émérite d'économie au Graduate Center,

université de New York ; **Thomas Philippon**, professeur de finance à la Stern School of Business,

université de New York ; **Jean Pisani-Ferry**, professeur à l'Institut universitaire européen de Florence ;

Adam Posen, président du Peterson Institute for International Economics ; **Nick Stern**, professeur

d'économie et de gouvernement, président du Gantham Research Institute on Climate Change and the

Environment ; **Lawrence Summers**, professeur et président émérite à l'université de Harvard ; **Laura**

Tyson, professeure à la Haas School for Business and Social Impact, université de Californie, Berkeley.



SOMMAIRE

LIRE LA [Synthèse \(cliquer\)](#)

CHAPITRE INTRODUCTIF – LA FRANCE FACE À TROIS DÉFIS MAJEURS

par Olivier Blanchard et Jean Tirole

Considérations générales

Section 1 – Face au changement climatique

Section 2 – Face aux inégalités et à l’insécurité économiques

Section 3 – Face au changement démographique

CHAPITRE I – CHANGEMENT CLIMATIQUE

par Christian Gollier et Mar Reguant

Synthèse / Introduction

Section 1 – Le problème climatique

Section 2 – Stratégies d’évolution de la politique climatique

Section 3 – Mesures spécifiques

CHAPITRE II – INÉGALITÉS ET INSÉCURITÉ ÉCONOMIQUES : MESURES POUR UNE ÉCONOMIE INCLUSIVE

par Dani Rodrik et Stefanie Stantcheva

Synthèse

Section 1 – Hausse des inégalités et de l’insécurité, évidement de la classe moyenne

Section 2 – Comment agir ? Un cadre pour de bonnes politiques

Section 3 – Politiques de pré-production

Section 4 – Politiques de production

Section 5 – Politiques de post-production

Section 6 – Les enquêtes, un outil pour comprendre les citoyens

CHAPITRE III – CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE : VIEILLESSE, SANTÉ ET IMMIGRATION

par Axel Börsch-Supan, Claudia Diehl et Carol Propper

Synthèse

Section 1 – Faits et perceptions

Section 2 – Recommandations

Major Economic Challenges

International commission chaired by Olivier Blanchard and Jean Tirole

June 2021, 444 pages

Climate, inequality and ageing are three crucial issues for the future and prosperity of nations, beyond the ability to overcome the Covid-19 crisis. Accordingly, in early 2020 the French President, Emmanuel Macron, asked Olivier Blanchard and Jean Tirole to set up a commission of French and foreign experts to propose responses to these major challenges.

In collaboration with the members of the commission, dedicated teams prepared in-depth analyses of each of the three challenges: Mar Reguant and Christian Gollier on climate; Stefanie Stantcheva and Dani Rodrik on inequality; Axel Börsch-Supan, Claudia Diehl and Carol Propper on ageing. The other members of the commission are Philippe Aghion, Richard Blundell, Laurence Boone, Valentina Bosetti, Daniel Cohen, Peter Diamond, Emmanuel Farhi, Nicola Fuchs-Schündeln, Michael Greenstone, Hilary Hoynes, Paul Krugman, Thomas Philippon, Jean Pisani-Ferry, Adam Posen, Nick Stern, Lawrence Summers and Laura Tyson.

In its report submitted to the French President, the commission proposes a global analytic framework. It draws recommendations for better economic policies and for France and Europe to respond more effectively to these three major challenges.

Major Economic Challenges – Appendices

June 2021, 205 pages

The Appendices gathered in this volume complete the report *Major Future Economic Challenges*, namely the two sections dedicated to economic inequality and insecurity and to the demographic change.

APPENDICES TO CHAPTER TWO – ECONOMIC INEQUALITY AND INSECURITY

- Appendix 1 – Good Jobs and Economic Security: Summary of French Attitudes
- Appendix 2 – Inheritance Taxes
- Appendix 3 – Capital Taxes
- Appendix 4 – Corporate Taxes (BEPS)
- Appendix 5 – Formal Education
- Appendix 6 – Labor Market Regulation
- Appendix 7 – Social Protection System
- Appendix 8 – Deploying the European Green Deal Towards a Good Jobs Agenda

APPENDICES TO CHAPTER THREE – DEMOGRAPHIC CHANGE: AGING, HEALTH AND IMMIGRATION

- Appendix 9 – Demographic Background
- Appendix 10 – The Current French Pension System: Fragmented, Complex, Intransparent, Unfair and Costly
- Appendix 11 – The Delevoye Reform Proposal and the Proposed Law of January 2020
- Appendix 12 – Transition from DB to Point System
- Appendix 13 – Policies in Europe that Support Employment of Older Workers
- Appendix 14 – The Role of Disability Insurance in European Labor Markets
- Appendix 15 – The French Health Care System
- Appendix 16 – Chronic Illnesses and Work
- Appendix 17 – Addressing the Socio-Economic Gradient
- Appendix 18 – Measuring Productivity



Les coûts d'abattement

Partie 1 – Méthodologie

Rapport de la commission présidée par Patrick Criqui

Stéphane Crémel (Direction générale du Trésor) et **Aude Pommeret** (France Stratégie),
rapporteurs

Juin 2021, 68 pages

Suite à la signature de l'Accord de Paris en 2015, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. La Stratégie nationale bas carbone (SNBC), révisée tous les cinq ans, constitue la feuille de route française pour lutter contre le changement climatique : elle détaille les actions à mettre en œuvre dans chaque secteur. Le présent travail vise à fournir des outils méthodologiques dans la perspective de l'élaboration de la troisième SNBC.

Les coûts d'abattement des différentes solutions de décarbonation, c'est-à-dire leur coût rapporté aux émissions évitées, sont en effet une donnée essentielle pour l'élaboration d'une stratégie climat efficace. Le recours au coût d'abattement socioéconomique permet de hiérarchiser les actions de décarbonation et d'identifier celles susceptibles de maximiser les réductions effectives d'émissions de gaz à effet de serre, à niveau d'effort donné pour la collectivité. La

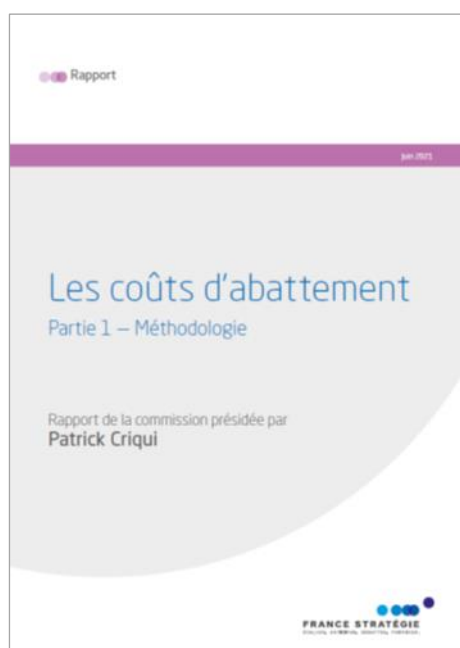
comparaison du coût d'abattement à la valeur de l'action pour le climat (VAC) établit l'efficacité socioéconomique d'une action. Elle doit par ailleurs permettre de s'assurer que le niveau d'effort consenti reste proportionné au regard de la trajectoire nationale de réduction des émissions vers la neutralité carbone en 2050.

Suite au rapport de la commission Quinet sur la valeur de l'action pour le climat en février 2019, qui faisait le constat de la nécessité « de poser un cadre méthodologique clair et partagé pour pouvoir évaluer le coût d'abattement socioéconomique des différentes actions », la commission sur les coûts d'abattement des émissions de gaz à effet de serre a été installée en septembre 2019. Présidée par Patrick Criqui, directeur de recherche émérite au CNRS, elle est composée d'économistes et d'experts sectoriels.

L'objectif de la commission est triple :

- préciser le sens (ou les) sens que l'on donne au « coût d'abattement » et définir un cadre méthodologique partagé pour les calculs de ces coûts ;
- expliquer l'interprétation qui peut être faite d'une évaluation des coûts d'abattement en fonction du mode de calcul retenu, en particulier préciser comment elle peut être comparée à la valeur de l'action pour le climat ;
- présenter les coûts d'abattement harmonisés d'une série de technologies ou d'actions pour la réduction des émissions ainsi que l'utilisation qui pourrait en être faite au service des politiques climatiques et les limites de ces utilisations.

Cette première partie méthodologique explicite le concept et les méthodes de calcul des coûts



d'abattement socioéconomiques. Les travaux de la commission seront ensuite publiés de façon séquentielle. Suivront ainsi des parties thématiques présentant des illustrations des

coûts d'abattement pour six grands secteurs : transports, électricité, hydrogène, bâtiment, industrie et agriculture.

SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – Un indicateur d'efficacité, cohérent avec la théorie de l'investissement

1. Analyse préliminaire
2. Un calcul cohérent avec la théorie économique de l'investissement, fondée sur le calcul de la valeur actualisée nette
3. D'une méthode à l'autre
4. Un exemple : véhicule hybride, véhicule électrique et véhicule thermique
5. Conclusions préliminaires

Chapitre 2 – Mise en œuvre pratique

1. Le choix de la situation de référence
2. L'évaluation en pratique du surcoût socioéconomique

Chapitre 3 – Replacer les coûts dans une perspective plus large

1. Définir les gisements de manière pertinente
2. La prise en compte du volume des gisements : un indicateur complémentaire et nécessaire
3. L'importance d'une mise en perspective dynamique

Chapitre 4 – Synthèse méthodologique et recommandations

Annexes

Voir aussi

- *Les coûts d'abattement. Partie 2 – Transports*, rapport, juin 2021, p. 115
- *Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité*, rapport, janvier 2022, p. 131
- *Les coûts d'abattement. Partie 4 – Hydrogène*, rapport, mai 2022, p. 147

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2021), *Les coûts d'abattement. Partie 1 – Méthodologie*, rapport de la commission présidée par Patrick Criqui, juin.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA](https://www.vie-publique.fr)



Les coûts d'abattement

Partie 2 – Transports

Rapport de la commission présidée par Patrick Criqui

Stéphane Crémel (Direction générale du Trésor) et **Bérengère Mesqui** (France Stratégie),
rapporteurs

Juin 2021, 92 pages

Suite à la signature de l'Accord de Paris en 2015, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. La Stratégie nationale bas carbone (SNBC), révisée tous les cinq ans, constitue la feuille de route française pour lutter contre le changement climatique : elle détaille les actions à mettre en œuvre dans chaque secteur. Le présent travail vise à fournir des outils méthodologiques dans la perspective de l'élaboration de la troisième SNBC.

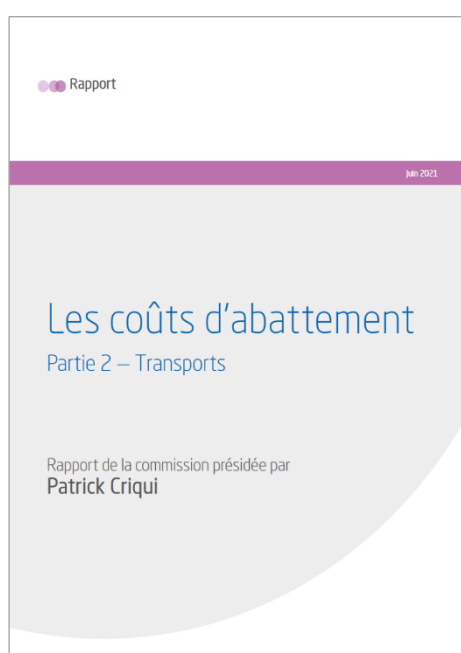
Les coûts d'abattement des différentes solutions de décarbonation, c'est-à-dire leur coût rapporté aux émissions évitées, sont en effet une donnée essentielle pour l'élaboration d'une stratégie climat efficace. Le recours au coût d'abattement socioéconomique permet de hiérarchiser les actions de décarbonation et d'identifier celles

susceptibles de maximiser les réductions effectives d'émissions de gaz à effet de serre, à niveau d'effort donné pour la collectivité. La comparaison du coût d'abattement à la valeur de l'action pour le climat (VAC)¹ établit l'efficacité socioéconomique d'une action. Elle doit par ailleurs permettre de s'assurer que le niveau d'effort consenti reste proportionné au regard de la trajectoire nationale de réduction des émissions vers la neutralité carbone en 2050.

Suite au rapport de la commission Quinet (*La valeur de l'action pour le climat*, France Stratégie, 2019), qui faisait le constat de la nécessité « de poser un cadre méthodologique clair et partagé pour pouvoir évaluer le coût d'abattement socioéconomique des différentes actions », la commission sur les coûts d'abattement des émissions de gaz à effet de serre a été installée en septembre 2019. Présidée par Patrick Criqui, directeur de recherche émérite au CNRS, elle est composée d'économistes et d'experts sectoriels.

L'objectif des travaux de la commission est triple :

- préciser le (ou les) sens que l'on donne au « coût d'abattement » et définir un cadre méthodologique partagé pour les calculs de ces coûts ;
- expliquer l'interprétation qui peut être faite d'une évaluation des coûts d'abattement en fonction du mode de calcul retenu, en particulier préciser comment elle peut être comparée à la valeur de l'action pour le climat ;
- présenter les coûts d'abattement harmonisés d'une série de technologies ou d'actions pour la réduction des émissions ainsi que l'utilisation qui pourrait en être faite au service des politiques climatiques et les limites de ces utilisations.



Après une première partie méthodologique qui explicite le concept et les méthodes de calcul des coûts d'abattement socioéconomiques, les travaux de cette commission seront publiés secteur par secteur. Six parties thématiques

présenteront des illustrations des coûts d'abattement pour six grands secteurs : transports – le sujet du présent rapport –, électricité, hydrogène, bâtiment, industrie et agriculture.

SOMMAIRE

Synthèse

Chapitre 1 – État des lieux, spécificités et perspectives du secteur

1. Vue d'ensemble
2. Spécificités du secteur au regard des objectifs de décarbonation
3. La vision des transports dans la SNBC

Chapitre 2 – Remplacement des véhicules conventionnels par des véhicules à faibles émissions

1. État des lieux
2. Décomposition des coûts et hypothèses de calcul
3. Les coûts d'abattement mesurés « en budget carbone »
4. Comparaison des coûts d'abattement à la valeur de l'action pour le climat
5. Volume des potentiels d'abattement
6. Le cas des véhicules électriques à l'hydrogène
7. Synthèse et messages clés

Chapitre 3 – Décarbonation des carburants : le cas des biocarburants

1. État des lieux
2. Méthodes de calcul et paramètres retenus
3. Résultats
4. Perspectives d'approfondissement et commentaires

Chapitre 4 – Leviers d'efficacité technologique et leviers comportementaux

1. Améliorer les performances de la motorisation des poids lourds
2. Report modal et changements d'usage : le covoiturage et les modes actifs

Annexes

Voir aussi

- *Les coûts d'abattement. Partie 1 – Méthodologie*, rapport, juin 2021, p. 113
- *Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité*, rapport, janvier 2022, p. 131
- *Les coûts d'abattement. Partie 4 – Hydrogène*, rapport, mai 2022, p. 147

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2021), *Les coûts d'abattement. Partie 2 – Transports*, rapport de la commission présidée par Patrick Criqui, juin.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA](https://www.vie-publique.fr)



Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final

Benoît Cœuré, **président**

Cédric Audenis, Vincent Aussilloux et Haithem Ben Hassine (France Stratégie) et Paul-Armand Veillon (Inspection générale des finances), **rapporteurs**

Juillet 2021, 544 pages

Le Parlement a chargé ce comité de suivre et d'évaluer l'impact des mesures de soutien aux entreprises face à la pandémie de Covid-19.

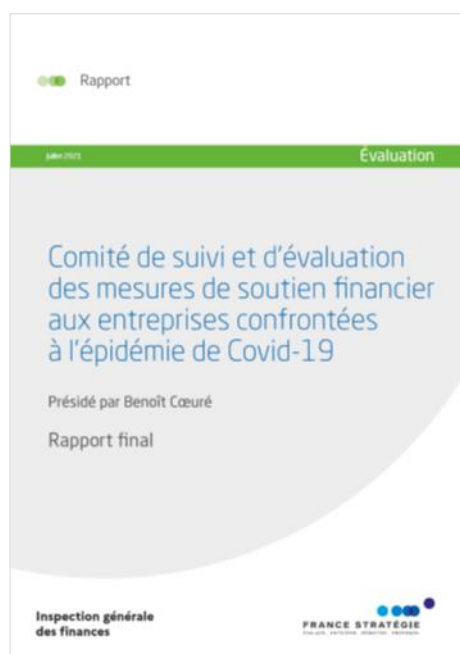
Les dispositifs semblent avoir atteint leurs objectifs. La mise en place a été rapide au printemps 2020 et le recours aux dispositifs globalement aisé, du fait de leur caractère universel qui réduisait au maximum les formalités et contrôles *ex ante*. Les montants des dispositifs ont été globalement suffisants pour préserver la situation financière de la grande majorité des entreprises, ce que l'on constate aussi bien au niveau macro-économique qu'au niveau des entreprises. De manière générale, les données les plus récentes sur la situation économique française sont rassu-

rantes. Les défaillances d'entreprises restent à des niveaux très faibles, l'emploi salarié est résilient (comme l'emploi non salarié), ce qui a contribué à préserver globalement le revenu des ménages, et le rebond de l'activité à chaque déconfinement est encourageant. Toutefois, certaines catégories de ménages (jeunes, indépendants, ménages les plus modestes) sortent de la crise avec une situation financière plus fragile.

Les effets d'aubaine sont réels mais modérés compte tenu de la portée générale des mesures.

Les effets d'aubaine étaient le prix à payer pour la rapidité d'attribution des dispositifs. Un an après, ils apparaissent moindres qu'anticipé. Peu d'entreprises ont demandé toutes les aides auxquelles elles avaient droit ; celles qui n'ont recouru à aucune aide l'ont majoritairement fait par choix ; les aides ont été nettement plus importantes pour les entreprises les plus affectées par la crise, particulièrement durant la deuxième vague. Pour autant, des entreprises ayant un chiffre d'affaires en hausse durant la crise ont notamment bénéficié d'aides (hors fonds de solidarité) et, dans certains cas, la baisse de l'excédent brut d'exploitation a été surcompensée.

Le comité souhaite souligner plusieurs points d'attention. D'abord, à court terme, l'incertitude reste grande. Dans ce contexte, les dispositifs, qui ont évolué pour devenir plus incitatifs dans la phase de rebond de l'activité, devront rester réactifs, en complément de la montée en charge de l'activité partielle de longue durée. Ensuite, même si les premières données sur l'impact de la crise sur la situation financière des entreprises sont rassurantes, il n'en reste pas moins qu'une petite minorité est à surveiller à court terme,



notamment parmi les très petites entreprises, avec des risques d'illiquidité ou d'insolvabilité qui pourront nécessiter des traitements individuels appropriés pour préserver l'activité, l'emploi et les compétences. En outre, la situation financière des entreprises avant crise, globalement moins favorable que dans la plupart des pays européens (marges faibles, endettement élevé), subsiste et pourrait peser sur leur développement et leur capacité à soutenir la reprise. Les mesures d'urgence ont « gelé » cette situation et le plan de relance sera clé. Enfin, la dette publique française,

déjà élevée, aura augmenté de près de 20 points de PIB en deux ans. Certes, seules les subventions ont un coût direct pour les finances publiques, et elles ne représentent qu'une faible part de cette hausse (4 points de PIB d'ici la fin de l'année), mais la divergence accrue des situations d'endettement public au sein de la zone euro, en particulier entre la France et l'Allemagne, est un sujet d'attention à moyen terme. Le passif accumulé par les entités publiques et privées sera apuré d'autant plus facilement que la France renouera durablement avec une croissance économique soutenue.

SOMMAIRE

Avis / Synthèse

CHAPITRE 1 – QUATRE PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN, DEUX TYPES D'OBJECTIFS

1. Prêt garanti et reports de charges : des mesures de soutien à la trésorerie destinées à être remboursées
2. Activité partielle et fonds de solidarité : des mesures de soutien direct pour sauvegarder l'emploi
3. Les autres mesures : un impact macroéconomique limité

CHAPITRE 2 – SITUATION MACROÉCONOMIQUE DE LA FRANCE, STRATÉGIE FRANÇAISE DE SOUTIEN ET EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES

1. Les effets anticipés par les économistes
2. Situation macroéconomique française à la fin du premier trimestre 2021
3. Situation macroéconomique contrastée des pays occidentaux
4. Une comparaison des mesures d'urgence et de relance en réponse à la crise

CHAPITRE 3 – LE RECOURS AUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN DE MARS 2020 À MARS 2021

1. Contours économiques, temporels et géographiques du recours
2. Non-recours : quels profils d'entreprises ?
3. Résultat d'une enquête sur la perception des entreprises des mesures mobilisées

CHAPITRE 4 – QUELS LIENS ENTRE DISPOSITIF DE SOUTIEN ET CHOC D'ACTIVITÉ ?

1. Impact des dispositifs de soutien sur le compte d'exploitation des entreprises
2. Les aides ont bénéficié proportionnellement plus aux entreprises déclarant une forte baisse de leur chiffre d'affaires

CHAPITRE 5 – QUEL IMPACT DES MESURES SUR LES TRAJECTOIRES DES ENTREPRISES ?

1. Les analyses de microsimulation *ex post* des effets de la crise sur les entreprises
2. Trajectoires des entreprises selon leur comportement de recours aux dispositifs d'urgence : masse salariale, emploi et chiffre d'affaires
3. Les dispositifs d'aides publiques aux entreprises : un outil de protection des entreprises contre les risques de défaillance ?

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2021), *Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final*, comité présidé par Benoît Cœuré, juillet, 544 pages.



Pour une alimentation saine et durable

Analyse des politiques de l'alimentation en France

Rapport pour l'Assemblée nationale

Julien Fosse, Peggy Furic, Cyril Gomel, Marie Hagenburg et Julien Rousselon, **rapporteurs**

Septembre 2021, 369 pages

Il paraît désormais clair que bien nourrir toute la planète, sans ruiner l'environnement ne pourra se faire sans des mutations profondes de l'alimentation, de l'agriculture elle-même, et des industries agroalimentaires. Dans ce contexte mondial, chaque territoire devra tenir compte de ses spécificités structurelles pour faire évoluer ses pratiques et modes de production. La France, dont la production agricole et agroalimentaire est désormais largement déficitaire pour de nombreuses filières, devra accélérer sa transition vers l'agroécologie pour réduire les pressions exercées par l'agriculture sur l'environnement tout en lui permettant de reconquérir son autonomie alimentaire.

L'Assemblée nationale s'empare de ce sujet à un moment où l'intégration de la préoccupation environnementale au tout premier plan dans la conception des politiques agricoles et agroalimentaires peut donner de nouveaux leviers de

convergence entre des politiques jusqu'ici éloignées. L'exemple type de cette convergence est celui de l'évolution vers une alimentation comportant moins de viande de bœuf et de produits laitiers : leur production est fortement émettrice de gaz à effet de serre ; leur part importante dans le régime alimentaire français doit être modérée pour cette raison mais aussi pour améliorer la santé de nos concitoyens. Dans le même temps, certains modes d'élevages extensifs et autonomes permettent de préserver des écosystèmes contribuant à la séquestration de carbone et à la préservation de la biodiversité, comme les prairies permanentes ou les bocages.

Le défi principal des politiques publiques pour contribuer à une alimentation saine et durable sera de tenir ensemble tous ces fils pour se rapprocher de l'objectif. La France a la chance de partir d'une situation à bien des égards favorable. Elle est cependant exposée à des risques sanitaires qui demeurent significatifs, à des inégalités sociales marquées en matière d'alimentation, avec en particulier une croissance forte dans la période récente des demandes adressées à l'aide alimentaire, à une consommation d'alcool encore trop élevée, à des défis de formation et d'incitation à une meilleure alimentation à tous les âges de la vie ; et ce, alors que son agriculture a perdu du terrain, que la dépendance aux importations est élevée dans plusieurs domaines, et que l'horizon de bien des agriculteurs est difficile.

C'est à beaucoup d'égards une nouvelle ère dont les débats actuels esquissent les prémises : une évolution de nos régimes alimentaires soucieuse de notre santé, mais qui pourra aussi être sensiblement infléchie par l'impact de la transition écologique sur les aliments produits et consommés, et la manière dont ils sont produits.



SOMMAIRE

Messages clés / Introduction

PREMIÈRE PARTIE – RAPPORT SYNTHÉTIQUE

Chapitre 1 – Caractéristiques et enjeux du système alimentaire français

1. Un contexte alimentaire mondial pluriel face à une même nécessité de transition vers un modèle plus durable
2. Le maintien d'une singularité française en matière d'alimentation, marquée toutefois par des évolutions
3. Les inquiétudes liées au système alimentaire français

Chapitre 2 – Des plans d'action sectoriels à l'effectivité incertaine

1. La genèse récente et la transformation des politiques alimentaires
2. Les politiques nationales sanitaires et sociales
3. Les politiques nationales relatives à l'offre alimentaire

Chapitre 3 – Vers un système alimentaire plus durable, fondé sur des régimes sains

1. Un meilleur accompagnement du consommateur
2. La contribution de la production nationale à une alimentation saine et durable des Français

SECONDE PARTIE – RAPPORT DÉTAILLÉ

Chapitre 1 – Un état des lieux du système alimentaire français

1. Des éléments de comparaison internationale
2. Un régime alimentaire français en évolution sous l'effet de nouvelles préoccupations sociétales
3. Un système alimentaire aux performances économiques et sociales contrastées
4. Des impacts environnementaux souvent négatifs et en évolution
5. Des scénarios de prospective dont les conclusions convergent pour l'essentiel

Chapitre 2 – Les politiques de l'alimentation : définition, éléments d'évaluation, perspectives

1. Un cadrage fixé par le Code rural
2. Le Programme national pour l'alimentation (PNA)
3. Le Programme national nutrition santé (PNNS)
4. Le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN)
5. Les autres politiques publiques affectant le système alimentaire

Chapitre 3 – Les manques et redondances de la politique de l'alimentation

1. À l'étranger, peu de politiques systémiques de l'alimentation
2. Une politique de l'alimentation française polymorphe dont un bilan global reste difficile à établir
3. Des leviers d'action publique à renforcer ou à mettre en œuvre

Chapitre 4 – Des expériences à suivre à toutes les échelles territoriales, de la commune à la grande région

1. Les projets alimentaires territoriaux (PAT)
2. Les transitions de filières locales ou d'entreprises, de la PME au grand groupe coopératif

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2021), *Pour une alimentation saine et durable. Analyse des politiques de l'alimentation en France*, septembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE

Deuxième rapport

Gilles de Margerie, président

Adam Baïz, rapporteur

Septembre 2021, 244 pages

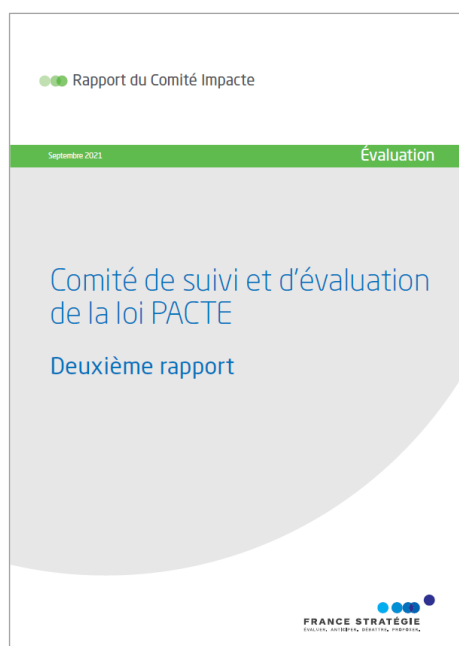
La loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises du 22 mai 2019, dite loi Pacte, prévoit que les trois premiers rapports annuels d'évaluation présentent des volets relatifs à vingt-trois thématiques que la loi détaille.

Comme le précédent, ce deuxième rapport annuel est donc structuré autour de ces thématiques. Il est organisé en trois séquences : la synthèse permet de prendre connaissance des messages clés sur les 23 thématiques ; elle est suivie de fiches plus détaillées sur chaque thématique ; en fin de volume figurent des documents annexes sur un certain nombre de thématiques.

Les deux dernières ordonnances qui restaient à publier l'ont été le 15 septembre 2021 : celle relative au registre national et celle relative au

droit des sûretés. Les textes réglementaires permettant l'applicabilité de la loi Pacte dans les domaines couverts par les thématiques ont été publiés. Pour autant, comme cela avait été signalé dans le premier rapport d'évaluation, la mise en œuvre effective des mesures est, dans bien des cas, trop récente pour que soient disponibles des données, quantitatives notamment, permettant d'en mesurer l'impact. Le comité a donc retenu le même parti que celui adopté en 2020 : faire une synthèse des éléments d'information disponibles sur chacune des thématiques. Un tableau récapitulatif en annexe fait la liste des sources utilisées pour les statistiques de suivi.

La crise sanitaire et économique a, depuis mars 2020, eu des impacts significatifs sur des domaines concernés par la loi Pacte, en particulier sur les éléments relatifs à l'épargne des ménages (thématiques n° 5, épargne retraite ; n° 6, finance verte et solidaire ; n° 7, assurance-vie) et au partage de la valeur (n° 17, intéressement et participation ; n° 18 actionnariat salarié), ainsi que sur des entreprises entrant dans le champ du rapport (n° 11, Aéroports de Paris ; n° 12, la Française des jeux ; n° 14, La Poste). Dans tous ces cas, le comité d'évaluation s'est efforcé de donner les éléments d'appréciation utiles à l'évaluation de la situation. Certaines des dispositions de la loi Pacte ont été complétées ou amendées par des textes ou décisions ultérieurs. C'est le cas en particulier du Fonds pour l'innovation et l'industrie (thématique n° 15), de la protection des secteurs stratégiques (n° 16) ou encore des principes arrêtés pour la compensation des déficits de La Poste sur le service postal universel (comité de suivi du 22 juillet 2021).



SOMMAIRE

LIRE LA Synthèse (cliquer)

Thématique 1 – Guichet unique et registre national des entreprises

Thématique 2 – Entreprises individuelles à responsabilité limitée

Thématique 3 – Simplification des seuils

Thématique 4 – Droit des sûretés

Thématique 5 – Épargne retraite

Thématique 6 – Finance verte et solidaire

Thématique 7 – Assurance-vie

Thématique 8 – Levées de fonds par émission de jetons

Thématique 9 – PEA-PME

Thématique 10 – Opposition aux brevets

Thématique 11 – Aéroports de Paris

Thématique 12 – La Française des jeux

Thématique 13 – Engie

Thématique 14 – La Poste

Thématique 15 – Fonds pour l'innovation et l'industrie

Thématique 16 – Protection des secteurs stratégiques

Thématique 17 – Intéressement et participation

Thématique 18 – Actionnariat salarié

Thématique 19 – Société à mission

Thématique 20 – Fonds de pérennité

Thématique 21 – Administrateurs salariés

Thématique 22 – Base de données sur les délais de paiement

Thématique 23 – Certification des comptes

Annexes

- LIRE LA **SYNTHÈSE DU RAPPORT**

Voir aussi

- *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Rapport méthodologique*, décembre 2020, p. 79
- *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Premier rapport*, septembre 2020, p. 89

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2021), *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE. Deuxième rapport*, septembre, 244 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Troisième rapport

Fabrice Lenglard, président
Philippe Frocrain, rapporteur

Octobre 2021, 192 pages

À l'automne 2017, le gouvernement a procédé à une profonde rénovation de la fiscalité du capital, en instaurant un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus de l'épargne financière, en remplaçant l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un impôt recentré sur la fortune immobilière (IFI) et en programmant une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) sur plusieurs années. Cet ensemble de réformes visait à favoriser la croissance du tissu d'entreprises de notre pays et à stimuler l'investissement et l'innovation.

Un comité de suivi indépendant, piloté par France Stratégie et aidé par les administrations directement concernées, a alors été chargé, conformément à la loi, de l'évaluation de ces mesures afin d'en apprécier l'efficacité au regard des objectifs poursuivis. Ce comité, installé depuis décembre 2018, rend ici son troisième rapport annuel, après ceux d'octobre 2019 et octobre 2020.



Ce troisième rapport actualise les éléments chiffrés et qualitatifs fournis dans les précédents rapports et présente les travaux d'évaluation ex post menés par les équipes de recherche sous contrat avec France Stratégie, sur l'instauration du PFU et la transformation de l'ISF en IFI. Ces travaux, qui restent préliminaires et devront être confirmés, notamment sur l'ISF car l'équipe de recherche a eu très peu de temps pour travailler, ont été rendus possibles par la mise à disposition par la DGFIP de bases de données d'une très grande richesse. Le rapport est organisé comme suit :

- le premier chapitre présente les réformes de 2018, y compris en comparaison internationale, et expose les interférences que la crise sanitaire survenue en 2020 est susceptible d'induire sur les travaux d'évaluation ;
- le deuxième chapitre présente des éléments de cadrage sur la période post-2018, à la fois sur les grandeurs macroéconomiques et les distributions de revenus de capitaux mobiliers et de patrimoine ;
- le troisième chapitre présente les éléments qualitatifs les plus récents sur l'appréciation des réformes de 2018 par les acteurs économiques ;
- le quatrième chapitre présente les évaluations *ex post* de l'instauration du PFU, avec des études complémentaires, sur données ménages et sur données entreprises ;
- le cinquième chapitre présente les premiers résultats de l'évaluation ex post de la transformation de l'ISF en IFI, à partir d'une base qui pour la première fois apparie les données d'actionnariat des entreprises avec celles de la fiscalité des ménages.

La plupart des analyses microéconomiques présentées dans ce rapport portent sur l'année

2019. Il est difficile pour l'heure de se prononcer sur les conséquences de la crise sanitaire quant à l'efficacité et la pertinence des réformes de la fiscalité du capital de 2018, ainsi que sur la capacité à en identifier les effets. Il est toutefois

probable que cette crise, par l'ampleur du choc économique qu'elle a généré, va perturber la capacité à identifier les effets des réformes de 2018.

SOMMAIRE

Avis du comité

Introduction

Chapitre 1 – Les réformes de 2018, comparaison internationale et impact de la crise liée au Covid-19

1. Rappel des réformes de 2018
2. Rappel des enseignements de la littérature
3. Éléments macroéconomiques de comparaison internationale sur les prélèvements sur le capital
4. Une comparaison internationale de la fiscalité sur l'épargne des ménages sur cas-types à partir d'une étude de l'OCDE
5. L'évaluation des réformes de la fiscalité du capital dans le contexte de la crise liée au Covid-19

Chapitre 2 – Éléments de cadrage sur la période post-réformes 2018

1. Éléments de cadrage macroéconomique sur le financement de l'économie
2. Évolution en 2019 des revenus et patrimoines imposables à partir des données individuelles
3. Depuis 2017, les retours de contribuables aisés sont en hausse
4. Des donations Dutreil en forte hausse depuis 2017
5. Évolution des recettes fiscales jusqu'en 2020

Chapitre 3 – Éléments qualitatifs les plus récents sur les réformes de 2018

1. La France conserve son rang en matière d'attractivité
2. Retour des professionnels du monde économique auditionnés
3. Enquête qualitative auprès des grandes banques et de gérants de portefeuille

Chapitre 4 – Nouvelles évaluations empiriques des effets du prélèvement forfaitaire unique

1. Données et méthodes
2. Les effets de l'instauration de l'instauration du PFU sur les revenus des ménages
3. Les effets de l'instauration du PFU sur les entreprises

Chapitre 5 – Évaluation des effets de l'impôt sur la fortune sur le tissu productif

1. Impacts financiers de la transformation de l'ISF en IFI
2. Impacts de l'évitement de l'ISF sur la gouvernance

- LIRE L'AVIS DU COMITÉ

Voir aussi

- *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, premier rapport*, octobre 2019, p. 71
- *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, deuxième rapport*, octobre 2020, p. 87

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2021), *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Troisième rapport*, octobre, 192 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Comité d'évaluation du plan France Relance

Premier rapport

Benoît Cœuré, président

Cédric Audenis, Vincent Aussilloux et Sylvie Montout (France Stratégie), François-Xavier Boell, Alexandre Siné, Sophie Maillard et Paul-Armand Veillon (Inspection générale des finances), rapporteurs

Octobre 2021, 458 pages

Le comité d'évaluation du plan de relance a été créé par la loi de finances initiale pour 2021 et installé au printemps 2021. Il prend la suite du comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19. Présidé par Benoît Cœuré, ancien membre du directoire de la Banque centrale européenne, ce comité inclut des représentants des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, des associations des régions, des départements et des maires de France, des organisations représentatives patronales et syndicales, de la Cour des comptes et des administrations (Direction générale du Trésor, Dares, Commissariat général au développement durable), ainsi que trois personnalités qualifiées, Philippe Bouyoux, Yannick L'Horty et Benoît Leguet. Le secrétariat est assuré

par France Stratégie et par l'Inspection générale des finances. Le souhait d'une évaluation indépendante et rapide distingue France Relance des précédents plans d'investissement français, et la France de ses partenaires européens.

Dans sa lettre de mission datée du 3 avril 2021, le Premier ministre demande au comité de concentrer ses travaux d'évaluation sur dix à quinze mesures du plan de relance, parmi lesquelles : la rénovation énergétique des logements privés, la rénovation énergétique des bâtiments publics, les dispositifs de soutien à la demande de véhicules propres, la baisse des impôts de production, les prêts participatifs, l'activité partielle de longue durée, le renforcement du dispositif FNE-formation et la prime à l'embauche des jeunes. Le comité a décidé d'élargir l'analyse de la prime à l'embauche à l'ensemble du plan « 1 jeune 1 solution » et d'ajouter les mesures suivantes : le soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie et le soutien à l'industrie du futur.

Pour ce premier rapport, le comité a choisi de se concentrer sur l'analyse macroéconomique du plan de relance dans une perspective européenne (Chapitres 1 à 3), ainsi que sur une première évaluation *in itinere* de cinq mesures : la rénovation énergétique des logements privés, la rénovation énergétique des bâtiments publics, le soutien à l'investissement industriel, le soutien à l'industrie du futur et le plan « 1 jeune 1 solution », (Chapitres 4 à 7). Un dernier chapitre présente les autres mesures qui seront évaluées ultérieurement par le comité, le recul et le délai imparti étant insuffisants à ce stade pour porter une première appréciation sur celles-ci. D'autres mesures pourront venir s'ajouter, dans la limite de la capacité d'examen du comité.



SOMMAIRE

[LIRE L’Avis du comité \(cliquer\)](#) / [LIRE LA Synthèse \(cliquer\)](#)

Chapitre 1 – Un plan de relance national et européen après une crise sanitaire sans précédent

1. France Relance : objectifs et gouvernance
2. Financement et exécution
3. Comparaison des plans de relance nationaux en Europe

Chapitre 2 – Le plan de relance et l’effort budgétaire français dans le débat

1. L’impact macroéconomique *ex ante* du plan de relance
2. Dimensionnement du plan de relance : trop ou pas assez ?
3. Composition du plan de relance

Chapitre 3 – Situation macroéconomique comparée de la France

1. L’économie se normalise à des vitesses différentes selon les pays
2. Une reprise sous tension dans l’industrie manufacturière et une normalisation dans les services
3. Des risques pèsent encore sur la reprise

Chapitre 4 – Le dispositif « MaPrimeRénov’ »

1. Un dispositif de massification des travaux de rénovation
2. Déploiement à date et enseignements
3. Constats et évaluations futures

Chapitre 5 – Le dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments publics

1. Présentation et objectifs attendus du dispositif
2. Une rapidité d’exécution en cohérence avec un objectif de relance rapide de l’activité.
3. Premiers constats et recommandations

Chapitre 6 – Les dispositifs « Soutien à l’investissement et à la modernisation de l’industrie » et « Industrie du futur »

1. Présentation des dispositifs
2. Évaluation du dispositif Soutien à l’investissement et la modernisation de l’industrie
3. Évaluation du dispositif « Industrie du futur »
4. Premiers constats et recommandations

Chapitre 7 – Le plan « 1 jeune 1 solution »

1. Présentation
2. Déploiement à date
3. Limites de l’évaluation *in itinere* et perspectives d’évaluation futures

Chapitre 8 – Mesures additionnelles

1. Pilier Écologie
2. Pilier Compétitivité
3. Pilier Cohésion

Annexes

- [LIRE L’AVIS DU COMITÉ](#)
- [LIRE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT](#)

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie / Inspection générale de finances (2021), *Premier rapport du comité d’évaluation du plan France Relance*, octobre, 458 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA](#)



L'emploi dans les start-up françaises

Rapport du Réseau Emplois Compétences

Coline Bouvart, Marième Diagne et Anne Faure (France Stratégie),
Kymble Christophe, Valentin Dilies et Céline Gruffat (Direction générale des entreprises),
rapporteurs

Octobre 2021, 139 pages

Les start-up françaises seraient-elles un moteur « empêché » de création d'emplois ? La France est parmi les premiers pays de la tech d'Europe occidentale. On y compte aujourd'hui plus d'une quinzaine de licornes, 400 incubateurs, accélérateurs et start-up studios, et les levées de fonds ont doublé pour dépasser les 5 milliards d'euros en 2020. Si l'écosystème des start-up françaises n'a cessé de se densifier depuis vingt ans, c'est notamment parce que les pouvoirs publics y ont mis les moyens : aides à l'innovation, réductions fiscales et sociales, opérateurs dédiés, plans de soutien – de l'initiative French Tech en 2014, au plan Deeptech et au programme French Tech Next 40/120 en 2019. Tous ces dispositifs visent à soutenir la croissance des start-up et à maintenir le rang de la France dans la compétition technologique mondiale. Pourtant, elles disent peiner à recruter. Pour accompagner ces entreprises dans

leur problématique d'emploi, il faut mieux les connaître. Or à ce jour, leur définition ne fait pas consensus et peu d'outils d'observations statistiques ou qualitatives rendent compte de la situation de l'emploi dans les start-up.

Ce constat a conduit la Direction générale des Entreprises et France Stratégie à lancer un travail exploratoire fondé sur une double dimension statistique et qualitative. L'objectif est de renforcer les connaissances disponibles sur les start-up, d'établir si elles ont des difficultés de recrutement spécifiques et de mieux identifier leurs besoins en compétences.

En 2021, la notion de start-up échappe encore à une définition statistique consensuelle. C'est donc par ce travail de définition statistique que commence notre étude, avec pour objectif de dresser un panorama des caractéristiques de l'emploi dans les start-up françaises. Quatre populations d'entreprises y sont étudiées, chacune endossant une dimension de la start-up : les jeunes entreprises, les gazelles, les entreprises innovantes et les entreprises ayant levé des fonds.

Suit une observation qualitative des pratiques en matière de recrutement dans les start-up, avec pour objectif d'identifier les freins au développement de l'emploi. Pour conduire ces travaux, un groupe de travail du Réseau Emplois Compétences composé d'une vingtaine de membres liés à l'écosystème des start-up ou d'experts économiques a été mobilisé. L'étude s'appuie également sur une enquête en ligne réalisée auprès de 180 start-up, complétée par des entretiens qualitatifs de dirigeants et de responsables des ressources humaines.

Deux types de leviers peuvent être mobilisés pour résoudre les difficultés de recrutement des start-up. D'une part, des mesures qui relèvent



des pratiques mêmes des start-up pour attirer et fidéliser les candidats (orientations n° 1 à n° 3). D'autre part, des mesures qui dépendent des pouvoirs publics pour améliorer la coordination des acteurs (orientations n° 4 et n° 5).

- Orientation n° 1 – Élargir le vivier de recrutement pour répondre à la pénurie de candidats
- Orientation n° 2 – Améliorer les appariements entre les profils des candidats et les attentes de l'entreprise

- Orientation n° 3 – Renforcer la fonction RH et la marque employeur
- Orientation n° 4 – Mieux définir l'objet « start-up » pour élaborer, piloter et évaluer les politiques publiques qui visent à soutenir leur croissance
- Orientation n° 5 – Améliorer la coordination et la visibilité des dispositifs d'appui RH existants

SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – Les start-up en France : définitions et faits stylisés

1. Les politiques publiques soutiennent la croissance des jeunes entreprises innovantes dès la fin des années 1990
2. Quatre populations d'entreprises sont définies afin de décrire l'impact économique des start-up

Chapitre 2 – Quels emplois dans les start-up ?

1. Les start-up créent-elles plus d'emplois que les entreprises traditionnelles ?
2. Les caractéristiques de l'emploi dans les start-up

Chapitre 3 – Les start-up : un moteur « empêché » de création d'emplois ?

1. Entre polyvalence et spécialisation : des besoins en compétences évolutifs
2. Quelles réalités derrière les difficultés de recrutement ?

Chapitre 4 – Enjeux et leviers d'action pour supprimer les freins au développement de l'emploi dans les start-up

1. Leviers d'action mobilisables dans l'entreprise
2. Leviers d'action de l'écosystème

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie / DGE (2021), *L'emploi dans les start-up françaises*, rapport du Réseau Emplois Compétences, octobre, 139 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR](https://www.vie-publique.fr) DE LA DILA



Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Rapport 2021

Rapport du comité d'évaluation présidé par Marcel Grignard et Jean-François Pilliard
Emmanuelle Prouet et Antoine Naboulet, rapporteurs

Décembre 2021, 262 pages

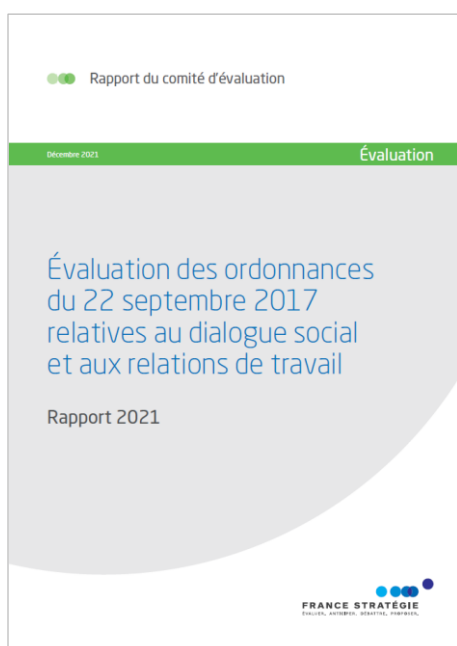
Ce rapport rend compte des enseignements identifiés à ce stade sur la mise en œuvre des ordonnances de 2017 et des tendances sur les pratiques susceptibles de leur être associées. Son ambition est :

- d'établir si les dispositifs légaux sont mis en œuvre, avec un recul temporel suffisant, en répondant à des questions sur le rythme de déploiement des CSE et sur la mobilisation d'outils tels que les représentants de proximité ou les accords de performance collective ; mais aussi, en matière prud'homale, sur l'application par les juges du barème d'indemnisation.
- de décrire et d'analyser ce déploiement et ses effets, au travers de la mise en pratique de ces dispositifs par les acteurs, de leurs stratégies d'adaptation et des éventuelles difficultés qu'ils posent, avec une variété de situations

notamment du point de vue des structures des entreprises et de leur taille.

S'agissant de mesures dont les effets sont attendus sur le moyen ou long terme, il ne s'agit pas encore de travaux d'évaluation prétendant apprécier les effets globaux de cette politique sur le dialogue social et le fonctionnement du marché du travail. De plus, la crise sanitaire a affecté la démarche d'évaluation : ajout de dispositifs qui ont pu interférer avec les effets de certaines mesures des ordonnances, perturbation du déploiement des nouvelles instances et des calendriers de négociations, difficultés à observer les pratiques dans les entreprises et à spécifier ce qui relève des ordonnances. Ce rapport dresse donc nécessairement un bilan provisoire et exploratoire. On observe donc :

- une mise en place largement effective des réformes portées par les ordonnances, en nombre d'instances créées et en pourcentage des entreprises et salariés couverts, en dynamique quantitative de la négociation d'entreprise, en appropriation progressive des nouveaux accords APC et RCC, et une application largement conforme des règles du barème pour les licenciements sans cause réelle et sérieuse ;
- pas de révolution culturelle évidente dans les pratiques de dialogue social. La période observée est encore celle d'une appropriation par la pratique et d'une adaptation progressive, parfois difficile, des partenaires sociaux au nouveau cadre légal. La qualité du dialogue social antérieurement aux réformes paraît jouer un rôle important dans la bonne appropriation des mesures mises en place par les ordonnances ;



- un besoin d'accompagnement et de formation des acteurs, qui préexistait, mais que la diversité des compétences attribuées aux CSE renforce.

Nous sommes donc encore dans une phase de transition dont l'issue n'est pas certaine et ne peut être pleinement anticipée à ce stade. Étant

donné la nature de cette réforme et les contraintes techniques de l'évaluation, celle-ci requiert forcément du temps. Les travaux du comité ont donc vocation à se poursuivre et à être complétés grâce aux sources et données progressivement disponibles.

SOMMAIRE

[LIRE LA Synthèse \(cliquer\)](#)

Introduction

PREMIÈRE PARTIE – QUELLE TRANSFORMATION DU CADRE DU DIALOGUE SOCIAL ?

Chapitre 1 – Le comité social et économique, nouvelle instance dans les entreprises : entre simplification et mise sous tension

1. Les objectifs de la création du CSE
2. Quel déploiement des nouvelles instances ?
3. Le rôle et le fonctionnement du CSE : entre appropriation et tensions
4. Enseignements et perspectives pour la suite de l'évaluation

Chapitre 2 – La négociation : quel développement de la décentralisation ?

1. Des accords collectifs d'entreprises plus nombreux, en lien avec de nouvelles modalités de conclusion des accords
2. Un rôle des branches qui évolue peu sous l'effet des ordonnances

DEUXIÈME PARTIE – LES MESURES RELATIVES À L'AJUSTEMENT DE L'EMPLOI

Chapitre 3 – Les nouveaux outils de la négociation ayant un effet sur l'emploi

1. Les accords de performance collective : un usage modifié lors de la crise ?
2. Les ruptures conventionnelles collective : un usage modifié lors de la crise ?

Chapitre 4 – Le barème d'indemnisation des licenciements sans cause réelle et sérieuse

1. Les évolutions des embauches et ruptures de contrats : mise en perspective
2. Le « barème » des indemnités des licenciements sans cause réelle et sérieuse

TROISIÈME PARTIE – LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION : PERSPECTIVES

Chapitre 5 – Qualité du dialogue social : approfondissements

1. Une tentative de typologie d'approches de la qualité du dialogue social
2. Types d'indicateurs dans des travaux analytiques
3. Types d'indicateurs et approches opérationnelles : de la RSE à l'index de qualité du dialogue social élaboré dans le cadre du Global Deal

Chapitre 6 – Perspectives de travaux, poursuite de l'exercice d'évaluation

1. Les difficultés de l'évaluation
2. Des travaux qui restent à mener sur la négociation, et les effets d'apprentissage sur le dialogue social
3. Des travaux quantitatifs sur les effets de la réforme

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2021), *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Rapport 2021*, comité d'évaluation présidé par Marcel Grignard et Jean-François Pilliard, décembre, 262 pages.



Les coûts d'abattement

Partie 3 – Électricité

Rapport de la commission présidée par Patrick Criqui

Silvano Domergue, Olivier de Guibert et Emmanuel Memmi (Commissariat général au développement durable), Julie Corberand et Aude Pommeret (France Stratégie), **rapporteurs**

Janvier 2022, 132 pages

Suite à la signature de l'Accord de Paris en 2015, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. La Stratégie nationale bas carbone (SNBC), révisée tous les cinq ans, constitue la feuille de route française pour lutter contre le changement climatique : elle détaille les actions à mettre en œuvre dans chaque secteur. Le présent travail vise à fournir des outils méthodologiques dans la perspective de l'élaboration de la troisième SNBC.

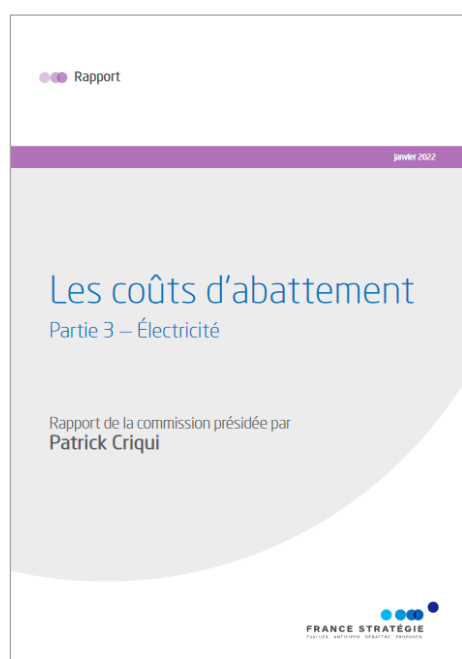
Les coûts d'abattement des différentes solutions de décarbonation, c'est-à-dire leur coût rapporté aux émissions évitées, sont en effet une donnée essentielle pour l'élaboration d'une stratégie climat efficace. Le recours au coût d'abattement socioéconomique permet de hiérarchiser les actions de décarbonation et

d'identifier celles susceptibles de maximiser les réductions effectives d'émissions de gaz à effet de serre, à niveau d'effort donné pour la collectivité. La comparaison du coût d'abattement à la valeur de l'action pour le climat (VAC) établit l'efficacité socioéconomique d'une action. Elle doit par ailleurs permettre de s'assurer que le niveau d'effort consenti reste proportionné au regard de la trajectoire nationale de réduction des émissions vers la neutralité carbone en 2050.

Suite au rapport de la commission Quinet (*La valeur de l'action pour le climat*, France Stratégie, 2019), qui faisait le constat de la nécessité « de poser un cadre méthodologique clair et partagé pour pouvoir évaluer le coût d'abattement socioéconomique des différentes actions », la commission sur les coûts d'abattement des émissions de gaz à effet de serre a été installée en septembre 2019. Présidée par Patrick Criqui, directeur de recherche émérite au CNRS, elle est composée d'économistes et d'experts sectoriels.

L'objectif des travaux de la commission est triple :

- préciser le (ou les) sens que l'on donne au « coût d'abattement » et définir un cadre méthodologique partagé pour les calculs de ces coûts ;
- expliquer l'interprétation qui peut être faite d'une évaluation des coûts d'abattement en fonction du mode de calcul retenu, en particulier préciser comment elle peut être comparée à la valeur de l'action pour le climat ;
- présenter les coûts d'abattement harmonisés d'une série de technologies ou d'actions pour



la réduction des émissions ainsi que l'utilisation qui pourrait en être faite au service des politiques climatiques et les limites de ces utilisations.

Après une première partie méthodologique qui explicite le concept et les méthodes de calcul des coûts d'abattement socioéconomiques, les

travaux de cette commission seront publiés secteur par secteur. Six parties thématiques présenteront des illustrations des coûts d'abattement pour six grands secteurs : transports, électricité – le sujet du présent rapport –, hydrogène, bâtiment, industrie et agriculture.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – Rappel de l'ensemble des gisements

Chapitre 2 – Les spécificités du secteur électrique

Chapitre 3 – Scénarios pour l'évaluation des coûts d'abattement en France

1. La démarche de construction des scénarios
2. Le scénario de référence
3. Le scénario « Proxy-AMS »
4. Les variantes
5. Comparaisons des scénarios et des variantes

Chapitre 4 – Calcul des coûts de production

1. Le coût actualisé de production de l'électricité à la centrale, LCOE
2. La prise en compte des coûts système
3. La question des coûts externes
4. Le coût total

Chapitre 5 – Calcul des réductions d'émissions et des coûts d'abattement pour chaque variante

Chapitre 6 – Calcul du coût marginal de production de l'électricité pour l'électrification des usages

Chapitre 7 – Sensibilité au mix de production et aux coûts des technologies

1. Sensibilité au mix de production d'électricité renouvelable : une version « éolien renforcé »
2. Sensibilité aux coûts des technologies

Conclusions

Annexes

Voir aussi

- *Les coûts d'abattement. Partie 1 – Méthodologie*, rapport, juin 2021, p. 113
- *Les coûts d'abattement. Partie 2 – Transports*, rapport, juin 2021, p. 115
- *Les coûts d'abattement. Partie 4 – Hydrogène*, rapport, mai 2022, p. 147

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2022), *Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité*, rapport de la commission présidée par Patrick Criqui, janvier.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Le monde de l'Internet des objets : des dynamiques à maîtriser

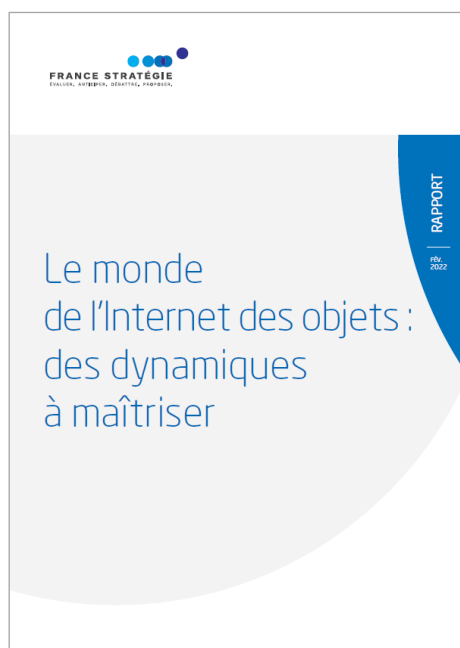
Sous la direction scientifique de Claude Kirchner
Anne Faure, Mohamed Harfi, Antoine Naboulet et Éva Tranier, **rapporteurs**

Février 2022, 304 pages

La lettre de mission adressée par la ministre de la Transition écologique et le secrétaire d'État au numérique nous a fixé pour objectif d'apporter des clés de compréhension et d'analyse sur les technologies de l'Internet des objets et d'évaluer les impacts sur l'environnement et sur la vie quotidienne des Français. Ce rapport souligne d'abord la difficulté à cerner un sujet aussi vaste et complexe, pour un objet dont il n'existe aucune définition arrêtée, aucun outil statistique de mesure, ni cadre juridique déterminé. France Stratégie s'est appuyé sur un large spectre de compétences extérieures, en réunissant un comité de quatorze experts. Les travaux du cabinet BCG/EY-Parthenon nous ont permis d'approfondir notre approche des cas d'usage et de compléter notre analyse du cadre juridique du déploiement de l'IdO. La Direction générale du Trésor a conduit une enquête comparative auprès de huit pays, Inde, Israël, Chine, Chili,

Japon, Nigéria, Finlande et Estonie. Ce rapport présente les enjeux présents et à venir. Quelques axes forts en ressortent.

- Les conditions d'exploitation et de valorisation des données collectées par des objets connectés sont au cœur du développement de ces technologies et un enjeu majeur. Pourtant de nombreuses questions restent en suspens. Un cadre de régulation ad hoc doit être défini pour les données à caractère non personnel.
- Des aspirations contradictoires existent sur la circulation des données collectées : entre aspiration à un espace large de circulation des données de toute nature et le souhait d'encadrer leur partage pour rester suffisamment protecteur de la vie privée, de la propriété industrielle ou intellectuelle. L'absence d'un cadre adapté donne un avantage certain aux grandes plateformes hégémoniques, qui fixent leurs règles du jeu, en capturant les données et leur valeur pour leur seul bénéfice.
- Les enjeux de sécurité liés au développement rapide de l'IdO sont massifs. Prévenir les risques, définir les protections à mettre en place est un objectif de premier plan.
- L'empreinte environnementale liée aux usages de l'IdO va croître rapidement. Elle peut rester modeste à long terme si les solutions technologiques les moins gourmandes en énergie sont retenues et si la sensibilisation des usagers à la sobriété numérique s'engage.
- Enfin, pour disposer d'une vision complète des différents enjeux et élaborer les réformes évoquées ci-dessus, il faut, en France et en Europe, un investissement important de recherche, pour établir des faits et des connaissances techniques robustes et rester pertinent malgré la rapidité des évolutions technologiques.



SOMMAIRE

LIRE LA [Synthèse \(cliquer\)](#)

Introduction

PREMIÈRE PARTIE – COMPRENDRE LES CONCEPTS, LES TECHNOLOGIES ET L'ÉCONOMIE

Chapitre 1 – Une définition mouvante

1. Un peu d'histoire
2. Une définition strictement technique ne suffit pas à cerner le concept
3. Définition et concepts retenus dans ce rapport

Chapitre 2 – L'Internet des objets, comment ça marche ?

1. L'architecture : capteurs, réseaux, données et services
2. Typologie des réseaux et des usages

Chapitre 3 – Chiffres et perspectives en France et dans le monde

1. Les limites des indicateurs statistiques
2. Un marché mondial en pleine expansion
3. La diffusion en France et en Europe

Chapitre 4 – Douze cas d'usage

1. Des exemples remarquables dans six domaines
2. Description de douze cas d'usage

DEUXIÈME PARTIE – ANALYSER LES ENJEUX

Chapitre 5 – Les enjeux sociaux

1. Enjeux individuels
2. Enjeux dans le monde du travail
3. Enjeux collectifs

Chapitre 6 – Les enjeux environnementaux ou la difficile mesure des coûts et bénéfices

1. Bénéfices et coûts évités : de grandes incertitudes sur les chiffres
2. Les coûts environnementaux : les travaux académiques convergent

Chapitre 7 – Des cadres juridiques en construction

1. En France, un encadrement juridique partiel de l'IdO, qui s'appuie aussi sur la régulation européenne
2. Aux États-Unis, en l'absence d'un cadre juridique fédéral, certains États sont à l'initiative
3. Au Royaume-Uni, la diffusion des bonnes pratiques sera-t-elle suivie de l'adoption d'une loi ?

TROISIÈME PARTIE – CONSTATS, DÉFIS ET PISTES DE PROPOSITIONS

Chapitre 8 – Constats et défis : l'IdO est bien plus qu'une simple évolution technologique

1. Un impact majeur sur la société, les citoyens et les entreprises
2. Une composante importante de l'impact environnemental du numérique
3. Un accroissement considérable des surfaces de vulnérabilité
4. Un développement qui se joue largement hors de nos frontières
5. Un cadre de régulation déjà riche mais fragmenté

Chapitre 9 – Orientations et préconisations

1. Donner les moyens de développer une vision stratégique : observer, mesurer, comprendre et protéger
2. Développer la recherche et intensifier la présence française dans les instances de gouvernance
3. Permettre le développement d'un Internet des objets éthique et respectueux des utilisateurs
4. Soutenir le développement d'un IdO sobre et responsable
5. Concevoir un IdO de confiance pour les entreprises, les citoyens et les acteurs publics

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2022), *Le monde de l'Internet des objets : des dynamiques à maîtriser*, rapport sous la direction scientifique de Claude Kirchner, février.



L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public

Benoît Dervaux et Lise Rochaix, présidents

Rapporteuse et coordinatrice générale, Bénédicte Meurisse, avec l'aide d'Alice Robinet

Rapporteurs et animateurs thématiques, Sylvie Banoun, Silvano Domergue, Paul Guéro, Laurence Hartmann, Claire-Lise Meynard et Jincheng Ni

Mars 2022, 328 pages

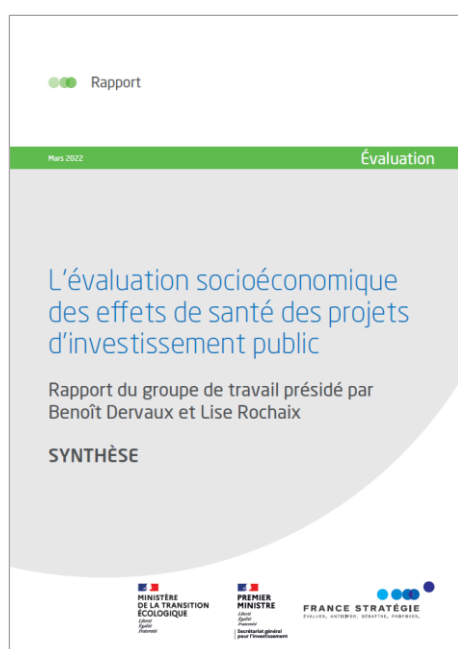
Pour une bonne allocation des ressources de la puissance publique, l'objectif de l'évaluation socioéconomique est d'apprécier, avec des critères transparents, l'utilité et l'intérêt collectif de projets d'investissement public ou de politiques publiques, y compris vis-à-vis de la protection de la santé des personnes dont l'enjeu est d'une importance particulière. Pourtant, la prise en compte des effets sur la santé dans les évaluations est souvent réduite à des tentatives isolées et exploratoires. Le manque d'outils ou de valeurs monétaires permettant d'évaluer et de valoriser les effets relatifs à la santé des personnes – on parlera d'« effets de santé » dans ce rapport pour couvrir à la fois les maladies et la qualité de vie, terme utilisé en économie de la santé – apparaît comme l'une des raisons de leur absence des évaluations socioéconomiques *ex*

ante, ce qui revient finalement à considérer qu'ils sont nuls lors de la prise de décision.

Dans ce contexte, mais aussi pour encourager le transfert des avancées méthodologiques du secteur de la santé vers d'autres secteurs et rendre explicite un coût de l'inaction, le Comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique, installé par France Stratégie et le Secrétariat général pour l'investissement, a lancé un groupe de travail sur l'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public. Il en a confié la présidence à Benoît Dervaux, économiste de la santé, maître de conférence-praticien hospitalier de santé publique à l'université de Lille et au Centre hospitalier universitaire de Lille, et à Lise Rochaix, professeure agrégée des universités en sciences économiques à l'université de Paris 1, affiliée à l'École d'économie de Paris et responsable scientifique de la chaire Hospinnomics, EEP et AP-HP.

Ce groupe a cherché à établir une méthodologie d'estimation des coûts tangibles et intangibles des effets de santé qui puisse être appliquée à différents secteurs, dont quatre en particulier : dommages psychologiques des inondations, bénéfices de santé des rénovations énergétiques des logements, gêne liée au bruit de chantier et bénéfices de santé de l'activité physique dans l'espace public.

Le rapport présente les choix méthodologiques et les résultats du groupe. Il s'adresse à tous les acteurs susceptibles de commanditer, réaliser ou utiliser les résultats d'évaluations socioéconomiques de projets d'investissement public ou de politiques publiques ayant des effets sur la santé, y compris au-delà des quatre applications étudiées plus spécifiquement par le groupe.



SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – Contexte, motivations et méthodes

1. Le coût pour la santé des dégradations de l'environnement
2. La quantification des effets de santé
3. La valorisation monétaire des impacts sur la santé
 - 3.1. La valorisation monétaire de la mortalité
 - 3.2. La valorisation monétaire de la morbidité

Chapitre 2 – Développement d'outils d'évaluation clés en main

1. Cadrage général
2. Inondations
3. Inefficacité énergétique des logements
4. Bruit de chantier
5. Activité physique dans l'espace public

Chapitre 3 – Recommandations

1. Appropriation et adaptation des outils d'évaluation existants.....
2. Amélioration continue de la boîte à outils d'évaluation des effets de santé des investissements publics
3. Intérêts de l'évaluation des effets de santé au-delà de l'évaluation socioéconomique ex ante d'investissements publics
4. Synthèse des retours d'expérience, recommandations et préconisations

Conclusion générale

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie, ministère de la Transition écologique et SGI (2022), *L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public*, rapport du groupe de travail présidé par Benoît Dervaux et Lise Rochaix, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR](https://www.vie-publique.fr) DE LA DILA



Référentiel méthodologique de l'évaluation socio-économique des opérations d'aménagement urbain

Présidente du groupe de travail, Sabine Baïetto-Beysson

Rapporteur général, Olivier Coutard avec la collaboration de Rémi Pioli et Chloé Coudray

Coordinateur, Jincheng Ni

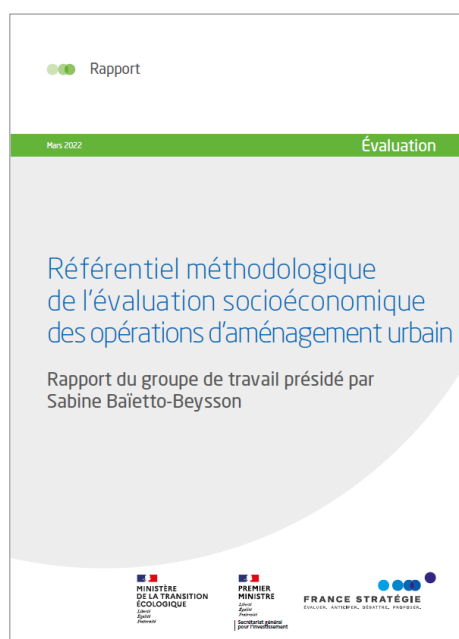
Mars 2022, 174 pages

Les grandes opérations d'aménagement urbain représentent des investissements coûteux en fonds publics. Elles transforment la ville, visent à améliorer le cadre de vie, génèrent de nombreux impacts socioéconomiques qui ne sont pas valorisés à ce jour, et impliquent des acteurs et des domaines variés dans le logement, les bureaux, l'activité économique et les commerces, les loisirs et les accès aux équipements publics. Elles impactent l'environnement à travers la consommation de l'énergie, l'artificialisation des terres, la biodiversité, les émissions des gaz à effet de serre et les flux en matériaux utilisés et rejetés. Le choix rigoureux et la bonne évaluation des investissements publics sont spécialement importants. Les questions urbaines et l'impact des opérations sur celles-ci se retrouvent de fait dans de nombreux projets (prisons, hôpitaux, campus universitaires). Elles sont un défi pour l'évaluation socioéconomique aussi bien du point de vue des pratiques, des outils que des méthodes.

C'est dans ce contexte que la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, le Commissariat général au développement durable, le Secrétariat général pour l'investissement et France Stratégie ont constitué un groupe de travail, présidé par Sabine Baïetto-Beysson, inspectrice générale honoraire de l'administration du développement durable et présidente de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne, et qui comportait, outre les administrations commanditaires, l'Autorité environnementale, le CEREMA, des professionnels de l'aménagement et du foncier, des consultants, des chercheurs, des économistes et des experts. Le groupe de travail a pour objectif de développer une méthode d'évaluation socioéconomique des opérations d'aménagement et de répondre au double souci de mieux apprécier l'intérêt collectif des investissements et de satisfaire l'obligation réglementaire, permettant :

- d'identifier et de délimiter les enjeux qui doivent être pris en compte dans l'évaluation socioéconomique de ces opérations ;
- d'apprécier et de valoriser les meilleures pratiques d'évaluation mobilisées aujourd'hui et de définir celles qui devraient être systématiquement mises en œuvre et celles qui devraient être développées en priorité ;
- de définir un cadre opérationnel de référence pour ces évaluations, qui sera mis à disposition des porteurs de projet.

Fruit d'un travail collectif, le présent référentiel synthétise la méthodologie proposée par le groupe et vise à faciliter l'application des concepts et méthodes de l'évaluation socioéconomique au domaine de l'aménagement pour évaluer l'intérêt collectif par les porteurs d'opérations et les bureaux d'étude. La réflexion a été menée en étroite liaison avec l'Autorité



environnementale, ce qui est une garantie de cohérence entre les deux évaluations environnementale et socioéconomique. Ces évaluations ont vocation à s'inscrire dans une démarche de

dialogue, de concertation et de responsabilisation des porteurs d'opérations.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – Les principes

1. Définition
2. Cadre réglementaire et normatif
3. Enjeux de l'évaluation
4. Évaluation socioéconomique et évaluation environnementale des opérations d'aménagement

Chapitre 2 – Analyse stratégique

1. Partage des rôles entre acteurs de l'aménagement et inscription de l'opération dans les politiques urbaines, aux niveaux national et local
2. Contexte de l'opération et scénario de référence
3. Option de référence et options d'investissement
4. Bornes temporelles de l'évaluation
5. Périmètres spatiaux, périmètres fonctionnels
6. Parties concernées

Chapitre 3 – Analyse des effets de l'opération d'aménagement

1. Analyse qualitative et quantitative des effets d'une opération, selon le type de production
2. Analyse qualitative et quantitative des effets globaux d'une opération d'aménagement
3. Analyse monétarisée
4. Analyse financière
5. Incertitudes et risques associés à la réalisation d'une opération d'aménagement urbain

Chapitre 4 – La synthèse de l'évaluation

1. Les principales caractéristiques de l'opération
2. La distribution des effets de l'opération
3. La synthèse des risques et des incertitudes
4. Représentations graphiques de l'évaluation : cartes thématiques

Chapitre 5 – Exemple de mise en œuvre des recommandations : le cluster des médias

1. Avertissement
2. Analyse stratégique
3. Évaluation des principaux effets de l'opération
4. Analyse financière

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie, ministère de la Transition écologique et SGI (2022), *Référentiel méthodologique de l'évaluation socioéconomique des opérations d'aménagement urbain*, rapport du groupe de travail présidé par Sabine Baietto-Besson, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA



Métiers 2030. Quels métiers en 2030 ?

Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications

Président du comité d'orientation, Jean-Christophe Sciberras

Rapporteurs, Cécile Jolly, Jean Flamand, Boris Le Hir et Martin Rey (France Stratégie)

Alexis Eidelman, Camille Cousin et Aurore Desjonquères (Dares)

Mars 2022, 198 pages

Métiers 2030 dresse un panorama chiffré des perspectives des métiers à l'horizon 2030. Combien d'emplois seront créés dans les différents métiers, compte tenu des grandes tendances observées dans le passé et des évolutions démographiques, économiques, technologiques et environnementales qui peuvent être anticipées ? Quels seront les départs en fin de carrière ? Combien de jeunes entreront sur le marché du travail dans ces métiers ? Enfin, quels déséquilibres entre les besoins de recrutement et la main-d'œuvre disponible pour chaque métier peut-on projeter si rien n'est fait pour les corriger ?

Depuis la fin des années 1990, de tels exercices de « Prospective des métiers et qualifications » sont régulièrement menés par France Stratégie ou ses prédécesseurs et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail. Lancé en 2018, ce quatrième exercice mobilise

l'ensemble des données disponibles pour dresser un panorama chiffré des perspectives des métiers d'ici 2030. Ces projections se fondent principalement sur des prolongations de tendances passées, tout en tenant compte des mesures de politiques publiques déjà décidées. Il ne s'agit donc pas de prévisions, puisque les comportements des acteurs, comme les politiques publiques, peuvent infléchir les trajectoires des métiers ainsi projetées. C'est précisément le but de l'exercice que d'anticiper des déséquilibres potentiels, afin que chacun en tienne compte et qu'ils se résorbent.

Métiers 2030 est un travail réalisé en concertation avec les partenaires économiques et sociaux, les administrations et les experts de l'observation de l'emploi, de l'insertion et de l'orientation professionnelles, réunis dans un comité d'orientation présidé par Jean-Christophe Sciberras. Les projections d'emploi par secteurs et métiers ont été confrontées à l'expertise des branches professionnelles et des acteurs administratifs compétents et ajustées à ces dires d'experts. *Métiers 2030* a également bénéficié de l'appui de l'Insee pour les projections des départs en fin de carrière, et de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale) pour les projections de jeunes sortant du système éducatif.

Il en résulte un outil qui peut à la fois nourrir les travaux de programmation des formations, éclairer les choix individuels, permettre une meilleure anticipation des mutations économiques et fournir des informations susceptibles d'améliorer la fluidité du marché du travail.

Plusieurs innovations importantes ont été introduites dans *Métiers 2030*. Pour la première fois, la demande de travail émanant des



employeurs est mise en regard de l'offre de travail – au moins partiellement – avec la prise en compte des flux de jeunes qui entrent sur le marché du travail. Cette confrontation ne signifie pas qu'il doit y avoir adéquation mécanique et

parfaite a priori entre l'offre de formation initiale et les besoins de recrutement par métiers. Elle indique simplement pour quels métiers des déséquilibres sont susceptibles d'exister au vu des tendances actuelles.

SOMMAIRE

Résumé (cliquer)

Partie I – Mode d'emploi

1. La démarche
2. La démarche de projection

Partie II – Quelles créations d'emplois par secteurs ?

1. Forte progression des services numériques et des services externalisés aux entreprises
2. Un maintien des services à la collectivité ou à la personne
3. La construction, portée par la reprise de l'investissement et la rénovation des bâtiments
4. Des activités commerciales, culturelles et d'hébergement-restauration marquées par la crise sanitaire
5. Une stabilisation de l'industrie, avec des disparités sectorielles importantes
6. Un repli anticipé de l'emploi dans la logistique/transport et la finance
7. L'emploi dans l'agriculture et les services généraux d'administration publique toujours en baisse
8. La dynamique des secteurs selon les scénarios
9. Des créations d'emplois qui profiteraient surtout aux diplômés du supérieur

Partie III – Quelles créations d'emplois par métiers ?

1. Forte dynamique des métiers du soin et de l'aide aux personnes fragiles
2. Les métiers qualifiés de services aux entreprises, une croissance qui se confirme
3. Les métiers du bâtiment portés par la rénovation
4. Dans les métiers du commerce, de l'hôtellerie-restauration, de l'alimentation et des arts et spectacles, un poids persistant des effets de la pandémie
5. Des métiers industriels qualifiés qui continuent à créer de l'emploi
6. Moins d'employés administratifs et financiers... et d'agriculteurs
7. Des métiers qui recrutent de plus en plus de diplômés du supérieur

Partie IV – Quelle dynamique des besoins de recrutement ?

1. Combien de postes laissés vacants par les seniors ?
2. Quels besoins de recrutement par métiers ?

Partie V – Quels déséquilibres potentiels ?

1. Les jeunes débutants par métiers
2. Des déséquilibres potentiels dans certains métiers
3. Une typologie des métiers

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie et Dares (2022), *Métiers 2030. Quels métiers en 2030 ?*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA](https://www.vie-publique.fr)



Soutenabilités !

Orchestrer et planifier l'action publique

Johanna Barasz et Hélène Garner (coord.)

Julien Fosse, Mathilde Viennot, Emmanuelle Prouet, Émilien Gervais et Anne Faure

Mai 2022, 296 pages

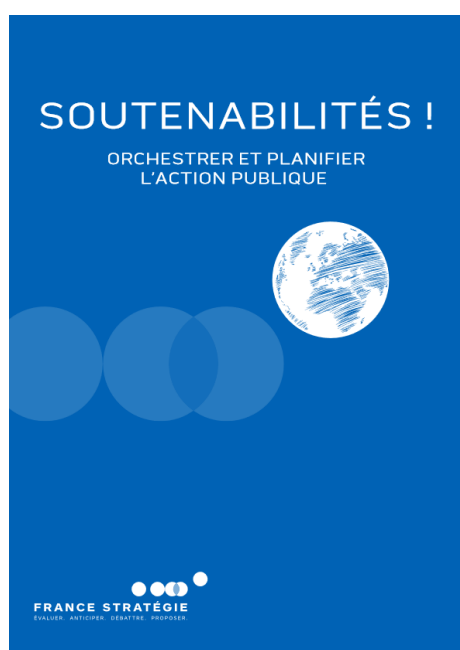
La planète se réchauffe, vite. Les événements climatiques extrêmes se multiplient et nous rappellent, jour après jour, l'urgence d'agir. L'humanité en a pris conscience et s'est fixé depuis l'Accord de Paris des objectifs précis et datés. Dans un monde pourtant de plus en plus fracturé et conflictuel, et une Europe qui voit revenir la barbarie de la guerre, ces objectifs continuent de faire consensus. C'est sans précédent. Les défis à relever sont innombrables : politiques, démocratiques, sociaux, techniques, économiques... Nous devons agir vite. Dans le monde entier, et dans chaque pays, chaque territoire. L'effort collectif à fournir est, là encore, sans précédent.

Fin 2019, à l'initiative d'une équipe déterminée, France Stratégie a lancé un séminaire sur les « soutenabilités ». L'objectif était de comprendre les interactions entre ces enjeux et de proposer une méthode globale pour les affronter. Comment donner à notre pays de meilleures chances de tenir ensemble les fils des politiques multiples qui

doivent être menées de manière cohérente dans l'intérêt des générations futures ? Nos travaux ont mobilisé de nombreux intervenants extérieurs et réuni des équipes aux compétences variées. Ils ont donné lieu à l'organisation de multiples séminaires et conférences et à des publications d'étape. Ce rapport rend compte des réflexions que nous avons partagées et des propositions auxquelles elles nous ont conduits.

Nos conclusions sont simples. Nous ne réussirons la transition écologique dans toutes ses dimensions que si elle est reconnue par nos concitoyens comme nécessaire et juste. Les politiques à mener devront s'engager durablement dans une voie où chacun sait qu'il a sa place et viser, dans la durée, à réduire les inégalités, en particulier les inégalités de destin. Tout cela dans un pays qui vieillit, dont la protection sociale est mise à rude épreuve, écartelée entre des besoins croissants et une croissance modeste. La transition supposera des changements d'habitudes, de modes de vie : ils doivent être perçus comme légitimes et relever de choix explicites. Les voies possibles sont multiples. Pour en dessiner le chemin, il faudra consulter les citoyens et délibérer au Parlement aussi longuement que nécessaire. Il y faudra une confiance retrouvée dans nos institutions, dans la vie démocratique du pays, dans ses élus et ses agents publics.

La « fabrique de la décision publique » doit être réformée. Une instance permettant de s'assurer de la cohérence des actions menées avec les objectifs de long terme, et d'orchestrer l'articulation de ces actions entre elles, serait mise en place auprès du Premier ministre. Cette cohérence et cette articulation devraient être démontrées de manière probante vis-à-vis des objectifs fixés par la loi en matière de changement climatique. De nombreuses modalités sont envisageables pour y parvenir : il faut les explorer vite. Le début d'une nouvelle législature est le bon moment pour le faire.



SOMMAIRE

LIRE LA [Synthèse \(cliquer\)](#)

Introduction

PREMIÈRE PARTIE – TRAJECTOIRES INSOUTENABLES

Chapitre 1 – Conflits de soutenabilités

1. L'impératif écologique
2. Tensions sur notre modèle économique et social
3. Un changement de paradigme qui interroge les leviers de politiques économiques

Chapitre 2 – Impuissances démocratiques

1. La difficile démocratisation du temps long
2. Légitimité introuvable : de la défiance à la désinstitutionnalisation

Chapitre 3 – Une action publique empêchée ?

1. Temps et nombres
2. Temps, sens et procédures
3. Un État qui se désarme ?

Chapitre 4 – Les soutenabilités, une voie pour repenser le référentiel de l'action publique

1. Durable : pour prendre en compte à la fois le long terme et la finitude
2. Systémique : faire avec les conflits de soutenabilités
3. Légitime : des nouvelles frontières démocratiques

SECONDE PARTIE – CONSTRUIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES SOUTENABLES

Chapitre 5 – Anticiper et diagnostiquer : vers une « culture des soutenabilités »

1. Anticiper pour établir la nécessité d'agir
2. Diagnostiquer et évaluer pour mieux arbitrer
3. Diagnostiquer et évaluer pour mieux légiférer
4. Diagnostiquer *in itinere* : « l'enquête de soutenabilités »
5. Développer une culture des soutenabilités

Chapitre 6 – Une Stratégie nationale pour une planification renouvelée

1. Désalignements et cloisonnements
2. La planification : une vieille idée pour un nouveau pacte
3. Les temporalités d'une planification renouvelée
4. Un nouvel objet démocratique : la « Stratégie nationale »

Chapitre 7 – Délibérer du long terme

1. Construire un « continuum délibératif »
2. Construire un continuum délibératif : quelques conditions générale
3. Participation, délibération et décision politique : quelle articulation ?

Chapitre 8 – Orchestrer le temps long et la transversalité

1. Commissions, conseils, défenseurs : « des platebandes intactes » ?
2. La machinerie des soutenabilités (1) : fonctions, missions, interactions
3. La machinerie des soutenabilités (2), statut et positionnement : des solutions à arbitrer

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2022), *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, rapport, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA





Le séminaire Soutenabilités

Le séminaire a été organisé par Daniel Agacinski, Johanna Barasz, Julien Bueb, Sandrine Cadic, Anne Faure, Julien Fosse, Hélène Garner, Émilien Gervais, Boris Le Hir, Emmanuelle Prouet et Mathilde Viennot.

Séance zéro – Lancement et présentation, 6 février 2020

Séance 1 – Concepts et terrains, 20 mars 2020

De quels concepts les politiques publiques disposent-elles pour appréhender la réalité et pour orienter stratégiquement sur le terrain les transformations de la société ?

Séance 2.1 – Face à la crise, quelles politiques d’investissement soutenables ? , 19 mai 2020

Quelles sont les marges de manœuvre pour que les plans de relance post-Covid résistent à la tentation du court terme et s’inscrivent dans une logique de soutenabilité ?

Séance 2.2 – Indicateurs, critères, comptabilité des soutenabilités

- Quelle comptabilité pour un « après » soutenable ou comment mesurer ce qui compte vraiment ?
Présentation de la séance
- Quels indicateurs pour mesurer les (in)soutenabilités ? **Livret interactif**

Séance 3 – Modélisation et soutenabilités

Les modèles peuvent-ils nous prémunir de l’insoutenable ? Présentation et Compte rendu de la séance.

Séance 4 – Quelles arènes pour instruire et arbitrer les différends politiques liés aux soutenabilités ?



La revue *Les Cahiers des soutenabilités*

Recueils d’enseignements issus du séminaire, ces *Cahiers* passent les politiques publiques sectorielles au crible du concept de soutenabilité(s). Ils sont préparés par Johanna Barasz, Sandrine Cadic, Anne Faure, Julien Fosse, Hélène Garner, Émilien Gervais, Emmanuelle Prouet et Mathilde Viennot.

Cahier n° 1 – novembre 2021, 20 pages

Quels enjeux pour une protection sociale soutenable ?

Notre système de protection sociale est-il soutenable au sens de « durable » – les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à son fonctionnement courent-elles le risque d’un épuisement ? Est-il soutenable au sens de « justifiable », autrement dit bénéficie-t-il d’une adhésion suffisante de ses parties prenantes ? Enfin est-il « renouvelable », c’est-à-dire en mesure de dépasser ses éventuelles contradictions ?

Cahier n° 2 – novembre 2021, 20 pages

Comment débattre du nucléaire pour tracer des voies soutenables ?

Durabilité, pérennité, renouvelabilité, réversibilité, contrôlabilité, stabilité mais aussi acceptabilité et légitimité... Pour qui s’interroge sur les enjeux de soutenabilités et sur la fabrique des politiques publiques, le nucléaire constitue un objet à la fois emblématique et paroxystique.

Cahier n° 3 – novembre 2021, 20 pages

Comment construire un numérique soutenable ?

Quels enjeux pour l’avenir du numérique dans le contexte de la transition écologique et dans un environnement social où les progrès technologiques sont de plus en plus questionnés par les citoyens ? Quelles stratégies et quels modes opératoires pour des acteurs publics qui intègrent toujours plus de numérique, sans que la prise en compte éventuelle des soutenabilités soit tout à fait assurée ?

Cahier n° 4 – novembre 2021, 20 pages

Quels défis pour une politique de santé au travail plus soutenable ?

Comment la politique de santé au travail, appréhendée en particulier via son outil central le Plan santé au travail, peut-elle mieux s'articuler avec les enjeux globaux de santé publique et mieux prendre en compte les enjeux spécifiques de santé environnementale de manière à garantir la soutenabilité du travail ?

Cahier n° 5 – novembre 2021, 20 pages

Comment repenser un système de santé soutenable à l'aune des risques nouveaux ?

Notre système de santé est-il « durable », a-t-il les capacités techniques, financières, humaines pour faire face aux risques sanitaires actuels et émergents ? Est-il « justifiable », dans le sens où il serait en mesure de limiter les inégalités sociales et environnementales de santé ? Enfin, est-il « adaptable », notamment en y associant de nouveaux acteurs citoyens et une nouvelle manière d'aborder la santé ?



Tous les numéros des *Cahiers des soutenabilités* sont disponibles en ligne.

Autres publications issues du séminaire



Covid-19 : pour un « après » soutenable

Sept questions pour préparer demain – mai 2020, 68 pages

La pandémie de Covid-19 qui a frappé le monde entier a mis rudement à l'épreuve nos sociétés, nos institutions, nos politiques publiques. L'équipe « Soutenabilités » a identifié sept domaines clés où la crise actuelle nous force à réfléchir sans tarder à la manière de renouveler l'approche des politiques publiques. Le présent livret a vocation à ouvrir le débat. Le lecteur y trouvera l'article qui a lancé l'appel à contributions, suivi des sept notes d'introduction.

1. Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?
2. Quel modèle social pour « faire avec » nos vulnérabilités ?
3. Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?
4. Quelles relations entre savoirs, pouvoirs et opinions ?
5. Numérique : nouveaux usages, nouvelles interrogations
6. Quelles interdépendances et quelles formes d'autonomie à différentes échelles ?
7. Quelle voie pour une économie soutenable ?



Covid-19 : pour un « après » soutenable

Synthèse des contributions – juillet 2020, 36 pages

France Stratégie publie la synthèse des 448 contributions reçues pour un « après » soutenable. Économie, écologie, modèle social, numérique, rôle de l'État... : le livret cartographie des consensus et des dissensus et recense les propositions remarquables.

Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid

Troisième rapport du Conseil national de productivité (CNP)

Natacha Valla, présidente

Vincent Aussilloux, rapporteur général

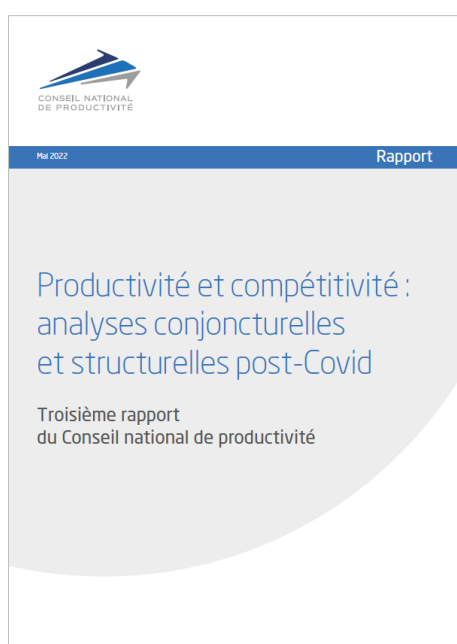
Mai 2022, 269 pages

Dans le sillage du « Rapport des cinq présidents » de juin 2015, la plupart des États membres de l'Union européenne qui partagent l'euro ont mis en place un conseil chargé du suivi de la productivité. Ces conseils organisés en réseau ont un rôle important pour faciliter la coordination des politiques économiques au sein de la zone euro. Les crises successives qui nous ont frappés depuis le printemps 2020 ont renforcé cet impératif de coordination.

Sur la base des analyses développées dans le rapport, les principales conclusions du Conseil national de productivité sont les suivantes. En comparaison des autres pays, la France a plutôt bien géré la crise en 2020-2021 du point de vue

de l'emploi, du PIB, de la mortalité et de la santé financière des entreprises, avec cependant plus de déficit public et un accroissement de la dette publique en points de PIB plus important qu'en Allemagne mais bien moindre notamment qu'au Royaume-Uni, en Espagne et aux États-Unis.

La crise s'est traduite à court terme par une perte de productivité. Si l'incertitude est encore très importante, à moyen terme les analyses pointent plutôt vers des conséquences sur le tissu productif et la productivité probablement positives pour le pays, en lien avec le télétravail, une meilleure diffusion des nouvelles technologies et les réallocations. Compte tenu de la sous-performance française de ce point de vue, le rôle de la formation et des soft skills représente structurellement l'enjeu majeur du pays pour accélérer les gains de productivité notamment en refermant l'écart entre les entreprises les plus et les moins productives. Les mesures visant à améliorer l'attractivité du site France sont déterminantes pour réindustrialiser le pays, attirer les activités à haute valeur ajoutée et ainsi à la fois regagner en compétitivité, accélérer les gains de productivité, améliorer l'emploi et les niveaux de vie et permettre une meilleure gestion de la transition écologique. Il s'agit en particulier de continuer à faire évoluer la fiscalité pour qu'elle ne pèse pas plus sur les facteurs de production (capital et travail) en France que dans les autres pays avancés.



SOMMAIRE

Synthèse

PREMIÈRE PARTIE

IMPACT DE LA CRISE COVID ET PRODUCTIVITÉ

Chapitre 1 – Situation macroéconomique comparée de la France

Chapitre 2 – Productivité et Covid

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE STRUCTURELLE DU RALENTISSEMENT DES GAINS DE PRODUCTIVITÉ

Chapitre 4 – Le rôle des secteurs et de la réallocation de l'emploi dans le ralentissement de la productivité

Chapitre 5 – Capital humain et baisse des gains de productivité

Chapitre 6 – Le rôle des compétences dans la productivité des entreprises

TROISIÈME PARTIE

COMPÉTITIVITÉ : LE RÔLE DES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES

Chapitre 7 – Les facteurs d'attractivité : marge extensive

Chapitre 8 – Les facteurs d'attractivité : marge intensive

Chapitre 9 – L'automatisation des entreprises comme facteur de compétitivité

Document associé

CNP (2022), « [Tableau de bord statistique. Complément au troisième rapport annuel](#) », mai, 50 pages

Voir aussi

- *Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?*, rapport du CNP, avril 2019, voir p. 67
- *Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité*, deuxième rapport du CNP, janvier 2021, voir p. 95

POUR CITER CE RAPPORT

Conseil national de productivité-CNP (2022), *Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid*, troisième rapport du CNP, sous la présidence de Natacha Valla, mai.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA](#)



Les coûts d'abattement

Partie 4 – Hydrogène

Rapport de la commission présidée par Patrick Criqui

Maxime Gérardin, rapporteur

Mai 2022, 86 pages

Suite à la signature de l'Accord de Paris en 2015, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. La Stratégie nationale bas carbone (SNBC), révisée tous les cinq ans, constitue la feuille de route française pour lutter contre le changement climatique : elle détaille les actions à mettre en œuvre dans chaque secteur. Le présent travail vise à fournir des outils méthodologiques dans la perspective de l'élaboration de la troisième SNBC.

Les coûts d'abattement des différentes solutions de décarbonation, c'est-à-dire leur coût rapporté aux émissions évitées, sont en effet une donnée essentielle pour l'élaboration d'une stratégie climat efficace. Le recours au coût d'abattement socioéconomique permet de hiérarchiser les actions de décarbonation et d'identifier celles susceptibles de maximiser les réductions effectives d'émissions de gaz à effet de serre, à

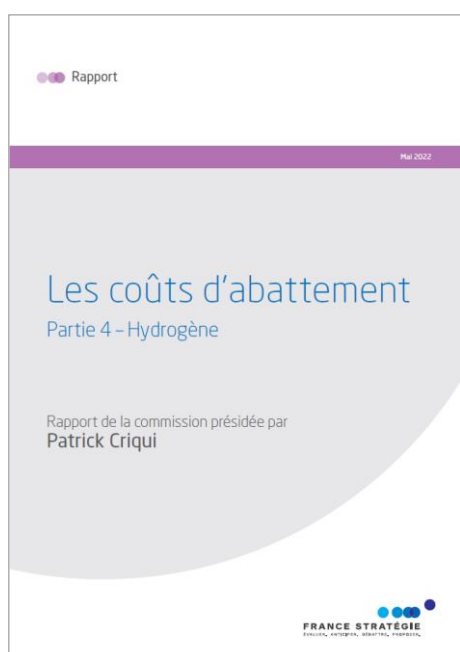
niveau d'effort donné pour la collectivité. La comparaison du coût d'abattement à la valeur de l'action pour le climat (VAC) établit l'efficacité socioéconomique d'une action. Elle doit par ailleurs permettre de s'assurer que le niveau d'effort consenti reste proportionné au regard de la trajectoire nationale de réduction des émissions vers la neutralité carbone en 2050.

Suite au rapport de la commission Quinet sur la valeur de l'action pour le climat en février 2019, qui faisait le constat de la nécessité « de poser un cadre méthodologique clair et partagé pour pouvoir évaluer le coût d'abattement socioéconomique des différentes actions », la commission sur les coûts d'abattement des émissions de gaz à effet de serre a été installée en septembre 2019. Présidée par Patrick Criqui, directeur de recherche émérite au CNRS, elle est composée d'économistes et d'experts sectoriels.

L'objectif des travaux de la commission est triple :

- préciser le (ou les) sens que l'on donne au coût d'abattement et définir un cadre méthodologique partagé pour les calculs de ces coûts ;
- expliquer l'interprétation qui peut être faite d'une évaluation des coûts d'abattement en fonction du mode de calcul retenu, en particulier préciser comment elle peut être comparée à la valeur de l'action pour le climat ;
- présenter les coûts d'abattement harmonisés d'une série de technologies ou d'actions pour la réduction des émissions ainsi que l'utilisation qui pourrait en être faite au service des politiques climatiques et les limites de ces utilisations.

Après une première partie méthodologique qui explicite le concept et les méthodes de calcul des coûts d'abattement socioéconomiques, les



travaux de cette commission seront publiés secteur par secteur. Six parties thématiques présenteront des illustrations des coûts d'abattement pour six grands secteurs : transports,

électricité, hydrogène – le sujet du présent rapport –, bâtiment, industrie et agriculture.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – L'hydrogène, pour quoi faire ?

1. Les rationalités du déploiement de l'hydrogène dans la transition énergétique
2. Principales caractéristiques physiques de l'hydrogène et de l'ammoniac
3. Les usages de l'hydrogène
4. Domaine de pertinence de l'hydrogène et scénarisation de la neutralité carbone

Chapitre 2 – Les technologies de production d'hydrogène, hors électrolyse

1. Les options de référence
2. Reformage avec capture et stockage du CO₂ : l'hydrogène « bleu »
3. Les autres voies non électrolytiques

Chapitre 3 – L'électrolyse : caractéristiques techniques et économiques

1. Caractéristiques principales des électrolyseurs
2. Contenu carbone de l'hydrogène d'électrolyse
3. L'influence du facteur de charge
4. Préciser les performances technicoéconomiques des électrolyseurs ?

Chapitre 4 – Quelle électricité pour l'électrolyse ?

1. L'hydrogène d'électrolyse en installations isolées du système électrique
2. Électrolyseurs et système électrique
3. Électrolyser les surplus d'électricité d'un système électrique décarboné
4. L'ajout d'électrolyse dans un système électrique vient-elle modifier le mix de production idéal ?

Conclusions générales

Voir aussi

- *Les coûts d'abattement. Partie 1 – Méthodologie*, rapport, juin 2021, p. 113
- *Les coûts d'abattement. Partie 2 – Transports*, rapport, juin 2021, p. 115
- *Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité*, rapport, janvier 2022, p. 131

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2022), *Les coûts d'abattement. Partie 4 – Hydrogène*, commission présidée par Patrick Criqui, mai, 86 pages.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR [LE SITE VIE-PUBLIQUE.FR DE LA DILA](https://www.vie-publique.fr)



Notes d'analyse



Où réduire le poids de la dépense publique ?

Le montant des dépenses publiques en France a atteint 56,5 points de PIB en 2017, soit le ratio le plus élevé de l'Union européenne. Quatre catégories regroupent l'essentiel de ces dépenses. La redistribution des revenus via les prestations monétaires absorbe 20 points de PIB, la fourniture de services sociaux et culturels (santé, éducation, etc.) 17,5 points. Les fonctions régaliennes (défense, police, justice, fonctionnement de l'administration générale) mobilisent près de 9,5 points de PIB. Enfin, la France consacre 7 points de PIB au soutien à l'économie marchande, via subventions et investissements publics. C'y ajoutent près de 2 points de PIB au titre de la charge de la dette.

Comment la France se compare-t-elle avec les autres pays de l'Europe occidentale ? En matière de redistributions, elle affiche un surcroît de dépenses de presque 4,5 points, lié notamment aux pensions de retraite, car notre pays a fait le choix d'un système par répartition entièrement public, et relativement généreux. Les dépenses de santé excèdent de 1 point la moyenne européenne. En matière d'éducation, la France apparaît très en dessous des pays nordiques mais dans la moyenne des autres pays. Les dépenses régaliennes, liées par la défense, les dépenses de fonctionnement de l'administration et l'investissement public présentent chacun un surcroît d'environ 0,5 point. Enfin, le surcroît de plus de 1 point pour les subventions et les aides diverses (hors CICE) révèle une propension à soutenir l'économie marchande par la dépense publique bien plus forte qu'ailleurs.

Si les indicateurs basés de 2 points les recettes publiques tiennent maintenant la dette sur une trajectoire soutenable, il est nécessaire de réduire le poids structurel des dépenses publiques de 2 points de PIB en cinq ans. Y parvenir sans toucher ni au social ni au régalien supposerait de ramener toutes les autres dépenses à un niveau inférieur à celui observé dans les pays d'Europe occidentale – un objectif peu réaliste. En revanche, on peut imaginer un scénario plus équilibré, avec même une légère augmentation du poids des dépenses d'éducation et de défense et un maintien de celui de l'investissement public, orienté vers la transition écologique et énergétique. Ce scénario suppose de gros efforts hors sphère sociale (dépenses de fonctionnement des administrations centrales et locales, subventions et aides à l'économie), mais aussi des efforts plus mesurés dans la sphère sociale (prestations sociales en espèces – y compris retraites –, accueil et aide aux personnes).

Structure de la dépense publique en France et comparaison européenne, 2016



Les données sont exprimées en points de PIB. Les données de la dette sont exprimées en points de PIB. Les données de la dette sont exprimées en points de PIB. Les données de la dette sont exprimées en points de PIB.

Source : Eurostat, France Stratégie

MAI 2019

LA NOTE D'ANALYSE

Christophe Courdo
Fabrice Lenglet
France Stratégie

La France Stratégie est publiée sous la responsabilité éditoriale de Fabrice Lenglet. Les opinions exprimées, notamment sur les sujets d'actualité, relèvent de la responsabilité de l'auteur.

www.strategie.gouv.fr

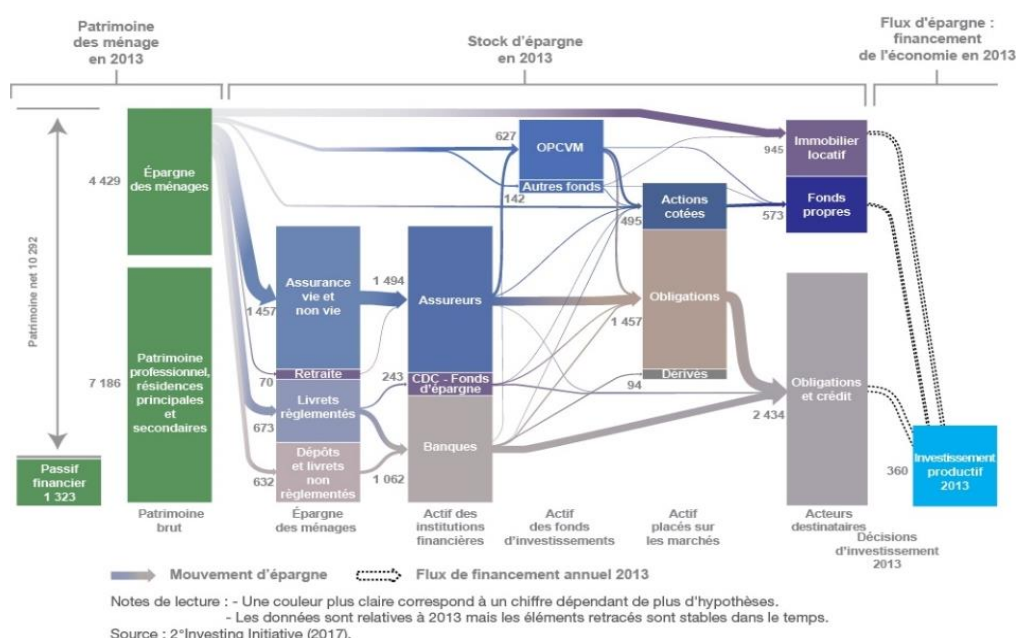
Note d'analyse n° 54 – mai 2017 – 8 pages

Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable

Vincent Aussilloux et Étienne Espagne

Aujourd'hui, la France a besoin de mieux investir, pour faire face aux défis écologiques et à la révolution numérique ainsi que pour favoriser une croissance durable et inclusive de son économie. Dans un contexte où l'endettement public pèse sur les marges de manœuvre de l'État et où les nouvelles régulations financières, parce qu'elles s'attachent – à juste titre – à promouvoir la stabilité financière, tendent à freiner les banques et les assurances dans leur effort de financement des investissements risqués, la fiscalité de l'épargne des ménages peut être un levier utile. Le stock d'épargne des Français, défini comme l'ensemble des placements qui ont pour objectif principal, du point de vue du ménage qui les possède, de faire fructifier un capital initial sans y travailler lui-même, est de l'ordre de 4 500 milliards d'euros, soit 3,5 fois leur revenu annuel et 43 % de leur patrimoine total. Cette épargne finance d'abord les grands groupes, l'État et l'immobilier, et la part dévolue aux investissements de long terme pour l'appareil productif est modeste. En outre, la dépense fiscale liée à la fiscalité de l'épargne, qui s'élève chaque année à plus d'une dizaine de milliards d'euros, apparaît aujourd'hui complexe : les 54 niches fiscales et sociales servent des objectifs multiples qui visent tout à la fois à encourager les Français à se constituer de l'épargne quelle que soit sa destination finale et à orienter l'épargne vers le financement de nombreux acteurs, secteurs d'activité et types d'actifs. Améliorer le fléchage de l'épargne vers le financement de long terme de l'économie est possible. Cela peut passer par des mesures non fiscales, assurant notamment une meilleure transparence dans la chaîne qui mène de l'épargne aux investissements qu'elle finance. Cela peut passer également par une rationalisation des niches fiscales et sociales actuelles en les mettant au service de quelques objectifs économiques prioritaires pour la nation, comme la transition écologique.

Cheminement de l'épargne des ménages vers l'investissement final (en milliards d'euros)



POUR CITER CETTE NOTE

Aussilloux V. et Espagne E. (2017), « Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable », *La Note d'analyse*, n° 54, France Stratégie, février.



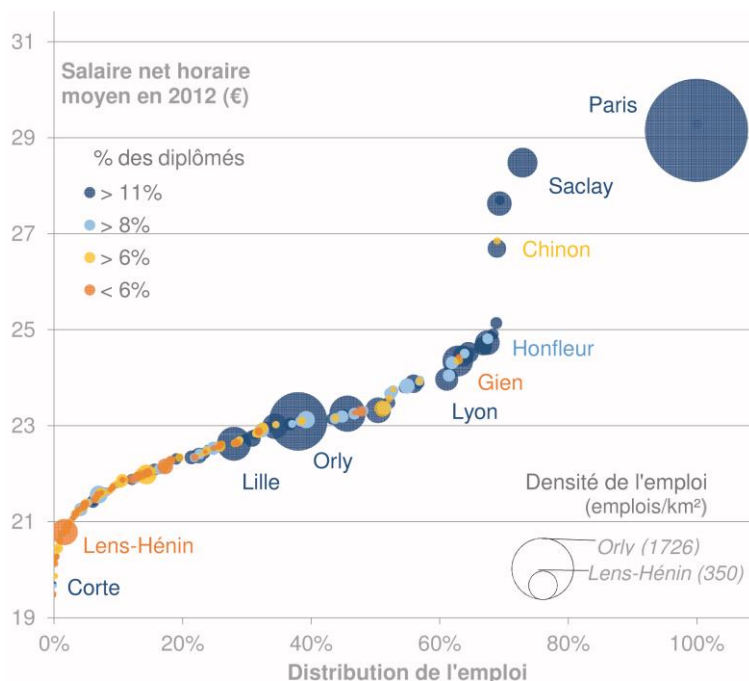
D'où viennent les écarts de salaire entre les territoires ?

Paul Charruau et Anne Epaulard

Pourquoi est-on mieux payé à Grenoble qu'à Limoges, à Marseille qu'à Béziers ? Plusieurs hypothèses sont généralement avancées. Ces écarts de salaire peuvent s'expliquer par la spécialisation sectorielle d'un territoire et par la densité de son activité économique. Mais ils peuvent tenir également aux caractéristiques de la population qui y réside, à sa structure par âge, à son niveau de diplôme et de qualification. Lequel prime, entre l'effet de densité et l'effet de capital humain ? La question est lourde d'implications pour les politiques d'aménagement du territoire. Car si les écarts de salaire ont pour origine la densité des activités, la tentation sera grande de chercher à concentrer géographiquement les emplois, quel que soit le niveau de qualification. Si c'est le niveau de qualification qui est à l'œuvre, les pouvoirs publics locaux devront concentrer les moyens sur la formation supérieure et s'efforcer d'attirer les plus diplômés sur leur territoire. Si les écarts de salaire sont liés à la taille des zones d'emploi, la politique optimale pourra alors consister à étendre ces zones, par exemple en intensifiant les réseaux de transport.

Appuyée sur **une étude statistique**, cette note fournit un élément de réponse. Au-delà des effets de structure liés au poids des différentes activités présentes sur les territoires, elle montre que les écarts de salaire résultent pour une bonne part du niveau de qualification des populations, qui a des effets positifs sur l'ensemble de l'économie locale. En revanche, l'effet de densité apparaît négatif ou neutre selon les catégories de population.

Salaires, densité et concentration de diplômés, pour les cadres



Lecture : la zone d'emploi d'Orly comporte 1 726 emplois par km² et plus de 11 % de sa population (de 15 ans ou plus non scolarisée) est diplômée du supérieur long. Dans cette zone, le salaire net horaire moyen des cadres s'élève à 23 euros ; 38 % de l'emploi total des cadres se situe dans des zones où le salaire moyen des cadres est en dessous de ce niveau. Qu'elles soient plus ou moins denses en emplois (taille de la bulle), les zones d'emploi les plus concentrées en diplômés (en bleu foncé) ont tendance à se situer en haut de la distribution des salaires moyens, à catégorie socioprofessionnelle donnée.

Source : Insee — DADS 2012, recensement de population 2011 et 2012



Note d'analyse n° 56 – mai 2017 – 8 pages

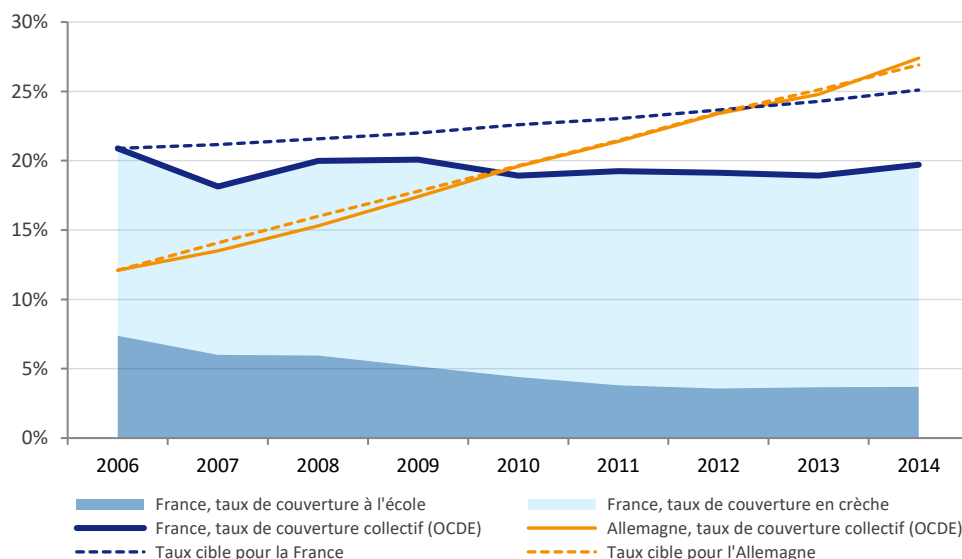
Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ?

Catherine Collombet, Gautier Maigne et Bruno Palier

L'Allemagne a longtemps accusé un important retard en matière de capacité d'accueil collectif des jeunes enfants (du moins en Allemagne de l'Ouest). Au début des années 2000, elle a pris conscience que ce déficit en places de crèche avait des conséquences négatives aussi bien sur le développement des enfants que sur les taux d'emploi féminin et de fécondité. Notre voisin d'outre-Rhin s'est alors assigné des objectifs ambitieux et volontaristes, à hauteur d'un véritable choix de société : plusieurs lois successives ont programmé la construction de près de 400 000 places de crèche sur la période 2005-2018. La France, où l'orientation en faveur de la prise en charge des jeunes enfants en dehors de la famille est plus ancienne, visait quant à elle une hausse de l'ordre de 150 000 places entre 2005 et 2017.

Sur cette période, on constate aujourd'hui que le taux de réalisation est d'environ 55 % pour la France, contre près de 90 % pour l'Allemagne. Portée par un effet de rattrapage et par une forte demande sociétale, celle-ci a pu ainsi doubler sa capacité d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans et dépasser même la France dans ce domaine. L'ampleur et la rapidité de cette dynamique ne s'expliquent pas par un niveau plus faible des normes allemandes en matière de sécurité, de qualification du personnel ou d'encadrement des enfants accueillis. En revanche, la gouvernance du système de crèche, en particulier le droit opposable à une solution d'accueil pour les enfants à partir d'un an, semble avoir joué un rôle important pour stimuler la création de places en Allemagne. Cet exemple conduit à s'interroger sur la nécessité de faire évoluer la gouvernance de l'accueil de la petite enfance en France, dont le modèle actuel paraît avoir atteint ses limites.

Part des enfants de moins de 3 ans en accueil collectif en France et en Allemagne : objectifs et réalisation, 2006-2015



Source : France Stratégie, d'après les données OCDE (indicateur PF3_2 « Participation rates in formal childcare and pre-school services, 0 to-2-year olds, 1995-2015 ») pondérées par la place de l'accueil collectif dans l'accueil formel dans chaque pays (données ONPE pour la France ; données Landermonitor pour l'Allemagne).



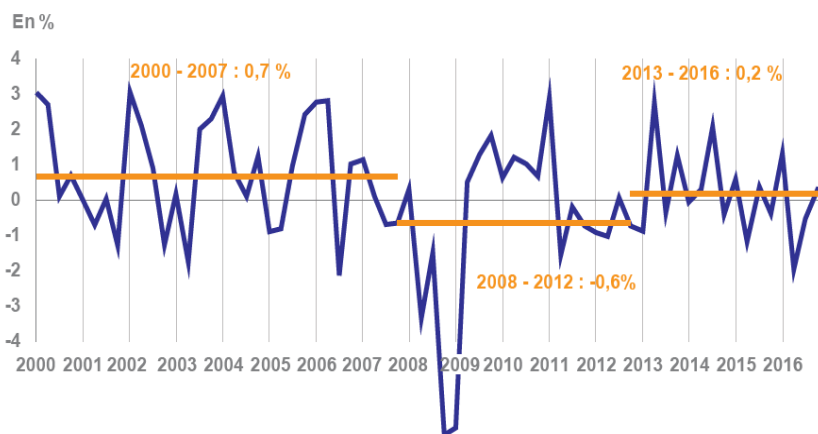
Croissance de la productivité en France : le rôle de la réallocation des parts de marché entre entreprises

Haithem Ben Hassine

Les gains de productivité sont une composante essentielle de la croissance de l'économie. Alors qu'une décennie s'est écoulée depuis la crise financière, le rebond de la productivité se fait attendre : elle ne progresse en France que de 0,2 % par an en moyenne depuis 2012, soit un rythme plus de trois fois inférieur à celui d'avant-crise. Si les gains de productivité devaient demeurer faibles, les conséquences pour le niveau de vie futur des Français seraient profondes et leurs capacités à faire face aux défis collectifs sérieusement entamées.

Afin de comprendre les mécanismes à l'œuvre, l'analyse au niveau de l'ensemble de l'économie ne suffit pas. C'est pourquoi cette Note d'analyse présente les principaux résultats d'un travail mené au niveau le plus fin des entreprises et par secteur. Il en ressort que depuis le début des années 2000, la réallocation des parts de marché entre entreprises semble jouer en France le rôle principal dans les gains de productivité, aussi bien avant qu'après la crise. C'est la perte brutale d'efficacité des entreprises pérennes qui explique le recul spectaculaire de la productivité après la crise : elles n'ont pu ajuster complètement leur appareil de production au recul des ventes. Même si cette situation fait peser un risque d'obsolescence sur un outil de production durablement sous-utilisé, l'analyse permet ainsi d'espérer que la productivité pourra retrouver un rythme de croissance plus soutenu une fois la reprise solidement installée.

Estimation de la croissance de la productivité globale des facteurs en France (2000-2016)



Note de lecture : le taux de croissance trimestriel annualisé de la PGF correspond au taux de croissance que connaîtrait la PGF sur un an si elle évoluait sur l'année au même rythme que durant le trimestre considéré. Le taux de croissance annuel moyen de la PGF pour les secteurs marchands s'établissait à 0,7 % sur la période 2000-2007, à -0,6 % sur la période 2008-2012 et à 0,2 % sur la période 2013-2016.

Méthodologie : la croissance de la PGF est estimée de manière usuelle en corrigeant la croissance de la valeur ajoutée des secteurs marchands de deux termes : le taux de croissance des services du capital estimé comme la croissance du stock de capital net des entreprises financières et non-financières et le taux de croissance des services du travail, estimé comme le taux de croissance des heures travaillées dans le secteur marchand. Chacun de ces termes est pondéré par la part de chaque facteur (travail ou capital) dans la valeur ajoutée.

Taux de croissance trimestriels annualisés

Champs : ensemble des secteurs marchands

Source : Insee, calculs France Stratégie



Perspectives de développement des autocars

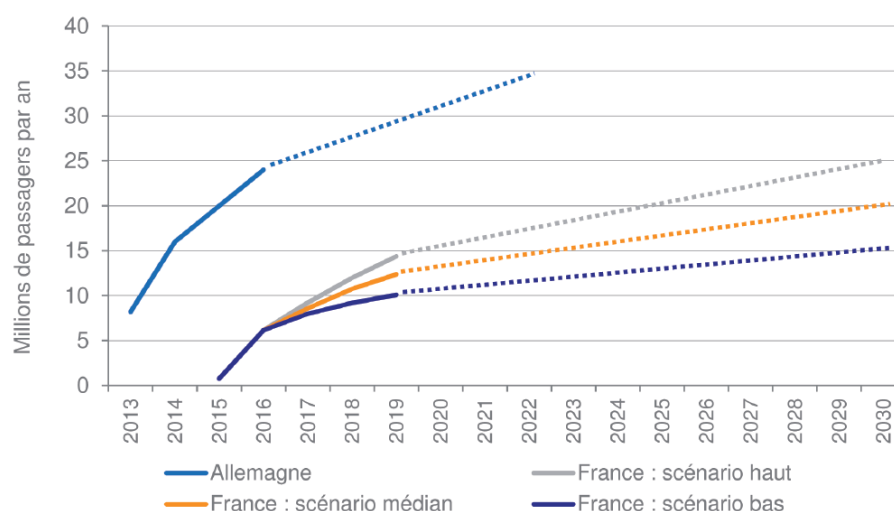
Christine Raynard et Jincheng Ni

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a libéralisé le transport régulier interurbain de voyageurs par autocar en France pour toute liaison supérieure à 100 kilomètres. Sur les cinq compagnies qui se sont lancées sur ce marché, seules trois subsistaient un an plus tard. Le modèle économique reste en effet déficitaire, en raison de tarifs très bas. Cependant le trafic est en pleine expansion. Selon l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer), le nombre de passagers en 2016 dépasse les 6 millions. À la fin du premier trimestre 2017, le secteur comptait 2 100 emplois, en incluant les emplois créés par les opérateurs et par leurs sous-traitants ou partenaires.

Cette croissance rapide a deux conséquences. D'une part, l'opérateur ferroviaire historique — la SNCF, avec quelque 150 millions de passagers en 2015[1] — voit sa part de marché grignotée puisqu'une partie du trafic par autocar se faisait hier en train. Également attaquée par le covoiturage, la SNCF réplique par une stratégie de baisse des prix et de services low cost, qui tend à réduire sa rentabilité. D'autre part, les autocars longue distance ont connu un essor si rapide qu'il n'a pas été possible d'anticiper l'aménagement, voire la création de gares routières ou de points d'arrêt pour accueillir les passagers dans de bonnes conditions. Ce chantier devient une priorité.

Ces deux enjeux sont d'autant plus importants que le marché des autocars devrait poursuivre sa forte expansion dans les années à venir. Selon le scénario le plus favorable, le nombre de passagers annuels pourrait atteindre 25 millions d'ici à 2030, soit 12 % du trafic ferroviaire longue distance en voyageurs-km (TGV et Intercités). Le nombre d'emplois total du secteur pourrait dépasser les 5 000 à cette date.

Évolution du trafic en autocar, en France et en Allemagne (en millions de passagers par an)



Source : France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

Raynard C. et Ni J. (2017), « Perspectives de développement des autocars », *La Note d'analyse*, n° 58, France Stratégie, juillet.



Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ?

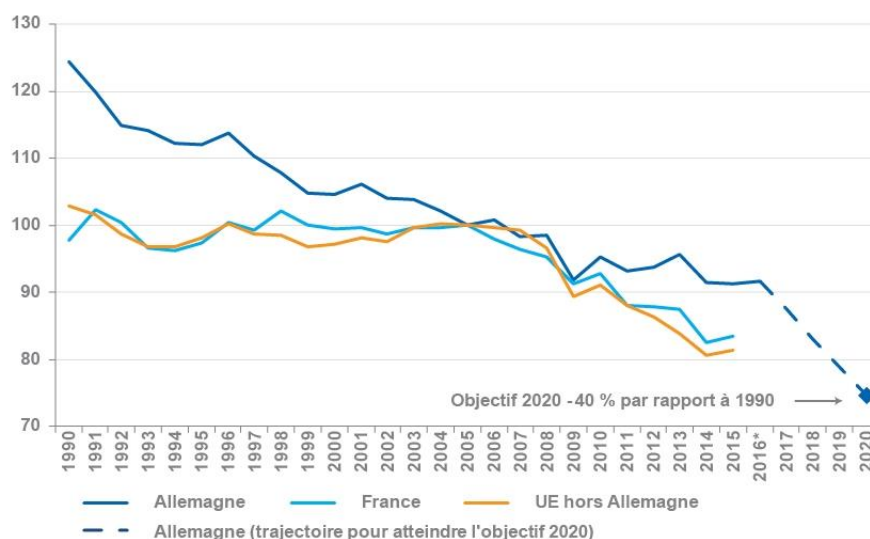
Étienne Beeker

En 2011, à la suite de la catastrophe nucléaire de Fukushima, les autorités allemandes lancent la transition énergétique ou *Energiewende*, promue au rang de projet de société par le soutien quasi unanime de la population. L'enthousiasme a bientôt franchi le Rhin, au point que ce tournant énergétique est apparu à beaucoup de Français comme le modèle à suivre. L'abandon du nucléaire et des énergies fossiles, leur remplacement par des énergies renouvelables, si possible locales, le développement de la mobilité électrique et l'accession à une économie non émissive en carbone constituaient des buts vertueux qui paraissaient envisageables à relativement court terme et au prix d'un effort financier raisonnable.

Aujourd'hui l'horizon s'est obscurci. L'Allemagne produit certes un tiers de son électricité grâce aux énergies renouvelables mais elle paie cette performance remarquable au prix fort, le prix de l'électricité pour les petits consommateurs ayant plus que doublé entre 2000 et 2013. Parallèlement, elle continue d'avoir largement recours au charbon pour produire son électricité et reste un des pays d'Europe les plus émetteurs en CO2 par habitant. Fermer les centrales au charbon et au lignite est un objectif qui divise la population et met en jeu la sécurité de son approvisionnement. Le développement massif des énergies renouvelables intermittentes a compromis l'équilibre du système électrique et impose la construction de milliers de kilomètres de lignes à haute tension, sur fond de forte opposition locale. Une éventuelle électrification du transport plongerait encore davantage dans la crise le secteur automobile, déjà fragilisé par les scandales successifs.

Dans ce contexte, les élections fédérales prévues pour le 24 septembre 2017 pourraient bien imprimer une courbe moins ambitieuse au « tournant énergétique ».

Évolution comparée des émissions de gaz à effet de serre en Allemagne, en France et en UE (base 100 en 2005)



Source : Eurostat et BMWi, calculs France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

Beeker É. (2017), « Transition énergétique allemande : la fin des ambitions », *La Note d'analyse*, n° 59, France Stratégie, août.

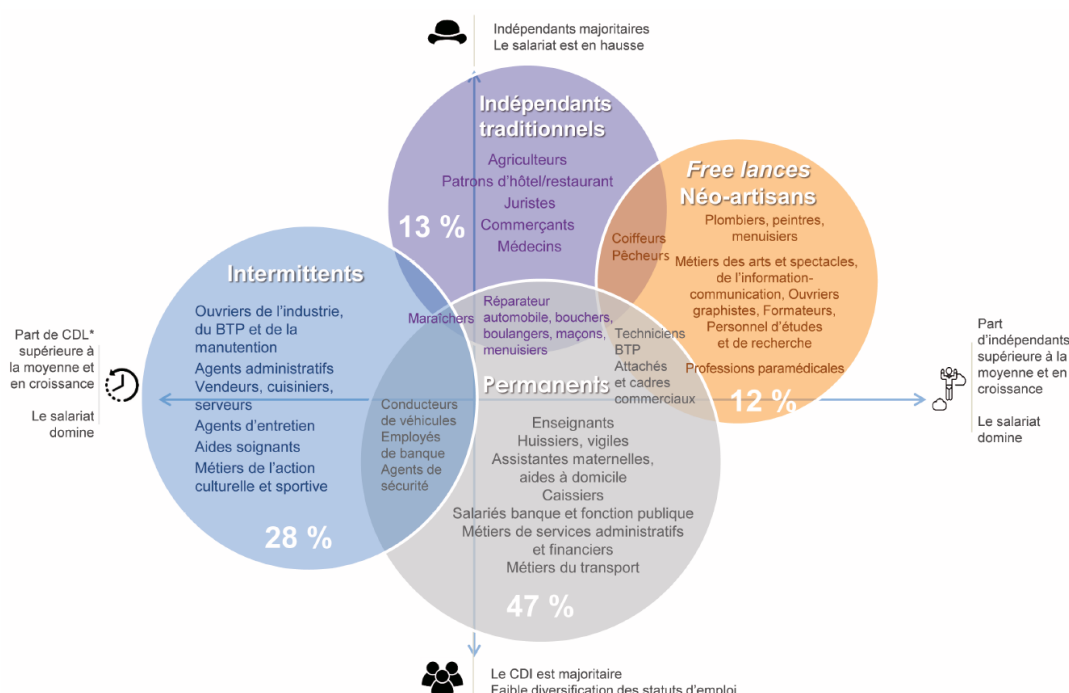


Salarié ou indépendant : une question de métiers ?

Cécile Jolly et Jean Flamand

Depuis trente ans, les statuts d'emploi se sont diversifiés et les formes alternatives au CDI se sont diffusées dans de nombreux métiers. Leur essor est loin d'être homogène selon les professions, et les évolutions sur longue durée (1984-2014) ne pointent pas toutes vers une érosion du salariat ou une intermittence des parcours. La nature du métier et la manière de l'exercer sont donc liées : les modèles économiques, les modes de gestion de la main-d'œuvre et les réglementations du marché du travail façonnent et modifient au fil du temps le lien entre profession et statut d'emploi, donc l'identification de l'un à l'autre dans l'imaginaire collectif. Pour caractériser ce lien, cette note propose une typologie des métiers en quatre classes. Dans près d'un métier sur deux, le CDI régule toujours plus de 80 % des emplois et les contrats à durée limitée (CDL) comme l'indépendance statutaire n'y progressent que marginalement : ce sont des métiers de *permanents*. Symétriquement, le salariat a progressé dans les métiers d'*indépendants traditionnels*, ceux où l'indépendance était et demeure le statut d'emploi majoritaire. D'autres professions, anciennes ou plus émergentes, recourent désormais à des statuts d'emploi plus diversifiés, même si le CDI reste la norme : un usage accru des CDL caractérise les métiers que l'on pourrait qualifier d'*intermittents* et les métiers de *free lances* ou de *néo-artisans* sont ceux qui comptent un nombre croissant de travailleurs indépendants en solo. Par ailleurs, si le statut d'emploi est lié au métier, il révèle plus encore les disparités entre catégories socioprofessionnelles : les cadres sont plus souvent *permanents* et les ouvriers plus souvent *intermittents*.

Typologie des métiers selon les statuts d'emploi (1984-2014)



*CDL : intérim, CDD (y compris apprentis, stagiaires et contrats aidés)

Lecture : en 2014, les métiers intermittents représentent 28 % de l'emploi total.

Source : France Stratégie, à partir de Dares, enquêtes Emploi 1982-2014 (Insee).

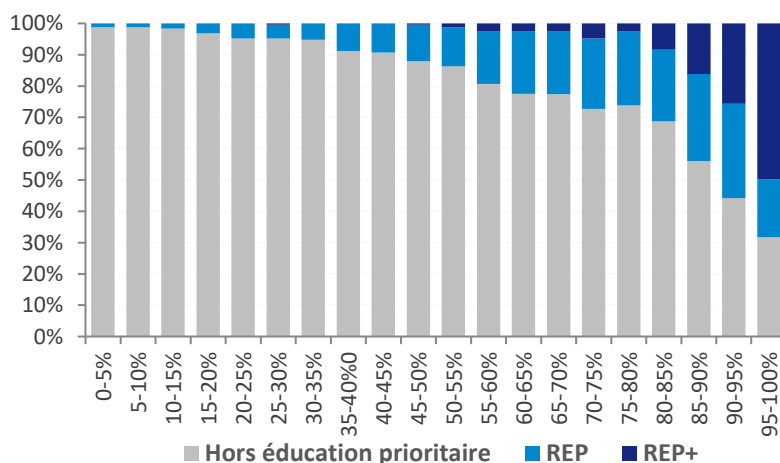


Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ?

Clément Dherbécourt et Nicolas Le Ru

Les collèges publics scolarisent aujourd'hui 2,5 millions d'élèves dans un système unifié et doté d'une offre de formation homogène. La loi prévoit en revanche que les moyens puissent être modulés en fonction des difficultés socioéconomiques des élèves. De fait, la répartition des moyens des collèges, au total 23 milliards d'euros aujourd'hui (1 point de PIB), aboutit à ce que davantage de postes soient alloués en moyenne aux élèves issus de milieux défavorisés. Mais ce qui est vrai en moyenne ne l'est pas établissement par établissement. En effet, certains collèges hors éducation prioritaire apparaissent ainsi mieux dotés que nombre des établissements d'éducation prioritaire. Cette note montre que les moyens alloués aux établissements, en particulier parmi les collèges hors éducation prioritaire, sont très hétérogènes, que ces moyens soient mesurés en nombre de personnels par élève, en dépense par élève ou en nombre d'élèves par classe. L'analyse des données disponibles et utilisées par l'administration pour allouer des moyens — comme la localisation dans un territoire rural, l'origine sociale des élèves ou les offres de formation — n'explique qu'une part limitée des écarts observés. En revanche, l'inertie liée à la taille ou à la labellisation des établissements en éducation prioritaire semble déterminer sur plusieurs années les moyens alloués aux collèges. Au final, une réflexion sur l'affectation des élèves et des personnels et sur les conditions d'ouverture et de fermeture de classes semble nécessaire, afin de mieux adapter les moyens des collèges aux évolutions démographiques et sociales rencontrées sur le terrain.

Décomposition des collèges publics de France métropolitaine, des moins dotés aux mieux dotés en nombre de postes par élève



Champ : collèges de plus de 100 élèves de France métropolitaine.

Lecture : parmi les 5 % des collèges publics les plus dotés, 33 % sont des collèges hors éducation prioritaire.

Source : France Stratégie, d'après données SIASP (INSEE) et effectifs d'élèves.

Documents associés, par les mêmes auteurs

- Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie, *Atlas*, novembre 2017, 66 pages.
- Écarts de dotations entre collèges publics non urbains par académie, *Atlas*, novembre 2017, 66 pages.



Note d'analyse n° 62 – octobre 2017 – 12 pages

Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ?

Vincent Aussilloux, Marie Cases, Christophe Gouardo et Fabrice Lengart

Afin d'assurer la pérennité de la monnaie commune, les États doivent s'entendre sur l'architecture qu'ils souhaitent à terme pour la zone euro. Cependant, quel que soit le choix de la réforme retenue, un obstacle peut se dresser devant eux pour la mettre en œuvre : le niveau élevé des dettes publiques et les écarts importants de ce point de vue entre pays européens, qui cristallisent les oppositions. Certes, les dettes publiques restent à des niveaux qu'une politique budgétaire rigoureuse permet de résorber. Mais cette stratégie n'est pas sans risque. En effet, elle ne peut porter pleinement ses fruits que dans quinze ou vingt ans, si bien qu'elle laisse vulnérables les États fortement endettés si un choc économique externe devait survenir d'ici là ; en cas de défaut d'un grand pays, les conséquences pour l'ensemble de la zone euro seraient démesurées. Parce que la résorption des dettes publiques constitue une condition nécessaire pour parvenir à une architecture saine, solide et durable pour la zone euro, elle risque de repousser *de facto* l'achèvement de cette réforme, pourtant indispensable, à un horizon lointain et incertain.

C'est pourquoi, tout en recommandant de poursuivre la consolidation engagée, cette note explore les voies complémentaires possibles pour traiter ce problème de dettes publiques élevées, si la situation exigeait un traitement plus rapide. L'exercice est difficile et il réclame sans aucun doute de sortir des sentiers battus. Ces nouvelles voies à explorer sont au nombre de trois et elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

La première consiste à ce que les États de la zone euro s'engagent conjointement à soutenir un pays, en cas de conjoncture difficile, pendant que celui-ci procède aux efforts nécessaires pour assainir sa situation budgétaire. Cet effort de solidarité de tous, qui resterait circonscrit et conditionnel aux efforts accomplis par l'État aidé, renforcerait l'adhésion collective à la démarche de redressement des finances publiques et la crédibilité de la trajectoire de réduction de la dette.

Concomitamment à l'augmentation des dettes publiques, les vingt dernières années ont été marquées par une forte progression du patrimoine des ménages en Europe, en particulier immobilier, avec une distribution très inégale de cet enrichissement. Ceci ouvre une deuxième voie qui permettrait à un État excessivement endetté de décréter qu'il devient copropriétaire de tous les terrains construits résidentiels à hauteur d'une fraction limitée de leur valeur. Il deviendrait ainsi créancier d'une somme annuelle, correspondant à la rémunération du droit d'occupation du sol. Tout propriétaire pourrait différer son paiement, dont le montant cumulé interviendrait alors au moment de la vente ou de la transmission du bien.

Enfin, la troisième voie reposerait sur la recherche d'un soutien auprès de la Banque centrale européenne, qui rachèterait une partie de la dette obligataire des États européens trop endettés et garderait ces titres à son bilan en les transformant en obligations perpétuelles non porteuses d'intérêt.

Les trois voies explorées ici présentent inévitablement un caractère inédit et radical, que certains iront jusqu'à qualifier de dangereux. Elles soulèvent des difficultés politiques et juridiques évidentes. Le débat mérite néanmoins d'être abordé à froid, afin d'éviter d'avoir à prendre dans l'urgence des décisions non préparées en cas de choc économique d'envergure survenant dans la zone euro.



Note d'analyse n° 63 – novembre 2017 – 8 pages

Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences

Vincent Aussilloux, Boris Le Hir et Hadrien Leclerc

L'Europe contribuera fortement à la prospérité et à l'équité de nos sociétés si elle parvient à favoriser les investissements de long terme dans le capital humain. C'est en aidant de façon directe et visible les citoyens qu'elle pourra espérer reconquérir les cœurs. Cette note propose la mise en place d'un système de prêts communautaire pour financer la formation professionnelle, avec quatre publics cibles : les personnes en situation de chômage et les jeunes sans diplôme ; les étudiants déjà engagés dans l'enseignement supérieur, pour une année d'étude supplémentaire ; les salariés et les indépendants qui souhaitent se reconvertir ; enfin les réfugiés afin de favoriser leur insertion sur le marché du travail.

Le « Fonds Spinelli » créé pour porter le dispositif emprunterait sur les marchés financiers afin d'accorder ces prêts directement aux citoyens. Les formations cibleraient les métiers en tension et les compétences spécifiques recherchées par les entreprises, dont la liste serait établie par pays. Le contenu et le programme des formations seraient définis et révisés régulièrement sur la base des meilleures pratiques pédagogiques. Enfin, le remboursement serait conditionnel au fait que le bénéficiaire accède à un emploi correctement rémunéré.

Déployé en permanence dans toute l'Union européenne, le dispositif apporterait un soutien à la croissance et à la justice sociale. Mais le Fonds Spinelli — ainsi baptisé en hommage au résistant italien Altiero Spinelli, un des pères de la construction européenne — serait également un excellent instrument de stabilisation conjoncturelle pour la zone euro. Les États membres pourraient décider d'augmenter substantiellement l'offre de formation dans un pays frappé par un ralentissement économique sévère : cette injection de fonds publics dans une économie en crise contribuerait à stabiliser à court terme, tout en améliorant le capital humain pour accroître le potentiel de croissance à moyen et long termes. D'une façon générale, en contribuant à la convergence macroéconomique des pays, un tel mécanisme renforcerait la stabilité de la monnaie unique.

The Spinelli Fund: A European Compact for Skills

This paper proposes the introduction of a new European lending system to finance vocational training, targeting four types of people: the unemployed and young people with no higher education, students who wish to do an additional year of study, the employed and self-employed who want to retrain and refugees. The fund that would be created to support this scheme would borrow on the financial markets to directly lend money to the eligible citizens. Training programmes would target occupations that face manpower shortages and specific skills that are in high demand by companies. A list of these jobs and skills would be drawn up country by country. The syllabuses would be defined and regularly reviewed on the basis of the best pedagogical practices. Finally, reimbursement of the loan would be contingent on the beneficiary landing a decently paid job. This scheme, which would be permanently instituted across the EU, would spur growth and foster social justice. Named after one of the founding fathers of the EU, the Italian Altiero Spinelli, the fund would also be an excellent instrument for macroeconomic stabilisation of the eurozone. Members states would be able to decide to substantially increase the scope of vocational training in a country faced with a severe economic downturn. This injection of public funds in a recessionary economy would contribute to stabilizing it in the short term while increasing potential growth by improving citizens' skills. Moreover, by favouring macroeconomic convergence between countries, the Spinelli Fund would reinforce the stability of the single currency.



Note d'analyse n° 64 – novembre 2017 – 12 pages

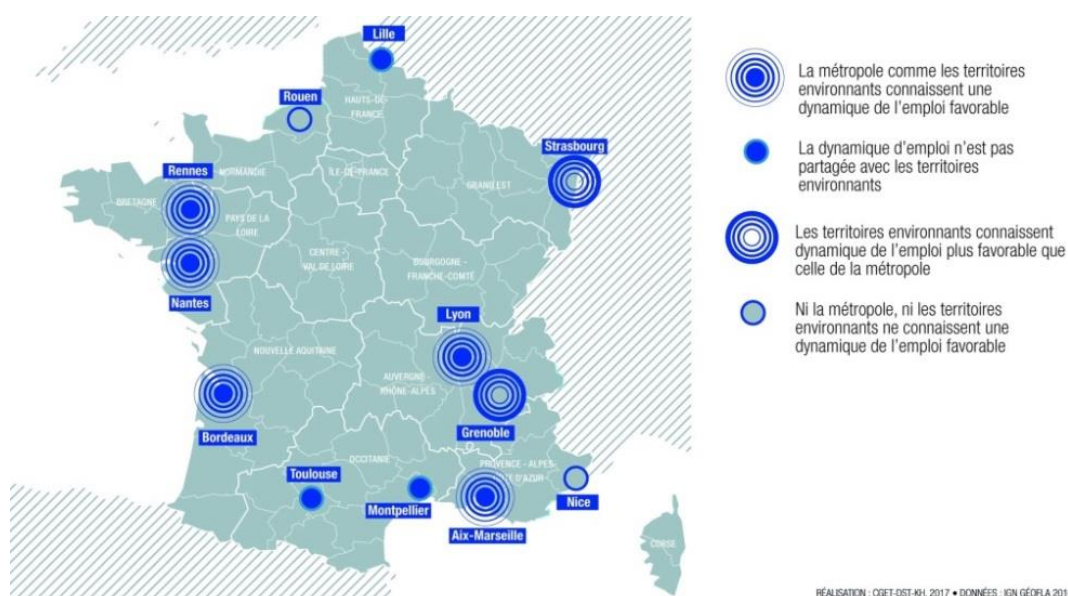
Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants

Cécile Altaber (CGET) et Boris Le Hir (France Stratégie)

La réforme territoriale de 2014 puis 2015 a élargi les compétences des métropoles pour leur donner les moyens de soutenir leur croissance économique, alors qu'elle a plus clairement confié la responsabilité de l'équilibre territorial aux régions et celle de la solidarité et de la cohésion sociale aux départements. Le Pacte État-métropoles signé en juillet 2016 a toutefois affirmé la nécessité de renforcer les coopérations entre les métropoles et les territoires qui les entourent. Dans ce contexte, cette note dresse un état des lieux du dynamisme et du rayonnement régional de douze métropoles en matière d'emploi : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse. L'analyse des dynamiques fait ressortir d'importantes disparités entre ces grandes villes, une croissance systématiquement plus forte aux franges de leurs aires urbaines et, au centre, un rôle déterminant des secteurs dits de la « base compétitive » — industrie manufacturière, services aux entreprises, commerce de gros et transport de marchandises — qui explique une grande partie du surcroît de performance des métropoles.

En ce qui concerne les effets d'entraînement, l'étude identifie plusieurs groupes de métropoles. Certaines partagent leur dynamique d'emploi avec les territoires régionaux avoisinants : c'est le cas de Lyon, Nantes, Marseille et, dans une moindre mesure, de Bordeaux et Rennes. Viennent ensuite les métropoles qui se développent en relatif isolat : Lille, Toulouse, Montpellier. Grenoble et Strasbourg présentent quant à elles une dynamique d'emploi inversée, plus forte dans les territoires avoisinants qu'au centre. Enfin, les territoires de Nice et Rouen apparaissent à la peine sur le plan de l'emploi. Ce diagnostic d'ensemble reste très factuel. Des études complémentaires seront nécessaires pour mieux identifier ce qui détermine la dynamique des métropoles et leur capacité d'entraînement.

Dynamique de l'emploi dans les métropoles et dans les territoires avoisinants : des situations différenciées



Note d'analyse n° 65 – mars 2018 – 8 pages

Les tiers dans la relation de travail : entre fragmentation et sécurisation de l'emploi

Jean-Yves Kerbourc'h et Emmanuelle Prouet

Dans un contexte de carrières professionnelles moins linéaires et de mutation des formes de travail se développent des relations d'emploi dites triangulaires, où des tiers – agences d'intérim, portage salarial, plateformes numériques, etc. – s'immiscent dans la relation entre le travailleur et son donneur d'ordres. Ce phénomène peut s'analyser à la fois comme la conséquence et la cause de l'effritement du lien salarial direct. La répartition des responsabilités entre le salarié et son employeur, ou entre l'indépendant prestataire et son client, s'en trouve modifiée et parfois fragilisée. Mais ces tiers peuvent aussi jouer un rôle positif en garantissant à certains travailleurs une continuité de l'emploi.

Il importe de mieux cerner cette ambivalence. Pour y voir plus clair, cette note propose une typologie des différents tiers dans la relation de travail, selon leur statut juridique et leurs objectifs. Certains assument un statut d'employeur, d'autres se posent en simples intermédiaires. Certains répondent à une demande de flexibilité de la main-d'œuvre, d'autres visent à « partager » des salariés, à favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou à soutenir un secteur d'activité.

Ces relations triangulaires ne concernent qu'une faible part de l'emploi en France. Elles sont souvent restreintes à des métiers particuliers ou à des populations spécifiques. Certaines pourtant ont un poids non négligeable – l'intérim représente près de 3 % de l'emploi salarié et les services à la personne intermédiés moins de 2 % –, d'autres pourraient connaître un fort développement, notamment dans les plateformes numériques. Ce paysage en évolution fournit matière à de riches débats sur le niveau de régulation possible et souhaitable, dans le cadre d'une réflexion plus globale sur les droits attachés à la personne et sur la sécurisation des parcours professionnels.

Les trois grandes catégories de tiers



Source : France Stratégie

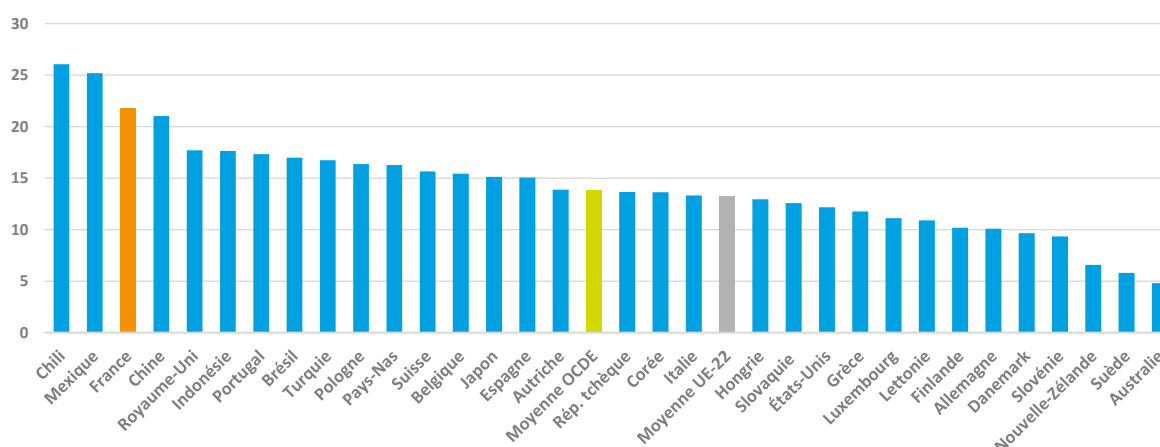
Note d'analyse n° 66 – mars 2018 – 12 pages

Un nouvel âge pour l'école maternelle ?

Daniel Agacinski et Catherine Collombet

Pionnière dans l'accueil universel des enfants, l'école maternelle française a longtemps bénéficié d'une excellente réputation, au point de servir de modèle à l'étranger. Aujourd'hui, une comparaison européenne conduit à un tableau quelque peu différent, pour trois raisons. Tout d'abord, la France présente une dépense par élève relativement faible et des classes de taille importante. Ensuite, notre école maternelle se caractérise par une forte et constante focalisation sur la préparation aux apprentissages formels de l'école élémentaire, que l'on ne retrouve pas – avec une telle ampleur – chez nos voisins. Une inflexion récente et des textes officiels qui appellent à prendre en compte le développement de l'enfant dans toutes ses dimensions – sensorielle, motrice, cognitive, sociale et affective – n'ont pas effacé cette « primarisation » de la maternelle. La formation des enseignants de maternelle, poussée mais peu spécialisée, n'a fait qu'accentuer la tendance. Enfin, le modèle français, dual, avec une forte césure entre l'accueil des 0-3 ans et la préscolarisation à partir de cet âge, apparaît désormais de plus en plus isolé face au développement en Europe des systèmes « intégrés » d'accueil du jeune enfant, qui traitent comme un bloc la période allant de la première année à l'âge de la scolarité obligatoire. Comment tirer parti de ces constats pour dessiner l'avenir de l'école maternelle française ? À court terme, il serait pertinent d'expérimenter un renforcement de l'encadrement des élèves, en le hissant à la moyenne de l'OCDE. Il conviendrait aussi d'améliorer la spécialisation des enseignants et la qualification des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), et de mieux accompagner les innovations pédagogiques initiées par les enseignants. À plus long terme, l'évolution vers un système intégré, regroupant progressivement dans un dispositif commun l'école maternelle et les modes actuels d'accueil des enfants de moins de 3 ans est à envisager. La note décrit les principales étapes d'un tel processus, en s'inspirant de l'expérience de plusieurs pays ayant suivi cette voie.

Nombre d'élèves par enseignant dans les structures d'éducation pré-primaire



Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2016, Indicateur C2, Tableau C2.2.

POUR CITER CETTE NOTE

Agacinski D. et Collombet C. (2018), « Un nouvel âge pour l'école maternelle », *La Note d'analyse*, n° 66, France Stratégie, mars.



Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens

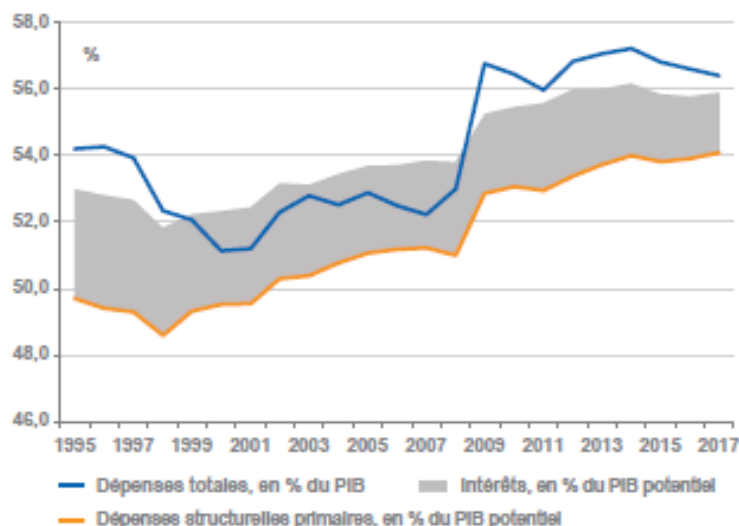
Christophe Gouardo, Vincent Aussilloux et Fabrice Lengart

Le montant des dépenses publiques de la France a atteint 56,4 % du PIB en 2017, soit le ratio le plus élevé de l'Union européenne. Un niveau élevé de dépenses publiques n'est pas en soi une anomalie dans la mesure où il est d'abord le reflet de choix de socialisation différents de certaines dépenses (retraites, santé, éducation, etc.). Il pose cependant problème dès lors qu'il renvoie également à certaines inefficiences de nos politiques publiques, qu'il ne trouve pas à se financer par des recettes suffisantes, mettant ainsi en péril la soutenabilité de la dette, et qu'il limite nos marges de manœuvre pour faire face à un éventuel choc conjoncturel.

C'est pourquoi la France doit s'engager dans un processus de réduction du poids de ses dépenses publiques, en se fixant un cap : sous l'hypothèse que la croissance s'établira sur son rythme potentiel de moyen terme, réduire ce poids de l'ordre de 3 points de PIB en cinq ans. Cela revient à quasiment stabiliser le volume des dépenses publiques sur la période. Un tel effort aurait l'avantage de concilier deux objectifs : la soutenabilité de notre dette et le maintien de notre attractivité vis-à-vis de nos voisins en permettant de baisser les prélèvements obligatoires. Tenir cet objectif de 3 points est loin d'être inatteignable : au cours des vingt dernières années, 21 pays de l'UE sur 27 y sont parvenus au moins une fois, parfois dans un contexte de croissance potentielle modérée, hors toute période de crise aiguë.

L'étude de ces nombreux épisodes d'effort structurel ne permet pas de dégager de « recette magique » pour réduire la dépense, tant les choix opérés dans les ajustements budgétaires reflètent en réalité des inefficiences ou des préférences collectives propres à chacun des pays considérés. Mais cet éclairage européen met en lumière des enseignements intéressants sur les stratégies de réduction des dépenses publiques.

Décomposition du ratio de dépenses publiques, en France (1995-2017)



POUR CITER CETTE NOTE

Gouardo C., Aussilloux V. et Lengart F. (2018), « Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », *La Note d'analyse*, n° 67, France Stratégie, mai.



Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie

Clément Dherbécourt

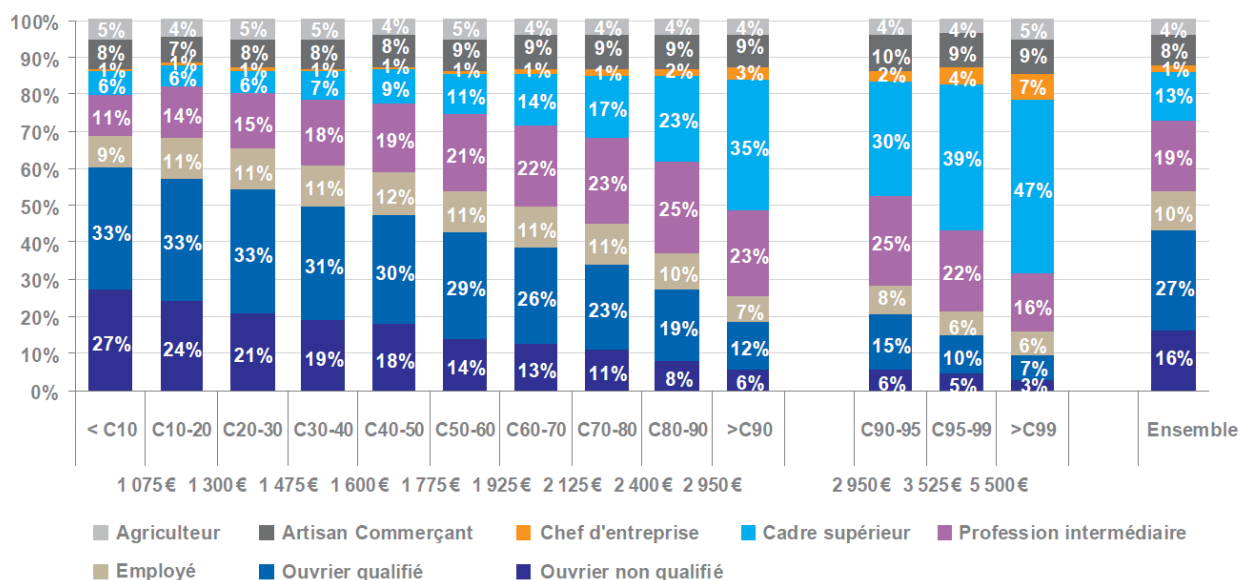
Où en sommes-nous du déterminisme social en France ? Plus précisément, dans quelle mesure l'origine sociale détermine-t-elle le niveau de vie des individus ? La statistique publique a récemment enrichi l'information qu'elle produit pour suivre les trajectoires individuelles, ce qui permet de revisiter cette question classique. Sur la base d'un échantillon de population née en France et âgée de 27 à 44 ans, on étudie ici comment le niveau de vie des personnes varie selon la profession de leur père.

Les résultats surprennent moins par le constat lui-même que par son ampleur : la France, qui par ailleurs parvient à contenir le creusement des inégalités de revenus, accuse des inégalités de chances importantes, notamment aux deux extrémités de la distribution sociale. Un enfant de cadre supérieur a ainsi 4,5 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier d'appartenir aux 20 % les plus aisés. L'origine sociale a un effet très discriminant sur l'accès à un niveau de vie élevé mais aussi sur le risque de faire partie d'un ménage pauvre.

Quel rôle faut-il alors attribuer à d'autres facteurs comme l'âge, le sexe ou l'ascendance migratoire, si souvent mis en avant ? L'analyse démontre que leurs effets sont finalement faibles, voire négligeables, par rapport au poids de l'origine sociale.

Reste à cerner les canaux par lesquels s'opère cette influence. Le niveau de diplôme se révèle doublement déterminant : il influence directement le niveau de rémunération de l'individu mais aussi celui de son éventuel conjoint, qui appartient bien souvent au même milieu social que lui. L'inégalité des chances en France est d'abord une inégalité des chances éducatives.

Composition des quantiles de niveau de vie selon l'origine sociale des individus



Lecture : 33 % des individus des dix premiers centiles de niveau de vie ont un père ouvrier qualifié.

Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

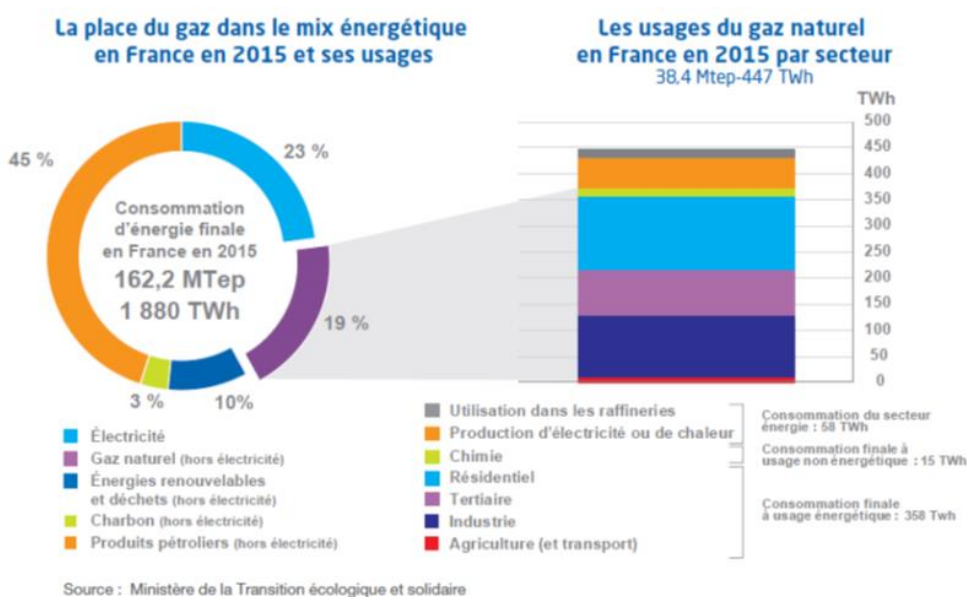
Quelle place pour le gaz dans la transition énergétique ?

Dominique Auverlot et Étienne Beeker

Sortir des énergies fossiles dans la seconde moitié de ce siècle, du moins en réduire très fortement l'usage, est une obligation qui découle de l'Accord de Paris. D'où l'option ambitieuse de remplacer progressivement le gaz naturel, extrait du sous-sol, et à l'origine de 20 % environ des émissions de gaz à effet de serre depuis notre territoire, par du gaz « renouvelable » produit par recyclage du carbone déjà présent dans l'atmosphère ou dans les végétaux. Trois technologies sont possibles : la biométhanisation utilise les déjections animales et les résidus d'origine agricole pour produire du gaz ; la pyrogazéification permet de transformer le bois en gaz ; la méthanation consiste à synthétiser du gaz par combinaison de CO₂ et d'hydrogène électrolytique. Cependant, ces techniques font face à des défis économiques et de disponibilité de la ressource : le surcoût annuel se chiffrerait en dizaines de milliards d'euros si tout le gaz d'origine fossile était aujourd'hui verdi. Pour préparer l'avenir, il convient de poursuivre le développement du biométhane issu de l'agriculture en abaissant les coûts et d'amplifier les efforts de R & D et les expérimentations pour rendre la pyrogazéification et la méthanation beaucoup moins onéreuses.

Pour permettre un véritable débat sur le devenir du gaz dans notre mix énergétique, il faudrait documenter plus avant les coûts associés aux différents scénarios de pénétration du gaz renouvelable ainsi que leurs conséquences sur l'ensemble du système énergétique. S'il n'est pas envisageable à court terme de se passer du gaz pour le chauffage – d'autant que la priorité consiste à rénover les plus de trois millions de logements encore chauffés au fuel –, il convient de songer à des scénarios où sa place se réduirait. À cet égard, dans un contexte où le gaz se trouve en compétition avec l'électricité et la biomasse pour la production de chaleur, la réglementation thermique des bâtiments doit être modifiée pour encourager les solutions les moins émettrices de CO₂.

Le remplacement du gaz fossile par du gaz renouvelable relève encore largement du pari. Si celui-ci réussit, il ne sera pas difficile de trouver des débouchés. Dans le cas contraire, si on ne réduit pas suffisamment à temps les usages du gaz fossile, la neutralité carbone ne pourra pas être atteinte en 2050.



L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ?

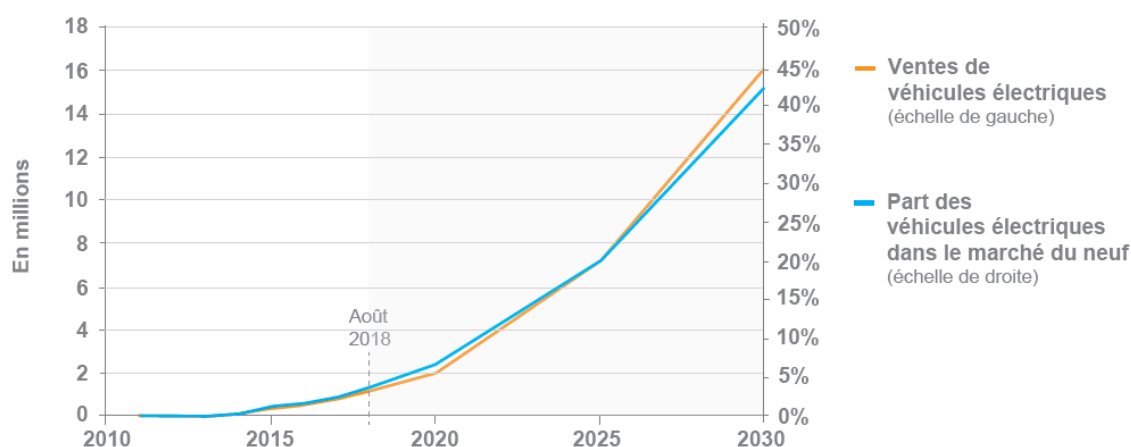
Jincheng Ni

En 2009, hier encore, la Chine ne produisait qu'une poignée de véhicules électriques. En 2018, elle en écoulera plus d'un million, s'adjudicant ainsi une bonne moitié des ventes mondiales. En l'espace d'une décennie, ce pays a réussi à créer de toutes pièces une filière industrielle dont l'essor spectaculaire pourrait à terme rebattre les cartes du marché mondial de l'automobile. D'autant que les Chinois ne cachent pas leurs ambitions exponentielles : 2 millions de véhicules électriques vendus en 2020, 7 millions en 2025 et 16 millions en 2030.

De fait, le pays n'a pas ménagé ses efforts, fixant les objectifs de production, multipliant les subventions à l'achat, encourageant les *joint-ventures* avec des entreprises occidentales, érigeant des barrières protectionnistes. Un écosystème a surgi de terre, entièrement tendu vers l'émergence de champions nationaux. Car si la diffusion du véhicule électrique doit contribuer à dépolluer les villes et à réduire la dépendance aux importations d'hydrocarbures, elle vise surtout, dans l'esprit des dirigeants, à donner naissance à une nouvelle filière industrielle – avec l'ambition d'en devenir le leader mondial. La mobilité électrique, qui remet tous les constructeurs automobiles sur un pied d'égalité, offre de fait à la Chine l'occasion de prendre un raccourci technologique, en faisant l'impasse sur le thermique.

Forte déjà de sa domination dans le secteur clé des batteries, la Chine peut esquisser aujourd'hui un tournant stratégique : fin de l'obligation des partenariats locaux pour les sociétés occidentales, baisse des taxes à l'importation, arrêt programmé des subventions à l'achat de voitures électriques, établissement de quotas de production de voitures électriques, réduction des barrières douanières. Mais sous l'apparence d'une ouverture plus grande au marché, c'est le même esprit de conquête qui est à l'œuvre. Fera-t-il naître le prochain géant mondial de l'industrie automobile ? Champions installés et start-up sont sur les rangs. Quoi qu'il en soit, compte tenu du gigantisme du marché intérieur, la politique chinoise en la matière pourrait bien contraindre les constructeurs occidentaux à revoir leur positionnement, d'abord sur le marché chinois, et sans doute à terme sur l'échiquier mondial.

Ventes de véhicules électriques en Chine : progression et objectifs, 2010-2030



Source : France Stratégie, d'après la feuille de route du plan Made in China 2025, version 2017, ministère chinois de l'Industrie et des Technologies de l'information



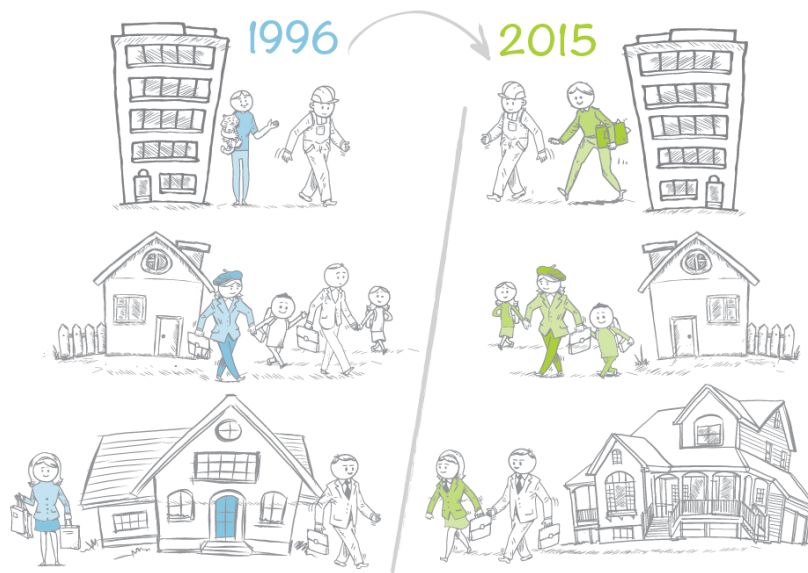
Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ?

Pauline Grégoire-Marchand et Nicolas Frémeaux

En vingt ans, les taux d'activité des femmes et des hommes se sont considérablement rapprochés. Cette avancée a logiquement contribué à diminuer les inégalités entre les deux sexes. Elle aurait dû dans le même temps réduire les inégalités entre ménages. Or il n'en a rien été. Comment l'expliquer ? Pour résoudre l'énigme, il faut s'immerger dans les données fiscales et sociales de la statistique publique de 1996 à 2015, en examinant tour à tour les revenus des individus et des ménages, en raisonnant avant et après la redistribution publique opérée *via* les transferts socio-fiscaux. Une étape intermédiaire mérite une attention particulière : c'est la « redistribution privée », c'est-à-dire la mise en commun des ressources au sein d'un ménage. La prise en compte de cette étape souvent négligée apporte un nouvel éclairage sur les tendances sociodémographiques à l'œuvre.

Si l'impact positif de la hausse de l'emploi féminin sur les inégalités de niveau de vie se confirme, il apparaît cependant plus que contrebalancé par deux phénomènes concomitants. D'abord la baisse de la part des couples et l'augmentation des familles monoparentales et des personnes seules, qui accentuent les inégalités globales. Ensuite une montée de l'homogamie de revenus, qui tend à accroître la polarisation sociale et la proportion de ménages pauvres. Les pouvoirs publics doivent intégrer l'impact de ces facteurs sociodémographiques à toute réflexion sur les réformes de l'État-providence, pour trouver les meilleures parades à ces nouveaux risques sociaux.

Des femmes plus souvent actives, des couples moins nombreux, moins inégalitaires en leur sein mais plus inégalitaires entre eux : quels effets sur les inégalités ?



POUR CITER CETTE NOTE

Grégoire-Marchand P. et Frémeaux N. (2018), « Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ? », *La Note d'analyse*, n° 71, France Stratégie, novembre.



Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ?

Léa Flamand, Christel Gilles et Alain Trannoy

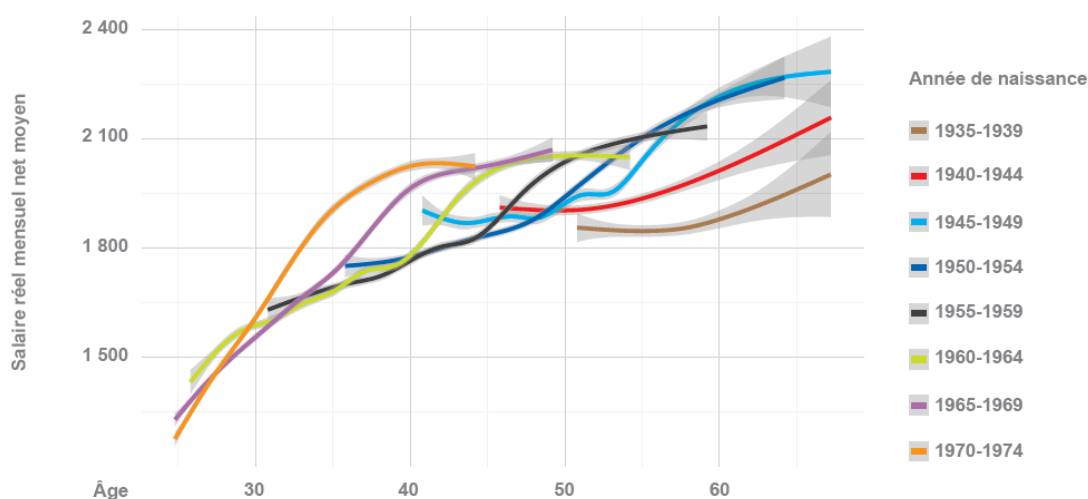
Le salaire augmente avec l'âge. Soit, mais jusqu'à quel âge ? Et cette vérité générale vaut-elle de la même façon pour les hommes et les femmes, pour les jeunes générations et les anciennes, pour les diplômés et les peu diplômés ? Pour s'en assurer, il a fallu mener une vaste étude économétrique, à partir des enquêtes Emploi de l'Insee, afin de mesurer sur un quart de siècle – de 1990 à 2014 – l'évolution des salaires nets des personnes à temps complet nées entre 1935 et 1974, et regroupées par « cohortes » de cinq ans.

Il se confirme que les salaires ont tendance à augmenter avec l'âge, que l'on raisonne en salaires réels ou en salaires relatifs. Toutefois, cet effet positif de l'âge apparaît nettement plus marqué pour les hommes diplômés que pour les femmes ou les non-diplômés.

En revanche, quand on observe les progrès salariaux de cohorte en cohorte, à âge donné, on s'aperçoit que les gagnants sont plutôt les moins diplômés, les diplômés accusant même une baisse de leurs salaires relatifs. Ce paradoxe apparent s'expliquerait d'abord par la massification de l'enseignement supérieur, qui aurait entraîné un certain déclassement du diplôme sur le marché du travail. La part croissante des femmes dans l'emploi a également pesé sur le niveau du salaire moyen, les femmes demeurant nettement moins bien payées que les hommes. Enfin, le SMIC et ses revalorisations successives ont contribué à maintenir la position relative des moins diplômés sur l'échelle des salaires — du moins quand on raisonne en salaire net et non en coût du travail.

En fin de carrière, une fois corrigé le biais de sélection dû à l'exclusion de certains seniors du marché du travail, on constate que les salaires des plus diplômés augmentent jusqu'à 62 ans, quand ceux des moins diplômés diminuent en moyenne à partir de 54 ans. Pour ces derniers, une vigoureuse action de formation à partir de 50 ans paraît nécessaire si l'on souhaite accroître le taux d'emploi des seniors sans que cela s'accompagne d'une baisse de salaire.

Évolution du salaire réel mensuel net moyen des salariés à temps complet, par cohorte quinquennale (en euros 2012)



Source : France Stratégie, d'après l'enquête Emploi de l'Insee

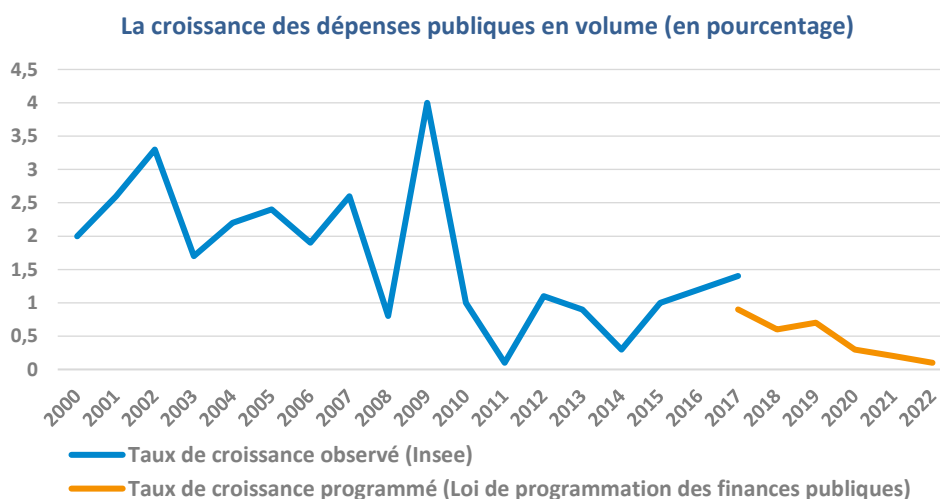
Comment mesurer les économies sur les dépenses publiques ?

François Écalle

En 2017, les dépenses publiques françaises ont atteint 1 294 milliards d'euros. Ce montant record représente 56,5 % du produit intérieur brut, le ratio le plus élevé de l'Union européenne, avec des prélèvements obligatoires à 45,3 % du produit intérieur brut, le deuxième niveau le plus élevé de l'Union après le Danemark. Dans cette situation, alors que la dette publique continue de s'accroître et que le consentement à l'impôt s'érode, la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a fixé comme objectif une baisse des dépenses publiques de 3 points de PIB d'ici à 2022. Pour atteindre cet objectif, la loi de programmation prévoit un ralentissement de la croissance des dépenses publiques, ce qui impose de réaliser des économies.

Mais qu'entend-on exactement par « économies » ? Les grands choix budgétaires étant aussi des choix collectifs – donc sujets à débats –, cette note se propose de clarifier les concepts en la matière. De fait, il est très différent de viser une diminution des dépenses publiques « en valeur » ou « en volume », de prendre pour référence la croissance « potentielle » du PIB ou la croissance « tendancielle » des dépenses publiques. Il ne s'agit pas seulement de s'accorder sur les objectifs et les mesures. Ce qui est en jeu aussi, c'est une juste perception des efforts consentis par les administrations comme par les contribuables. Sont également présentées des estimations des économies déjà annoncées et de celles qui seront nécessaires année après année pour atteindre les objectifs de la loi de programmation.

En fournissant définitions et exemples de chiffrage, il s'agit ici de contribuer au partage de l'expertise sur les questions de finances publiques pour éclairer le débat sur les grands choix de politique budgétaire. Cette note fournit ainsi une méthode permettant l'analyse des postes budgétaires susceptibles de recéler des gisements d'économies. Une autre note de France Stratégie publiée ce même jour détaille le poids des dépenses publiques par grandes missions en France pour mieux cerner les sources possibles de réduction, en s'appuyant notamment sur une comparaison avec nos principaux voisins européens.



Source : Insee (dépenses publiques hors crédits d'impôt et inflation) jusqu'à 2017 (en bleu) et loi de programmation des finances publiques à partir de 2018 (en orange).

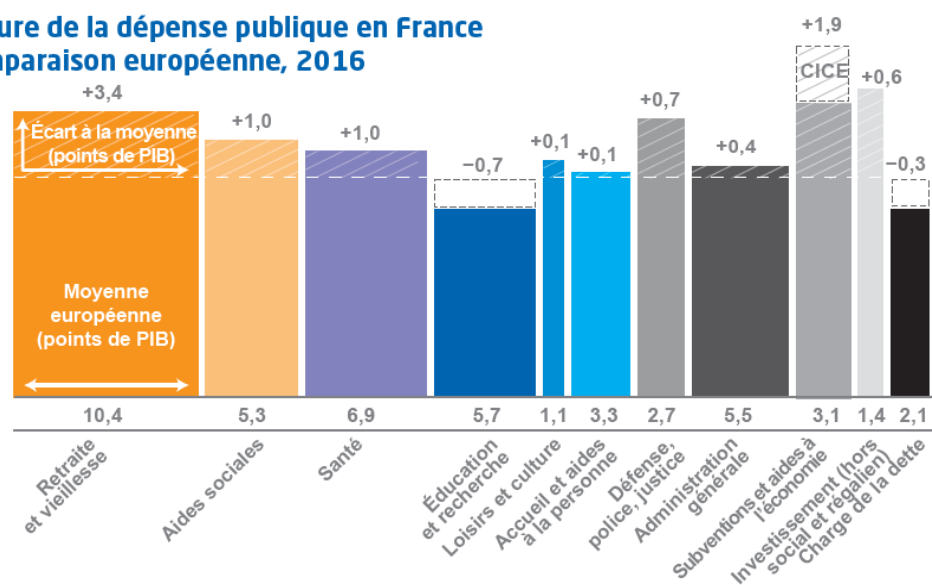
Où réduire le poids de la dépense publique ?

Christophe Gouardo et Fabrice Lenglard

Le montant des dépenses publiques en France a atteint 56,5 points de PIB en 2017, soit le ratio le plus élevé de l'Union européenne. Quatre missions regroupent l'essentiel de ces dépenses. La redistribution des revenus via les prestations monétaires absorbe 20 points de PIB, la fourniture de services sociaux et culturels (santé, éducation, etc.) 17,5 points. Les fonctions régaliennes (défense, police, justice, fonctionnement de l'administration générale) mobilisent près de 9,5 points de PIB. Enfin, la France consacre 7 points de PIB au soutien à l'économie marchande, via subventions et investissements publics. S'y ajoutent près de 2 points de PIB au titre de la charge de la dette. Comment la France se compare-t-elle avec les autres pays de l'Europe occidentale ? En matière de redistribution, elle affiche un surcroît de dépenses de presque 4,5 points, lié notamment aux pensions de retraite, car notre pays a fait le choix d'un système par répartition entièrement public et relativement généreux. Les dépenses de santé excèdent de 1 point la moyenne européenne. En matière d'éducation, la France apparaît très en dessous des pays nordiques mais dans la moyenne des autres pays. Les dépenses régaliennes, tirées par la défense, les dépenses de fonctionnement de l'administration et l'investissement public présentent chacun un surcroît d'environ 0,5 point. Enfin, le surcroît de plus de 1 point pour les subventions et les aides diverses (hors CICE) révèle une propension à soutenir l'économie marchande par la dépense publique bien plus forte qu'ailleurs.

Si l'on souhaite baisser de 2 points les recettes publiques tout en maintenant la dette sur une trajectoire soutenable, il est nécessaire de réduire le poids structurel des dépenses publiques de 3 points de PIB en cinq ans. Y parvenir sans toucher ni au social ni au régalien supposerait de ramener toutes les autres dépenses à un niveau inférieur à celui observé dans les pays d'Europe occidentale — un objectif peu réaliste. En revanche, on peut imaginer un scénario plus équilibré, avec même une légère augmentation du poids des dépenses d'éducation et de défense et un maintien de celui de l'investissement public, réorienté vers la transition écologique et énergétique. Ce scénario suppose de gros efforts hors sphère sociale (dépenses de fonctionnement des administrations centrales et locales, subventions et aides à l'économie), mais aussi des efforts plus mesurés dans la sphère sociale (prestations sociales en espèces – y compris retraites –, accueil et aide aux personnes).

Structure de la dépense publique en France et comparaison européenne, 2016



Source : Eurostat, France Stratégie



Refonder l'Europe de la solidarité

Vincent Aussilloux

Les économies avancées sont confrontées à un recul sur longue période de leur rythme de croissance. Une pression s'exerce sur les salaires, la protection sociale et la fiscalité. Ce contexte affecte aussi le financement des politiques publiques visant à préserver l'égalité des chances, telles que l'éducation et la formation. Cet environnement économique se combine à des mutations entraînant un déclassement de certaines populations et territoires. La conjonction de ces forces n'est pas sans lien avec un renforcement des extrêmes en Europe, au point de menacer les systèmes politiques, voire l'unité géographique de certains pays.

Pour viser une croissance plus juste, plus dynamique mais aussi plus durable, le contrat passé entre les nations européennes doit être revisité. Laisser aux États seuls la responsabilité de gérer les conséquences sociales et humaines des changements en cours qu'ils soient dus à des politiques européennes ou seulement perçus comme tels, c'est mettre en danger le projet européen lui-même, comme l'a montré le référendum britannique.

Il n'est ni réaliste ni souhaitable que les politiques sociales deviennent principalement du ressort de l'Union européenne, mais la coordination à ce niveau se justifie lorsqu'elle permet de gagner en efficacité. Cette coordination accrue pourrait intervenir dans quatre directions : écarter la tentation du moins-disant en matière sociale, fiscale et salariale ; mieux accompagner les mutations ; encourager la mobilité ; enfin, privilégier l'action en commun lorsque l'efficacité l'impose. Pour ne pas se limiter aux grands principes généraux, cette note d'analyse formule une série de propositions concrètes dans ces quatre directions. Plusieurs pourraient d'abord faire l'objet de coopérations renforcées afin que la dynamique de progrès social ne soit pas entravée par une minorité bloquante. Ces propositions s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire actuellement en discussion pour les politiques européennes et tiennent compte de la contrainte qui consiste à ne pas faire porter plus d'efforts sur le contribuable européen.

Trois motifs pour une action européenne dans le champ social et quatre directions à privilégier : quelles interactions ?

QUATRE AXES	PROPOSITIONS	TROIS MOTIFS		
		Sortir des équilibres non-coopératifs	Tirer parti de la taille de l'Europe pour faire face aux défis globaux	Accompagner et compenser les victimes des mutations
Écarter la tentation du moins-disant	Réguler la concurrence fiscale dommageable	★★★	★★★	★
	Rendre effectif le socle européen des droits sociaux	★★★	★★★	
Mieux accompagner les mutations	Soutien au financement des réformes	★★	★★★	★
	Accompagner <i>ex ante</i> les personnes impactées	★★	★★	★★★
	Aide à la reconversion <i>ex post</i>	★★	★★	★★★
Encourager la mobilité	Un programme pour la mobilité des 15-17 ans		★★★	
	Généraliser la mobilité des étudiants et des apprentis		★★★	
	Des prêts contingents pour la formation	★★★	★★★	★★★
Privilégier l'action en commun quand l'efficacité l'impose	Un compte personnel d'activité européen	★★	★★★	★★★
	Une logique européenne pour l'appui aux Roms	★★★		
	Mettre en commun les dépenses pour les réfugiés	★★★	★★	

Lecture : le nombre d'étoiles indique l'intensité de la relation croisée
Source : France Stratégie



Note d'analyse n° 76 – avril 2019 – 12 pages

Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires

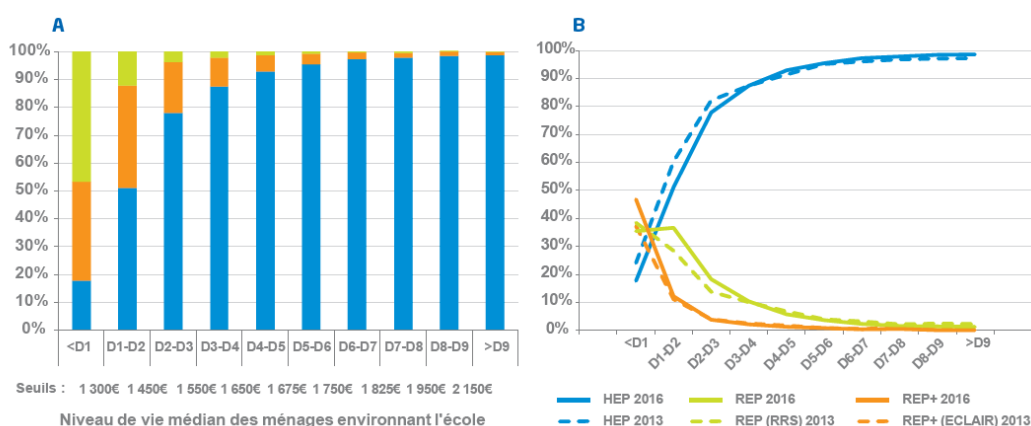
Clément Dherbécourt, avec la collaboration de Daniel Agacinski

Depuis 2013, l'enseignement primaire public a fait l'objet de nombreuses réformes visant à renforcer les moyens accordés au primaire et à réduire le poids des déterminismes sociaux sur les résultats scolaires. Comment ces réformes, notamment celles de l'éducation prioritaire, se sont-elles traduites concrètement pour les territoires défavorisés ? Cette note analyse tout d'abord l'ajustement du label des écoles (REP, REP+, hors EP) aux caractéristiques sociales des quartiers dans lesquels elles se situent. Cet ajustement est globalement satisfaisant : les réseaux d'éducation prioritaire scolarisent aujourd'hui les deux tiers des élèves des 20 % des quartiers les plus défavorisés et ce ciblage s'est amélioré en 2014-2015. Néanmoins, près de 700 000 élèves, soit un écolier sur sept, sont scolarisés dans une école dont le label ne semble pas correspondre aux caractéristiques sociales de son quartier. On trouve ainsi des écoles que l'on peut qualifier d'« orphelines », car elles sont situées dans des quartiers défavorisés mais ne font pas partie de l'éducation prioritaire, et inversement des écoles « embarquées », situées dans des quartiers non défavorisés mais intégrées en éducation prioritaire.

Cette note étudie ensuite dans quelle mesure le profil social des quartiers où se situent les écoles détermine le nombre d'enseignants par élève. Sur la période 2013-2016, on observe que les écoles des quartiers défavorisés, éducations prioritaire et non prioritaire confondues, bénéficient en moyenne d'un taux d'encadrement supérieur à la moyenne nationale. Néanmoins, l'existence d'écoles « orphelines » et « embarquées » limite la qualité du ciblage des ressources. Par ailleurs, un nombre important d'écoles hors éducation prioritaire bénéficient de fait de moyens équivalents ou supérieurs à celles situées en éducation prioritaire. Enfin, si les écoles hors éducation prioritaire bénéficient d'une modulation sensible de leurs ressources en fonction du niveau de vie environnant, cette modulation est beaucoup plus faible pour l'éducation prioritaire, malgré des environnements sociaux variables.

Pour rendre l'allocation des moyens à destination des territoires défavorisés plus lisible et plus juste, il conviendrait d'abord de disposer d'une information sur l'origine sociale des élèves, école par école, dès la rentrée 2019. La définition de cibles de taux d'encadrement selon les caractéristiques sociales des territoires ainsi qu'une meilleure information sur les ressources allouées pour chaque école permettraient de mieux garantir que les écoles défavorisées bénéficient effectivement de moyens supplémentaires.

Part des écoles REP, REP+ et hors EP selon le niveau de vie médian du territoire en 2016 (gauche), et son évolution depuis 2013 (droite)



Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences ?

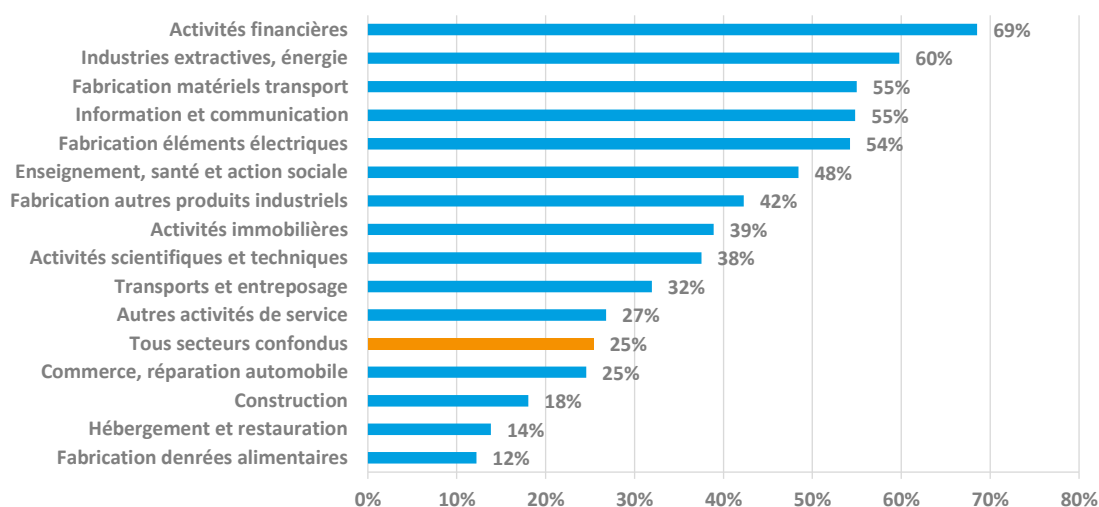
Carmelo Zizzo

Dans un contexte de chômage élevé, la part des projets de recrutement jugés « difficiles » par les entreprises françaises a considérablement augmenté au cours des dernières années, passant de 32,4 % à 44,4 % entre 2015 et 2018¹. La formation insuffisante des candidats et leur manque de compétences figurent parmi les motifs les plus souvent invoqués par les employeurs pour expliquer ce paradoxe. Certains travaux suggèrent ainsi que le système éducatif français ne parvient pas à répondre aux besoins du marché du travail.

Face au décalage réel entre l'offre et la demande de travail, l'analyse ne peut toutefois pas se limiter à souligner les insuffisances des candidats. Elle doit aussi porter sur la capacité des entreprises à identifier, à mobiliser et à faire évoluer les compétences de leurs salariés. Cette « gestion des compétences » présente en effet plusieurs avantages : elle favorise l'embauche des profils dont les entreprises ont besoin, elle permet de mieux absorber les chocs technologiques ou économiques et enfin elle accompagne les changements dans l'organisation du travail.

Pourtant, seulement un quart des entreprises du secteur privé s'engagent de manière systématique dans une démarche de gestion des compétences, avec des écarts marqués selon les secteurs d'activité.

Part des entreprises engagées dans une démarche systématique de gestion des compétences, par secteur d'activité



Source : France Stratégie, d'après Céreq-CNEFP, *Defis volet entreprises*, 2015

POUR CITER CETTE NOTE

Zizzo C. (2019), « Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences ? », *La Note d'analyse*, n° 77, France Stratégie, avril.

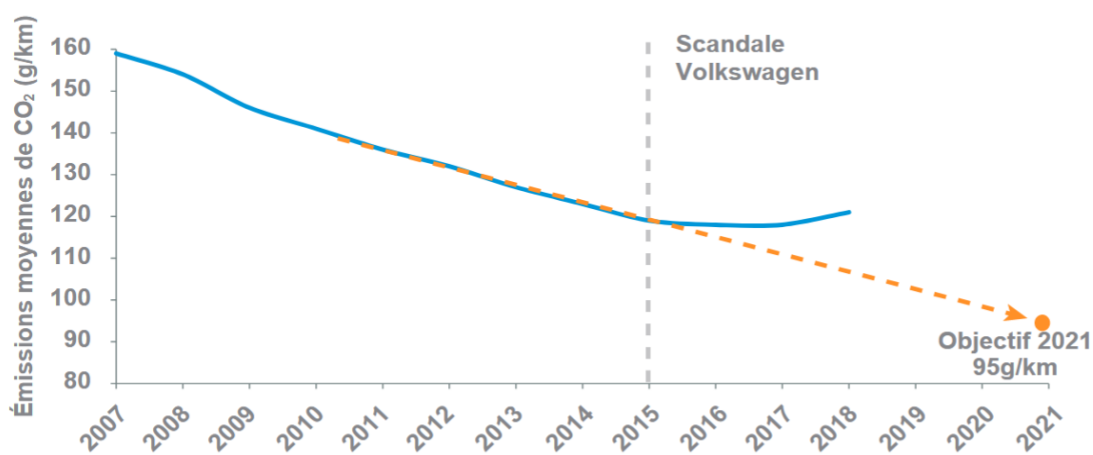


Comment faire enfin baisser les émissions de CO₂ des voitures

Nicolas Meilhan

Face à l'urgence climatique, l'Union européenne a fixé à 95 grammes par kilomètre en 2021 les émissions de CO₂ moyennes des voitures neuves. En avril 2019, elle a adopté l'objectif d'une baisse supplémentaire de 37,5 % à horizon 2030. Or ces émissions carbone, loin de baisser, viennent de connaître deux années de hausse consécutives. Voilà les constructeurs automobiles au pied du mur. Ils vont devoir accomplir trois ans d'affilée une performance jamais réalisée au cours des vingt dernières années : abaisser les émissions moyennes de CO₂ des ventes de voitures neuves de 10 grammes par an. Et à horizon 2030, il leur faudra encore diviser par deux les émissions par rapport à 2018. Est-ce possible ? Par quelles mesures les pouvoirs publics peuvent-ils accompagner cet effort ? Les constructeurs ont déjà beaucoup travaillé ces dix dernières années sur l'amélioration des rendements des moteurs thermiques, sur l'aérodynamisme et l'allègement des voitures. Les deux leviers les plus prometteurs sont aujourd'hui la réduction de la taille des voitures et leur électrification. Pour atteindre ces objectifs, un bonus-malus indexé sur le poids et sur l'utilisation en mode électrique des voitures pourrait être mis en place au niveau européen. L'instauration d'une norme limitant l'empreinte carbone associée à la production de ces voitures permettrait aussi de s'assurer que les voitures à faibles émissions et leurs batteries soient fabriquées avec une électricité peu carbonée. On l'aura compris : pour l'Union européenne, l'enjeu n'est pas seulement environnemental mais aussi économique et social.

Émissions moyennes de CO₂ mesurées en laboratoire
et objectifs pour les voitures neuves en Union européenne



Source : France Stratégie, d'après les données Jato

POUR CITER CETTE NOTE

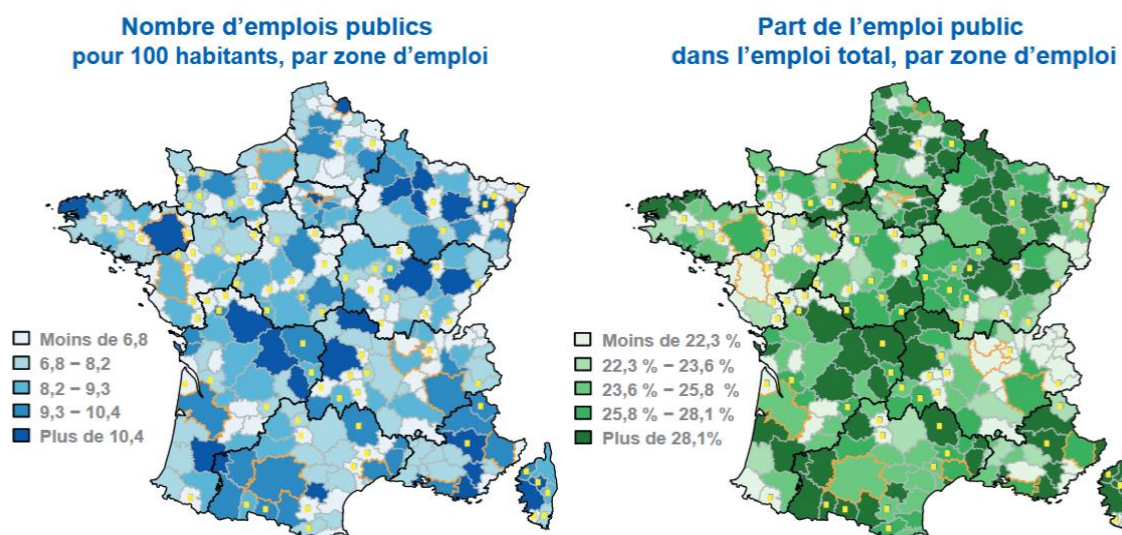
Meilhan N. (2019), « Comment faire baisser enfin les émissions de CO₂ des voitures ? », *La Note d'analyse*, n° 78, France Stratégie, juin.



La répartition territoriale des emplois publics

Clément Dherbécourt et Flore Deschard

Les emplois publics sont-ils équitablement répartis en France ? Il y a là un double enjeu — d'attractivité pour les territoires et d'équité pour les citoyens. Pour éclairer la question, on distingue l'emploi public « local », qui regroupe les services à destination des usagers proches, et l'emploi public « non local », soit la défense, la justice, l'enseignement supérieur et la recherche, les directions locales ou centrales des ministères, les sièges des collectivités territoriales (22 % du total). Cette distinction fait apparaître deux phénomènes contrastés. Les taux d'administration – le nombre d'emplois publics pour 100 habitants – en matière d'emplois non locaux sont plus élevés dans les métropoles, les préfectures ou les bases militaires. En revanche, la répartition des emplois locaux – qu'ils soient de l'État, des collectivités territoriales ou hospitaliers – apparaît plus homogène, une fois rapportés au nombre d'habitants, sans désavantage marqué pour les zones les moins denses. Les zones dynamiques démographiquement sont même relativement moins bien dotées en emplois éducatifs ou hospitaliers, ces secteurs ne s'ajustant aux évolutions démographiques qu'avec une certaine inertie. Les taux d'administration communaux s'élèvent par ailleurs avec le potentiel financier et la densité des territoires. Le taux d'administration est globalement plus élevé dans les zones d'emploi les plus peuplées : il varie de 7 dans les zones rurales à près de 10 dans les métropoles. *A contrario*, la part de l'emploi public dans l'emploi total varie très peu avec la densité des territoires : la répartition de l'emploi public suit celle de l'emploi privé. Ces moyennes par catégories de zones d'emploi masquent toutefois une grande hétérogénéité : les taux d'administration peuvent varier du simple au double au sein d'une même catégorie, sans que ces variations semblent corrélées avec les besoins économiques et sociaux du territoire. Sur ces constats, la note fournit quelques éléments pour la réflexion sur les évolutions possibles de la répartition de l'emploi public sur le territoire.



Note : les zones d'emploi correspondant aux métropoles sont entourées d'orange. Les points jaunes signalent l'absence de ville de plus de 20 000 habitants dans la zone d'emploi. Source : France Stratégie, données ACOSS et Insee pour 2015

Document associé

Dherbécourt C. et Deschard F. (2019), « La répartition territoriale des emplois publics », *Document de travail*, n° 2019-03, juin, 58 p.



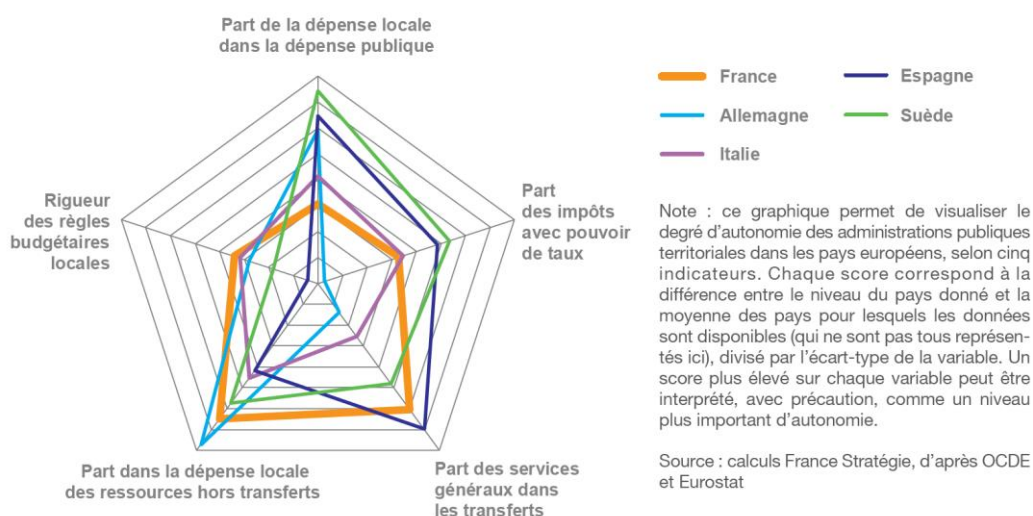
Note d'analyse n° 80 – juillet 2019 – 12 pages

Autonomie des collectivités territoriales : une comparaison européenne

François Écalle et Sébastien Turban

La France se singularise par une faible décentralisation des dépenses publiques. Seulement 20 % de ces dépenses sont payées par les administrations territoriales, contre 31 % en moyenne dans l'Union européenne. Tous les grands pays voisins décentralisent plus que la France, notamment en matière d'éducation et de santé. Ce constat est à nuancer s'agissant des investissements publics, les administrations territoriales françaises en finançant une part importante. En outre, la part des dépenses locales dans le total des dépenses publiques est un indicateur imparfait du degré de décentralisation : le payeur n'est pas toujours celui qui décide. La France est moins singulière pour la répartition des ressources des administrations territoriales. La part des recettes fiscales y est un peu plus forte que dans les autres pays et celle des transferts de l'État un peu plus faible. Est-ce le signe d'une plus grande autonomie des administrations territoriales ? Pas forcément, car le pouvoir réel des administrations territoriales sur ces recettes se révèle très variable. Ainsi, les transferts de l'État sont plus largement forfaitaires en France que dans les autres pays, où ils sont souvent fléchés vers des politiques particulières. À cet égard, les collectivités territoriales françaises seraient donc plus autonomes. S'agissant des recettes fiscales, elles semblent moins autonomes que dans les pays fédéraux mais autant que dans les autres pays. La capacité d'emprunt des administrations publiques territoriales est limitée par des règles budgétaires dans la plupart des pays européens. La règle d'or française — qui veut que l'emprunt finance l'investissement et non le fonctionnement — n'est pas plus contraignante que les règles budgétaires imposées aux administrations territoriales des autres pays. Elle se révèle cependant plus efficace puisque les collectivités territoriales françaises sont plutôt moins endettées qu'ailleurs. Au total, si la décentralisation des dépenses publiques apparaît faible en France, les ressources des administrations territoriales leur confèrent une autonomie de gestion qui n'est pas inférieure à celle des autres pays européens.

Scores des grands pays européens sur différents indicateurs d'autonomie financière

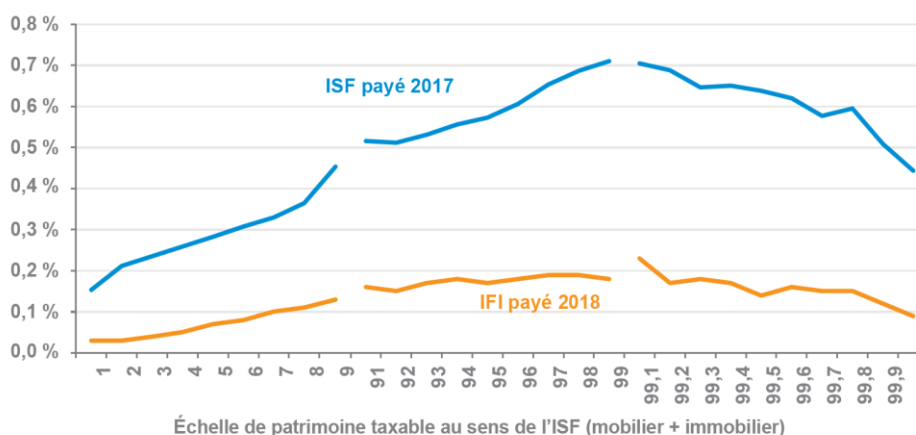


Quelle taxation du capital, avant et après la réforme de 2018 ?

Clément Dherbécourt et Margarita Lopez Forero

Dans le cadre des travaux du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, cette note analyse l'imposition effective des patrimoines et des revenus du capital entre 2011 et 2018, à partir de données inédites, fournies par l'administration fiscale. Elle s'intéresse aux foyers à hauts revenus financiers définis ici comme ceux supérieurs à 10 000 euros annuels et/ou redevables de l'ISF, soit au total 700 000 foyers, concernés à titre principal par la réforme votée dans la loi de finances pour 2018. Du fait de la corrélation entre revenus et patrimoines, l'ISF, quoiqu'il ne soit pas un impôt sur le revenu, contribue à augmenter la progressivité de l'imposition des revenus. Comparé à celui de l'IR, l'effet redistributif de l'ISF est cependant limité, puisqu'en moyenne, au sein des hauts revenus, l'IR acquitté dépasse largement l'ISF : pour les 0,1 % des foyers les plus aisés, l'IR est sept fois supérieur à l'ISF. Malgré un barème conçu comme progressif, le taux d'ISF dont s'acquittaient les ménages les plus fortunés diminuait avec leur niveau de patrimoine. D'une part parce que l'assiette imposable était exonérée de certains de leurs actifs (outil de travail, œuvres d'art, etc.). D'autre part parce que le mécanisme de plafonnement la somme des prélèvements sociaux, de l'IR et de l'ISF ne devant pas excéder 75 % des revenus concernait davantage les hauts patrimoines : parmi les 1 % les plus fortunés des contribuables à l'ISF, plus de deux sur trois étaient plafonnés. Au final, les 0,1 % les plus fortunés, soit 360 foyers, étaient taxés au titre de l'ISF à un taux d'imposition médian de seulement 0,2 %, contre 1,5 % de taux marginal dans le barème. Ces moyennes masquent une hétérogénéité importante : ainsi, au sein des 0,1 % les plus fortunés, 10 % payaient un ISF quasi nul... quand 10 % étaient taxés à un taux proche de 1,4 %. Le passage de l'ISF en IFI (impôt sur la fortune immobilière) a eu pour conséquence d'exonérer d'impôt sur le stock de patrimoine l'essentiel des contribuables ISF les moins fortunés. À l'inverse, parmi les 0,1 % très fortunés en 2017, seul un sur dix n'est pas contribuable à l'IFI en 2018. Quel que soit le niveau de patrimoine déclaré en 2017, les contribuables à l'ISF ont bénéficié de baisses d'impôt importantes, y compris les redevables de l'IFI : en moyenne, l'impôt acquitté a été divisé par trois et demi. Cela dit, la baisse médiane au niveau des foyers du top 0,1 % dont 80 % bénéficiaient du plafonnement de l'ISF ne représente que 0,1 % de leur patrimoine, contre 0,5 % pour le top 1 %, et 0,35 % pour le top 10 %.

Taux d'imposition de l'ensemble du patrimoine en 2017 et 2018 des foyers redevables de l'ISF en 2017



Lecture : au sein des 0,1 % des foyers les plus fortunés, le taux d'imposition du patrimoine taxable au sens de l'ISF, c'est-à-dire incluant les actifs mobiliers non professionnels et immobiliers, est de 0,09 % en 2018.

Source : calculs France Stratégie à partir des données DGFIP



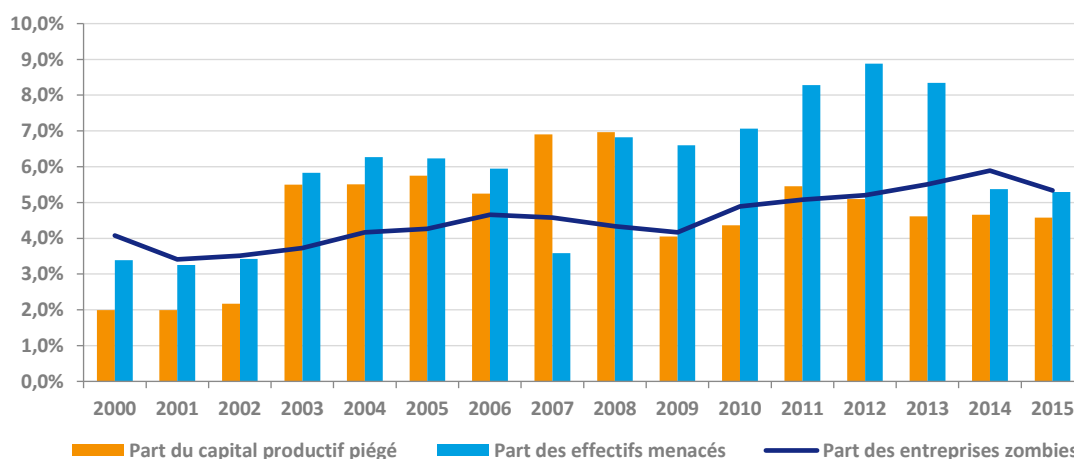
Note d'analyse n° 82 – octobre 2019 – 8 pages

Les procédures de défaillance à l'épreuve des entreprises zombies

Haithem Ben Hassine, Catherine Le Grand et Claude Mathieu

On appelle « zombies » des entreprises ayant au moins dix ans d'âge et dont le revenu opérationnel est insuffisant pour couvrir leur charge d'intérêts pendant trois années consécutives. Sur la période 2013-2015, ces entreprises en difficulté représentent en France 5,6 % du total des entreprises matures. Or une part trop élevée de firmes zombies risque à terme de nuire à la bonne allocation des ressources productives – laquelle constitue un des moteurs principaux des gains de productivité. Le régime d'insolvabilité, dont le rôle principal est d'assainir les comptes des entreprises en difficulté, doit être capable de guider les entreprises dont les difficultés ne sont que passagères vers des procédures visant à leur éviter le dépôt de bilan, et de mener les entreprises zombies vers la sortie du marché. À partir d'un large échantillon original d'entreprises françaises, issu de l'appariement d'informations comptables et de données sur la défaillance, cette note propose une mesure de l'efficacité des procédures collectives – redressement et liquidation judiciaires, hors procédure de sauvegarde – dans la sélection des entreprises zombies, pour faciliter leur sortie « ordonnée ». L'analyse conduit à des conclusions nuancées. D'un côté, on constate que seule une faible part des entreprises zombies entrent en défaillance : seulement 7 % l'année où elles deviennent zombies, 22 % au bout de trois ans. De l'autre, ce sont les entreprises zombies les plus en difficulté qui font faillite. Parmi ces dernières, plus de la moitié sont devenues zombies dans les deux années précédant la défaillance, ce qui signale une intervention relativement rapide des procédures collectives. La relative faiblesse du poids des entreprises zombies dans l'économie française suggère par ailleurs que les procédures de défaillance jouent bien leur rôle. La croissance de ce poids depuis le début des années 2000 est trop mesurée pour avoir contribué significativement au ralentissement de la productivité.

Part des entreprises zombies, du capital productif piégé et de l'effectif salarial menacé dans l'ensemble des entreprises matures, 2000-2015



Source : calculs France Stratégie, d'après Insee (FICUS-FARE) et DILA (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales - BODACC)



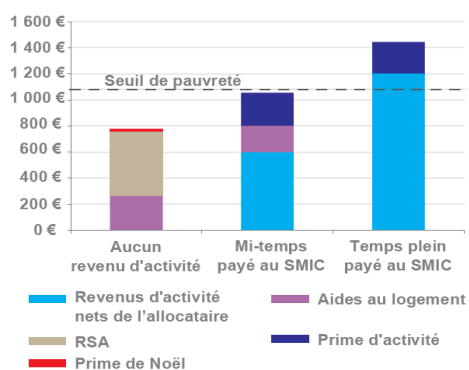
Note d'analyse n° 83 – décembre 2019 – 8 pages

Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans

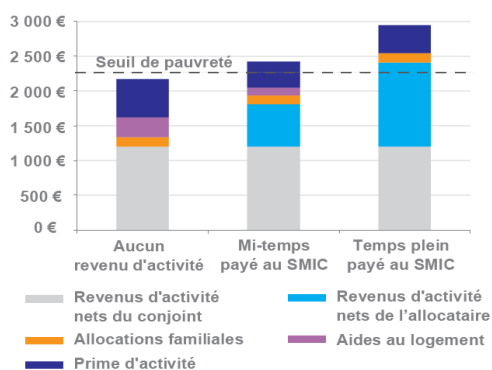
Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne et Gaston Vermersch

Avec la création du RMI en 1988, la France s'est dotée d'un dispositif universel de solidarité visant à protéger ses bénéficiaires des formes extrêmes de pauvreté. À cet objectif initial s'est ajouté le souci de ne pas décourager les ménages sans emploi de reprendre une activité : plusieurs dispositifs pérennes d'intéressement leur ont permis de cumuler prestations sociales et revenus d'activité. Où en est-on aujourd'hui de ces deux objectifs ? Une analyse sur cas-types depuis les années 2000 - hors aides sociales locales - fournit des éléments de réponse. Le pouvoir d'achat des ménages allocataires sans emploi a progressé depuis 2000, entre +3 % et +14 % selon la configuration familiale. Pourtant, comme le revenu médian a progressé de 15 % sur la période, leur niveau de protection contre la pauvreté monétaire s'est dégradé : la distance au seuil de pauvreté est aujourd'hui supérieure de 3 à 8 points de pourcentage à ce qu'elle était en 2000, sauf pour les ménages avec trois enfants, pour lesquels elle a retrouvé son niveau initial. Quelle que soit la configuration familiale, les ménages allocataires sans emploi restent pauvres, le niveau de vie maximal étant atteint par les ménages isolés avec trois enfants, à 80 % du seuil de pauvreté. Alors que ce n'était souvent pas le cas en 2000, le travail paie, quelle que soit la configuration familiale. Lorsqu'une personne reprend une activité, le ménage auquel elle appartient voit dans tous les cas son revenu disponible – donc son niveau de vie – progresser. La prime pour l'emploi, plusieurs fois revalorisée, a d'abord rendu intéressante la reprise d'activité pour un niveau de rémunération égal au SMIC. Le RSA activité a ensuite rendu intéressante la reprise d'un emploi dès les premiers euros gagnés. Ainsi, pour un célibataire, un mi-temps au SMIC procure un gain de niveau de vie de près de 40 %, alors que ce gain était nul au début des années 2000. L'amélioration est générale, sauf pour les personnes vivant avec un conjoint en emploi rémunéré au niveau d'un SMIC, pour lesquelles le gain financier d'un retour à l'emploi est plus faible qu'en 2000. Si le travail paie désormais dans tous les cas, il ne garantit pas de sortir de la pauvreté. Avec un seul emploi au SMIC à mi-temps, seuls les ménages isolés avec un enfant y parviennent. Les couples mono-actifs, avec ou sans enfants, restent pauvres, avec un niveau de vie à 85 % du seuil de pauvreté. Même avec un emploi à temps plein au SMIC, les couples mono-actifs ne dépassent pas ce seuil.

Ressources d'un célibataire locataire selon son niveau d'activité (2019)



Ressources d'un couple locataire avec deux enfants et un parent au SMIC à temps plein, selon le niveau d'activité du 2^e parent (2019)



Source : calculs France Stratégie

Document associé : Cusset P.-Y et Vermersch G. (2019), « Dispositifs universels de soutien au revenu des ménages modestes : protection contre la pauvreté et incitation à l'activité depuis 2000 », *Document de travail*, n° 2019-09, décembre, 42 pages.



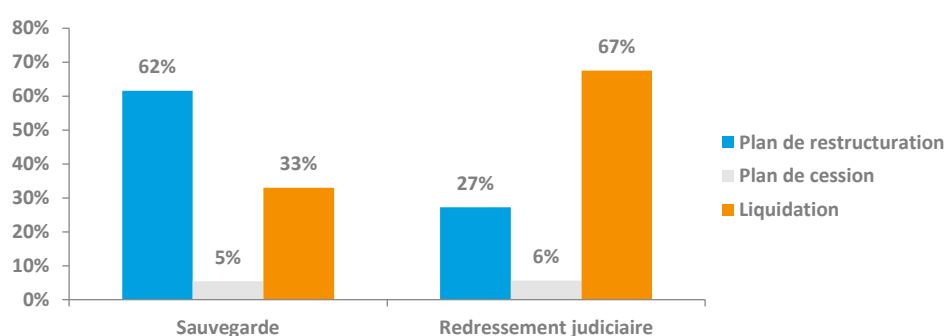
Note d'analyse n° 84 – février 2020 – 12 pages

Entreprises en difficulté : quelle efficacité des procédures préventives ?

Anne Epaulard et Chloé Zapha

Quel bilan peut-on tirer de la procédure de sauvegarde, une quinzaine d'années après son introduction dans le droit français ? Cette procédure préventive permet à une entreprise en difficulté d'entamer des discussions avec ses créiteurs dans le but de restructurer sa dette avant la cessation des paiements. Pour dresser ce bilan, on s'appuie ici sur une base de données originale, construite à partir des informations publiques sur les ouvertures et les jugements des procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire. Le constat est clair : les entreprises qui choisissent la procédure de sauvegarde s'en sortent mieux que celles qui entrent en redressement judiciaire. Elles sont ainsi plus de 62 % à obtenir un plan de restructuration de leur dette, contre 27 % seulement pour celles en redressement judiciaire. Cet écart de 35 % peut avoir a priori plusieurs explications. Il peut refléter les différences dans les caractéristiques observables des entreprises, telles que le ratio d'endettement, la taille, le secteur ou la zone géographique ; ou bien les différences dans les caractéristiques inobservables des entreprises avant l'entrée en procédure (telles que la personnalité du chef d'entreprise). Mais il peut aussi s'expliquer par une meilleure réputation de la procédure préventive : les entreprises en sauvegarde ayant de plus grandes chances de survie, l'ouverture de cette procédure ne ferait pas fuir l'ensemble des partenaires – clients, créiteurs, employés, fournisseurs –, ce qui augmente les chances de survie de l'entreprise. Cette note conclut que le troisième effet prédomine. Le premier effet serait marginal (5 points) et le deuxième indécélable. Pourtant, en dépit de ce succès, peu d'entreprises ont recours à la sauvegarde : elle représente en moyenne 6 % des procédures de traitement de difficultés financières entre 2008 et 2018. On peut trouver naturel que les entreprises privilégient les procédures confidentielles comme le mandat *ad hoc* ou la conciliation, qui protègent davantage leur réputation. Il est cependant regrettable que des entreprises qui pourraient avoir recours à ce dispositif préventif ne le fassent pas et finissent en redressement judiciaire. Une meilleure information et une différenciation plus nette de la sauvegarde par rapport au redressement judiciaire pourraient contribuer à accroître le recours à cette procédure. La prochaine transposition de la directive européenne sur les procédures préventives fournit l'occasion de progresser dans cette voie.

Issue des procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire pour les entreprises entrées en procédure collective entre 2010 et 2016



Lecture : 62 % des entreprises entrant en procédure de sauvegarde obtiennent un plan de restructuration de leur dette avec leurs créanciers, 33 % sont liquidées faute de plan.

Source : Bodacc, calculs des auteurs



Note d'analyse n° 85 – février 2020 – 12 pages

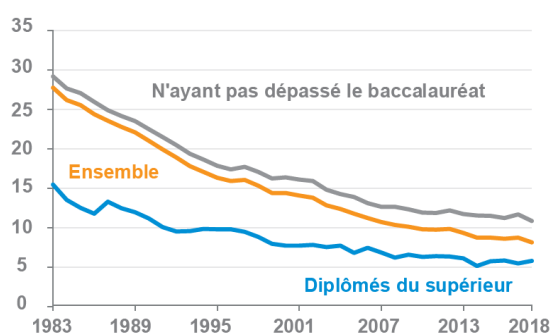
Quelle influence du diplôme sur la participation au marché du travail ?

Jean Flamand

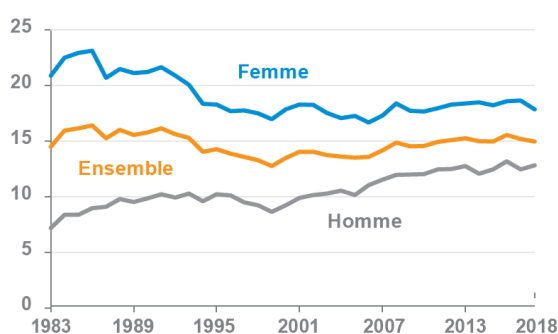
La participation au marché du travail est le plus souvent étudiée sous le seul angle de l'âge et du sexe. On élargit ici l'analyse au niveau de diplôme, en distinguant les personnes ayant ou non un diplôme du supérieur. Une double approche, à la fois rétrospective et prospective, permet de révéler des faits stylisés inédits sur longue période. Depuis 1983, le taux d'activité de la population âgée de 25 à 64 ans a augmenté de 7 points pour atteindre aujourd'hui 80 %, sous l'effet d'une réduction de l'écart entre les femmes et les hommes. Le taux d'activité des femmes a augmenté de 17 points, celui des hommes a baissé de 3 points. Cette réduction des inégalités dans l'accès au marché du travail s'est faite au même rythme quel que soit le niveau de diplôme : aujourd'hui comme hier, l'écart de taux d'activité entre les hommes et les femmes est deux fois moins élevé chez les diplômés du supérieur que chez les moins diplômés. L'écart de taux d'activité entre les diplômés du supérieur et le reste de la population a légèrement baissé chez les femmes (de 21 à 18 points) et quasiment doublé chez les hommes (de 7 à 13 points). Au total, il se situe en 2018 au même niveau qu'en 1983, de l'ordre de 15 points. Chez les seniors, le taux d'activité a fortement augmenté depuis la fin des années 1990. Il reste aujourd'hui très inférieur à celui des autres actifs – 56 % contre 88 % –, et l'écart de taux d'activité entre diplômés du supérieur et moins diplômés y est deux fois plus élevé que chez les 25-54 ans. La participation au marché du travail est maximale aux âges médians (30-49 ans) et systématiquement plus élevée chez les diplômés du supérieur. Or, depuis 1983, la population d'âge actif a vieilli et l'accès aux études supérieures s'est démocratisé. In fine, l'augmentation du taux d'activité n'a pas été affectée par le vieillissement démographique, qui s'est trouvé contrebalancé par la hausse du niveau d'éducation. À l'horizon 2030, ces deux tendances sociodémographiques devraient continuer à se compenser. L'augmentation du taux d'activité net des 25-64 ans (1,7 point) serait alors essentiellement due à l'augmentation du taux d'activité des seniors.

Évolution de l'écart de taux d'activité chez les 25-64 ans, 1983-2018 (en points)

A - Écart homme-femme selon le niveau de diplôme



B - Écart diplômés du supérieur-n'ayant pas dépassé le baccalauréat, selon le sexe



Lecture : en 2018, les hommes diplômés du supérieur ont un taux d'activité supérieur de 5,8 points à celui des femmes ayant le même niveau de diplôme (A) et supérieur de 12,8 points à celui des hommes n'ayant pas dépassé le baccalauréat (B).

Source : France Stratégie, séries réropolées à partir des enquêtes Emploi 1983-2018 (Insee)

POUR CITER CETTE NOTE

Flamand J. (2019), « Quelle influence du diplôme sur la participation au marché du travail ? », *La Note d'analyse*, n° 85, France Stratégie, juin.



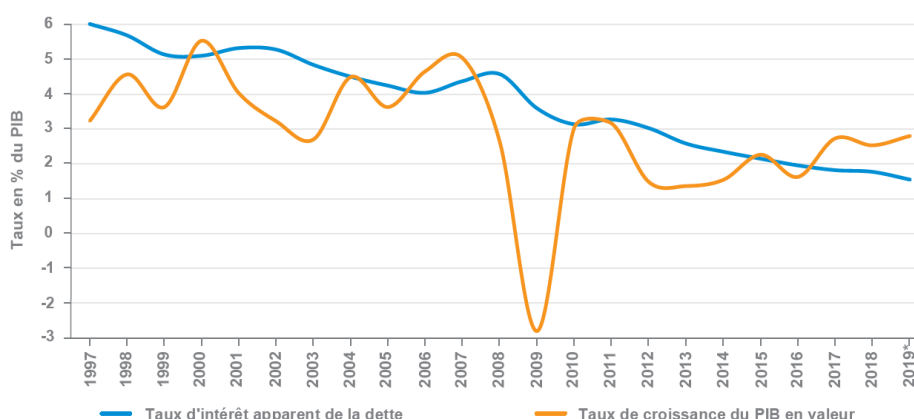
Note d'analyse n° 86 – mars 2020 – 12 pages

Taux bas : quelles implications pour la politique budgétaire ?

Vincent Aussilloux, François Écalte et Dimitris Mavridis

Avec les niveaux très bas des taux d'intérêt actuels, le débat sur les dettes publiques est relancé. Certains en déduisent que l'argent est « gratuit » et qu'il faut donc s'endetter massivement, en particulier pour financer les investissements indispensables à la transition climatique. D'autres rappellent que les taux d'intérêt peuvent augmenter à tout moment, et que les niveaux d'endettement sont déjà très élevés. Rappelons tout d'abord qu'il n'y a pas de consensus entre économistes sur un niveau de dette publique à ne pas dépasser : c'est plutôt sa stabilité qui importe (en pourcentage du PIB). Ensuite, un déficit public n'est pas synonyme de hausse de la dette en points de PIB. Dans le cas de la France, avec une dette proche de 100 % du PIB et une croissance nominale proche de 3 % par an, la dette exprimée en points de PIB n'augmente pas tant que le déficit public est inférieur à 3 %. La forte baisse des taux d'intérêt depuis vingt ans a créé peu de marges de manœuvre pour des dépenses supplémentaires puisque la croissance nominale a ralenti en parallèle. Toutefois, depuis 2017, le taux d'intérêt apparent de la dette française est inférieur à la croissance nominale, si bien que la dette publique peut être stabilisée avec un déficit primaire (c'est-à-dire avec un déficit public plus élevé que les seules charges d'intérêt de la dette). En profiter pour relâcher la contrainte budgétaire impliquerait cependant de pouvoir réduire rapidement le déficit primaire, lorsque le taux d'intérêt se rapprochera et repassera au-dessus du taux de croissance du PIB. Ainsi, les pouvoirs publics doivent arbitrer entre deux risques opposés. D'un côté, ne pas profiter de la situation financière favorable aujourd'hui pour réaliser les investissements nécessaires. De l'autre, perdre le contrôle de la dette publique, si les dépenses ne peuvent pas être ajustées à la baisse lorsque l'écart entre taux d'intérêt et croissance nominale s'estompera, voire s'inversera, sans qu'un consensus se dégage aujourd'hui sur la probabilité ou l'horizon de cet événement. La France se caractérise par de hauts niveaux de dette tant publique que privée, des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques élevés, qui n'ont quasiment jamais diminué depuis trente ans. Cela traduit à la fois une grande rigidité et des marges de manœuvre réduites. Plutôt qu'une dérive de la dette publique ou une réduction à marche forcée, affecter les économies liées à la baisse de la charge d'intérêt à un fonds d'investissement pour la transition écologique tout en réduisant progressivement la dette pourrait être une piste à privilégier.

Taux d'intérêt apparent de la dette et taux de croissance nominale du PIB (France)



Note de lecture : en 2018, le taux de croissance nominale de la France était de 2,5 points et le taux apparent de la dette de 1,8 point (alors que le taux à 10 ans de la dette française était de 0,8 % sur les nouveaux emprunts).

Source : Insee, calculs France Stratégie



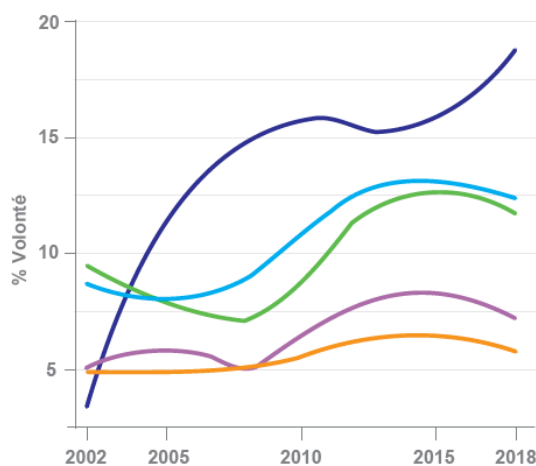
Note d'analyse n° 87 – avril 2020 – 8 pages

Création d'entreprise, de la volonté au passage à l'acte

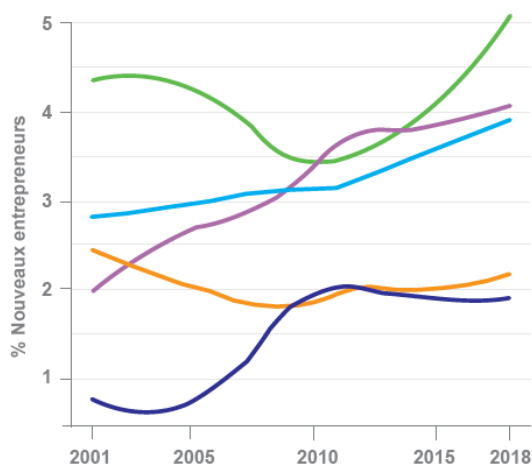
Christel Gilles, Antoine Baena et Alain Trannoy

Depuis 2000, les créations d'entreprise ont fortement progressé en France, passant de 200 000 par an environ à plus de 800 000 en 2019, avec une accélération depuis deux ans. Cette progression n'est due qu'en partie au développement des microentreprises : sur les seules entreprises individuelles et les sociétés, les créations doublent sur la période. Malgré ce dynamisme, selon l'enquête internationale Global Entrepreneurship Monitor (GEM), la proportion de nouveaux entrepreneurs se situerait en France en dessous de la moyenne de l'OCDE ; au même niveau qu'en Allemagne mais en retrait par rapport au Royaume-Uni et aux États-Unis. Paradoxalement, la volonté d'entreprendre en France atteindrait un très haut niveau, supérieur même à celui des États-Unis : en 2018, elle animerait 18,6 % des personnes âgées de 18 à 64 ans, contre 12,1 % outre-Atlantique. Il y aurait donc une importante réserve latente d'entrepreneurs en France. Comment alors expliquer dans notre pays l'écart très élevé entre d'une part la volonté de créer une entreprise et l'acte de créer une entreprise ? Cette note tente de répondre à la question à partir des données individuelles disponibles les plus récentes de l'enquête GEM (2014 lors de la rédaction de cette note), en modélisant la probabilité de devenir entrepreneur et en décomposant la transition vers l'entrepreneuriat en deux étapes : la volonté d'entreprendre et le passage à l'acte. Plusieurs résultats peuvent être mis en évidence. À volonté d'entreprendre donnée, la France tend à sous-performer dans la création d'entreprise et ce même en contrôlant par un ensemble de caractéristiques individuelles. Ce moindre passage à l'acte ne s'explique pas par un effet de structure de la population mais plutôt par un « effet pays », qui comprend un ensemble de facteurs institutionnels, réglementaires, économiques et culturels. La loi Pacte promulguée en mai 2019, dont les effets seront appréciés sur la durée, et une fois la crise du Covid derrière nous, pourrait réduire cet effet pays en améliorant les conditions de création et de développement de l'entreprise.

Part (en %) des personnes ayant la volonté d'entreprendre



Part (en %) des nouveaux entrepreneurs



— Allemagne — États-Unis — France — OCDE — Royaume-Uni

Lecture : en 2005 en France, 14 % des individus de 18 à 64 ans souhaitaient créer une entreprise dans les trois prochaines années (graphique de gauche). En 2010, en France, 2 % de la population âgée de 18-64 ans étaient de nouveaux entrepreneurs (graphique de droite).

Source : Global Entrepreneurship Monitor, calculs France Stratégie (courbes lissées)



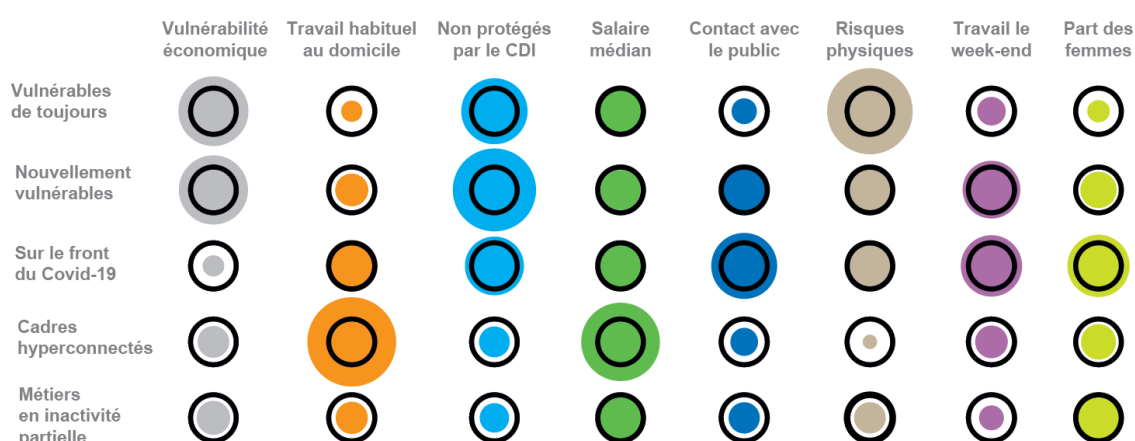
Note d'analyse n° 88 – avril 2020 – 16 pages

Les métiers au temps du corona

Jean Flamand, Cécile Jolly et Martin Rey

À la mi-mars 2020, l'épidémie de Covid-19 a imposé un arrêt partiel ou total d'activités jugées « non essentielles », quand d'autres sont mobilisées face à l'urgence. Au-delà de sa dimension économique, cette crise affecte aussi les conditions de vie et les conditions de travail, renforçant des vulnérabilités existantes et en générant de nouvelles. Cette note propose une typologie inédite des métiers dans la crise en cinq groupes. Les métiers que l'on peut qualifier de « vulnérables de toujours » conjuguent une difficulté à travailler à distance et des statuts souvent précaires (un sur cinq exerce en CDD ou en intérim). Ces 4,2 millions de travailleurs, majoritairement des hommes, artisans et ouvriers de l'industrie et du bâtiment, sont traditionnellement confrontés à des conditions de vie et de travail difficiles. Les « nouveaux vulnérables » (4,3 millions d'emplois) affrontent une crise inédite liée à l'exercice même de leur métier qui les met en contact avec le public. Leurs activités sont ralenties, voire interdites, et leur statut les fragilise (31 % de contrats intermittents ou d'indépendants en solo). Dans ces métiers du transport, de l'hôtellerie-restauration, des services aux particuliers, de l'art, de la culture et du sport, la vulnérabilité financière se double d'une incertitude sur l'avenir. Les 10,4 millions de professionnels directement ou indirectement sur le « front » sont ceux dont les activités apparaissent essentielles dans cette crise. Ce sont tous les métiers de la santé, de l'éducation, de la propreté, de l'alimentaire et de sa distribution, et les professions régaliennes. Peu fragilisés économiquement, ils n'en sont pas moins exposés à une vulnérabilité d'ordre sanitaire par leur contact direct avec le public pour les trois quarts d'entre eux. Parmi les plus mal rémunérées et davantage occupées par des femmes, ces professions sont exposées à une intensification du travail. Quatrième groupe, les télétravailleurs sont exposés à un nouveau risque d'hyperconnectivité (3,9 millions d'emplois). Essentiellement occupées par des cadres, ces professions doivent, à distance, assurer la continuité du travail et préparer la reprise d'activité. Soumis d'ordinaire à une plus forte intensité du travail, ils voient leur charge mentale et les difficultés de conciliation avec la vie familiale renforcées par la crise. Enfin, nombre de professions intermédiaires ou d'employés qualifiés (4 millions d'emplois), le plus souvent en inactivité partielle, sont protégés du licenciement à court terme par leur statut. Mais leur difficulté à télétravailler les expose à des risques d'éloignement de la sphère professionnelle et de désocialisation.

Cinq catégories de métier selon leurs vulnérabilités



Lecture : pour chaque groupe de métiers, le rapport entre le rayon du disque de couleur et celui du cercle noir correspond au rapport entre son score pour la variable considérée et la valeur moyenne de la variable pour l'ensemble de la population en emploi.

Sources : France Stratégie, à partir de WIOD, de la comptabilité nationale et des enquêtes Emploi 2016-2018 (Insee) et de l'enquête Conditions de travail 2013 (Dares)

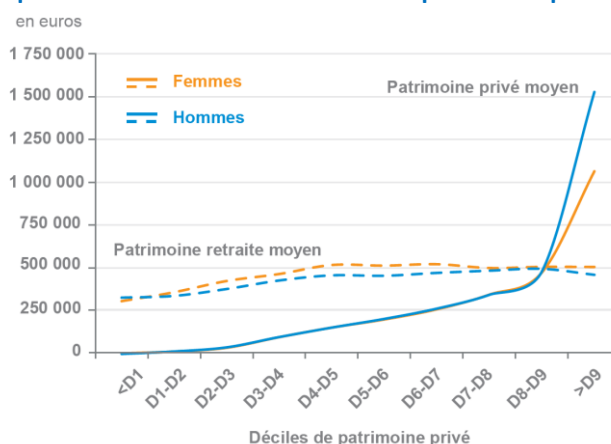


La retraite, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ?

Clément Dherbécourt, Gautier Maigne et Mathilde Viennot

Le calcul d'un équivalent patrimonial des droits à pension, déterminé comme la somme actualisée des pensions perçues par un individu pendant sa retraite, permet de mettre en regard ce « patrimoine retraite » et le patrimoine privé et de comparer leurs distributions. Cette analyse patrimoniale donne une vision globale des droits à retraite, combinant le niveau de la pension à la liquidation, et la durée de perception de cette pension, ce qui permet de tenir compte des écarts d'espérance de vie à la retraite. En France, le patrimoine retraite des individus âgés de 50 à 65 ans en 2017 équivaut à 447 000 euros en moyenne au moment du départ en retraite. Il est alors supérieur de 56 % à la valeur moyenne de leur patrimoine privé (mobilier, immobilier ou professionnel). Le patrimoine retraite des femmes est supérieur de près de 7 % en moyenne à celui des hommes : leur espérance de vie plus élevée compense un niveau de pension plus faible et leur donne accès beaucoup plus souvent à la réversion. En équivalent viager, leur retraite est cependant inférieure à celle des hommes : elles reçoivent en moyenne annuellement 18 000 euros jusqu'à leur mort, contre 20 100 pour les hommes. Le patrimoine retraite croît par construction avec le niveau de revenu d'activité moyen sur l'ensemble de la carrière, donc avec le niveau de patrimoine privé. Le patrimoine retraite moyen augmente jusqu'à la médiane des patrimoines privés avant de former un plateau jusqu'aux plus hauts déciles. En moyenne, les 10 % les plus fortunés détiennent un patrimoine retraite égal à 1,4 fois celui des 10 % les moins fortunés. Ces inégalités de patrimoine retraite sont donc beaucoup plus faibles que les inégalités de patrimoine privé, avec un indice de Gini divisé par deux. Elles sont aussi plus faibles que les inégalités de revenu d'activité sur l'ensemble de la carrière, avec un indice de Gini inférieur de 25 %. Le taux de remplacement, très élevé pour les premiers déciles de patrimoine privé et de revenu d'activité, fait plus que compenser une espérance de vie plus faible. Enfin, la part relative du patrimoine retraite par rapport au patrimoine privé a eu tendance à baisser depuis vingt ans, sous l'effet de la forte progression des patrimoines privés et, dans une moindre mesure, des réformes des retraites intervenues entre 2002 et 2019 : le patrimoine retraite des générations étudiées est inférieur de 7 % (soit 35 000 euros) à celui qu'elles auraient accumulé dans le cadre de la législation de 2002.

Niveaux de patrimoine retraite et de patrimoine privé, par sexe et décile selon le niveau de patrimoine privé



Lecture : entre le 3^e et le 4^e décile de patrimoine privé, les hommes ont un patrimoine retraite moyen inférieur à celui des femmes de 61 500 euros.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie



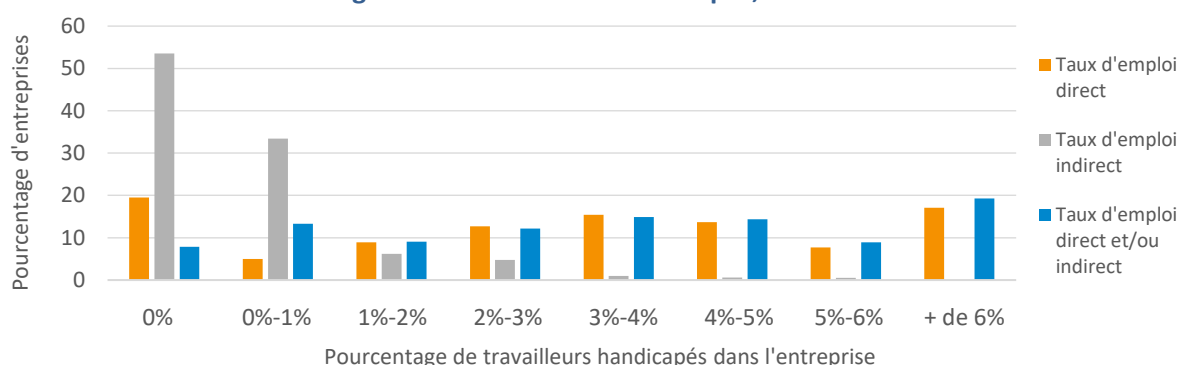
Note d'analyse n° 90 – mai 2020 – 8 pages

Emploi des personnes handicapées et performance des entreprises

Catherine Bruneau, Adam Baïz et Éloïse Ménéstrier

Aujourd'hui, on estime que 5,7 millions de personnes ont un handicap, soit 14 % de la population en âge de travailler. La moitié environ 2,8 millions bénéficient d'une reconnaissance administrative du handicap. Même si la situation semble meilleure en France que dans le reste de l'Europe, l'insertion sur le marché du travail des personnes handicapées n'en demeure pas moins difficile : leur taux de chômage est près de deux fois plus élevé que la moyenne. Des aides financières sont versées aux employeurs pour compenser les niveaux de formation et de productivité potentiellement moindres des personnes handicapées, ainsi que les éventuels coûts d'aménagement de leur poste. Mais l'instrument principal est réglementaire : depuis 1987, les établissements du secteur privé de 20 salariés ou plus sont soumis à une obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), à hauteur de 6 % de leur effectif. Pour s'en acquitter, ils ont plusieurs options, non exclusives : l'embauche directe, l'embauche indirecte (sous-traitance, et intérim), l'accueil pour formation, l'accord collectif pour l'insertion des personnes handicapées ou enfin une contribution financière assimilable à une pénalité libératoire. En 2016, 19 % seulement des entreprises assujetties à l'OETH avaient une proportion d'emploi handicapé direct ou indirect supérieure ou égale au taux légal. Les efforts consentis par les entreprises ont-ils un impact sur leurs performances économiques ? Le cas échéant, peut-on estimer l'ampleur de ces effets ? Notre analyse économétrique¹ ne prend pas en compte la loi de 2018, car celle-ci n'est entrée en vigueur qu'en 2020. Menée sur un large panel d'entreprises entre 2012 et 2016, elle confirme le rôle important que jouent la taille et le secteur d'activité. Le secteur de l'information et de la communication fournit ainsi relativement peu d'efforts de recrutement direct, à l'inverse de l'administration publique, de l'enseignement, des secteurs de la santé ou de l'action sociale. En outre, l'étude montre que l'augmentation de l'effort pour embaucher des travailleurs handicapés ne pénalise pas la performance économique et financière des entreprises. Il n'existe pas non plus de lien particulier entre le niveau de performances des entreprises et leur modalité de réponse à l'OETH, dès lors que l'on corrige des effets de taille, de localisation et de secteur d'activité.

Répartition des entreprises par taux d'emploi direct, indirect et global de travailleurs handicapés, en 2016



Source : données Agefiph (2016), calculs France Stratégie



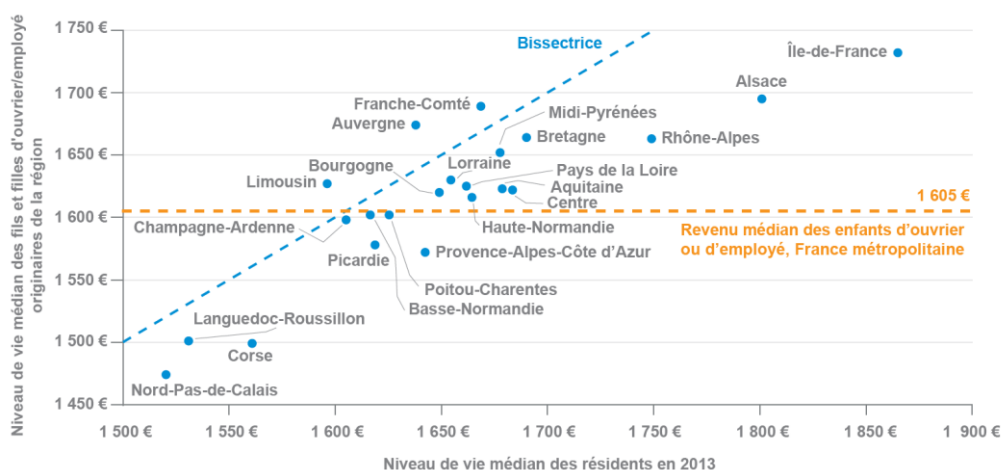
Note d'analyse n° 91 – mai 2020 – 16 pages

Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ?

Clément Dherbécourt et Gustave Kenedi

Dans quelle mesure le niveau de vie d'une personne dépend-il du lieu où elle a grandi ? Rarement étudiée, cette question a pourtant d'évidentes implications en matière de ciblage des politiques publiques. On tente ici d'y répondre sur un segment particulier de population, les enfants d'ouvrier ou d'employé, étudiés sur les cohortes nées entre 1970 et 1988. On constate d'abord, sans surprise, que leurs perspectives de revenus à l'âge adulte augmentent avec le niveau de richesse du territoire d'origine : la région la plus riche et la région la moins riche – Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais – sont aussi celles qui présentent le plus grand écart de revenus 260 euros par mois, soit 16 % du niveau de vie médian des enfants d'ouvrier ou d'employé de ces générations. Mais certaines régions au niveau de richesse intermédiaire – Auvergne, Franche-Comté, Limousin – offrent à ces enfants d'origine modeste qui y ont grandi des perspectives de revenus plus favorables qu'aux résidents de ces territoires. Se combinent ici plusieurs facteurs comme l'accès à l'enseignement supérieur ou le taux de mobilité vers des régions à plus haut niveau de vie, facteurs dont l'importance fluctue selon les territoires. En revanche, les régions les plus pauvres – Languedoc-Roussillon, Corse et Nord-Pas-de-Calais – offrent des perspectives de niveau de vie faibles, en particulier pour les non-diplômés restés dans la région, avec un taux de départ également faible. Au sein d'une même région, voire d'un même département, les perspectives de revenus varient très peu selon la taille des agglomérations. En revanche, à l'intérieur des agglomérations, on constate des écarts comparables à ceux observés entre régions extrêmes d'origine. Entre les quartiers les plus favorisés et les moins favorisés, les écarts sont beaucoup plus qu'à l'échelle régionale liés à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'origine migratoire. Pour résorber ces inégalités des chances au sein des agglomérations, les leviers éducatifs, la promotion de la mixité sociale et la lutte contre les discriminations selon l'origine migratoire semblent des pistes à privilégier. L'amélioration des perspectives des enfants d'origine modeste des régions pauvres nécessiterait en revanche d'agir sur les marchés du travail locaux, notamment pour les travailleurs les moins qualifiés.

Niveau de vie des enfants d'ouvrier ou d'employé par région d'origine versus niveau de vie des résidents



Lecture : les enfants d'ouvrier ou d'employé originaires d'Île-de-France ont un niveau de vie médian à l'âge adulte de 1 730 euros, contre 1 865 euros pour l'ensemble des résidents, qu'ils aient grandi ou non dans la région. Les régions au-dessus de la ligne orange offrent le niveau de vie le plus favorable – c'est-à-dire supérieur au niveau de vie médian des enfants d'ouvrier ou d'employé en France métropolitaine. Les régions à gauche de la ligne bleue offrent à ces enfants d'origine modeste des perspectives de niveau de vie supérieures à celles des résidents.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'Échantillon démographique permanent et Insee.fr



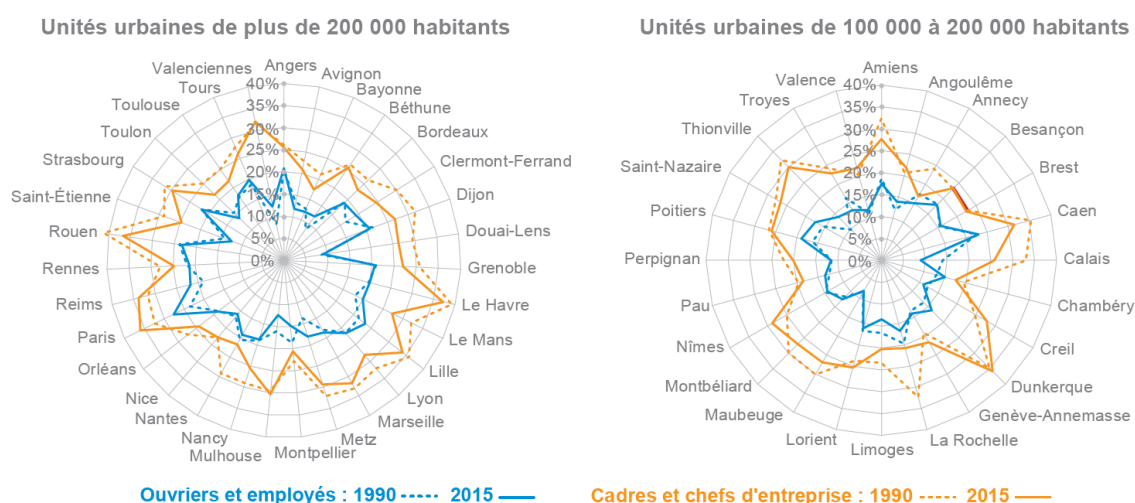
Note d'analyse n° 92 – juillet 2020 – 12 pages

Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ?

Hugo Botton, Pierre-Yves Cusset, Clément Dherbécourt et Alban George

La ségrégation résidentielle désigne l'inégale répartition dans l'espace urbain de différentes catégories de population. Elle peut résulter de choix individuels, motivés par la recherche d'un entre soi, ou de phénomènes de relégation, liés notamment au prix des logements. Comment a-t-elle évolué sur le long terme ? Cette note passe au crible les 55 unités urbaines de France métropolitaine de plus de 100 000 habitants entre 1990 et 2015, à partir de données du recensement. **Un outil de visualisation spécialement conçu** permet de comparer ces unités urbaines – entre elles et dans le temps – avec toutes leurs spécificités et pour différentes catégories de populations. On observe d'abord que les cadres et chefs d'entreprise sont une fois et demie plus inégalement répartis que les ouvriers et employés. Dans l'agglomération parisienne, cette ségrégation résidentielle a augmenté pour les uns comme pour les autres. Ailleurs, elle a baissé en moyenne pour les cadres et est restée stable pour les ouvriers et employés. Moins nombreux, ces derniers vivent moins souvent dans un quartier où ils sont majoritaires (un sur deux en 1990, un sur trois en 2015) ; à l'inverse, une part croissante de cadres vit dans un quartier à majorité de cadres (0,1 % en 1990, 14 % en 2015). Par ailleurs, les 10 % des ménages les plus aisés sont répartis de manière aussi peu homogène que les 10 % les plus pauvres – sauf à Paris où les plus riches sont particulièrement ségrégués. Les immigrés d'origine européenne ont un indice de ségrégation faible et stable dans le temps. Ceux d'origine extra-européenne, et surtout leurs enfants, sont nettement plus ségrégués, mais moins en 2015 qu'en 1990. Du fait de la hausse de leurs effectifs, les enfants vivant avec au moins un parent immigré extra-européen résident plus souvent dans des quartiers où ils sont majoritaires parmi les moins de 18 ans (38 % en 2015, contre 17 % en 1990). Mais ceux qui vivent avec deux parents immigrés non-européens – dont la part est stable dans le temps – résident rarement et de moins en moins souvent dans un quartier où ils sont majoritaires (4 % en 2015, contre 10 % en 1990). Enfin, le parc HLM apparaît moins inégalement réparti sur le territoire en 2015 qu'en 1990, avec un indice de ségrégation qui baisse de dix points de pourcentage en moyenne. Toutefois, l'effet du parc HLM sur la ségrégation résidentielle est incertain : le parc s'est un peu diffusé sur le territoire, tout en restant inégalement réparti, et a accueilli sur la période une part croissante des ouvriers/employés et des immigrés.

Indices de ségrégation des ouvriers/employés et des cadres/chefs d'entreprise de 25-54 ans en 1990 et 2015



Lecture : dans l'unité urbaine de Paris, l'indice de ségrégation des ouvriers et employés est de 28 % en 2015, contre 24 % en 1990 (en bleu).

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

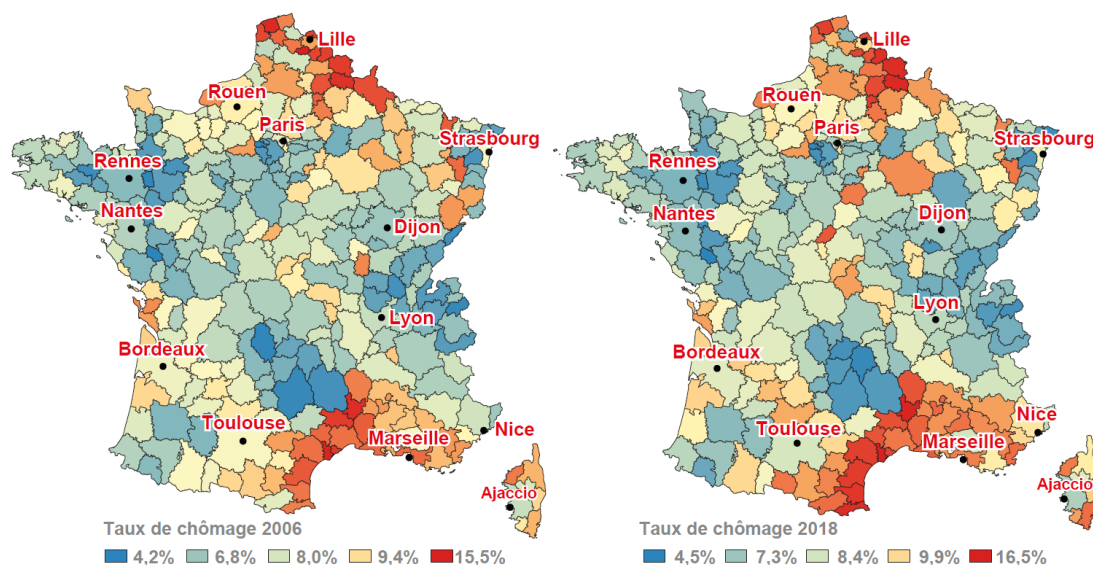


Chômage et territoires : quels modèles de performance ?

Coline Bouvard et Vincent Donne

Que nous apprennent les cartes de France des taux de chômage en 2006 et en 2018 ? D'abord, les disparités entre zones d'emploi apparaissent très marquées, allant de 4,5 % aux Herbiers en Vendée à 16,5 % à Agde-Pézenas. Ensuite, ces disparités évoluent peu au fil du temps : sur la période étudiée, 80 % des zones d'emploi ont connu une évolution de leur taux de chômage comprise dans un intervalle d'un point autour de la moyenne nationale. Et les bonnes performances sont malheureusement beaucoup plus rares que les mauvaises en 2018 comme en évolution sur douze ans. En s'intéressant aux vingt territoires les plus performants par rapport au taux de chômage national en 2018, on voit apparaître plusieurs clusters : certains bien identifiés (les Marches de Bretagne à l'ouest, les périphéries de Strasbourg et Paris) mais également un groupe de territoires ruraux dans le Sud de la France. Si on retient les vingt territoires les plus performants par rapport aux territoires adjacents en 2018, la sélection apparaît plus éparpillée : sur l'ensemble du territoire, des « champions locaux » se démarquent de leurs voisins et affichent de surcroît presque tous des performances relativement bonnes par rapport au national. En sélectionnant enfin les vingt territoires ayant connu l'évolution la plus favorable entre 2006 et 2018, on obtient deux groupes distincts. Le premier, déjà caractérisé par de faibles taux de chômage en 2006, se répartit sur la moitié nord du pays. Le second, doté de taux initialement élevés, atteste d'une capacité de rebond territorial et est disséminé le long d'un arc bordant les frontières du quart nord-est. Ces trois approches de la performance dessinent une carte distincte de celles de l'attractivité résidentielle et de la création d'emploi, avec en particulier une absence notable du Sud de la France. Si certaines caractéristiques comme la proximité d'une métropole, l'intensité des mobilités quotidiennes avec les territoires voisins ou la diversité productive semblent des atouts, l'hétérogénéité des territoires performants (seule Beaune intègre les trois sélections) illustre la multiplicité des trajectoires possibles de lutte contre le chômage. Un levier efficace semble résider dans un modèle de développement qui s'appuie sur les ressources à disposition, en misant sur les complémentarités avec les territoires adjacents et en visant une plus forte intégration infrarégionale.

Cartes 1 et 2 — Taux de chômage par zone d'emploi (2006 et 2018)



Source : France Stratégie, à partir des taux de chômage localisés annualisés, Insee

Note d'analyse n° 94 – août 2020 – 12 pages

Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie

Alice Grémillet et Julien Fosse

Face au double constat des effets négatifs de l'agriculture sur l'environnement et de la faiblesse des revenus des agriculteurs, l'agroécologie est une des solutions portées par les pouvoirs publics pour assurer la transition de l'agriculture vers la durabilité. Mais l'agroécologie est-elle rentable pour les agriculteurs ? L'agroécologie regroupe toutes les pratiques agricoles fondées sur une utilisation optimale des ressources naturelles pour réduire au minimum le recours aux intrants de synthèse – engrais chimiques et produits phytosanitaires – et accroître la résilience et l'autonomie des exploitations. De nombreux référentiels publics ou privés se rattachent à ces pratiques ou s'en réclament : agriculture biologique (AB), mesures agro-environnementales et climatiques systèmes (MAEC), haute valeur environnementale (HVE), fermes Dephy, etc. Nous avons fait le choix d'analyser l'ensemble de ces cahiers des charges, malgré la diversité des modalités de leur application et de leur contrôle. Certains impliquent de repenser l'ensemble du système de production, tandis que d'autres nécessitent uniquement de faire évoluer les pratiques, avec des cahiers des charges plus ou moins exigeants ; certains bénéficient d'aides publiques spécifiques, d'autres non.

L'analyse de la littérature scientifique permet de décomposer les coûts et bénéfices de ces référentiels. Pour l'AB, l'utilisation moindre des intrants de synthèse induit certes une baisse de rendements et le désherbage mécanique nécessite un surcroît de main-d'œuvre. Mais ces coûts sont compensés par des prix moins volatils et plus élevés. La transition agroécologique apparaît dès lors rentable à moyen terme. Ces résultats sont confirmés par un modèle d'exploitation agricole céréalière permettant de simuler un changement de système : le référentiel AB est le seul à apporter des bénéfices à moyen terme parmi les cinq testés.

Si la rentabilité économique des référentiels n'est pas toujours corrélée aux exigences environnementales, l'agriculture biologique est néanmoins la plus performante d'un point de vue économique et en termes d'exigences environnementales. L'agriculture HVE présente également un très haut niveau d'exigences environnementales. Le développement de l'agroécologie apparaît possible et souhaitable pour accélérer la transition de notre système alimentaire vers la durabilité, notamment via les cahiers des charges les plus exigeants (AB et HVE). Il conviendrait donc de proportionner les aides publiques allouées aux exploitations agricoles – notamment les aides de la politique agricole commune – aux efforts des agriculteurs pour réduire leur impact sur l'environnement ou pour fournir des services environnementaux. Les pouvoirs publics devraient soutenir en priorité les labels présentant à la fois de hauts scores d'exigence environnementale et des bénéfices économiques, comme l'AB, et mieux informer les exploitants agricoles comme les consommateurs de ces bénéfices conjoints

POUR CITER CETTE NOTE

Grémillet A. et Fosse J. (2020), *Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie*, La Note d'analyse, n° 94, France Stratégie, août

Document associé

Grémillet A. et Fosse J. (2020), « Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfices de l'agroécologie », *Document de travail*, n° 2020-13, France Stratégie, août



Comment accélérer la rénovation énergétique des logements

Vincent Aussilloux et Adam Baiz

Le plan de relance post-Covid dégage des fonds publics supplémentaires pour la rénovation énergétique des logements. Afin que cet effort permette d'atteindre les objectifs en termes de nombre de rénovations cette note propose un dispositif qui écarte les principaux obstacles identifiés. Des opérateurs sélectionnés par la puissance publique conduiraient les opérations de rénovation en portant eux-mêmes le financement. Ils se rembourseraient en partageant les économies réalisées sur la facture énergétique avec les ménages bénéficiaires (avec un partage 75 % - 25 %). Une garantie publique interviendrait pour couvrir en partie les éventuels défauts de rentabilité des opérations. Les ménages n'auraient à avancer aucun frais, ni à supporter aucun risque lié aux malfaçons et à la maîtrise d'ouvrage. Les opérateurs couverts par la garantie publique seraient sélectionnés par appel d'offres public et bénéficieraient ainsi d'une visibilité et d'une confiance accrues auprès du grand public.

En renforçant les dispositifs actuels de tiers financement et de contrats de performance énergétique, le dispositif permettrait de cibler les rénovations offrant le meilleur taux d'autofinancement pour un niveau de rénovation ambitieux. Il conduirait également à l'optimisation des aides publiques en les limitant au strict nécessaire, notamment grâce à une clause de retour à meilleure fortune. Ce sont 7,5 milliards d'euros d'activité supplémentaire qui pourraient être générés chaque année, soit 0,3 point de PIB et 100 000 emplois nouveaux. À plein régime, le dispositif permettrait de réduire de 2,4 % les émissions de CO₂ du pays. Le dispositif pourrait être adapté aux bâtiments publics ou d'entreprise et déployé sur des territoires ou des quartiers sous forme de « zones de rénovation concertées », en coordination avec les collectivités territoriales. De bonnes incitations garantiraient une gestion administrative simple et peu coûteuse du dispositif.

Des prix de l'énergie durablement faibles continueront de représenter un frein à la réalisation des opérations de rénovation. Pour compenser la baisse de rentabilité induite, des clauses peuvent être prévues prévoyant un amortissement plus long, ainsi qu'une rétrocession plus faible des économies d'énergie aux ménages. En tout état de cause, le fioul devrait être exclu des sources d'énergie post-rénovation, de manière cohérente avec l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Document associé

Aussilloux V. et Baiz A. (2020), « Accroître l'investissement dans la rénovation énergétique des logements du parc privé », *Document de travail*, n° 2020-14, octobre, 40 pages

POUR CITER CETTE NOTE

Aussilloux V. et Baiz A. (2020), *Comment accélérer la rénovation énergétique des logements*, *La Note d'analyse*, n° 95, France Stratégie, octobre.



Note d'analyse n° 96 – octobre 2020 – 12 pages

Comment évaluer l'externalité carbone des métaux

Julien Bueb et Evelyne To

À eux seuls, l'extraction et le raffinage des métaux sont à l'origine d'un dixième des émissions mondiales de gaz à effet de serre, avec toutefois des variations considérables. Certains métaux rares ou précieux ont ainsi une très grande intensité en carbone : 20 600 tonnes de CO₂ émises pour une tonne extraite et raffinée de platine, 5 100 tonnes de CO₂ pour une tonne d'or, quand l'acier ne consomme que 2 tonnes de CO₂ et l'aluminium 17. En volume, deux métaux concentrent l'essentiel des émissions : l'acier et l'aluminium produisent à eux seuls près des neuf dixièmes des émissions de CO₂ des dix-sept métaux étudiés dans cette note.

Ces chiffres permettent de calculer une valeur à l'externalité carbone des métaux, en réponse à un objectif fixé par la *Feuille de route pour l'économie circulaire* initiée par le gouvernement en 2018. Il en ressort deux principales conclusions. Premièrement, si on prend pour référence une taxe carbone de 57 euros par tonne – soit la valeur moyenne retenue par le rapport Stern-Stiglitz –, la prise en compte de cette externalité carbone renchérirait le prix de marché, toutes choses égales par ailleurs, de 25 % pour l'acier et de 60 % pour l'aluminium. Pour tous les autres métaux étudiés, le coût additionnel serait inférieur à 11 %, voire souvent inférieur à 5 % – à l'exception du magnésium (plus de 100 %). Deuxièmement, si on fait l'hypothèse que l'ajout d'un prix du carbone, sous forme d'une taxe ou du paiement d'un droit de type ETS, ne change rien au prix de vente, à la consommation, aux alternatives à l'emploi d'un métal donné, etc., le surcroît de coût serait généralement modeste, compte tenu des volumes produits. Font cependant exception l'aluminium et l'acier – et là encore le magnésium, sujet de moindre ampleur.

En raison des importants volumes produits, l'aluminium et l'acier sont responsables d'une grande partie des émissions de carbone liées au secteur de l'extraction et du raffinage : ils auraient logiquement à supporter l'essentiel d'une tarification du carbone. Cependant, l'attention doit porter sur l'ensemble des métaux, en vue de respecter les objectifs de l'Accord de Paris et de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). L'internalisation de l'externalité carbone pourrait ainsi conduire à une transformation substantielle de leur usage, favorisant la sobriété et l'économie circulaire.

POUR CITER CETTE NOTE

Bueb J. (2020), *Comment évaluer l'externalité carbone des métaux*, La Note d'analyse, n° 96, France Stratégie, octobre.



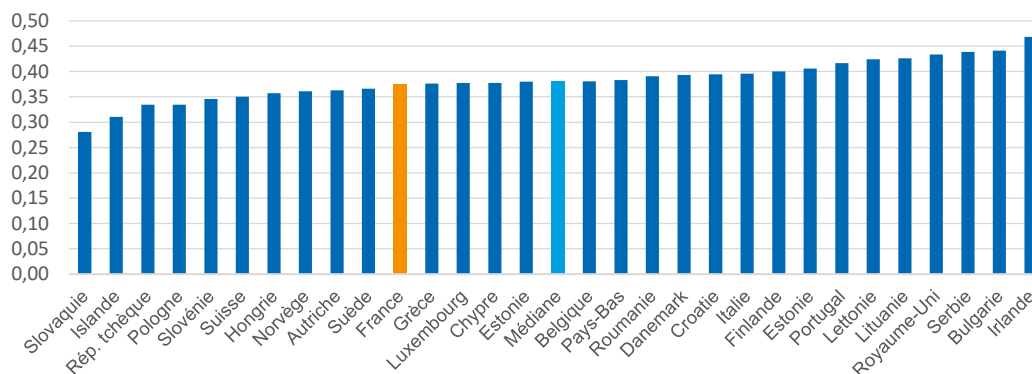
Inégalités primaires et redistribution : la France parmi les bons élèves européens ?

Julien Rousselon et Mathilde Viennot

Les inégalités de revenu disponible des ménages, après prélèvements obligatoires directs et prestations sociales en espèces, sont relativement bien connues et le constat associé est consensuel : la France apparaît relativement égalitaire en comparaison européenne. Encore convient-il de faire la part des choses entre ce qui est dû à la situation avant redistribution (inégalités primaires) et ce qui est attribuable à la redistribution en tant que telle. Une telle analyse soulève de nombreux enjeux méthodologiques. En particulier, comment considérer les prestations de retraite ? Le système de retraite étant principalement assurantiel, mais avec des composantes importantes de redistribution, affecter les retraites en bloc soit aux revenus primaires, soit à la redistribution est contestable. Nous choisissons de les intégrer aux revenus primaires, mais en testant la robustesse des résultats obtenus à ce choix. Par ailleurs, faut-il considérer le salaire net, brut, ou « superbrut », y compris les cotisations employeur ? Nous choisissons de retenir ce dernier, car il correspond à ce que l'employeur est prêt à payer en contrepartie du travail effectué. Une fois rappelés ces points de méthode, les principaux résultats sont les suivants :

1. Les inégalités primaires sont en France un peu inférieures à la médiane européenne et à celles de nos grands voisins. Ce résultat reste vrai si l'on se concentre sur les non-retraités.
2. La France réduit plus fortement qu'ailleurs les inégalités primaires, cette réduction étant effectuée à quasi-parité par le biais des prestations sociales (hors retraite) et celui des prélèvements obligatoires directs, alors que les seconds représentent une masse six fois plus importante.
3. Les prestations sociales réduisent plus massivement les inégalités en France qu'en médiane européenne, du fait d'un ciblage et, dans une moindre mesure, d'un volume un peu plus importants que la médiane. Les prélèvements obligatoires sont eux aussi plus redistributifs en France, mais cette fois-ci essentiellement du fait de leur volume, leur ciblage ne dépassant guère la médiane européenne. L'importance de notre système socio-fiscal ne résulte donc pas de l'inefficacité d'un système qui viserait à compenser de fortes inégalités primaires plutôt que de les traiter à la racine. Des marges de manœuvre existent cependant pour améliorer la performance redistributive de ce système.

Inégalités avant redistribution : indices de Gini des revenus primaires, par unité de consommation et y compris retraites



Source : données EU SILC et calculs France Stratégie.



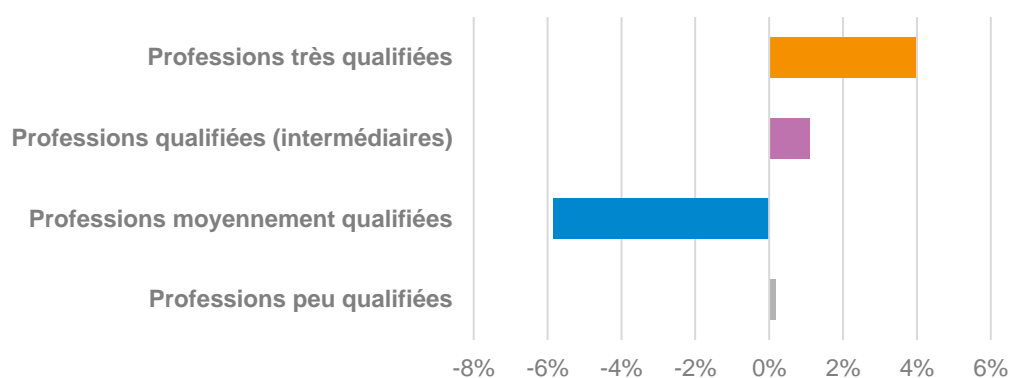
Note d'analyse n° 98 – décembre 2020 – 12 pages

Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d'emplois peu qualifiés ?

Cécile Jolly, avec Clément Dherbécourt

À en croire les comparaisons internationales, la France serait un des pays d'Europe où la polarisation de l'emploi est la plus marquée. On assisterait à l'affaissement des emplois moyennement qualifiés – typiquement les employés et ouvriers qualifiés – accompagné de la montée symétrique aux extrémités des plus qualifiés et des moins qualifiés. Repérée dans la plupart des pays développés, cette « courbe en U » fait craindre une atrophie de la classe moyenne, une montée des inégalités et une panne de la mobilité sociale. Les causes du phénomène font débat : élévation du niveau de diplôme qui favoriserait les plus qualifiés, automatisation, externalisation, délocalisation et flexibilité qui lamineraient les ouvriers et employés qualifiés, augmentation de l'activité des femmes et des immigrés qui grossirait les rangs des services aux personnes... Mais avant de s'interroger sur les causes et les effets de la polarisation, est-on bien sûr du diagnostic s'agissant de la France ? Pour en avoir le cœur net, il faut effectuer une plongée dans le monde des statistiques. Or, que l'on aborde la question par la catégorie socioprofessionnelle, par le salaire individuel ou par le niveau de salaire moyen dans les métiers, on en arrive toujours au même résultat : s'il y a bien une érosion des qualifications médianes au profit des professions de cadres, on ne décèle en France aucune hausse de la part des emplois moins qualifiés. À rebours d'une littérature académique déjà nombreuse, les analyses des instituts statistiques – Insee et Dares – confirment ce constat nuancé pour la France. Ces écarts de diagnostic s'expliquent principalement par des difficultés méthodologiques. Champ des actifs retenu, disponibilité des données sur longue période, classifications professionnelles non concordantes – couvrant parfois des divergences culturelles, sur ce qu'est un métier qualifié ou non –, toutes ces variables influent sur les conclusions. La question est technique, l'enjeu est crucial, car les politiques publiques doivent reposer sur une appréhension juste des évolutions du marché du travail, au moment où la crise du Covid-19 pourrait rebattre les cartes.

Variation de la part des qualifications dans l'emploi entre 1996 et 2017, en points de pourcentage



Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2017

POUR CITER CETTE NOTE

Jolly C et Dherbécourt C. (2020), « Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d'emplois peu qualifiés ? », *La Note d'analyse*, n° 98, France Stratégie, octobre.

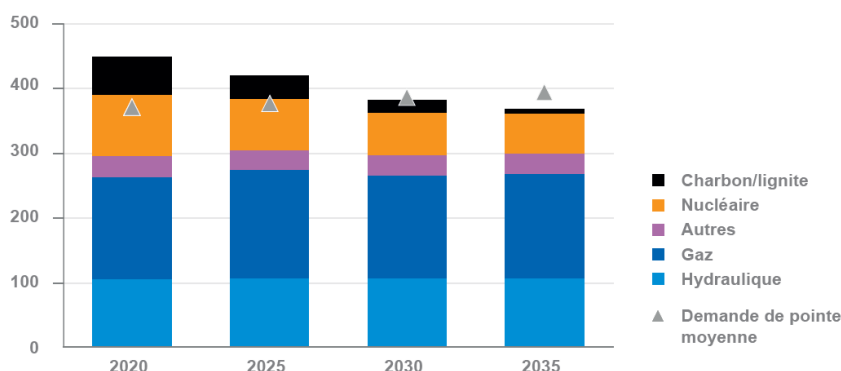


Note d'analyse n° 99 – janvier 2021 – 12 pages

Quelle sécurité d'approvisionnement électrique en Europe à horizon 2030 ?

Étienne Beeker, avec la participation de Marie Dégremont

Après qu'à l'automne le gestionnaire de réseau a mis en garde sur de potentielles difficultés d'approvisionnement en électricité en cas de grand froid cet hiver, la question d'éventuelles défaillances des systèmes électriques en Europe et en particulier en France a été remise dans le débat alors qu'elle avait quasiment disparu des préoccupations du grand public. Dans la prochaine décennie, les nombreux arrêts de centrales pilotables, au charbon ou nucléaires, actuellement programmés et dont les conséquences concrètes semblent assez peu intégrées dans le débat public, pourraient renforcer l'importance de cette question. L'objet de cette note d'analyse est de fournir quelques éléments permettant d'appréhender l'évolution de ces risques de défaillance afin d'engager à temps les politiques adéquates. Des objectifs très ambitieux de développement d'énergies renouvelables ont été décidés, mais les solutions en termes de pilotage et de maîtrise de la demande, de capacités de stockage et, plus généralement, de flexibilité et d'intégration au réseau restent à l'heure actuelle insuffisamment développées. La capacité à assurer la sécurité d'approvisionnement telle qu'elle est définie aujourd'hui est donc incertaine dans les périodes de tension et nécessitera un développement approprié des solutions de flexibilité et de stockage. Les systèmes électriques européens étant interconnectés, c'est à cette échelle qu'il faut s'intéresser au dimensionnement des capacités de production, qui constitue un des déterminants de la sécurité d'approvisionnement. Après avoir dressé le bilan des politiques et objectifs des principaux États membres, cette note offre une étude détaillée de l'évolution prévisible du mix électrique européen, des conséquences possibles au regard de nos objectifs climatiques ainsi qu'énergétiques. Elle permet de détecter des points de vigilance. Elle vise aussi à proposer des éléments de discussion sur la sécurité d'approvisionnement, dont les termes, appelés à évoluer dans le cadre de la transition énergétique, devraient faire l'objet d'une discussion dans l'espace public. La présente étude fait le constat des limites de la coordination politique existant entre les pays européens sur ces questions. En particulier, si les mesures préconisées par le nouveau paquet législatif européen constituent un progrès en ce sens, elles sont insuffisantes pour fournir les signaux économiques nécessaires au déclenchement des investissements qui garantissent la sécurité d'approvisionnement. Enfin, quelques recommandations de politique énergétique européenne concluent cette note d'analyse.



Prévision de capacités électriques pilotables de la France et des pays européens limitrophes, 2020-2035, en GW

Source : France Stratégie d'après des hypothèses de RTE, BNetzA, BMWi, Elia

POUR CITER CETTE NOTE

Beeker E., avec la participation de Dégremont M. (2020), « Quelle sécurité d'approvisionnement électrique en Europe à horizon 2030 ? », *La Note d'analyse*, n° 99, France Stratégie, octobre.



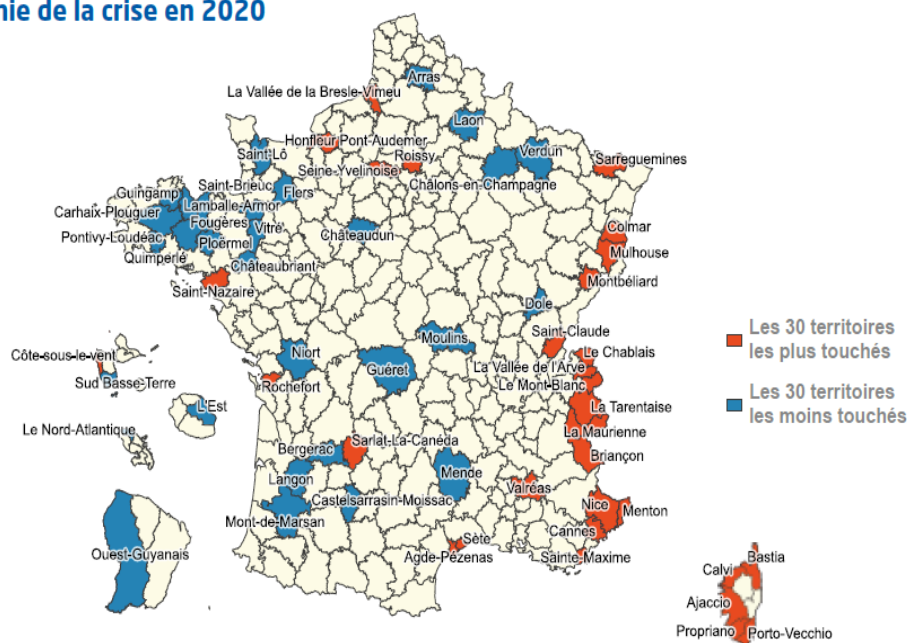
Note d'analyse n° 100 – janvier 2021 – 16 pages

L'emploi en 2020 : géographie d'une crise

Coline Bouvart, Jean Flamand, Clément Dherbécourt et Boris Le Hir

L'ébranlement massif de l'économie française provoqué par la crise sanitaire en 2020 a touché l'ensemble du territoire national mais selon une force variable. Afin de rendre compte finement de ce choc économique sur l'emploi, trois indicateurs complémentaires sont mobilisés à la maille de la zone d'emploi : l'exposition à la perte de valeur ajoutée via l'effet de la composition sectorielle de l'emploi ; le taux de recours apparent à l'activité partielle ; la variation de l'emploi salarié privé. Le croisement de ces trois indicateurs montre que les conséquences de la crise sont plus fortes dans l'est et le sud de la France où se concentrent des zones touristiques et certaines zones industrielles (en rouge sur la carte). Les Alpes, la Côte d'Azur et la Corse regroupent ainsi une grande partie des territoires les plus affectés. Seules quelques zones d'emploi de l'ouest et du centre de la France se démarquent positivement (en bleu sur la carte), en partie grâce à une forte spécialisation économique dans l'agroalimentaire, secteur relativement épargné dans cette crise. La composition sectorielle des territoires – en particulier le poids de l'hébergement-restauration – apparaît comme un facteur déterminant de la variabilité du choc. Pour autant, la spécialisation économique ne suffit pas à elle seule à expliquer l'impact différencié de la crise entre zones d'emploi : elle explique 60 % de l'hétérogénéité entre zones d'emploi s'agissant du taux de recours apparent à l'activité partielle et 20 % s'agissant de la variation de l'emploi salarié privé. La densité de population d'une zone d'emploi ou le nombre d'habitants de son agglomération principale ne sont pas particulièrement liés à l'ampleur du choc économique subi. Les zones d'emploi des grandes métropoles ont notamment subi des chocs d'ampleur variée, avec Nice, Toulouse et Paris qui ont été très touchées, et Lille et Rennes qui l'ont été beaucoup moins. Enfin, la crise ne redouble pas les fragilités territoriales existantes relatives au niveau de chômage ou au niveau de vie. Néanmoins, certains territoires initialement fragiles ont été fortement affectés par la crise. C'est le cas de plusieurs zones d'emploi méditerranéennes (Agde-Pézenas, Sète, Calvi) mais aussi de Roissy en Île-de-France ou de Côte-sous-le-Vent en Guadeloupe.

Géographie de la crise en 2020

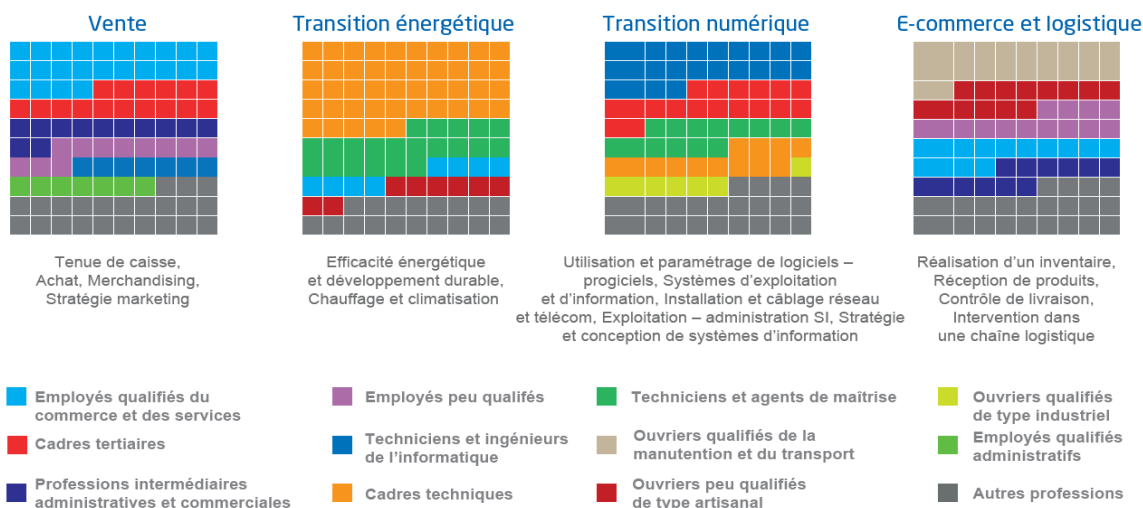


Cartographie des compétences par métiers

Martin Rey, Cécile Jolly (France Stratégie) et Frédéric Lainé (Pôle emploi)

Pour faciliter les reconversions professionnelles qui s'annoncent à l'issue de la crise sanitaire, avoir une vision claire et quantifiée des compétences par métiers et de leur évolution est une nécessité. Au-delà des compétences techniques attachées au « geste professionnel », cette étude inédite sur des données françaises identifie également les compétences transversales les plus mobilisées. Un diagnostic utile, à l'heure où le ministère du Travail et les partenaires sociaux mettent en place des dispositifs pour faciliter la mobilité des salariés de métiers fragilisés vers des métiers porteurs. Pour évaluer la mobilisation des compétences techniques, spécifiques à chaque métier, et son évolution entre 2012 et 2018, cette note propose un indice de prévalence construit sur la base du répertoire opérationnel des métiers, défini par Pôle emploi. À structure de compétences constante par métiers, l'analyse montre une demande croissante de compétences en systèmes informatiques et de télécommunications – tirée par la hausse des effectifs des cadres –, de compétences en accompagnement et suivi social – reflet de l'augmentation des besoins structurels d'aide et de soin aux personnes fragiles –, et de compétences de vente en lien avec l'importance croissante des relations clients. La progression de la demande de compétences en efficacité énergétique est moins sensible parce que plus circonscrite, en l'espèce aux métiers de l'ingénierie et du bâtiment. Du côté des compétences transversales, partagées entre métiers, cette étude recourt aux enquêtes Conditions de travail de la Dares et PIAAC de l'OCDE pour évaluer leur degré de mobilisation dans le temps. En fonction de l'évolution de l'emploi, les compétences les plus demandées concernent les tâches d'encadrement, la gestion des risques et les situations imposant un contact avec le public, le travail en équipe ou une charge émotionnelle. Progressent également les tâches complexes de littératie, numératie et numériques.

Les grandes tendances des compétences techniques



Sources : France Stratégie, à partir du ROME et des offres d'emploi (Pôle emploi) et des enquêtes Emploi 2011-2019 (Insee) ; moyenne mobile sur trois ans

POUR CITER CETTE NOTE

Rey M., Jolly C. et Lainé F. (2020), « Cartographie des compétences par métiers », *La Note d'analyse*, n° 101, France Stratégie, mai.



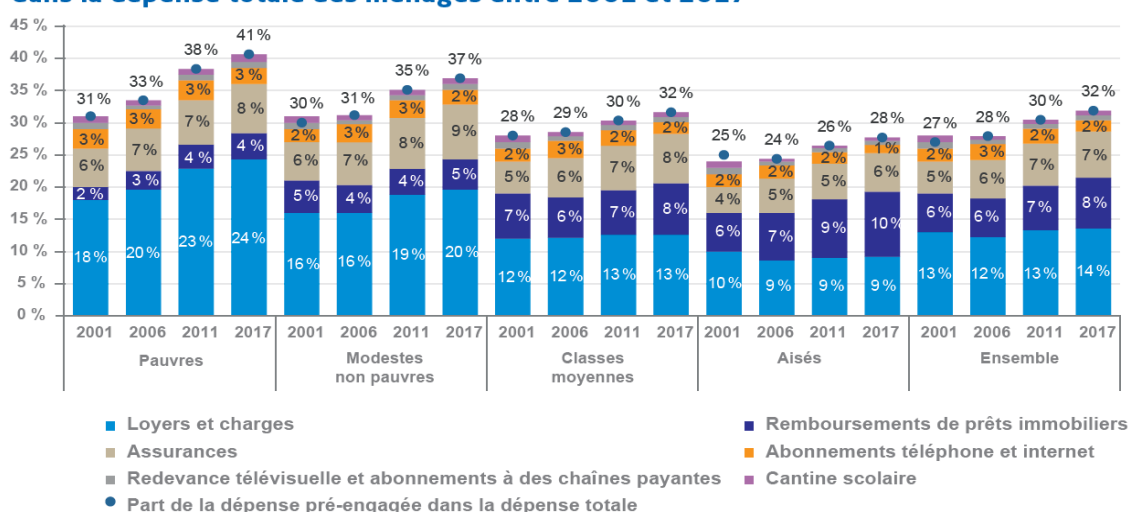
Note d'analyse n° 102 – août 2021 – 12 pages

Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017

Pierre-Yves Cusset, Ana Gabriela Prada-Aranguren et Alain Trannoy

Au cours des années 2000, on a enregistré un net décrochage entre pouvoir d'achat perçu et pouvoir d'achat mesuré. Une des explications possibles de ce décalage serait liée au poids croissant des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages. Ces dépenses correspondent à des dépenses engagées par contrat, difficilement renégociables à court terme, et faisant souvent l'objet d'un débit automatique : assurances, abonnements téléphone et Internet, loyers, remboursements d'emprunts, etc. Lorsque leur part est élevée, il devient plus difficile de faire face aux autres dépenses (alimentation, transport, habillement, restes à charge de santé, etc.). Depuis 2001, le poids des dépenses pré-engagées dans la dépense totale a augmenté de cinq points, passant de 27 % à 32 %. Ce poids s'est globalement alourdi de deux points entre les deux dernières enquêtes Budget de famille qui ont été exploitées ici (2011 et 2017), poursuivant la tendance constatée entre 2006 et 2011. La hausse concerne avant tout les dépenses liées au logement : loyers et charges d'une part, remboursements d'emprunts immobiliers de l'autre. Le poids des dépenses pré-engagées dans la dépense totale dépend d'abord du niveau de vie. Il est plus lourd dans la dépense totale des ménages pauvres que dans celle des ménages aisés, et l'écart a beaucoup augmenté entre 2001 (6 points d'écart) et 2017 (13 points d'écart). Il est également beaucoup plus élevé pour les locataires ou les accédants à la propriété que pour les propriétaires n'ayant plus d'emprunt immobilier à rembourser. De fait, en moyenne, ces dépenses pré-engagées sont composées à presque 70 % de dépenses de logement (loyers, charges, remboursements d'emprunts). Elles sont donc particulièrement lourdes là où le prix du logement est élevé : en région parisienne et au centre des agglomérations. Le revenu arbitral, soit le revenu dont dispose le ménage après déduction des dépenses pré-engagées, vise à estimer le budget sur lequel le ménage peut vraiment faire des choix de dépenses à court terme. Les inégalités en termes de revenu arbitral sont, en 2017, près de deux fois plus fortes que les inégalités en niveaux de vie.

Évolution du poids des dépenses pré-engagées dans la dépense totale des ménages entre 2001 et 2017



Source : Insee, enquêtes Budget de famille. Calculs Drees pour l'année 2001, France Stratégie pour les autres années

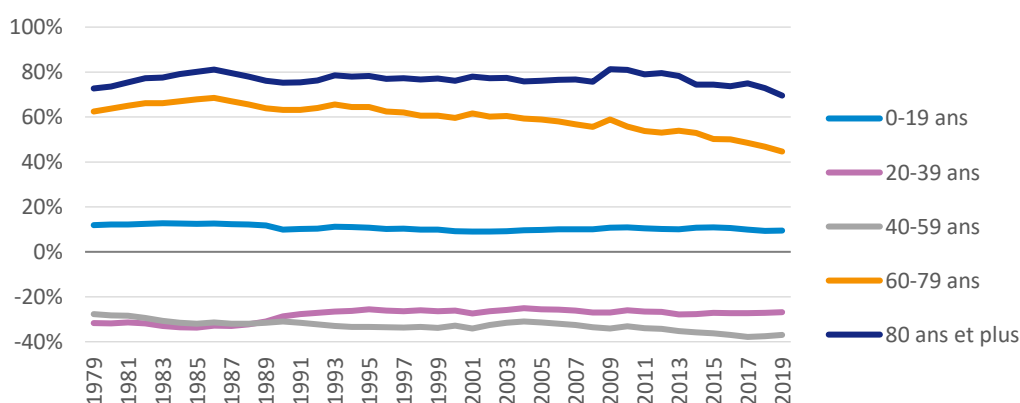
Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement ?

Pierre-Yves Cusset, avec Hippolyte d'Albis (CNRS), Julien Navaux (HEC Montréal) et Jacques Pelletan (Université Paris 8)

Entre 1979 et 2019, la part des plus de 60 ans dans la population est passée de 17 % à 26 %. Ce vieillissement a alimenté la hausse des dépenses de protection sociale, qui ont progressé sur la même période de 25 % à 31 % du PIB. De fait, les dépenses de santé et de retraites, qui bénéficient largement aux plus de 60 ans, représentent aujourd'hui les trois quarts des dépenses de protection sociale. Pour autant, depuis une décennie, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB s'est stabilisée, alors que le vieillissement de la population se poursuivait. Comment cette stabilisation a-t-elle été réalisée, et donc, qui paie le coût du vieillissement de la population ? Pour répondre à cette question, on mobilise ici les comptes de transferts nationaux (CTN) qui proposent des profils par âge de consommation, de revenu, de transferts publics et privés, reçus et versés. Construits par des chercheurs selon une méthodologie développée au niveau international, ces comptes permettent de décomposer l'évolution des dépenses dont bénéficie un groupe d'âge en un facteur démographique, lié au poids de ce groupe dans la population, et un facteur « politique », lié au choix du niveau moyen de dépense par tête à âge donné.

Plusieurs enseignements se dégagent. Tout d'abord, les plus de 60 ans reçoivent, collectivement, une part croissante des dépenses de protection sociale. Mais depuis une dizaine d'années, cette part augmente moins vite que la part des plus de 60 ans dans la population. Autrement dit, le montant des prestations de protection sociale reçues en moyenne par une personne de plus de 60 ans augmente moins vite que le PIB par habitant. Cela s'explique principalement par la montée en puissance des réformes successives du système de retraite. Ensuite, la diversification des ressources de la protection sociale s'est traduite par une mise à contribution plus forte des plus âgés : poids croissant, dans les ressources de la protection sociale de la contribution sociale généralisée (CSG) et des impôts et taxes affectés, qui reposent sur une assiette large, et diminution du poids des cotisations sociales, qui ne reposent que sur le travail. Au total, si les plus de 60 ans restent bénéficiaires nets de la protection sociale, les transferts qu'ils reçoivent en moyenne individuellement, nets de leurs contributions à son financement, ont diminué significativement au cours de la dernière décennie. Cela a permis en retour de limiter pour les actifs la hausse des coûts associés au vieillissement de la population.

Transferts nets moyens de protection sociale rapportés au PIB par tête



Source : comptes de transferts nationaux et comptes de la protection sociale



Note d'analyse n° 104 – décembre 2021 – 8 pages

Quelle rentabilité économique pour les rénovations énergétiques des logements ?

Vincent Aussilloux, François Chabrol, Louis Gaëtan Giraudet et Lucas Vivier

Afin de se conformer aux objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), il s'agirait, selon le Haut Conseil pour le climat, de passer d'environ 70 000 rénovations globales effectuées annuellement (en moyenne sur la période 2012-2018), à 370 000 par an après 2022 et 700 000 par an à partir de 2030. De nombreuses aides publiques, dont MaPrimeRénov', mise en place en 2020 et étendue par le plan de relance, visent à améliorer la rentabilité de la rénovation énergétique pour les ménages, afin de déclencher le passage à l'acte et se rapprocher ainsi des objectifs de la SNBC.

Cette note donne un ordre de grandeur quant au nombre de rénovations de logements du parc résidentiel privé pouvant être rentabilisées selon un mécanisme de tiers payant proposé par France Stratégie : les particuliers rétrocéderaient la majeure partie des économies réalisées sur la facture d'énergie à un opérateur ensemblier en échange d'une prise en charge intégrale du financement et du pilotage des travaux de rénovation. L'intérêt de ce système réside notamment dans l'absence de paiement direct et d'endettement pour le propriétaire du logement rénové, réduisant ainsi un obstacle clé à la rénovation. La rétrocession d'une part importante des économies d'énergie réduit également le risque d'effet rebond.

En tenant compte des incertitudes au sujet des paramètres clés, les fourchettes de nombre de logements pour lesquels la rentabilité serait assurée pour l'opérateur ensemblier en vingt ans sont respectivement : entre 2,3 et 10,5 millions pour l'étiquette C ; entre 570 000 et 5,6 millions pour l'étiquette B et entre 69 000 et 2,2 millions pour l'étiquette A. Avec les valeurs privilégiées par les auteurs, le nombre de logements du parc privé dont la rénovation serait rentabilisée sous un horizon de vingt ans est de 7,9 millions (36 % des logements du parc privé) si l'objectif de performance est fixé à l'étiquette C du diagnostic de performance énergétique (DPE), 3,4 millions (15 %) s'il est fixé à B et 1 million (5 %) s'il est fixé à A.

Part des logements avec une rénovation énergétique rentable Synthèse des résultats des simulations

Temps de retour sur investissement (en années)	Part des rénovations rentables aboutissant en A (parmi les logements du parc privé)			Part des rénovations rentables aboutissant en B (parmi les logements du parc privé)			Part des rénovations rentables aboutissant en C (parmi les logements du parc privé)		
	Min	Référence	Max	Min	Référence	Max	Min	Référence	Max
10	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %
20	0 %	5 %	11 %	3 %	15 %	25 %	10 %	36 %	48 %
30	5 %	28 %	48 %	17 %	56 %	74 %	40 %	72 %	77 %

Note : pour 36 % des logements du parc privé, la rénovation énergétique aboutissant à l'étiquette C pourrait être rentabilisée en vingt ans par les économies sur la facture énergétique dans le cas du scénario de référence qui concerne la valeur des différents paramètres.

Source : Cired



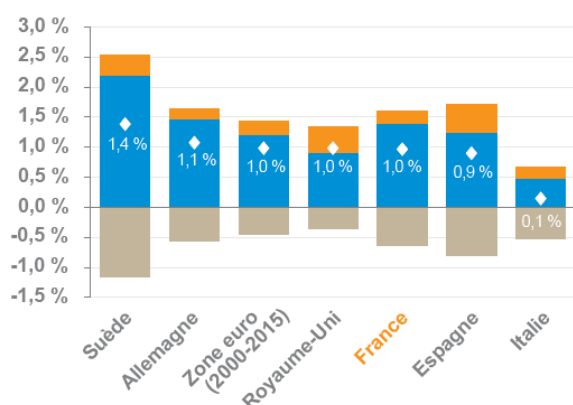
Dynamiques sectorielles et gains de productivité

Pierre-Louis Girard, Boris Le Hir et Dimitris Mavridis

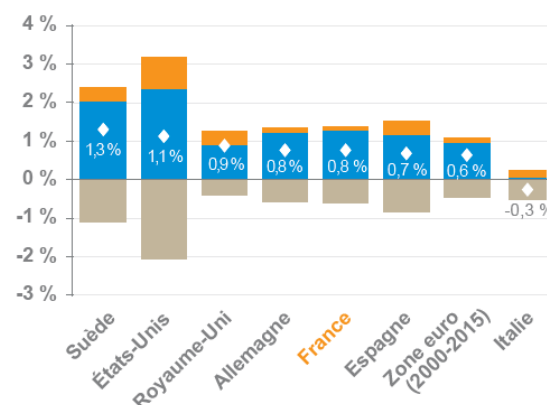
Dans quelle mesure les dynamiques sectorielles contribuent-elles à expliquer les différences de gains de productivité annuels entre pays et entre régions ? L'analyse des données de la comptabilité nationale, décomposées en 37 secteurs et déclinées au niveau régional, aboutit à cinq conclusions. Premièrement, la dynamique intrasectorielle est la principale source de gains de productivité et de leur variabilité dans le temps et entre territoires. Deuxièmement, dans l'ensemble des pays analysés, l'emploi se déplace vers des secteurs qui affichent en moyenne des niveaux de productivité légèrement plus élevés mais dont la croissance de la productivité est plus faible, comme les secteurs d'activités scientifiques et techniques. Si à court terme ces mouvements accroissent les productivités agrégées, à long terme ils tendent à réduire la croissance. La France se caractérise par des mouvements intersectoriels de l'emploi plus faibles qu'ailleurs, mais l'effet sur la productivité de cette spécificité reste incertain. Troisièmement, la France est le pays avec la plus forte concentration géographique des gains de productivité : une seule région, l'Île-de-France, affiche un taux de croissance de la productivité par tête supérieur à 1 % par an, contre six régions en Suède, cinq en Allemagne et en Espagne et deux au Royaume-Uni. Hors Île-de-France, les régions françaises restent toutefois plus homogènes en matière de productivité et de croissance que celles des autres pays européens. Ensuite, la croissance et les divergences de productivité du travail des économies apparaissent principalement portées par les services, en raison de leur large poids dans l'emploi. En France, les gains de productivité sont portés par les activités scientifiques, techniques et administratives (essentiellement via la croissance de leurs effectifs), puis par le secteur du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration (principalement via leurs gains de productivité et, dans une moindre mesure, la croissance de leurs effectifs), par la construction (principalement via la hausse des prix) et par les produits informatiques (essentiellement via leurs forts gains de productivité). Enfin, en raison de niveaux et de gains de productivité élevés, la perte d'emploi dans l'industrie a contribué négativement à l'évolution de la productivité depuis le début des années 2000, malgré une inversion de tendance en fin de période. Seule l'Allemagne, avec une contribution continûment positive de l'industrie, fait exception. Plus que pour les divergences entre pays, la désindustrialisation joue un rôle important dans les divergences interrégionales.

Décomposition des gains de productivité entre 2000 et 2017

Productivité horaire



Productivité par tête



■ Dynamique intrasectorielle ■ Réallocation en niveau ■ Réallocation en croissance ◇ Productivité

Source : tableaux détaillés des comptes annuels nationaux de l'OCDE, 37 secteurs, calcul des auteurs



Note d'analyse n° 106 – janvier 2022 – 20 pages

La revanche des villes moyennes, vraiment ?

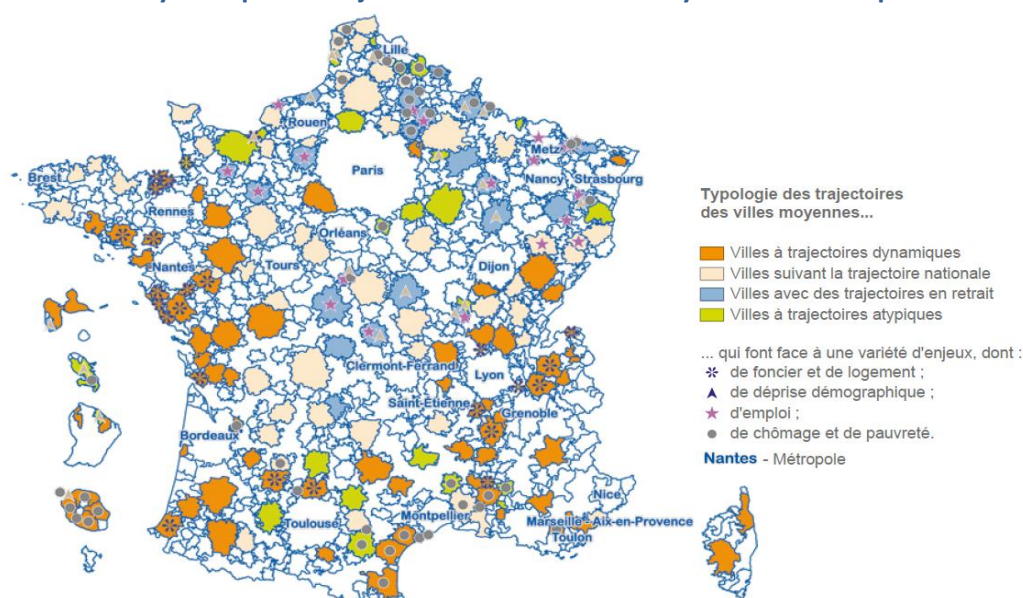
Coline Bouvart, Philippe Frocrain, Claire Rais Assa et Cyril Gomel

La « revanche des villes moyennes » suscite depuis la pandémie de Covid-19 de multiples débats : ces « villes à taille humaine » seraient le gage d'une qualité de vie retrouvée et bénéficieraient d'un regain d'attractivité, alimenté par les départs des grandes villes et les possibilités accrues de travailler à distance. Qu'en est-il vraiment et comment objectiver ces dynamiques ?

Le travail mené sur 202 villes moyennes françaises souligne qu'elles étaient, pendant la dernière décennie, des territoires plutôt dynamiques sur les plans de la démographie, de l'emploi et des prix de l'immobilier, mais toutefois moins que les métropoles. En effet, une large part a connu des trajectoires plus favorables que la trajectoire nationale (85 des villes étudiées telles Bayonne, Chambéry, Vannes ou Sète). Seules 16 % d'entre elles, comme Châteauroux, Épinal ou Sedan, ont connu des trajectoires « en retrait » sur la dernière décennie. Néanmoins, leurs pôles urbains sont nettement moins dynamiques que leurs couronnes, ce qui les distingue des métropoles. Ainsi, 45 % des villes moyennes comme Aurillac, Évreux ou Rochefort ont connu une baisse de population dans leur pôle alors que leur couronne était en croissance. Par ailleurs, les trajectoires des villes moyennes renvoient à des déterminants macro-régionaux bien connus (attractivité générale de l'ouest de la France ou difficultés liées à l'emploi dans le quart nord-est par exemple), mais qui ne résument toutefois pas toute leur hétérogénéité. L'ensemble dessine une géographie de leurs trajectoires et enjeux saillants.

Il est difficile de conclure, à ce stade, à un effet positif général de la pandémie sur ces villes moyennes, même s'il est notable que la dynamique d'emploi ces deux dernières années y est légèrement plus favorable que dans les métropoles. La crise n'a que rarement été synonyme de rupture pour ces territoires. On peut toutefois noter que des villes comme Nevers ou Vierzon, « en retrait » pendant la décennie précédente, ont par exemple créé plus de 3 % d'emploi entre 2019 et 2021.

Carte 1 — Dynamiques et enjeux saillants des villes moyennes avant la pandémie



Source : France Stratégie à partir des données Acoiss, Insee et Cerema

Note d'analyse n° 107 – janvier 2022 – 20 pages

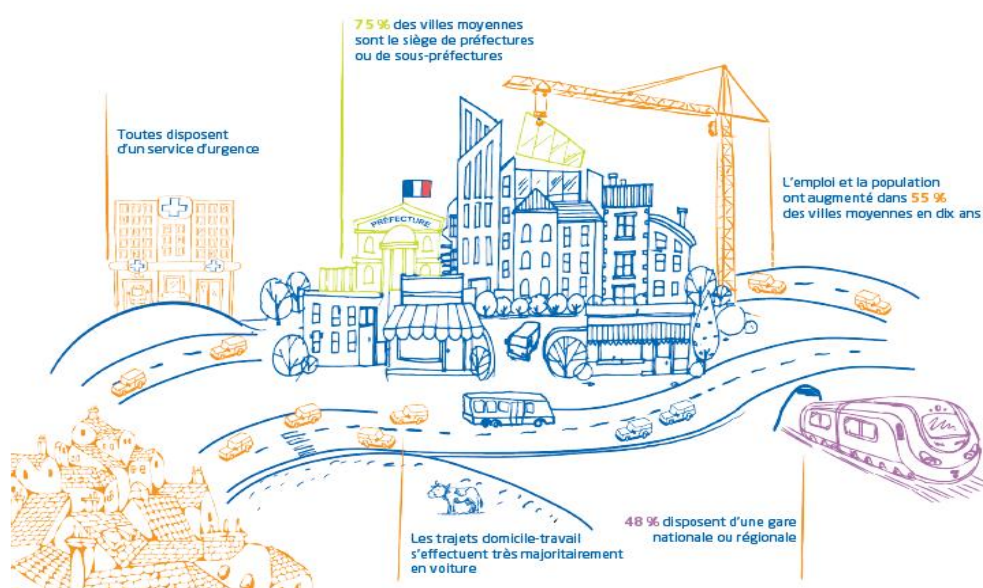
Les villes moyennes, un pilier durable de l'aménagement du territoire ?

Coline Bouvart, Philippe Frocrain, Émilien Gervais, Claire Rais Assa et Cyril Gomel

Les dernières décennies ont vu les politiques publiques d'aménagement du territoire se concentrer sur les enjeux de croissance des métropoles ou de développement rural et les villes moyennes n'y ont que peu été intégrées. Cibles du programme « Action cœur de ville » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires depuis 2018, elles reviennent sur le devant de la scène, et leurs atouts sont mis en lumière depuis la pandémie de Covid-19.

Les villes moyennes françaises connaissent des trajectoires diverses mais pour une grande partie dynamiques. Elles demeurent de plus un pivot à l'échelle locale : 100 parmi les 202 du panel étudié constituent des centres majeurs en termes d'équipements et de services et accueillent des tribunaux, des établissements universitaires ou encore de grands équipements sportifs et culturels, et 75 % d'entre elles sont le siège de préfectures ou de sous-préfectures. Il est à noter en revanche qu'il ne semble pas y avoir de corrélation entre le dynamisme des villes moyennes et leur niveau d'équipement : alors que parmi les 100 centres majeurs de notre échantillon, 34 ont connu des trajectoires dites dynamiques et 16 en retrait, on compte 42 trajectoires dynamiques et 16 en retrait dans les 90 autres villes moyennes (France métropolitaine). Ce constat ainsi que celui des défis qui les attendent en matière de transition écologique, démographique ou numérique amènent à les considérer comme un pilier durable de l'aménagement du territoire.

France Stratégie propose plusieurs axes à approfondir : tout d'abord, la différenciation de l'accompagnement des villes moyennes au regard des enjeux qu'elles rencontrent doit se poursuivre. Pour cela il est opportun de renforcer et rationaliser la mobilisation des dispositifs existants, plutôt que de créer de nouveaux outils ciblés sur les villes moyennes. De plus, une réflexion sur la manière d'assurer l'accès de tous à une base minimale d'équipements et de services pourrait être conduite. Afin de mettre en œuvre ces orientations, les pouvoirs publics ont besoin de mieux comprendre les dynamiques territoriales et il apparaît donc nécessaire de renforcer les capacités d'analyse, la prospective territoriale et l'ingénierie dans les villes moyennes.



Note d'analyse n° 108 – mai 2022 – 12 pages

Risques climatiques, réseaux et interdépendances : le temps d'agir

Claire Rais Assa, Anne Faure et Maxime Gérardin

Ce travail mené sur les réseaux d'électricité, de transports routier et ferroviaire et de télécommunications rappelle la vulnérabilité des infrastructures qui les composent dans le contexte d'un climat en pleine évolution. La hausse des températures moyennes et l'intensification des canicules représentent ainsi des risques, notamment pour les équipements actifs des réseaux de télécommunications. Les évolutions incertaines des régimes des vents violents et tempêtes auront, quant à elles, des conséquences sur les infrastructures aériennes des réseaux (lignes électriques ou de télécommunications, par exemple).

Surtout, ces réseaux sont associés, en fonctionnement normal comme en temps de crise, par de nombreux liens de dépendance, physiques ou découlant des relations entre les acteurs. Par exemple, les câbles électriques ou de télécommunications en proximité immédiate des routes sont soumis aux aléas touchant celles-ci et les réseaux de télécommunications dépendent de leur alimentation électrique. Cela tend à augmenter la vulnérabilité des réseaux au changement climatique. Face à ces risques, les actions mises en œuvre constituent des réponses encore partielles, ce qui impose de pleinement prendre en compte les interdépendances dans les stratégies d'adaptation.

Afin de répondre à ces enjeux et de contribuer à l'élaboration du volet « Adaptation » de la nouvelle Stratégie française énergie-climat, France Stratégie dresse des pistes d'actions pour l'État autour de trois axes (voir figure ci-dessous) : le renforcement et le partage des connaissances, la mise en place d'une gouvernance nationale, et l'expérimentation dans des territoires volontaires de stratégies d'adaptation intégrant les enjeux d'interdépendances. L'ensemble de ces initiatives pourrait contribuer à des exercices de grande ampleur, telle une évaluation nationale des risques.

Trois axes pour faciliter l'adaptation des infrastructures de réseaux au changement climatique en tenant compte des interdépendances



Source : France Stratégie

POUR CITER CETTE NOTE

Rais Assa C., Faure A. et Gérardin M. (2022), « Risques climatiques, réseaux et interdépendances : le temps d'agir », *La Note d'analyse*, n° 108, France Stratégie, mai.



Documents de travail



Document de travail n° 2017-06 – mai – 45 pages

Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain

Paul Charruau et Anne Epaulard

Cette étude réexamine la question de savoir si les disparités géographiques de salaire trouvent majoritairement leur explication dans les différences de densité de l'emploi ou dans l'existence d'externalités de capital humain. L'analyse repose sur un modèle d'estimation des déterminants des salaires moyens par catégories socioprofessionnelles (CSP) des 304 zones d'emploi de France métropolitaine en 2012. Une procédure d'estimations en deux temps, avec en deuxième étape une stratégie à variables instrumentales, permet d'isoler les effets de composition et de corriger des biais de causalité inverse. Les résultats confirment la présence de gains d'agglomération issus de la concentration des diplômés du supérieur long. Les primes de productivité et de salaires semblent moins le résultat de la seule densification de l'emploi que d'une part importante des personnes très qualifiées dans la population locale. Selon le modèle préféré, une augmentation d'un point du ratio de diplômés du supérieur long engendre des gains de salaires moyens de 0,6 % pour les CSP cadres, 0,5 % pour les CSP professions intermédiaires, et 0,3 % pour les CSP employés. L'écart interdécile de ce ratio de diplômés, soit la différence entre le dixième des zones les plus concentrées en diplômés et le dixième des zones les moins concentrées, est de 8 points.



Document de travail n° 2017-07 – juin – 61 pages

Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France

Pierre-Yves Cusset

Depuis les années 1950, la France consacre une part croissante de ses ressources aux dépenses de santé. Ainsi, la consommation de soins et biens médicaux est passée de 2,6 à 8,9 points de PIB entre 1950 et 2015. La croissance des dépenses a été très forte en début de période, au moment où se constituait l'infrastructure sanitaire et se développait l'assurance maladie. Elle est plus faible depuis la fin des années 1980. En comparaison internationale, si la France fait toujours partie des pays qui dépensent le plus pour leur système de soins, un phénomène de rattrapage et de convergence est à l'oeuvre dans les économies les plus avancées. L'évolution des dépenses de santé dépend de trois types de facteurs : des facteurs économiques (niveau de vie), des facteurs démographiques et sanitaires (vieillesse et état de santé) et enfin des facteurs technologiques et institutionnels (progrès technique, prix des services de santé, organisation et financement du système de soins). Au cours des dernières décennies, certains facteurs de croissance des dépenses de santé ont vu leur importance diminuer avec le temps (l'effet de richesse de la population notamment) alors que d'autres, comme le vieillissement de la population, dont l'influence était difficile à mettre en évidence en début de période, ont vu leur empreinte s'affirmer. Les modèles de projection des dépenses de santé utilisés aujourd'hui reposent généralement sur un découpage de la population en groupes d'âges et de sexe, et permettent de bien modéliser l'effet de la déformation de la pyramide des âges sur les dépenses. Ils formulent par ailleurs différentes hypothèses sur l'évolution de l'état de santé à âge donné, sur la progression des coûts unitaires des soins pour proposer plusieurs scénarios d'évolution des dépenses. Dans les scénarios centraux, les dépenses de santé de la France enregistrent une progression comprise entre 0,9 et 2,2 points de PIB d'ici 2060. Les résultats des divers exercices de projections sont très sensibles aux hypothèses retenues en termes d'élasticité-revenu des dépenses, hypothèses sur lesquelles pèsent de fortes incertitudes.



Document de travail n° 2017-08 – juillet 2017, 64 pages

Croissance de la productivité et réallocation des ressources : le tissu productif français depuis 2000

Haithem Ben Hassine

La crise financière a eu un impact négatif sur la productivité totale des facteurs en France, mais cet impact a été atténué par le rôle important joué par le processus de réallocation des ressources. Ce rôle s'est appuyé sur deux mécanismes distincts. Le premier est un mécanisme de destruction-crédation (processus de renouvellement du tissu productif) qui s'est traduit à partir de 2008 par un effet de disparition des entreprises les moins performantes. Le deuxième est un processus de transfert de ressources vers les entreprises les plus dynamiques ayant amélioré leur niveau de productivité quel qu'en soit le niveau initial. Ces résultats obtenus à l'aide d'un large échantillon d'entreprises françaises observées sur deux périodes avant et après la crise (2000-2007 et 2008-2012), masquent des disparités sectorielles importantes. Ils montrent que la crise a davantage touché les secteurs manufacturiers et la construction que les services.



Document de travail n° 2017-09 – septembre – 41 pages

L'effet du préfinancement du CICE sur la défaillance des entreprises

Haithem Ben Hassine et Claude Mathieu

Le préfinancement pour recouvrer sans délai la créance du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est un dispositif original permettant d'aider les entreprises les plus en difficultés en limitant les avances de trésorerie. L'étude réalisée et présentée dans ce document de travail a pour objet d'évaluer l'effet de ce dispositif sur le taux de défaillance des entreprises sur les deux premières années de sa mise en œuvre (2013 et 2014).

Pour évaluer l'effet du préfinancement sur le taux de défaillance des entreprises, nous privilégions la méthode d'appariement du Kernel. La construction du contrefactuel, formé d'entreprises qui n'ont pas bénéficié du préfinancement mais qui ont des caractéristiques proches de celles qui en ont bénéficié, repose sur le score de propension estimé à partir d'un modèle Probit. L'évaluation est réalisée en utilisant des données d'entreprises issues de la base de données FIBEN de la Banque de France, qui ne couvre que les entreprises de plus de 750 000 euros de chiffre d'affaires. Les résultats des estimations mettent en évidence que le recours au préfinancement a surtout été sensible la première année. Le taux de défaillance des entreprises bénéficiaires a diminué d'un tiers en 2013 alors que la baisse n'a été que de 14 % en 2014. De plus, le nombre d'entreprises qui n'ont pas connu la défaillance grâce au préfinancement s'est élevé à 90 en 2013 et à 38 en 2014.



Document de travail n° 2017-10 – octobre – 46 pages

Préfinancement du CICE : quels effets sur l'emploi *via* la défaillance d'entreprise ?

Haithem Ben Hassine et Claude Mathieu

Le CICE est un crédit d'impôt en faveur des entreprises redevables de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu dont l'assiette est la masse salariale inférieure à 2,5 fois le SMIC. Il ne réduit effectivement l'impôt payé par les entreprises qu'avec une année de retard au mieux, par rapport au moment où sont versés les salaires déclenchant le fait générateur de la créance sur l'État. Afin de permettre à certaines entreprises de bénéficier dès l'année de versement des salaires d'un effet du CICE sur leur trésorerie, un dispositif de préfinancement a été mis en place dès 2013 sous l'égide de Bpifrance et des banques commerciales. L'évaluation *ex post* présentée ici cherche à mesurer les effets éventuels de ce dispositif de préfinancement sur la préservation de l'emploi due à de moindres défaillances d'entreprises. L'analyse économétrique repose sur des données exhaustives de l'Insee et l'utilisation de méthodes d'appariement (Kernel, cinq plus proches voisins et Caliper) fondées sur le score de propension. Les résultats obtenus indiquent que les entreprises préfinancées auraient pu détruire entre 2 500 et 3 000 emplois (selon la méthode d'appariement utilisée) si, toutes choses égales d'ailleurs, elles n'avaient pas été préfinancées. Cet effet ne concerne que les entreprises employant entre 10 et 100 salariés et ne portent que sur l'année 2013. Ainsi, les résultats de l'étude ne montrent aucun effet significatif ni sur les très petites entreprises (entre 2 et 9 salariés), ni sur les entreprises de plus de 100 salariés. De plus, cet effet semble être limité dans le temps puisqu'aucun impact significatif n'a été obtenu en 2014 et ce, quelles que soient la méthode d'appariement et la classe de taille (intervalles interdéciles) retenues.



Document de travail n° 2017-11 – novembre – 42 pages

Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE

Vincent Aussilloux, Hadrien Leclerc, Boris Le Hir et Gauthier Vermandel

Ce document de travail vise à simuler l'impact de la mise en œuvre en période de crise économique d'un fonds de financement de la formation professionnelle, appelé Fonds Spinelli. Ce fonds est proposé ici sous deux options. Dans une première option, il emprunterait sur les marchés financiers afin d'accorder des prêts directement aux citoyens pour financer leur formation. Dans une seconde option, en plus d'accorder ces prêts formation, ce fonds avancerait à l'État les allocations chômage des individus en formation se sorte à alléger le poids des stabilisateurs automatiques pendant la crise. Cette simulation est réalisée à l'aide d'un modèle DSGE permettant de quantifier les effets de la mise en œuvre d'un tel fonds sur un pays de la zone euro. Pour chacune des options de mise en œuvre, les résultats des simulations montrent que celui-ci permet de contribuer à amortir la crise à court terme et permet aussi d'améliorer le niveau de PIB à moyen terme grâce notamment aux gains de productivité des individus formés. Par ailleurs, hormis dans le scénario le plus pessimiste où la productivité des individus ne serait pas accrue, la situation financière de l'État serait aussi améliorée à moyen terme.



Document de travail n° 2018-1 – janvier – 57 pages

Quand la scolarisation à 2 ans n’a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises

Arthur Heim

Dans ce document de travail, nous proposons d’estimer l’impact d’une scolarisation précoce sur les performances des élèves au cours de leur scolarité obligatoire. Nous utilisons pour cela les données du panel 2007 (MENESR-DEPP), soit une cohorte de 35 000 élèves entrés en 6^e en 2007 pour lesquels on dispose d’un vaste ensemble d’informations : scolarité, caractéristiques sociodémographiques, mesures de performances. Nous tenons compte du caractère endogène de l’âge d’entrée en maternelle en adoptant deux stratégies d’identification utilisant chacune des variables instrumentales.

La première stratégie suit la littérature sur l’âge d’entrée à l’école et exploite la discontinuité d’accès induite par la réglementation et la date de naissance. C’est le modèle dit de « discontinuité de régression floue » (*fuzzy regression discontinuity design*). Nos résultats indiquent qu’un enfant né un peu par hasard en janvier plutôt qu’en décembre peut entrer en maternelle plus tôt, donc y rester plus longtemps, et avoir en 6^e de meilleures performances cognitives. Si ces analyses comparent des enfants entrés à l’école pratiquement au même âge, ceux nés en janvier arrivent toutefois à l’école primaire plus âgés que les élèves nés en décembre, tout en ayant passé plus de temps à l’école maternelle. Les effets mesurés cumulent ainsi ces deux paramètres que sont la maturité et la durée de scolarité. Nous développons ici une méthode visant à neutraliser l’endogénéité de l’âge, et nous montrons qu’alors l’effet propre d’une année supplémentaire de maternelle n’est plus significatif. La seconde méthode tire profit de l’existence d’inégalités de scolarisation à 2 ans entre départements en utilisant des données mesurant le taux de scolarisation dix ans plus tard. Les taux de scolarisation à 2 ans par département en 2006 et 2016 prédisent bien la probabilité qu’un élève qui est entré en 6^e en 2007 dans son département de naissance sera resté quatre ans en maternelle. En tenant compte des spécificités des départements dans lesquels les élèves étudient et de leurs caractéristiques sociodémographiques, nous argumentons qu’il n’y a pas de raison pour que le taux de scolarité à 2 ans dans le département de naissance de l’élève ait dix ans plus tard un effet sur ses performances autrement qu’en raison de sa préscolarisation, et qu’alors cette mesure remplit les conditions d’un instrument valide. Dans cette configuration, le contrefactuel est identifié à partir d’enfants nés au même moment dans un département voisin où il est, en tendance, plus ou moins facile d’entrer en maternelle à 2 ans.

Si les résultats de ces estimations pointent des effets généralement négatifs de la scolarisation précoce sur les compétences des élèves mesurées en début et en fin de collège, ils manquent cependant de puissance statistique. Ce travail seul ne permet donc pas de rejeter en bloc l’accueil des élèves à 2 ans, mais il invite à penser les actions à mener et les conditions à mettre en œuvre pour que l’expérience de l’école soit plus enrichissante que ses alternatives, et si du moins on tient à promouvoir la scolarisation précoce.



Document de travail n° 2018-2 – janvier – 42 pages

La fiscalité des héritages : connaissances et opinion des Français

Pauline Grégoire-Marchand

La transmission du patrimoine est un sujet qui va prendre de l’ampleur dans les prochaines décennies, pour des raisons qui tiennent à la démographie autant qu’à l’économie. En nombre comme en volume, les transmissions vont en effet continuer à augmenter, d’abord parce que la population vieillit, ensuite parce

que les patrimoines ont progressé plus vite que les revenus ces vingt dernières années en France. Ce contexte fait de la fiscalité des successions et des donations un enjeu majeur pour la société française et rend nécessaire une bonne compréhension des préférences des ménages. C'est pourquoi France Stratégie a confié au Crédoc une enquête sur la connaissance et les opinions des Français sur la transmission du patrimoine et sa taxation. D'après cette enquête, la part des personnes ayant bénéficié d'une transmission de patrimoine reste minoritaire (33 %), et croît avec le niveau de revenu. Le barème appliqué à la fiscalité des transmissions se révèle méconnu et largement surestimé par la population. La taxation des héritages et des donations apparaît très impopulaire, plus encore que celle sur les plus-values immobilières ou les placements financiers. En revanche, les personnes interrogées expriment une certaine adhésion à la logique même de la fiscalité des transmissions, avec son barème établi du point de vue du donateur, et qui varie selon le lien de parenté avec le donataire. Leur appétence pour faire évoluer les modalités en vigueur – opérer une distinction entre donations et héritages, prendre en compte l'âge du donataire ou de l'héritier, prendre en compte l'ensemble des sommes déjà reçues par donation ou héritage – apparaît modérée.



Document de travail n° 2018-03 – février – 65 pages

Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers

Frédéric Lainé, avec la contribution de Marc-Arthur Diaye

Les compétences transversales sont des compétences génériques, directement liées à des savoirs de base, ou des compétences comportementales, cognitives ou organisationnelles. Mobilisées dans diverses situations professionnelles, elles ne sont pas attachées à un métier ou un secteur d'activité spécifique. Pour autant, chacune n'occupe pas la même place dans tous les métiers. Mesurer les compétences transversales requises dans les métiers est un exercice difficile. On s'appuie ici sur l'enquête Conditions de travail de la Dares pour mesurer des situations de travail transversales nécessitant des compétences transversales appropriées. La nomenclature des familles professionnelles est utilisée pour identifier les métiers. Cette étude met en évidence seize situations de travail transversales prédominantes selon les métiers, par exemple le contact avec le public, le travail en équipe, l'utilisation des outils informatiques, les procédures de qualité et la prise en charge des risques, l'organisation du travail ou le travail sous pression. En sus du métier, ces situations de travail transversales prennent plus ou moins d'ampleur selon la taille de l'établissement, l'âge du salarié ou son niveau de diplôme. Puis l'étude cherche à déterminer en quoi les proximités de situations de travail transversales expliquent les mobilités constatées entre les métiers. Un panel de l'enquête Emploi de l'Insee est utilisé pour mesurer les mobilités annuelles entre les métiers. Effectivement, la proximité de situations de travail transversales explique des flux de mobilité plus importants entre métiers, en particulier la proximité en termes d'organisation du travail, d'utilisation de l'informatique, de dextérité manuelle, de travail en équipe et de contact avec le public. Cela est davantage vérifié pour la mobilité interne au sein des entreprises ou la mobilité des ouvriers et des employés. Pour la mobilité externe, on ne peut exclure l'existence de mobilités de rupture où la situation de travail est très différente de la situation initiale parce qu'il s'agit d'une mobilité contrainte ou parce que cette mobilité participe d'une volonté de s'éloigner des conditions de travail initiales. Mais les mobilités entre métiers dépendent également d'autres facteurs comme la gestion de la main-d'œuvre au sein des entreprises, la spécificité des savoirs professionnels mobilisés et les « effets de frontière » comme la non-proximité géographique des emplois ou la ségrégation professionnelle hommes-femmes.



Document de travail n° 2018-04 – avril – 22 pages

Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France

Damien Despierre, Anne Epaulard et Chloé Zapha

Le traitement des difficultés financières des entreprises joue un rôle important dans la vie des entreprises. Bien en amont de toute difficulté, les conditions de financement dépendent en effet de l'efficacité des procédures de règlement des difficultés auxquelles les entreprises pourraient faire face. Pourtant, les données sur le déroulement et l'issue des procédures visant à traiter ces difficultés financières restent rares et parcellaires, ce qui rend difficile une évaluation objective des lois en la matière. Nous utilisons les informations publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales pour reconstruire et analyser le parcours des entreprises françaises entrées dans une procédure collective depuis 2008 (environ 50 000 entreprises chaque année). Dans deux cas sur trois, il s'agit d'une liquidation directe. Dans un cas sur trois, la procédure table sur un possible redressement de la santé financière de l'entreprise : le redressement judiciaire ou la sauvegarde. Le devenir des entreprises entrant en sauvegarde est meilleur. Elles sont deux fois plus susceptibles d'obtenir un plan de remboursement (53 % contre 27 %) et les plans de sauvegarde sont plus robustes : un peu plus de 75 % se poursuivent au bout de cinq ans, soit un taux de maintien supérieur à celui des entreprises nouvellement créées. Par contraste, seulement 40 % des plans de redressement poursuivent leur activité au bout de cinq ans. En combinant ces données avec les données comptables des entreprises, on observe que les entreprises entrant en sauvegarde sont en moyenne plus grandes et ont une situation financière moins dégradée l'année précédant l'ouverture de la procédure que celles entrant en redressement. Elles ont accumulé moins de dette fiscale et sociale. Les meilleurs résultats de la procédure de sauvegarde ne semblent pas provenir d'une meilleure disposition des créanciers : sur un échantillon réduit de cas jugés au Tribunal de commerce de Paris, l'implication des créanciers ne semble pas significativement différente entre les deux procédures. Il faut aller plus loin et mettre en œuvre une évaluation économétrique, pour corriger notamment des différences de taille et de secteur des entreprises entrant dans l'une ou l'autre procédure. Il faut également comparer le devenir des entreprises qui entrent en sauvegarde avec celui des entreprises qui auraient pu y entrer mais ont préféré agir autrement pour résoudre leurs difficultés (par exemple en entamant une procédure amiable).



Document de travail n° 2018-05 – novembre – 128 pages

Discriminations selon l'âge

Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi

Léa Flamand, Christel Gilles et Alain Trannoy

Dans un contexte pourtant marqué par le vieillissement de la population et le ralentissement des gains de productivité, la question de l'emploi des « seniors » a été peu présente en France depuis la crise dans les débats de politique économique et souvent abordée sous l'angle des politiques d'offre. La réforme des retraites en cours a toutefois réactivé l'intérêt pour cette thématique. Ce document de travail traite plusieurs questions : quels sont les fondements et les pratiques du droit anti-discrimination selon l'âge ? Que nous apprennent les travaux existants sur les discriminations selon l'âge ? Le rendement de l'expérience a-t-il évolué au fil des générations ? L'augmentation de l'emploi

des seniors depuis vingt ans en France se fait-elle au détriment de leur salaire, toutes choses égales par ailleurs ?

La première partie examine les fondements du droit des discriminations et la situation des seniors sur le marché du travail, la seconde présente une revue de littérature théorique et empirique sur les discriminations selon l'âge et la troisième rappelle les principaux résultats des études sur les profils âge-salaire et âge-productivité. La quatrième et dernière partie décrit nos résultats empiriques sur la relation âge-salaire, obtenus à partir de cohortes de salariés à temps complet reconstituées par la méthode des pseudo-panels et avec les techniques économétriques standards d'identification du « vrai » effet âge sur les salaires (décomposition à la Deaton et modèle en deux étapes à la Heckman). À un niveau agrégé, on constate que le salaire mensuel ne baisse pas forcément en France avec l'âge pour les seniors qui restent en emploi, contrairement à ce qu'on observe dans d'autres pays avancés (Royaume-Uni, États-Unis et Allemagne). Le profil des salaires des femmes selon l'âge est bien plus plat que celui des hommes et montre aussi « un décrochage » très rapide des salaires féminins par rapport aux salaires masculins. Pour les personnes qui ont un diplôme strictement inférieur au bac, le salaire mensuel diminue à partir d'un certain âge.

Enfin, les seniors qui restent en activité ont en moyenne des caractéristiques observables et non observables plus rémunératrices que celles de leurs homologues inactifs, au chômage ou à temps partiel. La simulation des salaires des seniors, une fois prise en compte leur sélection dans l'emploi, montre en moyenne une diminution à partir de 57 ans qui n'affecte cependant pas les plus diplômés. Cet effet de sélection positif des seniors distingue la France des pays pour lesquels des travaux ont été recensés.



Document de travail n° 2018-06 – décembre 2018 – 58 pages

Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique

Pierre-Henri Bono, Sandra Debu, Rozenn Desplatz, Maxime Hayet,
Clément Lacouette-Fougère et Alain Trannoy

À l'aide de la base EconLit, nous réalisons une étude bibliométrique pour quantifier la production d'évaluations d'impact de politiques publiques en France et dans six autres pays. Les évaluations d'impact se sont largement développées dans tous les pays étudiés à partir des années 2000 (et bien avant pour les États-Unis). La France présente une production relativement modeste, mais connaît une accélération dans la période récente, ce qui lui permet de rattraper son retard vis-à-vis d'autres pays plus avancés comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Les évaluations dans les pays européens couvrent majoritairement les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé. Ces évaluations sont dans la plupart des cas produites par les principaux acteurs universitaires et de recherche nationaux ; la France se démarque cependant par la présence importante d'acteurs à mi-chemin entre le monde de la recherche et l'administration.



Document de travail n° 2019-01 – février – 71 pages

Connaître les débouchés pour mieux s’orienter : enjeux d’accès à l’information

Vincent Donne et Chakir Rachiq

Depuis 2009 et l’introduction d’un système d’orientation tout au long de la vie, garantir à tous un accès à une information de qualité sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération est un enjeu qui alimente la réflexion des pouvoirs publics. Ces données sont mobilisées par les jeunes et leurs parents et jouent un rôle non négligeable dans leurs choix d’orientation. Principalement issues de la sphère publique, plusieurs sources statistiques produisent des indicateurs pertinents visant à mesurer le devenir des jeunes sur le marché du travail en fonction de leurs filières d’études initiales. Cependant, les différentes nomenclatures et les objectifs spécifiques des enquêtes rendent parfois l’information difficilement saisissable et lisible par les parties prenantes de l’orientation. Offrir à ces données une meilleure visibilité et les rendre accessibles au plus grand nombre est donc une mission essentielle, pilotée par une variété d’opérateurs publics. Alors que les Centres de documentation et d’information (CDI) et les Centres d’information et d’orientation (CIO) assurent un rôle de passeur de proximité auprès du public, l’Onisep, le CIDJ et Pôle emploi jouent le rôle d’« acteurs plateformes » en centralisant les données et en mettant à disposition des acteurs une masse considérable d’informations cohérentes et accessibles via des portails d’information faciles d’utilisation. Toutefois, une relative absence de transparence sur la production de ces données ainsi qu’une sous-exploitation des sources statistiques publiques en matière de débouchés professionnels rendent cette information incomplète, ce qui permet à des acteurs privés de proposer leurs propres contenus, parfois accessibles uniquement de façon payante. Ce constat soulève donc un enjeu d’équité et de qualité de l’information sur l’insertion professionnelle.



Document de travail n° 2019-02 – mai 2019 – 24 pages

La mobilité dans le Grand Genève : quelles pistes pour un développement territorial équilibré et durable ?

Marie Dégremont

Ce document de travail identifie les enjeux liés à la mobilité dans une aire métropolitaine, le Grand Genève. Il examine les solutions mises en place à cette échelle et en particulier les actions menées par le Pôle métropolitain du Genevois français en vue de limiter les impacts négatifs du développement urbain. Ce territoire est en effet confronté à un essor démographique rapide, avec un important étalement urbain, en particulier côté français ; et à un déséquilibre fonctionnel grandissant, avec le développement des activités économiques et la création d’emplois, côté suisse. Cette divergence territoriale accroît le besoin de mobilité, qui se traduit par l’engorgement des principaux axes de transport, par l’importance des émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements et par la dégradation de la qualité de l’air au niveau local. Le caractère transfrontalier de l’aire urbaine genevoise comme des flux qui traversent ce territoire – mouvements démographiques, échanges économiques, pollutions – favorise la recherche d’actions innovantes, qui sont susceptibles d’inspirer d’autres collectivités françaises. En particulier, le traitement conjoint des différentes thématiques influant sur le besoin de mobilité – aménagement du territoire, développement économique, etc. – et

la coordination des politiques territoriales à une échelle correspondant aux pratiques quotidiennes des habitants constituent des pistes de travail intéressantes. Elles peuvent aussi contribuer à renforcer les solidarités interterritoriales et à mieux répondre aux enjeux de cohésion sociale entre les centres urbains et leur périphérie.



Document de travail n° 2019-03 – juin – 54 pages

La répartition territoriale des emplois publics

Clément Dherbécourt et Flore Deschard

Ce document présente la méthodologie et les résultats détaillés de l'analyse de la répartition territoriale de l'emploi public en France, entre régions et zones d'emploi. Le travail porte sur 5,8 millions d'emplois publics en équivalent temps plein, tous secteurs confondus. L'originalité de ce travail est de distinguer l'emploi public « local » (qui produit un service uniquement ou très majoritairement en direction des usagers de sa zone d'emploi) et l'emploi « non local » (à destination du département, de la région ou de la nation). La comparaison des niveaux d'emploi public entre territoires est réalisée au moyen de deux indicateurs complémentaires : le nombre d'emplois pour 100 habitants ou usagers d'une part, la part de l'emploi public dans l'emploi total d'autre part. Une attention particulière est portée aux écarts entre zones rurales, moyennement urbaines et grandes métropoles.

Au moyen d'outils économétriques simples, nous étudions le lien entre le niveau d'emploi public et les caractéristiques sociales, économiques, démographiques et géographiques des zones d'emploi. L'emploi non local (1,3 million d'emplois) est fortement concentré dans les métropoles, les capitales administratives et les bases de défense. La répartition des 3,3 millions d'emplois locaux de l'État (enseignement pré-bac, sécurité) et des collectivités territoriales (emploi hors sièges), ainsi que des 1,1 million d'emplois hospitaliers est en revanche plus homogène, sans écarts marqués selon la densité du territoire (même si, rapporté aux enfants de moins de 16 ans, le taux d'administration en éducation est décroissant avec la taille de l'agglomération). Le taux d'administration en éducation et en emploi hospitalier est légèrement plus faible dans les zones dynamiques démographiquement, ce qui révèle un effet d'inertie. À caractéristiques comparables, le taux d'administration du bloc communal augmente avec le potentiel financier, la capacité en hébergement touristique, la taille de l'agglomération, et est plus élevé en Île-de-France et dans les trois régions du Sud. Au total, dix régions métropolitaines ont un taux d'administration qui s'écarte de moins d'un point de la moyenne nationale (8,8 emplois publics pour 100 habitants), à l'exception de l'Île-de-France et de la Corse (près de 10) et des Pays de la Loire (7,5). Le taux d'administration est globalement plus élevé dans les zones d'emploi les plus peuplées : il varie de 7 dans les zones rurales à près de 10 dans les grandes métropoles. Mais ce n'est pas le cas de la part de l'emploi public (25 % en moyenne) : la répartition de l'emploi public suit celle de l'emploi privé. Ces moyennes masquent une grande hétérogénéité, et les taux d'administration varient du simple au double au sein des catégories des zones d'emploi (sauf celle des grandes métropoles).



Document de travail n° 2019-04 – octobre – 109 pages

Zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols ?

Julien Fosse, avec la contribution de **Julia Belaunde**, **Marie Dégremont**, **Alice Grémillet** et **Bérengère Mesqui**

Parmi les déterminants l'érosion de la biodiversité, l'artificialisation des terres joue un rôle essentiel. L'étalement urbain et le grignotage progressif des sols par des constructions, des infrastructures routières ou des parkings sont en effet à l'origine de la destruction d'habitats naturels et de continuités écologiques permettant à la faune sauvage de circuler. C'est pourquoi le plan biodiversité présenté par le gouvernement le 4 juillet 2018 prévoit d'atteindre à terme l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN). C'est dans ce contexte que le ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministre chargé de la Ville et du Logement ont demandé à France Stratégie d'éclairer cet enjeu. Comment définir l'artificialisation des sols ? Quelles sont les principales causes de ce phénomène ? Peut-on réduire la consommation des espaces non artificialisés jusqu'à atteindre le ZAN et, si oui, à quelle échéance ? Pour répondre à ces questions, il est essentiel de cerner précisément la notion d'artificialisation. Sur la base d'une analyse de la littérature existante, nous en proposons une définition et en analysons l'évolution en France métropolitaine. La caractérisation des déterminants de l'artificialisation des sols nous permet d'identifier les leviers permettant d'influer sur le phénomène. Nous avons en outre recensé les techniques permettant de renaturer les sols artificialisés, c'est-à-dire de favoriser le retour des sols transformés par l'homme à un état proche de leur état initial. Cette renaturation permet d'entrevoir les moyens de « réparer » l'artificialisation. L'atteinte du ZAN nécessite ainsi de combiner réduction de l'artificialisation et renaturation des terres artificialisées.

L'utilisation d'un modèle économétrique développé par le Commissariat général au développement durable permet d'esquisser plusieurs trajectoires d'évolution des stocks de terres artificialisées cadastrées en fonction de la densification des logements existants et de l'importance de la rénovation urbaine. Cet exercice permet d'évaluer le rythme de réduction souhaitable du flux de terres artificialisées pour tendre vers le ZAN, l'intensité des efforts à fournir pour atteindre cet objectif en considérant la possibilité de renaturer le reliquat de terres artificialisées.

Document associé

France Stratégie (2019), *Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, rapport, juillet.



Document de travail n° 2019-05 – novembre – 40 pages

Améliorer la réglementation peut-il réduire le chômage structurel ?

Cédric Crofils et **Corentin Roussel** et **Gauthier Vermandel**

Ce travail cherche à quantifier la réduction du chômage structurel en France qui pourrait éventuellement être obtenue par la mise en œuvre de réformes visant à alléger la charge réglementaire sur les entreprises sans nuire aux objectifs poursuivis par la réglementation. Parmi les objectifs des réglementations existantes, on peut citer les suivants: assurer la qualité des biens et services, garantir la sécurité des consommateurs et veiller à la préservation de l'environnement. Une réglementation mal calibrée peut créer des situations de rente pour les entreprises, avec pour conséquence des prix en hausse et une moindre qualité. D'où l'importance d'améliorer la

réglementation de manière à ne pas entraver la concurrence afin de contribuer à une baisse des prix, à une augmentation du pouvoir d'achat, et à une hausse de la production donc de l'emploi.

Une comparaison est menée avec les principaux partenaires de la France (notamment l'Allemagne et le Royaume-Uni) afin d'identifier les principales pistes de réformes proposées par les grandes institutions internationales pour améliorer la qualité de la réglementation. Par la suite, un modèle macroéconomique original est mobilisé afin de chiffrer les gains potentiels de telles réformes sur l'économie française en particulier du point de vue du niveau du chômage structurel.



Document de travail n° 2019-06 – novembre – 180 pages

L'évaluation socioéconomique de l'investissement social

Comment mettre en œuvre des analyses coûts-bénéfices pour les politiques d'emploi, de santé et d'éducation ?

Denis Fougère et Arthur Heim

Le calcul socioéconomique est utilisé depuis longtemps en France pour évaluer les projets d'infrastructures de transport. Depuis 2013, il est généralisé à l'ensemble des investissements publics civils d'un montant supérieur à 20 millions d'euros. Dans quelle mesure peut-on l'étendre aux politiques comptabilisées en dépenses de fonctionnement mais assimilables à un investissement « social » ? On entend par investissement social l'ensemble des mesures qui conduisent à accroître le capital humain de leurs bénéficiaires. Le concept peut être appliqué à des politiques très différentes, par exemple l'accueil des jeunes enfants, la réduction de la taille des classes, la lutte contre le décrochage scolaire, la garantie jeunes, l'accompagnement et la formation des demandeurs d'emploi ou l'accès à une couverture santé. L'application du calcul socioéconomique à l'investissement social, aujourd'hui très peu répandue, serait d'autant plus utile que ces politiques peuvent être rapidement reconfigurées, en fonction des résultats d'évaluation, ce qui n'est pas le cas pour un investissement public physique (une école, un hôpital, une route, une prison, etc.). France Stratégie publie sur cette question un document de travail dont la conclusion principale est double.

Premièrement, il n'y a pas d'obstacle structurel à appliquer les méthodes de calcul socioéconomique à l'investissement social : tout comme un projet d'infrastructure, un investissement social présente la caractéristique de générer des bénéfices sur un horizon éloigné — et pour certains non marchands — qu'il s'agit d'actualiser et de monétiser. Deuxièmement, l'application du calcul socioéconomique aux investissements sociaux se heurte aujourd'hui à la difficulté d'estimer les effets bruts de ces politiques, avant même actualisation et monétisation. Souvent diffus et hétérogènes au sein des populations, ces effets sont aussi plus compliqués à anticiper que les impacts d'une nouvelle infrastructure de transport, par exemple. Cette difficulté peut conduire à favoriser, lorsque cela est possible, les expérimentations randomisées et à généraliser le suivi de cohortes de populations bénéficiaires, afin d'améliorer la connaissance des effets dans la durée des politiques d'investissement social. Il est également souhaitable de mener des revues de littérature systématiques, afin de connaître les effets mesurés pour des politiques similaires, et de procéder à des méta-analyses qui permettent de calibrer les paramètres des simulations nécessaires à une évaluation socioéconomique. Dès à présent, les politiques éducatives sont l'un des champs les plus investis et les plus riches en évaluations de qualité, tant en France qu'à l'étranger. Elles gagneraient à être complétées par des évaluations socioéconomiques, ce qui nécessite l'élaboration d'un guide méthodologique proposant en particulier des valeurs de monétisation de référence.



Document de travail n° 2019-07 – novembre – 146 pages

Les réseaux de distribution d'électricité dans la transition énergétique

Étienne Beeker

Dans la plupart des pays développés, les systèmes électriques sont aujourd'hui mis à rude épreuve. Intégration complexe des énergies renouvelables, développement de moyens de production et de stockage décentralisés, arrivée des « réseaux intelligents », aspiration des citoyens à l'autonomie énergétique et à l'autoconsommation : les défis ne manquent pas, sous l'effet de la double transition numérique et écologique. Et les enjeux financiers sont énormes – la Commission européenne a évalué à 700 milliards d'euros le coût global de la transition énergétique, dont 450 milliards d'euros nécessaires à l'adaptation des réseaux électriques – mais aussi sociétaux car ces investissements sont aussi garants de la solidarité entre territoires et vont être appelés à jouer un rôle de facilitateur dans la décentralisation énergétique. Les réseaux de distribution qui acheminent le courant jusqu'au client final se trouvent en première ligne. Pour réfléchir à ces questions, France Stratégie a réuni un groupe d'experts et procédé à de nombreuses auditions. Fruit de leurs travaux, ce document de travail a pour premier objectif de sensibiliser le public et les décideurs à ces questions complexes, à la fois techniques et institutionnelles.



Document de travail n° 2019-08 – novembre – 92 pages

Le système électrique européen confronté à l'accord de Paris

Dominique Auverlot, Dieter Helm, Marc Oliver Bettzüge et Fabien Roques

La transition vers un monde neutre en carbone et le développement des technologies – électrification des usages, numérisation, production décarbonée d'électricité, etc. – vont profondément modifier notre système énergétique. Pour éclairer cette évolution, et dans la suite des rapports publiés avec les mêmes experts sur le système électrique européen, France Stratégie a fait appel à trois économistes européens : Marc Oliver Bettzüge, professeur et directeur de l'Institut de l'économie de l'énergie à l'université de Cologne, Dieter Helm, professeur de politique énergétique à Oxford, et Fabien Roques, professeur associé à l'université Paris-Dauphine et vice-président de Compass Lexecon. Le constat est sans appel : nous devons repenser non seulement le marché de gros de l'électricité, mais également la régulation du système électrique. S'ils diffèrent sur le design d'une nouvelle régulation du système électrique, les trois experts se rejoignent sur plusieurs points. Ils soulignent la nécessité de réinstaurer une planification centrale couplée à une fonction d'achat, de faire reposer la concurrence sur des appels d'offres et d'instaurer des contrats de long terme comme principal instrument de déclenchement des investissements. Au-delà, leurs interrogations sont nombreuses. Comment repenser un marché de l'électricité qui ne permet pas de déclencher les investissements désirables ? Peut-on mettre en place à travers le marché du carbone un signal-prix crédible sur le long terme alors même que les fermetures des centrales à charbon vont le modifier profondément ? La répartition des niveaux de décision entre communauté, État et zones locales est-elle la plus adaptée ? Au-delà de la révision des aides d'État, la préparation d'une nouvelle régulation du système électrique adaptée à la transition énergétique que nous devons mener vers la neutralité carbone devrait être une priorité de la nouvelle Commission européenne.



Document de travail n° 2019-09 – décembre – 42 pages

Dispositifs universels de soutien au revenu des ménages modestes : protection contre la pauvreté et incitation à l'activité depuis 2000

Une analyse sur cas-types

Gaston Vermersch et Pierre-Yves Cusset

Ce document propose tout d'abord une vue d'ensemble des prestations sociales, en analysant l'évolution des effectifs, des montants versés aux ménages et des dépenses liées à ces prestations depuis 2000. Il présente ensuite, sur cas-type, la façon dont le revenu disponible des ménages augmente en fonction de leur revenu d'activité. En annexe, il rappelle les principaux résultats des études consacrées à l'impact de ces dispositifs sur les comportements des actifs en termes de participation au marché du travail.



Document de travail n° 2019-10 – décembre – 34 pages

L'évaluation des politiques publiques en Allemagne

Adam Baïz et Pierre-Henri Bono

Ce document de travail examine la production d'évaluations d'impact et leur place dans le processus de décision en Allemagne. Il s'inscrit dans une série de six monographies ayant pour objectif de comparer la France aux pays considérés comme les plus avancés dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, à savoir la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et le Canada. Ces monographies reposent sur les résultats de l'analyse bibliométrique publiée par France Stratégie en décembre 2018, sur des analyses documentaires (littérature scientifique et documentation institutionnelle) et sur des entretiens avec les acteurs nationaux de l'évaluation. L'influence des évaluations est examinée selon trois critères : l'ouverture du milieu administratif aux chercheurs en économie ; l'existence de dispositifs formels favorisant la mise en œuvre d'évaluations d'impact ; enfin, le degré de diffusion et d'influence de ces évaluations sur le public et sur les décideurs.



Document de travail n° 2019-11 – décembre – 60 pages

L'évaluation des politiques publiques au Canada

Clément Lacouette-Fougère

Ce document de travail examine la production d'évaluations d'impact et leur place dans le processus de décision au Canada. Il s'inscrit dans une série de six monographies ayant pour objectif de comparer la France aux pays considérés comme les plus avancés dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, à savoir la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et le Canada. Ces monographies reposent sur les résultats de l'analyse bibliométrique publiée par France Stratégie en

décembre 2018, sur des analyses documentaires (littérature scientifique et documentation institutionnelle) et sur des entretiens avec les acteurs nationaux de l'évaluation. L'influence des évaluations est examinée selon trois critères : l'ouverture du milieu administratif aux chercheurs en économie ; l'existence de dispositifs formels favorisant la mise en œuvre d'évaluations d'impact ; enfin, le degré de diffusion et d'influence de ces évaluations sur le public et sur les décideurs.



Document de travail n° 2019-12 – décembre – 82 pages

L'évaluation des politiques publiques aux États-Unis

Rozenn Desplatz

Ce document de travail examine la production d'évaluations d'impact et leur place dans le processus de décision aux États-Unis. Il s'inscrit dans une série de six monographies ayant pour objectif de comparer la France aux pays considérés comme les plus avancés dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, à savoir la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et le Canada. Ces monographies reposent sur les résultats de l'analyse bibliométrique publiée par France Stratégie en décembre 2018, sur des analyses documentaires (littérature scientifique et documentation institutionnelle) et sur des entretiens avec les acteurs nationaux de l'évaluation. L'influence des évaluations est examinée selon trois critères : l'ouverture du milieu administratif aux chercheurs en économie ; l'existence de dispositifs formels favorisant la mise en œuvre d'évaluations d'impact ; enfin, le degré de diffusion et d'influence de ces évaluations sur le public et sur les décideurs.



Document de travail n° 2019-13 – décembre – 80 pages

L'évaluation des politiques publiques en France

Rozenn Desplatz et Clément Lacouette-Fougère

Ce document de travail examine la production d'évaluations d'impact et leur place dans le processus de décision en France. Il s'inscrit dans une série de six monographies ayant pour objectif de comparer la France aux pays considérés comme les plus avancés dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, à savoir la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et le Canada. Ces monographies reposent sur les résultats de l'analyse bibliométrique publiée par France Stratégie en décembre 2018, sur des analyses documentaires (littérature scientifique et documentation institutionnelle) et sur des entretiens avec les acteurs nationaux de l'évaluation. L'influence des évaluations est examinée selon trois critères : l'ouverture du milieu administratif aux chercheurs en économie ; l'existence de dispositifs formels favorisant la mise en œuvre d'évaluations d'impact ; enfin, le degré de diffusion et d'influence de ces évaluations sur le public et sur les décideurs.



Document de travail n° 2019-14 – décembre – 54 pages

L'évaluation des politiques publiques au Royaume-Uni

Sandra Debu

Ce document de travail examine la production d'évaluations d'impact et leur place dans le processus de décision au Royaume-Uni. Il s'inscrit dans une série de six monographies ayant pour objectif de comparer la France aux pays considérés comme les plus avancés dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, à savoir la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et le Canada. Ces monographies reposent sur les résultats de l'analyse bibliométrique publiée par France Stratégie en décembre 2018, sur des analyses documentaires (littérature scientifique et documentation institutionnelle) et sur des entretiens avec les acteurs nationaux de l'évaluation. L'influence des évaluations est examinée selon trois critères : l'ouverture du milieu administratif aux chercheurs en économie ; l'existence de dispositifs formels favorisant la mise en œuvre d'évaluations d'impact ; enfin, le degré de diffusion et d'influence de ces évaluations sur le public et sur les décideurs.



Document de travail n° 2019-15 – décembre – 34 pages

L'évaluation des politiques publiques en Suède

Sandra Debu

Ce document de travail examine la production d'évaluations d'impact et leur place dans le processus de décision en Suède. Il s'inscrit dans une série de six monographies ayant pour objectif de comparer la France aux pays considérés comme les plus avancés dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, à savoir la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et le Canada. Ces monographies reposent sur les résultats de l'analyse bibliométrique publiée par France Stratégie en décembre 2018, sur des analyses documentaires (littérature scientifique et documentation institutionnelle) et sur des entretiens avec les acteurs nationaux de l'évaluation. L'influence des évaluations est examinée selon trois critères : l'ouverture du milieu administratif aux chercheurs en économie ; l'existence de dispositifs formels favorisant la mise en œuvre d'évaluations d'impact ; enfin, le degré de diffusion et d'influence de ces évaluations sur le public et sur les décideurs.



Document de travail n° 2019-16 – décembre – 54 pages

Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger Analyse comparée des pratiques dans six pays

Adam Baïz, Sandra Debu, Rozenn Desplatz, Pierre-Henri Bono,
Clément Lacouette-Fougère et Alain Trannoy

Ce document de travail dresse un panorama de l'évaluation d'impact dans six pays : il compare la situation en France avec celle de cinq pays parmi les plus avancés en la matière, à savoir les États-Unis,

le Royaume-Uni, la Suède, le Canada et l'Allemagne. Il s'agit d'appréhender les similitudes et les différences s'agissant de la commande et de la production des évaluations d'impact et de repérer les bonnes pratiques en matière d'utilisation et d'influence de ces travaux sur la décision publique. Cette étude fait suite à une analyse bibliométrique publiée en décembre 2018, qui avait permis de quantifier la production d'évaluations d'impact en France par rapport aux autres pays.

L'étude proposée ici se fonde sur six monographies qui examinent pour chaque pays la place des évaluations d'impact dans le processus de décision, sur la base de 15 questions regroupées en trois axes d'interrogation : quel est le degré d'ouverture du milieu administratif aux chercheurs ? Existe-t-il des dispositifs formels favorisant la conduite d'évaluations d'impact ? Enfin quelle est la diffusion et l'influence des évaluations sur la décision publique ? La comparaison internationale montre qu'il n'y a pas de modèle « clé en main » pour encourager l'évaluation d'impact. Ces dernières années, chaque pays a développé son modèle de « politiques publiques fondées sur la preuve » en s'appuyant sur ses propres leviers d'action, au premier rang desquels la vitalité académique, l'impulsion politique et l'accès aux données administratives. Avec l'ouverture du milieu administratif aux acteurs de la recherche aux États-Unis, la formation des agents publics aux méthodes d'évaluation d'impact au Royaume-Uni ou encore la place des agences exécutives d'évaluation des politiques publiques en Suède, le panorama réalisé souligne qu'il existe des déterminants différents de réussite dans chaque pays.



Document de travail n° 2020-01 – février – 57 pages

Sauvegarde et redressement judiciaire : quelles leçons pour l'amélioration des procédures préventives ?

Anne Epaulard et Chloé Zapha

La procédure de sauvegarde permet à une entreprise d'entamer des discussions avec ses créiteurs dans le but de restructurer sa dette alors même que l'entreprise n'est pas en cessation des paiements. Il s'agit d'une procédure préventive. Le devenir des entreprises qui entrent en sauvegarde est bien meilleur que celui de celles qui entrent en redressement judiciaire : elles sont plus de 62 % à obtenir un plan de restructuration de la dette (contre 27 % seulement en redressement judiciaire). Cette différence est en partie imputable à la meilleure santé financière des entreprises en sauvegarde. Ce document propose de corriger ce biais de sélection afin de comparer les chances de continuation des entreprises en sauvegarde par rapport à celles en redressement judiciaire.

L'étude est menée à partir d'une base de données originale des ouvertures et principaux jugements des procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire sur la période 2010-2018. Avec la prise en compte des caractéristiques observables des entreprises (taille, secteur, ratio financier, zone géographique), l'écart de succès entre les deux procédures passe de 35 % à 30 %. La meilleure réputation de la sauvegarde pourrait expliquer une autre partie de cet écart via un effet auto-réalisateur : puisque les entreprises en sauvegarde ont davantage de chances de survie, l'ouverture de la procédure ne fait pas fuir l'ensemble des partenaires de l'entreprise (clients, créiteurs, employés, fournisseurs), ce qui augmente ses chances de survie.

Dans un second temps, nous concentrons notre analyse sur les entreprises entrées en sauvegarde et évaluons l'impact de la conversion de la sauvegarde en redressement judiciaire sur les chances de continuation de l'entreprise. Cette stratégie d'identification repose sur l'hétérogénéité des tribunaux de commerce dans leur décision de convertir les cas de sauvegarde en redressement judiciaire. Par

cette méthode des variables instrumentales, nous évaluons à 20 % de la valeur comptable de l'entreprise la perte liée aux effets auto-réalisateurs en redressement judiciaire. Une meilleure information des entreprises et une meilleure distinction de la procédure de sauvegarde par rapport au redressement judiciaire seraient de nature à accroître le recours à cette procédure. La transposition de la directive européenne sur les procédures préventives représente une occasion de progresser dans cette voie.



Document de travail n° 2020-02 – février – 41 pages

Séries longues et projections de population active par niveau de diplôme

Jean Flamand

France Stratégie et la Dares devaient publier début 2020 l'exercice de Prospective des métiers et qualifications (PMQ) *Métiers 2030*. L'un des objectifs de cet exercice est de caractériser l'offre de travail à moyen terme, et d'estimer notamment le nombre de diplômés du supérieur qui seront présents sur le marché du travail en 2030. Ces projections de diplômés du supérieur servent en particulier à alimenter le modèle macro-sectoriel à partir duquel se fondent les scénarios macroéconomiques et les projections d'emploi dans PMQ. Dans cette optique, ce document de travail détaille la méthode permettant d'obtenir une projection de la part d'actifs (n'ayant pas dépassé le baccalauréat et diplômés du supérieur) à l'horizon 2030.

Dans un premier temps, nous mobilisons l'enquête Emploi de l'Insee de 1983 à 2018 afin de reconstituer des séries homogènes de parts de diplômés par sexe et tranche d'âge quinquennal dans la population. La construction des séries est réalisée séparément pour les actifs et les inactifs, ce qui nous permet également d'obtenir des taux d'activité par niveau de diplôme sur longue période. Ainsi constituées, les parts de diplômés dans la population active sont dans un second temps projetées. La méthodologie retenue assure *in fine* la cohérence avec les dernières projections de population active réalisées par l'Insee.



Document de travail n° 2020-03 – avril – 111 pages

Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France

Salima Benhamou et Edward Lorenz

Aujourd'hui, on distingue traditionnellement quatre principales formes d'organisation du travail. Il y a les organisations classiques (taylorienne et simple) et deux types d'organisations modernes, l'organisation dite « apprenante » et l'organisation en Lean production. De plus en plus de chercheurs, d'entreprises mais aussi des organisations internationales voient dans l'organisation du travail apprenante des opportunités économiques et sociales importantes. Dans le cadre de la Stratégie 2020 et des objectifs de Lisbonne, la Commission européenne avait notamment invité les États membres à développer des organisations du travail apprenantes pour améliorer la qualité du travail, la compétitivité et la diffusion des innovations dans

des économies modernes fondées de plus en plus sur la production du savoir et des connaissances. Mais qu'entend-on exactement par organisation apprenante ? Quelles sont ses caractéristiques principales et comment se distingue-t-elle des autres organisations du travail ? Et qu'en est-il précisément en France ? La diffusion d'organisations du travail apprenantes concerne-t-elle une majorité de salariés français ? Enfin, qu'en est-il dans d'autres pays européens ? Ce document tente d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

Après avoir défini le concept d'organisation du travail apprenante et présenté quelques cas concrets d'entreprises pionnières, il fait le point sur le paysage organisationnel en France et en Europe. Il dresse un état des lieux statistique actualisé et détaillé sur les formes d'organisation du travail existantes et cherche à quantifier leur évolution sur dix ans (2005-2015). Grâce à l'exploitation de données statistiques très riches sur plusieurs dimensions de la qualité du travail et des emplois (conditions de travail, accès à la formation, statut de l'emploi, qualité du management, satisfaction et reconnaissance au travail notamment), ce document analyse les liens statistiques et empiriques, en prenant en compte la taille des entreprises, le secteur d'activité et la catégorie socioprofessionnelle des salariés, entre les principaux modèles d'organisation existants et la qualité du travail et de l'emploi. Il compare aussi l'organisation du travail apprenante aux autres modèles en termes de diffusion des innovations en France et en Europe.

De nombreux constats se dégagent de ce travail. Un faisceau d'indices montre que l'organisation du travail apprenante procure plus d'opportunités en matière de qualité du travail et en matière de diffusion d'innovations nouvelles. Toutefois, elle tend à perdre du terrain en France, notamment en faveur d'une autre forme d'organisation du travail : le modèle Lean, qui n'est pas adapté aux défis du futur. En outre, le taux de participation des salariés dans les organisations apprenantes est inférieur à celui de plusieurs pays européens, en particulier les pays d'Europe du Nord et scandinaves. Après avoir identifié les freins potentiels à la diffusion d'organisations du travail apprenantes, ce document propose un certain nombre de pistes d'action pour favoriser davantage leur diffusion en France.



Document de travail n° 2020-04 – mai – 67 pages

L'emploi des personnes handicapées : quel impact sur la performance des entreprises ?

Catherine Bruneau et Éloïse Ménéstrier

Malgré les diverses aides financières versées aux entreprises, l'insertion sur le marché du travail des personnes handicapées reste difficile : leur taux de chômage est près de deux fois plus élevé que la moyenne en France. En dépit de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), seulement 19 % des entreprises assujetties ont une proportion de travailleurs handicapés supérieure ou égale au taux légal de 6 % de leur effectif. Les efforts consentis par les entreprises ont-ils un impact sur leurs performances économiques ? Selon l'analyse menée sur un panel d'entreprises entre 2012 et 2016, l'emploi des personnes handicapées ne pèse pas sur les performances économiques et financières des entreprises. En outre, le niveau de performances des entreprises ne joue pas sur leur modalité de réponse à l'OETH (emploi direct ou indirect), dès lors que l'on tient compte de la taille, de la localisation et du secteur d'activité.



Document de travail n° 2020-05 – juin – 48 pages

La consommation de métaux du numérique : un secteur loin d'être dématérialisé

Liliane Dedryver et Vincent Couric

Loin de l'image de secteur immatériel qui lui est trop souvent associée, le numérique alimente sa croissance exponentielle grâce à une quantité également croissante de métaux. Les réseaux sont ainsi de grands consommateurs de cuivre, alors que l'ensemble de nos équipements nécessite pour leurs fonctions technologiques une quantité de petits métaux (tantale, gallium, germanium) et métaux précieux (or, platine). S'il n'y a pas à moyen terme de risque d'un épuisement des ressources métalliques, la forte croissance de la demande peut engendrer des tensions d'approvisionnement. L'extraction et le raffinage de ces métaux nécessitent de l'énergie, le plus souvent carbonée, et de grandes quantités d'eau, et contribuent à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à l'amplification du stress hydrique dans les pays producteurs. À l'autre bout de la chaîne, la croissance de la consommation de matière se retrouve dans la croissance des déchets d'équipements électriques et électroniques qui, à l'échelle mondiale, devrait atteindre 52 millions de tonnes en 2021 (contre 45 millions en 2016). La réponse traditionnelle reste encore très largement limitée aux politiques de recyclage. Néanmoins, si les grands métaux (cuivre, fer, etc.) et les métaux précieux (or, platine) sont relativement bien recyclés, la majorité l'est très peu. En particulier, la quasi-totalité des petits métaux utilisés pour les fonctions high-tech dans le secteur numérique n'est quasiment pas recyclée. Plusieurs raisons techniques ou économiques limitent le développement du recyclage de ces métaux. Présents en quantités très faibles, ils sont souvent utilisés sous forme d'alliages complexes. L'industrialisation des processus de recyclage est par ailleurs compliquée par la multiplicité des équipements. Les métaux subissent une « dégradation de l'usage », le métal recyclé perdant une partie de ses performances technologiques. Par ailleurs, du fait de la croissance de notre consommation, le recyclage de nos équipements ne permettra jamais de couvrir l'ensemble de nos besoins. Le recyclage des métaux contenus dans les équipements numériques doit donc s'accompagner de politiques visant à réduire notre consommation de matière primaire. Ce document de travail, premier d'une série de trois documents, s'appuie sur les travaux présentés lors d'un cycle de séminaires sur l'impact environnemental du numérique qui s'est tenu à France Stratégie en 2018-2019.



Document de travail n° 2020-06 – juillet – 60 pages

Quelle évolution des cadres depuis vingt ans ? Analyse portant sur la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures

Antoine Naboulet et Julie Rouault

Être « cadre » renvoie autant à un statut social qu'à de multiples caractéristiques sociologiques ou professionnelles observables. De façon assez récurrente ces dernières décennies, ce statut fait l'objet de questionnements sur sa légitimité, au regard des mutations du monde du travail, des modes d'organisation productive et des dispositifs légaux ou conventionnels qui lui sont – ou lui ont été – associés en matière de retraite et prévoyance, de temps de travail et rémunération, ou de relations contractuelles de travail (préavis ou période d'essai).

Pour donner autant que possible des fondements objectifs à ces débats, ce document de travail vise à dresser un panorama qui distingue les cadres, en tant que profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) par rapport aux non-cadres, depuis le début des années 2000 jusqu'en 2016, prolongeant ainsi

des travaux préexistants d'Amossé (2011) et Amossé et Delteil (2004). Dans une double perspective comparative et temporelle, les caractéristiques sociodémographiques, d'emploi, ou de conditions de travail des cadres sont passées en revues. L'objectif est d'identifier si les critères différenciant les cadres des autres PCS ont tendance à se maintenir, à s'effacer ou au contraire à se renforcer. Va-t-on vers un rapprochement des catégories ? Assiste-t-on à un renouvellement des critères de différenciation ?

L'enquête Emploi en continu de l'Insee est ainsi mobilisée sur la période 2003-2016 pour analyser l'évolution des caractéristiques socioéconomiques (sexe, âge, diplôme, temps de travail et salaires) de la PCS « cadres et professions intellectuelles supérieures » par rapport aux autres PCS. Les enquêtes Insee-Dares sur les conditions de travail (et les risques psychosociaux) de 1998 à 2016 permettent quant à elles d'analyser « ce que font les cadres », et notamment de voir si l'encadrement, l'autonomie, la responsabilité sont encore des facteurs distinctifs des cadres dans les entreprises. La population de cadres progresse continuellement et ses profils se diversifient, au-delà de la figure traditionnelle du cadre « encadrant ». Ces travaux confortent assez largement les analyses allant jusqu'au début des années 2000. De nombreuses caractéristiques traditionnellement mises évidence (âge, qualification, durée du travail, salaire, autonomie, stabilité de l'emploi, imbrication de la vie professionnelle et de la vie personnelle, etc.) demeurent significativement différentes entre cadres et non-cadres. Certaines tendent, à différents degrés, à être moins discriminantes (salaire) ou partagées de façon croissante par d'autres PCS (rôle de supervision, responsabilité, salaire, etc.). Dans la limite de ce qu'une telle étude peut rendre compte, notamment parce qu'elle porte sur une PCS assez large et ne permet pas d'appréhender finement certaines caractéristiques qualitatives du rôle des cadres (rôle stratégique, responsabilité, engagement vis-à-vis de l'entreprise, identification sociale), ces résultats peuvent nourrir une réflexion sur les critères pouvant fonder un traitement spécifique des cadres dans le monde du travail.



Document de travail n° 2020-07 – juillet – 75 pages

Les cadres et l'emploi

Aspects légaux, conventionnels et statistiques

Jean-Yves Kerbourc'h

D'un point de vue juridique, la catégorie cadre est née de la convention qui a créé le régime de retraite complémentaire « Agirc » du 14 mars 1947, désormais dénoncée. Toutefois, dès sa conclusion la convention comptait parmi ses bénéficiaires non seulement des cadres mais aussi d'autres catégories de salariés qui leur étaient assimilés. La frontière entre cadres et non-cadres n'a jamais été fixe, ni sur le plan sociologique ni sur le plan juridique. Si le législateur est peu intervenu sur les contours de cette frontière, il leur a néanmoins conféré un statut qui assoit leur spécificité: droit à la représentation dans les comités sociaux et économiques, reconnaissance de la légitimité des syndicats catégoriels, droit à la négociation collective catégorielle, sections spécifiques dans les conseils de prud'hommes. La définition de la catégorie cadre est pour l'essentiel renvoyée à la négociation de branche au travers des grilles de classification qui ont connu des évolutions importantes. Après 1947, ce sont essentiellement des grilles « Parodi » qui furent conclues (des listes d'emplois dont certains étaient qualifiés de cadres). Une deuxième génération de grilles a plutôt pris en compte des critères généraux attachés aux fonctions du salarié (responsabilité, autonomie, connaissances) qui, selon leur importance, conduisaient à la reconnaissance du statut de cadre. Aujourd'hui ces grilles comportent des dizaines de sous-catégories qui font l'objet d'attribution de points. Le franchissement d'un certain seuil de points permet d'attribuer la position de cadre. À partir de ces grilles de classification, l'enjeu principal de la

reconnaissance du statut de cadre est celui du salaire et d'un certain nombre d'avantages pécuniaires directs ou indirects qui leur sont réservés dans les conventions collectives. Mais ces avantages sont aussi la contrepartie d'obligations ou de conditions de travail plus pesantes qui sont déterminées ou non par la relation de travail contractuelle : pratique répandue des forfaits jours, obligations contractuelles de résultats, mobilité fonctionnelle et géographique; mais aussi plus largement autonomie, engagement, responsabilité et loyauté.



Document de travail n° 2020-08 – juillet – 42 pages

Les politiques de mobilité dans les Hauts-de-France

Des enjeux sociaux à l'épreuve du climat

Marie Dégremont

Réalisée à la demande du Haut Conseil pour le climat, cette étude s'est penchée sur la prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques de mobilité en région Hauts-de-France. Elle vise à mieux comprendre le rôle que peuvent avoir les conseils régionaux dans l'atteinte des objectifs climatiques et expose les difficultés de la mise en cohérence de leurs politiques publiques. Les régions disposent en effet de compétences clés pour lutter contre le réchauffement climatique dans le domaine de la mobilité qui représente 31 % des émissions de GES. La région Hauts-de-France représente 5 % des émissions nationales liées au transport pour 9 % de la population française et la croissance des émissions liées au transport y est plus faible que la moyenne nationale (5 % vs 8% entre 2009 et 2017). Elle se caractérise par un besoin de déplacement et une dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail plus élevés que la moyenne nationale. Sa population est par ailleurs vulnérable économiquement : le revenu disponible médian par unité de consommation y est le deuxième plus bas de France métropolitaine, le taux de chômage y est supérieur de 2 points à la moyenne nationale. Les ménages en situation de précarité énergétique liée à la mobilité y sont aussi plus nombreux en proportion que dans le reste de la France métropolitaine.

Dans ce contexte, faire de la décarbonation l'une des priorités des politiques de mobilité n'est pas a priori évident. La région affiche dans ses différentes programmations obligatoires une ambition forte de baisse des émissions liées au transport (schéma régional climat air énergie-SRCAE-puis schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires-SRADDET), mais elle reste difficile à concrétiser. Le conseil régional consacre 30 % de son budget aux transports, essentiellement au ferroviaire, avec les trains express régionaux (TER), et interurbain. Allant au-delà de ses obligations réglementaires, il investit dans l'électrification et le développement de lignes ferroviaires. Il vise aussi à favoriser le report modal via le développement de pôles d'échanges multimodaux. Si de tels investissements contribuent à la décarbonation de la mobilité, les politiques de transport menées par la région visent avant tout à développer les mobilités pour favoriser l'activité économique et l'accès à l'emploi. Certaines mesures comme le développement d'axes routiers ou la diminution de la taxe sur les certificats d'immatriculation peuvent ainsi entrer en contradiction avec les engagements climatiques. Les Hauts-de-France font partie des territoires où la mise en cohérence des réponses sociales et environnementales est particulièrement difficile à réaliser.



Document de travail n° 2020-09 – juillet – 113 pages

L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015

Hugo Botton, Pierre-Yves Cusset, Clément Dherbécourt et Alban George

Accompagné d'un **outil de visualisation inédit**, ce document de travail étudie l'évolution de la ségrégation résidentielle en France dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants entre 1990 et 2015, à partir des données de la base Saphir (base harmonisée des recensements). Dans chaque unité urbaine, on observe la répartition des différentes catégories de population entre des « quartiers » appelés IRIS. Plusieurs dimensions de la ségrégation sont analysées : ségrégation en fonction de la catégorie socioprofessionnelle, de l'âge, du statut d'occupation du logement, du statut migratoire et de l'origine.

S'agissant de la catégorie sociale, les cadres et chefs d'entreprise sont une fois et demie plus ségrégués que les ouvriers et employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Les moins de 18 ans sont également davantage ségrégués en fonction de la catégorie sociale de leurs parents que ne le sont les adultes en fonction de leur propre catégorie sociale. Ce sont les enfants de cadres et chefs d'entreprise qui sont les plus ségrégués. S'agissant des origines, les immigrés d'origine européenne sont assez peu ségrégués, les immigrés d'origine non européenne le sont nettement plus et, là encore, les moins de 18 ans immigrés ou vivant avec au moins un parent immigré sont davantage ségrégués que les immigrés adultes. Enfin, la situation de l'unité urbaine de Paris est très particulière, du fait de sa taille et de la composition de sa population (part élevée de cadres et d'immigrés, notamment d'origine extra-européenne).

En évolution, si l'on raisonne à l'échelle des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, on observe que la ségrégation selon la catégorie sociale ou selon l'origine est soit relativement stable, soit en baisse. Contrairement peut-être à l'intuition, la baisse la plus sensible concerne l'un des publics les plus ségrégués, celui des jeunes de moins de 18 ans qui vivent avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne. Même si les indices de ségrégation des catégories étudiées sont le plus souvent stables ou décroissants, certaines catégories ont vu leur importance numérique croître de manière significative entre 1990 et 2015. C'est le cas des cadres et de leurs enfants, et, plus encore, des immigrés et des jeunes immigrés ou descendants d'immigrés, notamment d'origine extra-européenne.

Quel a été le rôle du parc HLM dans l'évolution de la mixité sociale des quartiers ? Les données mettent en évidence deux phénomènes qui jouent en sens contraire. D'une part, le parc HLM est nettement moins ségrégué en 2015 qu'en 1990, avec un indice de ségrégation qui baisse de près de dix points de pourcentage à l'échelle de l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants. Toutes choses égales par ailleurs, ceux qui y habitent sont donc moins ségrégués en 2015 qu'en 1990. L'effet de la déségrégation du HLM sur le niveau de ségrégation des catégories de population est en revanche incertain. On constate que les ouvriers et employés, a fortiori les immigrés, sont de plus en plus surreprésentés au sein du parc HLM. Compte tenu du fort niveau de ségrégation du parc HLM en niveau absolu, cette surreprésentation augmente de fait la ségrégation de ces catégories. L'évolution de la composition sociale du parc HLM a donc pu jouer en sens inverse de la baisse de la ségrégation du HLM, limitant, voire annulant totalement, l'effet de ce dernier sur la ségrégation sociale des immigrés et des ouvriers/employés.

Documents associés

Botton H., Cusset P.-Y., Dherbécourt C. et George A. (2020), « **Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ?** », *Note d'analyse* n° 92, France Stratégie, juillet, 12 pages.

Dataviz – L'évolution de la ségrégation résidentielle en France de 1968 à 2017



Document de travail n° 2020-10 – juillet – 30 pages

La transition énergétique, un levier de coopération interterritoriale Le cas de Brest et de la pointe bretonne

Marie Dégremont

Deuxième volet d'une série de publications consacrée à la transition écologique dans les collectivités territoriales (après « La mobilité dans le Grand Genève : quelles pistes pour un développement territorial équilibré et durable ? », *Document de travail*, n° 2019-02), ce document de travail s'intéresse aux projets menés à Brest dans le domaine de l'énergie et de l'environnement et susceptibles de contribuer aux objectifs nationaux. Il recense des actions pouvant inspirer d'autres collectivités, et fait le point sur les innovations associées en matière de gouvernance locale. Le document porte principalement sur la métropole de Brest et sur ses interactions avec le Pôle métropolitain du Pays de Brest, qui regroupe la métropole brestoise et six autres intercommunalités. Notre travail s'intéresse aux coopérations territoriales sur les questions énergétiques conduites par le Pôle avec d'autres collectivités, comme le Pays du Centre Ouest Bretagne et la communauté de communes du Kreiz Breizh. Après un exposé de la situation et des principaux enjeux, nous examinons les mesures prises en matière d'énergie-climat ainsi que les enseignements pouvant en être tirés pour la conduite des politiques publiques.



Document de travail n° 2020-11 – juillet – 42 pages

Les projets alimentaires territoriaux, un levier pour une transition écologique partagée. Le cas de l'Albigeois

Marie Dégremont

Cette note s'inscrit dans une série de publications consacrées à la transition écologique dans les collectivités territoriales (« La mobilité dans le Grand Genève : quelles pistes pour un développement territorial équilibré et durable ? », *Document de travail*, n° 2019-02 ; « La transition énergétique, levier de coopération interterritoriale : le cas de Brest et de la pointe bretonne », *Document de travail*, n° 2020-10). Elle étudie la manière dont cette transition peut faire évoluer les relations entre acteurs territoriaux, modifier les interactions entre espaces urbains, périurbains et ruraux, et susciter des innovations de l'action publique. Du fait de son impact sur les émissions de gaz à effet de serre et les écosystèmes, l'alimentation constitue un élément clef de la transition écologique. Certaines collectivités mettent en place des initiatives dans les secteurs agricoles et alimentaires : il convient donc d'analyser leur contribution à la transition écologique.

En particulier, la ville d'Albi a choisi de se lancer dans un projet d'autosuffisance alimentaire, mettant en avant les enjeux de qualité de l'alimentation et de protection de l'environnement. Ce projet constitue un cas d'étude intéressant pour comprendre comment les collectivités territoriales peuvent se saisir des questions de transition alimentaire et agricole. Il interroge les relations que peuvent avoir les collectivités territoriales entre elles, selon leurs ressources et leurs activités économiques, et la manière dont elles traduisent ces ambitions dans l'ensemble de leurs politiques publiques. Des concurrences territoriales fortes limitent la coordination des politiques publiques et contribuent au manque d'articulation entre des dispositifs complémentaires. Ces difficultés ne doivent cependant pas occulter l'importance dans l'Albigeois d'une réelle prise de conscience collective sur le sujet de la transition écologique, qui doit être

soutenue et approfondie. Ce travail analyse en particulier les initiatives mises en place sur le périmètre du Pôle d'équilibre territorial et rural de l'Albigeois et des Bastides et sur la ville d'Albi. Dans un premier temps, nous exposons la situation albigeoise, les innovations en matière de politiques publiques liées à l'alimentation développées par les acteurs locaux, puis les freins rencontrés, avant d'identifier plusieurs leviers d'action.



Document de travail n° 2020-12 – juillet – 136 pages

Taux de chômage et zones d'emploi : vers une nouvelle approche de la performance territoriale ?

Coline Bouvart et Vincent Donne

Afin de mieux saisir les déterminants de la performance territoriale en matière de chômage, cette étude identifie puis caractérise les territoires les plus performants en matière de chômage selon trois approches : par rapport au national en 2018 ; par rapport aux territoires adjacents en 2018 ; en évolution sur la période 2006-2018. Il en ressort tout d'abord que les bonnes performances, tant en statique qu'en évolution, ne s'expliquent pas par des effets de structure de population. Malgré des différences en la matière, ce ne sont pas celles-ci qui sont primordiales pour justifier les écarts de chômage mais bien des « effets locaux » qui découlent d'une combinaison de caractéristiques locales propres aux territoires. L'étude des caractéristiques pouvant être sources de performances amène aux conclusions suivantes. Tout d'abord, la présence d'une ressource ou encore la mise en place d'un modèle productif (selon des critères de spécialisation, d'orientation sectorielle ou encore de nature du tissu économique) ne garantissent en aucun cas la performance de façon automatique. Ensuite, certaines caractéristiques semblent avoir un impact relativement positif, comme la proximité avec certaines métropoles ou frontières, un modèle industriel assez robuste et diversifié pour avoir traversé la crise de 2008-2009 sans trop d'encombres ou encore la concentration en secteurs innovants au sein d'une structure métropolitaine. Pour autant, si certaines sources de performance arrivent ainsi à être isolées, l'enjeu pour les territoires est avant tout de construire un modèle territorial qui corresponde au mieux aux ressources à leur disposition. Enfin, une des ressources les plus essentielles est alors la façon dont un territoire s'insère dans son environnement et dans les relations qu'il tisse avec lui, en termes de mobilités quotidiennes mais également de capacité à échanger et coopérer.



Document de travail n° 2020-13 – août – 70 pages

Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfices de l'agroécologie

Alice Grémillet et Julien Fosse

Cette étude montre qu'à l'échelle des exploitations agricoles, la transition agroécologique est rentable à moyen terme pour certains des référentiels étudiés, malgré la diminution des rendements observés. Les montants des coûts ou bénéfices estimés varient d'un référentiel à l'autre pour un même contexte

(filières, échelles temporelles et spatiales) et d'un contexte à l'autre pour un même référentiel. Par ailleurs, ces coûts et bénéfices ne sont pas corrélés aux exigences environnementales. L'agriculture biologique apparaît clairement comme la plus performante d'un point de vue économique et en termes d'exigences environnementales. L'agriculture HVE présente également un très haut niveau d'exigences environnementales. L'analyse des subventions versées pour l'agriculture biologique et certaines mesures agro-environnementales et climatiques systèmes a permis d'évaluer la correspondance entre les montants d'aides et les coûts ou bénéfices étudiés ainsi que les exigences environnementales de ces référentiels. La dernière partie de cette étude donne en outre un éclairage sur certains coûts que subissent les exploitations agricoles à court terme lors de leur transition. Les résultats obtenus conduisent à formuler des recommandations en faveur du développement de l'agroécologie en France, plus particulièrement en termes de calibrage des aides publiques. Ces recommandations permettraient de rémunérer plus justement les services environnementaux rendus par l'agriculture, notamment dans la perspective de la prochaine PAC, en proportionnant les aides versées aux exigences environnementales.



Document de travail n° 2020-14 – octobre – 40 pages

Accroître l'investissement dans la rénovation énergétique des logements du parc privé

Vincent Aussilloux et Adam Baïz

Pour réduire l'empreinte énergétique et carbone du résidentiel privé, ce document de travail propose un dispositif qui surmonte les obstacles actuels à la rénovation énergétique des logements. Des opérateurs sélectionnés par la puissance publique conduiraient les opérations de rénovation en portant eux-mêmes le financement. Ils se rembourseraient en partageant les économies réalisées sur la facture énergétique avec les ménages bénéficiaires. Une garantie publique interviendrait pour couvrir en partie les éventuels défauts de rentabilité des opérations. Les ménages n'auraient à avancer aucun frais, ni à supporter aucun risque lié aux malfaçons et à la maîtrise d'ouvrage. Les opérateurs couverts par la garantie publique seraient sélectionnés par appel d'offres public et bénéficieraient ainsi d'une visibilité et d'une confiance accrues auprès du grand public. En renforçant les dispositifs actuels de tiers-financement et de contrats de performance énergétique, le dispositif permettrait de cibler les rénovations offrant le meilleur taux d'autofinancement pour un niveau de rénovation ambitieux. Il conduirait également à l'optimisation des aides publiques en les limitant au strict nécessaire, notamment grâce à une clause de retour à meilleure fortune. Ce sont 7,5 milliards d'euros d'activité supplémentaire qui pourraient être générés chaque année, soit 0,3 point de PIB et 100 000 emplois nouveaux. À plein régime, le dispositif permettrait de réduire de 2,4 % les émissions de CO₂ du pays, soit l'équivalent des émissions des transports intérieurs, hors transport routier. Le dispositif pourrait être adapté aux bâtiments publics ou d'entreprise et déployé sur des territoires ou des quartiers sous forme de « zones de rénovation concertées », en coordination avec les collectivités territoriales. De bonnes incitations garantiraient une gestion administrative simple et peu coûteuse du dispositif.

Document associé :

Aussilloux V. et Baïz A. (2020), « Comment accélérer la rénovation énergétique des logements », *Note d'analyse* n° 95, France Stratégie, août.



Document de travail n° 2020-15 – octobre – 87 pages

Maîtriser la consommation énergétique du numérique : le progrès technologique n’y suffira pas

Liliane Dedryver, avec l’aide de Joël Hamelin, Vincent Couric et Julien Farella-Champeix

Le secteur numérique vit un âge d’or qui se traduit par une croissance exponentielle du nombre d’équipements connectés à internet et par une explosion du trafic IP dans les réseaux télécoms et les data centers. Cette révolution n’est pas sans conséquence sur la consommation énergétique du numérique, qui croît à un rythme soutenu de 10 % par an. La production restera à horizon 2025 le principal poste de consommation du numérique : elle représente 45 % de la consommation totale du secteur. En 2017, le numérique représente environ 2,7 % de la consommation globale d’énergie finale au niveau mondial et devrait en représenter en 2025 entre 4,7 % et 6 %.

Deux technologies émergentes suscitent par ailleurs de fortes craintes en termes énergétiques : les crypto-monnaies et l’internet des objets. Face à ces enjeux, la réponse traditionnelle a reposé et repose encore essentiellement sur les gains énergétiques liés au progrès technologique. Le progrès technologique dans les grandes infrastructures numériques – réseaux télécoms et data centers – permet de réels gains énergétiques unitaires : par exemple, concernant les réseaux d’accès fixe, les réseaux en fibre optique PON consomment entre 0,2 et 0,8 W/utilisateur contre 3 et 5W/utilisateur pour les réseaux cuivre VDSL. Néanmoins, les inefficacités qui perdurent dans la gestion des infrastructures et surtout l’accroissement des usages et *in fine* du trafic internet, ne permettent pas de maîtriser la consommation globale. Par ailleurs, ce levier n’agit pas sur la consommation énergétique liée à la production des équipements et laisse donc de côté un poste majeur de la consommation du numérique. Ce document de travail s’appuie sur les travaux présentés lors d’un cycle de séminaires sur l’impact environnemental du numérique qui s’est tenu à France Stratégie en 2018-2019.



Document de travail n° 2020-16 – novembre – 56 pages

Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe

Le cas des sites de production, d’innovation et des sièges sociaux

Aymeric Lachaux et Rémi Lallement

Cette étude utilise les données d’investissement direct à l’étranger compilées par Business France dans 27 pays européens, pour mener une analyse économétrique visant à identifier les facteurs déterminant les choix de localisation des entreprises multinationales. Ce travail se focalise sur les fonctions les plus mobiles et donc les plus influencées par les coûts de production, la qualité de l’environnement des affaires dans un pays et les politiques publiques : les unités de production, les centres d’innovation et les sièges sociaux. L’analyse exclut également les projets de rachat ou de prise de participation dans des entreprises existantes, qui renvoient à d’autres considérations que l’attractivité d’un territoire. Bien que les entreprises multinationales mettent la réduction des coûts de production au centre de leurs choix d’implantation, cette dimension coexiste avec d’autres considérations. En termes d’attractivité, l’analyse confirme que les sites de production sont plus sensibles aux coûts de main-d’œuvre que ne le sont les centres d’innovation et les sièges sociaux. Une baisse du coût du travail en

France de 10 % entraînerait ainsi une hausse de 10 % de la part des investissements de production reçus par la France.

Par ailleurs, en raison des synergies qui en résultent, les entreprises ont tendance à co-localiser au sein d'un même territoire leurs unités de production et les centres d'innovation. En effet, pour une entreprise, l'existence d'un centre de production en France augmente la probabilité d'y installer un centre d'innovation d'environ 74 %. En retour, l'existence d'un centre d'innovation en France augmente la probabilité d'y installer un centre de production de l'ordre de 62 %.

Un autre facteur déterminant des choix de localisation réside dans l'environnement fiscal. Or, la France présente des taux élevés en particulier d'impôt sur les sociétés et d'impôts de production. Elle offre en retour d'importantes incitations fiscales en faveur de la R & D *via* un généreux système de crédit impôt recherche. Si la France avait le même niveau d'impôt de production que ses partenaires, sa part dans le total des créations de sites de production par des multinationales non européennes en Europe augmenterait de 18 %. Si les taux d'impôt sur les sociétés étaient harmonisés en Europe, la part de la France dans l'accueil des sièges sociaux augmenterait de 70 % pour atteindre 13 % du total, et si cela s'accompagnait d'une harmonisation des impôts de production, la hausse pour les sièges sociaux serait de plus de 130 % pour atteindre 17 % du total. Inversement, sa part dans les centres d'innovation implantés par des multinationales étrangères pourrait diminuer de 30 % si l'ensemble des pays européens adoptaient le même niveau d'aides fiscales à la R & D.

Document associé

Lachaux A. et lalement R. (2020), « Les facteurs d'attractivité des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux en Europe », *Note de synthèse*, novembre.



Document de travail n° 2020-17 – décembre – 158 pages

Inégalités primaires, redistribution : une comparaison européenne

Julien Rousselon et Mathilde Viennot

Les inégalités de revenu disponible des ménages, après prélèvements obligatoires directs et prestations sociales en espèces, sont relativement bien connues : la France apparaît relativement égalitaire en comparaison européenne, avec un indice de Gini de 0,285 en 2017 contre 0,308 pour l'Union européenne. Notre travail comparatif va sur un terrain plus imparfaitement exploré, consistant à faire la part des choses entre ce qui est dû à la situation avant redistribution (« inégalités primaires ») et ce qui est attribuable à la redistribution en tant que telle. À cette fin, nous nous basons sur des microdonnées d'enquêtes harmonisées au niveau européen pour l'année 2017.

Notre premier résultat est que les inégalités primaires ne sont pas particulièrement élevées en France : avec un indice de Gini de 0,374, elles sont inférieures de 2 % à la médiane européenne et à celles de 19 des 29 autres pays européens analysés, dont plusieurs grands voisins. Ce niveau plutôt bas s'explique par d'assez faibles inégalités de revenus d'activité (qui constituent la principale source de revenu) : en la matière, les effets d'un chômage non négligeable sont plus que compensés par la faible inactivité de la population en âge de travailler. En outre, la France présente les inégalités de revenus du patrimoine les plus faibles d'Europe. Enfin, si l'on se place au niveau des individus, avant mise en ménage, la France renforce sa position égalitaire, avec un indice de Gini inférieur de 6 % à la médiane européenne. Cela s'explique notamment par des inégalités femmes/hommes comparativement faibles.

Notre deuxième résultat est que la redistribution réduit plus fortement les inégalités en France qu'en médiane européenne, avec une baisse de 25 % de l'indice de Gini au lieu de 23 % en médiane européenne. De plus, dans l'Hexagone, les inégalités sont autant réduites par les prestations sociales en espèces (hors retraites) que par les prélèvements obligatoires directs, alors qu'ailleurs on observe souvent une prépondérance des uns ou des autres.

En analysant cette réduction des inégalités, nous constatons que les prestations sociales sont plus ciblées en France qu'en médiane européenne : un point de revenu primaire des ménages sous forme de prestations réduit les inégalités de 3,0 % en France contre 2,7 % en médiane. Elles sont en outre légèrement plus massives, représentant 6,4 points de revenu primaire des ménages en France, au lieu de 6,0 en médiane. S'agissant des prélèvements obligatoires, si ceux-ci sont plus redistributifs en France, c'est avant tout du fait d'un volume nettement supérieur à la médiane : 37 % du revenu primaire des ménages, pour 34 % en médiane européenne. Leur ciblage est à l'inverse relativement médian : un point de revenus primaires des ménages sous forme de prélèvements réduit les inégalités de 0,5 %, comme en médiane européenne. Il convient néanmoins d'approfondir l'analyse de notre système socio-fiscal. En effet, en analysant plus en détail les prestations sociales, nous observons que certaines comme les prestations au titre du chômage et de l'exclusion sociale ou les allocations logement abaissent davantage les inégalités grâce à leurs volumes : elles représentent en France respectivement 2,9 et 1,1 points de revenu primaire des ménages, contre 1,4 et 0,1 point en médiane européenne. D'autres en revanche, comme les prestations familiales, y parviennent grâce à leur ciblage : en France, un point de prestations familiales réduit les inégalités de 2,5 %, contre 1,9 % en médiane européenne.

S'agissant des prélèvements obligatoires, les cotisations employeurs sont plus redistributives en France du fait de leur volume, représentant 17,7 % du revenu primaire pour seulement 13,0 % en médiane européenne. Mais elles viennent partiellement se substituer aux autres prélèvements sur les revenus : ces derniers représentent 18,2 % du revenu primaire au lieu de 20,7 % en médiane. De plus, leur ciblage est à peine médian du fait d'une importante part de cotisations (salariales) et contributions. Enfin, si les impôts sur le patrimoine et la richesse abaissent quant à eux nettement plus les inégalités en France (-0,2 %) que dans le reste de l'Europe (0,0 %), cet effet reste de second ordre.

Au final, il apparaît donc que l'importance des prélèvements et prestations sociales en France ne traduit pas l'inefficacité d'un système qui viserait à compenser de fortes inégalités primaires par la redistribution plutôt que de les traiter à la racine. Au contraire, cette importance des transferts résulte bien du choix d'une redistribution visant à réduire plus qu'ailleurs les inégalités. Pour autant, notre travail indique que des marges de manœuvre existent pour améliorer la performance de notre système redistributif, puisque l'on constate un ciblage moyen, voire assez faible, de certaines prestations et de certains prélèvements.

Document associé

Rousselon J. et Viennot M. (2020), « Inégalités primaires, redistribution : comment la France se situe en Europe », *Note d'analyse n° 97*, France Stratégie, décembre.



Document de travail n° 2020-18 – décembre – 87 pages

Évolution tendancielle de la productivité du travail en France, 1976-2018

Catherine Bruneau et Pierre-Louis Girard

Cette étude porte sur l'évolution tendancielle de la productivité du travail en France. On s'intéresse ici plus spécifiquement à la productivité horaire mais des études complémentaires menées sur la productivité par tête conduisent à des résultats similaires. L'analyse est d'abord effectuée à un niveau

agrégé, puis à un niveau sectoriel, en distinguant le secteur marchand non agricole, avec ses trois composantes que sont le secteur manufacturier, les services principalement marchands et la construction. L'étude, menée sur données trimestrielles, couvre la période allant de 1976 à 2018 et aborde en particulier les questions suivantes : quels sont les principaux facteurs structurels du ralentissement observé de la productivité du travail en France ? La crise financière de 2008-2009 a-t-elle joué un rôle ?

En partant du constat que la croissance de cette productivité a fléchi de manière persistante depuis le début des années 1990, on cherche dans un premier temps à identifier les jalons chronologiques de ce fléchissement. Habituellement, la tendance de la productivité est représentée par une fonction linéaire du temps. Nous généralisons cette représentation en autorisant des ruptures de pente à quelques dates clés. La productivité tendancielle est alors caractérisée sous la forme d'une tendance temporelle linéaire par morceaux.

Au niveau agrégé, les résultats obtenus montrent qu'il existe une rupture pour chacune des décennies 1980, 1990 et 2000. La crise de 2008, quant à elle, ne semble pas avoir entraîné de nouvelle rupture structurelle, son impact sur la productivité ayant été plutôt conjoncturel : lorsqu'on corrige la relation déterministe des effets potentiels des fluctuations conjoncturelles en tenant compte des fluctuations du taux d'utilisation des capacités de production (TUC), aucune rupture ne peut être attribuée à la dernière crise financière. En outre, en menant l'analyse sur une plus longue période, 1949-2018, aucune rupture n'est identifiée autour de 2008...

Document associé

Bruneau C. et Girard P.-L. (2020), « [Le rôle du capital humain dans le ralentissement de la productivité en France](#) », *Note de synthèse*, décembre 2020.



Document de travail n° 2021-01 – janvier – 28 pages

Une nouvelle approche de l'inadéquation des compétences

Amandine Brun-Schammé et Martin Rey

L'inadéquation de compétences – c'est-à-dire l'utilisation sous-optimale des compétences d'un individu dans l'activité qu'il exerce – peut constituer un facteur d'insatisfaction pour les travailleurs et un frein à la progression de la productivité. À notre sens, un écart de niveau de compétences au sein d'un métier n'est pas suffisant pour appréhender une situation d'inadéquation de compétences. Nous proposons d'intégrer dans la mesure le niveau de diplôme et le domaine de formation des individus. Nous préférons parler d'« incohérence apparente de compétences » pour désigner la situation d'individus dont le niveau de compétences se distingue de manière remarquable des autres. En effet, cette incohérence ne reflète pas forcément, à notre sens, un positionnement inadéquat sur le marché du travail, mais peut révéler des performances particulières, qu'elles soient faibles ou au contraire élevées. Notre étude s'appuie sur les données de compétences de base en littératie et en numératie de l'enquête PIAAC (Évaluation des compétences des adultes) menée par l'OCDE en 2012, seule enquête internationale traitant des compétences des adultes.

Nous pouvons estimer à environ deux tiers la part des individus en apparente incohérence de compétences par rapport à leur métier et à leur profil de formation qui seraient en inadéquation de compétences. Cette approximation n'a pour objet que de donner un ordre de grandeur. Il serait préférable que ces individus exercent un métier dont le degré de compétences requis soit plus en

phase avec leur niveau de compétences. Si un changement de position sur le marché du travail n'est pas toujours envisageable, notamment pour les plus âgés, la formation continue peut jouer un rôle important pour accroître le niveau de compétences des individus. En outre, dans les métiers où les scores médians de compétences sont les plus faibles, l'incohérence apparente de compétences pour les individus dont le score de compétences est en deçà du proxy de leur métier et profil de formation tient davantage à la faiblesse des performances individuelles qu'à un phénomène d'inadéquation de compétences et concerne particulièrement les non-diplômés. L'effort de formation continue doit se concentrer sur cette population.



Document de travail n° 2021-02 – avril – 56 pages

Mobilités dans les espaces périphériques et peu denses : pour un territoire plus accessible ?

Jean Colard, Benoît de Lapasse et Cécile Clément

Le mouvement des Gilets jaunes a mis en évidence la fragilité du système de mobilité dans les espaces « périphériques » et peu denses du fait de leur forte dépendance à la voiture individuelle et à son modèle économique. Menée en partenariat avec le Cerema et l'ANCT, cette étude vise à préciser les territoires concernés et à proposer des pistes d'actions ciblées. Après une large revue de littérature et l'audition de nombreuses parties prenantes, la démarche s'est appuyée sur une analyse territorialisée au niveau des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) proposant une identification des territoires concernés et de leurs enjeux respectifs. L'analyse met en avant la nécessité d'une cohérence stratégique et opérationnelle entre aménagement du territoire et systèmes de mobilité afin de mieux structurer les besoins de déplacements au sein des espaces les plus sensibles à la dispersion. L'analyse conduit ainsi à deux pistes d'action principales.

- Encourager une gouvernance rapprochée de la planification territoriale et de la mobilité, avec :
 - un schéma national cadrant les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire à l'appui de l'élaboration des politiques régionales ;
 - un usage renforcé des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) auxquels il conviendrait de faire correspondre à terme les « bassins de mobilité » stipulés dans la LOM pour coordonner les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et favoriser une plus grande synergie des politiques à une échelle territoriale pertinente ;
- Structurer l'offre de mobilité dans les territoires périphériques et peu denses, autour de :
 - la recherche d'une convergence des compétences de pilotage des systèmes de mobilité, afin de garantir une politique véritablement intégrée et intermodale entre transport public et voiture individuelle ;
 - une affirmation du rôle des gares comme pôles multifonctionnels. Les nouvelles « lignes » ou les différents services liés aux nouvelles mobilités auraient ainsi vocation à se greffer sur les gares, afin de fluidifier les parcours de porte-à-porte et de faciliter l'évolution comportementale.



Document de travail n° 2021-03 – juillet – 136 pages

La biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel énergétique ?

Iyas Mourjane et Julien Fosse

La biomasse agricole est une ressource multifonctionnelle qui peut être considérée comme une source d'énergie ou de matériaux renouvelables à faible empreinte carbone dans la limite des disponibilités en sols, en matière organique et en eau, et dans la limite des compétitions d'usage. La diversité des ressources naturelles disponibles en France et les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique font de cette ressource un atout potentiel pour la « décarbonation » des activités dans de multiples secteurs de l'économie. L'utilisation accrue de la biomasse pour la production d'énergie ou de produits biosourcés est actuellement soutenue par les pouvoirs publics. L'ambition de la France en la matière, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, passera nécessairement par une augmentation de la production de biomasse parallèlement au développement des « puits de carbone » naturels. Conjuguée à la demande d'une production agricole plus durable qui remet en cause le modèle agricole conventionnel, la mobilisation de la biomasse nécessite de nombreux arbitrages en termes d'utilisation des terres, d'accessibilité des gisements ainsi que d'intégration des enjeux de séquestration du carbone et de biodiversité.

À partir de données issues d'études, de rapports et d'entretiens, cette étude apporte des éléments d'éclairage à ces enjeux, d'une part en identifiant et en quantifiant les principaux gisements de biomasse agricole et, d'autre part, en tentant d'évaluer leur potentiel d'évolution sur le long terme. Cette démarche vise à établir des projections de production intégrant certains des facteurs pouvant avoir un impact sur la disponibilité de la biomasse et donc sur sa mobilisation, comme la transition vers un système alimentaire et agricole plus durable ou encore le dérèglement climatique. Le potentiel maximum de disponibilité en biomasse ainsi obtenu révèle que les objectifs fixés par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ne seront pas atteints si on prend uniquement en compte les disponibilités supplémentaires actuelles (qui ne sont pas encore valorisées). Une mobilisation accrue de la biomasse agricole, notamment à des fins énergétiques, serait nécessaire mais elle devra tenir compte de l'évolution plus globale de notre système alimentaire ainsi que des impératifs de préservation des écosystèmes. Ces constats montrent que la mobilisation de la biomasse agricole pour atteindre la neutralité carbone est possible mais qu'elle nécessite le développement d'un programme agricole de long terme intégrant une vision transversale des défis connexes, ainsi que la mobilisation des autres gisements de biomasse, notamment forestiers.

Document associé

Mourjane I. et Fosse J. (2021), « La biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel ? », *Note de synthèse*, juillet, 16 pages.



Document de travail n° 2021-04 – septembre – 52 pages

Localisation de la production automobile : quels enseignements sur l'attractivité des pays et la compétitivité des entreprises ?

Aymeric Lachaux

Le secteur automobile explique une part importante d'une désindustrialisation plus prononcée en France depuis trois décennies que dans la plupart des pays comparables. Afin d'éclairer les

déterminants de cette perte de production automobile, ce document de travail évalue l'influence des facteurs de localisation de la production des véhicules automobiles dans le monde. L'analyse empirique conclut que le coût du travail ainsi que la fiscalité sur la production et les sociétés sont les principaux facteurs du déficit d'attractivité de la France vis-à-vis de nombre de pays. Des simulations suggèrent que lorsqu'un pays présente une attractivité limitée pour les activités de production, l'amélioration de la productivité des entreprises nationales se matérialise essentiellement par des hausses de production dans leurs usines localisées à l'étranger. À l'inverse, les politiques de réduction des coûts de production domestiques bénéficient exclusivement à la production nationale.

Document associé

Lachaux A., Aussilloux V. et Frocrain P. (2021), « [Localisation de la production automobile : enseignements sur l'attractivité et la compétitivité](#) », *Note de synthèse*, septembre, 12 pages.



Document de travail n° 2022-01 – janvier – 72 pages

Analyse sectorielle et régionale de la croissance de la productivité du travail dans les pays européens et aux États-Unis

Pierre-Louis Girard, Boris Le Hir et Dimitris Mavridis

Dans quelle mesure les dynamiques sectorielles contribuent-elles à expliquer les différences de gains de productivité annuels entre pays et entre régions ? L'analyse des données de la comptabilité nationale, décomposées en 37 secteurs et déclinées au niveau régional, aboutit à cinq conclusions.

Premièrement, la dynamique intrasectorielle est la principale source de gains de productivité et de leur variabilité dans le temps et entre territoires. Deuxièmement, dans l'ensemble des pays analysés, l'emploi se déplace vers des secteurs qui affichent en moyenne des niveaux de productivité légèrement plus élevés mais dont la croissance de la productivité est plus faible, comme les secteurs d'activités scientifiques et techniques. Si à court terme ces mouvements accroissent les productivités agrégées, à long terme ils tendent à réduire la croissance. La France se caractérise par des mouvements intersectoriels de l'emploi plus faibles qu'ailleurs, mais l'effet sur la productivité de cette spécificité reste incertain. Troisièmement, la France est le pays avec la plus forte concentration géographique des gains de productivité : une seule région, l'Île-de-France, affiche un taux de croissance de la productivité par tête supérieur à 1 % par an, contre six régions en Suède, cinq en Allemagne et en Espagne et deux au Royaume-Uni. Hors Île-de-France, les régions françaises restent toutefois plus homogènes en matière de productivité et de croissance que celles des autres pays européens.

Ensuite, la croissance et les divergences de productivité du travail des économies apparaissent principalement portées par les services, en raison de leur large poids dans l'emploi. En France, les gains de productivité sont portés par les activités scientifiques, techniques et administratives (essentiellement via la croissance de leurs effectifs), puis par le secteur du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration (principalement via leurs gains de productivité, et dans une moindre mesure la croissance de leurs effectifs), par la construction (principalement via la hausse des prix) et enfin par les produits informatiques (essentiellement via leurs forts gains de productivité).

Enfin, en raison de niveaux et des gains de productivité élevés, la perte d'emploi dans l'industrie a contribué négativement à l'évolution de la productivité depuis le début des années 2000, malgré une inversion de tendance en fin de période. Seule l'Allemagne, avec une contribution continuent positive de l'industrie,

fait exception. Plus que pour les divergences entre pays, la désindustrialisation joue un rôle important dans les divergences interrégionales.

Documents associés :

- « Analyse sectorielle et régionale de la croissance de la productivité du travail dans les pays européens et aux États-Unis. **ANNEXES** », 72 pages.
- Girard P.-L., Le Hir B. et Mavridis D. (2021), « **Dynamiques sectorielles et gains de productivité de la production automobile : enseignements sur l’attractivité et la compétitivité** », *Note d’analyse*, n° 105, janvier.



Document de travail n° 2022-02 – mai – 48 pages

Les soft skills pour innover et transformer les organisations

Briec du Roscoät, Romaric Servajean-Hilst, Sébastien Bauvet et Rémi Lallement

Une meilleure compréhension de l’innovation et de la transformation dans les organisations nécessite, d’une part, de saisir les caractéristiques individuelles, collectives et environnementales des acteurs qui y contribuent et, d’autre part, de comprendre quelles sont les compétences spécifiques des innovateurs. Or, un grand nombre d’entre elles ne relèvent pas de la technique ou du métier mais sont de nature socio-comportementale. L’objectif de l’étude est de comprendre lesquelles de ces compétences transversales, ou soft skills, sont mobilisées par ces hommes et ces femmes afin d’innover et de conduire la transformation de leurs organisations. Former les femmes et les hommes à savoir reconnaître et développer leurs soft skills, préparer les équipes à être moteurs de la transformation et de l’innovation sont des enjeux majeurs, car vecteurs de croissance, de compétitivité et d’emploi. Il s’agit de faire encore progresser la France dans l’économie de la connaissance. À l’issue de six années de recherche et de l’analyse de 364 profils de managers, les travaux présentés associent les points de vue de la psychologie de la personnalité, des sciences de gestion et de la sociologie. Ils identifient et évaluent les compétences et les contextes de travail qui favorisent ou freinent les innovations et les transformations, tant au niveau des individus que des collectifs. Ils s’appuient sur un matériau empirique original, recueilli en France entre 2015 et 2020 auprès d’entreprises et d’innovateurs.



Document de travail n° 2022-03 – mai – 142 pages

Évolution tendancielle de la productivité en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni depuis 1976


Catherine Bruneau et Pierre-Louis Girard

Cette étude s’inscrit dans la continuité de l’analyse développée par Bruneau et Girard dans le cas français (« Évolution tendancielle de la productivité du travail en France, 1976-2018 », *Document de*

travail, n° 2020-18), sur la base de la même méthodologie. Il s'agit d'estimer et de comparer les évolutions tendanciennes des productivités du travail de quatre grands pays européens, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni sur les quarante dernières années, en considérant l'économie à un niveau global puis sectoriel, à partir des données de la comptabilité nationale. La question centrale concerne l'identification de facteurs contribuant au ralentissement tendanciel de la croissance de la productivité, tel qu'il est observé depuis le début des années 1980 jusqu'à nos jours. Comme dans l'étude du cas français, l'analyse est effectuée en deux étapes. Dans un premier temps, on identifie les principaux paliers de décroissance qui caractérisent de façon simple le fléchissement des gains de productivité du travail observé dans ces pays ; chaque palier correspond à un niveau moyen constant des gains tendanciels de productivité entre deux dates correspondant à des ruptures dites structurelles, identifiées par un test de stabilité. On essaie ensuite de comprendre l'origine de cette tendance en recherchant des facteurs structurels liés au capital physique ou au capital humain susceptibles de l'expliquer ; la référence au modèle de Solow augmenté s'avère bien adaptée pour décomposer le niveau de productivité attendu, à l'équilibre de long terme. Une question plus spécifique concerne l'impact de la dernière crise financière de 2008 sur le ralentissement de la productivité du travail, pour savoir si cette crise a contribué à définir un nouveau palier dans le ralentissement des gains de productivité.



Notes de synthèse



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATRE. PROPOSER.

Les cadres aujourd'hui : quelles spécificités ?

En juin 2020, à l'issue de deux années de négociation, l'ensemble des organisations¹ ayant participé aux travaux ont annoncé leur intention de signer l'Accord national interprofessionnel portant diverses orientations pour les cadres. La signature d'un ANI à l'unanimité est en soit un événement notable. Le fait qu'il porte sur « les cadres » est un autre élément marquant. Les enjeux au cœur de cette négociation portaient notamment sur des considérations opérationnelles associées à la préservation de dispositifs dédiés aux cadres, sur la pertinence de maintenir une identité catégorielle distincte et plus largement sur la façon de définir les spécificités professionnelles que l'on peut associer aux cadres dans le monde du travail actuel. Une nouvelle fois – car le débat n'est pas nouveau –, c'est donc la question de la spécificité et de l'identité des cadres qui se trouve posée.

Aujourd'hui, les cadres – toujours plus nombreux – représentent-ils une catégorie spécifique avec des caractéristiques communes, distinctes de celles des autres salariés ? Ou s'agit-il d'un agrégat hétérogène de salariés aux positionnements et aux responsabilités de plus en plus divers, et qui finalement se fondent progressivement dans l'ensemble des travailleurs ?

Deux études², de nature juridique pour l'une et statistique pour l'autre, menées par France Stratégie et synthétisées dans cette note apportent des éléments de réponse à ces questions. Depuis 1947, le législateur a créé de nombreux dispositifs spécifiques aux « cadres » salariés dans le secteur privé : l'AGIRC, qui vient d'être supprimée, des collèges électoraux spécifiques pour les élections professionnelles, la section de l'encadrement aux prud'hommes, l'AFPC. Mais les critères qui définissent aujourd'hui les emplois de cadres dans les conventions collectives sont de plus en plus individualisés, avec des grilles de classification à « critères classants » autres que les compétences des salariés. La rémunération reste aujourd'hui le principal avantage résultant du « statut » de cadre, les autres avantages ayant tendance à être moins significatifs ou à disparaître.

Du point de vue de l'analyse statistique, la rémunération, le diplôme, la durée et l'intensité du travail restent des marqueurs de la frontière entre cadres et non-cadres, même si certains écarts consistent à l'inverse. La durée d'encadrement stricto sensu devient un peu moins spécifique aux cadres, de même que l'autonomie ou la responsabilité financière. En revanche, d'autres facteurs en matière d'organisation du travail demeurent prégnants, voire plus marqués, tels que l'attribution de la vie personnelle et de la vie professionnelle ou l'usage d'outils informatiques.

Emmanuelle Prouet
et **Antoine Naboulet**
Observatoire Travail,
Emploi et Compétences

1. MEDAF, CPME, CCF, UPEL, CCE, FUL, CFE, CFE-AGE.
2. Naboulet A. et Prouet E. (2019) « Quelle évolution des cadres depuis vingt ans ? Analyse portant sur la catégorie des cadres et l'attribution de la vie personnelle et professionnelle », ANI 2020-2022, France Stratégie, Paris. Disponible en ligne : https://www.francestrategie.fr/IMG/pdf/ANI_2020-2022_Catégorie_Cadres.pdf.
Naboulet A. et Prouet E. (2020) « Les cadres et l'emploi », France Stratégie, Paris. Disponible en ligne : https://www.francestrategie.fr/IMG/pdf/ANI_2020-2022_Catégorie_Cadres.pdf.
Document de travail n° 2020-07, France Stratégie, publié dans l'ouvrage *Le monde du travail* de l'Observatoire de l'Emploi et des Compétences de France Stratégie.

La Mission prospective publique
est une responsabilité collective
de France Stratégie. Les opinions
exprimées dans ce document
relèvent de la seule responsabilité
de l'auteur et ne reflètent pas
celles de France Stratégie.

www.francestrategie.fr

Note de synthèse – novembre 2017 – 8 pages

Mutations digitales et dialogue social

Cécile Jolly et Antoine Naboulet

Le 25 avril 2017, France Stratégie a organisé, en partenariat avec ASTREES, un séminaire sur le thème « Mutations digitales et dialogue social ». Plutôt que de s'intéresser à l'ubérisation ou à l'automatisation du travail, le choix a été de déplacer la focale au moins à deux titres. D'abord en se concentrant sur les mutations digitales dans la « vieille » économie, c'est-à-dire dans ces grandes entreprises qui abritent une bonne partie de nos emplois, qui font de la distribution (Carrefour), des services financiers (la banque), des chèques déjeuner et autre titres de paiement (Up), des télécommunications (Orange). Ensuite en s'intéressant au dialogue social portant sur les transformations de l'emploi et du travail induites par les mutations digitales. Au vu de leurs expériences, DRH, syndicalistes ou experts se sont interrogés sur le digital comme objet du dialogue social : est-ce un sujet en soi ? Comment est-il abordé, avec quelles pratiques ? Quelles problématiques pose-t-il spécifiquement pour les interlocuteurs, qu'il s'agisse des directions ou des représentants du personnel ?



Note de synthèse – novembre 2017 – 4 pages

Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action

Odile Chagny (IRES, Sharers & Workers), Cécile Jolly et Antoine Naboulet (France Stratégie), Nicolas Amar et Louis-Charles Viossat (IGAS)

France Stratégie, Sharers & Workers (réseau sur les transformations du travail liées au numérique, co-animé par l'Ires et l'Association travail emploi Europe société, ASTREES) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ont lancé en décembre 2016 une réflexion participative autour des propositions du rapport de Nicolas Amar et Louis-Charles Viossat de l'IGAS sur *Les plateformes, l'emploi et la protection sociale*, publié en mai 2016. L'enjeu était double : ouvrir un espace de discussion aux acteurs des plateformes et aux organisations syndicales pour les faire dialoguer et réfléchir à de nouveaux modes de régulation ; les aider à construire des propositions concrètes à la fois sur les

modalités du dialogue et sur les protections du travail dans un cadre non institutionnel. Deux thèmes ont été mis en discussion : le dialogue social et les modes de représentation et d'action innovants ; les contributions volontaires des plateformes à la couverture sociale complémentaire/supplémentaire des travailleurs indépendants qui y ont recours. Ce choix a été motivé par la volonté de se concentrer sur quelques sujets relativement vierges, afin de déboucher dans un calendrier serré sur des propositions opérationnelles, sans préempter les chantiers à venir des pouvoirs publics. Les groupes de travail se sont réunis lors de quatre séances, de mai à juillet 2017. Les groupes de travail se sont réunis lors de quatre séances, de mai à juillet 2017. Au total, une quarantaine de personnes ont participé à ces travaux (hors organisateurs) : 17 représentants de plateformes, 14 représentants des organisations syndicales ou des collectifs de travailleurs, 7 experts, 5 représentants du secteur des assurances et des mutuelles. Au cours de deux séances, les représentants des plateformes et les représentants des travailleurs ont mené leur réflexion séparément, de façon à permettre des discussions plus libres.



Note de synthèse – novembre 2017 – 4 pages

Mutations sociales, mutations technologiques

Lionel Janin et Adélaïde Ploux-Chillès

France Stratégie, en partenariat avec l'École des hautes études en sciences sociales et Inria, l'institut national de recherche dédié au numérique, organise depuis la fin 2015 un séminaire consacré aux doubles mutations – sociales et technologiques – qui bouleversent aujourd'hui l'économie et la société. Au fil des séances, il s'agit de prendre la mesure de ces bouleversements, dans des domaines très divers, mais aussi d'en repérer les enjeux, les risques ou les limites, avec toujours la volonté de mieux cerner la possibilité ou la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics face à cette « révolution » en cours.

- Cette note offre la synthèse du document suivant (voir p. 279) : Janin L., Ploux-Chillès A. et Mareuge C. (2017), « Mutations sociales, mutations technologiques », compte rendu de séminaire, sous la présidence de Michel Yahiel, octobre 2015 à juin 2017, 94 pages, novembre.



Note de synthèse – décembre 2017 – 8 pages

Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ?

Flore Deschard et Marie-Françoise Le Guilly

La France passe volontiers pour la championne toutes catégories en matière d'emploi public. Qu'en est-il réellement ? Notre pays fait-il vraiment figure d'exception parmi les pays développés, avec un secteur public particulièrement volumineux, voire pléthorique ? En d'autres termes, la France est-elle « sur-administrée » ? Souvent à l'ordre du jour, la question revient avec plus d'acuité en période de contraintes sur les finances publiques.

En mobilisant les données de l'OCDE et d'Eurostat, le *Tableau de bord de l'emploi public* réalisé par France Stratégie se propose de comparer les niveaux d'administration des pays développés. Si on regarde les effectifs, la France se situe de fait parmi les pays où la proportion de l'emploi public dans la population comme dans l'emploi total est élevée. Mais sans excès : son taux d'administration de 90 emplois publics pour 1 000 habitants la place dans la moyenne haute, devant le Royaume-Uni et les États-Unis, mais bien en deçà des pays scandinaves. Le seul critère du taux d'administration est toutefois insuffisant, voire trompeur. Il convient d'examiner la question non par le seul versant des effectifs mais aussi par le volume des dépenses publiques.

En matière de prestations monétaires, la France est sans conteste parmi les pays qui dépensent le plus en proportion de son PIB, résultat d'un choix politique en faveur d'une forte socialisation des risques. En revanche, pour les dépenses de fonctionnement, une fois prises en compte non seulement les dépenses directes de personnel, mais aussi les dépenses de consommation intermédiaires et les transferts en nature (achats de biens et services marchands pour le compte de la population, ou bien au titre de frais de fonctionnement de l'administration), on constate que l'écart avec nos voisins se resserre. De fait, comparée à certains pays, la France a moins recours à l'externalisation.

Outre qu'il réfute certaines idées fausses, le *Tableau de bord de l'emploi public* a pour ambition de fournir des éléments de réponse sur les leviers d'action que doivent privilégier les pouvoirs publics s'ils souhaitent réduire la part des dépenses publiques dans le PIB. Faut-il agir en priorité sur les dépenses de personnel ou sur le niveau de prestations sociales ? Comment font les autres pays pour accroître l'efficacité de leur secteur public ? Malgré toutes les difficultés d'ordre méthodologique — les modes de gestion et les périmètres variant d'un pays à l'autre — cette comparaison internationale, parce qu'elle a valeur de pédagogie, aide à éclairer certaines pistes de réforme.

- Cette note synthétise le document suivant (p. 33) : Deschard F. et Le Guilly M.-F. (2017), *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaisons internationales*, Première édition, France Stratégie, décembre, 60 pages



Note de synthèse – janvier 2018 – 4 pages

Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation

Arthur Heim

La politique d'accueil des enfants de moins de 3 ans en école maternelle fait partie des outils souvent mis en avant pour prévenir les difficultés scolaires et les inégalités de réussite liées aux origines sociales. Après une décennie de recul, la scolarisation à 2 ans a été encouragée lors du quinquennat précédent ; mais la part d'élèves de moins de 3 ans préscolarisés n'a augmenté que d'un point entre 2012 et 2016, passant de 11 % à 12 %, avec de fortes disparités entre territoires. Loin d'atteindre les niveaux de la fin des années 1990, où plus d'un enfant sur trois était scolarisé avant ses 3 ans, cette augmentation a principalement concerné les enfants issus de territoires défavorisés (avec un taux de 21 % en 2016).

La France est, avec la Belgique francophone, le seul pays de l'OCDE à scolariser les enfants aussi tôt. L'accueil des jeunes enfants dans notre pays repose en effet sur un système « dual », partagé entre l'accueil en école maternelle d'un côté, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, et la politique d'accueil des plus jeunes enfants de l'autre, qui relève de la sphère des politiques sociales,

lesquelles sont partiellement décentralisées. Cette dualité est source de critiques, tout comme la scolarisation précoce fait — ou a pu faire — débat. Les premières expérimentations de dispositifs spécifiques sont apparues en 1999 avec les classes passerelles, mais sans qu’une réflexion systématique sur le sens de la scolarisation à 2 ans n’accompagne cette politique de préscolarisation.

On a donc cherché ici à mesurer si entrer plus tôt et rester plus longtemps en maternelle permet d’améliorer la réussite scolaire des élèves. Pour y parvenir, on exploite les données du panel d’élèves entrés pour la première fois en 6^e en 2007 (MENESR-DEPP). Cette enquête longitudinale suit le parcours d’un échantillon de 35 000 élèves pour lesquels on dispose de mesures de performances en 6^e et en 3^e, et de nombreuses informations sur la situation de l’élève et de sa famille.

À partir de ces données, plusieurs méthodes d’évaluation sont possibles. Une simple comparaison des performances scolaires, entre enfants accueillis précocement ou non, ne suffit pas, même en neutralisant certaines caractéristiques observables. De manière plus rigoureuse, on peut tenter de reconstituer un contrefactuel, en s’appuyant sur certaines discontinuités créées par la règle — enfants séparés par le seuil du 31 décembre — ou par la géographie — enfants séparés par des conditions locales différentes. Selon les méthodes, on constate que les résultats sont sensiblement divergents, jusqu’à la contradiction : les effets d’un accueil précoce peuvent ainsi apparaître très positifs, nuls ou négatifs... Bien qu’explicable, cette diversité de résultats n’en montre pas moins combien est délicate l’utilisation des méthodes d’évaluation d’impact pour les politiques publiques.

Au final, les résultats présentés ici, s’ils ne réussissent pas à asseoir le bien-fondé de la préscolarisation précoce, ne doivent pas pour autant conduire à le remettre en cause. Mais ils doivent alerter sur la nécessité de penser les conditions d’accueil des tout-petits à l’école maternelle pour que l’expérience scolaire profite à ces derniers.

- Cette note présente une synthèse du document suivant : Heim A. (2018), « [Quand la scolarisation à 2 ans n’a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises](#) », *Document de travail*, n° 2018-01, janvier 57 pages



Note de synthèse – janvier 2018 – 8 pages

L’expertise face à une crise de confiance ?

Daniel Agacinski, Virginie Gimbert et Bélig Nabli

Retrait des États-Unis de l’Accord de Paris sur le climat, vote en faveur du Brexit, réticences croissantes des Français aux campagnes de vaccination... L’actualité est riche en évènements qui traduisent un écart entre les recommandations des experts et les décisions prises par les politiques comme par les citoyens. Faut-il voir là des formes de défiance face à l’expertise ? Faut-il s’en inquiéter ? France Stratégie organise depuis mai 2017 un séminaire intitulé « Paroles d’experts, pour quoi faire ? » qui a pour objectif de mieux comprendre ce qui se joue derrière de tels signaux. Il s’agit en particulier de saisir ce qui, aujourd’hui, peut contribuer à susciter la prévention, voire la suspicion, à l’égard de l’expertise.

À mi-parcours, cette note retrace les grandes transformations qu’ont connues les relations entre pouvoirs et savoirs ces dernières décennies en France, de façon à mettre en perspective la situation actuelle. Extrêmement mobilisées par le pouvoir politique, les administrations, les journalistes et les citoyens, les paroles d’experts sont aujourd’hui fortement mises en concurrence et en question. Les frontières s’estompent entre experts désignés et autres porteurs de savoirs, d’autant que les outils numériques facilitent la prise de parole de tout un chacun.

Partant de ce constat, la note dresse une série de questions à approfondir dans la suite des travaux. Car la nature de cette « crise de confiance » reste à préciser : quelles en sont les sources ? quelle en est l'ampleur ? Pour mieux comprendre le phénomène, il nous faudra examiner ce qui se joue à la fois du côté de la production de l'expertise elle-même et de celui de sa mobilisation par les différents acteurs.

- Cette note présente une synthèse du séminaire « Paroles d'expert » et des travaux préparatoires qui ont donné lieu à la publication du rapport (p. 53) : Agacinski D. (2018), *Expertise et démocratie. Faire avec la défiance*, décembre, 190 pages.



Note de synthèse – janvier 2018 – 4 pages

Fiscalité des héritages : impopulaire mais surestimée

Pauline Grégoire-Marchand

La transmission du patrimoine est un sujet qui va prendre de l'ampleur dans les prochaines décennies, pour des raisons qui tiennent autant à la démographie qu'à l'économie. En nombre comme en volume, les transmissions vont en effet continuer à augmenter, d'abord parce que la population française vieillit, ensuite parce que les patrimoines ont progressé plus vite que les revenus ces vingt dernières années en France, comme l'avait montré France Stratégie début 2017. Ce contexte fait de la fiscalité des successions et des donations un enjeu majeur pour la société française et rend nécessaire une bonne compréhension des préférences des ménages en la matière. C'est pourquoi France Stratégie a confié au Crédoc une enquête sur la connaissance et les opinions des Français sur la transmission du patrimoine et sa taxation. D'après cette enquête, la part des personnes ayant aujourd'hui bénéficié d'une transmission de patrimoine reste minoritaire (33 %) et croît avec le niveau de revenu. Le barème appliqué à la fiscalité des transmissions se révèle méconnu et largement surestimé par la population. La taxation des héritages et des donations apparaît particulièrement impopulaire, plus encore que celle sur les plus-values immobilières ou les placements financiers. En revanche, les personnes interrogées expriment une certaine adhésion à la logique même de la fiscalité des transmissions, avec son barème établi du point de vue du donateur, et qui varie selon le lien de parenté avec le donataire. Leur appétence pour faire évoluer les modalités actuellement en vigueur apparaît modérée.

- Cette note offre la synthèse du document suivant : Grégoire-Marchand P. (2018), « [La fiscalité des héritages : connaissances et opinions des Français](#) », *Document de travail* n° 2018-2, janvier, 42 pages



Note de synthèse – février 2018 – 8 pages

Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers

Frédéric Lainé

Le marché du travail français est marqué par une augmentation du nombre de transitions professionnelles depuis trente ans. Un enjeu central pour les politiques publiques est de préparer les actifs à ces mobilités, afin qu'elles soient choisies plutôt que subies et qu'elles s'inscrivent dans des

parcours professionnels ascendants. Pour ouvrir le champ des possibles, il faut donc identifier les facteurs facilitant le passage de tel métier à tel autre et en informer les actifs.

De nombreux travaux insistent aujourd’hui sur l’importance croissante des compétences dites transversales, définies comme des compétences génériques mobilisables dans diverses situations de travail. Pour autant, en pratique, les personnes comme les employeurs ont du mal à définir ces compétences, à les objectiver et à en faire un véritable signal d’employabilité sur le marché du travail.

L’étude ici présentée est innovante à deux titres. Dans un premier temps, elle propose une méthode originale pour identifier ces compétences et aptitudes transversales en partant des situations de travail des salariés. L’enquête Conditions de travail réalisée par la Dares en 2013 comporte en effet de très nombreuses questions décrivant les actes quotidiens de travail des personnes interrogées, à partir desquelles il est possible de dégager 16 situations de travail, plus ou moins présentes dans l’exercice d’un emploi donné : contact avec le public, utilisation d’outils informatiques, travail en équipe, conduite d’un véhicule, travail sous pression, etc. Un traitement particulier doit être fait pour une dimension, celle qui a trait à l’organisation du travail dans laquelle s’inscrit le poste. Sur la base des questions de l’enquête qui la décrivent, on peut faire émerger quatre grands types de postes : les postes relevant d’un travail autonome peu formalisé, qui s’opposent aux postes de type taylorien ; les postes relevant d’un travail autonome mais régulé par des objectifs, qui s’opposent à des postes où le travail est répétitif mais de type artisanal.

En associant à chaque situation de travail des compétences transversales, on peut dès lors classer les métiers selon qu’ils font plus ou moins appel à chacune de ces compétences, donc définir des proximités entre métiers en fonction des compétences transversales mobilisées. Se dessine ainsi une cartographie de 75 familles de métiers à l’aune des compétences transversales qu’elles requièrent. Par exemple, les métiers de coiffeur, d’aide-soignant et d’enseignant ont en commun l’importance du contact avec le public.

- Cette note offre la synthèse du document suivant : Lainé F. et Diaye M.-A. (2018), « [Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers](#) », *Document de travail*, n° 2018-03, France Stratégie, février, 65 pages



Note de synthèse – avril 2018 – 4 pages

Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ?

Damien Despierre, Anne Epaulard et Chloé Zapha

Le traitement juridique des difficultés financières joue un rôle important dans la vie des entreprises, y compris pour celles qui n’y ont jamais recours. Bien en amont de toute difficulté réelle, les conditions de financement des entreprises dépendent en effet du bon fonctionnement des procédures de règlement en cas de problème.

Le droit des défaillances d’entreprises en France est aujourd’hui controversé. Il est souvent présenté comme peu efficace, notamment parce qu’il protégerait mal les créanciers et accorderait trop d’importance à la survie à court terme des emplois, au détriment des créanciers ou de la valeur de l’entreprise. À l’inverse, l’OCDE considère qu’il est de bonne qualité, au motif que l’économie française

compterait peu d'entreprises « zombies », c'est-à-dire qui survivent en dépit d'une charge d'endettement supérieure à leurs profits annuels (avant impôts et paiement d'intérêts).

Même si le nombre d'entreprises rencontrant des difficultés financières fait l'objet d'un suivi mensuel par la Banque de France, l'information disponible sur le déroulement et l'issue des procédures juridiques engagées reste rare et parcellaire. C'est pourquoi France Stratégie a entrepris de développer une base de données inédite, portant sur le devenir des entreprises en difficulté entrées en procédure collective. Les informations collectées couvrent aujourd'hui une période qui s'étend de 2008 à 2016 ; elles permettront d'éclairer les discussions sur l'opportunité de réformer le droit des défaillances d'entreprises, tant au niveau français qu'europpéen.

Il existe aujourd'hui trois types de procédures collectives en France pour traiter les difficultés financières des entreprises : la liquidation judiciaire, le redressement judiciaire et la sauvegarde. Pour assurer l'information de toutes les parties prenantes, les principales étapes de ces procédures font l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* des annonces civiles et commerciales (BODACC). Ce sont ces informations, disponibles sous format électronique depuis 2008, qui ont été utilisées par France Stratégie pour reconstruire et analyser le parcours des entreprises françaises ayant entamé une procédure collective (environ 50 000 par an). Les informations sont par la suite appariées avec les données comptables des entreprises fournies par l'Insee.

- Cette note offre une synthèse du document suivant : Despierre D., Epaulard A. et Zapha C. (2018), « [Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France](#) », Document de travail, n° 2018-04, France Stratégie, avril, 22 pages



Note de synthèse – mai 2018 – 8 pages

Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions

Dominique Auverlot, Nicolas Meilhan, Bérengère Mesqui et Aude Pommeret

Dans la perspective d'une neutralité carbone à l'horizon 2050, le Plan climat gouvernemental présenté par le ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire en juillet 2017 retient comme objectif de mettre fin à la vente des voitures émettant des gaz à effet de serre d'ici 2040.

Plusieurs autres pays ont annoncé leur volonté d'interdire la vente de véhicules thermiques, avec des champs et des horizons variables. Cette note passe en revue le contenu de ces « interdictions » ainsi que les stratégies de développement de véhicules à très faibles émissions destinées à les préparer. Sont examinées les politiques publiques de huit pays — Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, Norvège, États-Unis, Inde et Chine. À l'instar de ces politiques, la note se concentre sur les véhicules électriques pour particuliers, même s'il évoque les bus et véhicules utilitaires légers électriques, ainsi que l'utilisation de l'hydrogène.

- Cette note est la synthèse du rapport (p. 37) : Auverlot D., Meilhan N., Mesqui B. et Pommeret A. (2018), [Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions](#), rapport, mai.



Note de synthèse – décembre 2018 – 4 pages

La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques

Pierre-Henri Bono, Sandra Debu, Rozenn Desplatz, Maxime Hayet,
Clément Lacouette-Fougère et Alain Trannoy

L'évaluation constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour améliorer les politiques publiques et pour informer les citoyens. En France, de nombreux acteurs sont chargés d'une telle mission, mais seule une faible proportion des travaux qu'ils produisent — les évaluations d'impact — permet de mesurer rigoureusement l'efficacité des politiques publiques au regard des objectifs qui leur ont été fixés. Réalisés principalement par des chercheurs, ces travaux reposent sur des méthodes statistiques (expérimentales et quasi expérimentales) capables de mesurer ce qui, dans les résultats observés, est réellement attribuable à la politique publique. Face à ce constat, France Stratégie a conduit une étude en partenariat avec Sciences Po et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) pour situer la France en termes de production d'évaluations d'impact de politiques publiques par rapport à six pays économiquement comparables (l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède). Réalisé à partir de la base de données EconLit qui enregistre la production scientifique internationale en économie et d'une recherche par mots clés, ce travail établit que la France présente un certain retard dans la production d'évaluations d'impact, qu'elle comble cependant progressivement depuis peu. Les questions d'emploi sont les plus traitées par les évaluations d'impact en France, comme dans les autres pays continentaux (Allemagne, Suède). Le pays se démarque cependant par le rôle important que tiennent des acteurs à mi-chemin entre le monde de la recherche et celui de l'administration dans la conduite des évaluations d'impact.

- Cette note offre la synthèse du document de travail : Bono P.-H., Debu S., Desplatz R., Hayet M., Lacouette-Fougère C. et Trannoy A. (2018), « **Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique** », *Document de travail*, n° 2018-06, France Stratégie, décembre, 58 pages.



Note de synthèse – janvier 2019 – 4 pages

Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité

Vincent Donne et Chakir Rachiq

En 2008, le Conseil de l'Europe sous présidence française adoptait une résolution visant à mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation. L'orientation s'inscrivait ainsi à l'agenda politique. En témoignent les lois sur la formation de 2009, de 2014 et du 5 septembre 2018, qui ont défini les contours du Service public de l'orientation (SPO), régionalisé en 2014 (SPRO). L'objectif est de « garantir à tous un accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ». Cette mission répond aux attentes des jeunes. À leurs yeux, selon une étude récente du Crédoc, « connaître les débouchés des filières et des formations », « connaître les métiers » et « connaître les filières et les formations existantes » sont les éléments clés pour prendre une décision sur leur orientation — juste après « comprendre ses propres envies ».

Certes, l'information statistique sur les débouchés professionnels offerts par les différentes filières d'études n'éclaire qu'une partie de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Elle représente cependant pour les jeunes et leurs parents une aide à la décision importante, et pour les professionnels du secteur un appui au conseil. Cette information foisonnante est-elle fiable ? Les sources publiques sont-elles suffisamment précises, régulières et accessibles pour répondre aux attentes des jeunes et de leur famille ? Pour les pouvoirs publics, il y a là deux enjeux majeurs. Il s'agit d'abord de garantir la qualité de l'offre en matière d'orientation. Mais il s'agit aussi de préserver l'équité d'accès à l'information, dans un contexte où se multiplient les acteurs privés – médias, coachs privés, établissements privés – qui exploitent les angoisses suscitées par ces questions d'orientation chez les familles mais également chez les jeunes.

- Cette note offre une synthèse du document de travail : Donne V. et Rachiq C. (2019), « [Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information](#) », France Stratégie, février.



Note de synthèse – novembre 2019 – 8 pages

L'investissement social à l'épreuve de l'évaluation socioéconomique

Denis Fougère et Arthur Heim

Le calcul socioéconomique est utilisé depuis longtemps en France pour évaluer les projets d'infrastructures de transport. Depuis 2013, il est généralisé à l'ensemble des investissements publics civils d'un montant supérieur à 20 millions d'euros. Dans quelle mesure peut-on l'étendre aux politiques comptabilisées en dépenses de fonctionnement mais assimilables à un investissement « social » ? On entend par investissement social l'ensemble des mesures qui conduisent à accroître le capital humain de leurs bénéficiaires. Le concept peut être appliqué à des politiques très différentes, par exemple l'accueil des jeunes enfants, la réduction de la taille des classes, la lutte contre le décrochage scolaire, la garantie jeunes, l'accompagnement et la formation des demandeurs d'emploi ou l'accès à une couverture santé. L'application du calcul socioéconomique à l'investissement social, aujourd'hui très peu répandue, serait d'autant plus utile que ces politiques peuvent être rapidement reconfigurées, en fonction des résultats d'évaluation, ce qui n'est pas le cas pour un investissement public physique (une école, un hôpital, une route, une prison, etc.). France Stratégie publie sur cette question un document de travail dont la conclusion principale est double.

Premièrement, il n'y a pas d'obstacle structurel à appliquer les méthodes de calcul socioéconomique à l'investissement social : tout comme un projet d'infrastructure, un investissement social présente la caractéristique de générer des bénéfices sur un horizon éloigné — et pour certains non marchands — qu'il s'agit d'actualiser et de monétiser. Deuxièmement, l'application du calcul socioéconomique aux investissements sociaux se heurte aujourd'hui à la difficulté d'estimer les effets bruts de ces politiques, avant même actualisation et monétisation. Souvent diffus et hétérogènes au sein des populations, ces effets sont aussi plus compliqués à anticiper que les impacts d'une nouvelle infrastructure de transport, par exemple. Cette difficulté peut conduire à favoriser, lorsque cela est possible, les expérimentations randomisées et à généraliser le suivi de cohortes de populations bénéficiaires, afin d'améliorer la connaissance des effets dans la durée des politiques d'investissement social. Il est également souhaitable de mener des revues de littérature systématiques, afin de connaître les effets mesurés pour des politiques similaires, et de procéder à des méta-analyses qui permettent de calibrer les paramètres des simulations nécessaires à une évaluation socioéconomique. Dès à présent, les politiques éducatives sont l'un des champs les plus investis et les plus riches en évaluations de qualité, tant en France qu'à l'étranger. Elles gagneraient à être complétées par des évaluations

socioéconomiques, ce qui nécessite l'élaboration d'un guide méthodologique proposant en particulier des valeurs de monétisation de référence.

- Cette note offre une synthèse de : Fougère D. et Heim A. (2019), « **L'évaluation socioéconomique de l'investissement social. Comment mettre en œuvre des analyses coûts-bénéfices pour les politiques d'emploi, de santé et d'éducation** », *Document de travail*, n° 2019-06, France Stratégie, novembre.



Note de synthèse – novembre 2019 – 14 pages

De meilleures réglementations pour plus d'emplois ?

Cédric Crofils et Gauthier Vermandel

La réglementation poursuit au moins trois objectifs : assurer la qualité des biens et services, garantir la sécurité des consommateurs et veiller à la préservation de l'environnement. Cependant, une réglementation mal calibrée peut créer des situations de rente pour les entreprises, avec pour conséquence des prix en hausse et une moindre qualité. D'où l'importance d'améliorer la réglementation de manière à ne pas entraver la concurrence afin de contribuer à une baisse des prix, donc à une augmentation du pouvoir d'achat, et à une hausse de la production donc de l'emploi. Depuis vingt ans, la France a mené de nombreuses réformes en ce sens. À l'aide d'un modèle conçu pour cette étude¹, il est possible d'en chiffrer l'impact. Si la France n'avait pas révisé son environnement réglementaire depuis 1998, le taux de chômage serait aujourd'hui plus élevé d'environ 2 points de pourcentage et le PIB plus faible d'environ 2,5 points. Pourtant, si on en croit les indicateurs de l'OCDE, la réglementation reste moins performante en France que chez ses voisins. Bien que ces indicateurs ne soient pas parfaits, ils permettent de comparer les réglementations des pays pour identifier des pistes d'amélioration. En 2018, la France obtient le score de 1,57 – plus le score est élevé, plus la réglementation entrave la concurrence –, contre 1,23 pour la zone euro en moyenne, 1,11 pour l'Allemagne et 0,79 pour le Royaume-Uni. C'est donc qu'il existe des marges de progression. Dans quels secteurs et avec quels gains ? À partir des réformes recommandées par les organisations internationales, on peut estimer les impacts d'une amélioration de la réglementation sur le pouvoir d'achat, l'emploi et l'activité économique. Le seul fait de s'aligner partiellement sur le niveau moyen de la zone euro ferait baisser le chômage structurel de 0,85 % et augmenterait le niveau de PIB de 1,3 %, tout en réduisant légèrement les inégalités. Il faudrait toutefois patienter plus de trois ans pour que les effets positifs l'emportent sur les effets négatifs en termes de croissance économique, ce qui complique l'économie politique des réformes. La réglementation du secteur des biens et des services n'en reste pas moins un levier à ne pas négliger sur le chemin du plein emploi.

- Cette note offre une synthèse du document de travail : Crofils C. et Vermandel G. (2019), « **Améliorer la réglementation peut-il réduire le chômage structurel ?** », *Document de travail*, n° 2019-05, novembre.



Note de synthèse – décembre 2019 – 8 pages

Évaluation d'impact des politiques publiques : que peut apprendre la France des pays les plus avancés ?

**Adam Baïz, Sandra Debu, Rozenn Desplatz, Pierre-Henri Bono,
Clément Lacouette-Fougère et Alain Trannoy**

L'évaluation d'impact vise à apprécier, à partir de méthodes statistiques, les effets propres d'une politique publique au regard des objectifs qui lui sont assignés. Développée aux États-Unis dès les années 1960, elle apparaît en Europe à la fin des années 1990, portée par la volonté de rationaliser l'action publique et de rendre le processus de décision politique plus transparent. Alors que la France connaît actuellement, avec retard, un essor des évaluations d'impact, France Stratégie a entrepris de recenser les bonnes pratiques dans cinq des pays considérés comme les plus avancés en la matière : les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la Suède et l'Allemagne. Sur la base d'entretiens, de rapports institutionnels et d'articles universitaires, trois facteurs clés favorisant la production et l'utilisation des évaluations dans la décision sont analysés : l'existence de dispositifs formels promouvant les évaluations d'impact, le degré de diffusion et d'influence de ces évaluations sur le public et sur les décideurs, et enfin l'ouverture du milieu administratif aux chercheurs en économie. La comparaison de la France avec cinq pays parmi les plus avancés montre qu'il n'y a pas de modèle « clé en main » pour encourager l'évaluation d'impact. Ces dernières années, chaque pays a développé son modèle de « politiques publiques fondées sur la preuve » en s'appuyant sur ses propres leviers d'action, au premier rang desquels la vitalité académique, l'impulsion politique et l'accès aux données administratives. Avec l'ouverture du milieu administratif aux acteurs de la recherche aux États-Unis, la formation des agents publics aux méthodes d'évaluation d'impact au Royaume-Uni ou encore la place des agences exécutives d'évaluation des politiques publiques en Suède, le panorama réalisé souligne qu'il existe des déterminants différents de réussite dans chaque pays. Loin donc de plaider pour l'importation d'un modèle institutionnel unique, les bonnes pratiques repérées à l'étranger dessinent plutôt un ensemble de pistes à envisager et à expérimenter pour soutenir l'élan de l'évaluation d'impact en France. Elles mettent l'accent sur trois enjeux majeurs : la nécessité d'une meilleure articulation entre la demande et la production d'évaluation d'impact ; la définition de principes communs garantissant notamment l'indépendance, la crédibilité et la transparence des évaluations ainsi que le partage des enjeux, des pratiques et des résultats de l'évaluation d'impact au sein d'une alliance réunissant la communauté la plus large possible d'acteurs intéressés. Plusieurs bonnes pratiques pourraient inspirer le déploiement de l'évaluation d'impact en France.

Cette note offre la synthèse de plusieurs documents :

- Baïz A. et Bono P.-H. (2019), « L'évaluation des politiques publiques en Allemagne », *Document de travail*, n° 2019-10, France Stratégie, décembre, 34 page
- Lacouette-Fougère C. (2019), « L'évaluation des politiques publiques au Canada », *Document de travail*, n° 2019-11, décembre, 60 pages
- Desplatz R. (2019), « L'évaluation des politiques publiques aux États-Unis », *Document de travail*, n° 2019-12, France Stratégie, décembre, 82 pages
- Desplatz R. et Lacouette-Fougère C. (2019), « L'évaluation des politiques publiques en France », *Document de travail*, n° 2019-13, France Stratégie, décembre, 80 pages
- Debu S. (2019), « L'évaluation des politiques publiques au Royaume-Uni », *Document de travail*, n° 2019-14, France Stratégie, décembre, 54 pages
- Debu S. (2019), « L'évaluation des politiques publiques en Suède », *Document de travail*, n° 2019-15, France Stratégie, décembre, 34 pages

- Bono P.-H., Debu S., Desplat R., Hayet M., Lacouette-Fougère C. et Trannoy A. (2018), « [Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique](#) », *Document de travail*, n° 2018-06, France Stratégie, décembre, 58 pages.



Note de synthèse – avril 2020 – 12 pages

Promouvoir les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France

Salima Benhamou et Edward Lorenz

On distingue aujourd'hui quatre grands modèles d'organisation du travail. À côté des deux formes traditionnelles dites taylorienne et simple sont apparues deux formes modernes, dites apprenante et *lean production*. Dans les organisations du travail apprenantes, les salariés sont souvent polyvalents, participent activement à l'élaboration des objectifs avec la hiérarchie, apprennent en continu et disposent d'une forte autonomie. Dans la *lean production*, cette autonomie est plus encadrée, avec des processus standardisés et de fortes contraintes de rythme de travail.

L'étude de France Stratégie ici résumée s'efforce de mieux appréhender les liens entre organisation du travail, qualité du travail et diffusion des innovations, à partir de l'enquête européenne EWCS (European Working Conditions Survey). Il ressort de cette étude que la France, par rapport à la moyenne européenne, compte une proportion plus élevée de salariés du secteur privé travaillant dans une organisation apprenante (43 % vs 40 %) ou en *lean production* (32 % vs 27 %). À l'inverse, la proportion de salariés français travaillant dans une organisation taylorienne (12 % vs 15 %) ou dans une structure simple (13 % vs 18 %) est plus faible que la moyenne. Pour la proportion de salariés en organisations apprenantes, la France se situe certes au niveau de l'Allemagne (45 %), mais loin derrière les pays nordiques et les Pays-Bas (entre 54 % et 62 %). Qui plus est, la dynamique sur la décennie 2005-2015 semble plus favorable en France à la *lean production* (+10 points de salariés concernés) qu'à l'organisation apprenante (-3 points sur la période).

L'étude de France Stratégie tend par ailleurs à confirmer que l'organisation apprenante conduit à une meilleure qualité de travail, une fois contrôlés la profession et la catégorie sociale des salariés, la taille et le secteur d'activité de l'entreprise. Inscrire la promotion de ce modèle à l'agenda des réformes, en France comme en Europe, serait un moyen de répondre aux défis d'une ampleur inégalée qui s'annoncent à l'horizon 2030. L'étude avance plusieurs recommandations pour accompagner les entreprises françaises qui cherchent à améliorer leur performance en matière d'innovation et à développer les compétences des salariés et la qualité du management.

- Cette note présente la synthèse du document : Benhamou S. et Lorenz E. (2020), [Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France](#), *Document de travail*, n° 2020-03, avril, 111 pages



Note de synthèse – juin 2020 – 8 pages

Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ?

Vincent Aussilloux, Pierre-Louis Girard et Marie-Françoise Le Guilly

La France passe volontiers pour la championne toutes catégories en matière d'emploi public. Qu'en est-il réellement ? Notre pays fait-il vraiment figure d'exception parmi les pays développés, avec un secteur public particulièrement volumineux, voire « pléthorique » ? En d'autres termes, la France est-elle « sur-administrée » ? En mobilisant les données de l'OCDE et d'Eurostat, le *Tableau de bord de l'emploi public* se propose de comparer les niveaux d'administration des pays développés. Si on regarde les effectifs, la France se situe de fait parmi les pays où la proportion de l'emploi public dans la population comme dans l'emploi total est élevée : son taux d'administration de 91 emplois publics pour 1 000 habitants la place dans la moyenne haute, devant le Royaume-Uni et les États-Unis, mais bien en deçà des pays scandinaves. Le seul critère du taux d'administration est toutefois insuffisant, voire trompeur. Il convient d'examiner la question non par le seul versant des effectifs mais aussi par le volume des dépenses publiques. En matière de prestations monétaires, la France est sans conteste parmi les pays qui dépensent le plus en proportion de son PIB, résultat d'un choix politique en faveur d'une forte mutualisation des risques sociaux. En revanche, pour les dépenses de fonctionnement, une fois pris en compte non seulement les dépenses directes de personnel, mais aussi les dépenses de consommations intermédiaires et les transferts en nature (achats de biens et services marchands pour le compte de la population, ou bien au titre de frais de fonctionnement de l'administration), on constate que l'écart avec nos voisins se resserre. De fait, comparée à certains pays, la puissance publique française a moins recours à l'externalisation. Outre qu'il réfute certaines idées fausses, ce *Tableau de bord de l'emploi public* a pour ambition de fournir des éléments de réponse sur les leviers d'action que doivent privilégier les pouvoirs publics. Comment font les autres pays pour accroître l'efficacité de leur secteur public ? Faut-il agir en priorité sur les dépenses de personnel ou sur le niveau de prestations sociales ? Malgré toutes les difficultés d'ordre méthodologique – les modes de gestion et les périmètres variant d'un pays à l'autre –, cette comparaison internationale, parce qu'elle a valeur de pédagogie, aide à éclairer certaines pistes de réforme.

- Cette note synthétise le document suivant (p. 81) : Aussilloux V., Girard P.-L. et Le Guilly M.-F. (2020), *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaisons internationales*, deuxième édition, France Stratégie, juin, 64 pages



Note de synthèse – juillet 2020 – 12 pages

Les cadres aujourd'hui : quelles spécificités ?

Antoine Naboulet et Emmanuelle Prouet

Toujours plus nombreux, les cares représentent-ils une catégorie spécifique avec des caractéristiques communes, distinctes de celles des autres salariés ? Ou s'agit-il d'un agrégat hétérogène de salariés aux positionnements et aux responsabilités de plus en plus divers, et qui finalement se fondent progressivement dans l'ensemble des travailleurs ? Deux études, de nature juridique pour l'une et statistique pour l'autre, menées par France Stratégie et synthétisées dans cette note, apportent des éléments de réponse à ces questions. Depuis 1947, le législateur a créé de nombreux dispositifs spécifiques aux « cadres » salariés dans le secteur privé : l'AGIRC, qui vient d'être supprimée, des

collèges électoraux spécifiques pour les élections professionnelles, la section de l'encadrement aux prud'hommes, l'APEC... Mais les critères qui définissent aujourd'hui les emplois de cadres dans les conventions collectives sont de plus en plus individualisés, avec des grilles de classification à « critères classants » axées sur les compétences des salariés. La rémunération reste aujourd'hui le principal avantage résultant du « statut » de cadre, les autres avantages ayant tendance à être moins significatifs ou à disparaître. Du point de vue de l'analyse statistique, la rémunération, le diplôme, la durée et l'intensité du travail restent des marqueurs de la frontière entre cadres et non-cadres, même si certains écarts semblent s'atténuer. L'activité d'encadrement stricto sensu devient un peu moins spécifique aux cadres, de même que l'autonomie ou la responsabilité financière. En revanche, d'autres facteurs en matière d'organisation du travail demeurent prégnants, voire plus marqués, tels que l'imbrication de la vie personnelle et de la vie professionnelle ou l'usage d'outils informatiques.



Note de synthèse – août 2020 – 12 pages

Les pôles de compétitivité : quels résultats depuis 2005 ?

Haitem Ben Hassine, avec la collaboration de l'ANCT

La politique des pôles de compétitivité a fait l'objet de plusieurs études d'impact qui se sont centrées sur sa capacité à inciter les entreprises à investir davantage en R & D. Or cette politique vise aussi à développer les relations partenariales entre acteurs publics et privés pour renforcer les synergies favorables à la création de richesses et d'emplois. Les évaluations menées jusqu'ici ont peu abordé ce second objectif, pourtant central. Cette note entend apporter un éclairage plus large en se fondant sur une analyse spatiale des effets d'entraînement intra et inter-départements induits par les pôles. Elle s'attache également à mesurer la capacité des pôles à développer des réseaux interentreprises ainsi qu'à évaluer leurs effets sur les performances économiques des entreprises et leurs dépenses de R & D. Les données disponibles à la date de réalisation de ces travaux s'arrêtaient en 2015. Les résultats obtenus dans d'autres études sont confirmés en ce qui concerne l'impact des pôles sur les dépenses de R & D des entreprises : un euro de subvention publique reçu dans le cadre de cette politique aurait généré en moyenne 2,5 euros supplémentaires de dépenses de R & D par les PME bénéficiaires. En revanche, comme dans les travaux précédents, l'analyse confirme l'absence d'effets positifs mesurables sur les dépenses de R & D des entreprises de taille intermédiaire et des grandes entreprises. L'analyse cherche également à mesurer la contribution des pôles à la structuration des réseaux d'innovation dans lesquels les grandes entreprises pourraient jouer un rôle déterminant. Les résultats obtenus sont contrastés. Du côté positif, les relations apparaissent de plus en plus diversifiées au sein des pôles et leur cohésion d'ensemble progresse au cours du temps. Du côté négatif, le nombre de collaborations diminue. Il n'est pas exclu que ce soit le résultat d'une hausse des collaborations inter-pôles ou du nombre de PME appartenant aux pôles. Il n'est pas exclu non plus que cela s'accompagne d'une amélioration de la qualité de ces collaborations mais l'analyse ne permet pas de conclure sur ce point. De point de vue des effets spatiaux, un nombre plus important d'entreprises adhérentes à un pôle se traduit par une meilleure dynamique des dépenses de R & D du territoire où se trouve le pôle. En revanche, aucune synergie positive n'est mise en évidence de manière robuste avec les territoires voisins. Au total, l'analyse confirme que la politique publique en faveur des pôles de compétitivité a eu des effets positifs sur les entreprises, les réseaux et les territoires, mais ces effets restent difficiles à mesurer de manière précise, compte tenu des fragilités méthodologiques inhérentes à l'objet d'étude.



Note de synthèse – août 2020 – 12 pages

Les solidarités entre territoires : un levier pour la transition écologique

Marie Dégremont

La transition écologique révèle des complémentarités entre territoires qu'il convient de valoriser par une gouvernance adaptée. Certaines collectivités font ici preuve d'innovation, comme le montrent trois études de cas menées par France Stratégie sur le Grand Genève, sur le Pôle métropolitain du Pays de Brest et sur plusieurs collectivités albigeoises, que vient compléter une analyse des politiques de mobilité de la région Hauts-de-France. Alors que les élections municipales de 2020 ont mis en place de nouveaux exécutifs locaux, ces retours d'expérience sur les leviers d'action mobilisés sont source d'inspiration au-delà des territoires cités. Les collectivités étudiées se sont saisies d'une ou plusieurs dimensions de la transition écologique pour en faire un « projet de territoire ». Ces dimensions correspondent à des problématiques identifiées à l'échelle du territoire ou du bassin de vie. Les politiques sectorielles - mobilité, urbanisme, agriculture, etc. - sont censées être mises en conformité avec ce projet transversal. La concrétisation de telles initiatives se joue alors dans l'intégration des stratégies entre intercommunalités et dans la coordination à ce niveau des outils susceptibles de les mettre en œuvre. Ces mutualisations contribuent à renforcer la capacité d'action des collectivités et la pertinence de cette action. Elles sont souvent incitées par la conditionnalité du soutien financier et technique apporté par l'Union européenne ou l'État. La contribution de ces projets à la transition écologique pourrait cependant être renforcée. Pour ce faire, il semble essentiel de fiabiliser et de rendre plus robustes les données territoriales produites. Il s'agit d'objectiver et de rendre visibles les progrès à réaliser, et de suivre leur concrétisation. Les efforts doivent aussi être poursuivis s'agissant de la mise en cohérence de l'action publique autour de ces projets de transition écologique. La clarification des objectifs et la simplification de la planification territoriale peuvent y contribuer. Au-delà de quelques collectivités pionnières, le défi que soulève l'engagement de l'ensemble des collectivités dans la transition écologique demeure entier. Si les appels à projets ad hoc ont leur utilité, les dispositifs de droit commun comme les Contrats de plan État-Région ou encore les plans de relance à venir semblent plus susceptibles de généraliser cet engagement. Une plus grande clarté sur les attributions des différentes collectivités et sur leur articulation contribuerait à la lisibilité et partant à la légitimité de leur action. En outre, l'association des parties prenantes et des citoyens eux-mêmes aux réflexions paraît désormais indispensable.

Cette note propose une synthèse de quatre documents de travail :

- Dégremont M. (2019), « **La mobilité dans le Grand Genève : quelles pistes pour un développement territorial équilibré et durable ?** », *Document de travail*, n° 2019-02, France Stratégie, mai.
- Dégremont M. (2020), « **La transition énergétique, levier de coopération interterritoriale : le cas de Brest et de la pointe bretonne** », *Document de travail*, n° 2020-10, France Stratégie, juillet.
- Dégremont M. (2020), « **Les projets alimentaires territoriaux, un levier pour une transition écologique partagée : le cas de l'Albigeois** », *Document de travail*, n° 2020-11, France Stratégie, juillet.
- Dégremont M. (2020), « **Les politiques de mobilité dans les Hauts-de-France : des enjeux sociaux à l'épreuve du climat** », *Document de travail*, n° 2020-08, France Stratégie, juillet.



Note de synthèse – novembre 2020 – 12 pages

Les facteurs d’attractivité des sites de production, d’innovation et des sièges sociaux en Europe

Aymeric Lachaux et Rémi Lallement

La mondialisation a très largement renforcé en quelques décennies les possibilités de servir un marché national à partir de sites à l’étranger et donc d’optimiser les coûts de production des différents composants, ce qui a contribué à la fragmentation des chaînes de valeur. Une concurrence s’est mise en place, y compris entre pays européens, pour attirer localement des investissements directs étrangers. Beaucoup d’enquêtes existent auprès des dirigeants d’entreprises pour identifier les facteurs déterminant les choix de localisation, mais la littérature empirique reste peu conclusive. L’étude de France Stratégie utilise les données d’investissement direct à l’étranger compilées par Business France dans 27 pays européens, pour mener une analyse économétrique visant à identifier les facteurs déterminant les choix de localisation des entreprises multinationales. Ce travail se focalise sur les fonctions les plus mobiles et donc les plus influencées par les coûts de production, l’environnement des affaires et les politiques publiques : les unités de production, les centres d’innovation et les sièges sociaux. Bien que les multinationales mettent la réduction des coûts de production au centre de leurs choix d’implantation, cette dimension coexiste avec d’autres considérations. En termes d’attractivité, l’analyse confirme par exemple que les sites de production sont plus sensibles aux coûts de main-d’œuvre que ne le sont les centres d’innovation et les sièges sociaux. Une baisse du coût du travail en France de 10 % entraînerait ainsi une hausse de 10 % de la part des investissements de production reçus par la France. Toutefois, ce travail empirique confirme l’importance de deux autres facteurs dans les décisions de localisation :

- En raison des synergies qui en résultent, les entreprises ont tendance à co-localiser au sein d’un même territoire leurs unités de production et les centres d’innovation. En effet, pour une entreprise, l’existence d’un centre de production en France augmente la probabilité d’y installer un centre d’innovation d’environ 74 %. En retour, l’existence d’un centre d’innovation en France augmente la probabilité d’y installer un centre de production de l’ordre de 62 %.
- Un autre facteur déterminant des choix de localisation réside dans l’environnement fiscal. Or, la France présente des taux élevés d’impôt sur les sociétés et d’impôt de production. Elle offre en retour d’importantes incitations fiscales en faveur de la R & D via un généreux système de crédit impôt recherche. Si la France avait le même niveau d’impôt de production que ses partenaires, sa part dans le total des créations de sites de production par des multinationales non européennes en Europe augmenterait de 18 %. Si les taux d’impôt sur les sociétés étaient harmonisés en Europe, la part de la France dans l’accueil des sièges sociaux augmenterait de 70 % pour atteindre 13 % du total. Inversement, sa part dans les centres d’innovation implantés par des multinationales étrangères pourrait diminuer de 30 % si tous les pays européens adoptaient le même niveau d’aides fiscales à la R & D.

Ces résultats demandent à être confirmés par d’autres études, en particulier pour dépasser deux limites de l’analyse : l’étude économétrique porte uniquement sur les investissements en Europe d’entreprises extra-européennes ; l’analyse prend en compte chaque décision de localisation de la même manière, quel que soit le montant de l’investissement, car ce dernier n’est renseigné que dans un nombre restreint de cas.

- Cette note synthétise le document suivant : Lachaux A. et Lallement R. (2020), « [Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe. Le cas des sites de production, d’innovation et des sièges sociaux](#) », *Document de travail*, n° 2020-16, France Stratégie, novembre.



Note de synthèse – décembre 2020 – 12 pages

Les politiques industrielles en France

Évolutions et comparaisons internationales

Vincent Aussilloux, Philippe Frocrain, Rémi Lallement, Guilhem Tabarly
et Mohamed Harfi

La France est parmi les grands pays industrialisés celui qui a subi la plus forte désindustrialisation durant les dernières décennies, avec le Royaume-Uni. Qu'il s'agisse de gains de productivité, d'emplois, d'innovations technologiques ou encore de déficit commercial, ce déclin industriel a un impact sur l'ensemble de l'économie.

Pendant de longues années, la politique industrielle n'a plus été considérée comme prioritaire en France. L'État n'a pas pour autant cessé d'exercer une influence majeure sur l'industrie. Celle-ci s'est retrouvée à la fin des années 2000 dans une situation où elle était soumise à un niveau de prélèvements obligatoires – charges sociales, impôt sur les sociétés, impôts de production – très supérieur à ce qu'on observait chez certains de nos concurrents, en particulier en Allemagne. Les entreprises françaises sont alors devenues les championnes de la délocalisation. Parallèlement, la France avait fait le choix d'un soutien à la demande alors que l'Allemagne et d'autres pays partageant la monnaie unique optaient pour un renforcement de leur compétitivité par une politique de l'offre. Depuis une dizaine d'années environ, une inflexion très sensible s'est produite. La prise de conscience des handicaps pesant sur l'industrie française s'est traduite par une série de mesures correctives. Le CICE, le pacte de responsabilité, la transformation du CICE en allègement de cotisations sociales, le choix de rapprocher le niveau de l'impôt sur les sociétés de ce qu'il est dans les principaux pays comparables et les orientations récentes vers un allègement des impôts de production vont dans ce sens. La France a également revu ses soutiens à l'innovation et à la R & D, notamment avec la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008. Le rapport publié par France Stratégie présente ainsi un panorama inédit des aides à l'innovation et un chiffrage original des moyens financiers de la politique industrielle en 2019.

Le rapport propose un focus sur sept secteurs industriels – les produits de santé, l'aéronautique, l'automobile, le spatial, le ferroviaire, l'électricité et les télécoms – où l'État joue un rôle particulièrement important. Dans les télécoms, les politiques publiques n'ont pas permis de maintenir une industrie d'équipements de taille susante. La politique du médicament a quant à elle été davantage marquée par le souci d'en limiter les coûts pour la dépense publique que de renforcer la localisation des productions en France. Par ailleurs, la volonté de réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité s'est faite au détriment du maintien d'une filière d'excellence industrielle. L'automobile, malgré un recours fréquent à des aides à l'achat, a subi une baisse rapide de son empreinte industrielle en France. De son côté, l'industrie ferroviaire conserve une position forte et une grande maîtrise technologique, mais fait face au défi de l'apparition d'un géant chinois. L'aéronautique est typiquement un secteur où la politique industrielle a été couronnée de succès ces dernières décennies, même si Airbus est soumise à rude épreuve par la crise actuelle. Enfin, le secteur spatial en Europe se trouve confronté à des bouleversements majeurs qui le menacent, avec notamment l'apparition de nouveaux acteurs étatiques en Asie. ou l'émergence d'industriels privés majeurs aux États-Unis, bénéficiant de soutiens publics importants.

- Cette note présente la synthèse d'un rapport remis le 19 novembre 2020 par France Stratégie à l'Assemblée nationale. Voir France Stratégie (2020), *Les Politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales*, rapport pour l'Assemblée nationale, novembre, 688 pages.



Note de synthèse – décembre 2020 – 16 pages

Le rôle du capital humain dans le ralentissement de la productivité en France

Vincent Aussilloux, Catherine Bruneau, Pierre-Louis Girard et Dimitris Mavridis

Les économies avancées ont connu plusieurs phases de ralentissement des gains de productivité depuis les années 1970. Le taux de croissance de la productivité horaire du travail est ainsi passé de plus de 4 % pour les pays européens et 2,5 % pour les États-Unis, en 1971, à moins de 1 % en 2018 pour l'ensemble de ces pays. Quels sont les principaux facteurs structurels de ce ralentissement ?

La crise financière de 2008-2009 a-t-elle joué un rôle ? Cette dernière question est d'autant plus importante aujourd'hui, alors que l'économie mondiale traverse une nouvelle crise économique. D'après l'analyse économétrique menée à partir des données de comptabilité nationale¹, la France aurait connu trois ruptures structurelles dans la croissance de sa productivité du travail depuis le milieu des années 1970. Les deux premières seraient survenues en 1986 et 1993 et la dernière en 2004, soit bien avant la crise de 2008. Si aucune rupture structurelle n'est identifiée au moment de la crise de 2008, celle-ci a pu amplifier temporairement le ralentissement antérieur identifié en 2004, du fait de son impact sur le financement de l'économie, du choc négatif pour les entreprises et des réponses de politiques publiques.

D'après l'analyse macro-économétrique, le capital humain contribue à hauteur des trois quarts des gains de productivité en tendance sur l'ensemble de la période. De fait, le capital humain aurait contribué pour 2,2 points à la forte croissance de la productivité, de 3,4 % en moyenne annuelle entre 1976 et 1986, avant de voir sa contribution diminuer progressivement pour atteindre 0,6 point depuis 2004, avec, de manière concomitante, la baisse des gains de productivité qui ne progressent plus que de 0,7 % par an. En effet, entre 1975 et 2000 la part des diplômés du secondaire dans la population active française est passée de 37 % à 68 %, celle des diplômés du supérieur de 10 % à 25 %, et en 2020, ces parts sont respectivement de 82 % et 40 %. Cela se traduit par un rythme de croissance annuel moyen de 2,5 % entre 1975 et 2000 pour le secondaire et de 3,5 % pour le supérieur, résultats qui ont diminué de 1,5 point et 1 point au cours des vingt années suivantes. Au total, même s'il n'est pas possible d'identifier une relation de causalité à partir d'une analyse macro-économétrique, et ce d'autant plus que les mesures du capital humain restent frustes, tout se passe comme si le ralentissement de la progression du niveau de formation initiale des nouvelles générations, là où hier, cohortes après cohortes, il augmentait rapidement, expliquait 59 % du ralentissement tendanciel de la productivité en France sur l'ensemble de la période. Au niveau de l'entreprise, la qualité du capital humain est fondamentale en ce qu'elle agit directement sur des déterminants mis en avant dans les études empiriques micro-économétriques comme la qualité du management et l'innovation, l'adoption de nouvelles technologies et les formes innovantes d'organisation du travail notamment.

La croissance de la composante « formation initiale » du stock de capital humain devrait demeurer stable au cours de la prochaine décennie, conduisant ainsi probablement à une stagnation des gains de productivité. Cela renforce la nécessité de travailler sur l'amélioration de la qualité des formations initiales et continues du point de vue des compétences non-cognitives notamment, ainsi que sur le développement des organisations apprenantes afin d'assurer une hausse plus dynamique de la qualité du capital humain en France et partant, des niveaux de vie.

- Cette note synthétise le document : Bruneau C. et Girard P.-L. (2020), « *Évolution tendancielle de la productivité du travail en France, 1976-2018* », Document de travail, n° 2020-18, France Stratégie.



Note de synthèse – juin 2021 – 12 pages

Explorer les liens entre mixité et productivité dans les entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L’Horty et Ferhat Mihoubi (TEPP-CNRS),
Christel Gilles et Alain Trannoy

Cette note synthétise les résultats les plus saillants d’un projet de recherche réalisé par une équipe de TEPP-CNRS¹ sur l’existence d’un lien entre la productivité du travail et le degré de mixité d’âge et de sexe au sein des entreprises. Cette recherche a été sélectionnée dans le cadre d’un appel à projets lancé en 2017 par France Stratégie visant à mesurer les effets des discriminations sur les performances des entreprises, dans la poursuite du rapport sur le coût économique de la discrimination commandé par le groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations.

Cette recherche mobilise de façon innovante trois approches complémentaires pour évaluer une relation potentielle entre productivité du travail et mixité⁴ des ressources humaines au sein des entreprises : 1) l’approche par l’atypisme consiste à estimer l’écart de productivité entre les entreprises dont la composition de la main-d’œuvre se situe aux extrémités de la distribution et les autres entreprises ; 2) l’approche par la diversité consiste à estimer une relation entre productivité des entreprises et écart à une norme de diversité de la main-d’œuvre ; 3) l’approche dite non linéaire consiste à mesurer, au sein de chaque quartile d’entreprises, une relation entre la mixité et la productivité.

Les résultats montrent qu’à caractéristiques égales, une entreprise plus éloignée qu’une autre de la moyenne en termes de mixité est aussi moins productive. Cela est particulièrement marqué pour les entreprises les plus éloignées de la norme en termes de mixité. Ce constat est valable sur la mixité de sexe comme sur la mixité d’âge (part des moins de 30 ans) et l’effet sur la mixité combinée semble amplifié.

Il convient de noter que les résultats provenant des estimations exposées dans cette note de synthèse doivent être interprétés comme des associations et non des liens de causalité.

Au total, ces travaux très utiles appellent à approfondir la recherche dans plusieurs directions : mobiliser des données originales sur la composition des équipes de travail au sein des entreprises, envisager des stratégies d’instrumentation alternatives, ou encore mieux identifier la nature des mécanismes à l’œuvre dans ces résultats. Enfin, des études monographiques pourraient fournir quelques pistes de réflexion.

- On pourra se reporter au rapport de recherche TEPP-CNRS : Challe L., Gilles F., L’Horty Y. et Mihoubi F. (2020), « Mixité et performance des entreprises », 260 pages, juin.



Note de synthèse – juillet 2021 – 16 pages

Biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel ?

Ilyas Mourjane et Julien Fosse

L’atteinte des objectifs de l’Accord de Paris implique de réduire notre consommation énergétique et de remplacer massivement les énergies fossiles par des énergies décarbonées. Parmi les options envisageables, l’utilisation de la biomasse agricole occupe une place toute particulière au vu de son caractère renouvelable, de son potentiel de stockage de carbone et de la grande diversité des ressources agricoles disponibles en France. La biomasse agricole, à la base de l’alimentation, est une

ressource multifonctionnelle dont l'utilisation doit être raisonnée du fait de ses effets potentiels sur l'environnement et des compétitions d'usages liées. L'ambition de la France de mobiliser la biomasse pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 passera nécessairement par une augmentation de la production de biomasse et, parallèlement, par le développement de puits de carbone naturels. Conjugée à la demande d'une production agricole plus durable qui interroge le modèle conventionnel, la mobilisation de la biomasse agricole nécessite de nombreux arbitrages en termes d'utilisation des terres, d'accessibilité des gisements et de prise en compte des enjeux de séquestration du carbone et de préservation de la biodiversité. Comment concilier ces défis afin de développer des usages durables ?

La biomasse agricole actuellement mobilisée pour des usages énergétiques, tels que la combustion, la méthanisation ou l'usage de biocarburants, représente près de 40 térawattheures (TWh). En tenant compte des disponibilités additionnelles des gisements existants, comme les effluents d'élevage, les résidus de cultures ou les surplus d'herbes, le potentiel énergétique maximal identifié de la biomasse agricole pourrait, en théorie, atteindre 120 TWh. Or, la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) estime un potentiel de production de biomasse agricole proche de 250 TWh. Cet objectif ne pourrait donc pas être atteint en considérant uniquement ces disponibilités supplémentaires.

Une évolution globale de notre système agricole, qui repose sur de nouvelles pratiques et logiques culturelles présentant une marge de progression importante – l'agroforesterie, le développement des couverts végétaux, la diversification des rotations –, peut permettre d'augmenter les disponibilités additionnelles en biomasse sans nuire à la fertilité des sols ou à la biodiversité, dans un contexte de dérèglement climatique et de diminution des rendements et cheptels limitant la disponibilité de certains gisements (comme les effluents). Néanmoins, malgré l'hypothèse d'un développement important des cultures intermédiaires sur la majorité des grandes cultures, soit sur près de 12 millions d'hectares (Mha) au total, et l'hypothèse d'une progression plus prudente de l'agroforesterie sur 2,5 Mha, le potentiel énergétique de la biomasse agricole à l'horizon 2050 atteindrait 160 TWh.

Pour accroître davantage la biomasse énergétique, il serait nécessaire d'augmenter significativement les prélèvements en résidus de cultures, et de recourir massivement à certaines cultures dédiées.

Cependant, le potentiel de ces deux derniers leviers reste très incertain, du fait de leur faisabilité – impliquant, entre autres, une redistribution majeure des terres agricoles – et des impacts associés, tels que les changements d'affectation des sols, qui s'ajoutent à la forte variabilité de la disponibilité de certains résidus ainsi qu'aux besoins prioritaires (alimentation, agronomie, matériaux).

Nos constats montrent que la mobilisation de la biomasse agricole dans le but d'atteindre la neutralité carbone est possible, mais qu'elle ne l'est pas aux niveaux fixés par la SNBC. Une mobilisation accrue implique de développer une stratégie agricole de long terme, intégrant une vision transversale des défis connexes (compétitions d'usages, durabilité des prélèvements, vision socioéconomique). Par conséquent, l'atteinte des objectifs relatifs à la biomasse-énergie fixés par la SNBC nécessiterait la mobilisation des autres gisements de biomasse, notamment forestiers.

- Cette note présente la synthèse de : Mourjane I. et Fosse J. (2021), « [La biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel énergétique ?](#) », *Document de travail*, n° 2021-03, France Stratégie, juillet, 136 pages



Note de synthèse – septembre 2021 – 12 pages

Localisation de la production automobile : enseignements sur l'attractivité et la compétitivité

Aymeric Lachaux, Vincent Aussilloux et Philippe Frocrain

Pays pionnier dans l'automobile, la France a beaucoup souffert dans la compétition mondiale au cours des vingt dernières années. L'automobile est à l'origine de près de la moitié de la dégradation du solde des produits manufacturés depuis 2000, et explique une large part de la désindustrialisation qu'a connue le pays. Ce déclin ne concerne pas tant la compétitivité des constructeurs automobiles français, dont la production a sensiblement augmenté à l'étranger, que la perte d'attractivité du territoire national pour la localisation de la production automobile.

L'analyse empirique de la production et de la vente de 156 millions de voitures dans le monde en 2017 et 2018 mesure l'influence des déterminants de l'attractivité des pays pour les sites d'assemblage automobile. Les résultats indiquent que le coût du travail ainsi que la fiscalité sur la production et les sociétés expliquent quasiment l'intégralité du déficit d'attractivité de la France vis-à-vis du Royaume-Uni, de l'Espagne et de la République tchèque. Ils sont également pénalisants par rapport à l'Allemagne, au Japon et aux États-Unis, mais contribuent moins au déficit d'attractivité que la baisse des coûts liée à de plus forts volumes produits. Le volume de production de chaque pays dépend lui-même d'un grand nombre de facteurs, dont la taille du marché domestique mais aussi des coûts de production. Un avantage coût initial peut enclencher un cercle vertueux en conduisant à une hausse des volumes qui engendre en retour une baisse des coûts dans un processus cumulatif.

Les mesures fiscales récentes ou annoncées en faveur de la compétitivité des entreprises pourraient avoir un fort impact positif sur la production (+ 20 %) du secteur automobile dans l'Hexagone. Le déficit commercial pourrait être divisé par trois. La diminution du taux d'impôt sur les sociétés de 33 % à 25 % contribuerait à plus des trois quarts de ces effets et celle des impôts de production pourrait se traduire par une hausse de 4 % de la production automobile française. Les politiques stimulant l'innovation et les gains de productivité des constructeurs français ont également un impact positif, mais qui profite en majeure partie à leurs usines situées à l'étranger. Ainsi, dans le cas français, l'efficacité des politiques d'innovation semble largement réduite par le déficit d'attractivité du territoire pour les activités de production.

Il existe plusieurs sources d'incertitude sur les résultats. D'abord, comme toute analyse écono-métrique de ce type, les déterminants de localisation sont supposés identiques pour l'ensemble des constructeurs mondiaux. Ensuite, l'analyse ne prend en compte que les réallocations de la production parmi les sites existants (la marge intensive). Enfin, elle est menée sur une période durant laquelle les véhicules étaient essentiellement thermiques. Dans quelle mesure les résultats sont-ils extrapolables à l'avenir, dans un contexte de transition électrique à marche forcée ? La question reste ouverte : d'un côté, l'analyse se concentre sur les étapes d'assemblage et non de la production des moteurs ou des batteries. De l'autre, l'électrique va faire diminuer le poids de l'assemblage dans la valeur ajoutée ainsi que le contenu en emplois.

- Cette note constitue la synthèse du document suivant : Lachaux A. (2021), « [Localisation de la production automobile : quels enseignements sur l'attractivité des pays et la compétitivité des entreprises ?](#) », *Document de travail*, n° 2021-04, septembre.



Travaux de la Plateforme RSE

Plateforme nationale d'action globale pour la Responsabilité sociétale des entreprises

Avis sur les relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs : recommandations pour la mise en œuvre de la diligence raisonnable

juillet 2017, 42 pages

L'augmentation de la sous-traitance, la multiplication des lieux de production et l'existence d'incidents parfois dramatiques dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ont conduit à l'émergence, dans les discussions internationales et dans le droit européen, de la question des mesures de vigilance que mettent en œuvre les entreprises. Dans ce contexte, le Premier ministre a demandé à la Plateforme RSE de contribuer à la définition et à l'élaboration du contenu de ces mesures de vigilance.



Contribution au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

Avis, février 2018, 24 pages

Cet avis, publié le 5 février 2018, se veut une synthèse entre les propositions des pôles qui composent la Plateforme RSE : entreprises et monde économique, organisations syndicales de salariés, organisations de la société civile, chercheurs et développeurs de la RSE et institutions publiques. Dans ce cadre, la Plateforme RSE se prononce sur les entreprises à mission, sur la révision des articles 1832 et 1833 du code civil et sur les enjeux de gouvernance. Elle recommande également de prendre des mesures incitant les entreprises à développer des démarches RSE, notamment à travers des initiatives sectorielles et une promotion de l'action des entreprises françaises en matière de RSE aux niveaux européen et international.



Engagement des entreprises pour l'emploi des travailleurs handicapés

Avis, avril 2018, 60 pages

Le 31 janvier 2018, Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, a demandé à la Plateforme RSE d'identifier les leviers les plus efficaces pour encourager les entreprises à prendre des initiatives volontaires en faveur de l'embauche et du maintien dans l'emploi en milieu ordinaire des travailleurs handicapés.



Vers une responsabilité territoriale des entreprises

Avis, juillet 2018, 82 pages

La Plateforme RSE a analysé les multiples stratégies d'ancrage territorial des entreprises, les formes variées de coopération, les différents instruments de mesure ainsi que les freins existants. Elle formule onze recommandations pour mieux connaître, organiser et favoriser les pratiques de coopération.



Le rôle du droit dans la protection de l'environnement

Actes du séminaire du 30 mai 2018, publiés le 14 septembre 2019, 49 pages

Pour nourrir les réflexions de son groupe de travail « RSE et environnement », la Plateforme RSE a organisé le 30 mai 2018 à France Stratégie un séminaire consacré au rôle du droit dans la protection de l'environnement, avec la participation de chercheurs spécialistes du droit de l'environnement et de la responsabilité : Pauline Abadie, maître de conférences en droit privé, Université Paris Sud ; Mathilde Hautereau-Boutonnet, professeure en droit public, Université Jean Moulin Lyon-3 ; Marie-Pierre Camproux-Duffrene, maître de conférences en droit privé, Université de Strasbourg ; Kathia Martin-Chenut, chercheuse au CNRS, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne ; Laurent Neyret, professeur en droit privé, Université de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines.



RSE et environnement : économie circulaire, gouvernance et responsabilité environnementale

Avis, septembre 2018, 91 pages

La Plateforme RSE présente un diagnostic sur le pilier environnemental de la RSE et formule des recommandations adressées aux différentes parties prenantes, dans un avis adopté le 12 septembre 2018, à partir des conclusions de son groupe de travail « RSE et environnement ».



RSE et objectifs de développement durable

Avis, octobre 2018, 36 pages

Quelle pourrait être la contribution de la RSE à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) ? Quels sont les enjeux clés de la mobilisation des entreprises vis-à-vis des ODD ? Le 22 octobre 2018, la Plateforme RSE a remis son avis à Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.



Engagement des entreprises pour la prévention des conduites addictives (alcool, tabac et stupéfiants)

Avis, janvier 2019, 64 pages

Le 24 mai 2018, Nicolas Prisse, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), a demandé à la Plateforme RSE de proposer des mesures susceptibles d'encourager les entreprises à s'engager dans des démarches volontaires visant à prévenir et à réduire les consommations à risque d'alcool, de tabac et de stupéfiants.



La RSE, démarche de dialogue et levier de transformation : contribution de la Plateforme RSE

Avis, mars 2019, 19 pages

Actrice des territoires et lieu de dialogue, l'entreprise se doit de contribuer, à son échelle, et notamment au travers de sa responsabilité sociétale, aux valeurs sur lesquelles se construisent nos sociétés et aux objectifs d'un développement plus responsable et durable. Eu égard à ses missions, à ses travaux, et à son mode fonctionnement fondé sur le dialogue et la concertation multi-acteurs, la Plateforme RSE a souhaité, dans le contexte social actuel, rappeler le rôle de l'entreprise et de la RSE dans le projet social et partager quelques éléments de réflexion nés des travaux menés depuis 2013. Le rapport d'étape présente les recommandations du groupe de travail n° 1, constitué au sein de la Plateforme RSE. Rapport approuvé lors de la réunion plénière du 9 octobre 2014.



La RSE et au-delà : questionner la stratégie, la gouvernance et le management

Actes du séminaire du 10 janvier 2019, publiés le 26 mars 2019, 48 pages

Alors que le développement soutenable, la transition écologique, occupent un espace croissant dans le débat politique, relativement peu d'attention est portée sur l'importance de la stratégie et de la gouvernance des organisations. Depuis leurs origines, les outils et les concepts de la RSE évoluent et interrogent les plus hautes sphères de décision des entreprises. Les acteurs de la prise de décision managériale se doivent de mieux comprendre les enjeux afin d'adopter des modèles d'affaires à même de préserver les ressources naturelles et permettre le bien-être de tous. Proposé par des membres du pôle des chercheurs et développeurs de la Plateforme RSE, avec le soutien de la Conférence des présidents

d'université (CPU) et de la Conférence des grandes écoles (CGE), le séminaire organisé le 10 janvier 2019 à France Stratégie a réuni des chercheurs de plusieurs disciplines.



L'entreprise à mission. Réflexions sur le projet de loi PACTE

Actes de la Conférence de recherche du 2 mai 2019, publiés en juillet 2019

Modélisation légale de nouvelles finalités reconnues à l'entreprise ? Aggiornamento par la loi de la figure de l'entreprise ? L'entreprise à mission suscite, à l'heure de la réforme législative des articles 1833 et 1835 du code civil, de nombreuses discussions. Pourtant, la figure de l'entreprise n'a jamais cessé d'être redessinée dans sa dimension conceptuelle comme sa dimension spatiale. Social business, entreprise sociale et solidaire, entreprise du commun, B-corp.... Différents modèles d'entreprise ont déjà été proposés et mis en œuvre selon les attentes exprimées dans certains secteurs d'activité et les exigences propres aux marchés économiques et aux États. À ces modèles d'entreprise, font écho des théories relevant des sciences du management et traduites parfois en droit, que l'on pense à la théorie du gouvernement d'entreprise ou de la théorie des parties prenantes. Mais ces conceptions théoriques ont rarement été suivies d'une intervention législative. Pour l'illustrer, les Rapports Vienot I et II de la fin des années 90 soulignaient l'importance de développer un véritable gouvernement d'entreprise à travers la mise en place d'une direction transparente et l'instauration de contre-pouvoirs. Cependant, la portée juridique de ces rapports a été limitée aux recommandations qu'ils contenaient, à savoir celle d'un code de bonne conduite. Également, le Rapport Sudreau sur la réforme de l'entreprise de 1975 promouvait l'accroissement de l'autonomie des salariés, la protection des consommateurs et la prise en compte des contraintes environnementales. Le Rapport Notat-Sénard, inspirant directement le projet de loi Pacte, redonne vigueur à ces propositions. Ce qui donne l'occasion d'échanger dans un cadre universitaire, soutenu par France Stratégie, afin de souligner les aspects originaux et les limites du projet, clarifier les points restés dans l'ombre et envisager les perspectives de la réforme à venir.



Engagement pour l'égalité femmes-hommes des entreprises actives à l'international

Avis, septembre 2019, 115 pages

La Plateforme RSE a été saisie par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères afin qu'elle élabore un diagnostic, en identifiant notamment les bonnes pratiques, et des recommandations pour mobiliser les entreprises françaises actives à l'international en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre de leurs démarches de responsabilité sociétale. Pour y répondre, la Plateforme RSE a constitué un groupe de travail qui a mené une vingtaine d'auditions pour élaborer un diagnostic et des propositions. En s'appuyant notamment sur les pratiques des entreprises et les outils disponibles, elle formule quarante recommandations adressées au gouvernement, aux entreprises, aux fédérations professionnelles, aux chercheurs.



RSE et performance globale : mesures et évaluations, état des lieux des pratiques

Avis, novembre 2019, 101 pages

De nombreuses initiatives visent à fournir une approche de la RSE par les mesures : rapports RSE (déclarations de performance extra financière), enquêtes de la statistique publique, notations multiples par des acteurs privés, informations collectées par les organismes d'évaluation ou de certification, etc. Ces données sont très variées en termes de quantité, de contenu, de qualité, de fréquence de mise à jour, d'accessibilité et de source. Dans le prolongement de ses travaux menés dès 2014 sur Compétitivité et développement durable, l'enjeu des TPE-PME, la Plateforme RSE a décidé de se saisir de ces questions et de constituer un groupe de travail intitulé Mesures de la RSE et performance globale. Ce groupe de travail a réalisé un état des lieux des données publiques sur la RSE ainsi qu'une analyse de l'évolution du cadre légal, réglementaire et normatif. Ce panorama a été complété par les initiatives et mesures de la RSE menées par les entreprises et leurs parties prenantes. Enfin, les membres du groupe de travail ont abordé l'enjeu du pilotage et du reporting de la performance globale de l'entreprise. À l'issue de ces travaux, la Plateforme RSE formule dix-neuf recommandations adressées aux institutions françaises, européennes et aux entreprises.



Empreinte biodiversité des entreprises

Avis, janvier 2020, 123 pages

La Plateforme RSE a été saisie par Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire afin qu'elle étudie la prise en compte de l'empreinte biodiversité des entreprises dans leur reporting extra-financier, identifie les bonnes pratiques qui pourraient être généralisées, et apporte des recommandations pour mobiliser les entreprises face à l'enjeu de préservation de la biodiversité.



Responsabilité numérique des entreprises – 1. L'enjeu des données

Avis, juillet 2020, 210 pages

Pour appréhender les questions soulevées par la transition numérique, la Plateforme RSE a constitué en 2019 un groupe de travail « Responsabilité numérique des entreprises » conduit par Bettina Laville (Comité 21), Ghislaine Hierso (4D) et Geoffroy de Vienne (CFTC). Ce groupe a mené dix-huit auditions afin d'élaborer un diagnostic et des propositions. Dans ce premier avis, adopté en assemblée plénière le 6 juillet 2020, la Plateforme RSE s'est concentrée sur les données collectées ou générées par les entreprises dans le cadre de leurs activités. Elle s'est attachée à donner une définition claire et précise de ce que signifie, pour une entreprise, d'être numériquement responsable. La prise en considération des défis sociaux et environnementaux par les entreprises seront examinés ultérieurement dans un second avis. En analysant le contexte numérique dans lequel évoluent les entreprises et en s'appuyant sur leurs pratiques, la Plateforme RSE adresse 34 recommandations aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux syndicats de salariés, aux chercheurs et aux acteurs de l'évaluation extra-financière des entreprises.



Labels RSE

Propositions pour des labels RSE sectoriels destinés aux TPE, PME et ETI

Avis, février 2021, 122 pages

Guillaume de Bodard – CPME, animateur

Yves Huguet – ALLDC, **François Moreux** – CFE-CGC, co-rapporteurs

La Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (Plateforme RSE) réunit depuis 2013 un large éventail de parties prenantes : entreprises, partenaires sociaux, organisations de la société civile, réseaux d'acteurs, chercheurs et institutions publiques. La Plateforme RSE a constitué un groupe de travail (GT) « Labels RSE » afin de pouvoir établir un diagnostic sur les labels RSE, et plus particulièrement les labels sectoriels, et formuler des propositions. Il s'agit d'une auto-saisine s'appuyant à la fois sur le bilan de l'expérimentation de labels RSE sectoriels qui s'est déroulée de mai 2018 à décembre 2019, et de manière plus générale sur l'évaluation des labels ou référentiels RSE existants au travers d'une trentaine d'auditions. La Plateforme RSE formule 24 recommandations adressées au gouvernement, aux entreprises, aux fédérations professionnelles, aux chercheurs.



Responsabilité numérique des entreprises

2. Enjeux environnementaux et sociaux

Avis, avril 2021, 170 pages

La Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (Plateforme RSE) a décidé en 2018 de constituer un groupe de travail portant sur la « Responsabilité numérique des entreprises » (RNE) afin d'appréhender les questions soulevées par la transition numérique. La massification des données et les évolutions numériques constantes transforment le paysage dans lequel évoluent les entreprises. Les effets de la transformation doivent être appréhendés avec éthique et dans le respect de l'environnement et des droits humains fondamentaux. Le champ d'étude étant considérable, le groupe de travail a décidé de séparer l'étude en deux volets.

La Plateforme RSE s'est concentrée, dans un premier temps, sur les données collectées ou générées par les entreprises dans le cadre de leurs activités. La prise en considération des défis environnementaux et sociaux du numérique par les entreprises est examinée dans le présent avis. Dans le cadre de cette auto-saisine, pour la seconde partie sur les impacts environnementaux et sociaux, la Plateforme RSE a constitué un groupe de travail qui a mené dix-huit auditions afin d'élaborer un diagnostic et formulé vingt-deux propositions à destination tant des pouvoirs publics, des entreprises, des organisations syndicales de salariés, de l'enseignement supérieur et la recherche, qu'aux acteurs de l'évaluation extra-financière des entreprises.



Responsabilité numérique des entreprises – Synthèse

Mai 2021, 37 pages

La Plateforme RSE, après la publication de deux avis sur la responsabilité numérique des entreprises (RNE) propose une synthèse de ses travaux. Empreinte environnementale croissante, inégalités liées à l'illectronisme, transformation de l'organisation du travail et développement des plateformes ... l'impact social et environnemental du numérique est loin d'être immatériel. C'est pourquoi la Plateforme RSE formule un ensemble de recommandations pour des entreprises numériquement responsables. Le groupe de travail « Responsabilité numérique des entreprises », conduit par Bettina Laville (Comité 21), Ghislaine Hierso (4D – Les Petits Débrouillards) et Geoffroy de Vienne (CFTC) a élaboré un diagnostic et des propositions afin de faire de la responsabilité numérique des entreprises une composante clé de la RSE.

À l'issue des travaux du groupe, la Plateforme RSE a adopté un premier avis, le 6 juillet 2020 : « Responsabilité numérique des entreprises – 1. L'enjeu des données ». Un second avis a été adopté le 14 avril : « Responsabilité numérique des entreprises – 2. Enjeux environnementaux et sociaux ». La Plateforme RSE s'est attachée à cerner les enjeux de la responsabilité numérique des entreprises, tout au long de la chaîne de valeur des produits. Le numérique a des impacts environnementaux (émission de GES, consommation de ressources...) et sociaux (organisation et conditions du travail, dialogue social ...). Les effets de la transformation doivent être appréhendés avec éthique et dans le respect de l'environnement et des droits humains fondamentaux.



La RSE, un enjeu européen

Contribution aux travaux de la présidence française du Conseil de l'Union européenne

Avis, octobre 2021, 118 pages

Frédérique Lellouche (CFDT), animatrice

Danielle Auroi (FCRSE) et Pauline Fiquemont (MEDEF), co-rapporteuses

Face au dérèglement climatique et à la dégradation de l'environnement, dont la communauté scientifique internationale rappelle la gravité et l'urgence, l'Union européenne se présente au travers du pacte vert ou Green Deal pour l'Europe comme « chef de file mondial » pour une transition juste. Différentes initiatives – la révision de la directive sur le reporting extra-financier (NFRD) et la création de normes européennes de reporting ESG (Environnement, Social, Gouvernance), la stratégie renouvelée en finance durable, le projet de directive sur le devoir de vigilance et sur la gouvernance d'entreprise durable – marquent ainsi un agenda européen riche sur les sujets RSE. Alors que la France s'apprête à présider, au premier semestre 2022 le Conseil de l'Union européenne, la Plateforme RSE formule 11 recommandations pour une RSE ambitieuse portée par l'Europe.



Responsabilité sociétale des entreprises : une ambition partagée

Propositions des parties prenantes pour les rendez-vous de 2022

Avis, décembre 2021, 34 pages

Alors que la France présidera, au premier semestre 2022, le Conseil de l'Union européenne, la Plateforme RSE appelle de ses vœux une RSE ambitieuse portée par l'Europe. L'Union européenne a une longue expérience en matière de RSE. Elle peut s'appuyer sur l'expérience et les initiatives portées par les États membres, et en particulier de la France, pays pionnier en la matière. La France doit continuer à jouer son rôle de leader en Europe et inspirer un haut degré d'ambition des textes européens. Eu égard à ses missions, à ses travaux et à son mode de fonctionnement fondé sur le dialogue et la concertation multi-acteurs, la Plateforme RSE a souhaité partager, à la veille des grands choix démocratiques de 2022, quelques propositions nées des travaux menés par ses membres depuis 2013. La Plateforme RSE recommande notamment :

- de porter une ambition nationale en faveur de la RSE, en adoptant un plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE, en s'appuyant sur les travaux publiés par la Plateforme RSE depuis 2013, et en y associant toutes les parties prenantes qu'elle réunit ;
- de faire du succès des politiques publiques européennes en matière de RSE un objectif prioritaire de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, en veillant à l'équilibre des piliers environnemental, social et de la gouvernance (ESG).



Affichage social sur les biens et services

Avis, février 2022, 165 pages

Jean-Pierre Chanteau (RIODD), animateur

Benjamin Perdreau (La Coopération agricole) et Geoffroy de Vienne (CFTC), co-rapporteurs

L'information des consommateurs sur les responsabilités sociales et environnementales des entreprises, ainsi que sur les impacts sociaux et environnementaux des biens et services qu'elles produisent, constitue un levier puissant pour une transition de notre économie vers un modèle plus écologique et solidaire. La ministre de la Transition écologique, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et la secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable ont saisi la Plateforme RSE en février 2021 pour qu'elle rende un avis sur la création d'un dispositif d'affichage social. La lettre de saisine souligne la cohérence attendue entre le contour de l'affichage social et l'application du devoir de vigilance ainsi que les objectifs de développement durable, en particulier les bonnes pratiques en matière d'emploi, d'organisation du travail, de santé-sécurité au travail, de dialogue social et de formation ; l'impact de l'activité de production en matière de développement local et sur les populations riveraines et locales ; les relations entretenues avec les parties prenantes de l'entreprise ; la lutte contre la corruption ; le respect des droits de l'homme et la prise en compte de ces considérations dans les politiques d'achat dans les relations des entreprises avec leurs fournisseurs et leurs sous-traitants. Pour y répondre, la Plateforme RSE a constitué un groupe de travail, qui a analysé des ressources documentaires, mobilisé les compétences de ses membres, mené quatorze auditions de mai à novembre 2021 et lancé en juin 2021 un appel à contributions invitant tous les opérateurs à partager leur expérience avec la Plateforme RSE.



Engagement des entreprises pour leurs salariés aidants

Avis, mars 2022, 92 pages

Frédérique Lellouche (CFDT), animatrice

Claudie Kulak (CESE) et **Lydie Recorbet** (ORSE), co-rapporteuses

Si le sujet des salariés aidants apparaît peu inscrit dans les démarches RSE des entreprises, il n'en reste pas moins à la croisée de multiples thématiques déjà inscrites dans les outils de la RSE et dans les thèmes de négociation obligatoire : l'égalité femmes-hommes, la non-discrimination, le handicap, la QVT, le bien-être au travail et l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle. La question ne peut pas être prise en compte de la même façon selon le type d'entreprise, la taille et le secteur d'activité : les grandes entreprises et les PME / TPE ne disposent pas des mêmes ressources pour accompagner leurs salariés aidants. Certaines entreprises ont déjà développé des dispositifs pouvant inspirer les autres. La Plateforme RSE fait référence à des outils visant à évaluer, à mettre en avant et à récompenser les démarches les plus performantes : l'indice de bien-être des salariés aidants, le label Cap'Handéo « Entreprise engagée auprès de ses salariés aidants » et le prix « Entreprise & Salariés aidants ». La Plateforme RSE formule ici 24 recommandations.



Rapports d'activité

Rapport annuel

Tous les rapports d'activité sont disponibles en ligne sur la page de présentation de la Plateforme RSE.



Secrétariat permanent de la RSE

Gilles Bon-Maury, secrétaire permanent (2017-2022)

Sandrine Cadic, cheffe de projet (2018-2022)

Arjuna Andrade, chargé d'études (2017)

Hortense Battisti, chargée d'études (2020-2021)

Céleste Bertail, chargée d'études (2021-2022)

Antoine Dallet, chargé d'études (2017)

Ines Drion, chargée d'études (2018-2019)

Mathilde Ducroz, chargée d'études (2018-2019)

Carine Jeuland, chargée d'études (2017-2018)

Garance Pacouret, chargée d'études (2019-2020)

Solène Roisin, chargée d'études (2017-2018)

Éva Tranier, chargée d'études (2020-2021)

Étienne Brodeau, stagiaire (2020)

Valentine Huet, stagiaire (2017)

Loïck Landouzy, stagiaire (2018)

Marie-Louise Reynoud, stagiaire (2022)

Noémie Robin, stagiaire (2019)

Morgane Stephan, stagiaire (2017-2018)

Nathan Younes, stagiaire (2021)

Autres publications

Points de vue

- [Des corridors de valeurs du carbone pour faire quoi ?](#), par Baptiste Périssin Fabert, 2 juin 2017
- [L'expert, ce mal-aimé ?](#), par Bélih Nabli et Daniel Agacinski, 13 juin 2017
- [Les conséquences du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris](#), par Dominique Auverlot, 19 juin 2017
- [Besoin de Plan ?](#), par Michel Yahiel, 13 juillet 2017
- [Pour une Europe leader de la transition énergétique](#), par Vincent Aussilloux et Alain Trannoy, 28 juillet 2017
- [Comment l'évaluation des politiques publiques contribue-t-elle à la vie démocratique ?](#), par Fabrice Lengart et Daniel Agacinski, 1^{er} septembre 2017
- [Les entreprises ont un rôle à jouer dans la réussite des plans de formation](#), par Morad Ben Mezian, 2 octobre 2017
- [L'intelligence artificielle : mythes et réalités](#), par Lionel Janin, 20 novembre 2017
- [Accélérer la transition écologique des systèmes alimentaires pour concilier impératif environnemental, attentes sociétales et opportunité économique](#), par Julien Fosse, 23 novembre 2017
- [La COP 23 sous présidence fidjienne. Attention danger](#), par Dominique Auverlot, 8 décembre 2017
- [Sécuriser les investissements bas-carbone : un enjeu essentiel pour atteindre nos objectifs climatiques](#), par Marie Dégremont, 11 septembre 2017
- [Renforcer le dialogue entre collectivités territoriales et État dans le cadre de l'élaboration de la Programmation pluriannuelle de l'énergie \(PPE\)](#), Marie Dégremont, 28 mars 2018
- [Transformation ou révolution du travail ?](#), par Cécile Jolly et Jean Flamand 20 avril 2018
- [Les services rendus par la biodiversité et les écosystèmes. Quelle prise en compte dans les politiques publiques ?](#), par Julien Fosse 15 mai 2018
- [La négociation et l'action collectives à l'heure du digital en Europe](#), par Cécile Jolly 13 septembre 2018
- [Quels impacts de l'intelligence artificielle sur l'avenir du travail ?](#), par Salima Benhamou, 18 sept. 2018
- [Idées préconçues à propos de l'intelligence artificielle](#), par Salima Benhamou, 25 janvier 2019

- **Impacts de la crise du Covid-19 sur le système électrique**, Étienne Beeker et Marie Dégremont, 21 avril 2020
- **Vulnérabilité économique des zones d'emploi face à la crise**, par Coline Bouvart, Clément Dherbécourt, Boris Le Hir, 9 juin 2020
- **La planification : idée d'hier ou piste pour demain ?**, Daniel Agacinski, Julien Bueb, Anne Faure, Julien Fosse, Hélène Garner, Boris Le Hir, Gautier Maigne et Mathilde Viennot, 17 juin 2020, 28 pages
- **La mobilité sociale en France : que sait-on vraiment ?**, par Clément Dherbécourt, 3 septembre 2020, 19 pages
- **Mobilités et Covid-19 : quels impacts sur les comportements et les politiques de transport ?**, Jean Colard, Jincheng Ni et Nicolas Meilhan, 10 septembre 2020, 19 pages. En anglais : **Mobility and Covid-19: what impacts on transport behaviour and policies?**, février 2021, 16 pages
- **Les défaillances d'entreprises dans la crise Covid-19 : zombification ou mise en hibernation ?**, Mathieu Cros, Anne Epaulard et Philippe Martin, 14 décembre 2020, 10 pages
- **Les professions des salariés au voisinage du Smic à l'épreuve de la crise sanitaire**, Jean Flamand, 15 décembre 2020, 20 pages
- **La meilleure répartition des logements sociaux a-t-elle fait progresser la mixité sociale ?**, Pierre-Yves Cusset, Clément Dherbécourt et Alban George, 23 février 2021, 12 pages
- **Comparaison internationale : au-delà des décès identifiés Covid, combien de morts en plus ? Point d'étape « un an après »**, Julien Rousselon, 28 mars 2021, 26 pages
- **Projeter le système électrique français vers le long terme, entre objectifs ambitieux et incertitudes radicales ?**, Maxime Gérardin et Étienne Beeker, 20 mai 2021, 8 pages
- **Les tribunaux de commerce pourront-ils faire face au rebond des faillites suite à la crise ?**, Anne Epaulard et Florian Gache, 1^{er} juillet 2021, 10 pages
- **Premier trimestre 2021 : quelles dynamiques territoriales en matière d'emploi et de chômage ?**, Coline Bouvart, Jean Flamand et Clément Dherbécourt, 12 juillet 2021, 28 pages
- **Défaillances d'entreprises : où en est-on ?**, Élise Boekwa Bonkosi, Anne Épaulard et Florian Gache, 2 décembre 2021, 6 pages
- **Défaillances d'entreprises : toujours pas d'effet de rattrapage post-Covid**, Elise Boekwa Bonkosi et Anne Epaulard, département Économie, 20 mai 2022, 3 pages

Actes de colloque, guides, mises de jeu, notes d'étape, co-éditions, etc.

Synthèse de séminaire – 2 septembre 2016 – 14 pages, publié en juillet 2017

Salaire minimum : questions anciennes et nouvelles

Sous la présidence de Jean Pisani-Ferry

Tables rondes présidées par Selma Mahfouz, Fabrice Lengart et Agnès Bénassy-Quéré

Christel Gilles, **rapporteuse**

En France, quels sont les enjeux et les débats autour du SMIC ? On distingue trois grandes questions. La première a trait à son coût et à son effet sur l'emploi. Jusqu'à quel point un coût du salaire minimum risque-t-il d'entraver l'accès au marché du travail pour des personnes sans formation, celles quittant le système scolaire sans diplôme ? La deuxième question concerne l'efficacité des dépenses publiques liées au SMIC, qui prennent la forme d'allègements de charges : à quel niveau fixer le salaire minimum et comment optimiser les exonérations de cotisations sociales pour à la fois maximiser l'emploi et réduire la pauvreté ? Un équilibre est à définir entre la diminution du coût du salaire minimum et l'augmentation de son pouvoir d'achat. Enfin, troisième question, quels effets ont eu ces politiques d'allègements de charges sur le modèle productif ? En freinant à court terme la diminution de l'emploi peu qualifié, la baisse du coût du SMIC a-t-elle contribué à créer des effets adverses de long terme sur la spécialisation sectorielle de l'économie, la productivité et la compétitivité ? Le séminaire organisé par France Stratégie a choisi de s'intéresser aux expériences étrangères, en particulier allemandes, britanniques et suédoises. Trois sessions ont porté sur les effets du salaire minimum sur l'emploi et la participation au marché du travail (session 1), sur le salaire minimum comme instrument de lutte contre les inégalités (session 2) et enfin sur l'incidence du salaire minimum sur la structure productive, la productivité et la compétitivité (session 3).



Compte rendu de séminaire – octobre 2015 à juin 2017 – 94 pages, publié le 24 novembre 2017

Mutations sociales, mutations technologiques

Sous la présidence de Michel Yahiel, avec la collaboration de Pierre-Cyrille Hautcoeur (EHESS) et Antoine Petit (Inria)

Lionel Janin, Adélaïde Ploux-Chillès et Céline Mareuge, **coordinateurs**

Initié en octobre 2015, ce séminaire est consacré aux doubles mutations – sociales et technologiques – qui bouleversent aujourd'hui l'économie et la société. Au fil des séances, il s'agit de prendre la mesure

de ces bouleversements, dans des domaines très divers, mais aussi d'en repérer les enjeux, les risques ou les limites, avec toujours la volonté de mieux cerner la possibilité ou la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics face à cette « révolution » en cours.

Date	Intitulé	Intervenants
12 oct. 2015	La « révolution » numérique, une révolution industrielle ?	Sylvain Allano et Pierre-Cyrille Hautcœur
12 nov. 2015	<i>Big data</i> : création de valeur, enjeux et stratégies de régulation	Stéphane Grumbach et Laurent Gille
14 déc. 2015	Économie collaborative, économie du partage : quels enjeux pour demain ?	Frédéric Mazzella et Marie-Anne Dujarier
14 janv. 2016	Le risque technologique à l'heure du tout numérique	Gérard Berry et Jean-Baptiste Fresso
8 fév. 2016	La relation médecin-patient à l'ère des objets connectés	Sylvie Fainzang et Bruno Sportisse
10 mars 2016	Algorithmes, libertés et responsabilités	Daniel Le Métayer et Antoinette Rouvroy
11 avr. 2016	La place de l'homme face à l'intelligence artificielle	Yann LeCun et Jean-Gabriel Ganascia
12 juillet 2016	Quelle place pour les robots dans la société ?	Laurence Devillers et Anne-Sophie Rigaud
5 janvier 2017	Le numérique transforme-t-il la participation citoyenne ?	Stéphanie Wojcik et Clément Mabi
2 février 2017	Quels sont les impacts des écrans sur les cerveaux ?	Daphné Bavelier et Sophie Pène
2 mars 2017	Diffusion de l'information : quels enjeux démocratiques ?	Serge Abiteboul et Dominique Cardon
6 avril 2017	Le cybertariat	Ursula Huws et Antonio Casilli
4 mai 2017	Pauvreté et numérique	Pierre Mazet et Jean Deydier
1 ^{er} juin 2017	Quelle évolution des méthodes pédagogiques ?	Roberto Casati et François Taddei



Actes du colloque FS/CGI/CGEDD, 14 septembre 2017 – publié en décembre 2017, 56 pages

La pratique de l'évaluation socioéconomique des investissements publics

Sous la présidence de Roger Guesnerie

Le Commissariat général à l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'environnement et du développement durable ont initié un cycle de colloques sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics, sous la présidence de Roger Guesnerie. L'évaluation socioéconomique a principalement pour objet d'éclairer le décideur public, sans s'y substituer, avant qu'il ne rende publics ses choix. Les six premiers colloques étaient consacrés à l'évaluation socioéconomique des projets de transports (16 septembre 2014), à la prise en compte des externalités environnementales (2 avril 2015), des effets d'agglomération (22 octobre 2015), des risques naturels et sanitaires dans le calcul socioéconomique (17 mars 2016), au choix des indicateurs dans la sélection des projets (14 décembre 2016) et au système d'actualisation (29 mars 2017). Ce septième colloque a porté sur la pratique de l'évaluation socioéconomique des investissements publics en France. Il s'est proposé de dresser un premier bilan critique sur les avancées concrètes obtenues ces dernières années.

Introduction par Roger Guesnerie et Jean-Yves Raude

Ouverture par Fabrice Lenglard

Première partie – Évaluation socioéconomique des projets d’investissements publics, rapport de l’IGF, décembre 2016, par Jean-Michel Charpin et Lucie Ruat

Deuxième partie – Les enseignements à tirer des contre-expertises sur la pratique du calcul économique, avec Julie de Brux, Olivier Rivière et Géraldine Ducos

Deuxième partie – Guide de l’évaluation socioéconomique des investissements publics of Economics, avec Benjamin Delozier et Dominique Auverlot



Note d’étape – décembre 2017, 59 pages

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail

Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d’évaluation

Sandrine Cazes, Marcel Grignard et Jean-François Pilliard

Les ordonnances du 22 septembre 2017 réforment en profondeur le cadre du dialogue social et des relations de travail en France. La ministre du Travail a confié à trois personnalités qualifiées, Sandrine Cazes, Marcel Grignard et Jean-François Pilliard, la mission d’organiser et de coordonner l’exercice d’évaluation des effets économiques et sociaux des ordonnances avec l’appui de France Stratégie, de la Dares et de la Direction générale du travail (DGT). Un comité d’évaluation présidé par ces trois personnalités qualifiées et composé des partenaires sociaux, des administrations concernées, d’experts et de praticiens a été installé le 16 novembre 2017. Il s’est réuni une deuxième fois le 6 décembre 2017. Les premiers travaux et échanges au sein du comité ont permis de préciser les objectifs de cette évaluation en distinguant deux niveaux : ce qui relève des effets directs de la mise en place du nouveau cadre législatif et de son appropriation par les acteurs (partenaires sociaux, salariés, employeurs mais aussi praticiens) ; ce qui relève des conséquences des ordonnances sur le fonctionnement du marché du travail dans son ensemble.



Mise de jeu – février 2018, 36 pages

Prospective des métiers et qualifications (PMQ) : bilan et perspectives

France Stratégie et Dares

Cela fait bientôt trente ans que la France s’est engagée dans la production d’exercices de prospective des métiers et des qualifications, intitulés PMQ. Après trois exercices publiés, dont deux sur des horizons qui sont désormais révolus (2010 et 2015), France Stratégie et la Dares, pilotes de ces exercices, ont dressé un bilan détaillé de ces démarches : le quatrième exercice, s’engage en 2018, il est apparu nécessaire de nourrir la ré-exion des nouvelles instances de pilotage avec les enseignements tirés de ce bilan.



Guide méthodologique – juillet 2018, 64 pages

Élaboration des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences : sources et usages des données

Réseau Emplois Compétences

Document réalisé par France Stratégie avec les contributions de la Dares, de Pôle emploi, de l'Insee, du Céreq et du Réseau des Carif-Oref

Le Plan d'investissement dans les compétences s'inscrit dans le Grand Plan d'investissement annoncé par le gouvernement pour la période 2018-2022. Il vise à former un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés, tout en transformant en profondeur l'offre de formation. Les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022 constituent une contribution majeure à ces enjeux de transformation. Leur élaboration repose sur une analyse partagée de « l'offre et des besoins en compétences » du territoire. Le Haut-Commissariat à la transformation des compétences a confié à France Stratégie la mission de réaliser un vadémécum qui soit à la fois un état des lieux des données disponibles en région et un guide méthodologique. La réalisation des travaux régionaux s'appuie en effet sur l'identification des sources de données et d'informations qui vont favoriser un dialogue constructif entre les acteurs du territoire, pour définir les actions prioritaires des Pactes d'investissement, tant en termes de cibles que de contenus et de leviers. C'est à ces acteurs que s'adresse ce vadémécum, qui propose une première approche destinée à mieux cibler la recherche d'informations. Il ne prétend pas à ce stade être un recueil exhaustif des sources de données ou d'informations. Il a vocation à être complété et alimenté au fil de l'eau par les retours d'expérience des territoires. Il constitue d'abord un outil d'aide à la discussion et à la construction de ces démarches d'analyse et de recueil en continu des besoins emploi formation entre tous les acteurs d'un territoire.



Notes de la Fabrique – co-édition avec La Fabrique de l'industrie – octobre 2018, 84 pages

L'investissement des entreprises françaises est-il efficace?

Sarah Guillou, Caroline Mini et Rémi Lallement

Depuis une dizaine d'années, l'investissement des entreprises est plus élevé en France que dans la plupart des autres pays européens, que ce soit à l'échelle du périmètre large des sociétés non financières ou à l'échelle plus restreinte du secteur manufacturier. Pourtant, nos performances économiques en matière de compétitivité et de gains de productivité ne reflètent pas cet effort. Ce décalage soulève des interrogations sur l'efficacité de l'investissement français. Pour tenter de lever ces interrogations, cette note s'intéresse au comportement agrégé d'investissement des entreprises françaises entre 1995 et 2016, et le compare à celui de leurs homologues européennes en Allemagne, Espagne, Italie, Suède ainsi qu'aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. L'analyse de la ventilation de l'investissement par type d'actifs apporte certains éléments de réponse.

Tout d'abord, les investissements en actifs immatériels comme la R & D, les logiciels et bases de données sont très élevés en France, plus élevés que dans les autres pays européens étudiés, sans qu'il soit aujourd'hui possible de l'expliquer. L'investissement en logiciels, en particulier, constitue une singularité française, au point d'expliquer à lui seul une large part du taux élevé d'investissement des entreprises de

notre pays. De plus, dans une acception large des actifs immatériels, les entreprises françaises affichent des dépenses en publicité, en formation et en capital organisationnel plus élevées que celles de la plupart des autres pays européens. Il reste à comprendre d'où provient cette particularité et pourquoi elle ne produit pas d'effets plus nets en matière de compétitivité. Ce premier constat pourrait au moins en partie provenir d'un artefact comptable, lié à un manque d'harmonisation des pratiques de comptabilité d'entreprise et nationale en Europe, malgré des efforts importants en ce sens.

Deuxième constat marquant, la France se singularise par la faiblesse des investissements en machines et équipements par rapport à ses partenaires. Selon les enquêtes de l'Insee au sein du secteur manufacturier, ces investissements seraient en outre plus prioritairement destinés au renouvellement-remplacement des équipements qu'à la modernisation et l'extension des capacités de production. Si des investissements en équipements plus efficaces permettent d'améliorer la compétitivité, cette insuffisance dans ce type d'investissement pourrait expliquer en partie les performances décevantes de l'industrie française. Il reste à en identifier les causes, alors que les entreprises françaises bénéficient de conditions de financement plutôt favorables.

Enfin, nous écartons deux hypothèses fréquemment entendues au sujet des investissements dits « improductifs ». Malgré la part grandissante de l'investissement en construction, celui-ci n'explique pas l'écart d'investissement entre la France et les autres pays, et il ne constitue pas un frein aux investissements productifs. Par ailleurs, les efforts de mise en conformité des entreprises pour répondre aux évolutions réglementaires induisent des coûts supplémentaires mais ne sont pas propres à la France. L'hypothèse d'une contrainte réglementaire plus importante en France, si elle était avérée, ne pourrait expliquer que partiellement le niveau élevé d'investissement des entreprises du secteur manufacturier.

Tous ces résultats ne confirment pas la thèse d'un déficit d'investissement dans l'outil de production industriel français mais ils montrent un effort insuffisant de modernisation dans un segment particulier, celui des machines et équipements. Si ce déficit est concomitant avec le recul de notre compétitivité industrielle à l'export, il reste à démontrer qu'il en est la cause.



Article – novembre 2018, 16 pages

Qui travaille après 65 ans ?

Léa Flamand, Christel Gilles et Alain Trannoy, auteurs

Article publié dans *France Portrait social*, Insee, édition 2018

La part des personnes âgées de 65 à 74 ans qui sont en emploi est en forte croissance depuis dix ans, même si elle ne représente encore que 5 % de cette classe d'âge. En comparaison avec les inactifs du même âge, les actifs occupés entre 65 et 74 ans sont plus souvent des hommes, en bonne santé, plus diplômés et résidant dans l'agglomération parisienne. Les cadres salariés, mais aussi les indépendants et les agriculteurs sont surreprésentés dans ce groupe. Comparés aux 60-64 ans en emploi, les actifs occupés entre 65 et 74 ans sont plus souvent indépendants et plus souvent à temps partiel quand ils sont salariés ; salariés ou indépendants, leurs revenus d'activité sont plus faibles en moyenne. Parmi les 65-74 ans en emploi, 70 % perçoivent aussi une pension de retraite ; ceux qui n'en perçoivent pas en parallèle sont plus souvent immigrés, de sexe féminin, en bonne santé et résidant dans l'agglomération parisienne. L'emploi de ces non-cumulants se distingue principalement par une durée de travail plus importante : 78 % sont à temps complet (contre 32 % pour ceux qui perçoivent une pension de retraite). Quatre profils types de personnes en emploi après 65 ans se dégagent : les employées peu diplômées à temps partiel,

les très diplômés et très qualifiés urbains, les commerçants et enfin les agriculteurs âgés. Enfin, parmi les déterminants extra-financiers associés à la décision de rester en emploi au-delà de 65 ans pour ceux qui étaient encore en emploi à cet âge, le non-salariat, l'absence de limitation dans les activités habituelles, la poursuite de l'activité du conjoint ou encore la faible différence d'âge avec le conjoint se détachent comme les facteurs explicatifs les plus significatifs.



Note d'étape – décembre 2018, 132 pages

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail

Note d'étape sur les travaux du comité d'évaluation

Sandrine Cazes, Marcel Grignard et Jean-François Pilliard

Emmanuelle Prouet, Antoine Naboulet (France Stratégie) et Malik Koubi (Dares), **rapporteurs**

Cette note d'étape vise à rendre compte des travaux du comité depuis son installation le 16 novembre 2017. Elle ne constitue pas un exercice d'évaluation des effets des ordonnances, mais un examen de leur déploiement. Le document présente d'abord quelques éléments du contexte dans lequel les ordonnances se sont déployées (chapitre 1) : contexte économique et particularités du marché du travail en France ; historique des évolutions législatives et concomitance avec d'autres réformes sur des sujets connexes ; état du dialogue social et mise en perspective internationale soulignant des tendances communes à la plupart des pays européens.

Le document rappelle ensuite différents éléments sur l'état de la perception et de la connaissance des dispositions des ordonnances avant l'été 2018 (chapitre 2). Sur la base de sondages et d'auditions, il apparaissait notamment que le contenu des ordonnances était dans l'ensemble connu mais restait flou. Les mesures qui retenaient le plus l'attention des acteurs étaient celles relatives à la rupture des contrats de travail, la possibilité de négocier avec un salarié mandaté ou élu en l'absence d'un délégué syndical ainsi que le remplacement des instances représentatives du personnel par le Comité social et économique (CSE). Les possibilités nouvelles de négocier sur de nouveaux sujets et de réorganiser les modalités du dialogue social dans l'entreprise semblaient moins bien appréhendées.

Depuis l'été 2018, différentes sources – données administratives et nouvelles auditions par les coprésidents – ont été mobilisées pour compléter ce premier éclairage, en particulier sur la création des CSE (chapitre 3). Au 1^{er} novembre 2018, on recense ainsi près de 10 500 établissements ayant mis en place un CSE : la plus grande partie de la mise en œuvre des ordonnances sur le CSE est donc à attendre en 2019. Le rythme des élections professionnelles semble s'être ralenti en 2018, comparé au cycle électoral précédant, ce qui tend à confirmer que dans les entreprises, dirigeants et représentants des salariés ont dans un premier temps abordé assez prudemment les nouvelles règles, pour se les approprier, en différant dans certains cas leurs élections professionnelles.

Enfin, cette note d'étape rappelle les enjeux méthodologiques de l'évaluation et mentionne les travaux du comité à venir (chapitre 4). Une enquête dans 40 entreprises permettra, au premier semestre 2019, d'aller plus loin dans une analyse qualitative des premières mises en œuvre des ordonnances, notamment en matière de comités sociaux et économiques (CSE).



Note d'étape – mars 2020, 267 pages

Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présidé par Louis Schweitzer

Marine de Montaignac, **rapporteuse**

Daniel Agacinski, Vincent Donne, Peggy Furic, Arthur Heim, Gautier Maigne, **contributeurs**

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée le 13 septembre 2018 par le président de la République Emmanuel Macron. Elle est constituée d'un grand nombre de mesures articulées autour de deux axes : prévenir la reproduction de la pauvreté en agissant pour les enfants et accompagner vers l'emploi. Les mesures sont regroupées sous cinq grands engagements : l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ; garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ; un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ; vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ; investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi. Pilotée par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP), la mise en œuvre comprend une démarche de contractualisation entre les départements et l'État et mobilise plusieurs ministères comme le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère du Travail ou le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Une mise en œuvre renforcée est prévue dans les Outre-mer. Le budget associé est de 8,5 milliards d'euros sur quatre ans (2019 à 2022). La Stratégie, dont le sous-titre est « Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous », s'inscrit dans une démarche d'investissement social : les dépenses sociales sont susceptibles de procurer un retour sur investissement en termes sociaux, économiques et financiers. La Stratégie fait suite au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, un ensemble de 61 mesures axées sur l'emploi, les ressources monétaires, la santé et le logement, mis en œuvre de 2013 à 2017.

Agnès Buzyn, alors ministre des Solidarités et de la Santé, a confié l'évaluation *ex post* de la Stratégie à France Stratégie, qui a mis en place en septembre 2019 un comité d'évaluation. Présidé par Louis Schweitzer, ce comité comporte trois présidents d'associations (ATD-Quart-Monde, Secours catholique, Uniopss), quatre personnalités qualifiées et six chercheurs. Il s'appuie sur huit administrations et organismes publics (Dares, Depp, Drees, Insee, Cgdd, Cnaf, Pôle emploi, INED). En outre, le comité a engagé deux démarches participatives : il consulte d'une part le collège des personnes en situation de pauvreté (ancien 8^e collège devenu 5^e collège en 2020) du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et a réuni d'autre part un panel de trente citoyens représentatifs de l'ensemble de la population française.

La lettre de mission précise que le premier travail du comité « consistera à établir les méthodes permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ». L'évaluation des effets de la Stratégie doit être menée de façon large et transversale, à partir de quelques axes structurants : petite enfance, jeunesse, accompagnement, réforme des prestations sociales, travail social, contractualisation territoriale. Cette note méthodologique présente les grands axes de la démarche d'évaluation, les méthodes envisagées et le calendrier des travaux. Elle n'a pas pour objet de porter une appréciation de fond sur la Stratégie. Publiés à une fréquence annuelle, les rapports ultérieurs présenteront l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie, les résultats des travaux d'évaluation menés et l'avis du comité sur ces travaux. Le comité pourra également formuler des recommandations.



Étude – août 2020, 110 pages

Évaluation de l'impact des aides à l'innovation

Haithem Ben Hassine, Clément Marsant et Claude Mathieu

Le régime SA. 40391 est un régime cadre exempté de notification auprès de la Commission européenne relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (R & DI) des entreprises. Il fait l'objet d'un plan d'évaluation *ex post* notifié par les autorités françaises à la Commission européenne. Cette étude s'inscrit dans le cadre de ce plan construit autour de « briques » définies par un Comité de pilotage (Copil) dont le secrétariat est assuré par la DGE. Celle relative à cette étude se nomme la « brique transverse » car son périmètre couvre aussi bien la quasi-totalité des dispositifs du régime (aides à l'innovation en faveur des PME, pôles de compétitivité, etc.) que les aides hors-régime (CIR, actions du PIA, etc.).

Les données d'entreprises collectées auprès des différents opérateurs de l'État et des producteurs de la statistique publique (Insee, directions générales, etc.) sur les aides à la R & DI sur la période 2009-2014 ont permis d'évaluer les effets des aides régime tout en contrôlant d'autres types d'aides (hors-régime). L'étude propose aussi une évaluation de l'effet du recours à différentes combinaisons d'aides régime et hors-régime sur la R & DI des entreprises bénéficiaires. Les potentiels effets de complémentarité ou de substitution entre les différents types de financement de la R & DI (public VS privé) sont enfin estimés.

Notre stratégie d'identification repose sur un modèle de différence de différences à effets individuels aléatoires. Ce modèle permet de contrôler du biais de sélection qui résulte en plus de caractéristiques observables, de caractéristiques inobservables invariantes dans le temps. Afin de contrôler en plus de l'hétérogénéité inobservée qui varie dans le temps, deux modèles Tobit, un pour les aides régimes et un second pour les aides hors-régime, sont estimés. Les montants d'aides prédits permettent de contrôler plus finement le biais de sélection et d'évaluer les effets de la combinaison des aides au travers de l'intensité des aides plutôt que des aides elles-mêmes.

Les résultats obtenus mettent en évidence une relation en cloche entre les aides régimes et l'autofinancement de la R & D tandis que pour les aides hors-régime la relation est en U. Ainsi, les aides régimes ont un effet marginal positif pour des montants d'aides régime relativement faibles. Au contraire, l'effet marginal positif des aides hors-régime, dont le CIR en est la principale composante, existe pour des projets de plus grande envergure. Pour les aides régime, l'effet d'additionnalité est toujours présent pour les entreprises percevant ou non une combinaison d'aides régimes et hors-régime. Pour les entreprises bénéficiant des deux types d'aide, l'effet d'additionnalité existe aussi mais pour des montants d'aide limités. Ainsi, ces montants d'aide n'excèdent pas 43 000 euros lorsqu'on considère la variable d'autofinancement net du CIR/CII. De surcroît, l'effet d'additionnalité obtenu est mesuré (10 cents par euro d'aide) et il en est de même pour l'effet de substitution. Celui-ci est proche de zéro pour 80 % de la population d'entreprises bénéficiant d'une combinaison des aides. Cet effet de substitution ne se transforme pas en effet d'éviction puisque la baisse de l'autofinancement n'excède jamais les 70 cents pour un euro d'aide, même pour les entreprises les plus aidées. Les résultats obtenus sont robustes à différentes mesures de l'autofinancement (net du CIR, du CII et de la DERD des entreprises). Ainsi, l'effet des aides régime sur l'autofinancement en R & D s'inscrit dans l'additionnalité pour les entreprises qui ne touchent que ce type d'aide tandis qu'il est plutôt neutre pour les entreprises bénéficiant à la fois d'aides régime et hors-régime. Enfin, en utilisant les données DADS plus exhaustives que celles de l'enquête sur les moyens consacrés à la R & D, notamment sur les petites entreprises, nous montrons que les aides régime continuent à avoir un effet positif sur la R & D (mesurée par les salaires des ingénieurs et techniciens de recherche) et qu'une complémentarité plus prononcée est désormais à l'œuvre entre les aides régime et hors-régime.



Note d'étape – 1^{er} octobre 2020, 15 pages

La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus – Recommandations

Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présidé par Louis Schweitzer

Marine de Montaignac, **rapporteuse**

La période de crise économique et sociale que nous traversons est d'une ampleur inédite depuis l'après-guerre. Elle a déjà et aura certainement un effet intense sur la situation des plus démunis. Le comité d'évaluation a souhaité s'exprimer à ce sujet en amont de la publication de son prochain rapport en mars 2021. La présente note vise ainsi à revenir sur les impacts pour les plus modestes de la crise sanitaire et du confinement, à préciser les effets attendus de la dégradation économique engendrée par la crise sur leur situation, et à exprimer un certain nombre de points de vigilance quant à la réponse politique à la crise. Le comité d'évaluation s'est appuyé sur les auditions réalisées depuis le début de la crise du coronavirus. Il a consulté le collège composé de personnes en situation de précarité ou de pauvreté (5^e collège) du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et le panel citoyen.



Synthèse du cycle 2020 de webconférences – 8 juillet 2021, 16 pages

Identifier et accompagner les compétences de la transition écologique

Ademe, Céreq, France Stratégie et CGDD, 16 pages

Quels sont les enjeux de la transition écologique sur les emplois et les compétences ? Pour documenter cette problématique, quatre organismes, experts de l'observation et de l'analyse sur les champs de l'emploi et de l'environnement, ont organisé à l'automne 2020 un cycle de cinq webconférences. L'Ademe, le Céreq, France Stratégie et le CGDD, tous membres de l'Onemev, ont ainsi mis à contribution des acteurs aux profils très divers pour éclairer ces enjeux : entreprises, organisations professionnelles, opérateurs de compétences (Opco), organismes de formation, opérateurs nationaux et territoriaux de l'emploi, fonction publique territoriale, ministères du Travail, de l'Agriculture et de l'Éducation nationale, chercheurs.



Synthèse de séminaire – publié en octobre 2021, 28 pages

Séminaire « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique »

Peggy Furic, Gautier Maigne et Catherine Collombet

La Cnaf, France Stratégie et le HCFEA ont organisé ce séminaire de décembre 2020 à l'été 2021. Cette note en rassemble les principaux enseignements. Malgré une intervention publique massive et multidimensionnelle (politiques de redistribution et de lutte contre les inégalités, de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et de soutien à la parentalité, politiques sanitaires, d'emploi, etc.), l'action publique en

direction des jeunes enfants et de leurs familles ne prend qu'imparfaitement en compte la finalité de meilleur développement de l'enfant. À l'aune de cette finalité, trois domaines méritent d'être revisités :

- le recours aux modes d'accueil n'est pas universel – moins d'une famille sur deux y recourt – et ce sont les familles les plus modestes qui y recourent le moins puisque près de 80 % des familles sous le seuil de pauvreté ne les utilisent pas, alors que ce sont leurs enfants qui pourraient en bénéficier le plus ;
- le congé parental, insuffisamment indemnisé, n'est que rarement partagé entre les parents, et n'est utilisé que par 10 % des familles avec un enfant de 0 à 3 ans ;
- les dispositifs de soutien aux parents et à la parentalité font l'objet d'un recours limité alors même que les familles expriment un besoin dans ce domaine.

Sur la base de ce diagnostic, les travaux ont permis de dégager des orientations pour une intervention publique renouvelée. La principale évolution consisterait à offrir à tous les enfants, avant leur entrée à l'école, la possibilité d'une expérience de socialisation progressive, ludique et stimulante avec d'autres enfants, dans d'autres espaces que la maison. Cette expérience pourrait prendre la forme, pour les enfants à partir de six mois, d'un accès régulier, hebdomadaire et progressif pour atteindre au moins quatre demi-journées par semaine. Cette évolution serait complétée par une action des pouvoirs publics en direction des parents structurée autour de trois axes : l'instauration d'un congé parental mieux rémunéré, pouvant être partagé entre les deux parents au moins jusqu'au sixième mois de l'enfant ; une offre d'accompagnement à la parentalité proposant à chaque famille une possibilité d'écoute, des ressources fiables et accessibles, et des échanges entre pairs ; enfin, une promotion du dialogue social, pour inciter les entreprises à créer les conditions permettant de mieux équilibrer l'exercice de l'activité professionnelle avec le rôle parental.



Note d'étape – 18 octobre 2021, 58 pages

La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus

Constats sur les effets de la crise sur la pauvreté et points de vigilance

Comité d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présidé par Louis Schweitzer

Marine de Montaignac, **rapporteure**

Un an après sa première note sur le sujet, le comité d'évaluation fait le point sur les impacts de la crise du coronavirus et du confinement sur les plus démunis. Il revient sur la réponse apportée par le gouvernement et exprime un certain nombre de points d'attention et de recommandations. Il s'appuie sur les données et études disponibles, les informations fournies par les administrations centrales et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, les auditions réalisées en particulier des grandes associations de lutte contre la pauvreté et les contributions du 5^e Collège du CNLE et du panel citoyen.



Note d'étape – mars 2022, 15 pages

Évaluation socioéconomique du plan France très haut débit

Note d'étape

Comité d'évaluation présidé par Pierre-Jean Benghozi

Anne Faure, rapporteure

Le programme d'évaluation du Plan France très haut débit (PFTHD) intervient dans le cadre de la notification de 2016 de la Commission européenne qui a confirmé la conformité du PFTHD au regard du droit européen en matière d'aides d'État (AE) et qui s'accompagne d'un engagement à établir une évaluation du dispositif. Cette évaluation socioéconomique *ex post* du déploiement du très haut débit (THD) ne se limite pas à une analyse strictement économique. Son objectif est aussi de mesurer le bénéfice social de l'arrivée des réseaux THD et la pertinence de l'intervention publique dans ce domaine. Les enjeux, la méthode du programme d'évaluation et un état de la littérature sur ces questions ont été présentés dans le rapport intermédiaire, publié en août 2020. Cette note d'étape fait suite à ce premier rapport et rend compte des actions conduites entre l'été 2020 et décembre 2021. Cette période a été fortement marquée par la crise sanitaire, avec des conséquences directes sur le programme prévu. Les confinements successifs ont eu des effets sur les rythmes de déploiement mais aussi sur les usages. Le périmètre du programme a été adapté et certaines équipes de recherche ont dû revoir leur calendrier de réalisation. Cette période a également été l'occasion d'organiser deux séminaires, l'un dédié à la situation du très haut débit en Europe et le second à la connectivité dans les territoires ultramarins. Après une synthèse des travaux déjà réalisés par le comité, cette note d'étape présente l'état d'avancement des travaux en cours.



Publications des Hauts Conseils

Sont présentées ici les publications du HCAAM, du HC-FiPS et du HCFEA – trois instances du réseau de France Stratégie qui publient leurs travaux sur le site de France Stratégie.

Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie



HCAAM (2017), *Refonder les politiques de prévention et de promotion de la santé*, avis du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie adopté le 28 juin 2017, 35 pages

HCAAM (2017), *Organiser la médecine spécialisée et le second recours : un chantier prioritaire*, avis du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie adopté le 22 juin 2017, 29 pages (+ synthèse)

HCAAM (2017), *Contribution à la transformation du système de santé, Rapport 2018*, juin, 60 pages

HCAAM (2018), Contribution du HCAAM à la Stratégie de transformation de notre système de santé – Avis du 24 mai 2018 (20 pages)

HCAAM (2018), *La prévention dans le système de soins. Organisation, territoires et financement*, Avis adopté le 25 octobre 2018, 22 pages

HCAAM (2018), *Système de santé et personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie à l'horizon 2030*, Avis adopté le 22 novembre 2018, 19 pages

HCAAM (2019), *Prévention et promotion de la santé*, Avis du HCAAM 2017-2018, février, 112 pages

HCAAM (2020), *Organiser la médecine spécialisée et le second recours : une pièce essentielle de la transformation de notre système de santé*, Avis adopté le 23 janvier 2020, 32 pages

HCAAM (2020), *Évolution des dispositifs de régulation du système de santé*, Avis adopté le 25 juin 2020, 17 pages

HCAAM (2020), *Rapport d'étape des travaux du HCAAM sur l'évolution des dispositifs de régulation du système de santé*, 25 juin 2020, 88 pages

HCAAM (2021), « La place de la complémentaire santé et prévoyance en France », Document de travail du HCAAM, janvier 2021, 43 pages

HCAAM (2021), *Les ressources humaines en santé, levier de la transformation du système de santé – Actes des séminaires du HCAAM 2019-2020*, janvier 2021, 106 pages

HCAAM (2021), *Rapport du HCAAM sur la régulation du système de santé*, avril 2021, 96 pages

HCAAM (2021), « Avis du HCAAM sur la régulation du système de santé », avril 2021, 24 pages

HCAAM (2022), *Quatre scénarios polaires d'évolution de l'articulation entre Sécurité sociale et Assurance maladie complémentaire*, 139 pages, janvier 2022, mis en ligne le 14 janvier 2022

HCAAM (2022), *Approche population-centrée et partenariale en santé mentale*, Magali Coldefy, avec la collaboration de Philippe Maugiron, 173 pages, mars 2022

Haut Conseil du financement de la protection sociale



HC-FiPS (2017), *Rapport sur les perspectives de financement à moyen-long terme des régimes de protection sociale*, Haut Conseil du financement de la protection sociale, juin, 172 pages

HC-FiPS (2017), *Rapport sur les relations des entreprises avec les organismes de protection sociale*, Haut Conseil du financement de la protection sociale, juillet, 245 pages (+ *synthèse*, 6 pages) **HC-FiPS (2017), *Les périmètres des dépenses de protection sociale en comparaison internationale***, rapport du secrétariat général du HC-FiPS, décembre, 45 pages

HC-FiPS (2018), *Les connaissances et opinions sur le financement de la protection sociale. Enseignements d'une première enquête réalisée par la DREES, France Stratégie et le HC-FiPS*, février, 39 pages

HC-FiPS (2018), *Rapport sur l'état des lieux et les enjeux des réformes pour le financement de la protection sociale*, mai 2018, 226 pages (+ *synthèse*, 5 pages)

HC-FiPS (2018), *Rapport sur le financement des couvertures sociales dans le domaine de la famille et de la dépendance en comparaison internationale*, octobre, 37 pages

HC-FiPS (2019), *État des lieux du financement de la protection sociale*, mai, 42 pages

HC-FiPS (2019), *Évaluation du travail dissimulé et de ses impacts pour les finances publiques (à fin juin 2019)*, note rédigée par l'AcoSS pour le HC-FiPS intégrant les contributions de la CCMSA et de l'Insee, 19 juillet 2019, 13 pages

HC-FiPS (2019), *Les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS)*, rapport, novembre 2019, 288 pages

HC-FiPS (2020), « Note d'étape sur le prélèvement social des travailleurs indépendants – Diagnostic et propositions », 4 mars 2020, 15 pages

HC-FiPS (2020), *2020 : une rupture sans précédent pour la sécurité sociale. État des lieux du financement de la protection sociale*, mai, 13 pages

HC-FiPS (2020), *Rapport sur la protection sociale des travailleurs indépendants*, tome 1, *Chapitres*, 212 pages ; tome 2, *Annexes*, 180 pages, septembre 2020

HC-FiPS (2021), « État des lieux du financement de la protection sociale », note, février, 23 pages

HC-FiPS (2021), « Évolution de la structure des recettes finançant la protection sociale », note, février 2021, 9 pages

HC-FiPS (2021), « Note d'étape sur les finances sociales après la crise Covid-19 », mars 2021, 31 pages

HC-FiPS (2021), « Note sur les propositions de loi organique de l'Assemblée Nationale et du Sénat relatives aux lois de financement de la sécurité sociale », 10 juin 2021, 10 pages

HC-FiPS (2021), « Observatoire du travail dissimulé, réunion du 18.11.2021 », 23 novembre, 42 pages + *Synthèse* du rapport, 17 pages

HC-FiPS (2022), *Pour des finances sociales soutenables, adaptées aux nouveaux défis*, tome 1, rapport, 265 pages ; tome 2, *Annexes*, 244 pages, janvier 2022

HC-FiPS, « Pour des finances sociales soutenables, adaptées aux nouveaux défis – Synthèse », 16 pages, janvier 2022

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge



HCFEA (2017), « *Disposer de temps et de droit pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie* », synthèse du rapport adopté par le Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge lors de sa séance plénière le 12 décembre 2017, 19 pages

HCFEA (2018), *Rapport du HCFEA sur la mise en œuvre de la convention internationale des droits de l'enfant – Année 2017*, février 2018, 304 pages

HCFEA (2018), *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité*, rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence adopté le 20 février 2018, 267 pages (+ synthèse, 18 pages), remis le 6 avril à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé

HCFEA (2018), *L'accueil des enfants de moins de trois ans*, rapport adopté par le Conseil de la famille et le Conseil de l'enfance et de l'adolescence le 10 avril 2018, tome 1 : État des lieux, 103 pages ; tome 2 : Orientations, 206 pages (+ synthèse, 11 pages)

HCFEA (2018), *Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants – Constats et proposition du HCFEA*, Synthèse du rapport adopté par le Conseil de la famille le 5 juin 2018, 28 pages

HCFEA (2018), *Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille*, rapport adopté par le Conseil de l'enfance le 5 juillet 2018, 152 pages

HCFEA (2018), *Le soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'horizon 2030*, rapport adopté le 7 novembre 2018, Tome 1 : État des lieux, 147 pages ; Tome 2 : Orientations, 201 pages

HCFEA (2019), *Voies de réforme des congés parentaux dans une stratégie globale d'accueil de la petite enfance*, rapport adopté par le Conseil de la famille le 13 février 2019, 230 pages

HCFEA (2019), *Politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées : quelques comparaisons internationales*, rapport du Conseil de l'âge, mars 2019, 158 pages

HCFEA (2019), *Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant*, rapport adopté par le Conseil de l'enfance et de l'adolescence le 22 mars 2019, 258 pages

HCFEA (2019), *Des données et des études publiques mieux centrées sur les enfants - Année 2018-2019*, rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, adopté le 27 juin 2019, 168 pages

HCFEA (2019), *Rapport du Conseil de l'âge sur les femmes seniors*, adopté lors de la séance du 14 mars 2019 ; **Note 1 – Les dissolutions de couples (par rupture ou décès) qui affectent les femmes seniors**, 96 pages ; **Note 2 – L'implication des femmes seniors dans l'aide à un proche en situation de handicap**, 54 pages

HCFEA (2020), *Les ruptures de couples avec enfants mineurs*, dossier adopté par le Conseil de la famille le 21 janvier 2020, 133 pages ; Annexes : 166 pages

HCFEA (2020), *Le recours des personnes âgées vulnérables aux emplois et services d'aide à domicile*, avril, 150 pages (+ Annexes, 20 pages) ; *Avis sur le rapport*, 5 pages

HCFEA (2020), *Note sur les pensions de réversion*, avril, 84 pages + *Avis sur la note*, 1 page

HCFEA (2020), *L'obligation alimentaire, la récupération sur succession et leur mise en œuvre dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement – Rapport du Conseil de l'âge*, juillet, 51 pages

HCFEA (2020), *Avis du Conseil de l'âge portant sur le PLFSS 2021*, émis le 12 novembre 2020, 3 pages

HCFEA (2020), *Notes sur le PLFSS 2021 et sur le 5e risque émis par le Conseil de l'âge au cours du second semestre 2020*, 11 décembre 2020, 7 pages

HCFEA (2021), *L'évolution des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale. Bilan des réformes des vingt dernières années*, rapport, mai 2021, 295 pages

HCFEA (2021), *Le complément de libre choix du mode de garde « assistantes maternelles ». Constats et pistes de réforme*, rapport, adopté le 13 avril 2021, 98 p., + Annexes, 26 p.

HCFEA (2021), Conseil de l'âge, *Mobilités résidentielles des seniors et aménagements des territoires, Tome I, État des lieux*, juillet, 55 pages ; *Politiques de l'autonomie et aménagements du territoire, Tome II, Pistes*, juillet, 77 pages

HCFEA (2021), *Panorama des familles d'aujourd'hui*, rapport, adopté le 28 septembre 2021, 221 pages

HCFEA (2021), *Avis portant sur le PLFSS 2022*, Conseil de l'âge, octobre, 2 pages

HCFEA (2021), *La traversée adolescente des années collège*, rapport, 149 pages + 3 annexes (vol. 1 : 30 pages, vol. 2 : 109 pages et vol. 3 : 89 pages), adopté le 28 mai 2021

HCFEA (2022), *La situation des familles, des enfants et des personnes âgées vulnérables dans les départements et régions d'Outre-mer (Drom) : réalités sociales et politiques menées*, adopté le 15 mars 2022, 173 pages

Index thématique

NA = Note d'analyse DT = Document de travail NS = Note de synthèse

AGRICULTURE

Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique, rapport, octobre 2019, p. 77

« Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie », NA n° 94, août 2020, p. 191

« Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfices de l'agroécologie », DT n° 2020-13, août, p. 232

« La biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel énergétique ? », DT n° 2021-03, juillet, p. 239

« Biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel ? », NS, juillet 2021, p. 263

Pour une alimentation saine et durable, rapport, septembre 2021, p. 119

ALLEMAGNE

« Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? », NA n° 56, mai 2017, p. 153

« Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? », NA n° 59, août 2017, page 156

« L'évaluation des politiques publiques en Allemagne », DT n° 2019-10, décembre, p. 221

AUTOMOBILE

Voir TRANSPORTS

COMPÉTENCES

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 19

Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?, rapport du REC, rapport du REC, juillet 2017, p. 21

Élaboration des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences : sources et usages des données. Guide méthodologique, juillet 2018, p. 282

Construire une vision prospective partagée des emplois et des compétences, rapport du Réseau Emploi Compétences, septembre 2018, p. 45

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets, rapport du REC, décembre 2018, p. 55

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport, rapport, février 2019, p. 61

« Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences ? », NA n° 77, avril 2019, Carmelo Zizzo, p. 174

« Une nouvelle approche de l'inadéquation des compétences », DT n° 2021-01, janvier, p. 237

Quelle place pour les compétences dans l'entreprise ?, rapport, avril 2021, p. 101

« Cartographie des compétences par métiers », NA n° 101, mai 2021, p. 198

« Les soft skills pour innover et transformer les organisations », DT n° 2022-02, mai, p. 241

COMPÉTITIVITÉ

Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2017, p. 29

Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, rapport, oct. 2018, p. 49

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71

« Les pôles de compétitivité : quels résultats depuis 2005 ? » *NS* janvier 2020, p. 258

Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité, deuxième rapport du CNP, janv. 2021, p. 95

« Localisation de la production automobile : quels enseignements sur l'attractivité des pays et la compétitivité des entreprises ? », *DT* n° 2021-04 – septembre, p. 239

« Localisation de la production automobile : enseignements sur l'attractivité et la compétitivité », *NS*, septembre 2021, p. 265

Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid, troisième rapport du CNP, mai 2022, p. 145

COVID-19

« Impacts de la crise du Covid-19 sur le système électrique », *Point de vue*, 21 avril 2020, p. 277

« Les métiers au temps du corona », *NA* n° 88, avril 2020, p. 185

« Covid-19 : pour un "après" soutenable. Sept questions pour préparer demain », mai 2020, p. 144

« Covid-19 : pour un "après" soutenable. Synthèse des contributions », juillet 2020, p. 144

« Mobilités et Covid-19 : quels impacts sur les comportements et les politiques de transport ? », *Point de vue*, 10 septembre 2020, p. 278

« Comparaison internationale : au-delà des décès identifiés Covid, combien de morts en plus ? », *Point de vue*, 28 mars 2021, p. 278

Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité. Deuxième rapport du CNP, janv. 2021, p. 95

Un an de crise sanitaire. État des lieux du marché du travail et enjeux pour la relance, rapport de synthèse du COE, avril 2021, p. 105

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape, avril 2021, p. 103

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final, juillet 2021, p. 117

Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport, octobre 2021, p. 125

Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid, troisième rapport du CNP, sous la présidence de Natacha Valla, mai 2022, p. 145

« Défaillances d'entreprises : toujours pas d'effet de rattrapage post-Covid », *Point de vue*, 20 mai 2022, p. 278

CROISSANCE

« Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable », *NA* n° 54, mai 2017, p. 151

L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance, rapport, juillet 2019, p. 69

DÉMOGRAPHIE

Les seniors, l'emploi et la retraite, rapport, octobre 2018, p. 47

L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance, rapport, juillet 2019, p. 69

Les grands défis économiques, rapport de la commission internationale, juin 2021, p. 109

« Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement ? », *NA* n° 103, décembre 2021, p. 200

DÉPENSES PUBLIQUES

« Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », *NA* n° 67, mai 2018, p. 164

« Comment mesurer les économies sur les dépenses publiques ? », *NA* n° 73, novembre 2018, p. 170

« Où réduire le poids de la dépense publique ? », *NA* n° 74, janvier 2019, p. 171

« Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France », *DT* n° 2017-07, juin, p. 209

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? », *NS* décembre 2017, p. 246

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale, décembre 2017, p. 33

« Taux bas : quelles implications pour la politique budgétaire », *NA* n° 86, mars 2020, p. 183

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale, rapport, deuxième édition, juin 2020, p. 81

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? » *NS*, juin 2020, p. 257

DÉVELOPPEMENT DURABLE

voir **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

ÉDUCATION

« Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? », *NA* n° 56, mai 2017, p. 153

« Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ? », *NA* n° 61, septembre 2017, p. 158

Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie, Atlas, novembre 2017, p. 267

Écarts de dotations entre collèges publics non urbains par académie, Atlas, novembre 2017, p. 267

« Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises », *DT* n° 2018-1, janvier 2018, p. 212

« Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation », *NS*, janvier 2018, p. 247

« Un nouvel âge pour l'école maternelle ? », *NA* n° 66, mars 2018, p. 163

« Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité », *NS*, janvier 2019, p. 252

L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche, rapport, février 2019, p. 59

« Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information », *DT* n° 2019-01, février, p. 216

« Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires », *NA* n° 76, avril 2019, p. 173

« Quelle influence du diplôme sur la participation au marché du travail ? », *NA* n° 85, février 2020, p. 182

EMPLOI

Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail, rapport, mai 2017, p. 17

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 19

Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?, rapport du REC, juillet 2017, p. 21

« Salaire minimum : questions anciennes et nouvelles », synthèse de séminaire, juillet 2017, p. 279

Renforcer la capacité des entreprises à recruter, rapport du REC, août 2017, p. 27

« Mutations digitales et dialogue social », *NS*, novembre 2017, p. 245

« Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 245

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation, décembre 2017, p. 281

« Salarié ou indépendant : une question de métiers ? », *NA* n° 60, sept. 2017, p. 157

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale, décembre 2017, p. 33

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? », *NS* décembre 2017, p. 246

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *DT* n° 2018-03, février, p. 213

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *NS*, février 2018, p. 249

« Prospective des métiers et qualifications (PMQ) : bilan et perspectives », mise de jeu, février 2018, p. 281

« Les tiers dans la relation de travail : entre fragmentation et sécurisation de l'emploi », *NA* n° 65, mars 2018, p. 162

Intelligence artificielle et travail, rapport, mars 2018, p. 35

« Qui travaille après 65 ans ? », article, novembre 2018, p. 283

« Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ? », *NA* n° 72, novembre 2018, p. 169

« Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi », *DT* n° 2018-05, novembre, p. 256

Le travail non déclaré, rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi, février 2019, p. 63

« La répartition territoriale des emplois publics », *NA* n° 79, juin 2019, p. 176

« La répartition territoriale des emplois publics », *DT* n° 2019-03, juin, p. 217

« Améliorer la réglementation peut-il réduire le chômage structurel ? », *DT* n° 2019-05, novembre, p. 218

« De meilleures réglementations pour plus d'emplois ? », *NS*, novembre 2019, p. 254

« Quelle influence du diplôme sur la participation au marché du travail ? », *NA* n° 85, février 2020, p. 182

« Les métiers au temps du corona », *NA* n° 88, avril 2020, p. 185

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale, rapport, deuxième édition, juin 2020, p. 81

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? » *NS*, juin 2020, p. 257

« Chômage et territoires : quels modèles de performance ? » *NA* n° 93, juillet 2020, p. 190

« Taux de chômage et zones d'emploi : vers une nouvelle approche de la performance territoriale ? », *DT* n° 2020-12, juillet, p. 232

« Quelle évolution des cadres depuis vingt ans ? Analyse portant sur la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures », *DT* n° 2020-06, juillet, p. 227

« Les cadres et l'emploi. Aspects légaux, conventionnels et statistiques », *DT* n° 2020-07, juillet, p. 228

« Les cadres aujourd'hui : quelles spécificités ? », *NS*, juillet 2020, p. 257

« Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d'emplois peu qualifiés ? », *NA* n° 98, décembre 2020, p. 195

« L'emploi en 2020 : géographie d'une crise », *NA* n° 100, janvier 2021, p. 1957

« Cartographie des compétences par métiers », *NA* n° 101, mai 2021, p. 198

L'emploi dans les start-up françaises, rapport du REC, octobre 2021, p. 127

ÉNERGIE

Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 37

« Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? », *NA* n° 59, août 2017, page 156

« Quelle place pour le gaz dans la transition énergétique ? », *NA* n° 69, septembre 2018, p. 166

- « Les réseaux de distribution d'électricité dans la transition énergétique », *DT* n° 2019-07, novembre, p. 220
- « Quelle sécurité d'approvisionnement électrique en Europe à horizon 2030 ? », *NA* n° 99, janvier 2021, p. 196
- Les coûts d'abattement. Partie 1 – Méthodologie*, rapport, juin 2021, p. 113
- Les coûts d'abattement. Partie 2 – Transports*, rapport, juin 2021, p. 115
- Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité*, rapport, janvier 2022, p. 131
- Les coûts d'abattement. Partie 4 – Hydrogène*, rapport, mai 2022, p. 147

ENTREPRISES

Voir aussi tous les travaux de la RSE, p. 267 sq.

Les exonérations générales de cotisations, rapport du COSAPE, juillet 2017, p. 25

« Salaire minimum : questions anciennes et nouvelles », synthèse de séminaire, juillet 2017, p. 279

« Croissance de la productivité en France : le rôle de la réallocation des parts de marché entre entreprises », *NA* n° 57, juillet 2017, p. 154

« Croissance de la productivité et réallocation des ressources : le tissu productif français depuis 2000 », *DT* n° 2017-08, juillet, p. 210

Renforcer la capacité des entreprises à recruter, rapport du REC, août 2017, p. 27

« L'effet du préfinancement du CICE sur la défaillance des entreprises », *DT* n° 2017-09, septembre, p. 210

« Préfinancement du CICE : quels effets sur l'emploi via la défaillance d'entreprise ? », *DT* n° 2017-10, octobre, p. 211

Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2017, p. 29

« Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 245

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation, note d'étape, décembre 2017, p. 281

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *DT* n° 2018-03, février, p. 213

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *NS*, février 2018, p. 249

« Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France », *DT* n° 2018-04, avril, p. 214

« Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ? », *NS*, avril 2018, p. 250

« L'investissement des entreprises françaises est-il efficace ? » *Notes de la Fabrique*, octobre 2018, p. 282

Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2018, p. 49

L'impact du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI, mars 2019, p. 65

« Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences ? », *NA* n° 77, avril 2019, Carmelo Zizzo, p. 174

« Les procédures de défaillance à l'épreuve des entreprises zombies », *NA* n° 82, octobre 2019, p. 179

Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE. Rapport méthodologique, rapport, décembre 2019, p. 79

« Entreprises en difficulté : quelle efficacité des procédures préventives ? », *NA* n° 84, février 2020, p. 181

« Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France », *DT* n° 2020-03, avril, p. 225

« Promouvoir les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France », *NS*, avril 2020, p. 256

« Création d'entreprise, de la volonté au passage à l'acte », *NA* n° 87, avril 2020, p. 184

« Emploi des personnes handicapées et performance des entreprises », *NA* n° 90, mai 2020, p. 187

« L'emploi des personnes handicapées : quel impact sur la performance des entreprises ? », *DT* n° 2020-04, mai, p. 226

« Quelle évolution des cadres depuis vingt ans ? Analyse portant sur la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures », *DT* n° 2020-06, juillet, p. 227

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail, rapport intermédiaire, juillet 2020, p. 83

« Les cadres et l'emploi. Aspects légaux, conventionnels et statistiques », *DT* n° 2020-07, juillet, p. 228

« Les cadres aujourd'hui : quelles spécificités ? », *NS*, juillet 2020, p. 257

Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Premier rapport, septembre 2020, p. 89

« Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe. Le cas des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux », *DT* n° 2020-16, novembre, p. 234

« Les facteurs d'attractivité des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux en Europe », *NS*, novembre 2020, p. 260

Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales, rapport, novembre 2020, p. 93

Quelle place pour les compétences dans l'entreprise ?, rapport, avril 2021, p. 101

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape, avril 2021, p. 103

Évaluation du crédit d'impôt recherche. Avis de la CNEPI 2021, rapport, juin 2021, p. 103

« Les tribunaux de commerce pourront-ils faire face au rebond des faillites suite à la crise ? », *Point de vue*, 1^{er} juillet 2021, p. 278

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final, rapport, juillet 2021, p. 117

Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Deuxième rapport, septembre 2021, p. 121

L'emploi dans les start-up françaises, rapport du REC, octobre 2021, p. 127

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Rapport 2021, décembre 2021, p. 129

« Défaillances d'entreprises : où en est-on ? », *Point de vue*, 2 décembre 2021, p. 278

EUROPE

« Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? », *NA* n° 62, oct. 2017, p. 157

« Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences », *NA* n° 63, novembre 2017, p. 160

« Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE », *DT* n° 2017-11, novembre, p. 211

« Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », *NA* n° 67, mai 2018, p. 164

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71

« Refonder l'Europe de la solidarité », *NA* n° 75, avril 2019, p. 172

« Autonomie des collectivités territoriales : une comparaison européenne », *NA* n° 80, juillet 2019, p. 177

« Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe. Le cas des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux », *DT* n° 2020-16, novembre, p. 234

« Les facteurs d'attractivité des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux en Europe », *NS*, novembre 2020, p. 260

« Inégalités primaires et redistribution : la France parmi les bons élèves européens ? », *NA* n° 97, décembre 2020, p. 194

Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité. Deuxième rapport du CNP, rapport, janvier 2021, p. 95

« Inégalités primaires, redistribution : une comparaison européenne », *DT* n° 2020-17, décembre, p. 235

« Quelle sécurité d'approvisionnement électrique en Europe à horizon 2030 ? », *NA* n° 99, janvier 2021, p. 196

Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid, troisième rapport du CNP, mai 2022, p. 145

ÉVALUATION

« La pratique de l'évaluation socioéconomique des investissements publics », Actes du colloque FS/CGI/CGEDD, 14 septembre 2017, sous la présidence de Roger Guesnerie, p. 280

Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, oct. 2017, p. 29

Évaluation socioéconomique de Météo-France, rapport, juin 2018, p. 41

Expertise et démocratie, faire avec la défiance, rapport, décembre 2018, p. 53

L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche, rapport, février 2019, p. 59

« Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises », *DT* n° 2018-1, janvier 2018, p. 212

« Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation », *NS*, janvier 2018, p. 247

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, p. 215

Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique. Un guide à l'usage des décideurs et praticiens, juillet 2017, p. 23

« L'expertise face à une crise de confiance ? » *NS*, janvier 2018, p. 248

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Note d'étape sur les travaux du comité d'évaluation, décembre 2018, p. 284

« La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 252

« L'investissement social à l'épreuve de l'évaluation socioéconomique », *NS*, novembre 2019, p. 253

« L'évaluation socioéconomique de l'investissement social. Comment mettre en œuvre des analyses coûts-bénéfices pour les politiques d'emploi, de santé et d'éducation ? », *DT* n° 2019-06, p. 219

« L'évaluation des politiques publiques en Allemagne », *DT* n° 2019-10, décembre, p. 221

« L'évaluation des politiques publiques au Canada », *DT* n° 2019-11, p. 221

« L'évaluation des politiques publiques aux États-Unis », *DT* n° 2019-12, décembre, p. 222

« L'évaluation des politiques publiques en France », *DT* n° 2019-13, décembre, p. 222

« L'évaluation des politiques publiques au Royaume-Uni », *DT* n° 2019-14, décembre, p. 223

« L'évaluation des politiques publiques en Suède », *DT* n° 2019-15, décembre, p. 223

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays », *DT* n° 2019-16, décembre, p. 223

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail, rapport intermédiaire, juillet 2020, p. 83

« Évaluation de l'impact des aides à l'innovation », étude, octobre 2020, p. 286

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape, avril 2021, p. 103

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final, rapport, juillet 2021, p. 117

Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport, octobre 2021, p. 125

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Rapport 2021, décembre 2021, p. 129

Référentiel méthodologique de l'évaluation socioéconomique des opérations d'aménagement urbain, rapport, mars 2022, p. 137

L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public, rapport, mars 2022, p. 135

FISCALITÉ

« La fiscalité des héritages : connaissances et opinion des Français », *DT* n° 2018-2, p. 212

« Fiscalité des héritages : impopulaire mais surestimée », *NS*, janvier 2018, p. 249

« Quelle taxation du capital, avant et après la réforme de 2018 ? », *NA* n° 81, octobre 2019, p. 178

Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, premier rapport, octobre 2019, p. 71

Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, deuxième rapport, octobre 2020, p. 91

Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, troisième rapport, octobre 2021, p. 123

IMMIGRATION

L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance, rapport, juillet 2019, p. 69

« Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ? », *NA* n° 92, juillet 2020, p. 189

« L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015 », *DT* n° 2020-09, juillet, p. 230

Les grands défis économiques, rapport de la commission internationale, juin 2021, p. 109

INÉGALITÉS

« Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie », *NA* n° 68, juillet 2018, p. 165

« Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ? », *NA* n° 71, novembre 2018, p. 168

« Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ? », *NA* n° 72, novembre 2018, p. 169

« Quelle influence du diplôme sur la participation au marché du travail ? », *NA* n° 85, février 2020, p. 182

« Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ? », *NA* n° 91, mai 2020, p. 188

« Inégalités primaires et redistribution : la France parmi les bons élèves européens ? », *NA* n° 97, décembre 2020, p. 194

« Inégalités primaires, redistribution : une comparaison européenne », *DT* n° 2020-17, décembre, p. 235

Les grands défis économiques, rapport de la commission internationale, juin 2021, p. 109

INNOVATION

Les enjeux des blockchains, rapport, juin 2018, p. 39

L'impact du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI, mars 2019, p. 65

« Les pôles de compétitivité : quels résultats depuis 2005 ? », *NS*, août 2019, p. 258

« Évaluation de l'impact des aides à l'innovation », étude, octobre 2020, p. 286

Évaluation du crédit d'impôt recherche. Avis de la CNEPI 2021, rapport, juin 2021, p. 103

L'emploi dans les start-up françaises, rapport du REC, octobre 2021, p. 127

Le monde de l'Internet des objets : des dynamiques à maîtriser, rapport, janvier 2022, p. 133

INTERNATIONAL

voir aussi EUROPE

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale, rapport, décembre 2017, p. 33

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? » *NS*, décembre 2017, p. 246

« Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », *NA* n° 67, mai 2018, p. 164

« L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ? », *NA* n° 70, septembre 2018, p. 167

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, décembre, p. 215

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays », *DT* n° 2019-16, décembre, p. 223

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale, rapport, deuxième édition, juin 2020, p. 81

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? » *NS*, juin 2020, p. 257

Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales, rapport, novembre 2020, p. 93

« Analyse sectorielle et régionale de la croissance de la productivité du travail dans les pays européens et aux États-Unis », *DT* n° 2022-01, janvier, p. 240

« Évolution tendancielle de la productivité en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni depuis 1976 », *DT* n° 2022-03, mai, p. 241

LOGEMENT

Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?, rapport, juillet 2019, p. 73

« Zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols ? », *DT*, n° 2019-04, juillet 2019, p. 218

« Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ? », *NA* n° 92, juillet 2020, p. 189

« L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015 », *DT* n° 2020-09, juillet, p. 230

« Comment accélérer la rénovation énergétique des logements », *NA* n° 95, août 2020, p. 192

« Accroître l'investissement dans la rénovation énergétique des logements du parc privé », *DT* n° 2020-14, octobre, p. 233

« La meilleure répartition des logements sociaux a-t-elle fait progresser la mixité sociale ? », *Point de vue*, 23 février 2021, p. 278

« Quelle rentabilité économique pour les rénovations énergétiques des logements ? », *NA* n° 104, décembre 2021, p. 201

MODÈLE SOCIAL

Les seniors, l'emploi et la retraite, rapport, octobre 2018, p. 47

« Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », *NA* n° 83, déc. 2019, p. 180

« La retraite, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ? », *NA* n° 89, mai 2020, p. 186

« Inégalités primaires et redistribution : la France parmi les bons élèves européens ? », *NA* n° 97, décembre 2020, p. 194

« Inégalités primaires, redistribution : une comparaison européenne », *DT* n° 2020-17, décembre, p. 235

« Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement ? », *NA* n° 103, décembre 2021, p. 200

NUMÉRIQUE

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 19

Intelligence artificielle et travail, rapport, mars 2018, p. 35

Les enjeux des blockchains, rapport, juin 2018, p. 39

Les bénéficiaires d'une meilleure autonomie numérique, rapport, juillet 2018, p. 43

Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique. Un guide à l'usage des décideurs et praticiens, juillet 2017, p. 23

« Mutations digitales et dialogue social », *NS*, novembre 2017, p. 245

« Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 245

« Mutations sociales, mutations technologiques », *NS*, novembre 2017 p. 246

« Mutations sociales, mutations technologiques », *Compte rendu de séminaire*, novembre 2017, p. 279

« La consommation de métaux du numérique : un secteur loin d'être dématérialisé », *DT* n° 2020-05, p. 227

PRODUCTIVITÉ

« Croissance de la productivité en France : le rôle de la réallocation des parts de marché entre entreprises », *NA* n° 57, juillet 2017, p. 154

« Croissance de la productivité et réallocation des ressources : le tissu productif français depuis 2000 », *DT* n° 2017-08, juillet, p. 210

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71

« Évolution tendancielle de la productivité du travail en France, 1976-2018 », *DT* n° 2020-18, décembre, p. 236

Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité, deuxième rapport du CNP, janvier 2021, p. 95

« Explorer les liens entre mixité et productivité dans les entreprises », *NS*, juin 2021, p. 263

« Dynamiques sectorielles et gains de productivité », *NA* n° 105, janvier 2022, p. 202

« Analyse sectorielle et régionale de la croissance de la productivité du travail dans les pays européens et aux États-Unis », *DT* n° 2022-01, janvier, p. 240

Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid, troisième rapport du CNP, mai 2022, p. 145

« Évolution tendancielle de la productivité en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni depuis 1976 », *DT* n° 2022-03, mai, p. 241

PROSPECTIVE

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 19

Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?, rapport du REC, juillet 2017, p. 21

« Prospective des métiers et qualifications (PMQ) : bilan et perspectives », mise de jeu, février 2018, p. 281

Les seniors, l'emploi et la retraite, rapport, octobre 2018, p. 47

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets, rapport du REC, décembre 2018, p. 55

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport, rapport, février 2019, p. 61

Métiers 2030. Quels métiers en 2030 ?, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars 2022, p. 139

QUESTIONS SOCIALES

« Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? », *NA* n° 56, mai 2017, p. 153

« Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie », *NA* n° 68, juillet 2018, p. 165

« Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ? », *NA* n° 71, novembre 2018, p. 168

« Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », *NA* n° 83, déc. 2019, p. 180

- « La retraite, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ? », *NA* n° 89, mai 2020, p. 186
- « Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ? », *NA* n° 91, mai 2020, p. 188
- « Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 », *NA* n° 102, août 2021, p. 199
- « Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement ? », *NA* n° 103, décembre 2021, p. 200

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- L'impact du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI*, mars 2019, p. 65
- « Les pôles de compétitivité : quels résultats depuis 2005 ? » *NS* août 2019, p. 258
- Évaluation du crédit d'impôt recherche. Avis de la CNEPI 2021*, rapport, juin 2021, p. 103

SANTÉ

voir aussi COVID-19

- Intelligence artificielle et travail*, rapport, mars 2018, p. 35
- Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous*, rapport, novembre 2018, p. 51
- « Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France », *DT* n° 2017-07, mai, p. 209
- L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public*, rapport, mars 2022, p. 135
- Pour une alimentation saine et durable*, rapport, septembre 2021, p. 119

TECHNOLOGIES

- Intelligence artificielle et travail*, rapport, mars 2018, p. 35
- Les enjeux des blockchains*, rapport, juin 2018, p. 39
- « L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ? », *NA* n° 70, septembre 2018, p. 167
- Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique. Un guide à l'usage des décideurs et praticiens*, juillet 2017, p. 23
- « Mutations digitales et dialogue social », *NS*, novembre 2017, p. 245
- « Mutations sociales, mutations technologiques », *NS*, novembre 2017, p. 246
- « La consommation de métaux du numérique : un secteur loin d'être dématérialisé », *DT* n° 2020-05, p. 227
- Les coûts d'abattement. Partie 1 – Méthodologie*, rapport, juin 2021, p. 113
- Les coûts d'abattement. Partie 2 – Transports*, rapport, juin 2021, p. 115
- Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité*, rapport, janvier 2022, p. 131
- Les coûts d'abattement. Partie 4 – Hydrogène*, rapport, mai 2022, p. 147
- Le monde de l'Internet des objets : des dynamiques à maîtriser*, rapport, janvier 2022, p. 133

TERRITOIRES

- « D'où viennent les écarts de salaire entre les territoires ? », *NA* n° 55, mai 2017, p. 152
- « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants », *NA* n° 64, novembre 2017, p. 161
- « Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires », *NA* n° 76, avril 2019, p. 173
- « Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain », *DT* n° 2017-06, mai, p. 209
- « La répartition territoriale des emplois publics », *NA* n° 79, juin 2019, p. 176
- « La répartition territoriale des emplois publics », *DT* n° 2019-03, juin, p. 217
- « Autonomie des collectivités territoriales : une comparaison européenne », *NA* n° 80, juillet 2019, p. 177
- « Chômage et territoires : quels modèles de performance ? » *NA* n° 93, juillet 2020, p. 190

« Taux de chômage et zones d'emploi : vers une nouvelle approche de la performance territoriale ? », *DT* n° 2020-12, juillet, p. 232

« La transition énergétique, levier de coopération interterritoriale : le cas de Brest et de la pointe bretonne », *DT* n° 2020-10, juillet p. 231

« Les projets alimentaires territoriaux, un levier pour une transition écologique partagée : le cas de l'Albigeois », *DT* n° 2020-11, p. 231

« Les solidarités entre territoires : un levier pour la transition écologique », *NS*, août 2020, p. 259

« L'emploi en 2020 : géographie d'une crise », *NA* n° 100, janvier 2021, p. 197

« Mobilités dans les espaces périphériques et peu denses : pour un territoire plus accessible ? », *DT* n° 2021-02, avril, p. 238

« La revanche des villes moyennes, vraiment ? », *NA* n° 106, janvier 2022, p. 203

« Les villes moyennes, un pilier durable de l'aménagement du territoire ? », *NA* n° 107, janvier 2022, p. 204

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

« Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable », *NA* n° 54, mai 2017, p. 151

« Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? », *NA* n° 59, août 2017, p. 156

« Accélérer la transition écologique des systèmes alimentaires pour concilier impératif environnemental, attentes sociétales et opportunité économique », *Point de vue*, 23 novembre 2017, p. 277

Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 37

« Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 251

La valeur de l'action pour le climat, rapport, février 2019, p. 57

« Comment faire enfin baisser les émissions de CO₂ des voitures », *NA* n° 78, juin 2019, p. 175

« Les politiques de mobilité dans les Hauts-de-France : des enjeux sociaux à l'épreuve du climat », *DT* n° 2020-08, p. 229

« La transition énergétique, levier de coopération interterritoriale : le cas de Brest et de la pointe bretonne », *DT* n° 2020-10, juillet, p. 231

« Les projets alimentaires territoriaux, un levier pour une transition écologique partagée : le cas de l'Albigeois », *DT* n° 2020-11, juillet, p. 231

« Les solidarités entre territoires : un levier pour la transition écologique », *NS*, août 2020, p. 259

« Comment accélérer la rénovation énergétique des logements », *NA* n° 95, août 2020, p. 192

« Comment évaluer l'externalité carbone des métaux », *NA* n° 96, août 2020, p. 193

« Accroître l'investissement dans la rénovation énergétique des logements du parc privé », *DT* n° 2020-14, octobre, p. 233

« Quelle sécurité d'approvisionnement électrique en Europe à horizon 2030 ? », *NA* n° 99, janv. 2021, p. 196

« Identifier et accompagner les compétences de la transition écologique ». Synthèse du cycle 2020 de webconférences – 8 juillet 2021, p. 287

Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique, rapport, mai 2022, p. 141

« Risques climatiques, réseaux et interdépendances : le temps d'agir », *NA* n° 108, mai 2022, p. 205

TRANSPORTS

« Perspectives de développement des autocars », *NA* n° 58, juillet 2017, p. 155

Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 37

« Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 251

« L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ? », *NA* n° 70, septembre 2018, p. 167

« Comment faire enfin baisser les émissions de CO₂ des voitures », *NA* n° 78, juin 2019, p. 175

« Les politiques de mobilité dans les Hauts-de-France : des enjeux sociaux à l'épreuve du climat », *DT* n° 2020-08, p. 229

Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales, rapport, novembre 2020, p. 93

« Mobilités dans les espaces périphériques et peu denses : pour un territoire plus accessible ? », *DT* n° 2021-02, avril, p. 238

Les coûts d'abattement. Partie 2 – Transports, rapport, juin 2021, p. 115

« Localisation de la production automobile : quels enseignements sur l'attractivité des pays et la compétitivité des entreprises ? », *DT* n° 2021-04 – septembre, p. 239

« Localisation de la production automobile : enseignements sur l'attractivité et la compétitivité », *NS*, septembre 2021, p. 265

« Risques climatiques, réseaux et interdépendances : le temps d'agir », *NA* n° 108, mai 2022, p. 205

Index des auteurs

NA = Note d'analyse DT = Document de travail NS = Note de synthèse

Sandrine Aboubadra-Pauly

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 19 ; *Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?*, rapport du REC, juillet 2017, p. 21 ; *Construire une vision prospective partagée des emplois et des compétences*, rapport du Réseau Emploi Compétences, septembre 2018, p. 45 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets*, rapport du REC, décembre 2018, p. 55 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport*, rapport, février 2019, p. 61

Daniel Agacinski

« L'expert, ce mal-aimé ? », *Point de vue*, 13 juin 2017, p. 277 ; « Comment l'évaluation des politiques publiques contribue-t-elle à la vie démocratique ? », *Point de vue*, 1^{er} septembre 2017, p. 277 ; « L'expertise face à une crise de confiance ? », *NS*, janvier 2018, p. 248 ; « Un nouvel âge pour l'école maternelle ? », *NA* n° 66, mars 2018, p. 163 ; *Expertise et démocratie, faire avec la défiance*, rapport, décembre 2018, p. 53 ; « Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires », *NA* n° 76, avril 2019, p. 173 ; *Médiation accomplie ? Discours et pratiques de la médiation entre citoyens et administrations*, rapport, juillet 2019, p. 67 ; *Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Note d'étape*, mars 2020, p. 285 ; « La planification : idée d'hier ou piste pour demain ? », *Point de vue*, 17 juin 2020, p. 277 ; Séminaire Soutenabilités, p. 143

Hippolyte d'Albis

« Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement ? », *NA* n° 103, décembre 2021, p. 200

Cécile Altaber (CGET)

« Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants », *NA* n° 64, novembre 2017, p. 161

Nicolas Amar

« Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 245

Cédric Audenis

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape, avril 2021, p. 103 ; *Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final*, rapport, juillet 2021, p. 117 ; *Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport*, octobre 2021, p. 125

Vincent Aussilloux

« Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable », *NA* n° 54, mai 2017, p. 151 ; « Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? », *NA* n° 62, juillet 2017, p. 159 ; « Pour une Europe leader de la transition énergétique », *Point de vue*, 28 juillet 2017, p. 277 ; « Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences », *NA* n° 63, novembre 2017, p. 160 ; « Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE », *DT* n° 2017-11, novembre, p. 211 ; « Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », *NA* n° 67, mai 2018, p. 164 ; « Refonder l'Europe de la solidarité », *NA* n° 75, avril 2019, p. 172 ; *Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?*, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71 ; *Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique*, rapport, octobre 2019,

p. 77 ; « Taux bas : quelles implications pour la politique budgétaire », *NA* n° 86, mars 2020, p. 183 ; « Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? » *NS*, juin 2020, p. 257 ; *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale*, rapport, deuxième édition, juin 2020, p. 81 ; « Comment accélérer la rénovation énergétique des logements », *NA* n° 95, août 2020, p. 192 ; « Accroître l'investissement dans la rénovation énergétique des logements du parc privé », *DT* n° 2020-14, octobre, p. 233 ; *Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales*, rapport, novembre 2020, p. 93 ; « Les politiques industrielles en France », *NS*, décembre 2020, p. 261 ; « Le rôle du capital humain dans le ralentissement de la productivité en France », *NS*, décembre 2020, p. 262 ; *Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité. Deuxième rapport du CNP*, rapport, janvier 2021, p. 95 ; *Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape*, avril 2021, p. 103 ; *Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final*, rapport, juillet 2021, p. 117 ; « Localisation de la production automobile : enseignements sur l'attractivité et la compétitivité », *NS*, septembre 2021, p. 265 ; *Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport*, octobre 2021, p. 125 ; « Quelle rentabilité économique pour les rénovations énergétiques des logements ? », *NA* n° 104, décembre 2021, p. 201 ; *Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid*, troisième rapport du CNP, mai 2022, p. 145

Dominique Auverlot

« Les conséquences du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris », *Point de vue*, 19 juin 2017, p. 277 ; « La COP 23 sous présidence fidjienne. Attention danger », *Point de vue*, 8 décembre 2017, p. 277 ; *Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions*, rapport, mai 2018, p. 37 ; « Quelle place pour le gaz dans la transition énergétique ? », *NA* n° 69, septembre 2018, p. 166 ; « Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 251 ; « Le système électrique européen confronté à l'accord de Paris », *DT* n° 2019-08, novembre, p. 220

Antoine Baena

Les bénéficiaires d'une meilleure autonomie numérique, rapport, juillet 2018, p. 43 ; « Création d'entreprise, de la volonté au passage à l'acte », *NA* n° 87, avril 2020, p. 184

Sabine Baïetto-Beyson

Référentiel méthodologique de l'évaluation socio-économique des opérations d'aménagement urbain, rapport, mars 2022, p. 137

Adam Baïz

Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE Rapport méthodologique, décembre 2019, p. 79 ; « L'évaluation des politiques publiques en Allemagne », *DT* n° 2019-10, décembre, p. 221 ; « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays », *DT* n° 2019-16, décembre, p. 223 ; « Évaluation d'impact des politiques publiques : que peut apprendre la France des pays les plus avancés ? » *NS*, décembre 2019, p. 255 ; « Emploi des personnes handicapées et performance des entreprises », *NA* n° 90, mai 2020, p. 187 ; « Comment accélérer la rénovation énergétique des logements », *NA* n° 95, août 2020, p. 192 ; *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Premier rapport*, septembre 2020, p. 89 ; *Évaluation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Synthèse des travaux d'approfondissement*, rapport, septembre 2020, p. 87 ; « Accroître l'investissement dans la rénovation énergétique des logements du parc privé », *DT* n° 2020-14, octobre, p. 233 ; *Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité. Deuxième rapport du CNP*, rapport, janvier 2021, p. 95 ; *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Deuxième rapport*, septembre 2021, p. 121

Sylvie Banoun

L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public, rapport, mars 2022, p. 135

Johanna Barasz

Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Rapport 2021, mars, p. 99 ; *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, rapport, mai 2022, p. 141

Sébastien Bauvet

« Les soft skills pour innover et transformer les organisations », *DT* n° 2022-02, mai, p. 241

Étienne Beeker

« Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? », *NA* n° 59, août 2017, page 156 ; « Quelle place pour le gaz dans la transition énergétique ? », *NA* n° 69, septembre 2018, p. 166 ; « Les réseaux de distribution d'électricité dans la transition énergétique », *DT* n° 2019-07, novembre, p. 220 ; « Impacts de la crise du Covid-19 sur le système électrique », *Point de vue*, 21 avril 2020, p. 277 ; *Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales*, rapport, novembre 2020, p. 93 ; « Quelle sécurité d'approvisionnement électrique en Europe à horizon 2030 ? », *NA* n° 99, janvier 2021, p. 196 ; « Projeter le système électrique français vers le long terme, entre objectifs ambitieux et incertitudes radicales ? », *Point de vue*, 20 mai 2021, p. 278

Julia Belaunde

Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?, rapport, juillet 2019, p. 73 ; « Zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols ? », *DT*, n° 2019-04, juillet 2019, p. 218

Agnès Bénassy-Quéré

« Salaire minimum : questions anciennes et nouvelles », synthèse de séminaire, juillet 2017, p. 279

Jean Benghosi

Déploiement du très haut débit et Plan France très haut débit – Évaluation socioéconomique, rapport d'étape, août 2020, p. 85 ; « Évaluation socioéconomique du plan France très haut débit. Note d'étape », mars 2022, p. 289

Salima Benhamou

Intelligence artificielle et travail, rapport, mars 2018, p. 35 ; « Quels impacts de l'intelligence artificielle sur l'avenir du travail ? », *Point de vue*, 18 septembre 2018, p. 278 ; « Idées préconçues à propos de l'intelligence artificielle », *Point de vue*, 25 janvier 2019, p. 277 ; « Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France », *DT* n° 2020-03, avril, p. 225 ; « Promouvoir les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France », *NS*, avril 2020, p. 256

Haithem Ben Hassine

« Croissance de la productivité en France : le rôle de la réallocation des parts de marché entre entreprises », *NA* n° 57, juillet 2017, p. 154 ; « Croissance de la productivité et réallocation des

ressources : le tissu productif français depuis 2000 », *DT* n° 2017-08, juillet, p. 210 ; « L'effet du préfinancement du CICE sur la défaillance des entreprises », *DT* n° 2017-09, septembre, p. 210 ; « Préfinancement du CICE : quels effets sur l'emploi via la défaillance d'entreprise ? », *DT* n° 2017-10, octobre, p. 211 ; « Les procédures de défaillance à l'épreuve des entreprises zombies », *NA* n° 82, octobre 2019, p. 179 ; « Les pôles de compétitivité : quels résultats depuis 2005 ? » *NS* août 2019, p. 258 ; « Évaluation de l'impact des aides à l'innovation », étude, octobre 2020, p. 286 ; *Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape*, avril 2021, p. 103 ; *Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport*, octobre 2021, p. 125

Morad Ben Mezian

Renforcer la capacité des entreprises à recruter, rapport du REC, août 2017, p. 27 ; « Les entreprises ont un rôle à jouer dans la réussite des plans de formation », *Point de vue*, 2 octobre 2017, p. 277

Marc Oliver Bettzüge

« Le système électrique européen confronté à l'accord de Paris », *DT* n° 2019-08, novembre, p. 220

Olivier Blanchard

Les grands défis économiques, rapport, juin 2021, p. 109 ; *Major Economic Challenges*, report, june 2021, p. 111

François-Xavier Boell

Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport, octobre 2021, p. 125

Élise Boekwa Bonkosi

« Défaillances d'entreprises : où en est-on ? », *Point de vue*, 2 décembre 2021, p. 278 ; « Défaillances d'entreprises : toujours pas d'effet de rattrapage post-Covid », *Point de vue*, 20 mai 2022, p. 278

Gilles Bon-Maury

Pour un développement durable du commerce en ligne, rapport France Stratégie/CGEDD/IGF, février 2021, p. 97 ; Secrétariat de la plateforme RSE, p. 275

Pierre-Henri Bono

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production

scientifique », *DT* n° 2018-06, décembre, p. 215 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 252 ; « L'évaluation des politiques publiques en Allemagne », *DT* n° 2019-10, décembre, p. 221 ; « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays », *DT* n° 2019-16, décembre, p. 223 ; « Évaluation d'impact des politiques publiques : que peut apprendre la France des pays les plus avancés ? » *NS*, décembre 2019, p. 255

Axel Börsch-Supan

Les grands défis économiques, rapport, juin 2021, p. 109 ; *Major Economic Challenges*, report, june 2021, p. 111

Hugo Botton

« Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ? », *NA* n° 92, juillet 2020, p. 189 ; « L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015 », *DT* n° 2020-09, juillet, p. 230

Coline Bouvart

« Vulnérabilité économique des zones d'emploi face à la crise », *Point de vue*, 9 juin 2020, p. 277 ; « Chômage et territoires : quels modèles de performance ? » *NA* n° 93, juillet 2020, p. 190 ; « Taux de chômage et zones d'emploi : vers une nouvelle approche de la performance territoriale ? », *DT* n° 2020-12, juillet, p. 232 ; « L'emploi en 2020 : géographie d'une crise », *NA* n° 100, janvier 2021, p. 197 ; « Premier trimestre 2021 : quelles dynamiques territoriales en matière d'emploi et de chômage ? », *Point de vue*, 12 juillet 2021, p. 278 ; *L'emploi dans les start-up françaises*, rapport du REC, octobre 2021, p. 127 ; « La revanche des villes moyennes, vraiment ? », *NA* n° 106, janvier 2022, p. 203 ; « Les villes moyennes, un pilier durable de l'aménagement du territoire ? », *NA* n° 107, janvier 2022, p. 204

Damien Brochier

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2018, p. 19 ; *Construire une vision prospective partagée des emplois et des compétences*, rapport du Réseau Emploi Compétences, septembre 2018, p. 45 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets*, rapport du REC, décembre 2018, p. 55 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compé-*

tences : les métiers du sport, rapport, février 2019, p. 61

Amandine Brun-Schammé

Les exonérations générales de cotisations, rapport du COSAPE, juillet 2017, p. 25 ; *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2017, p. 29 ; *Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, octobre 2018, p. 49 ; *Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?*, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71 ; « Une nouvelle approche de l'inadéquation des compétences », *DT* n° 2021-01, janvier, p. 237

Catherine Bruneau

« Emploi des personnes handicapées et performance des entreprises », *NA* n° 90, mai 2020, p. 187 ; « L'emploi des personnes handicapées : quel impact sur la performance des entreprises ? », *DT* n° 2020-04, mai p. 226 ; « Évolution tendancielle de la productivité du travail en France, 1976-2018 », *DT* n° 2020-18, décembre, p. 236 ; « Le rôle du capital humain dans le ralentissement de la productivité en France », *NS*, décembre 2020, p. 262 ; « Évolution tendancielle de la productivité en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni depuis 1976 », *DT* n° 2022-03, mai, p. 241

Julie de Brux

Évaluation socioéconomique de Météo-France, rapport, juin 2018, p. 41

Julien Bueb

La valeur de l'action pour le climat, rapport, février 2019, p. 57 ; « La planification : idée d'hier ou piste pour demain ? », *Point de vue*, 17 juin 2020, p. 277 ; « Comment évaluer l'externalité carbone des métaux », *NA* n° 96, octobre 2020, p. 193 ; Séminaire Soutenabilités, p. 193

Jean-Christophe Bureau

Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique, rapport, octobre 2019, p. 77

Louise Cadin

Médiation accomplie ? Discours et pratiques de la médiation entre citoyens et administrations, rapport, juillet 2019, p. 67

Marie Cases

« Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? » *NA* n° 62, p. 159

Sandrine Cazes

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation, note d'étape, décembre 2017, p. 281 ; Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Note d'étape sur les travaux du comité d'évaluation, décembre 2018, p. 284 ; Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail, rapport intermédiaire, juillet 2020, p. 83

François Chabrol

« Quelle rentabilité économique pour les rénovations énergétiques des logements ? », *NA* n° 104, décembre 2021, p. 201

Odile Chagny

« Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 245

Paul Charruau

« D'où viennent les écarts de salaire entre les territoires ? », *NA* n° 55, mai 2017, p. 152 ; « Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain », *DT* n° 2017-06, mai, p. 209

Kymblye Christophe

L'emploi dans les start-up françaises, rapport du REC, octobre 2021, p. 127

Cécile Clément

« Mobilités dans les espaces périphériques et peu denses : pour un territoire plus accessible ? », *DT* n° 2021-02, avril, p. 238

Bernard Coeuré

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape, avril 2021, p. 103 ; *Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final*, juillet 2021, p. 117 ; *Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport*, octobre 2021, p. 125

Jean Colard

« Mobilités et Covid-19 : quels impacts sur les comportements et les politiques de transport ? », *Point de vue*, 10 septembre 2020, p. 278 ; « Mobilités dans les espaces périphériques et peu denses : pour un territoire plus accessible ? », *DT* n° 2021-02, avril, p. 238

Catherine Collombet

« Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? » *NA* n° 56, mai 2017, p. 153 ; « Un nouvel âge pour l'école maternelle ? », *NA* n° 66, mars 2018, p. 163 ; « Séminaire Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique », synthèse, octobre 2021, p. 287

Matthieu Combaud

La valeur de l'action pour le climat, rapport, février 2019, p. 57

Vincent Constanso

Pour un développement durable du commerce en ligne, rapport France Stratégie/CGEDD/IGF, février 2021, p. 97

Bruno Coquet

Un an de crise sanitaire. État des lieux du marché du travail et enjeux pour la relance, rapport de synthèse du COE, avril 2021, p. 105

Julie Corberand

Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité, rapport, janvier 2022, p. 131

Chloé Coudray

Référentiel méthodologique de l'évaluation socioéconomique des opérations d'aménagement urbain, rapport, mars 2022, p. 137

Vincent Couric

« La consommation de métaux du numérique : un secteur loin d'être dématérialisé », *DT* n° 2020-05, juin, p. 227 ; « Maîtriser la consommation énergétique du numérique : le progrès technologique n'y suffira pas », *DT* n° 2020-15, octobre, p. 234

Camille Cousin

Métiers 2030. Quels métiers en 2030 ?, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars 2022, p. 139

Olivier Coutard

Référentiel méthodologique de l'évaluation socioéconomique des opérations d'aménagement urbain, rapport, mars 2022, p. 137

Stéphane Crémel

Les coûts d'abattement. Partie 1 – Méthodologie, rapport, juin 2021, p. 113 ; *Les coûts d'abattement. Partie 2 – Transports*, rapport, juin 2021, p. 115

Patrick Criqui

Les coûts d'abattement. Partie 1 – Méthodologie, rapport, juin 2021, p. 113 ; *Les coûts d'abat-*

tement. *Partie 2 – Transports*, rapport, juin 2021, p. 115 ; *Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité*, rapport, janvier 2022, p. 131 ; *Les coûts d'abattement. Partie 4 – Hydrogène*, rapport, mai 2022, p. 147

Cédric Crofils

« Améliorer la réglementation peut-il réduire le chômage structurel ? », *DT* n° 2019-05, novembre, p. 218 ; « De meilleures réglementations pour plus d'emplois ? », *NS*, novembre 2019, p. 254

Mathieu Cros

« Les défaillances d'entreprises dans la crise Covid-19 : zombification ou mise en hibernation ? », *Point de vue*, 14 décembre 2020, p. 278

Pierre-Yves Cusset

« Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France », *DT* n° 2017-07, mai p. 209 ; « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », *NA* n° 83, décembre 2019, p. 180 ; « Dispositifs universels de soutien au revenu des ménages modestes : protection contre la pauvreté et incitation à l'activité depuis 2000 », *DT* n° 2019-09, décembre, p. 221 ; « Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ? », *NA* n° 92, juillet 2020, p. 189 ; « L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015 », *DT* n° 2020-09, juillet, p. 230 ; « La meilleure répartition des logements sociaux a-t-elle fait progresser la mixité sociale ? », *Point de vue*, 23 février 2021, p. 278 ; « Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 », *NA* n° 102, août 2021, p. 199 ; « Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement ? », *NA* n° 103, décembre 2021, p. 200

Sandra Debu

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, décembre, p. 215 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 252 ; « L'évaluation des politiques publiques au Royaume-Uni », *DT* n° 2019-14, décembre, p. 223 ; « L'évaluation des politiques publiques en Suède », *DT* n° 2019-15, décembre, p. 223 ; « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays », *DT* n° 2019-16, décembre, p. 223 ; « Évaluation d'impact des politiques publi-

ques : que peut apprendre la France des pays les plus avancés ? » *NS*, décembre 2019, p. 255

Lilian Dedryver

« La consommation de métaux du numérique : un secteur loin d'être dématérialisé », *DT* n° 2020-05, juin, p. 227 ; « Maîtriser la consommation énergétique du numérique : le progrès technologique n'y suffira pas », *DT* n° 2020-15, octobre, p. 234

Marie Dégremont

« Sécuriser les investissements bas-carbone : un enjeu essentiel pour atteindre nos objectifs climatiques », *Point de vue*, 11 septembre 2017, p. 277 ; « Renforcer le dialogue entre collectivités territoriales et État dans le cadre de l'élaboration de la PPE », *Point de vue*, 28 mars 2018, p. 277 ; « La mobilité dans le Grand Genève : quelles pistes pour un développement territorial équilibré et durable ? », *DT* n° 2019-02, p. 216 ; *Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, rapport, juillet 2019, p. 73 ; « Zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols ? », *DT*, n° 2019-04, juillet 2019, p. 218 ; « Impacts de la crise du Covid-19 sur le système électrique », *Point de vue*, 21 avril 2020, p. 277 ; « Les politiques de mobilité dans les Hauts-de-France : des enjeux sociaux à l'épreuve du climat », *DT* n° 2020-08, juillet, p. 229 ; « La transition énergétique, levier de coopération interterritoriale : le cas de Brest et de la pointe bretonne », *DT* n° 2020-10, juillet, p. 231 ; « Les projets alimentaires territoriaux, un levier pour une transition écologique partagée : le cas de l'Albigeois », *DT* n° 2020-11, juillet, p. 231 ; « Les solidarités entre territoires : un levier pour la transition écologique », *NS*, août 2020, p. 259 ; « Quelle sécurité d'approvisionnement électrique en Europe à horizon 2030 ? », *NA* n° 99, janvier 2021, p. 196

Marie Deketelaere-Hanna

Pour un développement durable du commerce en ligne, rapport France Stratégie/CGEDD/IGF, février 2021, p. 97

Benoît Dervaux

L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public, rapport, mars 2022, p. 135

Aurore Desjonquères

Métiers 2030, Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars 2022, p. 139

Flore Deschard

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale, rapport, décembre 2017, p. 33 ; « Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? », *NS*, décembre 2017, p. 246 ; *Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?*, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71 ; « La répartition territoriale des emplois publics », *NA* n° 79, juin 2019, p. 176 ; « La répartition territoriale des emplois publics », *DT* n° 2019-03, juin, p. 217

Damien Despierre

« Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France », *DT* n° 2018-04, avril, p. 214 ; « Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ? », *NS*, avril 2018, p. 250

Rozenn Desplatz

Les exonérations générales de cotisations, rapport du COSAPE, juillet 2017, p. 25 ; *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2017, p. 29 ; *Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, octobre 2018, p. 49 ; « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, décembre, p. 215 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 252 ; « L'évaluation des politiques publiques aux États-Unis », *DT* n° 2019-12, décembre, p. 222 ; « L'évaluation des politiques publiques en France », *DT* n° 2019-13, décembre, p. 222 ; « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays », *DT* n° 2019-16, décembre, p. 223 ; « Évaluation d'impact des politiques publiques : que peut apprendre la France des pays les plus avancés ? » *NS*, décembre 2019, p. 255

Clément Dherbécourt

« Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ? », *NA* n° 61, septembre 2017, p. 158 ; « Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie », *NA* n° 68, juillet 2018, p. 165 ; « Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires », *NA* n° 76, avril 2019, p. 173 ; *Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie*, Atlas, novembre 2017, p. 267 ; *Écarts de dotations entre*

collèges publics non urbains par académie, Atlas, novembre 2017, p. 267 ; « La répartition territoriale des emplois publics », *NA* n° 79, juin 2019, p. 176 ; « La répartition territoriale des emplois publics », *DT* n° 2019-03, juin, p. 217 ; « Quelle taxation du capital, avant et après la réforme de 2018 ? », *NA* n° 81, octobre 2019, p. 178 ; « La retraite, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ? », *NA* n° 89, mai 2020, p. 186 ; « Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ? », *NA* n° 91, mai 2020, p. 188 ; « Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ? », *NA* n° 92, juillet 2020, p. 189 ; « L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015 », *DT* n° 2020-09, juillet, p. 230 ; « La mobilité sociale en France : que sait-on vraiment ? », *Point de vue*, 3 septembre 2020, p. 277 ; « Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d'emplois peu qualifiés ? », *NA* n° 98, décembre 2020, p. 195 ; « L'emploi en 2020 : géographie d'une crise », *NA* n° 100, janvier 2021, p. 197 ; « La meilleure répartition des logements sociaux a-t-elle fait progresser la mixité sociale ? », *Point de vue*, 23 février 2021, p. 278 ; « Premier trimestre 2021 : quelles dynamiques territoriales en matière d'emploi et de chômage ? », *Point de vue*, 12 juillet 2021, p. 278

Marième Diagne

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 19 ; *Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?*, rapport du REC, juillet 2017, p. 21 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets*, rapport du REC, décembre 2018, p. 55 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport*, rapport, février 2019, p. 61 ; *Quelle place pour les compétences dans l'entreprise ?*, rapport, avril 2021, p. 101 ; *L'emploi dans les start-up françaises*, rapport du REC, octobre 2021, p. 127

Marc-Arthur Diaye

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *DT* n° 2018-03, février, p. 213

Claudia Dielh

Les grands défis économiques, rapport, juin 2021, p. 109 ; *Major Economic Challenges*, report, June 2021, p. 111

Valentin Dilies

L'emploi dans les start-up françaises, rapport du REC, octobre 2021, p. 127

Silvano Domergue

Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité, rapport, janvier 2022, p. 131 ; *L'évaluation socio-économique des effets de santé des projets d'investissement public*, rapport, mars 2022, p. 135

Vincent Donne

« Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information », *DT* n° 2019-01, février, p. 216 ; « Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité », *NS*, janvier 2019, p. 252 ; *Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Note d'étape*, mars 2020, p. 285 ; « Chômage et territoires : quels modèles de performance ? » *NA* n° 93, juillet 2020, p. 190 ; « Taux de chômage et zones d'emploi : vers une nouvelle approche de la performance territoriale ? », *DT* n° 2020-12, juillet, p. 232 ; *Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Rapport 2021*, mars, p. 99 ; *Quelle place pour les compétences dans l'entreprise ?*, rapport, avril 2021, p. 101

Pierre Dupraz

Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique, rapport, octobre 2019, p. 77

François Écalle

« Comment mesurer les économies sur les dépenses publiques ? », *NA* n° 73, novembre 2018, p. 170 ; « Autonomie des collectivités territoriales : une comparaison européenne », *NA* n° 80, juillet 2019, p. 177 ; « Taux bas : quelles implications pour la politique budgétaire », *NA* n° 86, mars 2020, p. 183

Alexis Eidelman

Métiers 2030. Quels métiers en 2030 ?, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars 2022, p. 139

Anne Epaulard

« D'où viennent les écarts de salaire entre les territoires ? », *NA* n° 55, p. 152 ; « Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain », *DT* n° 2017-06, mai, p. 209 ; « Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France »,

DT n° 2018-04, avril, p. 214 ; « Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ? », *NS*, avril 2018, p. 250 ; « Entreprises en difficulté : quelle efficacité des procédures préventives ? », *NA* n° 84, février 2020, p. 181 ; « Sauvegarde et redressement judiciaire : quelles leçons pour l'amélioration des procédures préventives ? », *DT* n° 2020-01, février, p. 224 ; « Les défaillances d'entreprises dans la crise Covid-19 : zombification ou mise en hibernation ? », *Point de vue*, 14 décembre 2020, p. 278 ; « Les tribunaux de commerce pourront-ils faire face au rebond des faillites suite à la crise ? », *Point de vue*, 1^{er} juillet 2021, p. 278 ; « Défaillances d'entreprises : où en est-on ? », *Point de vue*, 2 décembre 2021, p. 278 ; « Défaillances d'entreprises : toujours pas d'effet de rattrapage post-Covid », *Point de vue*, 20 mai 2022, p. 278

Étienne Espagne

« Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable », *NA* n° 54, p. 151

Anne Faure

« La planification : idée d'hier ou piste pour demain ? », *Point de vue*, 17 juin 2020, p. 277 ; *Déploiement du très haut débit et Plan France très haut débit – Évaluation socioéconomique*, rapport d'étape, août 2020, p. 85 ; *L'emploi dans les start-up françaises*, rapport du REC, octobre 2021, p. 127 ; *Le monde de l'Internet des objets : des dynamiques à maîtriser*, rapport, janvier 2022, p. 133 ; « Évaluation socioéconomique du plan France très haut débit. Note d'étape », mars 2022, p. 289 ; *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, rapport, mai 2022, p. 141 ; « Risques climatiques, réseaux et interdépendances : le temps d'agir », *NA* n° 108, mai 2022, p. 205

Jean Flamand

« Salarié ou indépendant : une question de métiers ? », *NA* n° 60, septembre 2017, p. 157 ; « Transformation ou révolution du travail ? », *Point de vue*, 20 avril 2018, p. 277 ; « Quelle influence du diplôme sur la participation au marché du travail ? », *NA* n° 85, février 2020, p. 182 ; « Séries longues et projections de population active par niveau de diplôme », *DT* n° 2020-02, p. 225 ; « Les métiers au temps du corona », *NA* n° 88, avril 2020, p. 185 ; « Les professions des salariés rémunérés au voisinage du Smic à l'épreuve de la crise sanitaire », *Point de*

vue, 15 décembre 2020, p. 278 ; « L'emploi en 2020 : géographie d'une crise », *NA* n° 100, janvier 2021, p. 197 ; « Premier trimestre 2021 : quelles dynamiques territoriales en matière d'emploi et de chômage ? », *Point de vue*, 12 juillet 2021, p. 278 ; *Métiers 2030. Quels métiers en 2030 ?*, Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars 2022, p. 139

Léa Flamand

« Qui travaille après 65 ans ? », article, novembre 2018, p. 283 ; « Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ? », *NA* n° 72, novembre 2018, p. 169 ; « Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi », *DT* n° 2018-05, novembre, p. 214

Julien Fosse

« Accélérer la transition écologique des systèmes alimentaires pour concilier impératif environnemental, attentes sociétales et opportunité économique », *Point de vue*, 23 novembre 2017, p. 277 ; « Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie », *NA* n° 94, août 2020, p. 191 ; « Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfices de l'agroécologie », *DT* n° 2020-13, août, p. 232 ; *Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, rapport, juillet 2019, p. 73 ; « Zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols ? », *DT*, n° 2019-04, juillet 2019, p. 218 ; *Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique*, rapport, octobre 2019, p. 77 ; « La planification : idée d'hier ou piste pour demain ? », *Point de vue*, 17 juin 2020, p. 277 ; *Pour un développement durable du commerce en ligne*, rapport France Stratégie/ CGEDD/IGF, février 2021, p. 97 ; « La biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel énergétique ? », *DT* n° 2021-03, juillet, p. 239 ; « Biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel ? », *NS*, juillet 2021, p. 263 ; *Pour une alimentation saine et durable*, rapport, septembre 2021, p. 119 ; *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, rapport, mai 2022, p. 141

Denis Fougère

« L'investissement social à l'épreuve de l'évaluation socioéconomique », *NS*, novembre 2019, p. 253 ; « L'évaluation socioéconomique de l'investissement social. Comment mettre en

œuvre des analyses coûts-bénéfices pour les politiques d'emploi, de santé et d'éducation ? », *DT* n° 2019-06, p. 219

Nicolas Frémeaux

« Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ? » *NA* n° 71, novembre 2018, p. 168

Philippe Frocrain

Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, deuxième rapport, octobre 2020, p. 91 ; *Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales*, rapport, novembre 2020, p. 93 ; « Les politiques industrielles en France », *NS*, décembre 2020, p. 261 ; « Localisation de la production automobile : enseignements sur l'attractivité et la compétitivité », *NS*, septembre 2021, p. 265 ; *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, troisième rapport*, octobre 2021, p. 123 ; « La revanche des villes moyennes, vraiment ? », *NA* n° 106, janvier 2022, p. 203 ; « Les villes moyennes, un pilier durable de l'aménagement du territoire ? », *NA* n° 107, janvier 2022, p. 204

Peggy Furic

Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Note d'étape, mars 2020, p. 285 ; *Pour une alimentation saine et durable*, rapport, septembre 2021, p. 119 ; *Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Rapport 2021*, mars, p. 99 ; « Séminaire Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique », synthèse, octobre 2021, p. 287

Florian Gache

« Les tribunaux de commerce pourront-ils faire face au rebond des faillites suite à la crise ? », *Point de vue*, 1^{er} juillet 2021, p. 278 ; « Défaillances d'entreprises : où en est-on ? », *Point de vue*, 2 décembre 2021, p. 278

Hélène Garner

Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail, rapport, mai 2017, p. 17 ; « La planification : idée d'hier ou piste pour demain ? », *Point de vue*, 17 juin 2020, p. 277 ; *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, rapport, mai 2022, p. 141

Matthieu Garrigue

Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité. Deuxième rapport du CNP, rapport, janvier 2021, p. 95

Elsa Garros

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport, rapport, février 2019, p. 61

Alban George

« Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ? », *NA* n° 92, juillet 2020, p. 189 ; « L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015 », *DT* n° 2020-09, juillet, p. 230 ; « La meilleure répartition des logements sociaux a-t-elle fait progresser la mixité sociale ? », *Point de vue*, 23 février 2021, p. 278

Maxime Gérardin

« Projeter le système électrique français vers le long terme, entre objectifs ambitieux et incertitudes radicales ? », *Point de vue*, 20 mai 2021, p. 278 ; *Les coûts d'abattement. Partie 4 – Hydrogène*, rapport, mai 2022, p. 147 ; « Risques climatiques, réseaux et interdépendances : le temps d'agir », *NA* n° 108, mai 2022, p. 205

Émilien Gervais

« Les villes moyennes, un pilier durable de l'aménagement du territoire ? », *NA* n° 107, janvier 2022, p. 204 ; *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, rapport, mai 2022, p. 141

Christel Gilles

« Salaire minimum : questions anciennes et nouvelles », synthèse de séminaire, juillet 2017, p. 279 ; « Qui travaille après 65 ans ? », article, novembre 2018, p. 283 ; « Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ? », *NA* n° 72, novembre 2018, p. 169 ; « Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi », *DT* n° 2018-05, novembre, p. 214 ; *L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance*, rapport, juillet 2019, p. 69 ; « Création d'entreprise, de la volonté au passage à l'acte », *NA* n° 87, avril 2020, p. 184 ; « Explorer les liens entre mixité et productivité dans les entreprises », *NS*, juin 2021, p. 263

Fabrice Gilles

« Explorer les liens entre mixité et productivité dans les entreprises », *NS*, juin 2021, p. 263

Virginie Gimbert

Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous, rapport, novembre 2018, p. 51 ;

« L'expertise face à une crise de confiance ? » *NS*, janvier 2018, p. 248

Pierre-Louis Girard

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? » *NS*, juin 2020, p. 257 ; *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale*, rapport, deuxième édition, juin 2020, p. 81 ; « Dynamiques sectorielles et gains de productivité », *NA* n° 105, janvier 2022, p. 202 ; « Évolution tendancielle de la productivité du travail en France, 1976-2018 », *DT* n° 2020-18, décembre, p. 236 ; « Le rôle du capital humain dans le ralentissement de la productivité en France », *NS*, décembre 2020, p. 262 ; « Analyse sectorielle et régionale de la croissance de la productivité du travail dans les pays européens et aux États-Unis », *DT* n° 2022-01, janvier, p. 240 ; « Évolution tendancielle de la productivité en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni depuis 1976 », *DT* n° 2022-03, mai, p. 241

Louis Gaëtan Giraudet

« Quelle rentabilité économique pour les rénovations énergétiques des logements ? », *NA* n° 104, décembre 2021, p. 201

Christian Gollier

Les grands défis économiques, rapport, juin 2021, p. 109 ; *Major Economic Challenges*, report, June 2021, p. 111

Cyril Gomet

Pour une alimentation saine et durable, rapport, septembre 2021, p. 119 ; « La revanche des villes moyennes, vraiment ? », *NA* n° 106, janvier 2022, p. 203 ; « Les villes moyennes, un pilier durable de l'aménagement du territoire ? », *NA* n° 107, janvier 2022, p. 204

Carole Gostner

Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics, décembre 2017, p. 31

Christophe Gouardo

« Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? », *NA* n° 62, octobre 2017, p. 159 ; « Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », *NA* n° 67, mai 2018, p. 164 ; « Où réduire le poids de la dépense publique ? », *NA* n° 74, janvier 2019, p. 171

Pauline Grégoire-Marchand

« Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ? », *NA* n° 71, novembre 2018, p. 168 ;

« La fiscalité des héritages : connaissances et opinion des Français », *DT* n° 2018-2, p. 212 ; « Fiscalité des héritages : impopulaire mais surestimée », *NS*, janvier 2018, p. 249

Alice Grémillet

« Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie », *NA* n° 94, août 2020, p. 191 ; « Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfices de l'agroécologie », *DT* n° 2020-13, août, p. 232 ; *Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, rapport, juillet 2019, p. 73 ; « Zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols ? », *DT*, n° 2019-04, juillet 2019, p. 218 ; *Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique*, rapport, octobre 2019, p. 77

Marcel Grignard

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation, note d'étape, décembre 2017, p. 281 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Note d'étape sur les travaux du comité d'évaluation*, décembre 2018, p. 284 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail*, rapport intermédiaire, juillet 2020, p. 83 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Rapport 2021*, décembre 2021, p. 129

Céline Gruffat

L'emploi dans les start-up françaises, rapport du REC, octobre 2021, p. 127

Vivien Guérin

Pour un développement durable du commerce en ligne, rapport France Stratégie/CGEDD/IGF, février 2021, p. 97

Paul Guero

L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public, rapport, mars 2022, p. 135

Roger Guesnerie

« La pratique de l'évaluation socioéconomique des investissements publics », Actes du colloque FS/CGI/CGEDD, 14 septembre 2017, p. 280 ;

Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics, décembre 2017, p. 31

Olivier de Guibert

Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité, rapport, janvier 2022, p. 131

Joachim Haas

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 19

Marie Hagenburg

Pour une alimentation saine et durable, rapport, septembre 2021, p. 119

Mohamed Harfi

L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche, rapport, février 2019, p. 59 ; *L'impact du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI*, mars 2019, p. 65 ; *L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance*, rapport, juillet 2019, p. 69 ; *Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales*, rapport, novembre 2020, p. 93 ; « Les politiques industrielles en France », *NS*, décembre 2020, p. 261 ; *Évaluation du crédit d'impôt recherche. Avis de la CNEPI 2021*, rapport, juin 2021, p. 107 ; *Le monde de l'Internet des objets : des dynamiques à maîtriser*, rapport, janvier 2022, p. 133

Laurence Hartmann

L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public, rapport, mars 2022, p. 135

Maxime Hayet

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, décembre, p. 215 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 252

Arthur Heim

« Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises », *DT* n° 2018-1, janvier 2018, p. 212 ; « Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation », *NS*, janvier 2018, p. 247 ; « L'investissement social à l'épreuve de l'évaluation socioéconomique », *NS*, novembre 2019, p. 253 ; « L'évaluation socioéconomique de l'investissement social. Comment mettre en œuvre des analyses coûts-

bénéfices pour les politiques d'emploi, de santé et d'éducation ? », *DT* n° 2019-06, p. 219 ; *Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Note d'étape*, mars 2020, p. 285 ; *Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Rapport 2021*, mars, p. 99

Dieter Helm

« Le système électrique européen confronté à l'accord de Paris », *DT* n° 2019-08, novembre, p. 220

Lionel Janin

Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique. Un guide à l'usage des décideurs et praticiens, juillet 2017, p. 23 ; « Mutations sociales, mutations technologiques », *Compte rendu de séminaire*, novembre 2017, p. 279 ; « Mutations sociales, mutations technologiques », *NS*, novembre 2017, p. 246 ; « L'intelligence artificielle : mythes et réalités », *Point de vue*, 20 novembre 2017, p. 277 ; *Intelligence artificielle et travail*, rapport, mars 2018, p. 35 ; *Les enjeux des blockchains*, rapport, juin 2018, p. 39

Matthieu Jeanneney

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71

Cécile Jolly

« Salarié ou indépendant : une question de métiers ? », *NA* n° 60, septembre 2017, p. 157 ; « Mutations digitales et dialogue social », *NS*, novembre 2017, p. 245 ; « Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 245 ; « Transformation ou révolution du travail ? », *Point de vue*, 20 avril 2018, p. 277 ; « La négociation et l'action collectives à l'heure du digital en Europe », *Point de vue*, 13 septembre 2018, p. 277 ; « Les métiers au temps du corona », *NA* n° 88, avril 2020, p. 185 ; « Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d'emplois peu qualifiés ? », *NA* n° 98, décembre 2020, p. 195 ; « Cartographie des compétences par métiers », *NA* n° 101, mai 2021, p. 196 ; *Métiers 2030*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars 2022, p. 139

Gustave Kenedi

« Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ? », *NA* n° 91, mai 2020, p. 188

Jean-Yves Kerbourc'h

« Les tiers dans la relation de travail : entre fragmentation et sécurisation de l'emploi », *NA* n° 65, mars 2018, p. 162 ; « Les cadres et l'emploi. Aspects légaux, conventionnels et statistiques », *DT* n° 2020-07, juillet, p. 228

Claude Kirchner

Le monde de l'Internet des objets : des dynamiques à maîtriser, rapport, janvier 2022, p. 133

Malik Koubi

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Note d'étape sur les travaux du comité d'évaluation, décembre 2018, p. 284

Aymeric Lachaux

« Les facteurs d'attractivité des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux en Europe », *NS*, novembre 2020, p. 260 ; « Localisation de la production automobile : quels enseignements sur l'attractivité des pays et la compétitivité des entreprises ? », *DT* n° 2021-04 – septembre, p. 239 ; « Localisation de la production automobile : enseignements sur l'attractivité et la compétitivité », *NS*, septembre 2021, p. 265

Clément Lacouette-Fougère

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, décembre, p. 215 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 252 ; « L'évaluation des politiques publiques au Canada », *DT* n° 2019-11, p. 221 ; « L'évaluation des politiques publiques en France », *DT* n° 2019-13, décembre, p. 222 ; « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays », *DT* n° 2019-16, décembre, p. 223 ; « Évaluation d'impact des politiques publiques : que peut apprendre la France des pays les plus avancés ? » *NS*, décembre 2019, p. 255

Frédéric Lainé

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *DT* n° 2018-03, février, p. 213 ; « Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *NS*, février 2018, p. 249 ; « Cartographie des compétences par métiers », *NA* n° 101, mai 2021, p. 198

Rémi Lallement

« L'investissement des entreprises françaises est-il efficace ? » *Notes de la Fabrique*, octobre 2018, p. 282 ; *L'impact du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI*, mars 2019, p. 65 ; *Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales*, rapport, novembre 2020, p. 93 ; « Les politiques industrielles en France », *NS*, décembre 2020, p. 261 ; « Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe. Le cas des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux », *DT* n° 2020-16, novembre, p. 234 ; « Les facteurs d'attractivité des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux en Europe », *NS*, novembre 2020, p. 260 ; *Évaluation du crédit d'impôt recherche. Avis de la CNEPI 2021*, rapport, juin, p. 107 ; « Les soft skills pour innover et transformer les organisations », *DT* n° 2022-02, mai, p. 241

Patrick Lambert

Pour un développement durable du commerce en ligne, rapport France Stratégie/CGEDD/IGF, février 2021, p. 97

Benoît de Lapasse

« Mobilités dans les espaces périphériques et peu denses : pour un territoire plus accessible ? », *DT* n° 2021-02, avril, p. 238

Hadrien Leclerc

« Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences », *NA* n° 63, novembre 2017, p. 160 ; « Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE », *DT* n° 2017-11, novembre, p. 211

Catherine Le Grand

« Les procédures de défaillance à l'épreuve des entreprises zombies », *NA* n° 82, octobre 2019, p. 179

Marie-Françoise Le Guilly

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? », *NS*, décembre 2017, p. 246 ; *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale*, rapport, décembre 2017, p. 33 ; « Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? » *NS*, juin 2020, p. 257 ; *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale*, rapport, deuxième édition, juin 2020, p. 81

Boris Le Hir

La valeur de l'action pour le climat, rapport, février 2019, p. 57 ; « Le Fonds Spinelli : un pacte

européen pour les compétences », *NA* n° 63, novembre 2017, p. 160 ; « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants » *NA* n° 64, novembre 2017, p. 161 ; « Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE », *DT* n° 2017-11, novembre, p. 211 ; *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, premier rapport*, octobre 2019, p. 75 ; « La planification : idée d'hier ou piste pour demain ? », *Point de vue*, 17 juin 2020, p. 277 ; *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, deuxième rapport*, octobre 2020, p. 91 ; « L'emploi en 2020 : géographie d'une crise », *NA* n° 100, janvier 2021, p. 197 ; « Dynamiques sectorielles et gains de productivité », *NA* n° 105, janvier 2022, p. 202 ; « Analyse sectorielle et régionale de la croissance de la productivité du travail dans les pays européens et aux États-Unis », *DT* n° 2022-01, janvier, p. 240 ; *Métiers 2030*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars 2022, p. 139

Fabrice Lenglard

Les exonérations générales de cotisations, rapport du Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPE), juillet 2017, p. 25 ; « Salaire minimum : questions anciennes et nouvelles », synthèse de séminaire, juillet 2017, p. 279 ; *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2017, p. 29 ; « Comment l'évaluation des politiques publiques contribue-t-elle à la vie démocratique ? », *Point de vue*, 1^{er} septembre 2017, p. 277 ; « Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? », *NA* n° 62, octobre 2017, p. 159 ; « Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », *NA* n° 67, mai 2018, p. 164 ; *Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, octobre 2018, p. 49 ; « Où réduire le poids de la dépense publique ? », *NA* n° 74, janvier 2019, p. 171 ; *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, premier rapport*, octobre 2019, p. 75 ; *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, deuxième rapport*, octobre 2020, p. 91 ; *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, troisième rapport*, octobre 2021, p. 123

Matthieu Lequien

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71

Nicolas Le Ru

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 19 ; *Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?*, rapport du REC, juillet 2017, p. 21 ; « Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ? », NA n° 61, septembre 2017, p. 158 ; *Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie*, Atlas, novembre 2017, p. 267 ; *Écarts de dotations entre collèges publics non urbains par académie*, Atlas, novembre 2017, p. 267

Yannick L'Horty

« Explorer les liens entre mixité et productivité dans les entreprises », NS, juin 2021, p. 263

Margarita Lopez Forero

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71 ; « Quelle taxation du capital, avant et après la réforme de 2018 ? », NA n° 81, octobre 2019, p. 178

Edward Lorenz

« Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France », DT n° 2020-03, avril, p. 225 ; « Promouvoir les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France », NS, avril 2020, p. 256

Gautier Maigne

« Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? », NA n° 56, p. 153 ; « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », NA n° 83, décembre 2019, p. 180 ; *Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Note d'étape*, mars 2020, p. 285 ; « La retraite, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ? », NA n° 89, mai 2020, p. 186 ; « La planification : idée d'hier ou piste pour demain ? », *Point de vue*, 17 juin 2020, p. 277 ; « Séminaire Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique », synthèse, octobre 2021, p. 287

Sophie Maillard

Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport, octobre 2021, p. 125

Céline Mareuge

« Mutations sociales, mutations technologiques », Compte rendu de séminaire, novembre 2017, p. 279

Gilles de Margerie

Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, rapport, octobre 2018, p. 49 ; *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Rapport méthodologique*, décembre 2019, p. 79 ; *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Premier rapport*, septembre 2020, p. 89 ; *Évaluation du crédit d'impôt recherche. Avis de la CNEPI 2021*, rapport, juin, p. 107 ; *Comité de suivi et d'évaluation de la loi PACTE – Deuxième rapport*, septembre 2021, p. 121

Clémant Marsant

« Évaluation de l'impact des aides à l'innovation », étude, octobre 2020, p. 286

Philippe Martin

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71 ; « Les défaillances d'entreprises dans la crise Covid-19 : zombification ou mise en hibernation ? », *Point de vue*, 14 décembre 2020, p. 278 ; *Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité*, deuxième rapport du CNP, janvier 2021, p. 95

Dimitris Mavridis

« Taux bas : quelles implications pour la politique budgétaire », NA n° 86, mars 2020, p. 183 ; « Le rôle du capital humain dans le ralentissement de la productivité en France », NS, décembre 2020, p. 262 ; *Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité*, deuxième rapport du CNP, janvier 2021, p. 95 ; « Dynamiques sectorielles et gains de productivité », NA n° 105, janvier 2022, p. 202 ; « Analyse sectorielle et régionale de la croissance de la productivité du travail dans les pays européens et aux États-Unis », DT n° 2022-01, janvier, p. 240

Claude Mathieu

« L'effet du préfinancement du CICE sur la défaillance des entreprises », DT n° 2017-09, septembre, p. 210 ; « Préfinancement du CICE : quels effets sur l'emploi via la défaillance d'entreprise ? », DT n° 2017-10, octobre, p. 211 ; « Les procédures de défaillance à l'épreuve des entreprises zombies », NA n° 82, octobre 2019, p. 179 ; « Évaluation de l'impact des aides à l'innovation », étude, octobre 2020, p. 286

Nicolas Meilhan

Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 37 ; « Panorama des politiques publiques en faveur

des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 251 ; « Comment faire enfin baisser les émissions de CO₂ des voitures », *NA* n° 78, juin 2019, p. 175 ; « Mobilités et Covid-19 : quels impacts sur les comportements et les politiques de transport ? », *Point de vue*, 10 septembre 2020, p. 278 ; *Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales*, rapport, novembre 2020, p. 93

Bérengère Mesqui

Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 37 ; *La valeur de l'action pour le climat*, rapport, février 2019, p. 57 ; « Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 251 ; *Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agro-écologique*, rapport, octobre 2019, p. 77 ; *Les coûts d'abattement. Partie 2 – Transports*, rapport, juin 2021, p. 115

Éloïse Ménestrier

« Emploi des personnes handicapées et performance des entreprises », *NA* n° 90, mai 2020, p. 187 ; « L'emploi des personnes handicapées : quel impact sur la performance des entreprises ? », *DT* n° 2020-04, p. 226

Bénédicte Meurisse

L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public, rapport, mars 2022, p. 135

Alice Mével

Évaluation socioéconomique de Météo-France, rapport, juin 2018, p. 41

Claire-Lise Meynard

L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public, rapport, mars 2022, p. 135

Fanny Mikol

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71

Ferhat Mihoubi

« Explorer les liens entre mixité et productivité dans les entreprises », *NS*, juin 2021, p. 263

Mickaële Molinari

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport, rapport, février 2019, p. 61

Rémi Monin

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71

Marine de Montaignac

Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Note d'étape, mars 2020, p. 285 ; « La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus. Recommandations », Note d'étape, 1^{er} octobre 2020, p. 287 ; *Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Rapport 2021*, mars, p. 99 ; « La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus. Constats sur les effets de la crise sur la pauvreté et points de vigilance », Note d'étape, 18 octobre 2021, p. 288

Sylvie Montout

Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport, octobre 2021, p. 125

Ilyas Mourjane

« La biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel énergétique ? », *DT* n° 2021-03, juillet, p. 239 ; « Biomasse agricole : quelles ressources pour quel potentiel ? » *NS*, juillet 2021, p. 263

Béligh Nabli

« L'expert, ce mal-aimé ? », *Point de vue*, 13 juin 2017, p. 277 ; « L'expertise face à une crise de confiance ? » *NS*, janvier 2018, p. 248

Antoine Naboulet

Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail, rapport, mai 2017, p. 17 ; *Les exonérations générales de cotisations*, rapport du COSAPE, juillet 2017, p. 25 ; *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2017, p. 29 ; « Mutations digitales et dialogue social », *NS*, nov. 2017, p. 245 ; « Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 245 ; *Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, octobre 2018, p. 49 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Note d'étape sur les travaux du comité d'évaluation*, décembre 2018, p. 284 ; « Quelle évolution des cadres depuis vingt ans ? Analyse portant sur la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures », *DT* n° 2020-06, juillet, p. 227 ; « Les cadres aujourd'hui : quelles

spécificités ? », *NS*, juillet 2020, p. 257 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail*, rapport intermédiaire, juillet 2020, p. 83 ; *Évaluation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Synthèse des travaux d'approfondissement*, rapport, septembre 2020, p. 87 ; *Le monde de l'Internet des objets : des dynamiques à maîtriser*, rapport, janvier 2022, p. 133 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Rapport 2021*, décembre 2021, p. 129

Julien Navaux

« Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement ? », *NA* n° 103, décembre 2021, p. 200

Khelifa Nehmar

Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous, rapport, novembre 2018, p. 51

Jincheng Ni

« Perspectives de développement des autocars », *NA* n° 58, juillet 2017, p. 155 ; *Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique. Un guide à l'usage des décideurs et praticiens*, juillet 2017, p. 23 ; *Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics*, décembre 2017 p. 31 ; « L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ? », *NA* n° 70, septembre 2018, p. 167 ; *Évaluation socioéconomique de Météo-France*, rapport, juin 2018, p. 41 ; *L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche*, rapport, février 2019, p. 59 ; « Mobilités et Covid-19 : quels impacts sur les comportements et les politiques de transport ? », *Point de vue*, 10 sept. 2020, p. 278 ; *L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public*, rapport, mars 2022, p. 135 ; *Référentiel méthodologique de l'évaluation socioéconomique des opérations d'aménagement urbain*, rapport, mars 2022, p. 137

Jacques Pelletan

« Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement ? », *NA* n° 103, décembre 2021, p. 200

Baptiste Périssin Fabert

« Des corridors de valeurs du carbone pour faire quoi ? », *Point de vue*, 2 juin 2017, p. 277

Jean-François Pilliard

Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations

de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation, note d'étape, décembre 2017, p. 281 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Note d'étape sur les travaux du comité d'évaluation*, décembre 2018, p. 284 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail*, rapport intermédiaire, juillet 2020, p. 83 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Rapport 2021*, décembre 2021, p. 129

Rémi Pioli

Référentiel méthodologique de l'évaluation socioéconomique des opérations d'aménagement urbain, rapport, mars 2022, p. 137

Jean Pisani-Ferry

« Salaire minimum : questions anciennes et nouvelles », synthèse de séminaire, juillet 2017, p. 279

Adelaïde Ploux-Chillès

« Mutations sociales, mutations technologiques », *NS*, novembre 2017, p. 246 ; « Mutations sociales, mutations technologiques », *Compte rendu de séminaire*, novembre 2017, p. 279

Aude Pommeret

Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 37 ; *La valeur de l'action pour le climat*, rapport, février 2019, p. 57 ; « Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 251 ; *Les coûts d'abattement. Partie 1 – Méthodologie*, rapport, juin 2021, p. 113 ; *Les coûts d'abattement. Partie 3 – Électricité*, rapport, janvier 2022, p. 131

Ana Gabriela Prada-Aranguren

« Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 », *NA* n° 102, août 2021, p. 199

Emmanuelle Prouet

Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail, rapport, mai 2017, p. 17 ; *Les seniors, l'emploi et la retraite*, rapport, octobre 2018, p. 47 ; « Contrat de travail : les réformes italiennes », *NA* n° 30, p. 183 ; « Les tiers dans la relation de travail : entre fragmentation et sécurisation de l'emploi », *NA* n° 65, mars 2018, p. 162 ; « Les cadres aujourd'hui : quelles spécifi-

cités ? », *NS*, juillet 2020, p. 257 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Note d'étape sur les travaux du comité d'évaluation*, décembre 2018, p. 284 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail*, rapport intermédiaire, juillet 2020, p. 83 ; *Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Rapport 2021*, décembre 2021, p. 129 ; *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, rapport, mai 2022, p. 141

Alain Quinet

La valeur de l'action pour le climat, rapport, février 2019, p. 57

Émile Quinet

Évaluation socioéconomique de Météo-France, rapport, juin 2018, p. 41 ; *L'évaluation socio-économique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche*, rapport, février 2019, p. 59

Chakir Rachiq

Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique, rapport, juillet 2018, p. 43 ; « Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information », *DT* n° 2019-01, février, p. 216 ; « Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité », *NS*, janvier 2019, p. 252

Claire Rais Assa

« La revanche des villes moyennes, vraiment ? », *NA* n° 106, janvier 2022, p. 203 ; « Les villes moyennes, un pilier durable de l'aménagement du territoire ? », *NA* n° 107, janvier 2022, p. 204 ; « Risques climatiques, réseaux et interdépendances : le temps d'agir », *NA* n° 108, mai 2022, p. 205

Christine Raynard

« Perspectives de développement des autocars », *NA* n° 58, juillet 2017, p. 155

Mar Reguant

Les grands défis économiques, rapport, juin 2021, p. 109 ; *Major Economic Challenges*, report, June 2021, p. 111

Martin Rey

« Les métiers au temps du corona », *NA* n° 88, avril 2020, p. 185 ; « Une nouvelle approche de l'inadéquation des compétences », *DT* n° 2021-01, janvier, p. 237 ; « Cartographie des compétences

par métiers », *NA* n° 101, mai 2021, p. 198 ; *Métiers 2030*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars 2022, p. 139

Alice Robinet

L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public, rapport, mars 2022, p. 135

Lise Rochaix

L'évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public, rapport, mars 2022, p. 135

Dani Rodrik

Les grands défis économiques, rapport, juin 2021, p. 109 ; *Major Economic Challenges*, report, June 2021, p. 111

Sylvie Roger

Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Rapport 2021, mars, p. 99

Fabien Roques

« Le système électrique européen confronté à l'accord de Paris », *DT* n° 2019-08, nov., p. 220

Brieuc du Roscoät

« Les soft skills pour innover et transformer les organisations », *DT* n° 2022-02, mai, p. 241

Julie Rouault

« Quelle évolution des cadres depuis vingt ans ? Analyse portant sur la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures », *DT* n° 2020-06, juillet, p. 227

Julien Rousselon

Les seniors, l'emploi et la retraite, rapport, octobre 2018, p. 47 ; *L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance*, rapport, juillet 2019, p. 69 ; « Inégalités primaires et redistribution : la France parmi les bons élèves européens ? », *NA* n° 97, décembre 2020, p. 194 ; « Inégalités primaires, redistribution : une comparaison européenne », *DT* n° 2020-17, décembre, p. 235 ; « Comparaison internationale : au-delà des décès identifiés Covid, combien de morts en plus ? », *Point de vue*, 28 mars 2021, p. 278 ; *Pour une alimentation saine et durable*, rapport, septembre 2021, p. 119

Jean-Christophe Sciberras

Métiers 2030. Quels métiers en 2030 ?, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars 2022, p. 139

Alice Schoener-Sebag

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape, avril 2021, p. 103

Louis Schweitzer

Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Note d'étape, mars 2020, p. 285 ; « La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus. Recommandations », Note d'étape, 1^{er} octobre 2020, p. 287 ; *Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Rapport 2021*, mars, p. 99 ; « La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus. Constats sur les effets de la crise sur la pauvreté et points de vigilance », Note d'étape, 18 octobre 2021, p. 288

Michaël Segon

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets, rapport du REC, déc. 2018, p. 55

Julien Senèze

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport d'étape, avril 2021, p. 103

Romarc Servajean-Hilst

« Les soft skills pour innover et transformer les organisations », *DT* n° 2022-02, mai, p. 241

Alexandre Siné

Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport, octobre 2021, p. 125

Stefanie Stantcheva

Les grands défis économiques, rapport de la commission internationale, juin 2021, p. 109 ; *Major Economic Challenges*, report, June 2021, p. 111

Guilhem Tabarly

Évaluation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Synthèse des travaux d'approfondissement, rapport, septembre 2020, p. 87 ; *Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales*, rapport, novembre 2020, p. 93 ; « Les politiques industrielles en France », *NS*, décembre 2020, p. 261

Jean Tirole

Les grands défis économiques, rapport de la commission internationale, juin 2021, p. 109 ; *Major Economic Challenges*, report, June 2021, p. 111

Évelyne To

« Comment évaluer l'externalité carbone des métaux », *NA* n° 96, octobre 2020, p. 193

Joëlle Toledano

Les enjeux des blockchains, rapport, juin 2018, p. 39

Éva Tranier

Le monde de l'Internet des objets : des dynamiques à maîtriser, rapport, janvier 2022, p. 133 ; Secrétariat de la plateforme RSE, p. 275

Alain Trannoy

« Pour une Europe leader de la transition énergétique », *Point de vue*, 28 juillet 2017, p. 277 ; « Qui travaille après 65 ans ? », article, novembre 2018, p. 283 ; « Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ? », *NA* n° 72, novembre 2018, p. 169 ; « Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi », *DT* n° 2018-05, novembre, p. 214 ; « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, décembre, p. 215 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 252 ; « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse comparée des pratiques dans six pays », *DT* n° 2019-16, p. 223 ; « Évaluation d'impact des politiques publiques : que peut apprendre la France des pays les plus avancés ? » *NS*, décembre 2019, p. 255 ; « Création d'entreprise, de la volonté au passage à l'acte », *NA* n° 87, avril 2020, p. 184 ; « Explorer les liens entre mixité et productivité dans les entreprises », *NS*, juin 2021, p. 263 ; « Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 », *NA* n° 102, août 2021, p. 199

Sébastien Turban

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, premier rapport du CNP, avril 2019, p. 71 ; « Autonomie des collectivités territoriales : une comparaison européenne », *NA* n° 80, juillet 2019, p. 177

Paul-Armand Veillon

Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final, rapport, juillet 2021, p. 117 ; *Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport*, octobre 2021, p. 125

Natacha Valla

Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-Covid, troisième rapport du CNP, mai 2022, p. 145

Gauthier Vermandel

« Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE », *DT* n° 2017-11, novembre, p. 211 ; « Améliorer la réglementation peut-il réduire le chômage structurel ? », *DT* n° 2019-05, p. 218 ; « De meilleures réglementations pour plus d'emplois ? », *NS*, novembre 2019, p. 254

Valentine Verzat

Pour un développement durable du commerce en ligne, rapport France Stratégie/CGEDD/IGF, février 2021, p. 97

Gaston Vermersch

« Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », *NA* n° 83, décembre 2019, p. 180 ; « Dispositifs universels de soutien au revenu des ménages modestes : protection contre la pauvreté et incitation à l'activité depuis 2000 », *DT* n° 2019-09, décembre, p. 221

Mathilde Viennot

« La retraite, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ? », *NA* n° 89, mai 2020, p. 186 ; « La planification : idée d'hier ou piste pour demain ? », *Point de vue*, 17 juin 2020, p. 277 ; « Inégalités primaires et redistribution : la France parmi les bons élèves européens ? », *NA* n° 97, décembre 2020, p. 194 ; « Inégalités primaires, redistribution : une comparaison européenne », *DT* n° 2020-17, décembre, p. 235 ; *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, rapport, mai 2022, p. 141

Philippe Vinçon

Pour un développement durable du commerce en ligne, rapport France Stratégie/CGEDD/IGF, février 2021, p. 97

Lucas Vivier

« Quelle rentabilité économique pour les rénovations énergétiques des logements ? », *NA* n° 104, décembre 2021, p. 201

Louis-Charles Vioissat

« Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 245

Michel Yahiel

Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail, rapport, mai 2017, p. 17 ; *Les exonérations générales de cotisations*, rapport du Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPE), juillet 2017, p. 25 ; « Besoin de Plan ? », *Point de vue*, 13 juillet 2017, p. 277 ; *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2017, p. 29 ; « Mutations sociales, mutations technologiques », Compte rendu de séminaire, novembre 2017, p. 279

Chloé Zapha

« Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France », *DT* n° 2018-04, avril, p. 214 ; « Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ? », *NS*, avril 2018, p. 250 ; « Entreprises en difficulté : quelle efficacité des procédures préventives ? », *NA* n° 84, février 2020, p. 181 ; « Sauvegarde et redressement judiciaire : quelles leçons pour l'amélioration des procédures préventives ? », *DT* n° 2020-01, février, p. 224

Carmelo Zizzo

« Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences ? », *NA* n° 77, avril 2019, p. 174

Sommaire

Table des matières.....	7
Rapports.....	15
2017.....	17
2018.....	35
2019.....	57
2020.....	81
2021.....	95
2022.....	131
Notes d'analyse.....	149
2017.....	151
2018.....	162
2019.....	171
2020.....	181
2021.....	196
2022.....	202
Documents de travail.....	207
2017.....	209
2018.....	212
2019.....	216
2020.....	224
2021.....	237
2022.....	240
Notes de synthèse.....	243
Autres publications.....	277
Index thématique.....	295
Index des auteurs.....	309

L'équipe éditoriale

Olivier de Broca

Gladys Caré (à partir de janvier 2021)

Sylvie Chasseloup (jusqu'en décembre 2020)

Valérie Senné

Catalogue des publications réalisé par

olivier.de-broca@strategie.gouv.fr

responsable éditorial

01 42 75 61 36

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[@strategie_Gouv](https://twitter.com/strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@FranceStrategie_](https://www.instagram.com/FranceStrategie_)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)

Ces publications sont publiées sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE STRATÉGIE

Institution autonome placée auprès de la Première ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.